



**HAL**  
open science

# Programme Collectif de Recherche Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges - Rapport des travaux 2009

Florence Guillot

## ► To cite this version:

Florence Guillot. Programme Collectif de Recherche Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges - Rapport des travaux 2009. [Rapport de recherche] TRACES. 2009. hal-00530204

**HAL Id: hal-00530204**

**<https://hal.science/hal-00530204>**

Submitted on 27 Oct 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

2009

Programme collectif de recherche

Naissance, évolutions et fonctions des  
fortifications médiévales dans les comtés de  
Foix, Couserans et Comminges



Responsable : Florence Guillot





## SOMMAIRE

Introduction		p. 4
Participants et remerciements		p. 6
1. Le cadre géographique : de la haute montagne à la plaine		p. 7
2. Un cadre géopolitique et documentaire		p.10
3. Etudes de cas		
	-Le <i>castrum</i> de Lordat	p. 16
	-Le <i>castrum</i> de Dalou	p. 30
	-Le <i>castrum</i> de Lescure	p. 33
	-Le <i>castrum</i> de Montesquieu-Avantès	p. 62
4. <i>Castra</i> et églises		
	Fiches d'études :	p. 78
	-Audressein	p. 78
	-Saint-Lizier	p. 85
	-Saint-Girons	p. 101
	-Saint-Michel de Sabaoth	p. 113
	-Saint-Christaud	p. 124
	-La bastide de Montjoie	p. 140
	-Unzent	p. 149
	-Le Mas d'Azil	p. 165
	-Le Pech Saint-Pierre	p. 170
	-Saint-Félix de Rieutord	p. 174
	-Saint-Félix de Tournegat	p. 177
	-Saint-Martin d'Oydes	p. 195
	-Sentein	
5. Chapelles castrales		
	Fiches d'études :	
	- Le haut Couserans (Alos, Castel Minier, Salau, Trein d'Ustour, Seix, Castillon, Malède, Montfaucon, Moulis, Ste-Catherine)	p. 208
	- Bas Couserans (Mérigon, Caumont, Prat, Cazavet, Lacave, Mauvezin de Ste-Croix, Taurignan-Castet)	p. 230
	- Le canton des Cabannes (Lordat, Château-Verdun, Luzenac, Urs)	p. 253
	-La haute Arize et l'Avantès (Unjat, Mirebat, Roquebrune, Cadarcet, Alzen, Tour du Loup, Larbont, Roc d'Azil, Les Bordes, Lescure, La Bastide-de-Sérou, Durban, Castelnau-Durban, Camarade, Montesquieu-Avantès, Clermont, Montfa)	p. 262
6. Travail commun, analyses des fiches		p. 283
7. La définition du programme 2010		p. 308
	7.1 Cadre géographique	
	7.2 Problématiques communes	
	7.3 Contenus de la recherche 2010	
Conclusion		p. 319

Depuis l'impulsion donnée par Charles HIGOUNET, relayée par André DEBORD et les travaux universitaires notamment ceux de l'Université Toulouse-le-Mirail, les fortifications médiévales sont devenues des sujets d'études nombreuses dont la plus grande qualité est d'appréhender le fait castral dans une dynamique historique globale.

Un premier programme réalisé en 2004 a permis de recentrer et de définir plus précisément les cadres et les acteurs de notre recherche actuelle « **Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges** ».

Une seconde année en 2005 a permis de préciser les méthodes et de débiter les travaux. Elle a été présentée dans le rapport 2005. Les travaux se sont poursuivis en 2006, 2007 et en 2008.

Le présent rapport vous présente les travaux de l'année 2009 et les perspectives 2010.

Ces résultats sont parcellaires et ne constituent pas un tout car ils ne reprennent pas les avancées du programme depuis 2004 et parce que le programme doit se poursuivre encore une ou deux années : ainsi certains sujets sont plus avancés que d'autres, ce qui empêche à l'heure actuelle tout travail synthétique. Les résultats vous sont présentés tels quels, selon leur avancement.

Ils sont le fruit d'un travail interdisciplinaire, grâce à la diversité des participants, interdisciplinarité aujourd'hui largement répandue et acceptée dans la recherche parce que prolifique. C'est pourquoi vous trouverez aussi des études de l'histoire et de l'analyse des textes et non pas uniquement des approches archéologiques.

Comme en 2008, 4 réunions étaient déjà passées quand nous avons reçu le rapport de monsieur le rapporteur de la Commission Interrégionale de l'Archéologie. Ses remarques sont donc prises en compte avec un temps de décalage de presque un an, puisque lorsque nous les recevons, il ne nous reste qu'une seule réunion à venir sur l'année.

Vous trouverez d'abord ci-dessous une description rapide du cadre géographique et géomorphologique, suivie d'une analyse du cadre politique médiéval sur le secteur d'étude de ce programme. Ces éléments avaient été déjà présentés auparavant, mais nous avons jugé utile de les repositionner en introduction au travail.

D'autres rapports comportaient précédemment des éléments que nous avons choisis de ne pas réinsérer, non pas parce qu'ils seraient obsolètes, mais pour éviter de constituer une compilation d'anciens textes. Parmi eux l'étude des sources documentaires éditées en 2007 n'a pas été réinsérée. Elle peut être consultée sur le rapport 2007, nos rapports étant téléchargeables sur notre site web <http://chateaux09.free.fr>. Il en va de même pour le chapitre sur l'historiographie de la question qui apparaît aussi dans le rapport 2007 : celle-ci ayant peu évolué entre tant, ce texte n'a pas été réédité dans ce rapport. Vous y trouverez aussi, dans le rapport 2006, les tableaux présentant le contexte géopolitique secteur par secteur, car le rapport 2009 ne représente pas ces contextes.

Parallèlement à notre travail collectif, nous poursuivons la présentation de quelques sites pour enrichir la connaissance régionale des sites. Pour plus de lisibilité et comme il nous a été conseillé par monsieur le rapporteur de la CIRA en 2007 et en 2008, ces présentations sont maintenant réalisées sous la formes de fiches monographiques dont les plans sont comparables



entre eux. Cette année, sont abordés les sites de Lordat et de Lescure sur lesquels l'équipe du P.C.R. s'est rendue.

Ensuite, est proposée l'étude qui nous a rassemblés durant toute l'année 2009. Il s'agissait, dans le cadre des études des relations des fortifications avec les autres éléments de l'occupation du sol de réaliser l'étude des relations fortifications/églises ou chapelles.

Pour cela des fiches communes à tous avaient été définies suivant deux études différentes : l'une sur les églises fortifiées ou églises dans des fortifications, l'autre sur le sujet plus particulier des chapelles castrales sur notre secteur d'étude.

Après la réalisation de ces enquêtes qui dévoilent des sites nombreux et remarquables, dont beaucoup n'avaient pas encore été relevés, nous avons réalisé une synthèse de notre travaux sur ce sujet au cours de réunions communes réparties au cours de l'année.

Enfin, ce rapport se termine par la définition de problématiques et de méthodologies de recherches futures qui s'intègrent dans le cadre d'un projet de Programme Collectif de Recherche en 2010. Il s'agit maintenant de poursuivre notre étude des relations avec les autres éléments de l'occupation du sol, c'est-à-dire de replacer les ouvrages dans l'occupation du sol qui les caractérise, notamment en 2010 en rapport avec l'habitat.

**PARTICIPANTS ET REMERCIEMENTS**

Ce rapport est la conclusion d'un travail collectif annuel qui a rassemblé des chercheurs de tout horizon.

La collectivité de ce travail est soulignée par la diversité des personnes qui ont participé à l'élaboration ce rapport.

Les activités et les comptes rendus retranscrits ci-dessous sont le fruit des travaux de :

Pascal AUDABRAM

Jean François AYRAULT

Stéphane BOURDONCLE

Nathalie DUPUY

Sylvie FAVRE

Florence GUILLOT

Yves KRETTLY

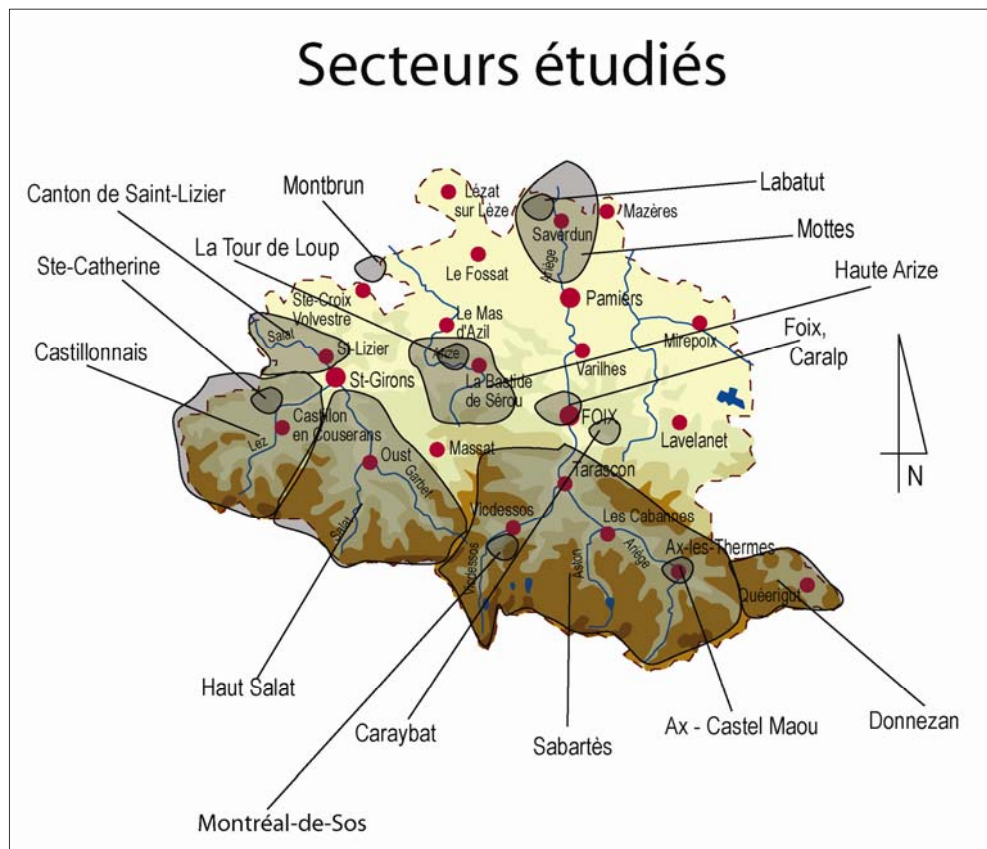
Thibaut LASNIER

Denis MIROUSE

Philippe ROUCH

Hélène TEISSEIRE

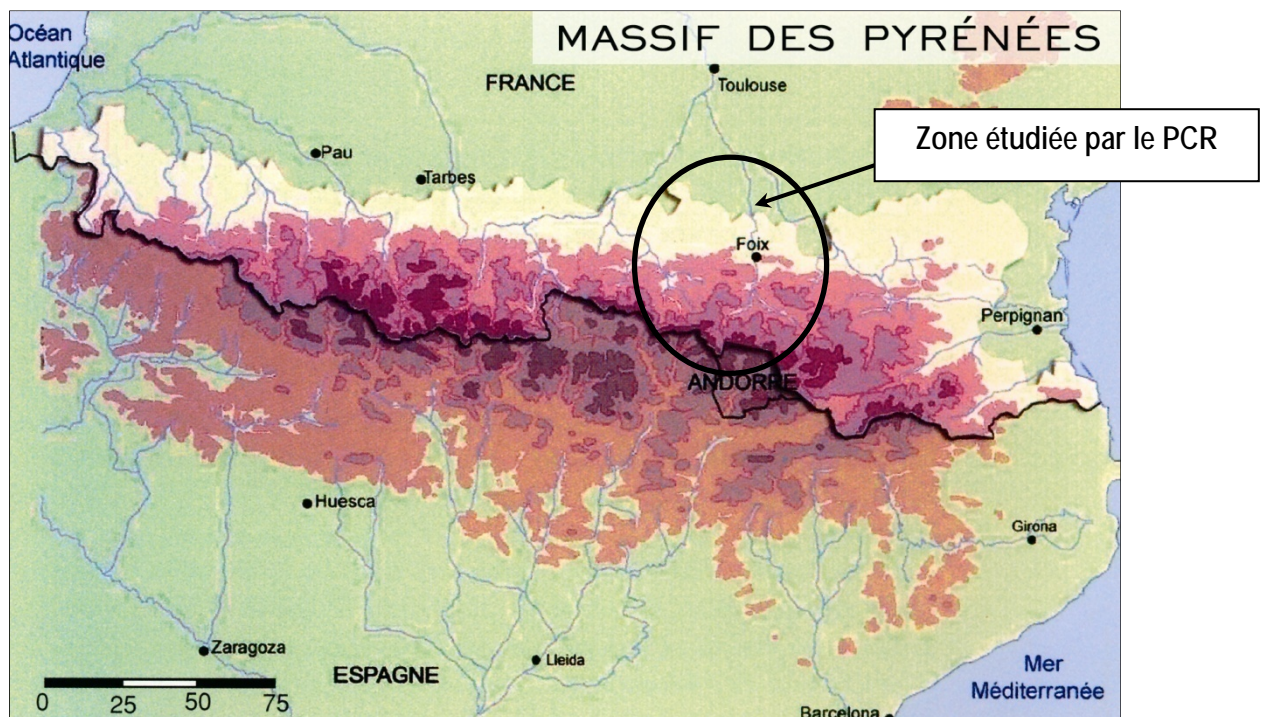
Patrice TILLET



**1. LE CADRE GEOGRAPHIQUE : DE LA HAUTE MONTAGNE A LA PLAINE****Flo GUILLOT**

Le cadre géographique choisi s'étend sur le versant français des Pyrénées Centrales. Il correspond grossièrement à l'actuel département de l'Ariège, c'est-à-dire aux bassins versants du Salat, de l'Arize, de l'Ariège, de l'Hers et à une portion de la haute vallée de l'Aude.

Les Pyrénées centrales ont une double réputation à première vue contradictoire entre la vision historique d'un massif ouvert vers l'extérieur, dynamique dans ses échanges et une vision géomorphologique moins ouverte voire particulièrement cloisonnée.

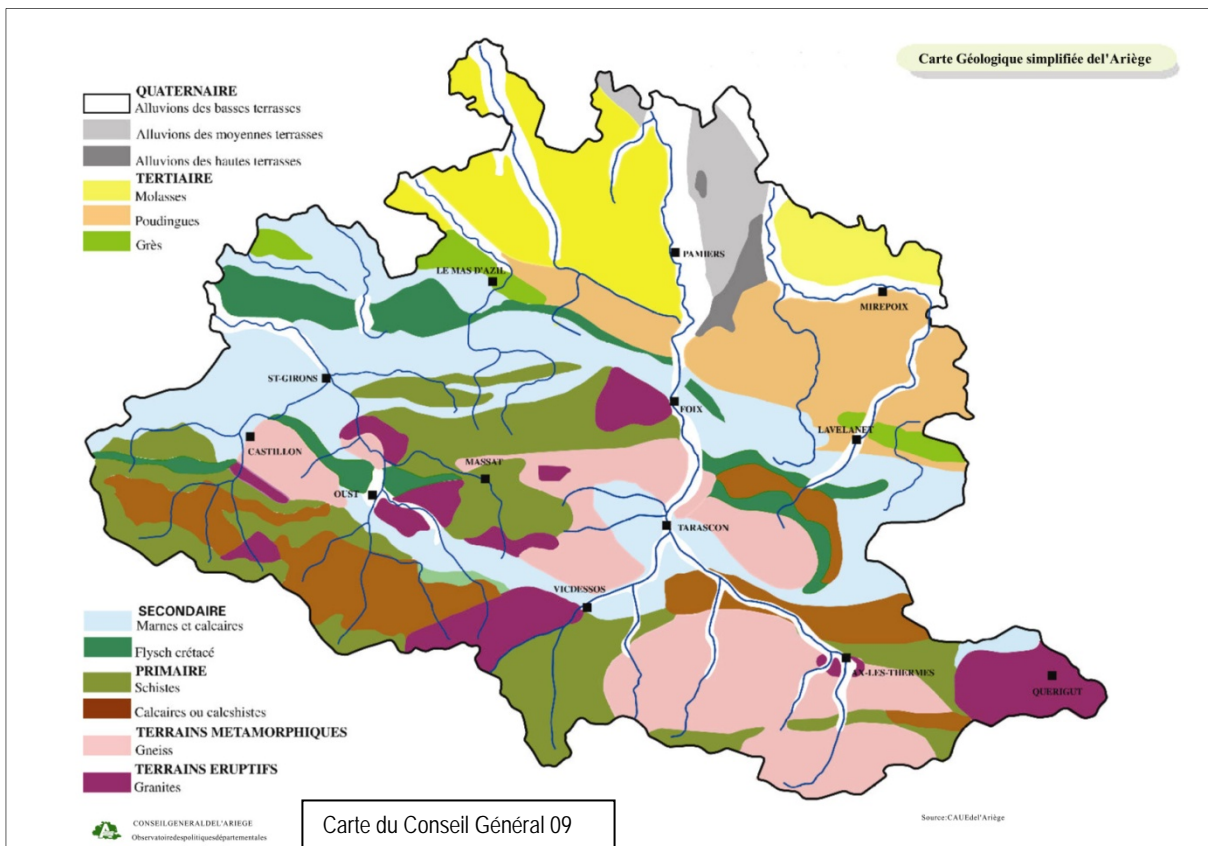


On caractérise le massif pyrénéen de barrière naturelle compacte car les reliefs sont puissants, les vallées étroites et les cols particulièrement élevés. Ce faciès est spécialement typique du versant nord et de la zone centrale des Pyrénées étudiée dans ce programme. Dans un cœur composé essentiellement de roches cristallines, les montagnes sont hautes et larges, irriguées par de rares vallées étroites aux profils glaciaires. Ces vallées ont tendance à privilégier un écoulement du sud vers le nord et forment de minces entailles qui souvent ne confluent qu'au pied du massif. Elles cloisonnent donc le massif en blocs parallèles entre eux difficilement connectables avant l'abaissement du relief à l'avant. Elles se regroupent sous la forme d'arbres dont les confluences sont presque toujours tardives à proximité de la naissance de la plaine ce qui amplifie l'impression de cloisonnement.

Les débouchés des vallées de l'Ariège ou du Salat à l'avant du massif se réalisent dans des profils de cluses rétrécies par le biais de gorges encaissées. En fait, au Crétacé, avant la seconde



orogénèse pyrénéenne<sup>1</sup>, se mirent en place des mers et donc des sédimentations importantes. A l'Eocène, la collision entre les deux plaques –hispanique et européenne- provoqua la surrection de ces unités sédimentaires en même temps que des roches cristallines présentes et de l'ancienne pénéplaine. Les roches cristallines eurent tendance à subsister sur le relief central, tandis que les roches sédimentaires « s'écoulèrent » et furent charriées des deux côtés de la crête centrale. C'est pourquoi, on retrouve ces roches de la couverture sédimentaire en longues bandes ouest-est situées à l'avant du massif, aux débouchés des vallées (en bleu et vert sombre sur la carte géologique). Constituées de calcaires durs (car métamorphisés) pour la plupart, ces roches forment des rétrécissements notables des vallées partout où elles sont présentes. Les vallées pyrénéennes ne sont donc pas des unités s'élargissant au fur et à mesure que l'on descend, mais connaissent souvent un profil inverse, alors qu'elles sont déjà étroites - car glaciaires- à l'amont.



A l'avant de la zone de haute montagne, les vallées majeures, celle du Salat et surtout celle de l'Ariège, s'élargissent au profit d'un alluvionnement d'origine glaciaire pour l'essentiel. Mais la tendance au regroupement des cours d'eau dans la zone la plus basse de la haute montagne, c'est-à-dire avant leur « sortie » vers des reliefs moins accentués, limite l'impact en surface de ces vallées somme toute peu nombreuses. D'est en ouest, entre elles, s'étend un paysage collinaire confus.

Nettement moins élevée que le massif lui-même, cette zone de piémont n'en est pas moins cloisonnée. En effet, les reliefs y sont nombreux et ne connaissent que rarement une

<sup>1</sup> La première, l'orogénèse Hercynienne (-360 à -290 MA) fut quasiment arasée sous la forme d'une pénéplaine. La seconde dite « pyrénéenne » eut lieu entre -53 et -33 MA.

organisation interne propice aux déplacements. Au sud, ces reliefs peuvent être importants car ils sont taillés dans des roches calcaires dures disposées en grandes crêtes édentées de direction est-ouest, tel le massif du Plantaurel (rive droite et gauche de l'Ariège). Au nord, ils s'arrondissent peu à peu car ils se développent dans des mollasses et des poudingues. Ils n'ont pas connu d'ouvrages glaciaires et n'ont pas bénéficié de la pente qui aurait pu hiérarchiser les réseaux valléens. En résulte un paysage complexe et désordonné marqué par des phénomènes de cluses perçant tant bien que mal du nord au sud les reliefs calcaires perpendiculaires, voire de percées souterraines comme au Mas d'Azil.

La zone étudiée est donc caractéristique d'un secteur montagnard cloisonné et réparti en deux bandes de direction est-ouest :

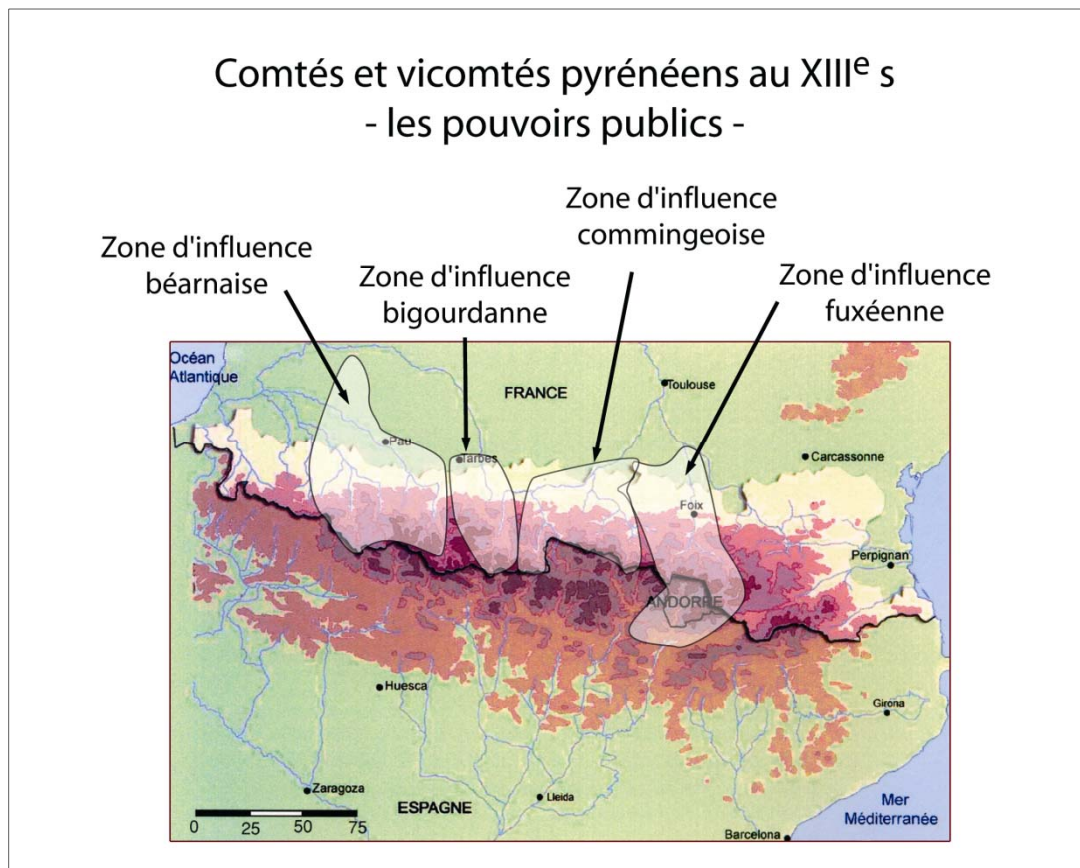
Un secteur de haute montagne partagée par d'étroites vallées parallèles.

A l'avant, un relief collinaire désordonné enclavé par un relief complexe et aéré par quelques grandes vallées alluviales issues du haut massif.

**2. UN CADRE GEOPOLITIQUE : LES COMTES<sup>2</sup>****Flo GUILLOT**

Le secteur étudié est formé au Moyen Âge du comté de Foix, de celui de Couserans et de la vicomté qui en est déclinée ainsi que du comté de Comminges qui intègre la majeure partie du comté de Couserans. Du point de vue des pouvoirs, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, cette zone est partagée en deux grandes zones d'influence : celle des comtes de Comminges et celle des comtes de Foix.

De devenir différents, ces structures du pouvoir public connaissent une étape de définition spatiale qui aboutit à structurer des zones politiques homogènes au XII<sup>e</sup> siècle, mais dont les frontières véritablement linéaires ne sont précisées qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Leur cadre géographique est lié au réseau valléen et est constitué de « tranches » de secteurs de la haute montagne et du piémont aval. Situées hors du contexte des opérations militaires de la grande Guerre Méridionale, ces entités politiques n'en subissent pas moins les conséquences de l'expansion du domaine royal aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les pouvoirs locaux purement seigneuriaux tendent à être concurrencés par des structures consulaires franchisées dont les plus puissantes sont souvent situées en aval, révélant le glissement du dynamisme économique vers les piémonts. Cette région subit moins les conséquences de la guerre de Cent Ans que d'autres zones du sud-ouest de la France, privilégiée par un pouvoir resté puissant et parfois quasi autonome, mais aussi par une situation en arrière des grands axes de communication.

**2.1. Etudes globales des deux comtés**

<sup>2</sup> Il s'agit d'une présentation synthétique. Un travail commun plus fourni a été réalisé par le Programme Collectif de recherche en 2005 et 2006 ; il a été retranscrit dans les rapports correspondants.



**Le comté de Foix (XI-XVe siècles)***Un nouveau comté mal acquis*

Le comté de Foix appartient au grand *pagus* carolingien de Toulouse dont la partie pyrénéenne fut démembrée au Xe siècle au profit des comtes de Carcassonne. Roger, comte de Carcassonne, dit « le Vieux », met au point sa succession en faveur de ses fils et de sa femme en 1002<sup>3</sup>. Le benjamin Pierre, évêque de Gérone, reçoit les possessions ecclésiastiques sur toute la *potestas* de Roger. Raimond, l'aîné, reçoit des biens concentrés surtout autour de Carcassonne, des droits sur la plaine toulousaine dans la zone de Cintegabelle et des droits sur le Razès qui dépend aussi du frère de Roger, tandis que Bernard, le cadet, reçoit les pouvoirs sur la zone toulousaine de montagne, comté et évêché de Couserans et vallée de l'Ariège. Dans ce dernier secteur, une grande partie des droits sont en fait tenus par sa mère en usufruit, tandis que d'autres secteurs, au nord, le Volvestre ou le bois de Boulbonne sont conservés en indivis avec Raimond, l'aîné. Roger, successeur de Bernard, est le premier personnage à porter le titre de comte de Foix et il doit partager son autorité sur la vallée avec Pierre, évêque de Gérone, son oncle survivant des trois fils héritiers de Roger-le-Vieux.

Durant la première moitié du XIe siècle, on assiste à une évolution politique somme toute classique : fixation territoriale du pouvoir des Fuxéens avec la création du comté de Foix, disparition progressive des indivisions qui s'accompagne d'une dissociation entre la zone carcassonnaise et fuxéenne. Mais des droits familiaux subsistent permettant aux Fuxéens jusque dans les années 1070 de posséder des pouvoirs sur le comté de Carcassonne. Ces pouvoirs ont été abandonnés (dans un cadre conflictuel) entre les années 1065 et 1126 suite à la mainmise des Trencavel et des Barcelonais sur le Carcassonnais.

Ce qui caractérise le plus ce premier comté de Foix au XIe siècle est la nouveauté du pouvoir de cette branche de la famille carcassonnaise. En fait, les droits cédés par Roger-le-Vieux sont d'acquisition récente puisqu'ils dépendaient auparavant du comté de Toulouse. Ils sont mal acquis, d'autant que les familles seigneuriales présentes sur cette zone sont depuis longtemps dans une fidélité toulousaine. Par exemple, au nord du comté, dans la vallée de la Lèze, la plupart des *nobiles* appartiennent à la famille des *Amelius* issue de celle des vicomtes de Toulouse<sup>4</sup>.

Le comté de Foix du XIe siècle n'est donc absolument pas un espace homogène, mais plutôt une addition de droits et de pouvoirs diffus et en concurrence avec d'autres.

<sup>3</sup> Héritage effectif à sa mort en 1011. Son fils aîné est alors mort, mais l'héritage de celui-ci est dévolu à son fils homonyme, petit-fils de Roger-le-Vieux.

Vers 1002, Cop. fin XIIIe et moderne : A.D.A. E1., Cop. Doat, 165, f°86. ; Édition, DEVIC-VAISSETTE, H.G.L., V, acte 162, col. 344-346.

<sup>4</sup> Voir LATOUR (de) P., La dynastie *Amelius* X-XIIe siècle, *Revue du Comminges*, 2003, 3<sup>e</sup> trimestre, p. 399.

*Des concurrences nombreuses, une expansion régulière*

A partir de ces droits mal acquis, les comtes de Foix vont régulièrement élargir leur pouvoir sur la vallée de l'Ariège, comté de Foix, tandis qu'ils vont perdre les pouvoirs périphériques, ceux du comté de Carcassonne et de celui de Couserans.

Sur le secteur fuxéen, la progression du pouvoir comtal est sensible à partir des années 1060. Elle s'effectue grâce à un élargissement spatial du comté sur ses marges dans un premier temps, puis par l'assujettissement de seigneuries plus ou moins adultérines au cœur même du comté.

En concurrence avec d'autres pouvoirs comtaux, le comté de Foix s'étend, à la fin du XIe siècle et au début du XIIe siècle, vers le comté de Carcassonne, dans le secteur de Mirepoix et de Laroque d'Olmes et vers le sud, en concurrence avec le comté de Cerdagne, autour de Lordat, d'Ax et de Mérens.

Dès la fin du XIe siècle, mais surtout au cours des deux premiers tiers du XIIe siècle, on assiste à une succession de fiefs de reprises permettant le contrôle de grandes seigneuries plus ou moins indépendantes au sein même du comté, telles celles des Quié et des Rabat en Sabartès ou des seigneuries Marquefave ou Belpech au nord du comté. Les fiefs de reprises permettent aussi d'assujettir des espaces d'attributions mal définies, limitrophes du Couserans, tel le secteur du Séronais jusqu'à la seigneurie des Durban en vallée de l'Arize.

A la fin du XIIe siècle, le comté de Foix a entièrement changé : il est devenu une entité homogène dans laquelle le pouvoir des comtes est suzerain.

Dès lors, les comtes de Foix vont mettre en place un glacis de fortifications comtales, souvent isolées du monde civil, réseau castral assurant le contrôle politique du comté qui forme un ensemble. Mais cet ensemble mieux défini connaît encore des zones d'attributions floues sur ses marges.

Avec l'insertion du pouvoir royal français en Toulousain au XIIIe siècle, cette frontière s'est précisée. On assiste, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, à une course au peuplement (mise en place de bastides et de consulats) qui aboutit à la fixation d'une frontière quasi linéaire au nord du comté.

En même temps, la progression du domaine royal aboutit dans un cadre très conflictuel à la reconnaissance par les comtes de Foix de la suzeraineté française pour le nord du comté en 1263 et pour le Sabartès en 1277.

*Désengagement puis réorganisation*

L'acquisition par mariage de la vicomté de Béarn par la famille fuxéenne au tournant des XIIIe-XIVe siècles représente un événement essentiel pour l'histoire politique de la vallée de l'Ariège. Les comtes de Foix devinrent dès lors beaucoup plus vicomtes de Béarn qu'ils n'étaient comtes de Foix, et ce, malgré l'acquisition de droits importants sur l'Andorre et la vicomté de Castelbon au XIIIe siècle. Eut lieu, dès la première moitié du XIVe siècle, un désengagement politique des comtes de la vallée de l'Ariège. Ce désengagement s'est matérialisé par l'abandon d'une politique castrale homogène et du glacis de châteaux du XIIIe siècle. L'abandon de nombreux ouvrages ne doit cependant pas masquer les investissements nouveaux. Alors que de

nombreuses seigneuries anciennes sont très affaiblies par un endettement perceptible dès le XIII<sup>e</sup> siècle et une concurrence importante avec les nouveaux pouvoirs consulaires et les pouvoirs comtaux et royaux, les comtes de Foix renforcent un clientélisme privilégié avec les élites pré urbaines des villes de franchises dont les limites fortifiées se modernisent régulièrement. Parallèlement, les marges du nord du comté sont des zones de plus grand investissement comtal, tant parce qu'elles sont au contact des vellétés d'expansion des officiers des rois de France, que parce qu'elles sont situées à proximité des nouvelles zones de conflits de la guerre de Cent Ans commençante, mais peut-être surtout parce qu'elles sont devenues des secteurs économiquement plus dynamiques.

Dans ce cadre, le pouvoir des comtes de Foix, particulièrement celui de Febus (1343-1391) est prépondérant et puissant, organisé sur le principe de l'administration par le biais de la châtelainie-baylie comtale.

A la mort de Febus, la famille des vicomtes de Castelbon (branche cadette séparée au XIII<sup>e</sup> siècle) récupère les pouvoirs des comtes. Il semble maintenant acquis que la mise en place de cette famille fut délicate sur la vallée de l'Ariège et que les élites locales eurent du mal à reconnaître ces nouveaux comtes. On dénombre en effet une multiplication d'hommages seigneuriaux en même temps que les comtes s'engagent à conserver les franchises et les coutumes des pouvoirs consulaires et seigneuriaux. Suit une réorganisation castrale à l'échelle du comté et à l'initiative des nouveaux comtes dont l'objectif est de montrer et d'asseoir leur pouvoir. Mais cette réorganisation -dont le point d'orgue est la construction de la tour ronde du château de Foix- fut la dernière et fut de courte durée. Dès le début du second tiers du XV<sup>e</sup> siècle, le pouvoir comtal opéra un second désengagement effectué à nouveau au profit de la vicomté de Béarn et de l'acquisition de pouvoirs dans le secteur occidental des Pyrénées.

### **Le Couserans (XI-XIV<sup>e</sup> siècles)**

L'étude politique du comté de Couserans est un tâche difficile car les carences de la documentation écrite sont énormes. L'histoire politique de ce secteur reste donc très fragmentaire.

Le comté de Couserans est une entité ancienne, structurée sur l'évêché du Couserans dont le siège est à Saint-Lizier, au débouché de la haute montagne.

Issu donc d'une cité tardo-antique, le comté de Couserans réapparaît dans la documentation écrite au début du XI<sup>e</sup> siècle en deux occasions. Le comté et son évêché sont attribués au début du XI<sup>e</sup> siècle à Bernard, cadet du comte de Carcassonne et fondateur de la famille de Foix, dans le testament de Roger-le-Vieux vers 1002, en même temps que des territoires plus à l'est qui vont former le comté de Foix<sup>5</sup>. Ces territoires forment des conquêtes récentes arrachées vers le milieu du Xe siècle au *pagus* de Toulouse. Dans les années 1030-1050, le premier comte de Foix, successeur de Bernard, contrôle toujours le comté de Couserans qui est mentionné dans des accords familiaux<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Cité ci-dessus.

<sup>6</sup> 1030-1050

Original perdu. Cop. fin XII<sup>e</sup> s. et moderne : A.D.A., E 1.

Cop. A.N., J. 879, n°7.

H.G.L., V, acte 202, col. 408 - 411.



Dans les années 1090-1095, une documentation écrite plus riche démontre que le comte de Foix est toujours comte de Couserans à la veille de son départ en Terre Sainte pour la première Croisade<sup>7</sup>. La dernière mention d'un rassemblement des deux comtés sous la *potestas* fuxéenne date des années 1125-6<sup>8</sup> ; mais au XIIe siècle, comme auparavant, les deux territoires ne sont jamais confondus dans les actes. En effet, le comté de Foix est de création récente, tandis que celui de Couserans paraît être issu du haut Moyen Âge et correspondre au territoire épiscopal.

Dans la première moitié du XIIe siècle, entre Roger, comte de Foix de 1126 à 1148 et son successeur Roger-Bernard, le comté de Couserans change de main sans que nous possédions d'explication à cette modification. Il est alors récupéré par le comte de Comminges, seigneurie pyrénéenne plus à l'ouest et ce changement fut peut-être conflictuel comme le suggère une guerre entre comtes de Foix et de Comminges qui aurait pu perdurer et dont on a mention à la fin du XIIe siècle. Le début du XIIe siècle est aussi marqué par l'affaiblissement du pouvoir épiscopal, dont le temporel est régulièrement usurpé par les comtes de Comminges.

A la fin du XIIe siècle, le comte de Comminges, érigea dans cet ensemble une vicomté de Couserans qu'il légua à son fils cadet. Cet ensemble nouveau constitué de droits d'origines publiques incluait une partie des hautes vallées en amont du bassin de Saint-Lizier, dont la vallée du Garbet. Il ne concerne donc qu'une partie du comté originel. L'évêché lui-même ne semble pas avoir disposé des dîmes sur cette vicomté nouvelle qui est donc différente de la seigneurie de l'évêché contrairement au comté.

Les vicomtes de Couserans, après une étape conflictuelle avec les comtes de Foix à propos d'un château du Sabartès (Quié), réalisèrent un rapprochement très fort avec ces mêmes comtes à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle. Roger-Bernat, comte de Foix et Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans s'associent pour des profits personnels dans leurs velléités d'expansions vers les territoires catalans d'Andorre et de Palhars. En même temps, l'expansion royale et, la sujétion du Comminges, compliquent la carte politique de la montagne couserannaise notamment dans le secteur de Seix, qui s'insère dans le domaine direct royal, mais aussi sur le secteur de la mine d'argent de Castel Minier d'Aulus en activité au début du XIVe siècle. La concurrence entre les vicomtes de Couserans et les officiers du roi de France se renforce dès les premières années du XIVe siècle, évidemment le plus souvent au profit du pouvoir royal.

Le reste de l'ancien comté de Couserans, sa portion nord et la zone occidentale de la montagne subsista au sein du comté de Comminges. Elle connaît une organisation classique, centrée sur des châtelainies-baylies tenues par des fidèles des comtes de Comminges. C'est dans la zone occidentale de la montagne couserannaise, le Castillonais, que l'on peut le mieux apprécier les seigneuries locales en place au moins dès le XIIe siècle grâce aux actes de la commanderie templière de Montsaunès (Gers) possessionnée sur ce secteur.

---

CROS-MAYREVIEILLE, *Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne*, tome I, 1846, pp. 49-50, acte XXXIX

<sup>7</sup> Voir notamment 1095, Original perdu, Copie : Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 165, f°240. Editions : H.G.L., VIII, acte 388 - II, col. 736-7 et DOVETTO J., *Cartulaire des Trencavel*, CRIHCC, Carcassonne, 1997, acte 347, p. 81.

<sup>8</sup> 1126, 2 des kal. d'av.

Original perdu : Caisses du château de Foix,

H.G.L., VIII, acte 490 - II, col. 928-9.

Cop. Doat, 166, f°107.

DOVETTO J., *Cartulaire des Trencavel*, CRIHCC, Carcassonne, 1997, acte 373, p.89.

Au XIIe siècle, le cartulaire de la commanderie templière de Montsaunès démontre que les comtes de Comminges possèdent quantité de biens sur cette vallée, biens dont certains sont donnés aux templiers. Les seigneurs de Castillon, soumis aux comtes de Comminges paraissent être les acteurs principaux de la domination nobiliaire sur cette zone, même si d'autres seigneuries apparaissent çà et là dans les actes de la documentation écrite templière et comtale. L'extension des ouvrages seigneuriaux castraux au Moyen Âge central paraît avoir connu deux étapes. Une histoire ancienne, difficilement perceptible, montre une diffusion limitée de petits ouvrages seigneuriaux dans la *potestas* de familles locales et de la famille d'Aspet, seigneurie la plus occidentale du comté de Comminges. Ces ouvrages sont concurrencés par le bourg castral de Castillon tenu par un fidèle des comtes. Par la suite, dans une seconde étape, ce bourg devint chef-lieu de châellenie comtale au XIVe siècle. Cette montée en puissance de Castillon occulte dès lors l'expansion des autres villages castraux déjà peu dynamiques du fait de la structuration ancienne du peuplement autour d'habitats casaliers. La fin du Moyen Âge est donc marquée sur ce secteur par la domination d'un seul ouvrage ce qui démontre que la structuration politique en châellenies-baylies est effective et primordiale dans le paysage politique et dans l'occupation du sol.

### 3. ETUDES DE CAS

**SITE : *castrum* de Lordat - COMMUNE : Lordat**  
**CANTON : Les Cabannes N° I.N.S.E.E. : 09171**

Florence Guillot

Localisation de Lordat



#### Documentation écrite :

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
970	<i>...in pago Tolosano, in [mi]nisterio Lordadense...</i>	A.N., J.879, n.2	H.G.L., V, acte 120, col. 126.
1030 - 1050	<i>...castrum de Lordato...</i> dans les biens du petit-fils de Roger de Carcassonne qui tient la haute vallée de l'Ariège	O.P.	H.G.L., V, acte 201, col. 406.
1074	<i>...castrum de Lordad cum castellanis suis ... infra terminos istos a...</i> Donation du comte de Foix à Cluny (donation sans lendemain)	B.N., ms lat., Or. 126, cop. 31 - 43, B.h. 77.	Cluny, acte 3480, pp. 587 - 590.
1095	<i>...in Lordad...</i> Dépendant du comte de Cerdagne	O.P. Doat, 165, f° 240.	H.G.L., V, acte 388 - II, col. 736 - 737.
1095	<i>...castrum de Lordat...</i> Testament du comte de Cerdagne	L.F.C., 162, 43b - 44 a.	L.F.M., II, 694, pp. 204 - 207. M.H., 311, col. 1193 - 1195.
1068 - 1095	<i>...castrum de Lordat...</i> Inféodation du comte de Cerdagne	L.F.C., 96, 23 b-c.	L.F.M., II, 627, p.135.
1068 -	<i>...castrum de Lordat...</i>	L.F.C., 97, 23 c-d.	L.F.M., II, 628, pp.135-

1095	Inféodation du comte de Cerdagne		136.
1068 - 1095	<i>...castello de Lordat et omnibus fortedis...</i> Inféodation du comte de Cerdagne	L.F.C., 98, 23d - 24 a.	L.F.M., II, 629, pp.136-137.
1125	<i>...Lordad...</i> Dépendant du comte de Foix	O.P.	H.G.L., V, acte 490-II, col. 928-9.
1132	<i>...castello de Lordad...</i> Dépendant du comte de Foix <sup>9</sup>	O.P. Doat, 166, f° 155 r.	H.G.L., V, acte 517, col. 980.
1137	<i>...Willelm de Lordad...</i>	O.P. Doat, 166, f° 237.	H.G.L., V, acte 503 - IV, col. 957.
1156	<i>...Poncius de Lurdad...</i>	O.P. Doat, 83, f° 24.	MACIOTTA, pp. 74 - 75.
1159	<i>...Raimondus de Lordad...</i>	O.P. Doat, 167, f° 207 r.	H.G.L., V, acte 630 - II, col. 1228.
1162	<i>...Pons de Lordad...</i>	O.P.	H.G.L., V, acte 648, col. 1258.
1163	<i>...Willelm de Lordad et Beatrix, uxor eius...</i>	O : A.D.H.G., 101 H 537 Cop. : A.D.H.G., Fonds de Saint Sernin, f° 33c - 33D.	<i>Cart. Saint Sernin</i> , acte n° 105, pp. 77 - 78.
1188	<i>...consilio baronum nostrum - de Roger, comte de Foix - ... Ar. G. de Lordat...</i>	O.P. Doat, 96, f° 261 r-v.	-
1188	<i>...Jordas de Lordat...</i>	O.P. Doat, 96, f° 261 r.	-
1216	<i>...militibus de Lordato...</i>	O.P. : C.C.F. Cop. moderne : A.D.A. 1 J 285. Original : A.D.P.A., E 483 <sup>10</sup> .	H.G.L., VIII, acte 190 - I, col. 691
1213	<i>...castrum de ... Lurdad...</i>	O.P.	CATEL, p. 276.
1229	<i>...in parochiis de Lordato et ... pro custodia ipsorum castrorum.</i>	O.P. Doat, 169, f° 295 r.	-
1229	<i>...castra Lordatum et ... parochiis Lordati et...</i>	A.N. , J.306, 3, n.63.	H.G.L., VIII, acte 280, col. 903-6.
1233	<i>...Pons de Lordato...</i>	O.P. Doat, 170, f° 46 v.	-
1238	<i>...Raimundus de Lordat ...</i>	O.P. Doat, 84, f° 134 v.	-
1243	Mise en cause, pour crime d'hérésie de : W. Jean de Lordat, Pierre <i>Bela</i> de Lordat, et le <i>capellus de Lordat</i> .	O.P. Doat, 22, f° 157 v, 169 r.	-
1244	<i>...in castro de Lordat...</i>	O.P., Doat, 24, f° 65 v.	-
1244	<i>...Guillelma de Monterguel uxor quondam Arnaldus Guillelmus de Lordat...</i> <i>Raimondus Bela de Lordat, Raimondus Salas de Lordat, chevalier, et Guillelmus de</i>	O.P. Doat, 22, f° 114 v, 136 r, 144 r.	-

<sup>9</sup> C'est ensuite toujours le cas.

<sup>10</sup> Copies des confirmations des franchises par les comtes Roger-Bernard III et Gaston II, A.D.P.A., E 483.

	<i>Lordat, vinrent à Montségur.</i>		
1244	Vinrent à Montségur : Raymond et Arnaud Raymond <i>Desclainha</i> de Lordat, Raymond et Guillaume, son fils, de <i>Salas de Lordat</i> .	O.P. Doat, 22, f° 212 v.	-
1244	Il y a 4 ans : Mise en cause pour crime d'hérésie du bayle Jean Guillaume de Lordat. Vinrent à Montségur : Olivier et Pierre Amiel de Lordat, chevalier ; Raymond, Guillaume et Guillaume - son fils - de Salas, <i>milites de Lordat</i> .	O.P. Doat, 24, f° 65 v.	-
1244	Il y a 1 an : Guillaume Jean de Lordat vint chercher des armes à Miglos, pour Montségur.	O.P. Doat, 24, f° 195 v.	-
1246	Mise en cause de la femme de Raymond de Lordat.	Doat, 24, f° 252 r.	DUVERNOY, <i>Bernard de Caux</i> , pp. 36 - 37.
1246	Il y a 8 ans : Mise en cause de Raymond de Lordat.	Doat, 24, f° 253 v.	DUVERNOY, <i>Bernard de Caux</i> , pp. 38 - 39.
1246	<i>...parfaits résidants publiquement à Lordat...</i>	Doat, 24, f° 275 r.	DUVERNOY, <i>Bernard de Caux</i> , p. 68.
1247	Il y a 20 ans : Mise en cause pour crime d'hérésie d'Arnaud Guillaume de Lordat.	Doat, 24, f° 266 v.	DUVERNOY, <i>Bernard de Caux</i> , pp. 58 - 59.
1249	Bernard de Lordat donne au comte de Foix, Roger, tous ses droits sur la seigneurie de Lordat, à charge de Roger de payer les dettes de Bernard de Lordat.	Analyse : A.D.A., E 6 - 9, caisse n° 20, acte n° 55, f° 292.	-
1253	Pons de Lordat et Pierre-Amiel de Lordat vendent leurs droits sur la seigneurie de Lordat au comte de Foix.	Analyse : A.D.A., E 6 - 9, C.C.F. n° 21, f° 294.	-
1257	Raimond-Guillaume et Arnaud-Guillaume de Lordat donnent au comte de Foix tous leurs droits sur la seigneurie.	Analyse : A.D.A., E 6 - 9, C.C.F. n° 21, f° 293.	-
1261	<i>...universitatibus de ..., Lordati,...</i>	O.P. - Doat, 171, f° 292.	H.G.L., VIII, acte 491-I, col. 1479.
1263	Règlement fait entre le comte de Foix et Guillaume Pierre, bayle de Lordat, concernant les dépenses à faire en sa baille.	O.P. B.M.T., ms 638, f° 76.	-
1267	Géraud-Hugues donne au comte de Foix, ce qu'il possède de sa femme, fille de Raimond de <i>Salis, in castro de Lordato</i> , dans les mêmes conditions que Raimond de <i>Salis</i> , qui le tenait de l'église de Lordat.	O.P.	PASQUIER, <i>B.S.A.S.L.A.</i> , tome III, 1889-90, p. 370.
1267	Inféodation des biens précédents du comte de Foix à Géraud-Hugues.	O.P.	PASQUIER, <i>B.S.A.S.L.A.</i> , tome III, 1889-90, p. 370.
1267	<i>...P. Amelii de Lordato, filio quondam Guillelmi de Lordato...</i>	O.P. Doat, 172, f° 213 r.	-
1272	<i>...castrorum de Lordato,...</i>	O.P.	H.G.L., X, acte 7 - I,

			col. 102.
1272	<i>...castra de .. et de Lordato... Dominum P. Rotgerium de Mirapice militem, castellanum de Lordato</i>	O.P.	H.G.L., X, acte 7 - II, col. 103.
1272	<i>...castra de Lordato et de ...</i>	O.P. Cop., A. Ar., reg., 21 f° 138v.	BAUDON de MONY, acte 59, p. 144.
1272	<i>...castra de Lordato et de ...</i>	O.P. Cop., A. Ar., reg., 21 f° 139.	BAUDON de MONY, acte 60, p. 145.
1272	<i>...castra de Lordato et de ...</i>	O.P. Cop., A. Ar., reg., 21 f° 72.	BAUDON de MONY, acte 63, pp. 148-149.
1273	<i>...castra de Lordato ...</i> Guillaume-Raimond de <i>Josa</i> , mandaté par le roi d'Aragon, cherche à démontrer grâce à l'audition de témoins que la châtellenie de Lordat, sa ville, sa manse, et son château étaient sous la domination aragonaise depuis Pierre II d'Aragon. Certains témoins affirment que le château fut bâti par un comte de Cerdagne. Parmi les habitants de <i>Lordato</i> , qui témoignent : Pons de Causso ; Bernard d'en <i>Guerra</i> ; Raimond <i>Bela</i> ; Bernard de <i>Carariis</i> ; Pons de <i>Gavenausso</i> ; Pierre-Amiel de Lordat, <i>miles</i> , qui tient le château pour le roi avec Pierre <i>Stagni</i> . Arnaud-Guillaume de <i>Lordato</i> , <i>militis</i> .	O.P. Cop., A. Ar., J. I <sup>er</sup> , n° 2143.	BAUDON de MONY, acte 64, p. 149.
1272	<i>...vallis de Lordato cum villis de ..., castro de Lordato,...</i>	B.N., ms Lat. 9187, f° 72.	H.G.L., X, acte 5, col.90.
1277	<i>...castra de ..., de Lordato...</i>	A.N. J.332, n.8. B.N., ms lat. 9778, f° 165 v.	H.G.L., X, acte 20 - I, col. 138.
1283	<i>.. castra de ... et de Lordato...</i>	O.P. Doat, 174, f° 134 r- 135 v.	-
1285	<i>...castra de ... et de Lordato...</i>	O.P. Doat, 174, f° 202 r- 203 r.	-
1285	<i>... castra de ... et de Lordato ...</i>	B.N., ms Lat. 9996, f° 101 b.	H.G.L., X, acte 43 - I, col. 197.
1285	<i>...castra de ... et de Lordato...</i>	B.N., ms Lat. 9996, f° 101 b.	H.G.L., X, acte 43 - II, col. 197.
1291	<i>...castra de ... et de Lordato...</i>	A.N, J.332, n.13.	H.G.L., X, acte 72 - V, col. 264.
1295	<i>...de dicto loco Stagnorto<sup>11</sup> usque ad metam positam in via qua itur</i>	O.P.	H.G.L., X, acte 85, col. 323 - 328.

<sup>11</sup> Lieu inconnu.



	<i>Monteferrario</i> <sup>12</sup> <i>apud Lordatum, que via transit per collem de Petra</i> <sup>13</sup> ... ... <i>ascendendo per renim usque ad metam positam in carreria qua itur Monteseuro</i> <sup>14</sup> <i>versus Lordatum, que via transit per collem de Petra, in qua via est nona meta</i> ... ... <i>Arnaldus de Podio de Lordato</i> ...		
1295	... <i>domino Pons de Lordato</i> ...	O.P. Doat, 85, f° 236 r - 241 v.	-
1297	... <i>castra de ... et de Lordato</i> ...	O.P.	H.G.L., X, acte 72 - XI, col. 267.
1302	... <i>villa et castrum de Lordato</i> ... <i>Sicard de Lordato</i> .	O.P. Cop. XIX <sup>ème</sup> : A.D.A., E 1-8.	-
1308	...Pierre Arnaud de Capoulet qui avait été bayle du seigneur Arnaud Guillaume de Lordat... ...à Urs, chez le damoiseau, Sicard de Lordat...	B.N., ms Lat. 4269.	<i>Geoffroy d'Ablis</i> , pp. 110 - 113.
1308	<i>Sicard de Lordato</i> .	O.P. Cop., A.D.A., E 87, f° 65v.	-
1312	<i>Sicard de Lordato, miles</i> .	O.P. Cop., A.D.A., E 87, f° 18v.	-
1321	Il y a 16 ou 20 ans : ...il me dit qu'il m'emprisonnerait dans le château de Lordat...		DUVERNOY, <i>Jacques Fournier</i> , n°31, p. 410.
1324	Il peut y avoir 5 ou 6 ans : ...Arnaud del Pech, châtelain du Pech de Lordat...		DUVERNOY, <i>Jacques Fournier</i> , n°76, p.1098.
1385	<i>Capellanus de Lordato</i>	Vatican, Coll., 237, f° 82 v - 85 r	FRANCOIS, PERRIN, FONTREAUUX, <i>Pouillé</i> , pp. 807 - 814.
1391	<i>Pons de Lordat</i> , seigneur de Cazenave.	O.P. Doat, 205, f° 45 - 46 v.	-
1398	Hugues de Lordat, mineur, seigneur de Garanou.	O : A.D.A., E 206, f° 1.	-
1401	<i>Bertran de Lordat, donzel</i> ... <sup>15</sup>	O.P. Doat, 209, f° 81.	-
1672	Il y a un château situé sur le rocher de Lordat, qui appartient au roi, lequel est	O. : A.D.A. : 1 J 4. et E 4-5	BARRIERE-FLAVY, <i>Dénombrement du</i>

<sup>12</sup> Montferrier, commune du canton de Lavelanet.

<sup>13</sup> Col de la Peyre ou de la Terne.

<sup>14</sup> Montségur, commune du canton de Lavelanet.

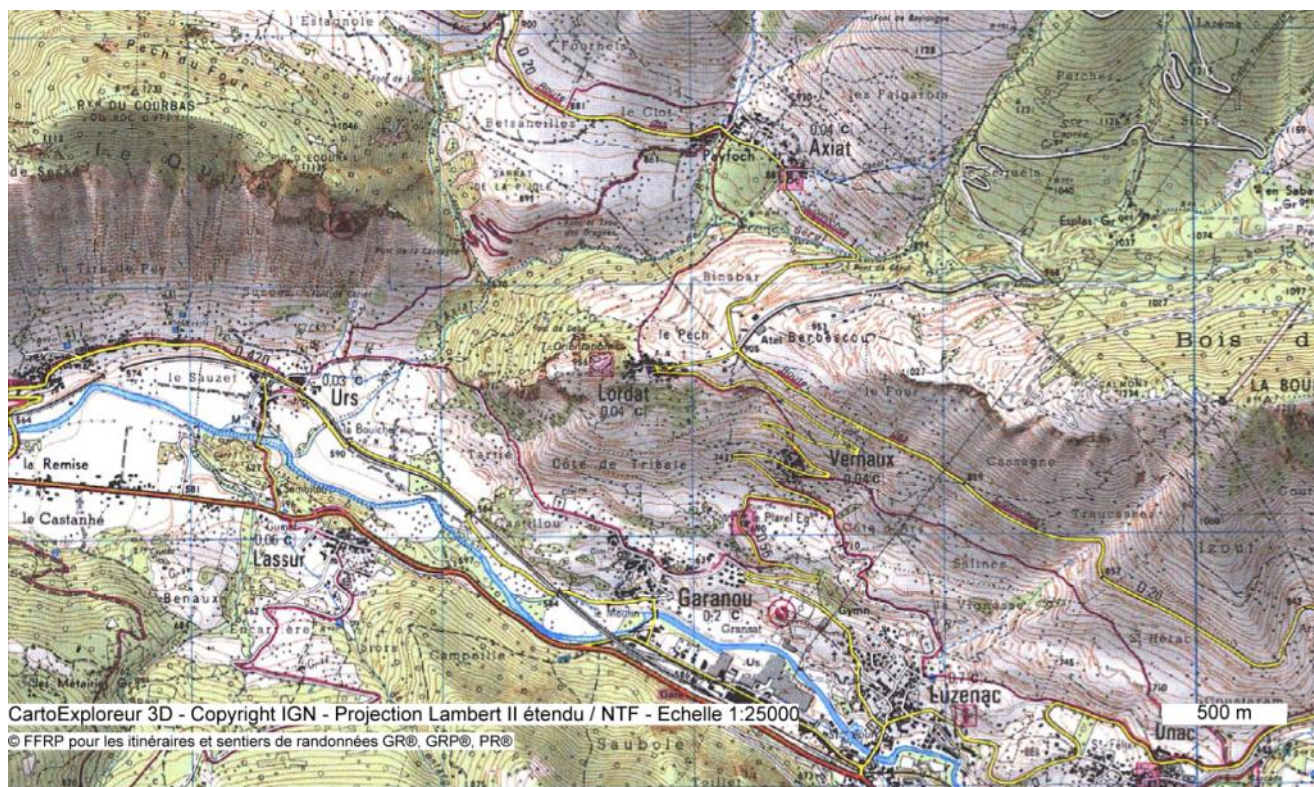
<sup>15</sup> Co-seigneur de Saverdun.

	<p>présentement démoli et ne reste que murailles. Le château est présentement inhabité. Lorsqu'il était en état d'être gardé, le roi et les anciens comtes de Foix y tenaient un capitaine châtelain, auquel ils donnaient et assignaient des appointements sur leur trésorier, et les habitants de la châtellenie étaient obligés d'y faire guet et garde par l'ordre du châtelain qui avait le droit de les commander, et de courir sus aux libertins et gens de mauvaise vie et de les mettre dans les prisons qui étaient au château.</p>		<p><i>comté de Foix sous Louis XIV, Toulouse, 1889, p. 132.</i></p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	---------------------------------------------------------------------

**Cartes et plans :**

<p>Carte I.G.N. 1/25000</p>	<p>2148 est Top 25, Ax-les-Thermes, 2148 ET</p>	<p>Château ruiné. Le Pech : calvaire. Pont d'Arnet. Ruisseau de Gérul : moulin ruiné. Nombreuses jasses.</p>
<p>Carte de Cassini</p>	<p>N° 40</p>	<p>Type : église + village. Château ruiné.</p>
<p>Cadastre napoléonien</p>	<p>1829</p>	<p>Village rue à double polarité : église + château.</p>

**CHATEAU : de Lordat**



**1<sup>ère</sup> mention :** 1030 - 1050

**Terminologie :** *Castrum*, exceptionnellement au XI<sup>e</sup> siècle : *castellum*

**Dernière mention :** 1672, ruiné.

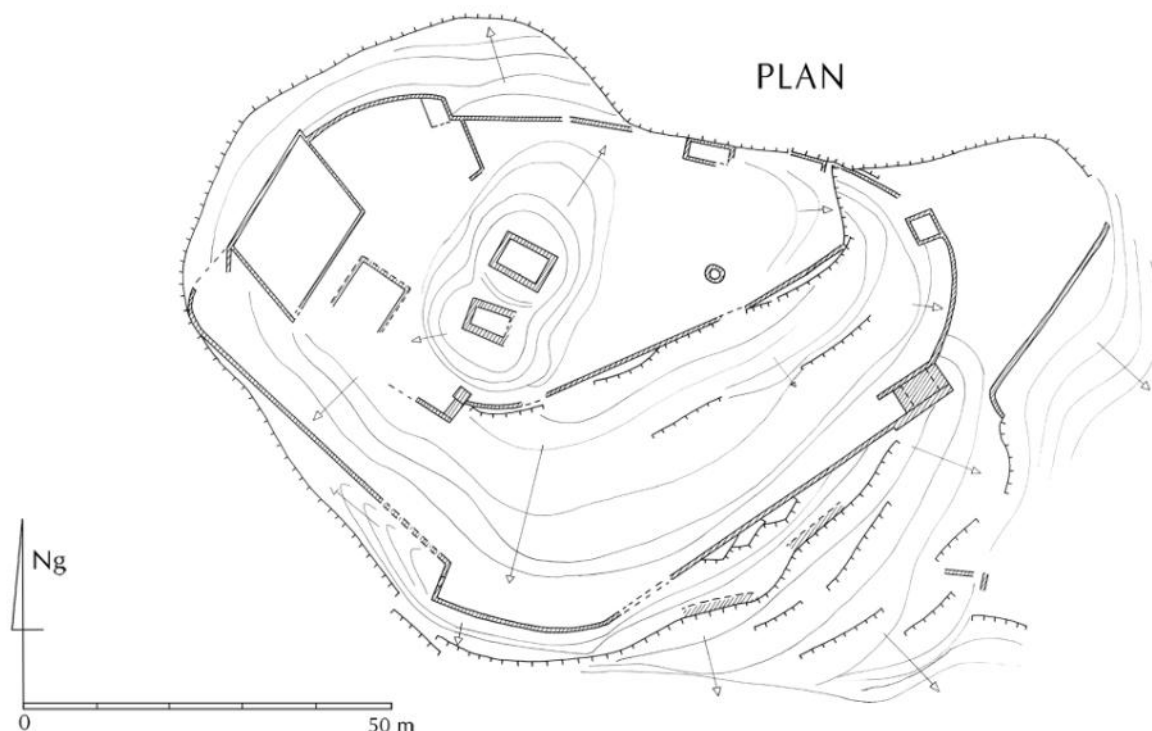
**Type topographique :** Roche de versant.

**Situation par rapport à l'habitat et aux voies de communication :** Eperon calcaire, versant rive droite, 200 mètres au-dessus de la vallée de l'Ariège. Au carrefour avec la route –mentionnée fin XIII<sup>e</sup> siècle- vers le Pays d'Olmes et Montségur.

**Description des vestiges :**

## CHATEAU DE LORDAT

Plan F. Guillot



Il s'agit de l'une des plus grandes forteresses du haut comté de Foix. Sa forme elliptique reprend la forme naturelle de l'éperon. Elle mesure un peu plus de 100 mètres de long sur 65 de large et couvre environ 5500 m<sup>2</sup>.

Son accès est quasiment impossible sur ses côtés nord et ouest, mais on y monte facilement par le chemin d'accès provenant du village, au sud-est.

Sur le flanc sud-est, du côté du village, on retrouve difficilement les traces d'un ancien mur, épais et constitué de très gros blocs erratiques pouvant dépasser 2 m<sup>3</sup>. Tout de suite au-dessus se situe la première enceinte du château féodal. Celle-ci a une forme générale ovale, voire elliptique et ses murs ne dépassent jamais 90 centimètres d'épaisseur. Ils sont construits presque uniformément en moellons calcaires de petite taille, reliés entre eux par un mortier de chaux et de graviers fins. Certaines de ces pierres sont disposées en arêtes de

poisson<sup>16</sup>, tout particulièrement à partir de trois ou quatre mètres de hauteur et certainement pour rattraper le niveau disparate de la construction et éviter ainsi que la poussée verticale ne fracture le mur<sup>17</sup> mais aussi à but décoratif car elles sont choisies régulièrement taillées et disposées avec soin.

Du côté est de cette enceinte, se trouvent deux tours. Au nord, la plus petite des deux est très abîmée. C'est une tour carrée de 5 m de côté et dont les murs ont la même épaisseur et les mêmes caractéristiques que ceux de l'enceinte. Elle ne semble pas avoir été percée d'une porte. Il s'agit donc d'une tour permettant de renforcer l'enceinte extérieure face à un petit replat.

La seconde tour, un peu plus grande et construite au sud-est, est quadrangulaire. Elle a très nettement été agrandie frontalement. Le mur extérieur a été ajouté, avec la porte extérieure, à la tour originelle qui s'intègre dans l'enceinte et possède des lits réguliers de moellons en arêtes. Elle mesure, à sa base, 7 m sur 4. A l'intérieur de cette tour on distingue 5 étages différents, matérialisés par des bordures du mur. Le dernier étage correspond au sommet de la tour qui n'est pas ou plus crénelé. Elle abrite une porte double qui permet d'accéder à l'intérieur de l'espace délimité entre les deux enceintes. Les deux portes sont voûtées en plein cintre et mesurent trois mètres de large. Ouvertes vers la droite dans le flanc de la tour, elles obligent à exposer le côté droit du corps et possèdent des aménagements tardifs, comme l'encoche d'une



Tour de l'entrée, sud-est de l'enceinte, vu depuis le sud. Notez l'élargissement de la tour par le mur ajouté au devant et les arêtes de poisson de l'enceinte.

herse à l'intérieur de la porte extérieure. Au-dessus, des petites ouvertures ont été pratiquées dans le mur de la tour. La plus basse est une petite fente carrée de dix centimètres de côté, alors que la plus haute est une fenêtre placée derrière une alcôve, de 80 centimètres de large.

<sup>16</sup> *Opus spicatum*.

<sup>17</sup> Ce type de construction en *opus spicatum* est traditionnellement un signe d'ancienneté. On trouve des murs très similaires à celui de cette tour au château d'Olargues-le-vieux, commune de Saint-Julien d'Olargues, Hérault. Ce château est daté des Xe et XIe siècles. D'après : JOURNOT F., Châteaux du Languedoc montagnard aux Xe et XIe siècles, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 30, 1992, p. 57-58.

Sur son côté sud, l'enceinte n'est percée que de petites ouvertures carrées (6), de 10 centimètres environ de côté, pratiquées à un mètre de hauteur du sol intérieur et donnant à des hauteurs variables sur l'extérieur. Celles-ci devaient davantage servir à l'éclairage de l'intérieur de l'enceinte qu'à la surveillance, qui devait donc s'effectuer de préférence par le faite du mur. Une porte plus récente, ayant quasiment perdu tout aspect défensif, est pratiquée au sud-ouest dans un angle rentrant et renforcé de l'enceinte<sup>18</sup>. Elle est surmontée d'une archère rectangulaire, plongeante vers l'extérieur (- 30 grades) et qui mesure, côté extérieur 1,18 x 0,15 m.

A l'est et à l'ouest, l'enceinte extérieure rejoint une muraille intérieure et le côté nord de l'ouvrage ne compte plus qu'une seule enceinte, qui s'appuie sur une falaise de plus de 50 mètres de hauteur.

Cette enceinte intérieure conserve la forme elliptique de la première et délimite un espace de 30 m de large sur 70 m de long. Son épaisseur est la même que celle de l'enceinte sud. Elle conserve par endroits des merlons à 7 ou 8 m du sol. Certains créneaux ont été bouchés avec des moellons calcaires de petite taille, au niveau des bâtiments intérieurs à l'enceinte<sup>19</sup>. A noter que ces merlons sont percés d'archères courtes, mais rectangulaires<sup>20</sup>.

Au-dessus de la falaise la plus abrupte, au nord, plusieurs archères rectangulaires et de taille moyenne ont été percées dans l'enceinte. Certaines ont un plafond fuyant : elles sont conçues pour faire pénétrer la lumière à l'intérieur de la muraille. D'autres ont un côté fuyant : elles sont orientées pour surveiller un point précis et permettent de diversifier les angles de tir à partir d'un petit nombre d'ouvertures. Mais leur ordonnancement est anarchique, et il est peu vraisemblable qu'elles aient été percées en même temps. Dans cette partie nord de la muraille, on trouve parfois de grandes ouvertures sous les créneaux, pouvant atteindre 1,4 m de large : il s'agit de fenêtres qui, placées du côté le moins accessible de l'enceinte, ne réduisaient que faiblement les capacités défensives de celle-ci, tout en permettant un éclairage efficace des bâtiments intérieurs. Au-dessus, quelques petites archères rectangulaires (0,1 x 0,4 m), sans pente, ont été percées dans les merlons, surtout au niveau des créneaux bouchés.

Au sud, l'enceinte intérieure est fortement endommagée. Il faut tout de même noter la présence de blocs erratiques de très grosse taille à la base de la construction - l'un d'eux atteint 3 m<sup>3</sup> -. Ce sont des blocs allochtones mais apportés par les glaciers sur le sommet. Enfin, une porte permet d'accéder à l'intérieur de la seconde enceinte, dans la partie la plus élevée de l'éperon. Celle-ci est pratiquée dans un épaissement du mur, à proximité des gros blocs, et est voûtée en plein cintre. Elle mesure 3,5 m de haut, pour 1,5 m de large et s'intègre dans un angle rentrant du mur d'enceinte.

Au sommet de l'éperon, plusieurs bâtiments s'adosent à l'intérieur de la seconde enceinte. Deux grands corps de logis sont situés à l'ouest et au-dessous des

Unique porte de l'enceinte interne



<sup>18</sup> Son épaisseur atteint 1,5 m au niveau de la porte.

<sup>19</sup> La dimension des merlons est en général de 0,8 m de haut pour 1,3 m de large.

<sup>20</sup> 0,6 x 0,1 m de section.



créneaux bouchés, ce qui expliquerait leur comblement puisque le mur ne servait alors plus à la défense du château, mais à l'adossement de bâtiments résidentiels. Le plus complet de ces bâtiments mesure 20 m sur 12. Il conserve des murs de 5 à 6 m de haut, encore crépis par endroits. On y pénètre par une porte étroite au niveau du sol. La petitesse de cette ouverture interdit de penser qu'il puisse s'agir d'une écurie. Une seconde porte est située juste au-dessus de la première. Elles sont toutes deux en arcs outrepassés. Ces constructions sont faites de pierres d'appareillage moyen, calcaires ou plus rarement schisteuses, reliées entre elles par un mortier blanc très fin comme dans la partie supérieure de l'enceinte. Ces bâtiments semblent donc bien contemporains du comblement des créneaux, et plus récents que l'enceinte.

Au nord, une citerne s'appuyait contre le mur intérieur. Décapitée, on ne peut plus connaître sa contenance exacte, mais elle devait être de grande taille puisque sa surface au sol est de 15 m<sup>2</sup>. Une autre citerne, aussi enduite de chaux rosée, se situe au nord-est du rempart. Celle-ci occupe 21 m<sup>2</sup> au sol et devait donc être encore plus importante.

Au centre de l'enceinte, on retrouve l'emplacement de quatre bâtiments différents. A côté du corps de logis à l'ouest, se situait une petite pièce rectangulaire de 8 m sur 4, construite à sa base avec des moellons calcaires très mal équarris. Elle est aujourd'hui arasée au niveau du sol.

De l'autre côté de l'enceinte une petite construction ronde, faite de pierres très bien taillées, mesure 3 m de diamètre.

Enfin, au centre de la plate-forme supérieure et sur la partie sommitale de l'éperon, on retrouve deux bâtiments quadrangulaires. Celui du nord est arasé et est construit avec des pierres exactement du même type que la petite construction ronde. Ces murs mesurent 1,1 m d'épaisseur et ils semblent de construction beaucoup plus récente que le second bâtiment quadrangulaire. Celui-ci constitue certainement un aménagement tardif, résidentiel, situé à côté de la tour maîtresse et palliant au manque de confort de celui-ci.

La tour maîtresse est à quelques mètres au sud. Elle est donc quasiment centrale, ce qui



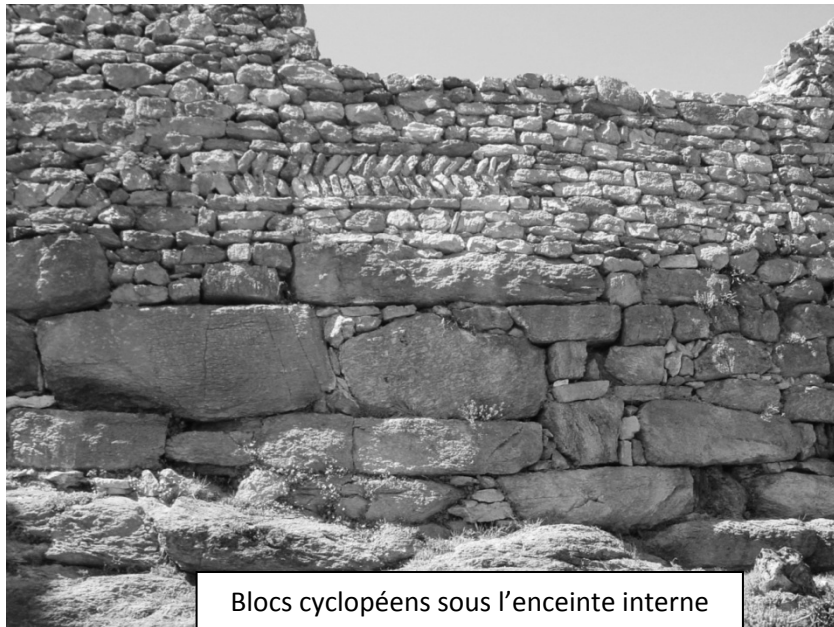
Parement externe du mur nord de la tour maîtresse

reste rare en Sabartès, et sommitale. Elle est construite avec des blocs calcaires de moyen appareil, reliés entre eux par un mortier de chaux assez grossier. Ses murs mesurent 1,3 m d'épaisseur et sont donc les plus épais de toute la fortification, hormis les gros blocs erratiques de l'enceinte intérieure sud et du pied sud de l'enceinte extérieure. Le donjon couvre 20 m<sup>2</sup> de surface plane au sol. Un des pans de ses murs subsiste : haut de 12 à 13 m, il est couronné par des merlons un peu plus haut que ceux de l'enceinte sud. Les mortaises et renforcements du mur permettent de déceler quatre étages, dont le dernier est celui du couronnement. Deux archères rectangulaires, exactement similaires à celle de la citerne de la spoulga de Bouan, percent le mur du donjon à 7 et 9,5 m de haut. Enfin, le mur extérieur nord porte la trace de l'inclusion d'une toiture de lauze à 6 ou 7 m du sol. Un bâtiment a donc dû



y être accolé. A l'inverse de certains perfectionnements du château comme les portes des tours, ce donjon occupe classiquement une place centrale et dominante au sein de la fortification. Il donc peut être considéré comme antérieur à ces perfectionnements.

En somme, les caractères architecturaux de ce château en font un site majeur de la haute Ariège de par sa superficie, le nombre et la qualité de ses aménagements militaires et résidentiels. La présence de blocs cyclopéens à la base de certains murs permet de supposer une origine antérieure à l'ouvrage féodal. Ces constructions massives sont reprises dans l'enceinte intérieure, mais délaissées au pied de



Blocs cyclopéens sous l'enceinte interne

l'enceinte extérieure : la fortification féodale aurait donc été un peu plus petite que la première fortification. Les deux enceintes et le donjon semblent être les aménagements les plus anciens hormis les murs cyclopéens. Le donjon est le bâtiment dont les murs sont les plus soignés et épais. Enceintes et donjon ont parfois été complétés plus tard, par exemple par un fronton et une nouvelle porte dans la tour d'entrée. Mais la première enceinte, dont l'appareillage en *opus spicatum* conforte l'ancienneté et qui doit être issue du premier âge féodal, comportait déjà au moins une tour, plus petite qu'elle n'est aujourd'hui. Les autres aménagements du château semblent s'être surajoutés successivement, sans que l'on puisse supposer une phase de reconstruction massive. L'aboutissement avec la construction de bâtiments internes résidentiels et le comblement des créneaux, indiquent une utilisation tardive plus résidentielle que militaire.

D'après LAHONDES, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le sénéchal du comté de Foix décrivait Lordat ainsi : « *Le chasteau de Lordat est si grand, qu'il ne peust ruyner ; dailleurs les paysans d'alentour font quelques subsides à sa Majesté à cause de la retraite qu'ils y doibvent avoir en leurs nécessités. Il semble qu'il serait bon de le laisser en garde aux subjects, lesquels seraient tenus eslire un personnage solvable d'entre eux qui seroit pourvus du titre de Capitaine pour sa Majesté, ce qui se renouvelleroit à chaque défaillant.* »<sup>21</sup>. Le château était donc encore en usage au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, mais ne comportait pas de garnison. Il devait servir aux habitants pour s'y réfugier en cas de besoin. Il ne devait donc plus qu'être réparé, au mieux maintenu en état par les habitants de Lordat. Il n'est d'ailleurs plus utilisé en 1672 et il est, dès lors, décrit à l'état de ruine.

<sup>21</sup> LAHONDES M. de, Quelques châteaux du pays de Foix, *Congrès archéologique de Pamiers, Foix, Saint Girons, 1884*, Paris, 1885, p. 353.

**SEIGNEURIE du château et du village de Lordat****Seigneur(s) éminent(s) :**

Fortification publique comtale antérieure à l'an mil, chef lieu de *ministerium*. Il est possible que l'ouvrage fortifié soit très ancien, comme le suggère l'étude du bâti et le résultat d'un sondage pour travaux lors de la mise en place de la volière ayant aboutit à la découverte de matériel tardo-antique.

Xe siècle : comté de Toulouse, puis de Carcassonne comme toute la haute vallée de l'Ariège.

XIe - XIIe siècles : comtes de Foix et comtes de Cerdagne. Puis comtes de Foix. Une lutte d'influence a lieu fin XIe siècle entre ces deux comtes au profit des comtes de Foix.

Pendant les guerres du XIIIe siècle : concurrence pour l'hommage pour ce château entre le roi de France et le roi d'Aragon dans le cadre de la définition de la frontière interétatique<sup>22</sup>.

Le site reste ensuite théoriquement sous autorité française comme tout le comté de Foix, mais pratiquement jusqu'à la fin du XIVe siècle uniquement sous l'autorité du comte de Foix.

**Seigneur(s) immédiat(s)**<sup>23</sup>: système des *castlans* au XIe siècle.

Malgré le développement à partir du XIIe siècle d'un lignage éponyme, il semble que le château proprement dit soit resté sous autorité comtale directe avec sa garde dévolue à un châtelain, fonction non héréditaire. Les châtelains sont nommés par les comtes de Foix et régulièrement changés comme sur les autres sites du même type (voir Montréal-de-Sos, Calamès, etc.).

La famille éponyme (première mention 1137) est surtout possessionnée en dehors de Lordat, notamment à la fin du Moyen Âge où plusieurs branches s'individualisent. Fin XIIe siècle, un de ses membres est membre du conseil des barons du comte de Foix.

Raimond de Niort, Arnaud Guillaume<sup>24</sup>, sont mentionnés dans l'inféodation des années 1068 - 1095, pour le comte de Cerdagne.

Une branche dite de Sales a des possessions sur le terroir et la communauté de Lordat, à partir du milieu du XIIIe siècle.

**Encadrement seigneurial :**

Châtelain du *castrum* pour le comte de Foix, 1<sup>ère</sup> mention : 1272. Châtelain du Pech de Lordat, 1324.

Bayle de Lordat : 1<sup>ère</sup> mention, 1263.

Chef-lieu d'une châtelanie comtale à la fin du Moyen Âge qui s'étend sur : Lordat, Axiat, Appy, Caychax, Senconac, Albiès, Vèbre, Urs, Lassur, Garanou, Vernaux, Luzenac, Unac, et Bestiac. Correspond aux mêmes communautés que le *terminium* de la *castelania* de Lordat, décrit en 1074.

**LE VILLAGE/HABITAT** : Village castral, en partie déperché. En effet, des encoches le long de la montée au château montrent que des maisons existaient jusqu'aux abords de la première enceinte alors que le village est situé maintenant quelques dizaines de mètres en dessous.

**Village/habitat : Lordat**

**Situation et voies** : Pied du promontoire castral, versant de soulane, alt. 870 m. Sur le chemin vallée de l'Ariège / Pays d'Olmes.

**Alt** : 900 m.

<sup>22</sup> Il s'agit du sujet de l'article Guillot (Fl.), 2009a, voir bibliographie.

<sup>23</sup> Compléments dans Guillot (Fl.) 2009a, voir bibliographie.

<sup>24</sup> Les prénoms de Guillaume et d'Arnaud-Guillaume étant fréquents dans la famille de Lordat aux XIIe et XIIIe siècles, il est possible qu'il s'agisse d'un membre à l'origine du lignage.

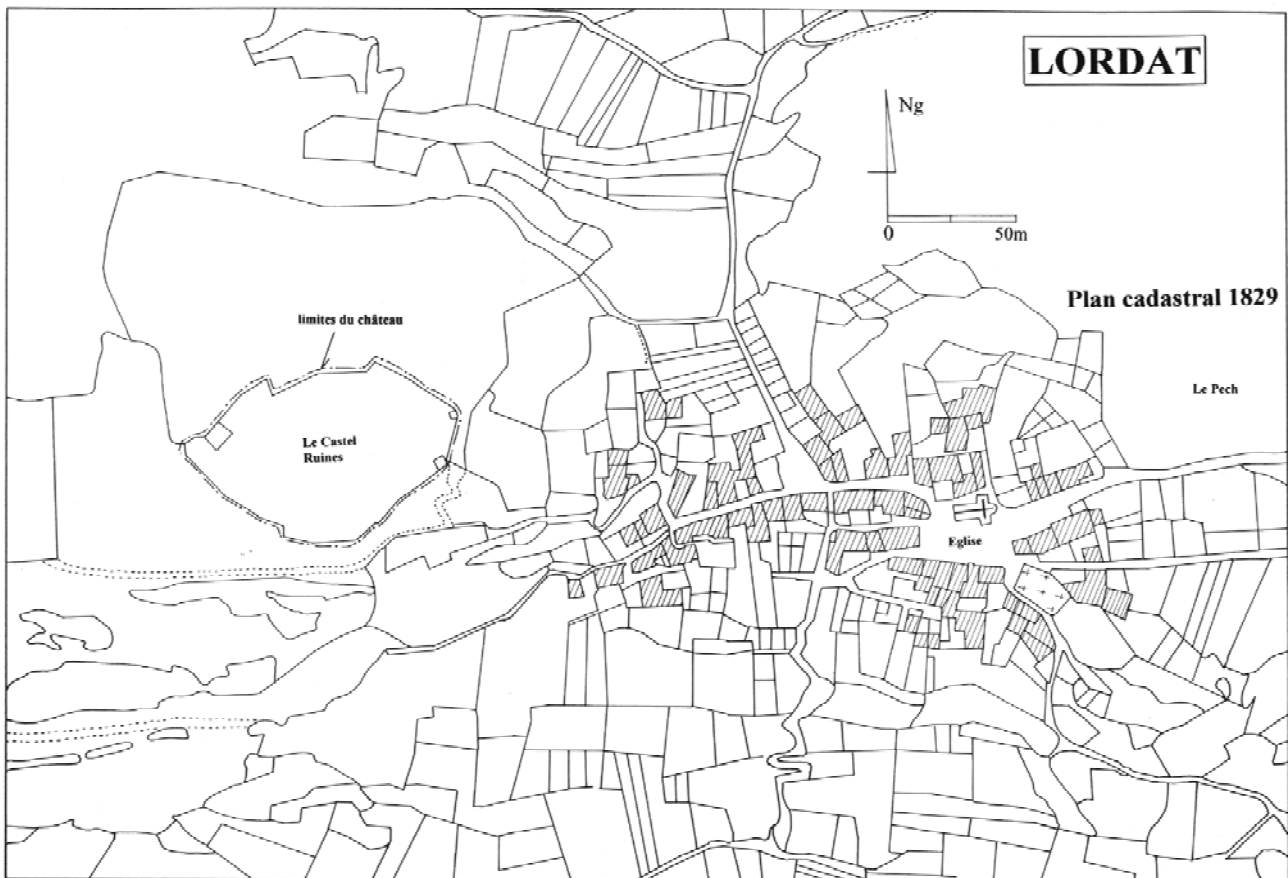
**Toponyme** : Lordat. Nom d'homme inconnu *-acum*<sup>25</sup>.

**1<sup>ère</sup> mention** : 970, chef-lieu d'un *ministerium*.

**Organisation topographique** : Village-rue entre le promontoire castral et l'église, associé à une agglomération située autour du bâtiment ecclésial. Petite place ovale autour de l'église. Les nombreuses terrasses, situées sous le château et portant des traces de constructions indiquent un déperchement récent d'une partie des habitations vers le plateau où est située l'église.

**Fortifications et faubourgs** : non

**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**



**Eglise : Vocabulaire** : Sainte Marie.

**1<sup>ère</sup> mention** : 1007, selon érudit, acte non retrouvé<sup>26</sup>. Paroisse, 1229.

**Paroissiale ou non** : oui (1229)

Centre du village, centre d'une petite place ovale, près d'une fontaine

**Bâtiment** : Composite, roman à moderne<sup>27</sup>.

**Cimetière** : Extérieur au village.

**Autres édifices religieux du village** : Calvaire sur une colline au nord du village. Une légende attribue cet emplacement à un cimetière cathare.

<sup>25</sup> Dauzat et Rostaing, *Dictionnaire des noms de lieux de France*, Paris, 1963.

<sup>26</sup> Garrigou (A.), *Etudes sur l'ancien Pays de Foix*, 1845.

<sup>27</sup> Restaurée au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après une réfection du cadastre de la commune de Lordat, 1788, archives communales, non cotées.

**LE TERRITOIRE COMMUNAL :**

**Situation du territoire communal :** Soulane du sillon supérieur de l'Ariège, rive droite ; crêtes et versants.

**Superficie :** 771 ha                                    **Nb de hameaux :** 0 (1960)

**Nb de fermes isolées :** 0 (1960)

**Autres sites à proximité :**

- **Le Pech de Lordat :**

Situé, au nord du village il s'agit d'une colline double, dont l'un des sommets est surmonté d'un calvaire. Site d'un cimetière cathare, mentionné dans les registres d'Inquisition.

- **Moulin ruiné sur le ruisseau de Géruil :**

Aucune mention médiévale de moulin, mais le dénombrement de 1385 nous manque.

**BIBLIOGRAPHIE:**

Beyssi (J.), Histoire d'une commune du canton des Cabannes au XIXe siècle : Lordat, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome XXXIII, 1978, p. 141.

Ferlus (J.) *Le château de Lordat*, 1959.

Guillot (Fl.) 2009a, « Seigneurs et *castra* du Sabartès (haute vallée de l'Ariège) aux XIe et XIIe siècles », in *Colloque Pouvoirs Pyrénéens : de la résidence aristocratiques au castrum*, Seix oct. 2007, sous presse.

Guillot (Fl.) 2009b, « Le comte et les rois : le château de Montréal-de-Sos en 1272 », in *Colloque « le château à la Une ! »*, Périgueux, sept. 2008, sous presse.

Guillot (Fl.) 1998, *Fortifications, pouvoirs, peuplement en Sabarthès (Haute Ariège) du début du XIe siècle au début du XVIe siècle*, Thèse sous la direction de Berthe (M.), Université-Toulouse-le-Mirail, éditée A.N.R.T., Lille, 1998, tout le tome I et fiche dans le tome II, p. 152 et suiv.

Lahondès (M. de), Testament de Raimond de Lordat en 1483, *La semaine du diocèse de Pamiers*, N° 558, 1894, p. 609.

Llobet (G. de), *Lordat*, Pamiers, 1995.

Pailhès (Cl.), « Le groupe aristocratique en comté de Foix XIe-XIIIe siècles », *Actes du 8<sup>e</sup> colloque du CEC*, 2001, p. 139 et suiv.

Uhlrich (Fl.), « Une famille du Sabarthès : les Lordat du XIIe au XIVe siècle », in *Heresis*, 2006, n°44-45, p. 119-134.<sup>28</sup>

<sup>28</sup> Issu d'une maîtrise universitaire, ce travail souffre de nombreuses imprécisions : il reprend sans aucune critique l'affirmation d'Ourgaud (*notice historique de la ville de Pamiers*) selon laquelle Lordat aurait été construit par Crassus ! Attention aussi à son analyse des actes des Xe et XIe siècles.

## **Dalou**

**Yves Krettly**

La première mention du village se trouverait dans un acte d'échange de 970 signé par Roger, comte de Foix (Hist. du Lang. t V, ch CVI, coll. 266 : Adalone)

Il existe un lieu dit « le castella », situé dans un bois mais à flanc de colline au dessus du chemin de Dalou, à la Terrasse (emplacement inadapté pour une construction médiévale).

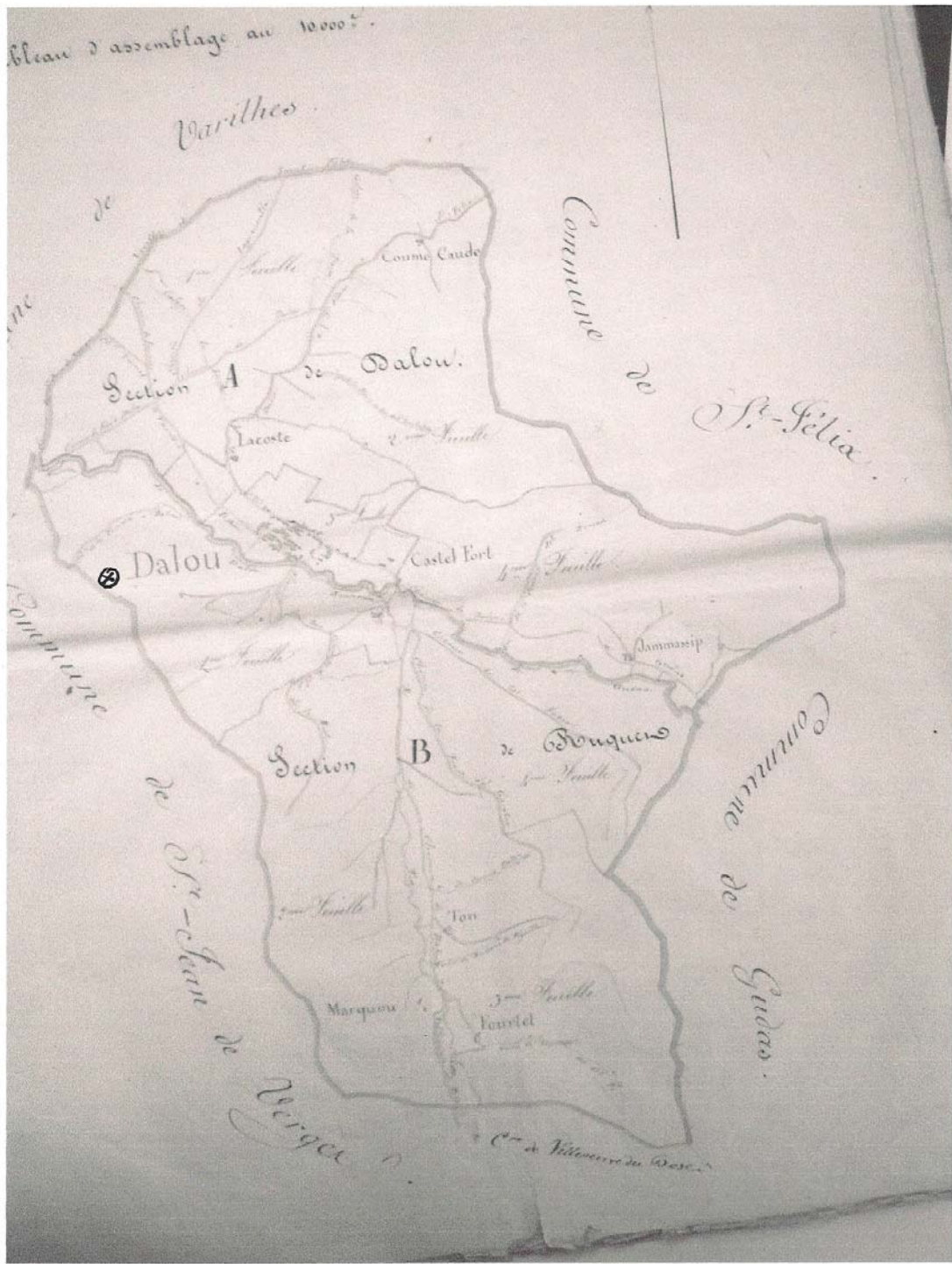
En fait, le château primitif serait bien au-dessus sur un éperon rocheux (poudingue), actuellement boisé et très difficile d'accès en raison d'une végétation dense et épineuse.  
(N 43° 01,954 ; E 001° 38,056)

Un examen approfondi ne peut être réalisé correctement qu'en procédant à un débroussaillage difficile à envisager.

L'ensemble étudié et proposé se compose de plusieurs murets, vestiges encore visibles.

- le plus important (1) présente un bâti de 30 cm de haut, en moellons irréguliers de tailles diverses sans liant, surplombant un dénivelé de 60 à 80 cm. Il est long d'environ 40 m. Il se prolonge sur environ 20 mètres par ce qui semble un vestige de mur plus effondré (1b).
- jouxtant ce mur, à mi-distance on observe (2) un effondrement carré de 1,60 mètre de coté intérieur, dénivelé de 30 à 40 cm.
- Un muret prend naissance contre ce mur (3) il part vers l'est et présente un replat en arrondi.
- Un autre muret (4) part à l'est du 1 à sa perpendiculaire.
- Au sud, le muret 5 constitue une retenue du sol côté colline ; il fait environ 20 mètres.
- Le 6 signale un dénivelé non naturel, probablement un muret détruit et recouvert.

Enfin le n° 7, 50 à 60 cm de haut, se situe sur une crête naturelle dont il accentue le relief : il est composé d'amas de pierres. Il est coupé par le passage d'un chemin de randonnée balisé.

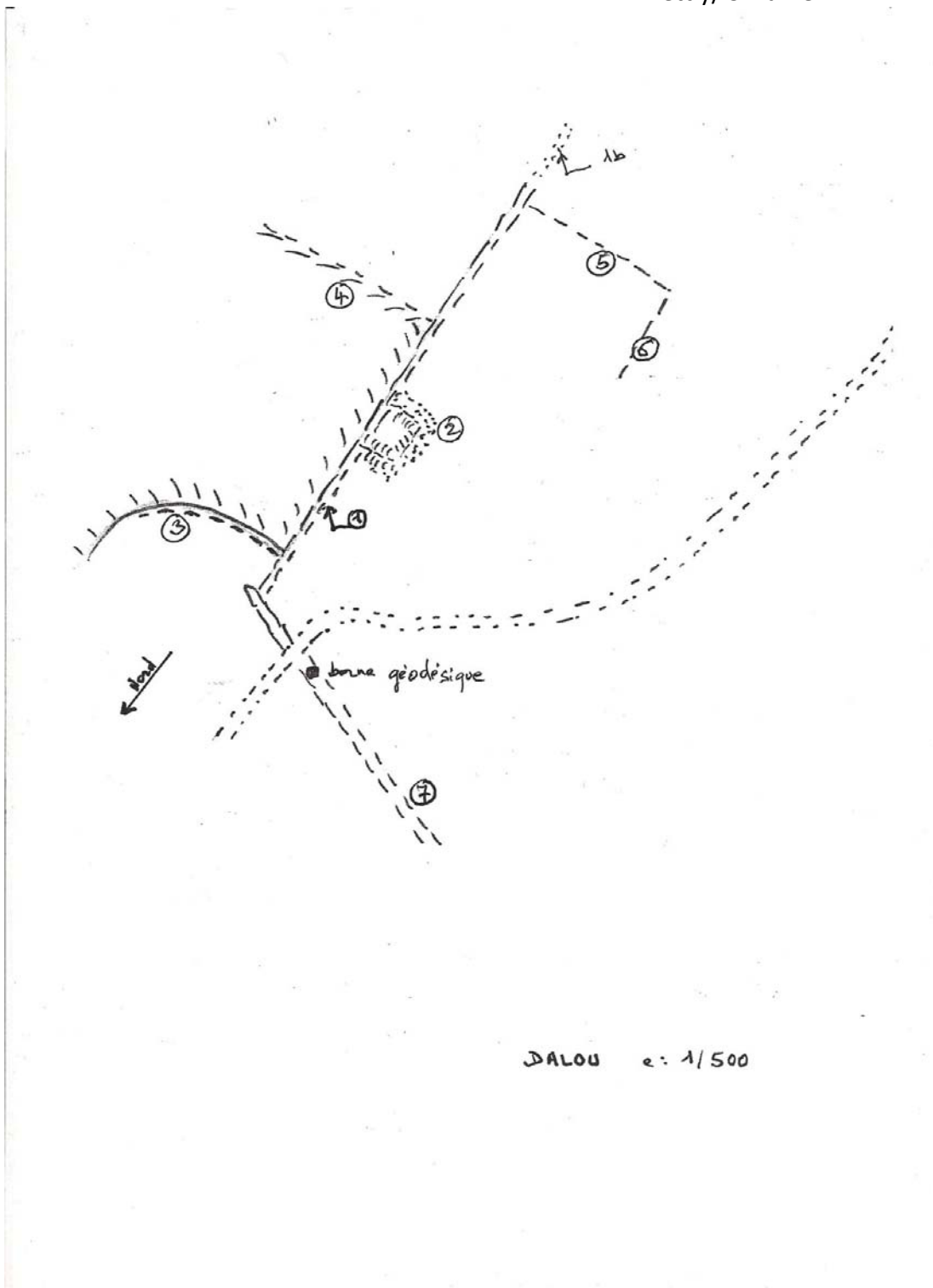


AD 08 3P 630  
 Ⓢ château primitif



Ce site en hauteur (460 m) permettait une surveillance privilégiée de toute la partie de la vallée de l'Ariège jusqu'à Pamiers et au delà au nord, jusqu'aux contreforts du Lauragais à l'est et jusqu'au Pas de la Barre au sud avec regard direct sur Opio et le Caralp.

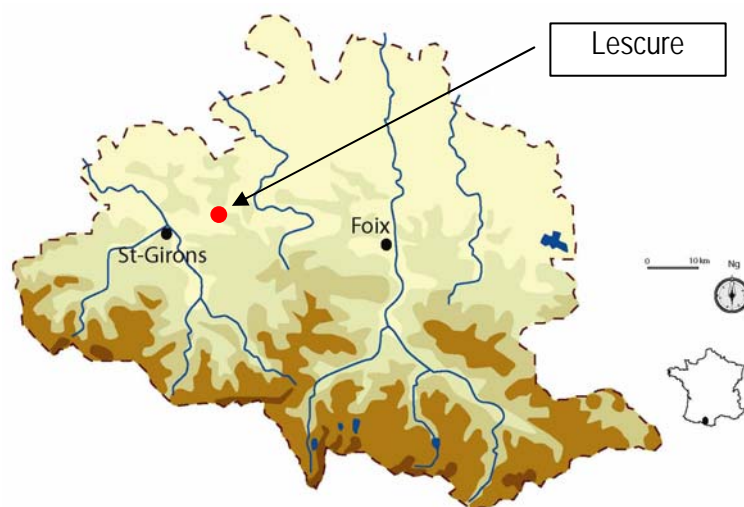
Y.Krettly/ S. Favre



**SITE : Lescure**  
**COMMUNE : Lescure**  
**CANTON : Saint-Girons N° I.N.S.E.E. : 09 164**

### Denis Mirouse

*Travail largement commencé avec l'aide de **Thibaud Lasnier**, et inséré dans une première version dans son rapport de prospection thématique 2009. Cette version développe l'analyse historique ainsi que l'étude de la fortification ecclésiastique effectuée en collaboration avec **Pascal Audabram**.*



Lescure est une commune qui s'est constituée autour d'un château du XII-XIIIe siècles, et au sein d'une seigneurie appartenant à la famille de Montégut (en Couserans). Les Montégut étaient alors les principaux vassaux en Couserans du comte de Comminges, qui, lui, disposait du château de Montesquieu-Avantès. Celui de Lescure, aujourd'hui à l'écart des routes, se trouvait alors sur une crête, principale voie vers l'est, depuis Montesquieu et la voie antique qui y passe. Ainsi, Montesquieu, Lescure, (confié au Montégut) et Combelongue (confié aux moines de l'ordre de Prémontrés) constituaient au XIIe siècle, un ensemble sous domination commingeoise, situé aux marges orientales du comté, et appelé alors Avantès. L'habitat, jusqu'alors très dispersé, s'est en partie accolé autour du château de Lescure, en un village castral. Puis l'église proche Saint-Michel, devenue au XIVe siècle la principale de la communauté, s'entoura elle-même d'habitations et de remparts. Les deux ensembles fortifiés se sont ensuite agglomérés dans une seule et grande enceinte. La forme médiévale du village, ainsi qu'une bonne part des remparts et du château, se sont conservés jusqu'à nos jours.



Fig. 1 : Extrait de la carte IGN (2047 OT)

**Documentation écrite :**

Concernant Lescure, sa seigneurie /commune

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
1155	« <i>Videntes sunt frater Wuillemus de Lascura provisor...</i> » de Combelongue	ADA36J3/5	
1181	« <i>Bernardus de Lascura provisor...</i> » de Combelongue	ADA36J3/12	
1183	« <i>Videntes et testes sunt frater Ramundus prior Cumelonge frater Bernardus de Lascura provisor...</i> » de Combelongue	ADA36J3/14	
1186	Vital de Montégut acquiert Camarade d'Arnaud de l'Isle.		analyse dans Du Bourg (M.A.), Histoire du grand prieuré de Toulouse, Toulouse, 1883, p.130
1191-1195	Vital de Montégut épouse Béatrix, l'héritière du comté d'Astarac.		<a href="http://tderoquemaurel.free.fr/fief_montegut.htm">http://tderoquemaurel.free.fr/fief_montegut.htm</a>
1192	« <i>istius rei testes sunt... frater Bernardus de Lascura provisor...</i> » de Combelongue	ADA36J3/25	
1194	« <i>Bernardus de Lascura presbyter...</i> » de Combelongue	ADA36J3/28	
1195	« <i>ecclesiam sancti johannis cum decimis de Podio et ecclesiam de Lobecenac, ecclesiam Desquehim cum pertinentiis suis, ecclesiam de Lescura cum decimis suis</i> »	Bulle du pape Célestin III	SAMIAC (abbé F.-J), Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges, BSALSA, 1910, p. 237.
1211	Vital de Montégut donne le château de Camarade aux hospitaliers de Boulbonne (Bernard de Durban précepteur en 1212)		analyse dans Du Bourg (M.A.), Histoire du grand prieuré de Toulouse, Toulouse, 1883, p.130
1211 ?	Mort de Vital de Montégut		
1211-1215	Mort d'Odon de Montégut son frère		
1216	« <i>Casalem dels Aranos de la Escura Vela</i> »	<i>Charta Odonis de</i>	Gallia Christiana,

	au nombre des biens usurpés à l'évêque par Odon de Montégut avant 1209	<i>Monte-Acuto pro ecclesia Conseranensi</i>	<i>instrumentum ad ecclesiam conseranensem</i> , tome I, p.185.
1216 23 dec.	138. — 23 décembre 1216, près de Espeche. Centulle, comte d'Astarac, certifie que Teregnous de Castillon et ses fils Roger et Rénier ont fait hommage à Simon de Montfort, en promettant que s'ils le pourront, ils le lui renouvelleraient de vive voix. — <i>In via justa castrum de Espech, die veneris ante Natale Domini.</i> Reg. Cur. A 28. — Doat, v. 75, f° 100 (d'ap. le Reg. Cur.).	Doat 75 f°100	MOLINIER (Auguste), Catalogue des actes de Simon et d'Amauri de Montfort (suite), <i>Bibliothèque de l'école des chartes, Année 1873, Volume 34, Numéro 1</i> p. 445 - 501
En 1229,	le <i>castrum de Montebruno</i> fait partie de l'hommage de Roger de <i>Franco Casali</i> au comte de Foix, Roger Bernat. il prête serment pour deux <i>castra</i> (ceux de Villeneuve et de Daumazan) et des biens dans trois habitats (Montbrun, Daumazan et Saint-Mazens)	O.P. Cop. Doat, 169, f° 312	
1245	Bernardus de Monte Acuto donne à Combelongue « unum casalem ad Scuram quod vocatur casale de las Cors »	ADA36J3/37	
1246	Des biens à <i>Olseg</i> et <i>Podio</i> sont au nombre des possessions de l'abbaye du Mas d'Azil mis en paréage avec le comte de Foix	Paréage avec le comte de Foix	Cart. Abbaye du Mas d'Azil p.108
1247	« <i>Terra et possessiones Que dicuntur Olsieie et podium</i> » sont confirmés à l'abbaye du Mas d'Azil	Bulle Innocent IV	Cart. Abbaye du Mas d'Azil p.115
1268	« <i>In Avantesio, Jurisdictionem temporalem et quicquid juris habetis in villariis et territoriis de Olseg de la Serra et de Podio Albana</i> » sont confirmés à l'abbaye du Mas d'Azil	Bulle Clément IV	Cart. Abbaye du Mas d'Azil p.120
1272	« <i>stagno de Combelongo...serra de Cardoneto ...recte ad cassem Issylador vel meta de Petraficta</i> », décrit la limite occidentale du comté de Foix , et par là même, la limite nord de Lescure		H.G.L., tome VIII, c.88
1276	« <i>Item dono et dimitto in eodem monasterio per Elemosina. C sol. Tol. super omnia bona et jura mea que habeo et habere debeo in castro de La escura ... Item dono et dimitto ...Sancto Micahel de La escura V sol. Sancte Marie des cofin XXX sol... Sancto Aniano V sol...</i> », Testament de Vesiata de Monte-Acuto	ADA36J2/30	
1280	« Confirmation du don fait au monastère de Combelongue par M. l'évêque et chapitre de Conserans des droits spirituels et temporels à eux appartenant dans la juridiction de Rieumon » décrit la limite occidentale de Rimont et <b>par cela même la limite orientale de Lescure</b>	ADA 36J3/50 Traduction dans ADG 1960, <i>Invantaire des papiers et titres de monseigneur de Couserans contre le seigneur de Durban</i> , 1699	
	« <i>Petrus de Arau capellanus et rector</i>		

	<i>ecclesiae Sanctae Mariae desqussel »</i>		
1295	«...usque ad bosulam vocatum lo loc de Bales a bosula in bosulam et a dicta bosula de boc de Balet prout recte descendit usque ad casalem Glampio de Clayraco quod prout confrontatum <b>territorio augerii den astieg(?) quod tenetur de la Escura</b> , et a dicto casali praedicto Blangut de clairaco quondam usque ad terminium vocatum ossesegu[ ] et a dicto rivo(?) de ossieg usque ad casale inter terram vocatam asemarii de Lanno quondam, et a dicta terra dicti asemarii quondam inter(?) terram casalis de ossieto et terram vocatam casalis de miramonte... ». décrit la limite orientale du casal de carrera (que le comte de Comminges donne avec Audinac aux hospitaliers en échange du château de Montgaillard (de Salies ?) et <b>par cela même la limite occidentale du territoire « d'Auger Den Astieg » qui tient de Lescure.</b>	ADHG, Malte, Salau, liasse 1 n°10	
1306 28 mars	« ...quod in Santa Mariae de Palatio, sancti Petri de Monte Esquivo, Sancti Johannis de Olsieto et Sancti Stephani de Miromonte, praedictae diocesaee ecclesiis, quarum tres dependent a prima,... » <b>L'église Saint-Jean d'Ulcet dépend de Sainte-Marie d'Espalats (Montesquieu-Avantès).</b>		SAMIAC (abbé F.-J), Les scholannies du Couserans, BSALSA, 1903-04, p. 142.
1374	« Karolus de Yspania,...cum armis & violenter dictum locum & castrum occupavit & gentes dicti Theobaldi que intus erant de facto ejecit, & exinde locum de Scura & quedam alia loca dicti Theobaldi modo simili de facto occupavit & diu tenuit, expulse dicto Theobaldo & ejus gentibus » « ...electorum ordinatum fuit dicta loca de Montebruno & de Escura dicto Theobaldo fore restituenda... » Louis d'Anjou ordonne que les lieux de Montbrun et Lescure soient restitués à Thibaut de Levis.	Lettres de Louis d'Anjou, mentionnant l'enlèvement de Cécile de Lévis par Charles d'Espagne	H.G.L., tome X, c.1502
1374	Charles d'Espagne s'empara, en 1374, du château de Montbrun et en chassa Thibaud de Lévis II, dont il prétendait devenir le gendre. Un enlèvement eut lieu avant une autorisation de mariage. Cette équipée finit par une transaction : Thibaud rentra en possession des fiefs de Montbrun et de Lescure et abandonna les autres biens aux époux. Au mois d'avril 1374, le duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, accorda des lettres de rémission à Charles d'Espagne, afin de le	Hist. de Languedoc, t. IX, p. 685, et t.X, col. 1502-1503, preuve n°1602, Lettres du duc d'Anjou au sujet de cet enlèvement.	PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed.,1927

	mettre à l'abri de toute poursuite criminelle et de toute revendication civile pour cause de l'enlèvement. Le duc, en faisant cette grâce, se rappelait les services que lui avait rendus le grand-père de Charles dans les guerres.		
1379 1387 1392	Cécile et Charles moururent l'un et l'autre avant 1392, laissant deux garçons : Thibaud et Bertrand d'Espagne; ils furent légitimés, le 17 avril 1379, du vivant de leur grand-père, qui mourut le 30 mai 1387.	P. Anselme, t. IV, p. 25.	
1383	« rector et scolaris de Scura » où il semble bien que l'église de Lescure (Saint-Michel) tient lieu d'église paroissiale.	Compte de procuration du diocèse de Couserans	Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne, et de Toulouse, PERRIN (C.E.) FONT-REAULX (J.), Op. Cit., p. 407
1447	Jeanne d'Espagne, dame de Lescure, fille de Thibaud d'Espagne, dit de Lévis, mariée à Raymond-Roger de Comminges, seigneur de Solan, d'Alos, dans la sénéchaussée de Toulouse, chambellan du roi. Marié sans dispenses, Roger, devenu veuf, s'adressa au pape et au roi pour faire légitimer les cinq enfants issus de cette alliance; le roi lui accorda la légitimation par ses lettres en 1447-	P. Anselme, t. II, p. 657.	PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Léran, t.4, Privat ed.,1927
1567	« condempnes...lesd de Mauleon sr de Solan ...et au surplus ordonne lad cour que led chasteau de Lescure sera rasé et la matière diceluy vandue au plus offrant et dernier enchérisseur..., neanmoings sera cest arrest inculpe et gravé en bronze en une colonne de pierre que a ces fins sera dressée au devant le chasteau dud lieu de Lescure après estre desmoly pour illec demeurer en perpetuele mémoire... »	Extrait des registres du parlement de Toulouse, AD Haute Garonne	VUILLIET (M.), Histoire de la famille de Mauléon, éd. de l'auteur, 1998. p.52
1569, 20 juin	Les huguenots s'emparent de Lescure ?	??	GERAUD-PARACHA( G.), anciens châteaux du pays de Couserans, p.56
XVIe	« ecclesia et scolaris de Lescuria »		Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne, et de Toulouse, PERRIN (C.E.) FONT-REAULX (J.), Op. Cit.,
1621	Le château est debout et le parlement de Toulouse décide que les habitants ne sont pas tenus de le garder	??	GERAUD-PARACHA( G.), anciens châteaux du pays de Couserans, p.56
1669	Maître Guillaume de Lafage, prêtre, donne à ferme à Simon Bonzom, tailleur de Loubercenac , les fruits du quartier de Loubercenac dépendant de la scholanie de Montesquieu		SAMIAC (abbé F.-J), Les scholanies du Couserans, BSALSA, 1903-04, p.288



1676	« Et deux livres pour la valeur de deux cannes de toile de l'afferme de Saint-Jean-Dulcet »		SAMIAC (abbé F.-J), Les scholanies du Couserans, BSALSA, 1903-04, p.288
1678	Le sieur de Rochechouart ne dénombrerait plus que ruines d'un vieux château avec pâtus, contenant une sétérée et demi	??	GERAUD-PARACHA( G.), anciens châteaux du pays de Couserans, p.56

Compléments concernant la descendance d'Odon de Montégut, seigneur des lieux aux XII-XIIIème siècles :

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
1285, non. juin	Sentence de l'arbitrage de Bertran Jourdain, chevalier et Guilhem Arnaut de Château-Verdun, entre le comte de Foix et Garin de <i>Amploputeo</i> , Etienne de Montégut concernant leur différend sur le <i>castrum de Montebruno</i> . La sentence (paiement d'une taxe annuelle) doit être appliquée sous peine de 1000 marc d'argent. Etienne de <i>Amploputeo</i> et Etienne de Montégut doivent donner pour ce château 3 livres tournois par an au comte de Foix. Acte fait proche de Saint-Girons.	O.P. : C.C.F. Cop. Doat, 174, f°205.	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
1285, 15 kal. nov.	Hommage au comte de Foix des seigneurs Garin de <i>Amploputeo</i> et d'Anglesia de Montégut (femme de Garin) pour les castra de Montbrun et d'Argaing	Cop. Doat, 174, f°241.	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
1287, 02 nov.	le comte de Foix donne en fief à Garin de <i>Amploputeo</i> la moitié de la terre, du castrum et du village de Tuarto et d'Aylito pour dédommagement du tord qu'il lui avait causé à Montbrun.	Cop. Doat, 175, f°41	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
1288, 2 non. fév. merc.	« Garin de <i>Amploputeo</i> agit avec sa femme quand il s'agit de rendre des castra au représentant du comte de Foix. »	Cop. Doat, 175, f°57	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
1288, 4 août	après avoir repris le castrum de Mérigol à Garin de <i>Amploputeo</i> , le comte de Foix l'a seulement délégué à un châtelain	Cop. Doat, 175, f°63	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
1288, 4 août	Hommage de Pérégrin de <i>Savinhaco</i> , châtelain de Mérigol au comte de Foix pour le château de Mérigol. Jean de <i>Monte</i> notaire public de Montbrun qui écrit.	Cop. Doat, 175, f°63.	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
1292, 3 déc.	Hommage de Pérégrin de <i>Savinhaco</i> , châtelain de Mérigol au comte de Foix pour le château de Mérigol, celui de Montbrun, de <i>Toarcio</i> et le 1/3 de la châtellenie de <i>Albiano</i> , les lieux de <i>Laperrera</i> , de <i>Lafita</i> , de <i>Pinerio</i> , de <i>Vinnolas</i> . Raimond Bernat notaire public de Montbrun qui écrit.	Cop. Doat, 175, f°270.	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit

1292	Puis, le même Pérégrin, toujours châtelain de Mérigon, prête à nouveau hommage au comte de Foix pour différent biens dont les castra de Mérigon, Toarcio et Montbrun. La compensation de 1287 s'explique mieux : le comte de Foix a repris en directe une partie de la seigneurie et du château de Montbrun, y installant un fidèle administrateur et a donc dédommagé le seigneur.	Cop. Doat, 175, f°270.	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
1294 1 <sup>er</sup> octobre	Bernard de Montagu étant décédé, les deux époux rendaient l'hommage au roi de la châtellenie de Prat	Bibliothèque Nationale., Collection de Villevieille, vol. 19, m. fr. 26281, f° 285 ; vol. 51 ; m. fr. 31934, f° 152	PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927
1295	Ce dernier n'a probablement pas été complètement évincé et doit conserver une partie de la seigneurie et du château, puisque sa femme Anglesia de Monteacuto (qui continue à porter le nom de famille de son père) prête hommage au comte en 1295 pour le château et le village de Montbrun en étant décrite, seigneur de Montbrun	Cop. Doat, 176, f°118.	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
1301 avril	Ils accomplissaient la même formalité envers le comte de Foix, Roger-Bernard III, pour le château de Montbrun	Col. Doat, 176? f°10.	PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927
1301	ainsi, en 1301, on connaît l'hommage d'un Lévis au fils du comte de Foix, en temps que « mari de la fille de Bernat de Montégut » pour le castrum de Montbrun, le lieu d'Argain (voir ci-dessus) et divers petits habitats du secteur.	Col. Doat, 176? f° ?.	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
	Ce même Thibaut de Lévis est mentionné comme seigneur de Montbrun et de Mérigon dans un nouvel hommage au nouveau comte, Gaston.	Cop. Doat, 178, f°88.	
1304 15 février	Thibaud de Lévis, du consentement d'Anglésie sa femme, rendit hommage au nouveau comte de Foix, Gaston I, fils du précédent, pour les châteaux de Montbrun et Mérignon, avec leurs appartenances.		PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927
1309 13 mars	Thibaud de Lévis meurt, laissant ses trois enfants sous la tutelle de Pierre de Lévis, son frère, évêque de Cambrai.		PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927
quelques années après la mort de son mari	Anglésie de Montagu, transporta au roi, par échange, tout ce qu'elle possédait au château, forteresse et seigneurie de Montagu, ainsi que diverses autres places; la cession se fit moyennant suffisante	P. Anselme, t. IV, p. 24. — Bibl. de Saint-Germain-des-Prés, Arch. nat., dossier Villevieille, vol. 51, n°	PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927

	récompense, qui devait lui être faite; et jusqu'à ce qu'elle l'eût reçue, elle devait jouir desdits biens.	31934, f° 152 v°.	
1315 31 juillet	Devenue veuve, Anglésie de Montagu protesta contre les hommages rendus au comte de Foix, et les désavoua, sous prétexte que Montbrun relevait du comte de Toulouse, dont ses aïeux s'étaient reconnus vassaux depuis cent ans.	Extraits des Arch. de la tour ronde de Foix, Invent. général. caisse 10, n° 70-75, Acte d'hommage et acte de protestation.	PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927
1316	Pierre de Lévis, évêque de Cambrai, prêtre, au nom de Thibaud II, le serment de fidélité au roi Philippe le Long- à son avènement au trône et lui rendait l'hommage pour le château de Lapenne	Hist. de Languedoc, t. IX, p. 362.	PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927
1321 2 mars (1322)	Le roi et le comte de Foix entrèrent en procès ; le roi envoya des lettres patentes au sénéchal de Toulouse, avec ordre de terminer l'instance, que ses procureurs poursuivaient contre le comte de Foix au sujet des hommages de Montbrun.		PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927
1324 1 <sup>er</sup> avril	De nouvelles lettres furent envoyées, pour rappeler l'affaire et la mener à bonne fin.		PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927
1328 24 août	Gaston II, comte de Foix, en considération des services qu'il avait reçus de Thibaud II, se désista de ses prétentions touchant la juridiction de plusieurs domaines qu'il possédait dans le comté, par une transaction passée à Toulouse.	Hist. de Languedoc, t. IX, p. 454. — Bibl. nat., Doat, vol. 1. f°168. — Anal par D. Villevieille, vol. 51 (31934), fol. 153	PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927
1340	Un nouveau différend entre le comte de Foix et la famille de Thibaut de Lévis doit d'ailleurs être légalement adressé à la cour du roi de France en 1340	Cop., Doat, 187, f°52	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
	D'autant que Thibaut de Lévis est un fidèle du comte de Foix. Il est un des tuteurs désigné par Gaston II de son fils, Gaston III, futur Febus, et est alors qualifié de seigneur de Montbrun.	Analyse d'après HGL, IX, col 547.	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
1353	Thibaut de Lévis (ou son fils du même nom ?) est toujours qualifié seigneur de Montbrun et témoigne –aux côtés de grands seigneurs du comté et de l'évêque d'Oloron, dans la fondation par Eléonor de Comminges, femme du comte de Foix, de l'abbaye des Salenques. Cet acte important est rédigé par le notaire public du roi de France.	Cop., Doat, 97, f°200.	Guillot (F.) <i>Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire</i> , inédit
1365	Thibaud de Lévis assiste Gaston Phébus et	De Lescazes, édit.	PASQUIER (F.) Inventaire des

16 mai	sa mère Eléonore de Comminges, lorsqu'ils fondèrent, le couvent de Notre-Dame des Salenques ou de l'Abondance-Dieu.	Pomiès, pp. 91-93-94.	archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927
1387 30 mai	Thibaud de Lévis II meurt ne laissant qu'une fille, Cécile de Lévis, de son mariage avec Séguine de Comminges, fille d'Arnaud de Comminges, vicomte de Couserans, surnommé d'Espagne, comte de Paillas, et de Philippe de Foix-. Thibaud testa pour son héritier son petit-fils Thibaud d'Espagne, dit de Lévis, fils de sa fille Cécile.	P. Anselme, t. IV, p. 25.	PASQUIER (F.) Inventaire des archives du château de Lérans, t.4, Privat ed., 1927

**Cartes et plans :**

Carte 1/25000 <sup>ème</sup>	I.G.N.	N°2047 OT	Saint-Girons
Carte de Cassini		N° 39	Saint-Lizier
Cadastre napoléonien		1826	section C, 2ème feuille, parcelles n° 350 à 369, 330 à 342

CHATEAU : castrum de Lescure

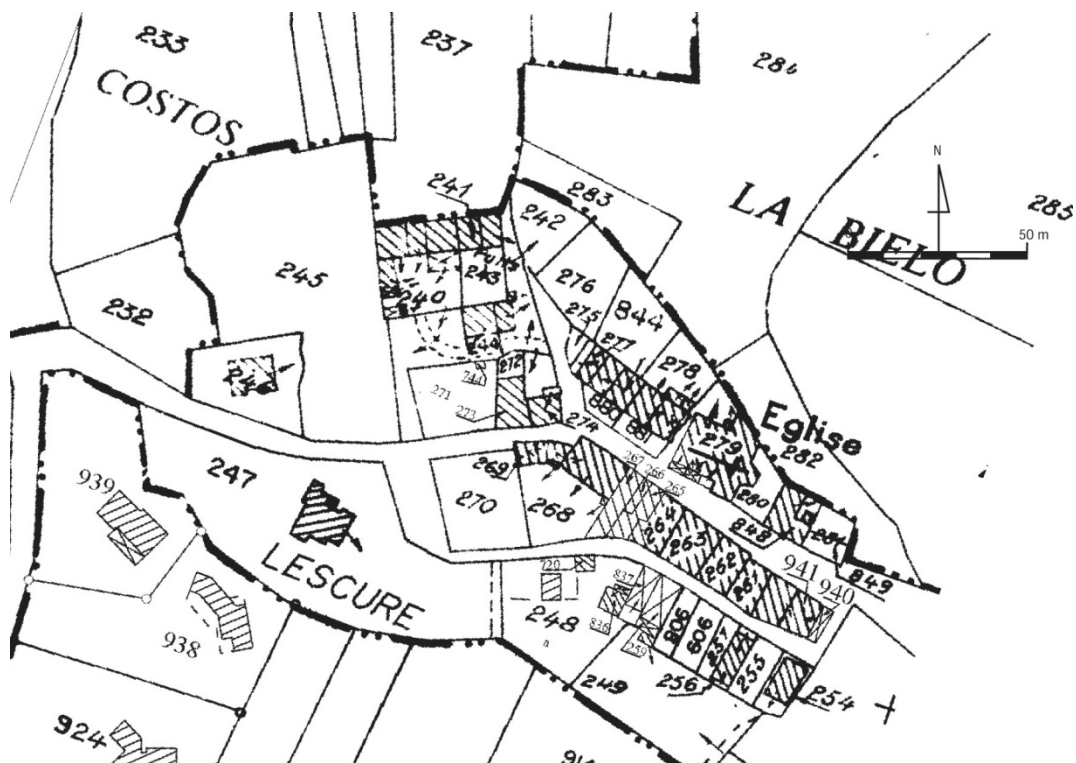


Fig. 2 : Extrait du cadastre

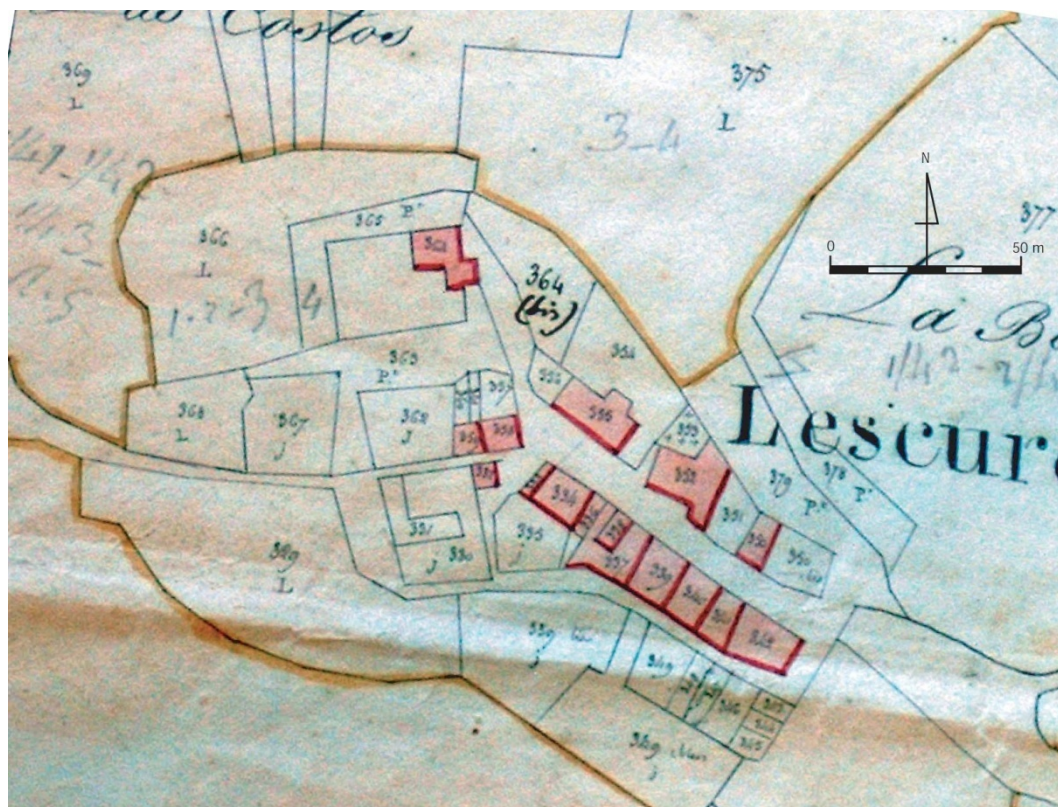


Fig. 3 : Extrait du cadastre napoléonien (1826, section C, 2ème feuille, parcelles n° 350 à 369, 330 à 342)

**Coordonnées Lambert IIe :** X= 510,363 Y= 1778,280 Z= 493 m

**1<sup>ère</sup> mention :** 1276 **Terminologie :** castrum de la Escura

**Dernière mention :**

**Seigneur :**

**Type topographique :**

**Situation par rapport à l'habitat et aux voies de communication :**

Le castrum est attenant (inclus ?) et domine légèrement un habitat fortifié, situé le long d'une voie naturelle (crête serre) est-ouest

**Situation dans le paysage :**

Lescure se trouve sur l'extrémité ouest de la serre orientée est-ouest. C'est aussi la partie la plus large et plane de la serre (6,5 ha). Le château est situé sur la partie la plus élevée et au nord du replat, mais il ne le domine que de quelques mètres.

Le Baup (ou plutôt le *Bau*, graphie francisée du mot gascon signifiant, val) borde au sud cette serre et son affluent, le ruisseau de la Baure (prob. du préceltique *Vabero/Vabre*, ruisseau), à l'ouest.

**Description des vestiges :**

- Superficie des enceintes :

Quartier castral : -*caput castris* : 886 m<sup>2</sup>

-*castrum* : 4200 m<sup>2</sup>

-extension castrale : 2700 m<sup>2</sup>

Quartier ecclésial : -enceinte ecclésiale : 2124 m<sup>2</sup>

-extension ecclésiale : 1091 m<sup>2</sup>

Total avec extension : 12350 m<sup>2</sup>



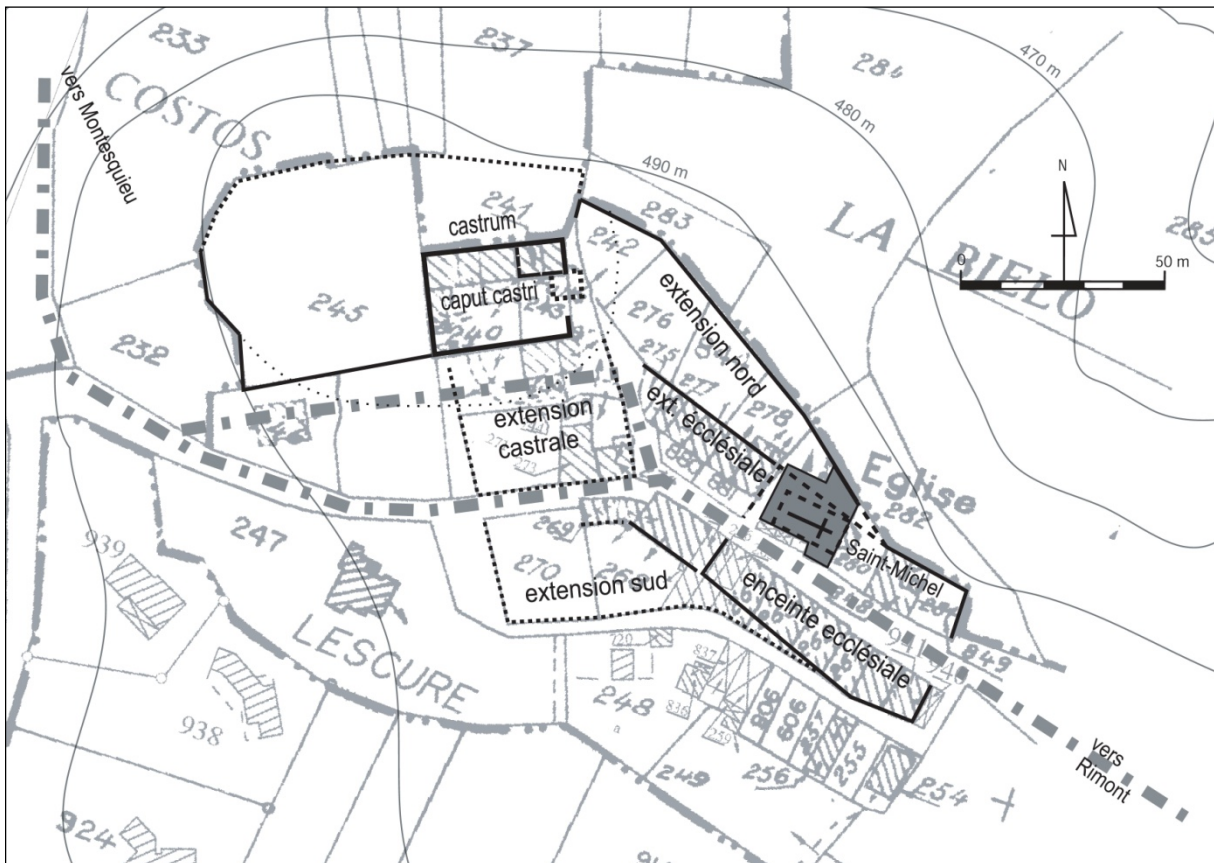


Fig. 4 : relevés de structures sur plan cadastral

- Description des éléments bâtis :

De l'ensemble fortifié peuvent se distinguer deux noyaux indépendants qui en ont déterminé la morphologie : un quartier ouest « castral », en position dominante, que nous appellerons par commodité *castrum* car intégrant le *caput castrum* et un premier regroupement villageois ; un quartier est « ecclésiastique », qui enclot l'église et se répartit sur les deux côtés de la route traversant le village, que nous appellerons « enceinte ecclésiastique », en raison de l'absence de résidence aristocratique en son sein.

Ces deux quartiers ont été ceints chacun d'une enceinte individuelle et indépendante puis joints dans un même ensemble fortifié qui a connu plusieurs états.

- Le castrum : il comporte une première enceinte emmottée sur ses flancs, qui suit une courbe de niveau sur les versants ouest et nord, puis se rapproche du point culminant côtés sud et est. Il est difficile de dire si cet espace fortifié a été entièrement ceint de murs maçonnés. On ne peut être qu'affirmatif pour



Fig. 5 : Bourrel, limite du *castrum*



l'angle sud-ouest, dans lequel un pan de mur est encore bien conservé sur sa hauteur (environ 4,50 m à l'extérieur et 1,80 m à l'intérieur) et le reste de son pourtour éboulée forme un bourrelé nettement visible dans le relief du terrain.

Ce flanc est aussi le moins protégé naturellement et il accompagne ce qui devait être l'itinéraire originel pour accéder au château et poursuivre vers Rimont (section cadastrale « las costas »). D'ailleurs, au sud, à la jonction avec le caput castri, un massif maçonné présente des pierres équarries et un parement dans le sens inverse du mur d'enceinte. Il est probable que nous avons ici les vestiges de l'entrée pour l'espace villageois. Si l'on rentre par ce reste de porte, un autre montant de porte vient sur la droite pour accéder à l'intérieur du caput castri.

- le *caput castri* : occupe le point culminant probablement retailé et prend la forme d'une enceinte quadrangulaire de 35 m x 25 m. L'épaisseur des murs est entre 1,10 m et 1,20 m, mais ils ne sont conservés en élévation que sur les côtés nord, ouest et en partie à l'est, sur une hauteur de 6 m. Le mur sud est arasé à 2 m pour servir de clôture. Quant au côté est, il est largement ouvert là où le cadastre de 1826 signalait un bâtiment (environ 7 m x 6 m ?) qui enjambait l'enceinte et qu'on peut supposer être la tour maîtresse ou une tour-porte. Un des montants de porte en pierres de taille est encore visible dans le mur sud-est du logis seigneurial.



**Fig. 6 : bâtiment nord-est du château (pho T.Lasnier)**

D'autres ouvertures existent : celle du sud correspond à une entrée véhicule ouverte au XXe siècle ; une autre au nord plus réduite semble être une poterne médiévale permettant au *caput castri* de communiquer avec la basse-cour. A l'intérieur, un bâtiment médiéval accolé à l'angle nord-est, de 9 m x 12 m semble le seul conservé. Aujourd'hui maison d'habitation, il est difficile d'accéder en son sein et de l'étudier en détail. Cependant, quatre anciennes ouvertures pouvant avoir servi au tir (archères ?) sont aménagées au rez-de-chaussée, visant, une au sud et les trois autres à l'ouest, l'espace intérieur de l'enceinte. Un parallèle avec la tour nord-est du château de Durban-sur-Arize s'impose. Dans ce château, les ouvertures de tirs de cette tour, datées

du milieu ou de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, viennent clairement défendre le débouché intérieur de la porte principale située sur la façade est, comme cela semble être le cas à Lescure.



Fig. 7 : Façade nord du *caput castris*

La façade extérieure du mur nord du *caput castris* est beaucoup moins remaniée que celle du sud. Au sommet du mur se prolongeant à l'ouest, on note des consoles taillées qui soutenaient une bretèche ou peut-être des latrines car elles ne surplombent pas de porte. Juste à droite de celle-ci, il y a aussi une fenêtre de tir. Ces deux derniers éléments se situent au sommet du mur, ce qui suppose au minimum 1 ou 2 m de hauteur de mur supplémentaire, atteignant peut-être le niveau de la partie située à l'est.

Quant à la façade orientale, elle conserve une fenêtre à meneaux dont la partie supérieure est bouchée. Le parement de la partie basse du mur montre un type d'appareil plus régulier qu'ailleurs. Ceci laisse penser qu'il s'agit d'une portion plus ancienne que le reste du bâti du *caput castris* (XII<sup>e</sup> siècle ?).



Fig. 8 : Mur est du *caput castris* (ph. T. Lasnier)

Le bâtiment du logis, encore habité aujourd'hui, montre dans ses murs de nombreuses transformations qui méritent une étude du bâti approfondie afin d'en dégager une chronologie relative.

- L'« extension castrale » : elle correspond à un ensemble parcellaire originellement hors les murs, qui s'étend sur le versant sud du *caput castris*, au delà du chemin primitif et englobant le chemin actuel. Le cadastre et quelques indices de terrain semblent indiquer que cet espace fut aussi enclos, du moins dans la vaste enceinte villageoise

finale. Les habitants donnent actuellement le nom de « porte *abadio* » à un mur sur le point de tomber qui porte encore les traces d'une ancienne porte, située sur l'axe principal lorsqu'on arrive depuis l'ouest dans le village. A l'angle sud-est de ce bloc, une maison conserve un caractère ancien, présentant notamment des élévations en pans de bois. Un témoignage indirect, signale qu'un souterrain fait communiquer cette maison avec l'église, corroborant ainsi plusieurs autres témoignages moins précis mais concordants sur la présence de structures creuses en divers points du village.

- L'enceinte ecclésiale : C'est un habitat fortifié qui s'étend à l'est et au sud de l'église Saint-Michel de part et d'autre de la route et fermé par une enceinte de 60 m x 35 m. Dans cet espace, l'église occupe le sommet (très relatif) mais le très léger relief ne semble pas avoir imposé la forme de l'enceinte. La crête sur laquelle se situe l'église est dans le prolongement de celle qui supporte le château et traverse l'enceinte ecclésiale en diagonale. Ainsi, les angles sud-ouest et surtout nord-est se retrouvent plus bas que les 2 autres. Sur l'angle sud-est, l'absence de dénivelé ne favorisant pas la défense, semble avoir été compensée par le creusement d'un fossé, en partie comblé actuellement pour y circuler. Cette différence de traitement entre les quatre angles, due au substrat, peut être mise en relation avec quelques inflexions d'angle de l'enceinte, visibles au sud et devinables au nord. L'élévation de ces murs est quasi intacte pour les



Fig. 9 : Mur sud-est de l'enceinte ecclésiale (Pho. T.Lasnier)

parties les mieux conservées (entre 5 et 6 m) et ils ont une épaisseur de 0,90 m. Les trois angles conservés (celui du sud-ouest étant actuellement inclus dans une habitation) sont arrondis. De cette enceinte, il manque actuellement les deux portes, et la partie nord-ouest au niveau de l'église. Le relevé des murs, dont l'épaisseur atteint 90cm, permet de suivre finement le dessin du rempart à l'intérieur des maisons, au coin sud-ouest. Il trahit une évolution

probablement en lien avec la construction de la grande enceinte du village. Car seuls les angles arrondis (sans pierre d'angle) nous semblent relever de l'enceinte primitive. L'église Saint-Michel, si elle fut incluse et si elle contribua à calibrer la forme de l'enceinte ecclésiale, n'adopte pas exactement l'orientation de l'urbanisation, elle-même plutôt déterminée par l'axe de la route. Pourtant, il fait peu de doutes que le lieu de culte a précédé l'agglomération de l'habitat et la fortification. A l'origine de dimensions plus réduites (79 canes= 160 m<sup>2</sup> en 1735, autour de 80-90 m<sup>2</sup> au XIIe siècle ?), c'est peut-être sa position sur un relief légèrement dominant qui a poussé à inclure le lieu de culte dans un espace fortifié. Les évolutions modernes du bâtiment et notamment son agrandissement ont fait éclater le cadre médiéval et expliquent peut-être la destruction du rempart à ses alentours. De la même manière, la contrainte spatiale amenée par le rempart a pu empêcher un temps l'église d'acquérir une taille et un statut à la dimension de la communauté de Lescure. Cette hypothèse fournit une explication plausible au choix de l'église voisine de Sainte-Marie Descofin, en lieu et



place de Saint-Michel, pour en faire l'église paroissiale, transfert que nous situons au cours du XVe siècle.

- l'« extension ecclésiale » : est aussi un quartier extra-muros qui vient s'appuyer sur le mur ouest de l'enceinte ecclésiale. Comme pour le « barri castral » vis-à-vis du *castrum*, l'enceinte ecclésiale ainsi que la route ont fortement déterminé les dimensions et l'orientation de ce quartier. Mais il ne s'agit pas ici d'une fortification supplémentaire. Il semble plutôt que le flanc ouest de l'enceinte ecclésiale ait offert appui, comme mur pignon, à ces habitations alignées de part et d'autres de la route. Le quartier vient ainsi tendre vers un point de rencontre central où il rejoint l'« extension castrale » orientée différemment, coupé par la route et un accès au château. La morphologie du parcellaire nous fait proposer cette extension ecclésiale comme la jonction finale des deux blocs fortifiés.
- L'extension de la fortification villageoise : est un élargissement vers le nord de l'ensemble déjà décrit, vers le nord jusqu'à une rupture de pente plus franche, et vers le sud pour intégrer un agrandissement de l'extension castrale.



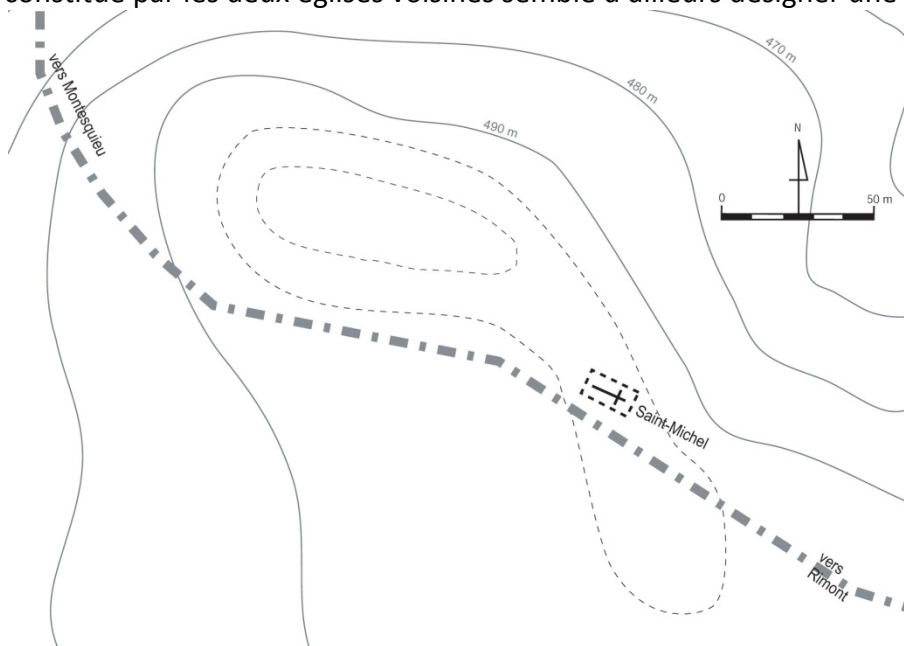
**Fig. 10 : restitution des fortifications sur photographie aérienne (pho. J.Jany)**

La *Bielo* de Lescure est un village fortifié relativement vaste qui a conservé une bonne part des vestiges médiévaux (plus de la moitié des remparts). Son parcellaire, et donc sa forme actuelle, n'ont que très peu variés depuis la fin du Moyen Âge. Tous deux sont le résultat de nombreuses modifications architecturales dont il est illusoire de vouloir reconstituer précisément l'histoire.

Toutefois leur conservation permet une analyse qui amène à proposer un phasage. Cette chronologie relative hypothétique des constructions pourra alors être confrontée à l'étude archéologique et historique plus poussée qui reste nécessaire.

Première approche chronologique : On peut distinguer 5 phases :

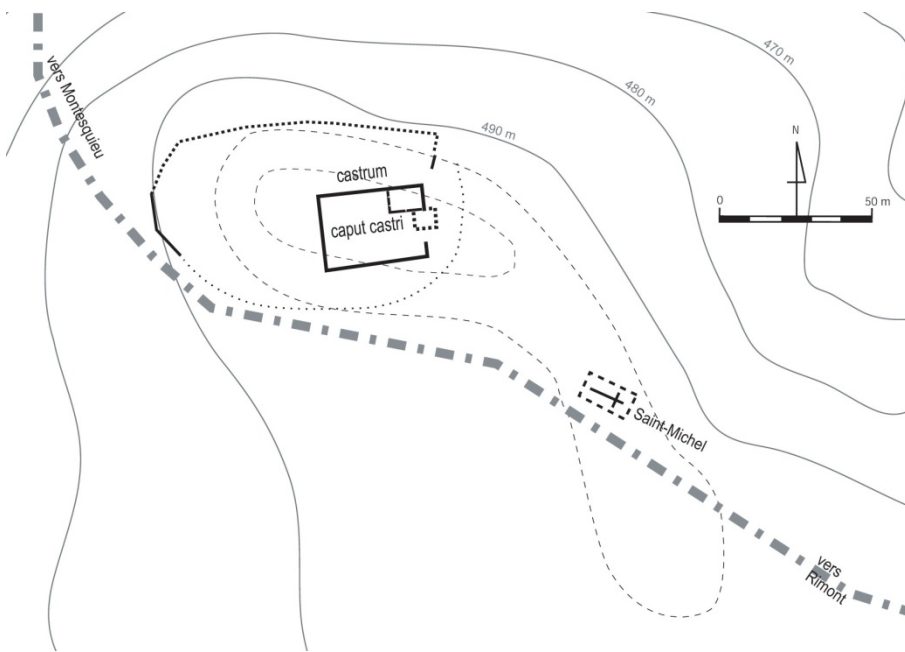
**Phase 1** : Construction d'une église romane dédiée à Saint-Michel le long d'une voie naturelle (une serre) joignant la voie antique (Montesquieu-Avantès) au Séronais. Cet endroit où la serre, plus large, offre un espace agricole relativement important fait supposer un habitat ancien et explique l'appellation du lieu (*escura*=grange). Le couple Saint-Michel/Sainte-Marie constitué par les deux églises voisines semble d'ailleurs désigner une origine alto médiévale.<sup>29</sup>



**Fig. 11 : phase 1**

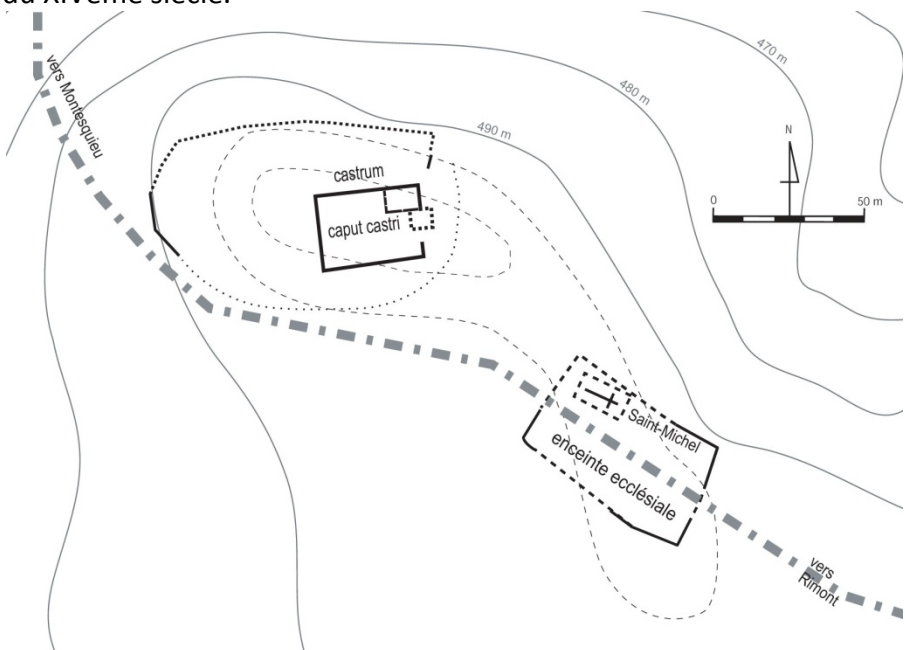
**Phase 2** : Construction d'un *castrum* comptant logis seigneurial et village castral sur le point culminant et en bordure du plateau, probablement par le seigneur de Montégut, soit à la fin du XIIe siècle, soit dans la première moitié du XIIIe siècle.

<sup>29</sup> « Notons que c'est contemporanément qu'ont lieu les fondations des trois grands oratoires occidentaux dédiés à saint Michel : Le Mont Saint-Michel en 961, Saint-Michel de Cuxa en 974, La Cluse dans les dernières années du Xe siècle » L'abbaye de Saint-Michel de la Cluse et le Midi de la Gaule, Xe-XIIIe siècles, Christian Lauranson-Rosaz, Universités de Lyon et d'Auvergne.



**Fig. 12 : phase 2**

Phase 3 : C'est au tour de l'église d'agglomérer l'habitat dans une enceinte fortifiée indépendante. Les modalités de ce regroupement (la morphologie, la qualité de la construction, l'indépendance vis à vis du pouvoir seigneurial) semblent désigner une fortification communautaire telle qu'aurait pu en décider les consuls de Lescure à la toute fin du XIIIe siècle ou au XIVe siècle. De l'importance donnée ainsi à l'église, nous pouvons rapprocher alors la phase de réfection et d'agrandissement du bâtiment que révèle son portail gothique typique du XIVème siècle.



**Fig. 13 : phase 3**

Phase 4 : L'agglomération bipolaire continue à se développer et se protéger par des quartiers *extra-muros*. Ainsi l'espace intermédiaire est-il rempli par des extensions de chacun des 2 pôles, en adoptant les formes parcellaires générées auparavant (route, castrum, et enceinte

ecclésiale). Ces formes semblent indiquer une primauté de l'extension castrale, et il est possible qu'il ne s'agisse là que d'un déplacement de l'habitat du castrum, peut-être lors d'une phase de rationalisation des bâtiments et des enceintes, suite à la construction de l'enceinte rectangulaire du *caput castris*.

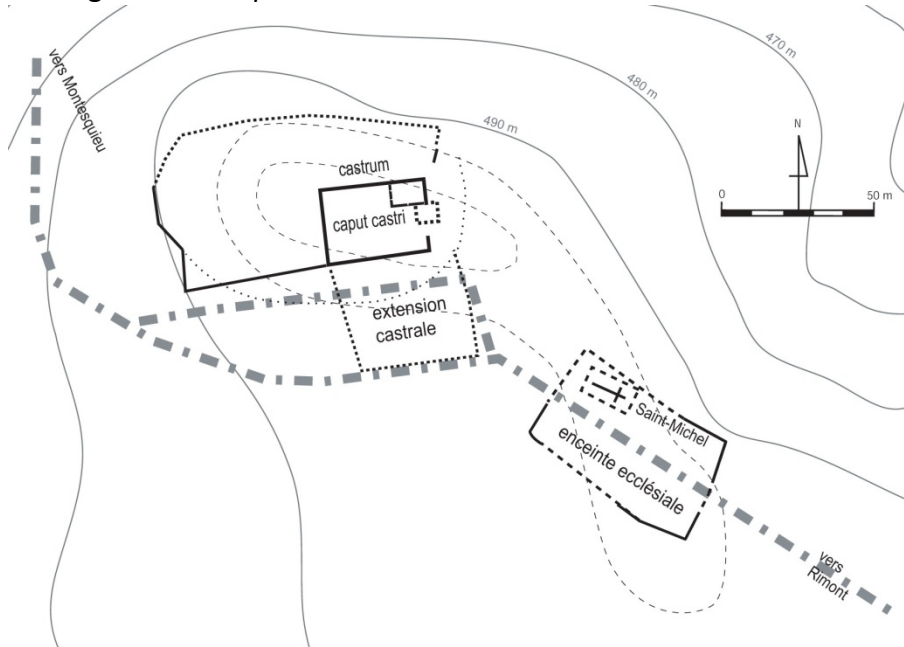


Fig. 14 : phase 4

Phase 5 : La réunion des 2 ensembles, la *viela*, aboutit finalement à une forme plus compacte en s'enserrant dans une enceinte unique et plus vaste. Il atteint alors son étendue définitive.

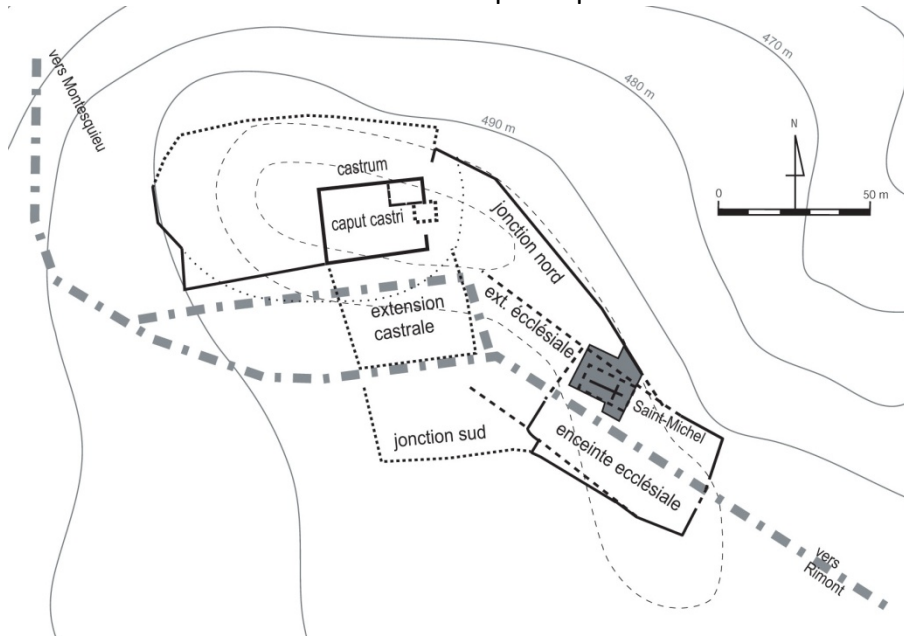


Fig. 15 : phase 5



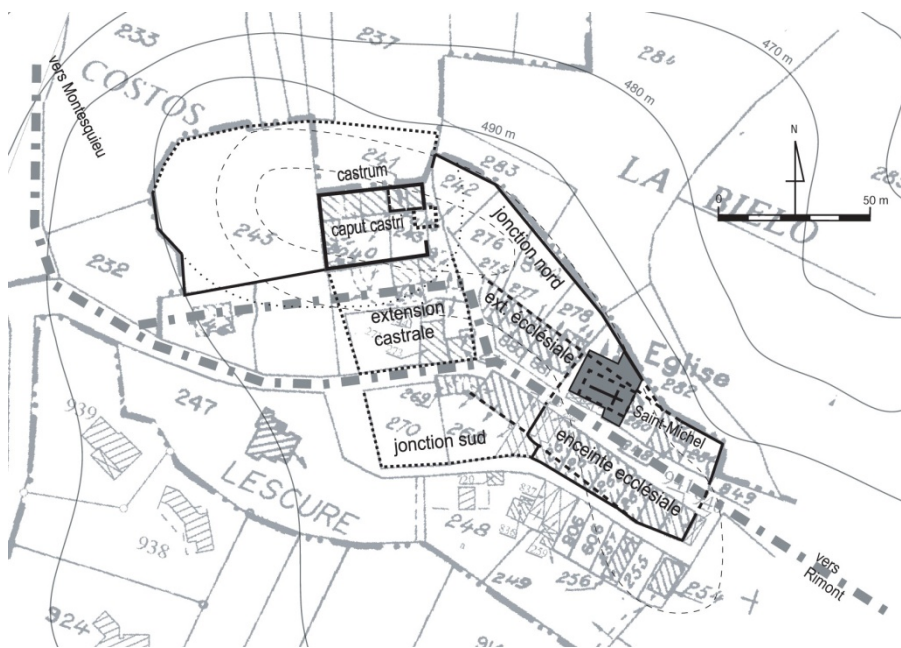


Fig. 16 : structures relevées sur cadastre révisé

#### SEIGNEURIE:

**Seigneur éminent** : probablement le comte de Comminges

**Seigneur immédiat** : le seigneur de Montégut (XII-XIII<sup>e</sup> siècle)

- Fin XII-début XIII<sup>e</sup> siècle : La première mention connue du lieu de Lescure date de 1195<sup>30</sup>. Son église est patronnée par l'évêque de Couserans : ce bien est mis à mal par le comte de Comminges et son vassal direct en Couserans, le seigneur de Montégut, mais il est tout de même confirmé par une bulle papale.

Malgré cela, on ne peut conclure, par cette appartenance à l'évêque et au chapitre, à une quelconque domination ecclésiastique sur le territoire de Lescure. On doit plutôt supposer le résultat d'une « restitution » due à la réforme Grégorienne. L'église serait revenue à l'évêque, parce que, comme toute église, elle doit revenir à Dieu.

Peut-être une seigneurie foncière sur une partie du territoire appelé Lescure accompagnait l'église et il est possible qu'il s'agisse du « *casalem dels Aranós de la Escura Vela* » qu'Odon, seigneur de Montégut, restitue à l'évêché en 1215<sup>31</sup>.

Mais en 1243, Bernard de Montégut, probable descendant d'Odon de Montégut, disposait d'autres casals à Lescure, donnant notamment celui de « las Cors » à l'abbaye de Combelongue. Il nous semble donc, à travers ces quelques textes de 1195 et 1215, que si droit justicier il y a, c'est plutôt le seigneur de Montégut qui l'exerce.

La dédicace de l'église à saint Michel laisse d'ailleurs supposer une vocation militaire au lieu. Et on peut la supposer castrale ou du moins liée à la présence d'un *castrum*, comme sa voisine plus tardive, Saint-Michel de Castelnaudurban (fin XIII-XIV<sup>e</sup> siècle). C'est pourtant loin d'être un argument définitif à la présence d'un château à Lescure dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : l'association

<sup>30</sup> 1195 « *ecclesiam de Lescure cum decimis suis* », Bulle du pape Célestin III reproduit par Samiac (abbé F.-J), *Rapports féodaux (...)*, Op. Cit., p. 237.

<sup>31</sup> *Charta Odonis de Monte-Acutio pro ecclesia Conseranensi*, Gallia Christiana, *instrumentum ad ecclesiam conseranensem*, tome I, p.185.

de Saint Michel et de Sainte Marie (de Descofin/Noguès, sa voisine)<sup>32</sup> dénote plutôt d'une ancienneté de vocable ("premier âge" roman), vers le IXe siècle : Marie est souvent mise en protection de Saint Michel, l'archange sauveur par excellence<sup>33</sup>. On a d'autres occurrences locales de ce couple hagiologique, à Betchat, Bajou ou Sabarat, Seintein/Irazein qui pourraient illustrer le propos : ainsi à Sabarat, l'église Saint-Michel se trouve bien en position dominante, mais n'a jamais été une chapelle castrale.

Que la seigneurie foncière ait été à l'évêque du Couserans et que Saint-Michel de Lescure n'ait pas été une église castrale à l'origine, n'empêchent pas l'existence d'un *castellum/castrum* à son côté, qui alors aurait dépendu des seigneurs de Montégut.

Il y a d'ailleurs une logique géostratégique qui plaide en ce sens. Sur l'axe principal de communication qui amène en pays de Foix, le comte de Comminges dispose dès 1195 d'une fortification, Montesquieu<sup>34</sup>. Véritable poste avancé, en comté de Foix, sur ce même axe, le château de Camarade est alors aux mains de Vital de Montégut. De ce point de vue là, Lescure se situe aussi aux confins du Comminges<sup>35</sup>, sur la bifurcation vers le Séronais, et il ne semble pas illogique qu'il fut aussi contrôlé par ce même Vital de Montégut ou plutôt son frère Odon, bras armé du comte de Comminges en Couserans. La frange orientale du Couserans que parcourt cette route de « serre » est bien délimitée au sud par la vallée de Rivèrenert (qui dépendra de la vicomté de Couserans), à l'ouest, par les territoires dominés par l'évêque de Couserans, à l'est et au nord, par les limites mêmes du Couserans. Cet ensemble est d'ailleurs bien identifié sous le nom d'Avantès (mentionné dès 1208) et comprend :

- Montesquieu-Avantès, auquel doit pouvoir se rattacher Contrazy, Audinac et Belloc (commune de Montjoie) et probablement Arnac et Lara (commune Montjoie) qui dépendaient pareillement du comte de Comminges.

- Lescure aux mains de la famille de Montégut, premiers vassaux du comte

- Combelongue, dont les principaux donateurs sont commingeois dont le comte semble être le patron jusqu'en 1272 et dont le pseudo-fondateur, Arnaud de Austria-Pallars, pourrait bien être un membre de la famille comtale.

La partition de l'Avantès en 3 seigneuries (Comte, Montégut, Prémontrés) s'est appuyée sur un bornage qui a laissé de nombreuses traces dans les textes, la toponymie et bien sûr dans le dessin actuel des communes (Montesquieu, Lescure, Rimont). Elle nous suggère un partage intervenu au courant du XII<sup>e</sup> siècle, à la suite de la domination commingeoise en Couserans (vers 1130).

- Milieu et fin XIII<sup>e</sup> siècle : En 1276, c'est confirmé, il y a bien un *castrum* et ce sont des Montégut, qui en possèdent la seigneurie. La généalogie incomplète entre les deux extrémités du siècle, semble tout de même confirmer qu'il s'agit des héritiers d'Odon (la descendance de

<sup>32</sup> 1276 " Item dono et dimitto ...Sancto Micahel de La escura V sol. Sancte Marie des cofin XXX sol... », Testament de *Vesiat de Monte-Acuto*, ADA, 36 J 30.

<sup>33</sup> Merci à Hélène Teisseire (que je paraphrase un peu ici) pour avoir porté mon attention sur ce point.

<sup>34</sup> Bien que mentionné en tant que castrum en 1295, son existence, un siècle plus tôt, est trahie par la mention de l'église de Miramont, qui est dite servir aussi aux habitants de Montesquieu (« ecclesiam de Miramonte et de Monteschivo »). Montesquieu, apparaît donc indirectement mais de façon sûre comme un lieu fortifié (mont Farouche) et comme un habitat important venant se juxtaposer et capter celui de Miramont.

<sup>35</sup> C'est l'étymologie proposée par P.H. Billy, pour l'église voisine de Lescure, Sainte-Marie Descofin. BARBER (L.) et PRADALIER-SCHLUMBERGER (M.), *Notre-Dame du Clocher et le clocher de Noguès à Lescure (Ariège)* in Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, Tome LXVII, 2007, p. 136

Vital étant devenue « d'Astarac » quand il a épousé Béatrix, fille du vicomte d'Astarac). Nous n'avons pas connaissance d'hommage du château, mais il fait peu de doutes que le comte de Comminges en est le seigneur éminent, tant Lescure et auparavant Camarade étaient reliés géographiquement à Montesquieu-Avantès, le château comtal.

Le *territorium castris* : en cette fin du XIIIe siècle, cette seigneurie semble bien territorialisée, et, même si l'absence de textes rend difficile d'en préciser l'exacte étendue, on peut en avoir une bonne idée en négatif.

Ainsi côté ouest, les archives des hospitaliers nous indiquent qu'en 1295 ce qui tient de Lescure commence où finit le casal de *Carraria*<sup>36</sup>, c'est-à-dire là où se touchent aujourd'hui les communes de Montjoie et de Lescure.

A l'est, en 1280, ce sont les limites du territoire de Rimont, que l'on connaît bien<sup>37</sup>. Elles suivent point par point, le dessin actuel des communes. Le toponyme « termes » conserve d'ailleurs encore, sur cette ligne, le souvenir de l'ancien bornage. Et la proximité du *castrum* de Lescure, ne laisse pas de place à d'autres juridictions intercalées. Au sud, la crête qui sépare de la vallée de Rivèrenert était opérante pour la limite de Rimont. Nul doute qu'elle le fut aussi pour Lescure, comme aujourd'hui. C'est au nord qu'il reste une incertitude : pas vraiment entre la fin de la serre de Cardouech et Peyrefitte, où la limite actuelle servait aussi à délimiter le comté de Foix en 1272<sup>38</sup>, mais entre Peyrefitte et la serre de Miramont. C'est le seul constat que la limite communale s'appuie sur la voie publique médiévale (comme entre Lescure et Rimont), qui nous fait penser qu'elle correspond aussi au bornage médiéval de la seigneurie. La chose semble certaine au niveau du lavoir de Burch, point de passage obligé depuis l'antiquité, où se touchent les sections cadastrales « *prat del carre* » (pré de la route carrossable) et « *termery* » (bornage).

Ainsi, on peut raisonnablement affirmer que le périmètre actuel de la commune correspond assez précisément au tènement de Lescure à la fin du XIIIe siècle.

Une remarque s'impose concernant la limite avec Montesquieu. Elle ne s'appuie pas sur des éléments topographiques marquants mais sur des objets artificiels, tracés en terrain plat, voie construite ou bornage. Cette limite contribue à donner une forme assez allongée à Lescure, avec une excroissance notable en direction de Peyrefitte, et la commune de Camarade. Selon nous, il faut voir l'origine de cette jonction dans l'ancienne suprématie de la même famille de Montégut sur les deux territoires.

Camarade serait, selon les analyses d'un acte disparu<sup>39</sup>, une acquisition de Vital pour être abandonnée en 1208. Cette acquisition ou bien son mariage avec Béatrix d'Astarac (qui a suivi

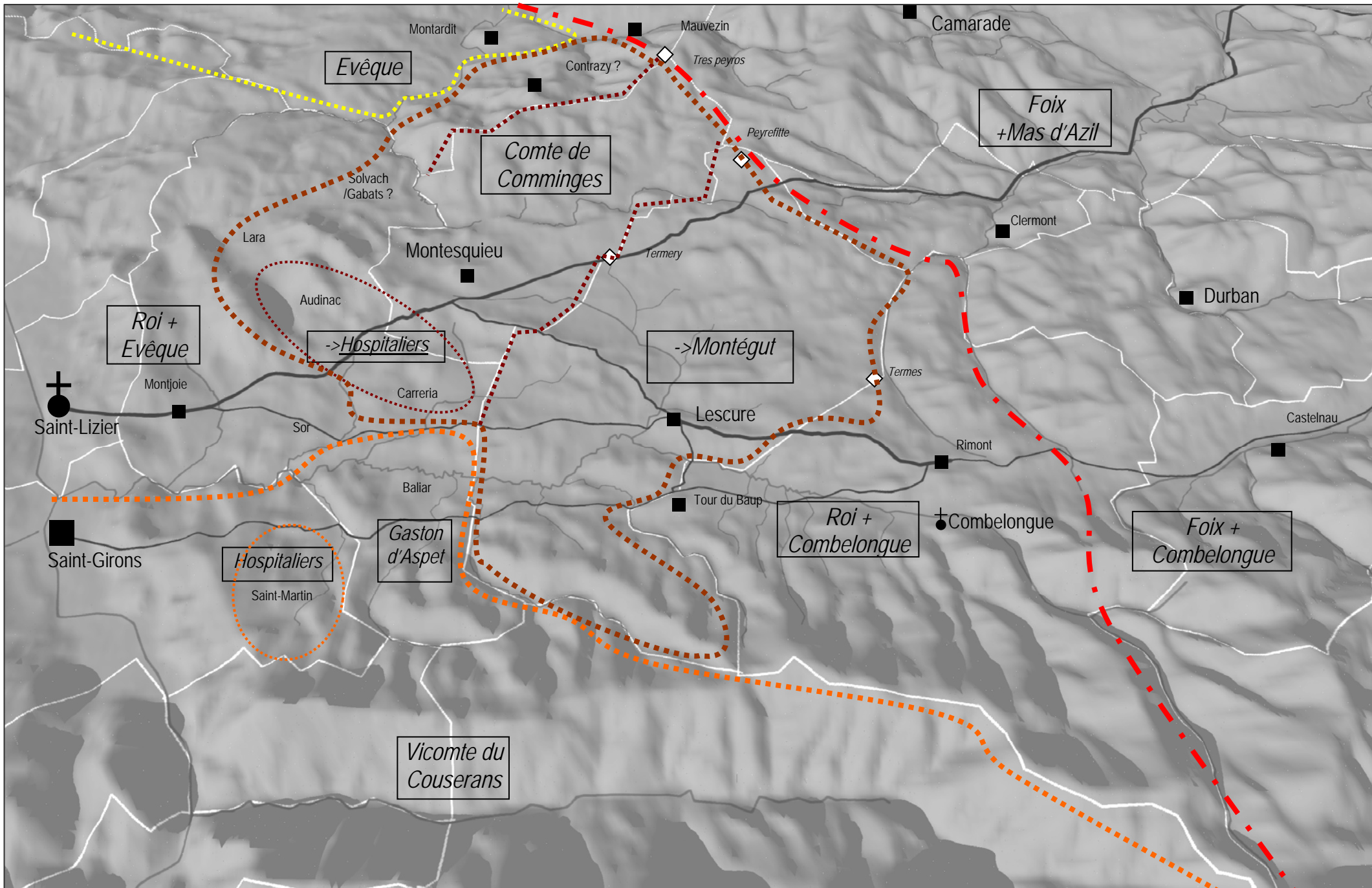
<sup>36</sup> 1295, « usque ad casalem Glampio de Clayraco quod prout confrontatum territorio augerii den astieg (?) quod tenetur de la Escura », ADHG, Fonds Malte Salau liasse 1 n°10. Le *casal* de *carrera* est un bien que le comte de Comminges donne avec Audinac aux hospitaliers en échange du château de Montgaillard en Comminges (Montgaillard-de-Salies, 31 ?).

<sup>37</sup> 1280, « Confirmation du don fait au monastère de Combelongue par M. l'évêque et chapitre de Couserans des droits spirituels et temporels à eux appartenant dans la juridiction de Rieumon », *Invantaire des papiers et titres de monseigneur de Couserans contre le seigneur de Durban*, 1699, ADG 1960.

<sup>38</sup> 1272, « *stagno de Combelongo...serra de Cardoneto ... ad cassem Issyulador vel meta de Petraficta* », H.G.L., tome VIII, c.88.

<sup>39</sup> disparu dans les méandres du fond de Malte aux ADHG. Du Bourg parle d'une liasse Camarade qu'il aurait vu à la fin du XIXe siècle dans ce même fond d'archive, mais qui reste introuvable aujourd'hui.

de quelques années) a pu être concomitante d'un accord avec son frère Odon. Odon aurait alors conservé, la part principale ou l'entière seigneurie de Lescure, (ainsi que Mérigon, Argain et Montbrun qui resteront au patrimoine familial jusqu'au XIVème siècle).



- XIVe et XVe siècles : La seigneurie de Lescure semble passer à Thibaut de Levis, en même temps que Montbrun, quand il épouse Anglesie de Montégut, fille de Bernard de Montégut, baron de Montbrun de Montégut et en partie de Prat, à la toute fin du XIIIe siècle (après 1280). Le fait est confirmé quand, en 1374, son fils Thibaut se fait prendre par la force ces deux châteaux par Charles d'Espagne ainsi que sa fille Cécile de Levis, que ce dernier épouse ainsi de force<sup>40</sup>. Un arbitrage est rendu par Louis d'Anjou, alors lieutenant du roi en Languedoc, et autant Cécile que le lieu de Lescure semblent rester dans la famille d'Espagne<sup>41</sup>.

Alors Jeanne d'Espagne, fille de Thibaut d'Espagne et petite fille de Cécile, va épouser un Raymond Roger de Comminges (au milieu du XVe siècle) et c'est leur fille Jeanne, ainsi que son mari Jean-Pierre de Mauléon, qui vont hériter de la « baronnie » de Lescure en même temps que Soulan, Erp et Alos.

Ainsi, le château de Lescure, rarement mentionné comme fief ou résidence principale, semble se transmettre le plus souvent par les filles (Anglesie de Montégut, Cécile de Levis, Jeanne d'Espagne puis sa fille).

- Epoque moderne : Après les Mauléon (et notamment un certain Jean-François, qui, par ses méfaits à Soueix, est à l'origine d'un jugement donnant l'ordre de destruction du château en 1567<sup>42</sup>), Lescure semble avoir appartenu aux Rochechouart et aux Tersac (XVII-XVIIIe siècle ?).

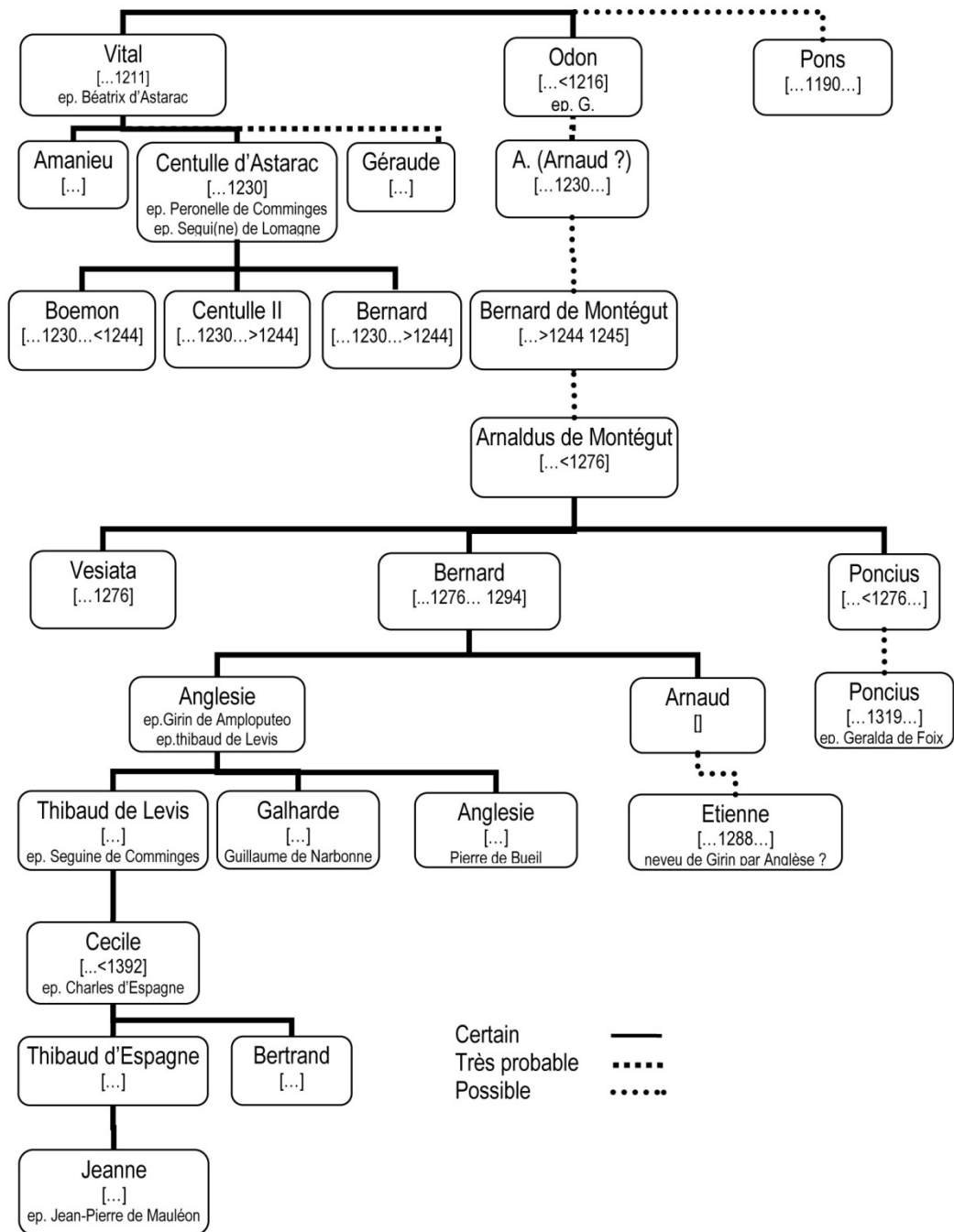
---

<sup>40</sup> 1374, *Lettres de Louis d'Anjou, mentionnant l'enlèvement de Cécile de Lévis par Charles d'Espagne*, H.G.L., tome X, c.1502.

<sup>41</sup> Jeanne d'Espagne, petite fille de Cécile de Levis, est dite *dame de Lescure*, (avant 1447).

<sup>42</sup> 1567 « *condempnes...lesd de Mauleon sr de Solan ...et au surplus ordonne lad cour que led chasteau de Lescure sera rasé et la matière diceluy vandue au plus offrant et dernier enchérisseur..., neanmoins sera cest arrest inculpe et gravé en bronze en une colonne de pierre que a ces fins sera dressée au devant le chasteau dud lieu de Lescure après estre desmoly pour illec demeurer en perpetuele mémoire...* » extrait des registres du parlement de Toulouse, AD Haute Garonne, dans VUILLIET (M.), *Histoire de la famille de Mauléon*, éd. de l'auteur, 1998. p.52.

**Généalogie de la famille de Montégut-en-Couserans aux XII-XIVème siècle**





**LE VILLAGE/HABITAT :**

*La dispersion de l'habitat en un grand nombre de hameaux, dont seuls se distinguent son chef-lieu village castral et peut-être Loubercenac, nous ont amené à traiter de l'habitat, non pas en distinguant des habitats groupés, mais plutôt en désignant des entités disjointes et comparables mentionnées au Moyen Âge. N'étant pas assimilables à des agglomérations, mais plutôt à un découpage de l'espace, on ne traitera donc pas de leur organisation topographique.*

**Village/habitat : Lescure****Situation et voies :**

**Toponyme :** *Lascura/Scura/Escura*

Du germanique \*skur signifiant grange, et qui a donné écurie...

**1<sup>ère</sup> mention :** 1155

Lescure apparaît pour la première fois dans les textes comme le lieu d'origine de Guillaume (1155) puis de Bernard (1181-1183), moines de l'abbaye voisine de Combelongue. Il est ensuite un espace dans lequel se situent une église (1195), des casals (dels Arans 1216, de las Cors, 1245) et un castrum (1276).

**Organisation topographique : Fortifications et faubourgs :** cf. chap. sur le castrum de Lescure

**Eglise : Vocabulaire :** Saint-Michel (actuellement Sainte-Marie)

**1<sup>ère</sup> mention :** 1195, la dédicace de l'église n'est connue qu'en 1276

**Paroissiale ou non : au XII<sup>e</sup> siècle, oui au XIII<sup>e</sup>, au XIV<sup>e</sup> siècle**

Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, la paroisse est limitée au territoire appelé Lescure (du Baup à Pobusca, et des Quéroux à la Baure), augmentée de territoires non pourvus d'églises, en rive gauche si Saint-Aignan, mentionnée en 1276, n'existe pas déjà.

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, une juridiction plus grande, correspondant à l'actuelle commune, s'établit autour du château de Lescure. Ensuite, nous supposons logiquement que « *rector et scholaris de Scura* » désigne en 1383 l'église Saint-Michel de Lescure, et qu'elle est donc l'église principale pour toute la juridiction au XIV<sup>e</sup> siècle. Cette époque semble avoir donné lieu à une reconstruction de l'église dont le portail gothique en témoigne. On serait tenté de situer cet agrandissement sous la domination de Thibaut de Lévis, seigneur de Lescure, Montbrun et Lapenne, dont les 3 églises semblent avoir été reconstruites à la même époque.

**Bâtiment :** Pas de vestiges romans apparents, portail du XIV<sup>e</sup> siècle

**Cimetière :** Attenant puis déporté récemment (XX<sup>e</sup> siècle) à l'extérieur des remparts sur le « prat bediau » (pré commun).

**Village/habitat : Saint-Jean (d'Ulcet)/Le Pouech**

**Situation et voies :** l'habitat se répartit entre le Baup et la serre qui joint Miramont (voie naturelle)

**Toponyme :** Ossieg/Olsiet (inclus probablement puis est associé à Podium et Serra)

**1<sup>ère</sup> mention :** podium (1195) *Olseg et podium (1246)*

Bien que cité dès 1195, *Podium* (Pouech) nous semble un toponyme de formation romane désignant un habitat aggloméré situé sur un petit sommet, et par ce fait distingué comme Serra (Serre de Saint-Jean) d'un « terminium » plus vaste et plus ancien nommé Olset. Ainsi l'église Saint-Jean, très proche, aujourd'hui encore déconnectée de l'habitat, est dite d'Olset, mais semble prélever sa dime essentiellement sur *Podium* où la population s'est concentrée.

Au XIIIème siècle, ce territoire, associé à Pouech et à Serre-de-Saint-Jean, mais excluant l'église, dépend en totalité ou en partie de l'abbaye du Mas d'Azil. L'enchevêtrement des droits se complique alors par le paréage que conclut l'abbé avec le comte de Foix.

**Eglise : Vocable :** Saint-Jean

**1ère mention :** 1195

**Paroissiale ou non :**

au XIIe siècle, ?

au XIVe siècle, dépend de Sainte-Marie d'Espalats (Montesquieu-Avantès)

### **Village/habitat : Descofin/Descoemps**

**Situation et voies :**

**Toponyme :** Desquehim (1195) Descofin (1276) Desquassel (1280) Descoemps(XVII<sup>o</sup>s)

Vient de « ex confinem » (au-delà du confin) d'après P.H.Billy

**1ère mention :** 1195

Ce territoire n'est connu que par le nom de son église, Sainte-Marie, aujourd'hui appelée Notre Dame du Clocher. Cette église dessert de fait un secteur à l'écart des 2 axes principaux et touchant aux frontières nord-ouest du Couserans. Son étymologie vient renforcer l'idée d'éloignement, que nous laissait entrevoir le faible peuplement de ce secteur entre Avantes, Sérrou et Daumazan aux XI-XIIe siècle : aucune église n'est mentionnée dans ce secteur avant celle de Clermont au début du XIVe siècle, et c'est un élément végétal, le « casse d'Issuyador » (chêne ou chênaie) qui vient délimiter Comminges et Foix en 1272 dans ce secteur.

**Eglise : Vocable :** Sainte-Marie

**1ère mention :** 1195, la dédicace de l'église n'est connue qu'en 1276

**Paroissiale ou non : au XIIe siècle, oui au , au XIVe siècle**

L'église Sainte-Marie se distingue des autres églises de Lescure dont le patron est l'évêque en 1195 en ce qu'elle inclut aussi des « pertinentia » (dépendances). Cette différence rend compte peut-être d'une relation plus forte avec l'évêché, peut-être confirmée par le rôle que prend son chapelain et recteur Pierre de Araux en 1280. C'est lui qui vient approuver l'accord entre Auger de Montfaucon et l'abbé de Combelongue concernant les dîmes de Rimont. Par ailleurs, la dédicace à Marie que vient protéger (plus tard ?) Saint-Michel de Lescure, autant que le toponyme qui fait référence à une absence de peuplement initial, peuvent supposer une antériorité sur ses voisines. Est-ce ce statut différent ou une position plus centrale dans la seigneurie qui en fit l'église paroissiale à la fin du Moyen Âge ?

### **Village/habitat : Loubercenac**

**Situation et voies :** nord de la commune, incluant ou touchant à Peyrefitte

**Toponyme :** Lobecenac (1195)

Nom de domaine du 1<sup>er</sup> millénaire. Défrichage carolingien ?

**1ère mention :** 1195

**Eglise : Vocable :** inconnu

**1ère mention :** 1195, (seule et dernière mention)

### **Village/habitat : Biros**

**Situation et voies :** sud de la commune, en rive gauche du Baup.

Le territoire de Biros constitue l'extrémité sud de la commune, en rive gauche du Baup, le long d'une serre faisant l'interface avec la vallée de Rivèrenert, et la vicomté du Couserans.

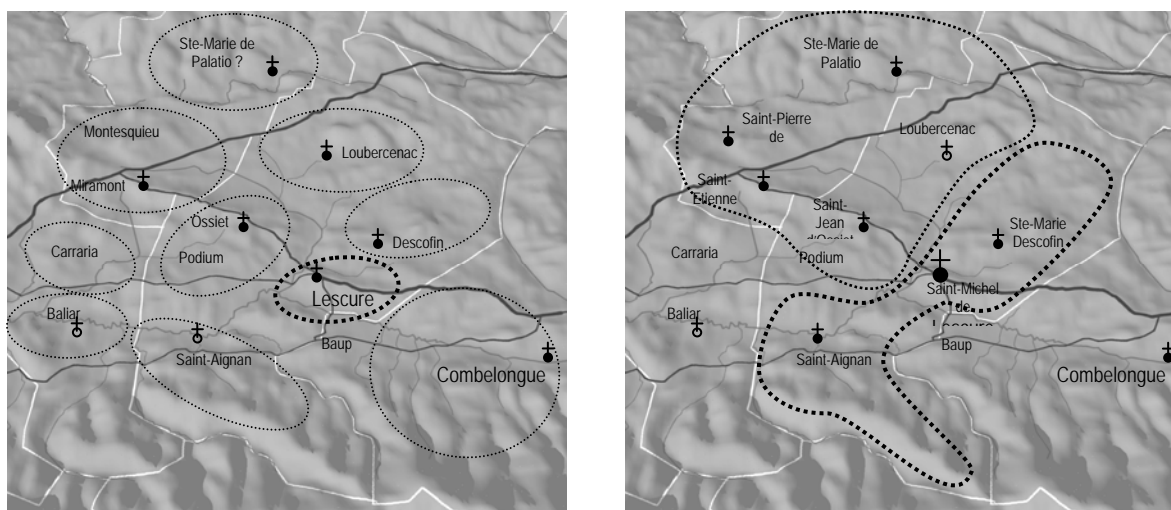
**Toponyme :** Biros

**1<sup>ère</sup> mention :** 1185, n'est connu que comme le lieu de provenance de Domenicus, moine de Combelongue. Il n'est pas exclu que cette mention désigne le territoire homonyme plus vaste correspondant à la haute vallée du Lez, vallée du Biros.

**Eglise : Vocable :** Saint-Aignan,

**1<sup>ère</sup> mention :** 1276

L'église Saint-Aignan aujourd'hui entièrement détruite, se trouvait en rive gauche du Baup, au pied de la serre qui constitue le territoire de Biros.



**Fig. 18 : Carte paroissiale probable de Lescure à la fin du XIIème siècle (gauche), au XIVème siècle (droite)**

#### BIBLIOGRAPHIE DU SITE :

- (Anonyme) *Gallia Christiana in provincias distributas..., instrumenta ad ecclesiam conseranensem*, Paris, 1715, tome I, pp.185-187.
- BARBER (L.), PRADALIER-SCHLUMBERGER (M.) *Notre-Dame du Clocher et le clocher de Noguès à Lescure (Ariège)*, Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, Tome LXVII (2007)
- DELIOT (Fr.), *Occupation du sol dans le canton de Saint-Girons au Moyen Âge*, mém. de maîtrise d'archéologie sous la dir. de FARAVEL (S.) et de PRADALIE (G.), 2 volumes, Université Toulouse le Mirail, 1997.
- DEVIC (DOM Cl.) VAISSETTE (DOM J.) *Histoire Générale de Languedoc*, éd. Privat, 1872.
- SAMIAC (F.J.) Un ancien village fortifié : La Bièlo de Lescure, *BSALSA*, 1923.
- SAMIAC (F.J.) Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges, *BSALSA*, 1910.
- PERRIN (C.E.) FONT-REAULX (J.), *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne, et de Toulouse*, Toulouse, 1877.

- VUILLIER (M.), *Histoire de la famille de Mauléon*, éd. de l'auteur, 1998.

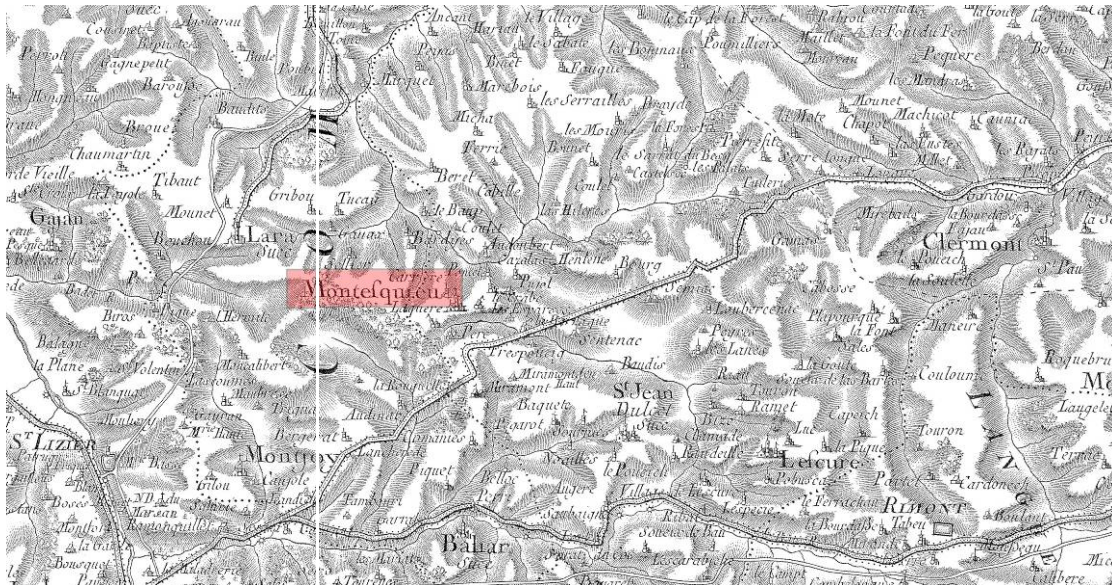
**SITE : Château de Montesquieu**  
**COMMUNE : Montesquieu-Avantès**  
**CANTON : Saint-Lizier    N° I.N.S.E.E. : 09204**

**Pascal Audabram**

**Denis Mirouse**



**Fig. 19 : situation du site en Ariège**



**Fig. 20 : Carte de Cassini n°39**

**Documentation écrite :**

La première mention de Montesquieu qui apparaît dans la bulle de 1195 cite l'édifice cultuel mais ne concerne pas le château. Toutefois le toponyme en lui-même désigne à la fois l'endroit du château, (le mont) et ses qualités plus défensives qu'agricoles (esquiou signifie sauvage, farouche). Excluant donc une origine « casalière », sa distinction du lieu de culte, Saint-Etienne de Miramont, atteste que cet habitat n'est pas non plus d'origine ecclésiastique. Pour nous, il ne

peut s'agir donc que d'un site castral et le toponyme vaut donc pour mention du *castrum*, dès la fin du XIIe siècle.

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
1195	" <i>ecclesiam de Monteschivo et de Miramonte cum decimis suis...</i> ".	Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges	SAMIAC (Abbé), BSA 1909-1911.
1295	« <i>castrum seu villam Montesquivi de Aventesio</i> » fait partie des confronts du <i>villare</i> d'Audinac, que Bernard de Comminges donne (avec Belloc/Carraria et la <i>cavaleria</i> de Lara) aux hospitaliers de Saint-Jean en échange du château de Montgaillard (de Salies ?)	ADHG Malte Salau liasse 1 n°10	
	« <i>tota illa militia seu cavaleria et jurisdictione eiusdem quam praedictus dominus de Convenis Miles (t/r?) enuit a Raymundo Bernardi de Montefalcone domicello, et dictus Raymundus bernardi (t/r?) enibat a raymundo de Lerano filio Raymundi de Lerano quondam</i> »		
1306 28 mars	« ...quod in Santa Mariae de Palatio, sancti Petri de Monte Esquivo, Sancti Johannis de Olsieto et Sancti Stephani de Miromonte, praedictae diocesaee ecclesiis, quarum tres dependent a prima,... »		SAMIAC (abbé F.-J), Les scholannies du Couserans, BSALSA, 1903-04, p. 142.
1336	...	Tableau des châtelainies de 1336	HIGOUNET (Ch.), <i>Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne</i> , Toulouse, éd. Privat, 1949, p.328.
1339	la seigneurie de Montesquieu apparaît dans la succession du comte Bernard VIII de Comminges	Succession du comte de Comminges Bernard VIII	Higounet, p.555.
1382	" <i>ecclesia et solaris de Montesquio...</i> "	Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse	Comptes de décime du diocèse de Couserans FONT-REULX et PERRIN, 1972.
1503		Jacques de Lort rend hommage pour la moitié de la seigneurie	

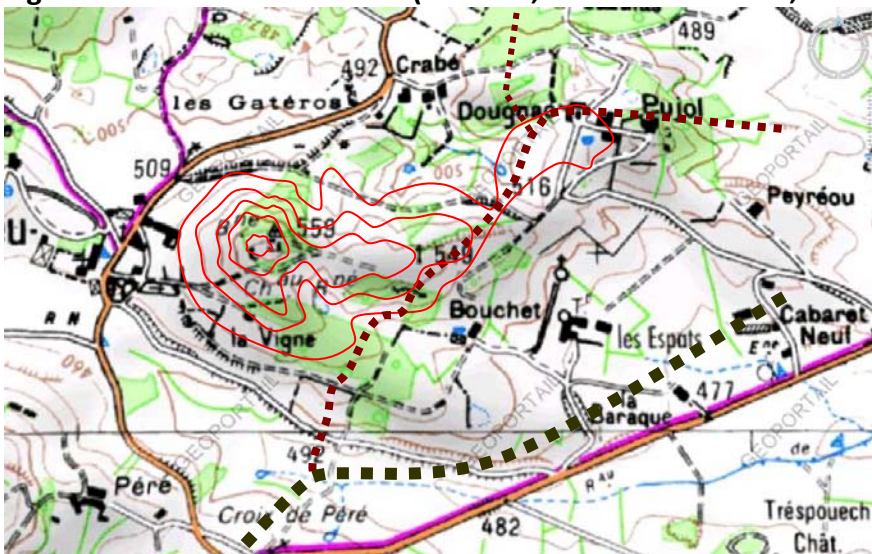
1512		Les bois de Montesquieu appartiennent directement au comte de Comminges	Archives communales de Toulouse, Richard, T30, p.117.
1563-1598	Plusieurs mentions durant le conflit religieux		Notamment : LESTRADE (Abbé), Les Huguenots en Couserans, éd. Lacourt, 2007.
30 septembre 1608	Achat pour 112 livres de : « ...mayson...au lieu del Castel...les murs dudit chapeau dud Montesquieu... »	Minutier de Jean Gros, notaire à Lescure, f° 155-156.	Documents privés, Mr Faur, Gajan.
1641	"...un pavillon avec grange et courtilhages confrontant les quatre tours [...], deux maisons...".	Registre terrier	AD Ariège.

**Cartes et plans :**

Carte I.G.N. 1/25000 <sup>ème</sup>	Carte IGN, 1/25000, 2047OT.	
Carte de Cassini	N° 39	
Cadastre napoléonien	Cadastre napoléonien, section C, exercice 1827.	

**CHATEAU :**

**Fig. 21 : Extrait de la carte IGN (2047 OT, lambert II : X= 507,38 Y= 3081,01 Z= 550)**





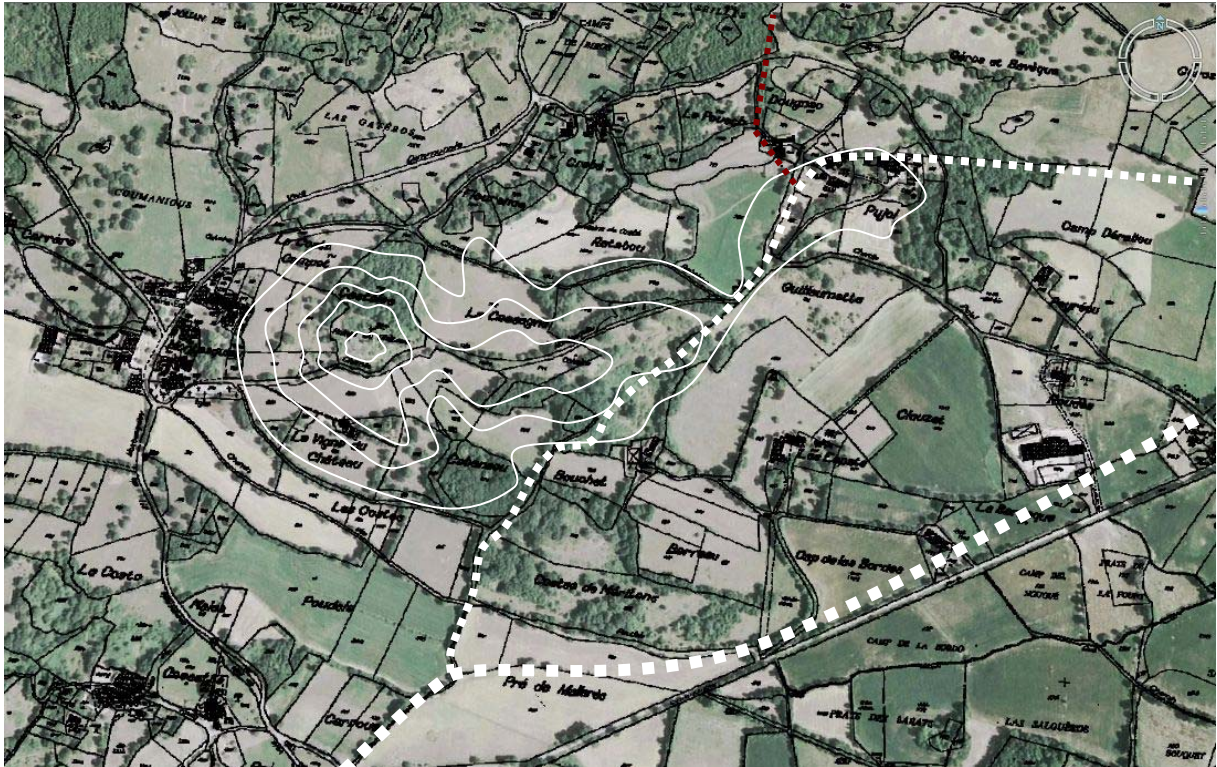


Fig. 22 : cadastre actuel superposé avec photo aérienne (source geoportail.fr)

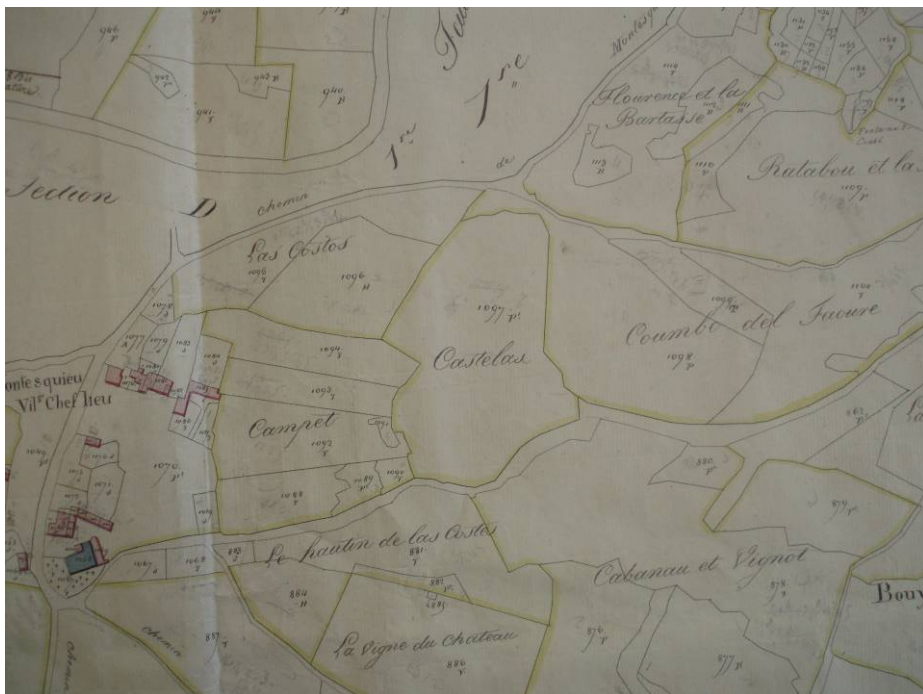


Fig. 23 : cadastre napoléonien, 1827



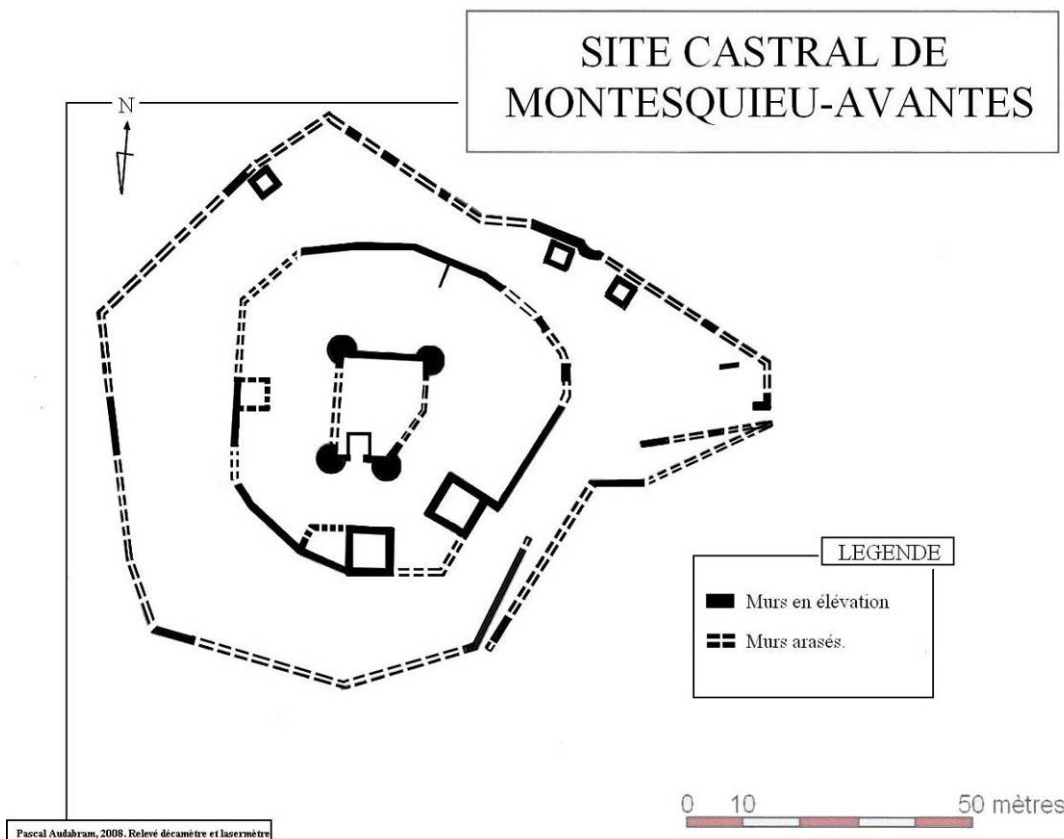


Fig. 24 : Plan de masse du site castral (Pascal Audabram)

**Coordonnées Lambert III :** X= 507,38 Y= 3081,01 Z= 550

**Terminologie :** castrum (1295), le château est nommé *Castélas* sur le cadastre napoléonien.

**1<sup>ère</sup> mention :** 1195 indirectement, 1295, castrum de Montesquivi de Aventesio

**Seigneur :** Comte de Comminges (certainement seigneur direct). Jusqu'en 1295, le comte de Comminges, dispose directement des territoires adjacents d'Audinac, de Carreria (Belloc) ainsi que la *cavaleria* de Lara (certainement un service militaire dû par ce *miles* voisin, Raymond de Lara) et les Gabats. Ces territoires sont à l'interface du domaine en paréage roi-evêque (Montjoie) et du *castrum* de Montesquieu. D'évidence, il ne peut s'agir d'une enclave commingeoise, et nous pouvons en déduire (même si ce n'est pas dit directement) que Montesquieu est aussi sous la dépendance du comte. En 1339, la seigneurie de Montesquieu apparaît dans la succession du comte Bernard VIII de Comminges. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on retrouve la seigneurie aux mains, pour moitié, de noble Jacques de Lort. En 1543, un Bernard de Cabalby est seigneur de Montesquieu-Avantès. En 1603, c'est un Arnaud Pujol qui est seigneur de Montesquieu, puis un Jordain de Lort en 1608. Cette famille restera maîtresse des lieux jusque vers la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et sera remplacée par les de Tersac. Le *caput castri* servait encore de résidence au seigneur de Montesquieu-Avantès en 1641. Après les événements révolutionnaires de 1789, les de Tersac migrèrent à l'étranger. Le domaine fut saisi et vendu à un Arnaud Bergès

**Type topographique :** Le château féodal de Montesquieu-Avantès, nommé *Castélas* sur le cadastre napoléonien, est perché à 550 mètres d'altitude, sur un coteau aligné dans un axe est-ouest.

**Situation par rapport à l'habitat et aux voies de communication :**

Une route antique a, selon nous, justifié la construction du château et son statut comtal.

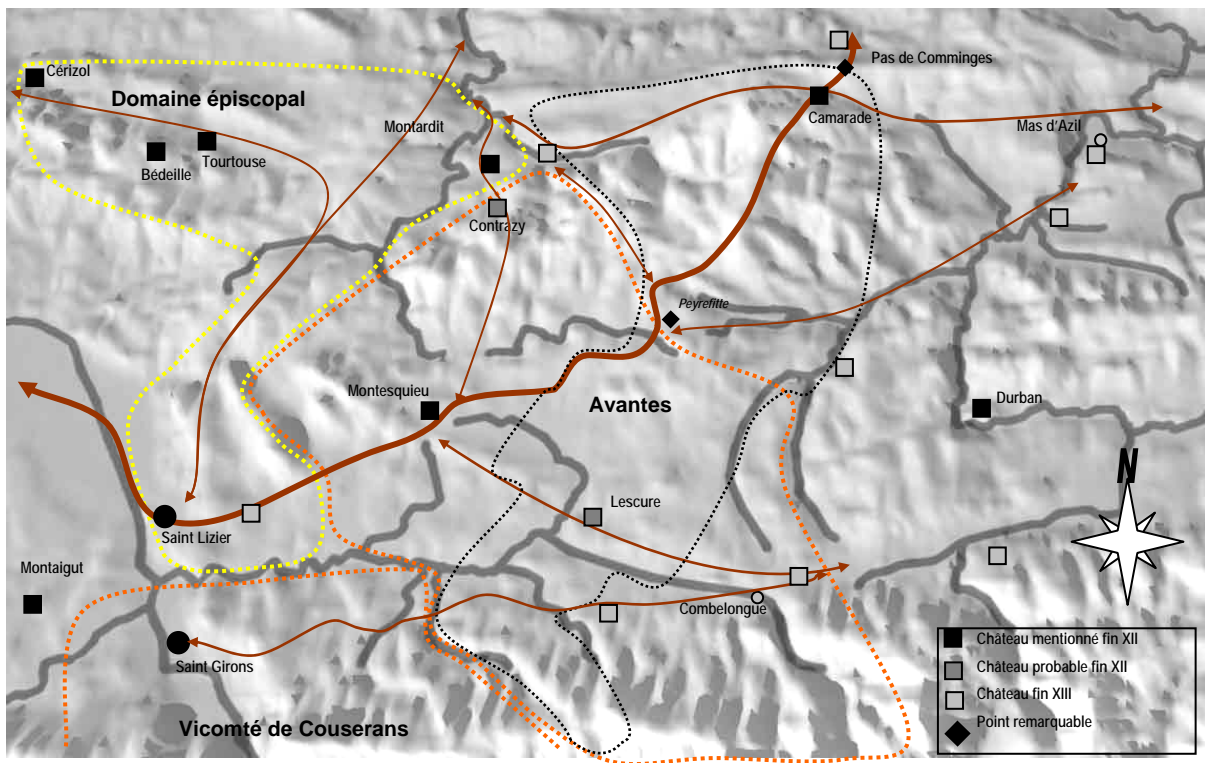
Le tracé primitif de cette voie, dont des sections de « chaussée » sont encore visibles (sur les communes de Clermont, Lescure, Montesquieu, et Montjoie), passe au pied du coteau du château, venant de Saint-Lizier, et rejoignant le bassin de l'Arize à Clermont (fond de vallée où les chaussées anciennes sont forcément difficiles à identifier). Cet itinéraire était pratiqué durant le premier millénaire, révélé pour cette période par de nombreux toponymes routiers (Tavernulas/taverne, estelette/étoile-carrefour vers le Séronais, Sainte-Colombe/christianisation d'une colonne, borne de Peyrefitte/pierre plantée), concentrant les toponymes de fondation (Bergerat, Audinac-Arnac-Sentenac-Dougnac-Samiac-Loubercenac, Cagna, Rufiac), et justifiant probablement en partie la fondation de l'abbaye du Mas d'Azil à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle. Le secteur de Peyrefitte-Serrelongue présente toujours des sections anciennes visibles sur plus de 2 km.

Au Moyen Âge central, les chaussées antiques semblent ne plus disposer des moyens de leur entretien. Quasi systématiquement, on leur préfère des déviations empruntant les crêtes, ou serres, drainées naturellement et utilisées de tous temps.

Ainsi le bassin de l'Arize (Peyrefitte-Serrelongue-Tavernulas) est délaissé au profit des crêtes de Camarade par lequel on peut rejoindre le Mas d'Azil, Mérigon ou mieux la basse Arize par le « pas de Coumings ». Le dolmen, présent en ce point précis, révèle peut-être un itinéraire préhistorique, mais l'importance prise par Camarade et son château est une constante à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Et ce jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle où les itinéraires antiques seront repris.

Une autre route médiévale vers le fuxéen par la serre de Miramont, joignant Lescure puis Combelongue/Rimont, est, elle, révélée par la concentration des églises citées en 1195 (Saint-Etienne de Miramont, Saint-Jean d'Olsiet, Sainte-Marie Descofin, Saint-Michel de Lescure). Là encore, le château de Lescure, seul édifice fortifié au XIII<sup>e</sup> siècle dans cette direction, vient ponctuer le trajet.

Ainsi, par rapport à ces deux itinéraires et châteaux tenus au début du XIII<sup>e</sup> siècle par la famille de Montaigut, premiers vassaux du comte, le tronçon commun par Montesquieu reste une constante au Moyen Âge, et acquiert même une importance stratégique supérieure. L'évêque y fera construire une bastide par le roi à Montjoie, et les hospitaliers y fonderont une commanderie à Audinac.



**Fig. 25 : Relations aux voies de communication**

Pour autant, si cette section Saint-Lizier Peyrefitte, est un invariable, elle subit aussi localement des déviations. Par exemple après le point obligé de la source de Bouch-Samiac, la serre de Pla-Riba devient le passage fréquenté, donnant aussi vers la vallée du Volp (Montardit-Mauvezin) et faisant limite de seigneurie avec Lescure (Termery).

Une autre déviation locale notable est celle attirée par le château et son coteau. Depuis le passage obligé de la source de Bouch, ce chemin prend la direction du coteau vers le Pujol (toponyme signifiant « montée » très présent localement, notamment sur cette même route à Arnac, et sur la route médiévale Saint-Girons-Foix en 2 endroits similaires) où il rejoint le chemin de Contrazy, Montardit et le Volvestre (qui profite du cours souterrain du Volp pour le passer à sec).



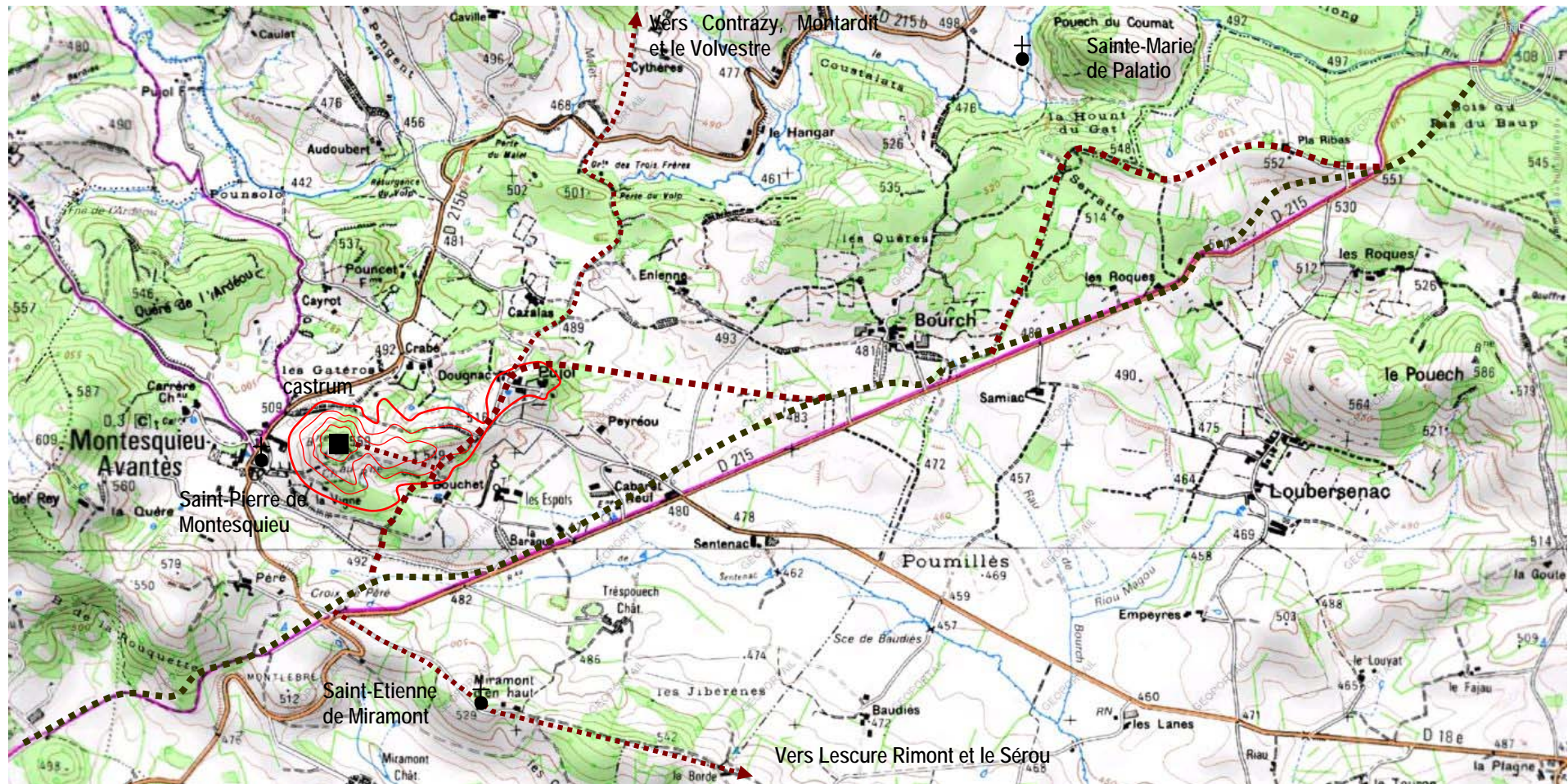


Fig. 26 : réseau viare et occupation du sol autour du château

**Situation dans le paysage :** Sur un coteau qui domine le village de Montesquieu-Avantès.

**Description des vestiges :**

- **Formes générales :** le château peut être divisé en trois parties. Sur la partie sommitale, un vaste édifice d'une superficie d'environ 250 m, qui semble quadrilatère à première vue, mais qui possède en réalité cinq cotés (voir plan). Cette construction est située au centre du site composé de deux enceintes successives.
- **Enceinte(s) :** L'enceinte inférieure atteint environ 350 m de long. Elle est très dégradée. Son épaisseur moyenne est de 1 m. Les élévations maximales sont de 4 m. Elle est de forme hétérogène, s'étirant néanmoins vers l'est, créant ainsi une "pointe" à l'extrémité de laquelle se trouve une des portes citées plus haut. Cette tendance à s'allonger vers l'est résulte de la configuration topographique du terrain. En effet, la face est de la colline présente un relief plat contrairement aux autres versants, plus pentus. Les constructeurs ont certainement voulu profiter de cet espace plus facilement aménageable. Une seule ouverture de tir recensée.  
L'enceinte supérieure, d'un périmètre approchant les 180 m est de forme quasi concentrique. Restes de tours sur son côté sud, certainement à vocation résidentielle. Pas d'ouvertures.  
Les deux enceintes présentent des similitudes architecturales: rares ouvertures de tir (une seule pour la première enceinte, aucune pour la seconde), pas d'ouvrages de flanquement et des entrées ayant la même configuration physique. Cependant, après une première analyse typo chronologique de l'appareil des murs, on peut noter de grandes différences dans les techniques de construction: l'appareil est nettement plus homogène sur les murs de la seconde enceinte que sur celui de la première et les lits de pose sont également beaucoup plus réguliers. Autant d'indices permettant d'avancer l'hypothèse que ces deux ouvrages furent érigés durant deux périodes différentes du Moyen Age central.
- **Tour maîtresse :** Tour maîtresse aux dimensions hors norme pour le Couserans (ou l'on retrouve en général des tours maîtresses très exigües, qui revêtent une dimension plus ostentatoire que réellement résidentielle) ou chemise d'un donjon aujourd'hui disparu ? La façade est de l'ouvrage présente une caractéristique particulière puisque elle est composée de deux murs différents. Ces murs se recoupent à mi-distance des angles nord-est et sud-est, formant un angle très ouvert. Ils reposent sur le substrat rocheux, à une hauteur de 5 m, retaillé pour rendre l'escarpement plus abrupt. Dans l'épaisseur du mur de l'angle sud-est, la découverte inédite de l'emplacement d'un trou de barre révèle la présence d'une ancienne porte A une époque postérieure, les quatre principaux angles ont été garnis de tours pleines non chaînées.
- **Autres bâtiments :** On retrouve sur l'ensemble du site plusieurs structures présentant les caractéristiques d'un habitat concentré : des bâtiments quadrangulaires à l'intérieur des enceintes, ainsi que deux tours de dimension plus importantes et insérées dans la seconde enceinte.





**Fig. 27 : le château de Montesquieu-Avantès**

**SEIGNEURIE du château :**

**Seigneur(s) éminent(s) :** Comte de Comminges, au moins jusqu'au XVe ou XVIe siècle.

**Seigneur(s) immédiat(s) :** Idem,

**Encadrement seigneurial :**

En 1295 Bernard de Comminges dispose d'un Bayle « pro dicto domino B. vel eius Baiulo »  
Et des relations féodales (*militia seu cavaleria*) sont établies avec des seigneurs locaux,  
Raymond Bernard de Montfaucon et Raymond de Lara (fils de Raymond de Lara).

**Description du territoire seigneurial :**

Le statut comtal du château amène à poser la question de son territoire à deux niveaux d'échelle, celui de la seigneurie effective et celui du territoire comtal dans un Couserans partitionné.

**Le territoire sous la domination du comte :**

Au début du XIIIe siècle, le comte de Comminges exerce une domination sur tout le Couserans (hormis le Séronais) . La vicomté du Couserans récemment extraite ne concerne que la haute vallée du Salat (en amont de Saint-Lizier) et reste sous la coupe du comte. Les domaines de l'évêché sont disputés (Saint-Lizier, Bédaille, Tourtouse, Montardit, Cérizol) mais ne sont mis sous la domination française qu'à partir de 1211 (Simon de Montfort). Le Castillonais et le bas Salat (en aval de Saint-Lizier) dépendent alors toujours de Comminges.

A l'est, Montesquieu et Contrazy ne sont donc pas seuls sous domination Commingeoise, il faut leur rattacher Lescure (aux mains du seigneur de Montégut, premier vassal du comte, ainsi que Camarade jusqu'en 1208<sup>43</sup>), une bonne part de l'actuelle commune de Montjoie (Belloc, Audinac, Arnac, Lara...) et aussi les terres de Combelongue (jusqu'en 1272 pour devenir Rimont)<sup>44</sup>, c'est-à-dire probablement toute la contrée appelée alors Avantès. Ces terroirs se trouvent effectivement en avant, aux marges du comté, supposant l'aspect stratégique de leur fortification. (cf. fig. voies de communication).

#### **La seigneurie de Montesquieu :**

Cet ensemble cohérent géographiquement appelé Avantès, s'est partitionné au cours des XII-XIIIe siècles en seigneuries châtelaines ou ecclésiastiques. Il nous faut les détailler pour préciser les contours de celle de Montesquieu.

**Combelongue/Rimont :** La première d'entre elles s'est formée autour de l'abbaye de Combelongue fondée au cours du XIIe siècle (1135 ?), en une période où la présence comtale est la plus forte en Couserans (occupation de Saint-Lizier/Austria). Le temporel de l'abbaye se partage essentiellement en 2 zones : la partie couserannaise semble issue d'une dotation originelle extraite et bornée sur son côté ouest pour la séparer de la seigneurie de Lescure, à laquelle s'est rajoutée Feillet et Terrac pour l'étendre en Séronais ; la partie fuxéenne, est constituée d'une importante série de donations, terres, casals, églises et villae, concentrées dans l'espace de l'actuelle commune de Campagne et dans le temps autour des années 1180-1190. Les textes du XIIIe siècle nous font comprendre que si cette partie du Daumazan est virtuellement fuxéenne, dans les faits c'est l'orbite comtale commingeoise qui y exerce le pouvoir. C'est le cas à Camarade avec Vital de Montégut (1185-1208), à Daumazan, Villeneuve et Montbrun avec Roger de Franczal (1225) puis Arnaud d'Espagne (1243-1261). A Campagne, c'est Bernard d'Eycheil, pénitent, avec l'accord de Roger de Comminges, vicomte de Couserans, qui est le plus important donateur à l'abbaye (1176). Il y a fort à parier que cette présence commingeoise en Volvestre et Daumazan de la fin du XIIe siècle, devait entretenir des rapports beaucoup plus lâches (voire inexistants) avec le comte de Foix, qu'au milieu du XIIIe siècle. Et c'est donc forcément avec la bénédiction commingeoise que le temporel de Combelongue s'est considérablement augmenté en Daumazan. Le nom du fondateur légendaire de l'abbaye, Arnaud de Austria-Pallars, semble rendre compte de cette origine commingeoise (*Arnaud* est le nom de l'héritier du Comminges dans le partage de Roger-le-vieux au début du XIe siècle, *Austria* est le nom profane de Saint-Lizier que revendique ardemment le comte au XIIe siècle, *Pallars* est le territoire acquis par les vicomtes de Couserans au début du XIIIe siècle). Le territoire Couseranais de Combelongue est bien connu, car décrit précisément lors du paréage conclu avec le roi de France. Il correspond exactement à la limite communale actuelle (excepté à l'est, Saint-Félix/Feillet qui reviendra à Castelnau-Durban).

<sup>43</sup> Le château de Lescure n'est mentionné qu'en 1276, mais l'importance du foncier détenu en ce lieu par la famille de Montaigut, laisse imaginer dès la fin du XIIe siècle un pendant matériel et symbolique à leur domination, un *castrum* (cf. fiche Lescure). Par ailleurs, ils disposent aussi par acquisition, et donc avec un réel intérêt stratégique le château de Camarade depuis 1186 jusqu'en 1208 où ils le cèdent aux hospitaliers de Saint-Jean.

<sup>44</sup> Ainsi Alphonse de Poitiers, refuse en 1268 d'entrer en paréage avec l'abbé de Combelongue et de construire une fortification à Castillon sans l'accord du comte de Comminges. corresp. Admin. Alphonse de Poitiers.



**Lescure** : a aggloméré, autour de son château, des territoires mieux connus par les textes (la Escura, Descofin, Loubercenac, Podium et Olseg, Birois...voir fiche Lescure). Sa limite orientale étant fixée par Combelongue, elle n'a pas changée. Elle est aussi la même au sud-ouest en confront avec Belloc/Carrera (aux hospitalier en 1295), et Baliar (de la vicomté de Couserans et à Gaston d'Aspet en 1295). Seule sa limite avec Montesquieu n'est pas renseignée par les textes. Mais le cadastre vient compléter utilement en montrant une limite communale bornée par des chemins anciens, et des toponymes caractéristiques d'un bornage (Peyrefitte, Termery). Nous avons donc ainsi une commune/communauté de Lescure qui correspond bien à la juridiction châtelaine, et qui se joint à celle de Camarade, qui au début du XIIIe siècle dépendait du même seigneur.

**Montesquieu** : est ainsi bien borné à l'est par Lescure et au sud par le domaine hospitalier (Belloc/Carrera, Audinac) qui en fut détaché en 1295. A la même époque Lara, Gabats et Arnac, comme Audinac et Belloc semblent sous la domination commingeoise, échappant à celle du Roi que l'évêque a concédé à Montjoie. Toutefois une famille de Lara/Lera (Raymond de Lera fils de Raymond de Lera) semble détenir la seigneurie directe de ces territoires. Une partie de ces droits (« militia seu cavaleria ») ayant été aussi donnée aux hospitaliers en 1295, il faut peut-être y voir la raison de l'annexion tardive de ces territoires (avec Audinac et Belloc) à la juridiction royale de Montjoie. Le « *tuc del Rey* », où passe actuellement la limite communale, en rend compte aujourd'hui. Au nord et à l'ouest, la limite communale suit une crête qui sépare le cours supérieur du Volp (en amont du parcours souterrain) de son cours inférieur pour arriver aux frontières du Comminges à un sommet. En ce point qui délimite les 4 communes de Camarade, Mauvezin, Montesquieu et Contrazy, on repère le toponyme « *Tres peyros* ». Ce dernier toponyme se retrouve aussi à Cérizol à l'extrémité nord-ouest du Couserans et du domaine épiscopal. Les 3 pierres sont là-bas considérées représenter les 3 entités administratives qui s'y rencontrent (*trifinium* entre cités, diocèses ou comtés...). A Montesquieu, on est aussi tenté d'y voir la rencontre entre comté de Foix, comté de Comminges et domaine épiscopal, mais Contrazy semble avoir très tôt dépendu du comte (cf. Christelle Tortech), et c'est entre les 3 châteaux de Montardit, Mauvezin et Contrazy qu'il faudrait placer le *trifinium*.

**Contrazy** : paroisse mentionnée en 1195, elle se serait donc détachée d'une seigneurie originelle de Montesquieu, dans l'hypothèse probable où son château serait plus tardif. D'évidence, il vient, comme Mauvezin en comté de Foix, confronter le castrum épiscopal de Montardit. C'est donc la crête à l'est, le Volp à l'ouest et la commune actuelle de Mauvezin au nord, qui bornaient Contrazy dès le Moyen Âge.

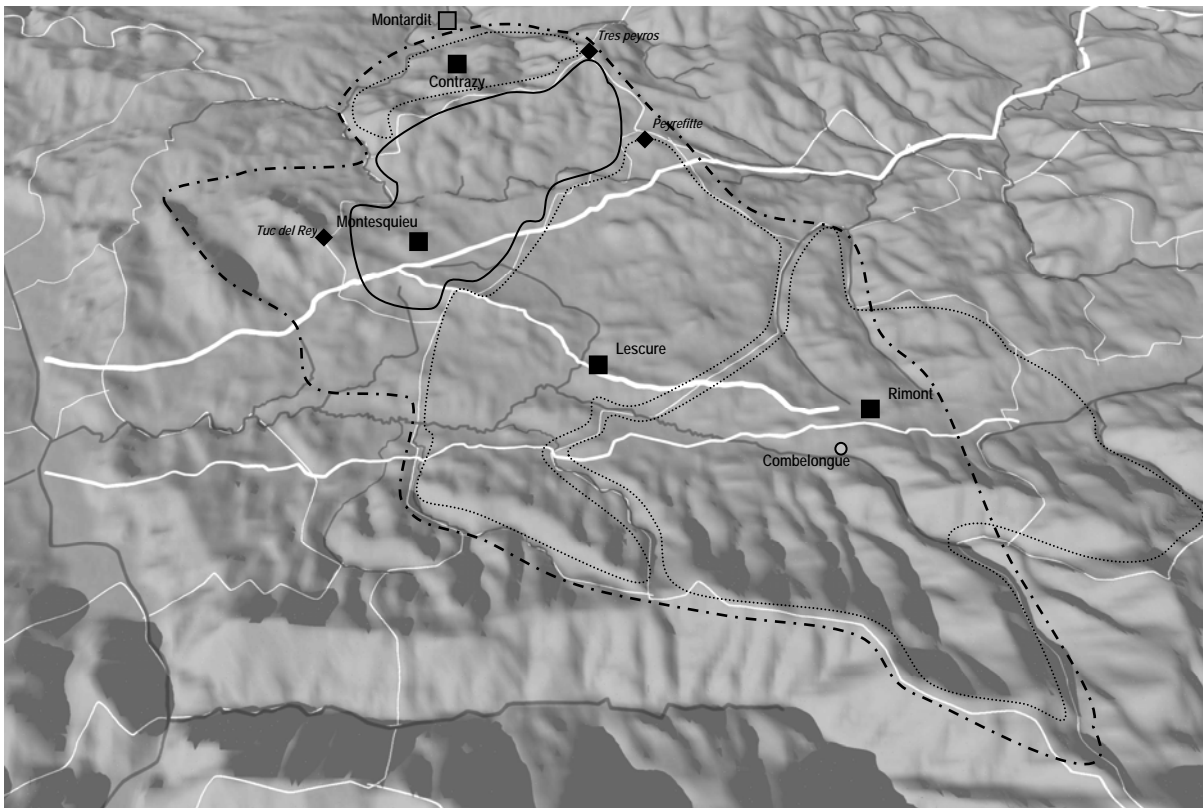


Fig. 28 : Limites de Montesquieu et seigneuries commingeoises en Avantès

#### LE VILLAGE/HABITAT :

**Village/habitat** : hameau au pied du plateau du château. Le village de Montesquieu-Avantès, situé à 500 mètres d'altitude, est de taille très modeste, sa superficie étant pour ainsi dire identique à celle du site castral.

Il est situé en contrebas du château, sur son côté ouest. Cette configuration spatiale se retrouve sur les villages gascons situés au pied des châteaux perchés. Ils sont le plus souvent le résultat d'un déperchement de l'habitat villageois vers sa pente la plus douce puis d'un glissement vers la zone la plus plane<sup>45</sup>. La surface totale de la fortification est de l'ordre d'un hectare, ce qui fait de ce site l'un des plus importants du Couserans. Il est donc en effet probable, au vu de sa superficie, que le château possédait un habitat villageois. Le village actuel est de forme quadrangulaire, compacte (?), et un nombre limité de maisons le compose. Aucune trace de fortification le ceinturant n'a été relevée. Le cadastre napoléonien montre un habitat encore plus dispersé qu'aujourd'hui, ce qui nous fait hésiter à le qualifier de village, ou même de hameau tant d'autres comme Bouch, Bouineous ou Espalats sont plus importants ou plus concentrés.

**Toponyme** : Le préfixe *mont* qualifie généralement un établissement édifié sur une position de hauteur. Le château a donné de façon certaine son nom au village actuel, comme ce fut le cas pour les Montesquieu du Volvestre et de Sérou (actuellement Bastide de Sérou). Accompagné

<sup>45</sup> CURSENTE (B.), *Les castelnaux de la Gascogne*, thèse de doctorat, Bordeaux, 1980.

de son déterminant, le nom de Montesquieu supposerait un caractère militaire et tiendrait son origine gasconne des mots *farouche, sauvage*<sup>46</sup>.

Quant au nom *Avantès* rattaché à Montesquieu, il désigne le "pays" où est situé le site castral. Ce toponyme apparaît dans les textes au XIIIe siècle, comme incluant le territoire de Combelongue (Rimont, 1208 et 1272), ceux d'Olsiet, Podium et Serra (Saint-Jean, Pouech et serre de Saint-Jen à Lescure, 125X) et de Montesquieu (1295). Ce territoire correspond peu ou prou (on ne sait si Contrazy ou Audinac étaient en Avantès) à celui dominé par le comte de Comminges, limités au nord par le Dalmazanès (fuxéen), à l'est par le *Sero* (fuxéen, même chronologie), à l'ouest par les territoires épiscopaux (Montjoie, Lasserre, Montardit) et au sud par la vicomté de Couserans (Baliard, Rivèrenert). La situation géopolitique du XII-XIIIe siècle montre donc l'Avantès à la porte orientale du comté et rejoint Ph. Billy qui y reconnaît l'adverbe « avant ». Cette situation aux marges a semble-t-il aussi déterminé l'appellation de l'église Sainte-Marie Descofin (de « ex confinem » selon ce chercheur) sur la commune de Lescure. Les limites du territoire s'appuient sur des partitions anciennes, qu'elles soient naturelles (Rivèrenert) ou historiques (Montjoie à l'évêque, Sérou-Daumazan aux mains de l'abbaye du Mas d'Azil depuis les temps carolingiens), et sa qualification de territoire « en avant » peut-être aussi ancienne. Mais PH Billy note qu'au contraire d'autres « pays » attestés sous l'administration carolingienne, le nom d'Avantès s'appuie sur sa géographie, mais non pas sur un lieu particulier (comme le Dalmazanès/Daumazan, l'Agarnaguès/Carnac...). Il en propose donc une formation plus tardive (X-XIe siècles ?).

**1ère mention :** 1195 ?

**Organisation topographique :**

**Fortifications et faubourgs :** Aucune trace de fortification villageoise. Ceci peut s'expliquer par la présence d'un ancien château féodal, maintes fois remanié, certainement dans un souci de repli temporaire.

**Economie :**

#### **SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

Une des premières mentions connues des églises de Montesquieu-Avantès se trouve dans un document de 1195. Il s'agit d'une bulle pontificale du pape Célestin III qui intervint dans les discordes entre l'évêché de Saint-Lizier et les seigneurs de Montégut<sup>47</sup>, puissants vassaux du comte de Comminges. Il est écrit: "*ecclesiam de Monteschivo et de Miramonte cum decimis suis...*".

**Eglise :**

**Vocabulaire :** Saint-Etienne de Miramont.

La chapelle de Miramont faisait partie de la paroisse de Montesquieu-Avantès. Elle a aujourd'hui disparu, mais ses fondations restent visibles. Elle était dédiée à saint Etienne, qui reste aujourd'hui le saint honoré dans la commune. Son plan au sol est caractéristique des petites églises rurales romanes des XII-XIIIe siècles, et il ne fait pas de doute qu'il s'agit de celle mentionnée en 1195.

**Eglise :**

<sup>46</sup> FENIE (Bénédicte et Jean-Jacques ), *Toponymie gasconne*, éd. Sud Ouest, 2006.

<sup>47</sup> SAMIAC (Abbé), *Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges*, BSA 1909-1911.

**Vocabulaire :** Saint-Pierre au XIV<sup>e</sup> siècle, puis Saint-Etienne de Montesquieu

**1<sup>ère</sup> mention :**

L'église du village, originellement dédiée à saint Pierre, puis dédiée à saint Etienne, est citée pour la première fois en 1308. En 1316 dans un document ecclésiastique, on apprend qu'un Arnault d'Aux, chapelain, reçoit un bénéfice perpétuel dans l'église de Montesquieu-Avantès<sup>48</sup>. On la retrouve également dans les comptes de décime de 1382 où l'on peut lire: "*ecclesia et scholaris de Montesquio...*"<sup>49</sup>. L'église fut certainement endommagée durant les Guerres de Religion, la plus grande partie des habitations étant déclarée détruite en 1577<sup>50</sup>.

Aucune trace de chapelle n'a été retrouvée à l'intérieur même du château.

**Eglise :**

**Vocabulaire :** Sainte-Marie de Palatio.

Une autre église sur la commune est mentionnée en 1308, Sainte-Marie de Palatio (Espalats). Elle semble alors, d'un point de vue ecclésiastique, être l'église tutélaire des 2 autres, et de Saint-Jean d'Olciet (Lescure).

**(Dernière mention) :** Plusieurs documents d'origine médiévale évoquent les édifices religieux de la seigneurie de Montesquieu-Avantès.

**Paroissiale ou non :** Eglise paroissiale. A l'époque médiévale, l'église de Montesquieu-Avantès dépendait du diocèse de Couserans<sup>51</sup>.

**Bâtiment :**

**Cimetière :** le cimetière jouxte l'église.

**LE TERRITOIRE COMMUNAL :**

**Situation du territoire communal :** la commune est située aux limites du Couserans, à l'extrême est du canton de Saint-Lizier. Aujourd'hui à l'écart des grands axes de communication, ce qui n'était pas le cas jusqu'à l'époque moderne.

**Superficie :** 1652 hectares

**Autres sites à proximité :** Château de La Quère, Château des Pujols, Château des Espas, Château de Belloc (paroisse de Belloc), Château de Pujol (paroisse de Lara, en ruines).

**BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

**SOURCES:**

AD Ariège, 56 E. Terrier de Montesquieu-Avantès de 1641.

Sources éditées :

FONT-REULX ET PERRIN, *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, 1972.

DEVIC (D.) et VAISSETTE (D.), *Histoire générale du Languedoc*, éd. Privat, 1879.

SAMIAC (abbé), *Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges*, BSA, 1910.

<sup>48</sup> MOLLAT (M.G), *Jean XXII, Lettres communes*, Paris, 1923, BSA1917-1922.

<sup>49</sup> FONT-REULX et PERRIN, *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, 1972. Comptes de décime du diocèse de Couserans

<sup>50</sup> LESTRADE(Abbé), *Les Huguenots en Couserans*, éd. Lacourt, 2007.

<sup>51</sup> HIGOUNET (Ch.), *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne*, Toulouse, éd. Privat, 1949, p.328.

SAMIAC (Abbé), *Notes et mentions pour l'histoire du Couserans au Moyen Age*, BSA 1917, 1922.

Sources iconographiques :

Cadastre napoléonien, section C, exercice 1827. ADA, 3 P 727.

Carte de Cassini, n° 39.

Carte IGN, 1/25000, 2047OT.

BIBLIOGRAPHIE:

AMIEL (M.C), *Occupation du sol dans le canton de Saint-Lizier au Moyen Âge*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.) et PRADALIE (G.), Toulouse, UTM, 1999.

AUDABRAM (P.), *Inventaire des fortifications médiévales en bas Couserans*, mémoire de master 1 histoire et archéologie, sous la direction de N. POUSTHOMIS et H.DEBAX, UTM, 2008.

FETE (L.), *Inventaire archéologique des villages castraux dans le Couserans, cantons d'Oust, Saint-Lizier, Saint-Girons*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.), UTM, 1990.

GERAUD-PARRACHA (G.), *Anciens châteaux du pays de Couserans*, imprimerie Fabro, Saint Girons, 1993.

GERAUD-PARRACHA (G.), *Histoire du pays de Couserans*, imprimerie Fabro, Saint Girons, 1993.

HIGOUNET (Ch.), *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne*, Toulouse, éd. Privat, 1949.

LESTRADE (J.), *Les huguenots en Couserans*, Champion éditeur, Paris, 1933. Réédition éd. Lacour, 2007.

MOULIS (A.), *L'Ariège et ses châteaux féodaux*, éditions Lacour, Nîmes, 1995 « réimpression de 1968 ».

Rapports PCR, ouvrage collectif, *Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*.

SUBRA (A.L), *Montesquieu-Avantès, mon village. A la recherche du temps passé*, 1978.

**4. CASTRA ET EGLISES** - Fiches de sites :

**SITE : AUDRESSEIN**

**COMMUNE : AUDRESSEIN**

**CANTON : Castillon en Couserans N° I.N.S.E.E. : 09026**

**Hélène Teisseire**

**Philippe Rouch**



Carte topographique I.G.N.



Carte Cassini vers 1750



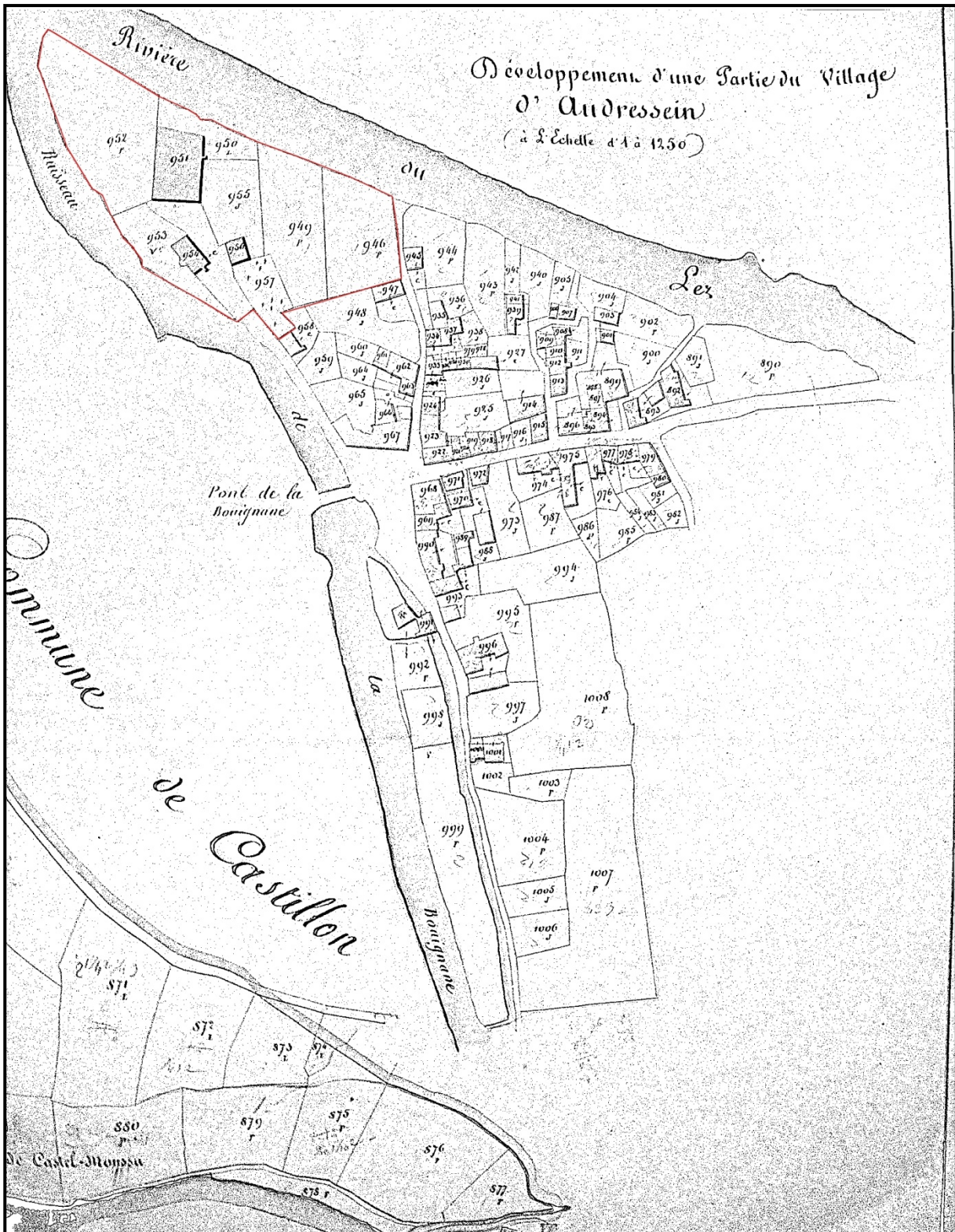


Photographie aérienne Géoportail



Photographie aérienne Géoportail Audressein quartier de Saint-Martin (en encadré, emplacement supposé de l'ancienne église Saint Martin)





Plan cadastral napoléonien Audressein rive droite. En encadré enclos ecclésial et cimetérial.





Plan cadastral napoléonien Audressein quartier Saint-Martin



Eglise Notre-Dame de Tramesaygues. Au centre le porche correspondant à l'ancien clocher roman. Les deux collatéraux ont été rajoutés au XVe siècle.

**Documentation écrite :**

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
1195	<i>Ecclesiam Sancti Martini de Udros cum pertinentiis suis</i>	Bulle du Pape Célestin III (15 septembre 1195)	B.S.A. 1911 SAMIAC

**Cartes et plans :**

Carte I.G.N.	N° 2047 OT	Saint-Girons
1/25000 <sup>ème</sup>		
Carte de Cassini	N°	
Cadastre napoléonien	1836	

**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

**Eglise : Vocable (éventuellement changement) :** Saint Martin

**1<sup>ère</sup> mention :** 1195

**(Dernière mention) :** existait encore en 1781 selon Adelin Moulis, disparue après la Révolution de 1789. Représentée sur la carte de Cassini comme église paroissiale.

**Paroissiale ou non :** oui

**Bâtiment :** Totalelement détruite, une maison a pris sa place. Le mur goutteaut nord a été réutilisé et constitue l'un des murs de la maison. Son épaisseur est d'environ 1 m. Dans l'angle d'une pièce, accolée au mur nord, une colonnette romane a été placée. Enfin, 3 croix en calcaire ont été scellées au-dessus de la porte d'entrée. C'est du moins ce qui ressort de l'analyse de Anne Fabry (voir bibliographie). N'ayant pas eu accès à la maison, nous n'avons pu vérifier l'exactitude de ces remarques. Les murs de cette maison ont été enduits. Seules 2 croix qui paraissent tardives sont remployées au-dessus de la porte d'entrée. Plus troublant, la maison ne figure pas sur le cadastre napoléonien. Il n'est donc pas si sûr que ce lieu corresponde à l'emplacement de l'ancienne église. Seul le toponyme « Saint Martin » du cadastre moderne semble l'attester. Si tel était le cas, on ne peut que constater l'isolement de ce monument par rapport à l'ancien village de la rive gauche de la Bouigane où l'habitat est groupé et plus ancien. Une prospection dans le village serait nécessaire.

Un autre remploi de modillon semblable à ceux de l'église Notre-Dame de Tramesaygues est inclus au-dessus de la porte d'entrée d'une bâtisse proche.

**Cimetière :** le propriétaire de la maison qui occupe l'emplacement de l'ancienne église disparue aurait mis à jour des ossements dans le jardin sur le côté sud-est, à l'occasion de travaux. Un cimetière jouxtait vraisemblablement l'église.

**Description du territoire paroissial :**

**Autre établissement religieux de l'habitat :** L'église Notre Dame de Tramesaygues est mentionnée en 1139 dans les actes de fondation de l'abbaye de Combelongue. La première église romane a été modifiée aux XIIIe et XIVe siècles sans doute pour répondre au succès croissant du pèlerinage et d'une confrérie créée en 1315. L'enclos ecclésial affecte la forme

d'un triangle dont la pointe constitue la confluence entre la Bouigane et le Lez.). Ce vaste espace talutée sur la rive droite de la Bouigane est aujourd'hui vide de toute construction excepté bien sûr l'église et une maison presbytérale à l'entrée de l'enclos. La prospection a révélé quelques restes d'ossements humains, pouvant attester de la présence d'un cimetière autour de l'édifice.

**Fortification-castrum** : Le château de Coumes a été reconstruit au XXe siècle sur les bases d'une ancienne maison (château ?) appartenant aux seigneurs de Solan-Saboulies. Un document de l'an III (A.D.09 1Q1174) d'affermage de la « métairie de Coumes » dans le cadre des biens devenus nationaux décrit « une maison ci-devant château, deux granges, un pigeonnier, un vaste jardin bien planté, une maison avec métayer (...) ayant appartenu à Solan frères qui habitaient la commune d'Audressein dont l'un est émigré et l'autre déporté. » Aujourd'hui, plus rien ne subsiste de ce château. Sous l'Ancien Régime, les Solan saboulies, seigneurs de Balaguères, s'installent dans la vallée de Ballongue et à Moulis. Il semble que ce château ait été construit tardivement. Il figure sur la carte de Cassini sous l'appellation « château de Coumes »

**Le village** : « Udros »

**1<sup>ère</sup> mention** : 1195.

**Terminologie** : « Udros » pour « Udressen »

ou « Audresenh ». Autre nom ; « Tramesaygues » (« entre deux eaux », le Lez et la Bouigane)

**Dernière mention** :

**Seigneur** : Pas de seigneur attesté. Les seigneurs de Roquefort (seigneurie située dans le Comté de Comminges, non loin de celle de Montpezat) possédaient aux XIIe et XIIIe siècles des tenures assez lointaines, dont une à Audressein (Higounet). Dans le Cartulaire de Montsaunès, on apprend que cette tenure (le casal de Sanche) a été ensuite donnée à Montsaunès par Béraud de Roquefort.

Audressein est l'une des toutes premières possessions des Templiers de Montsaunès. Dès 1278-1280, plusieurs tenanciers font l'aveu de leurs reconnaissances. (voir Baby). En 1336, *Sancius Martini* fait des reconnaissances au commandeur de Montsaunès pour plusieurs pièces de terres.

**Type topographique** : village de confluence. Seule la première partie du village correspond à cette typologie. On y accède par deux ponts, l'un enjambant le Lez, l'autre la Bouigane. Les reconnaissances de 1336 à Montsaunès évoquent dans les confronts une « *rivo de Sancto Martino* », et des vignes situées sur le quartier de Saint-Martin.

**Situation par rapport aux voies de communication** : Le village se trouve au débouché de la vallée de Ballongue. Pour autant, au XVIIe siècle, le village est détaché du consulat de Ballongue-dessous dont il ne fait pas partie. Un ancien chemin relie le village au village proche d'Arrout.

**Situation dans le paysage** : Le village est situé au débouché du ruisseau de la Bouigane (*Aubouigane* dans les textes) à sa confluence avec la vallée du Lez.

**Description des vestiges** :

- Forme générale : Le village est divisé en deux parties. L'une, située entre les deux rivières, est un habitat groupé en deux lotissements réguliers disposés de part et d'autre d'une rue centrale axée sud-est-nord-ouest. A l'extrémité nord-ouest, le hameau de Saint-Martin relié à Audressein par le pont qui traverse la Bouigane se présente sous la

forme d'un village-rue, perpendiculaire à la rue principale du village d'Audressein et il longe la Bouigane sur sa rive gauche.

- Enceinte(s) : pas d'enceinte visible. Sur son extrémité nord, au débouché sur le pont qui enjambe la Bouigane, les façades alignées des maisons sont orientées d'est en ouest le long du ruisseau et semblent protéger l'espace intérieur du village.
- Autres bâtiments : un ancien moulin en rive droite de la Bouigane, proche du pont. Ce moulin apparaît dans des reconnaissances au commandeur de Montsaunès faites le 13 novembre 1336. « *unum ribagium aque de molendino vocato d'Anglada Subra, confrontatum cum flumine d'Aubigana* ». Il est tenu par *Petrus de Sor*. (A.D.31, H Malte, Montsaunès 22 n°2)

#### **BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

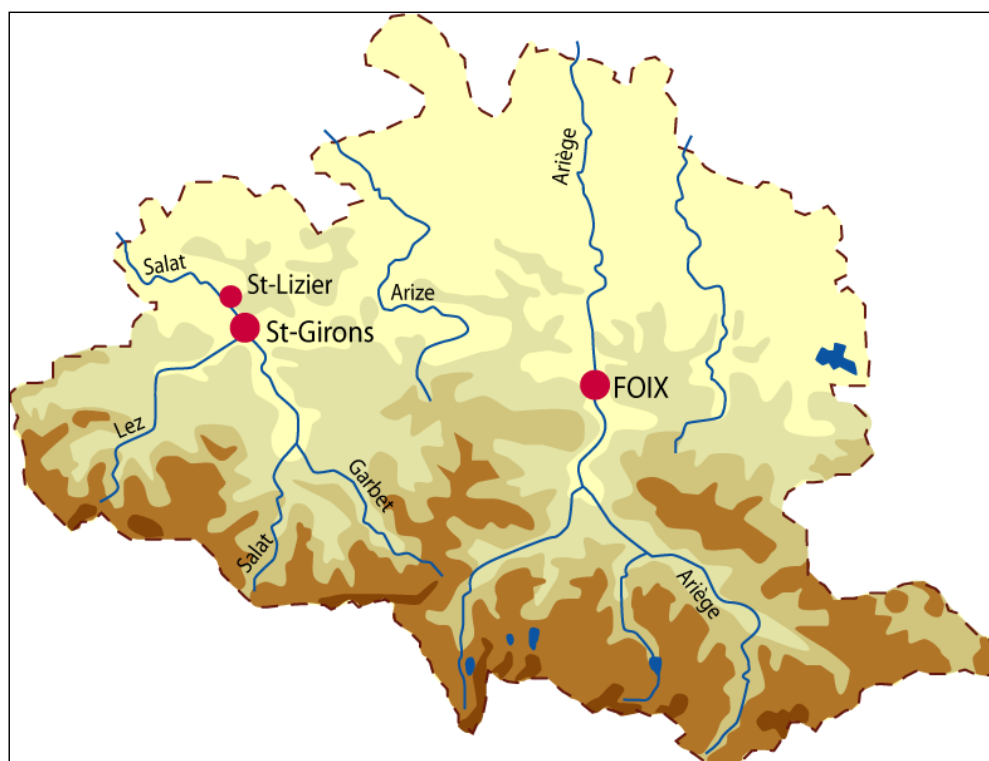
BABY François, Les Templiers de Montsaunès dans le Castillonnais, B.S.A.S.L.A. 1976

FABRY Anne, Evêques et dîme à la fin du XIIe siècle dans le Couserans (Ariège), mémoire de maîtrise, U.T.M., 1994



**SITE :** Village de Saint-Lizier  
**COMMUNE :** Saint-Lizier  
**CANTON :** Saint-Lizier      **N° I.N.S.E.E. :** 09268

**Thibaut LASNIER et Pascal AUDABRAM**



**Documentation écrite :**

<b>Datation</b>	<b>Mention</b>	<b>Origine de l'acte</b>	<b>Edition</b>
1117	Consécration de l'église de la ville basse ( <i>suburbium</i> )		OTTOWAY (J.), <i>Entre Adriatique et Atlantique, Saint-Lizier au premier âge féodal</i> , CNRS, éd. OT Saint-Lizier, 1994, p. 46
Vers 1130	Début des exactions de Bernard I, comte de Comminges, et des seigneurs de Montégut envers la ville et les habitants de Saint-Lizier.	Sentence arbitrale de 1216 rappelant les faits	Gallia Christiana, I, 1870, <i>Instrumenta ad Ecclesiam Conseranensis spectantia</i> , col. 185-186. SAMIAC (abbé), <i>Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de</i>

			Comminges, <i>BSA</i> , 1909, p. 238.
Vers 1137	Libération de Pierre, évêque de Saint-Lizier, après que celui-ci ait concédé à Bernard, comte de Comminges, la suzeraineté sur <i>duas partes civitatis</i>	Id.	Gallia Christiana, I, 1870, <i>Instrumenta ad Ecclesiam Conseranensis spectantia</i> , col. 186) SAMIAC (abbé), Rapports féodaux ..., <i>BSA</i> , 1911, p. 5 et note 4.
1150	Bernard I restitue les biens et terres usurpées à l'évêque Pierre et notamment les deux quartiers usurpés.	Id.	SAMIAC (abbé), Rapports féodaux ..., 1909, p. 236 BOURRET (Ch.), <i>L'église en Couserans à la fin du Moyen Âge. Ses rapport avec le pouvoir temporel</i> , mém. de maîtrise, Université Paris VII, 1983, p. 180.
15 sept. 1195	... <i>Turrim civitatis Conzeranice...</i>	Bulle papale de Célestin III	SAMIAC (abbé), Rapports féodaux ..., 1909, p. 237, 1911, pp. 378
1212 (?)	Procès verbal à l'encontre de Odon de Montégut et son défunt frère Vital où il est fait mention de la tour, des moulins et du jardin que Vital a construits illégalement.		Gallia Christiana... SAMIAC (abbé), Rapports féodaux ..., 1909, p. 240.
1216	Sentence de Montfort contre le seigneur de Montégut au sujet du temporel de l'évêque de Saint-Lizier. Document rédigé <i>in claustro S. Licerii Conseranensis</i>	Sentence arbitrale de 1216.	Gallia Christiana, <i>Instrumenta II</i> Roquebert (M.), <i>L'épopée cathare</i> , tome 3, éd. Privat, 1995
1216	Charte faisant état des chanoines des deux églises – <i>canonicorum utriusque ecclesiae</i>	Id.	Gallia christiana, I, 1870, <i>Instrumenta ad Ecclesiam Conseranensis spectantia</i> , n° II
1230	Sentence arbitrale de novembre 1230... <i>civitatis et suburbii..</i> de Saint-Lizier	ADA, G 45, n°2	SAMIAC (abbé), Rapports féodaux ..., 1911, p. 381.
1256	Nicolas, évêque de Couserans, prête hommage à Alphonse de		Gallia Christiana, I, 1870 et inst., c.186-187 HIGOUNET (Ch.), <i>Le comté</i>

	poitiers.		<i>de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne</i> , Toulouse, éd. Privat, 1949, p. 329.
16 oct 1360	Sentence arbitrale de Pons de Villemur, pour la réunion des deux chapitres avec mention des deux quartiers, <i>civitas et suburbium</i>	ADA, G, 41, n°1- 4	SAMIAC (abbé), <i>Rapports féodaux ...</i> , 1909, p. 235, note 4.
1512	Reconnaissance de 1512 (Montesquieu, Cazavet et Saint-Lizier)		SAMIAC (Abbé), Notes et mentions pour l'histoire du Couserans au Moyen Age, <i>BSA</i> , 1917, 1922, p. 232.
1539	Dénombrement, de l'évêque pour Saint-Lizier		SAMIAC (Abbé), Notes et mention..., p. 233.
1665	Début de la construction du palais des évêques de Saint-Lizier par Mgr de Marmiesse		BOURRET (Ch.), <i>Les Pyrénées centrales du IXe au XIXe siècle</i> , p. 117.

**Cartes et plans :**

Carte I.G.N. 1/25000 <sup>ème</sup>	N° 2047OT	
Carte de Cassini	N° 39	Feuille dite de Saint-Lizier
Cadastre napoléonien	1830	Section B, 9 <sup>ème</sup> feuille
Cadastre révisé	Révisé en 1933 et mis à jour pour 1984	Section B, feuille n°1

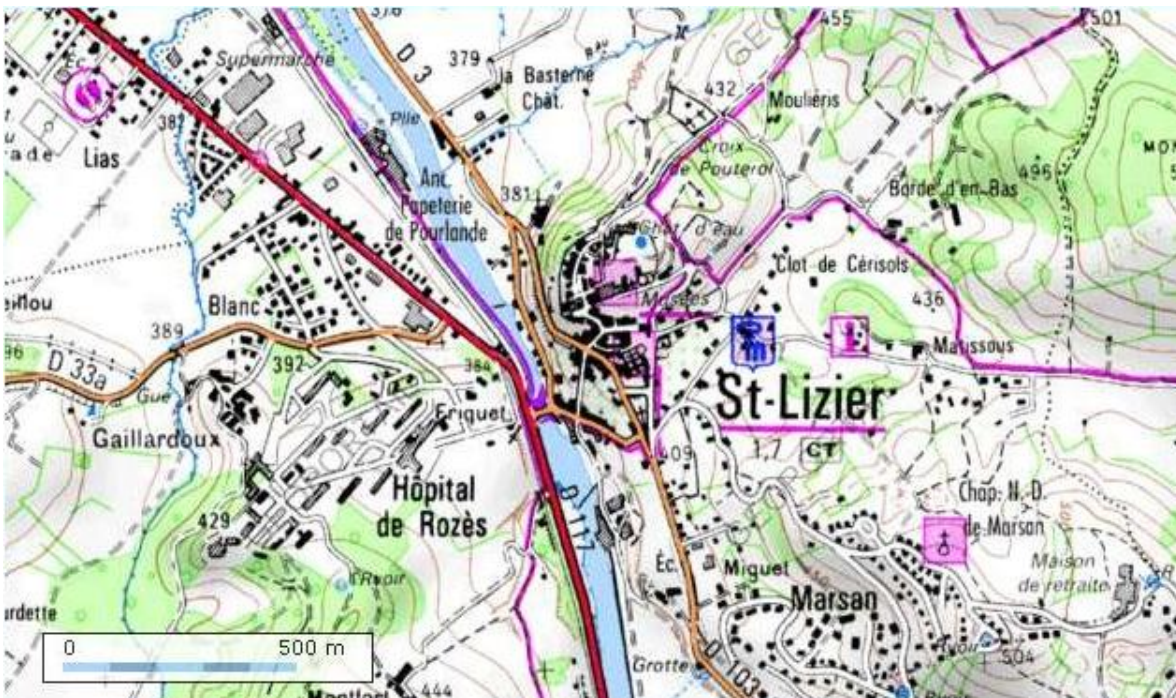


Fig. 1. Saint-Lizier : extrait de la carte IGN.

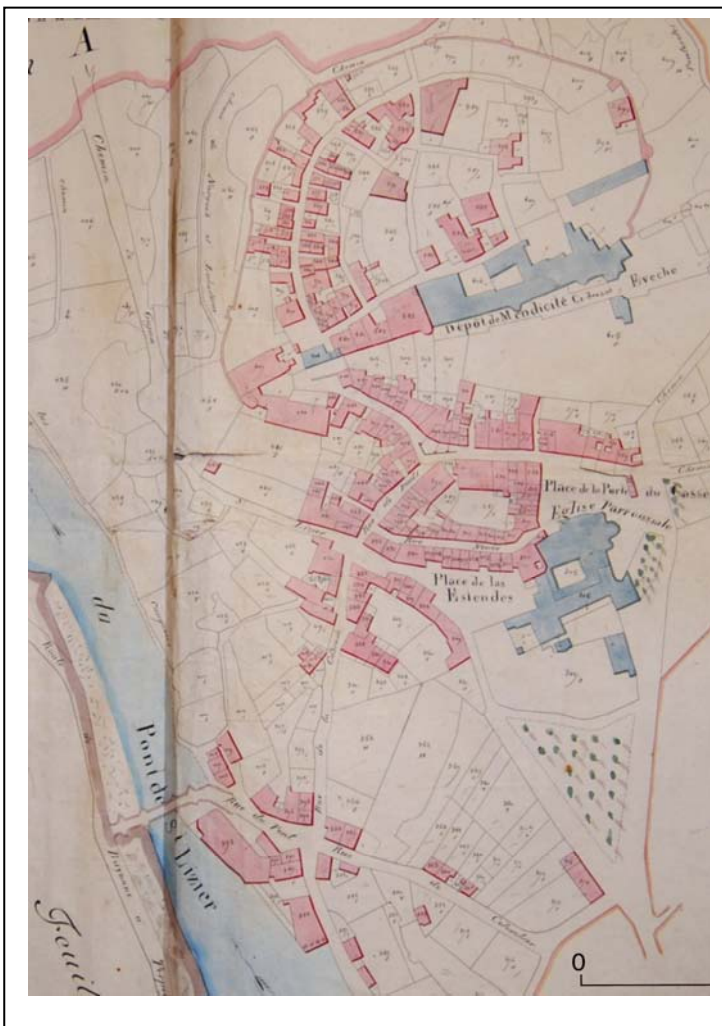


Fig. 2. Saint-Lizier :  
Extrait du cadastre napoléonien de 1830.

**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

La cité de Saint-Lizier possède deux cathédrales sans qu'il soit possible de déterminer l'origine de cette double dignité.

**Première église : vocable** : saint Lizier (en référence à *Glycerius* un des premiers évêques du Couserans en fonction au début du VI<sup>e</sup> siècle).

**1<sup>ère</sup> mention** : 1117, consécration de la cathédrale<sup>52</sup> par Jourdain, évêque de Saint-Lizier, et par Raymond de Durban, évêque de Barbastro<sup>53</sup>.

**Paroissiale ou non** : oui

**Bâtiments** : l'ensemble de la cathédrale, son cloître et les bâtiments annexes se situe au cœur du *suburdium*. L'église est à nef unique de trois travées, auxquelles viennent se rajouter une croisée de transept et des bras débordant d'une travée. Le chœur hémicirculaire est dans la continuité de la travée du chœur. Chacun des bras du transept donne accès à une chapelle orientée, encadrant ainsi la travée du chœur. Le plan montre un désaxement de la nef par rapport à l'orientation du chœur. L'entrée se fait depuis la place au nord et donne accès au sud au cloître, le seul cloître roman conservé en Ariège. La conjugaison des fouilles, des analyses architecturales et sculpturales a permis d'avancer plusieurs éléments chronologiques :

- Trois ou quatre phases de construction romanes<sup>54</sup> correspondant au chœur, le transept et ses chapelles orientées, une partie du cloître : une phase au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, une au cours des premières années du XII<sup>e</sup> siècle, une troisième entre les années 1117 et 1150 et une quatrième vers les années 1150-1170. Changement de parti architectural pour la nef primitive qui devait être trop réduite ou bien les événements politiques ont remis à plus tard les travaux. De la période romane il faut également noter l'important ensemble de peintures au niveau du chœur et des chapelles.
- Plusieurs remaniements, notamment les importantes transformations entreprises à l'initiative de l'évêque Auger de Montfaucon entre 1279 et 1303 au niveau du transept.
- Puis, mise en place de la voûte de la nef vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, clocher octogonal en brique du XIV<sup>e</sup> siècle (type gothique méridional) avec un caractère roman assez présent et un réemploi en quantité de matériaux issus de la période antique.
- Quelques aménagements aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.
- Travaux sommaires à l'époque moderne.

**Cimetière** : ancienne chapelle funéraire découverte au centre du cloître<sup>55</sup>. Aujourd'hui disparue<sup>56</sup>, elle correspond à la Chapelle Saint-Jean du cloître. C'était un édifice quadrangulaire,

<sup>52</sup> OTTOWAY (J.), *Entre Adriatique et Atlantique, Saint-Lizier au premier âge féodal*, CNRS, éd. OT Saint-Lizier, 1994, p. 46.

<sup>53</sup> Raymond de Durban (évêque de Barbastro de 1101 à 1126) originaire de Durban-sur-Arize à la limite du pays de Foix et du Couserans, était auparavant moine à Pamiers puis prieur (prévôt) de Saint-Sernin de Toulouse. BOURRET (Ch.), *Les Pyrénées centrales du IX<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, éd. Pyrégraph, 1995, p. 49.

<sup>54</sup> STYM-POPPER (Sylvain), *Fouille de la cathédrale Saint-Lizier*, 1958, fouilles difficiles à interpréter en l'absence de données stratigraphiques. CABANOT (Jean), *fouille dans la cathédrale Saint-Lizier*, 1987. FAU (J.-C.), 1971/1976. OTTAWAY (J), Op. Cit., pp. 91-97.

<sup>55</sup> Découverte fortuite d'un nombre important d'ossements humains, sans connexion anatomique, et regroupés dans un bâtiment de plan carré au centre du cloître. La chapelle a été retrouvée en 1958 lors des fouilles de Sylvain Stym-Popper et les restes ont de nouveau été mis au jour en 1978. PINCE (J.) et ROUCH (P.), La chapelle Saint-Jean du cloître et la chapelle du bout du pont à Saint-Lizier, *Revue de Comminges*, 1984.



d'environ 6 m de côté, édifié selon les archéologues entre la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle.

Le cimetière est situé *extra-muros* au nord de la ville.

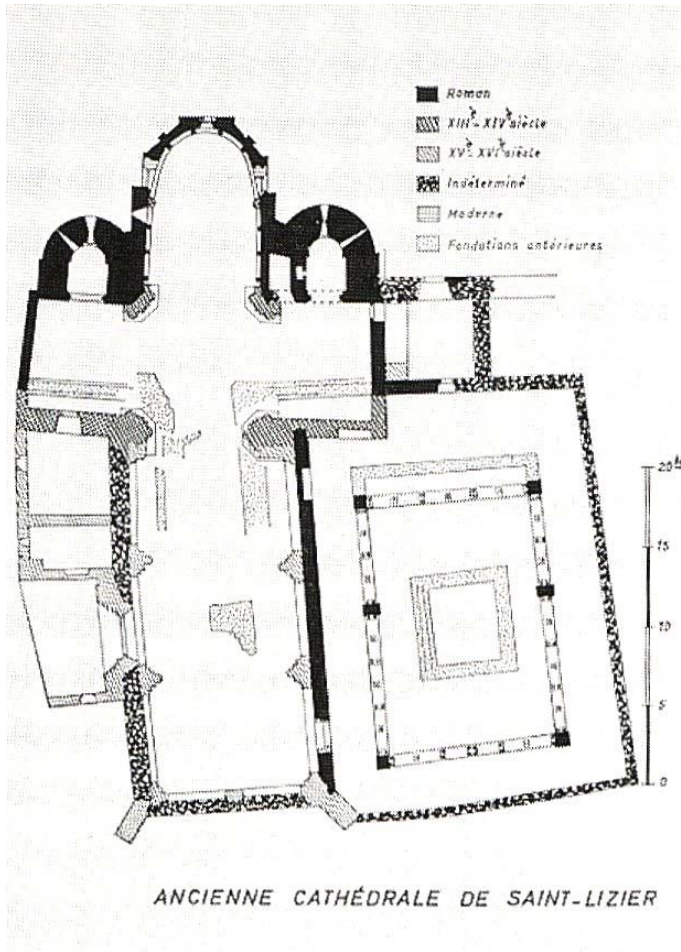


Fig. 3. Plan et proposition de datation de la cathédrale Saint-Lizier, d'après les travaux de fouille de Jean CABANOT, 1987.

### Seconde église : vocable : Notre-Dame-de-la-Sède

**1<sup>ère</sup> mention** : 1246, mais elle existe déjà à l'époque romane comme le prouvent les deux chapiteaux découverts *in situ* à l'entrée du chœur, ainsi que la salle capitulaire et ses éléments romans. D'autres découvertes archéologiques tendraient à démontrer que certains éléments remonteraient à une période préromane<sup>57</sup>.

**Paroissiale ou non** : non. Il semblerait que l'église Notre-Dame fonctionnait comme chapelle canoniale pour les évêques<sup>58</sup>. Il est probable que la *domus ecclesiae* ait été construite à proximité ou à l'endroit de l'actuel palais des évêques qui a été édifié à partir de 1655<sup>59</sup>.

<sup>56</sup> Ordonnance de l'évêque de Couserans prescrivant la démolition de la chapelle de Saint-Jean, située au milieu du cloître de Saint-Lizier et transportant le service de la dite chapelle dans l'église de l'Hôtel-Dieu en construction à cette date, 1764, ADA, G. 47.

<sup>57</sup> OTTOWAY (J.), Op. Cit., p. 46.

<sup>58</sup> Id.

<sup>59</sup> BOURRET (Ch.), *Les Pyrénées centrales du IXe au XIXe siècle*, p. 117.

**Bâtiments** : L'ensemble de bâtiments que forme la cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède se situe dans la cité haute, accolés au sud du rempart de la basse antiquité. L'église est de plan simple (fig. 4) : nef unique de trois travées, se finissant par un chœur hémicirculaire. L'intérieur conserve un ensemble de fresques gothiques actuellement en restauration. Plusieurs remaniements ont été effectués pendant l'épiscopat de Jean d'Aula entre 1475 et 1515, notamment la couverture de la nef avec des voûtes d'ogives.

Cette église s'appuie sur son côté sud au rempart tardo-antique. Le chevet est accolé à une des tours semi-circulaires du rempart romain. Elle est de plus au centre d'un ensemble architecturale important : cloître au nord dont les galeries ont disparu (seule la partie sud-ouest est conservée) mais l'espace peut être restitué ; à l'est de ce cloître se situe la salle capitulaire avec plusieurs éléments romans ; logé au nord du chevet de la cathédrale et de la salle capitulaire, se trouve l'ancienne sacristie.

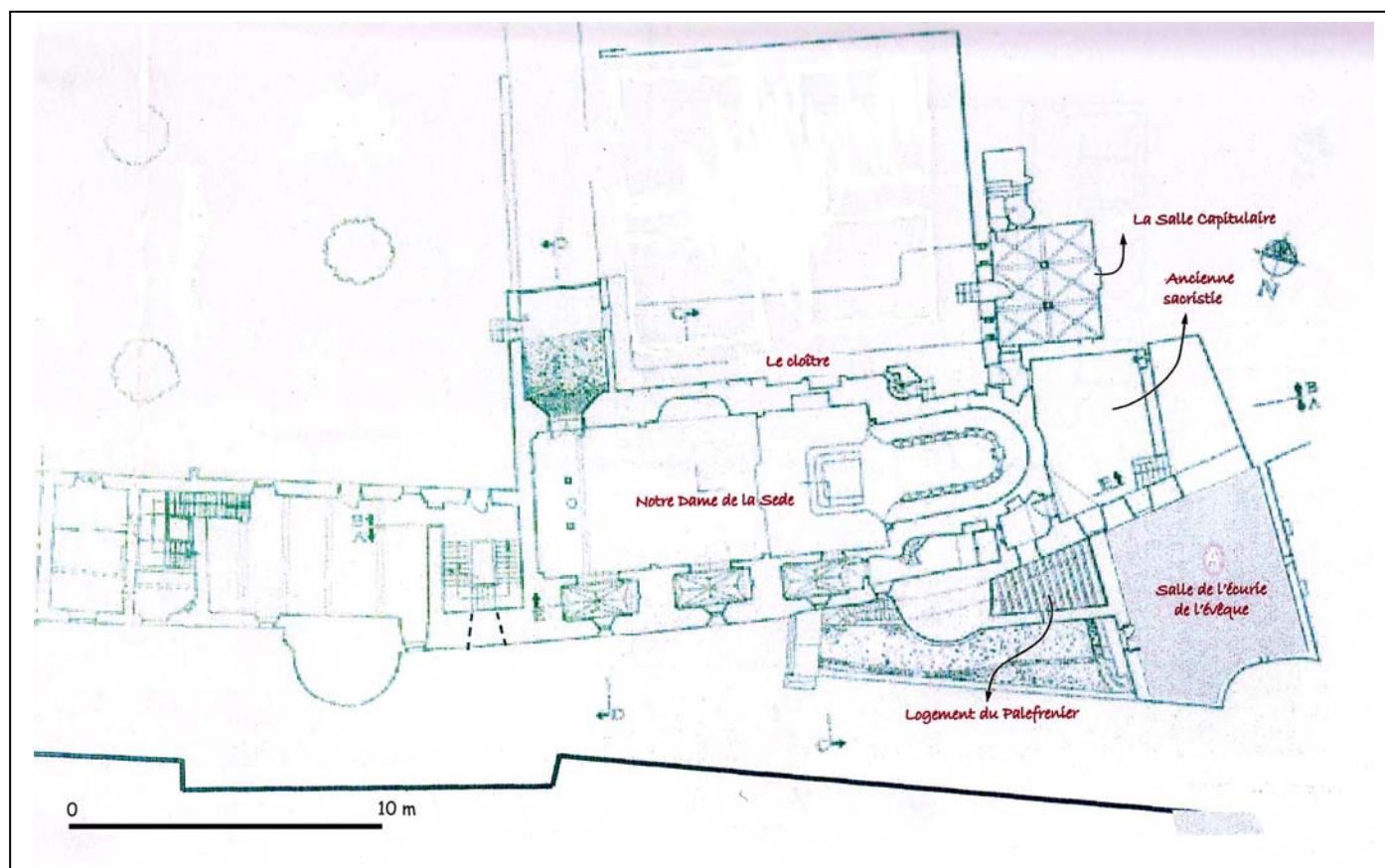


Fig. 4. Plan de Notre-Dame-de-la-Sède et des bâtiments annexes, état actuel (plan du rez-de-jardin) - (source : C.A.U.E. de l'Ariège).

**Cimetière** : cf. première église, cimetière *extra muros* au nord de la cité.

**Description du territoire paroissial** : correspond à la cité de Saint-Lizier. On ne possède aucun document sur les propriétés de l'évêché, mais on peut croire qu'elles étaient assez importantes, d'autant plus que le diocèse ne possède aucun établissement monastique.

**Autre établissement religieux de l'habitat :**

Chapelle du bout du pont : aujourd'hui disparue. Impossible de dater le bâtiment faute de données.

**Fortification, *castrum* :**

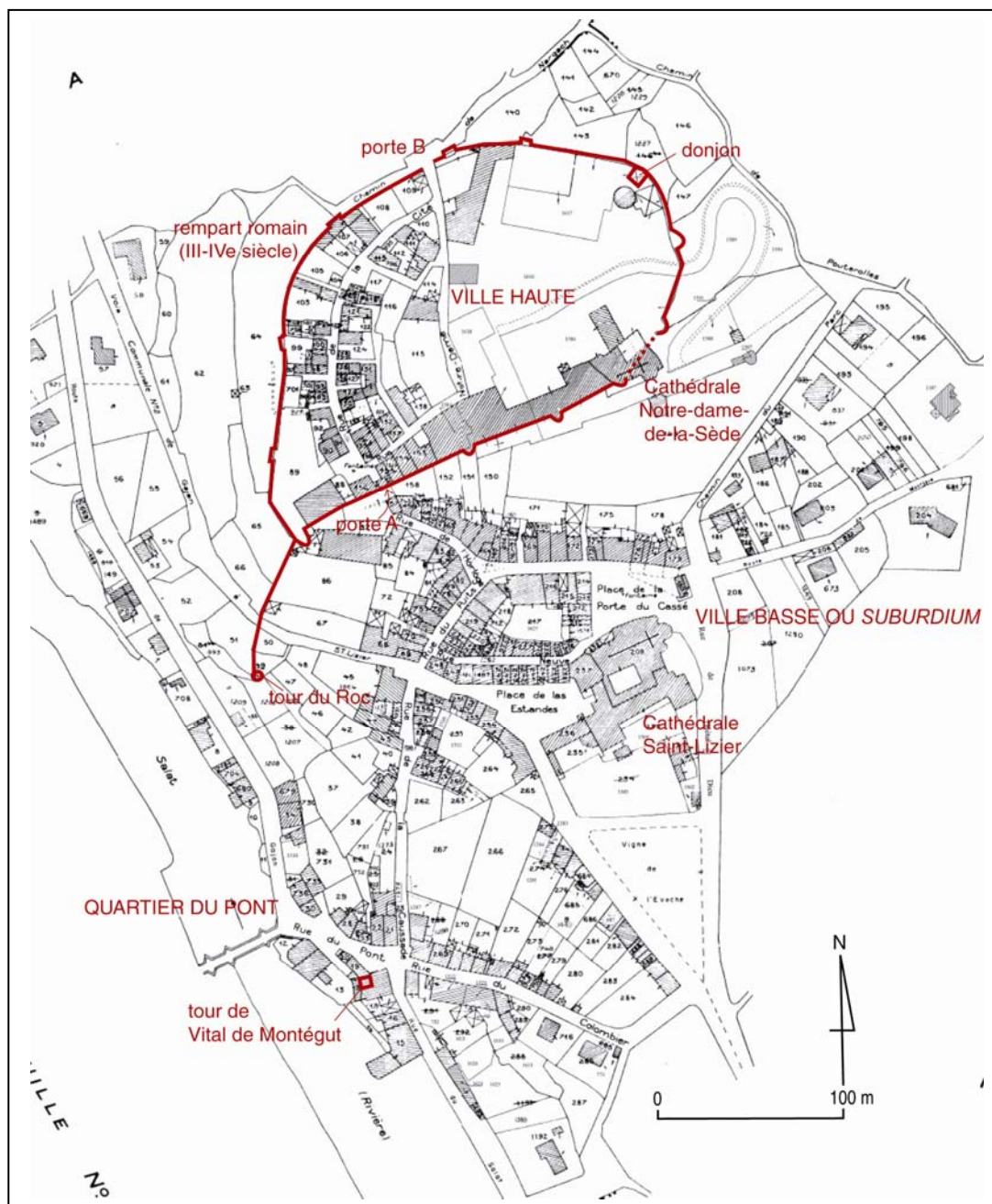


Fig. 5. Saint-Lizier : extrait du cadastre révisé en 1933 et situation des principaux éléments de la cité.

**Le village** : Siège de l'évêché

**1<sup>ère</sup> mention :** 1195, « *turrim civitatis conzeranice* »<sup>60</sup>.

**Terminologie :**

**Dernière mention :**

**Seigneur :** Evêques de Saint-Lizier avec revendication aux XII<sup>e</sup> et début du XIII<sup>e</sup> siècles des comtes de Comminges assistés des seigneurs de Montégut (cf. ci-dessous : seigneurie).

**Type topographique :** bourg monastique fortifié au plan original du au statut épiscopal de la cité et aux importants restes du rempart antique. Du groupe épiscopal de la cité, composé de deux ensembles (l'église Notre-Dame-de-la-Sède, située à l'intérieur de la cité antique, et l'église de Saint-Lizier située dans le *suburdium*), découle une organisation topographique qui se divise en deux noyaux d'habitats principaux : la ville haute découlant de la cité antique et la ville basse se situant sur le flanc sud du monticule et formant le faubourg. A ceci, il faut ajouter le « quartier » du pont à vocation artisanale.

**Situation par rapport aux voies de communication :** le bourg se situe sur la rive droite du Salat. Sa situation au bord de cette rivière, point de communication essentiel entre les hautes vallées et la Garonne, a été déterminante du point de vue économique pour l'acheminement des marchandises par voie fluviale, et ceci depuis la fondation de la cité. Il n'est pas certain que le pont franchissant le Salat existait au XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, il est plus probable qu'il soit postérieur aux événements qui ont opposé les seigneurs de Montégut aux Evêques de Couserans (cf. ci-après la description du pont). La cité est un carrefour entre, au sud la plaine de Saint-Girons, à l'ouest le Comminges, au nord la plaine couserannaise et Toulouse et à l'est par le chemin de Montjoie, pour gagner l'abbaye du Mas d'Azil et le comté de Foix.

**Situation dans le paysage :** la cité est en position dominante, implantée au sommet d'un verrou glaciaire évasé d'environ 50 m de hauteur. Le faubourg médiéval s'étend sur le flanc sud de la colline rejoignant en pente douce la rive de la rivière du Salat.

**Description des vestiges :**

- **Formes générales :** Le tracé du rempart haut (fig. 5), qui sert toujours de limite nord à la cité, correspond à celui de l'enceinte romaine érigée aux environs des Ve et VI<sup>e</sup> siècles<sup>61</sup>. Le tout forme un ensemble d'environ 750 m de périmètre, de plan ovale avec au sud-ouest une partie formant un angle droit.
- **Enceintes :** L'enceinte romaine est lisible sur tout son pourtour et présente des élévations exceptionnellement conservées pour la région. Certaines portions conservent leur élévation d'origine et d'autres, beaucoup plus importantes, ont été consolidées ou transformées au Moyen Âge central (fig. 6) et/ou dans une moindre mesure à l'époque moderne (au niveau du palais des évêques au sud et donnant sur les jardins actuels à l'ouest, tout en gardant le tracé antique). Plusieurs enceintes concentriques médiévales semblent être venues renforcer le rempart antique au nord et à l'ouest, ce qui est visible depuis la route de l'autre côté du Salat. Cependant, ces multiples enceintes, formant des terrasses, se sont morcelées en une multitude de jardins privés dont l'accès et donc l'étude sont difficiles.

<sup>60</sup> Bulle papale de Célestin III. Gallia Christiana, SAMIAC (abbé), Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges, BSA, 1911, p. 378.

<sup>61</sup> DIEULAFIT (C.), SABLAYROLLES (R.), « Le rempart de Saint-Lizier » in *Bulletin de liaison n°19*, Association française d'archéologie mérovingienne, 3<sup>e</sup> colloque Aquitania-Toulouse (23-24 juin 1995) varia, 1995.



L'enceinte antique est encore flanquée de ses 11 tours : 6 semi circulaires (sud/sud-est), 5 formant de faibles avancées rectangulaires (nord et ouest). Elles ont subi de nombreux remaniements, réparations ou rehaussements tout au long de la période médiévale (fig. 7). L'enceinte, de 2,60 m d'épaisseur en moyenne, est percée de deux portes. Celle au nord (porte B, fig. 5) ne conserve aucun élément de défense alors que celle au sud-ouest (porte A) présente une tour porte médiévale dite Tour de l'Horloge (anciennement porte de fer) qui devait être équipée d'une herse avant sa transformation moderne (fig. 8 et 9).

Partant de la tour semi-circulaire de l'extrémité sud-ouest de l'enceinte, un mur peu puissant descendait vers le Salat en direction de la tour médiévale dite « du roc » (fig. 5). Celle-ci domine les vestiges d'un puissant rempart antique, dont l'épaisseur atteint 3,80 m. Parallèle à cette dernière et en aval de 19 m, une tranchée a mis au jour d'autres vestiges de mur d'enceinte encore plus épais puisque atteignant en cet endroit 4,70 m d'épaisseur. Le complexe formé par les puissants murs situés au bord du Salat, protégeait l'accès à la ville haute et surveillait probablement le pont et peut-être le port fluvial.



Fig. 6. Portion de l'enceinte antique montrant des remaniements à l'époque médiévale.





Fig. 7. Tour de flanquement hémicirculaire romaine montrant des reprises de l'époque médiévale.



Fig. 8. Tour porte dite de l'horloge



Fig. 9. Tour porte dite de l'horloge

vue de l'intérieur de la cité.

vue de l'extérieur de la cité.

- Autres bâtiments :

- La tour maîtresse de la cité est sans doute à rapprocher de celle signalée dans la Bulle de 1195 « *turrim civitatis conzeranice* ». Elle se situe à l'est, accolée à l'intérieur du rempart antique (fig. 5). Quadrangulaire, cette tour n'est pas très spacieuse (environ 15 m<sup>2</sup> par étage) et conserve 2, peut-être 3 niveaux, auxquels il manque probablement 1 voire 2 autres niveaux (fig. 10). Elle ne comporte que deux ouvertures, qui correspondent à des portes cintrées permettant l'accès au premier ou second niveau. Cette tour renvoie à la question du lieu de résidence des évêques avant leur installation au XVII<sup>e</sup> siècle dans le nouveau palais. Faisait-elle partie d'un ensemble castral, lieu de résidence des prélats, ou était-elle simplement l'expression architecturale du pouvoir temporel des évêques ? La question reste entière et mériterait une étude plus approfondie, notamment au sujet du grand bâtiment carré qui se situent juste à côté au sud, qui était visible sur le cadastre napoléonien et encore sur le cadastre révisé, mais qui aujourd'hui n'est plus qu'un tas de gravas. Il semble que seule une fouille archéologique puisse amener des éléments de réponse à cette question qui semble primordiale pour appréhender l'évolution de l'organisation de la cité à l'époque médiévale.
- La tour de Vital de Montégut<sup>62</sup> fut édifée entre 1200 et 1212<sup>63</sup> dans le quartier du pont aux abords de ce dernier (fig. 5). De surface au sol très réduite (entre 6 et 8 m<sup>2</sup>), elle conserve la quasi-intégralité de son élévation (~12 m de hauteur, 5 niveaux) ce qui lui assure une impression de verticalité. Habitée encore aujourd'hui, mise à part la meurtrière bouchée visible au dernier niveau, toutes les ouvertures ont été remaniées pour le confort des résidents. La tour est au centre d'un ensemble de bâtiments qui ont été construite à l'emplacement du logis édifié par Vital de Montégut<sup>64</sup>.
- Le pont et la tour porte : avant la reconstruction du pont commencée à partir de 1858<sup>65</sup>, une tour-porte venait au niveau de la troisième pile et protégeait l'entrée de la cité<sup>66</sup>. Aujourd'hui, mis à part son emplacement exact, aucun vestige ne reste de cette tour. Anthyme de Saint-Paul rapporte en 1886 que les éléments du pont et la tour-porte, disparue, ne sont pas postérieurs au XV<sup>e</sup>

<sup>62</sup> Cette tour ne doit pas être confondue avec la tour-porte du pont, aujourd'hui détruite, qui servait d'entrée à la cité et sans doute de lieu de péage.

<sup>63</sup> Les heurts provoqués par la construction de cette tour se sont produits durant l'épiscopat de Navarre, donc entre 1200 et 1212. Sentence arbitrale de 1216.

<sup>64</sup> Dans le procès-verbal de 1212 (?) dont le mauvais état de conservation n'a pas permis aux copieurs de l'acte de relever la date, Gallia Christiana, *Instrumenta I*, SAMIAC (Abbé), Rapport féodaux..., Op. Cit., 1909, p. 239.

<sup>65</sup> La destruction de la cinquième arche date de 1858.

<sup>66</sup> « La troisième pile se trouve interrompue un peu au dessus du parapet, ce qui provient de la démolition d'une tour placée autrefois sur le pont et sur laquelle se trouvait un passage voûté armé d'une herse. » Document de classement du pont sur la liste des monuments historiques (M.H., 1927). Le cadastre napoléonien de 1830, montre une différence au niveau de la troisième pile mais ne marque pas la présence d'un bâtiment. L'information d'une tour-porte sur le pont date d'une publication de 1863. SAINT-PAUL (A.), Notes sur quatre anciens monuments pyrénéens, *BSA*, 1886, pp. 658. Le dos d'âne a été supprimé en 1888-1889.



siècle<sup>67</sup>. et le système de porte voûtée avec une herse ne semble pas correspondre à un édifice du XIIe, début du XIIIe siècle.

- Le faubourg : correspond au *suburdium* mentionné dans les documents qui s'est constitué entre l'entrée de la cité haute (Tour de l'horloge) et la cathédrale Saint-Lizier. Il a certainement été entouré d'une enceinte dont il ne reste plus d'élément si ce n'est la porte Cassé, au nord-est de la place qui porte son nom et qui ouvre sur les couverts. Cette porte ne conserve aujourd'hui aucun caractère défensif mais sa fonction était bien de clore le *suburdium*. Bien qu'il n'y ait aucun autre vestige de fortification pour ce quartier, l'organisation de l'habitat et des places suggère deux autres portes, l'une sur la ligne de l'ancien rempart romain qui descend de la cité vers le Salat, au niveau de la voie de communication qui part en direction de Gajan, l'autre au sud de la Place de las Estandes (fig. 5).



Fig. 10. La tour maîtresse « *turrin civitatis conzenarice* » de Saint-Lizier (ville haute).

<sup>67</sup> Id.



Fig. 11. Tour de Vital de Montégut au niveau du quartier du pont.

#### SEIGNEURIE:

Selon Florence Guillot<sup>68</sup>, « le comté de Couserans paraît être issu du haut Moyen Âge et correspondre au territoire épiscopal ». Le Couserans fut successivement entre les mains du comte de Foix puis du comte de Comminges. Cependant, malgré les exactions du comte de Comminges, par l'entremise de la puissante famille de Montégut, le domaine temporel de la cité appartient aux évêques.

**Seigneurs éminents et immédiats :** La documentation de la fin du XIIe siècle et surtout les sentences arbitrales du début du XIIIe siècle, au moment de la Croisade Albigeoise, nous renseigne particulièrement bien sur la période allant de 1130 à 1230, durant laquelle les comtes de Comminges, appuyés par les seigneurs de Montégut, se sont opposés aux évêques à propos de la cité de Saint-Lizier.

Dans la bulle de Célestin III de 1195, qui avait pour objet de protéger le siège épiscopal et ses biens des incursions répétées depuis 1130 des comtes de Comminges et des seigneurs de

<sup>68</sup> Rapport PCR, ouvrage collectif, *Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, 2006, p. 9.

Montégut, la cité épiscopale faisait explicitement partie des biens temporels des évêques et la possession de la « *turrim civitatis conzenarice* »<sup>69</sup> confirme leur souveraineté.

Le pouvoir des évêques sur la cité fut pourtant remis en cause entre 1178 et 1209. Les seigneurs de Montégut s'approprièrent progressivement le quartier au bord du Salat<sup>70</sup>. En effet, après le consentement de la construction d'un premier moulin sur le Salat par l'évêque Auger (entre 1178 et 1180), Vital de Montégut fit édifier ou usurpa plusieurs autres moulins, tout ceci non sans contestation<sup>71</sup>. Puis, sous l'épiscopat de Navarre (1200-1212) et avant les retentissements de la Croisade à partir de 1209, Vital ordonna la construction de la tour décrite précédemment dans le même quartier afin d'asseoir son pouvoir et de contrôler le commerce et les moulins. Ce même Vital usurpa aussi le faubourg (*suburdium*) durant ces décennies mais cette fois-ci par la force<sup>72</sup>. Entre 1209 et 1212, Vital et Odon conclurent une paix avec Navarre, évêque de Saint-Lizier<sup>73</sup>. En 1216, Simon de Montfort, appuyé des envoyés de l'archevêque d'Auch, Garcia de Lort<sup>74</sup>, imposa la restitution des deux quartiers de la cité<sup>75</sup>.

La souveraineté de la ville ayant été brièvement contestée par Bernard V, comte de Comminges, la sentence arbitrale de 1230 mit définitivement fin aux querelles. Amanieu de Grésignac, archevêque d'Auch, confirma à l'évêque la juridiction et les revenus des droits seigneuriaux de toute la ville y compris les moulins situés sur le Salat à côté du pont<sup>76</sup>. En contre partie, Amanieu de Grésignac accorda quelques droits au comte mais il limita considérablement les droits qu'il s'était accaparés sur la cité.

#### BIBLIOGRAPHIE DU SITE :

##### Sources éditées :

SAMIAC (Abbé), *Notes et mentions pour l'histoire du Couserans au Moyen Age*, BSA 1917, 1922.  
SAMIAC (abbé), *Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges*, BSA, 1910, 1911, p. 378.

##### Sources manuscrites ADA :

<sup>69</sup> Dans la bulle de 1195, quatre autres châteaux sont présents dans le document : Cérissols, Tourtouse, Bedeille et Montardit. Ils appartenaient pour moitié à l'évêque et l'autre moitié au chapitre. SAMIAC (abbé), *Rapports féodaux des évêques...*, Op. Cit., p. 238.

<sup>70</sup> Il paraît peu probable que le pont fortifié décrit ci-dessus remonte à cette période. L'étude de Denis Mirouse sur les voies de communications tend à prouver que le Salat se franchissait plus haut par le guet (environ 100 mètres en amont en direction de Saint-Girons). Cf. fiche de Denis Mirouse sur Saint-Girons.

<sup>71</sup> Gallia Christiana, *Instrum. II*, SAMIAC (abbé), *Rapports féodaux ...*, Op. Cit., 1909, p. 239.

<sup>72</sup> Gallia Christiana, *Instrum. II* : « *quam comes feceret in duabus partibus civitatis* », ce qui peut aussi signifier que les Montégut sont devenus maîtres d'un des deux quartiers principaux de la cité à savoir le faubourg. Bernard V dira lors de l'arbitrage de 1230, que son défunt aïeul donna en fief ces quartiers aux seigneurs de Montégut. SAMIAC (abbé), *Rapport féodaux...*, Op. Cit., p. 238, note 1.

<sup>73</sup> Id. p. 240.

<sup>74</sup> Amanieu, évêque de Tarbes et Grimoard, évêque de Comminges.

<sup>75</sup> Gallia Christiana, *Instrum. II* : « *perpetuum silentium duximus imponendum tam super dualbus partibus civitatis* ».

<sup>76</sup> Id. « *duabus partibus Conseranensis civitatis et suburdii... quod episcopus habeat perpetuo totam villam integre intra muros et extra et jurisdictionem plenariam temporalem, census, justitias, consuetudines et alia jura sua integre et perfecte* ».



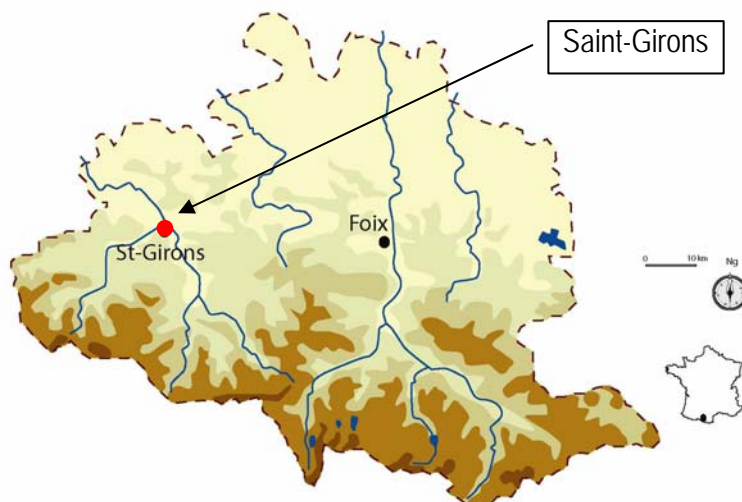
- G 41 n°1 à 4 : réunion en un seul chapitre des chanoines des cathédrales Saint-Lizier et ND de la Sède, le 16 octobre 1360.
- G 45, n°2 : sentence arbitrale d'Amanieu de Grésignac, novembre 1230.
- G 47, n°22 : ordonnance de l'évêque de Couserans prescrivant la démolition de la chapelle Saint-Jean, sise au milieu du cloître de Saint-Lizier, et transportant le service de ladite chapelle dans l'église de l'Hôtel-Dieu, alors en construction (1764).
- G 13, n°153 : réparations à la ville : pont de sur le Salat, porte de Nargat, porte du faubourg, porte du Cassé, maison de ville pour la somme de 779 L. 10 s
- 237 E, Suppl CC1 : Terrier de 1772.
- 2 01438 à 1448 : Plans divers.

Bibliographie :

- BAREILLE (J.-P.), SABLAYROLLES (R.), « Saint-Lizier en Couserans », *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule*, Bordeaux, 13-15 sept 1990, 6<sup>e</sup> supplément d'Aquitania, 1992, p. 150.
- BOURRET (Ch.), *L'Eglise en Couserans à la fin du Moyen Âge. Ses rapports avec le pouvoir temporel*, mémoire de maîtrise, Université Paris 7, 1983.
- BOURRET (Ch.), *Les Pyrénées centrales du IX<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle: la formation progressive d'une frontière*, Pyrègraph éditions, 1995.
- CABANOT (Jean), *Fouille dans la cathédrale Saint-Lizier*, 1987.
- Monuments Historiques, *Classement du pont sur la liste des monuments historiques*, 1927.
- DESTEL (L.-H.), *Saint-Girons, Saint-Lizier, le Couserans*, 1945.
- DIEULAFAIT (C.), SABLAYROLLES (R.), « Le rempart de Saint-Lizier » in *Bulletin de liaison n°19*, Association française d'archéologie mérovingienne, 3<sup>e</sup> colloque Aquitania-Toulouse (23-24 juin 1995) varia, 1995.
- GROS (Abbé J.-B.), *Saint Lizier : ses monuments, ses cathédrales, ses saints, ses évêques ; le Marsan*, BSA, 1912.
- FETE (L.), *Inventaire archéologique des villages castraux dans le Couserans, cantons d'Oust, Saint-Lizier, Saint-Girons*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.), UTM, 1990.
- HIGOUNET (Ch.), *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne*, Toulouse, Paris, 1931.
- Moniteur de l'Ariège, *Panorama historique du Couserans et de l'antique ville de Saint-Lizier*, dact., 1886.
- OTTAWAY (John), *Entre Adriatique et Atlantique. Saint-Lizier au premier âge féodal*, Saint-Lizier, OT, 1994, 346p.
- PINCE (J.) et ROUCH (P.), *La chapelle Saint-Jean du cloître et la chapelle du bout du pont à Saint-Lizier*, *Revue de Comminges*, 1984.
- SAINT-PAUL (A.), *Notes sur quatre anciens monuments pyrénéens*, BSA, 1886, pp. 657-660.
- SAMIAC (Abbé), *Les concathédrales de la ville de Saint Lizier*, in *Bull. Hist. Du Dioc. De Pamiers*, 1914.
- SAMIAC (abbé), *Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges*, BSA, 1909, pp. 231-243.
- STYM-POPPER (Sylvain), *Fouille de la cathédrale Saint-Lizier*, dact., 1958.

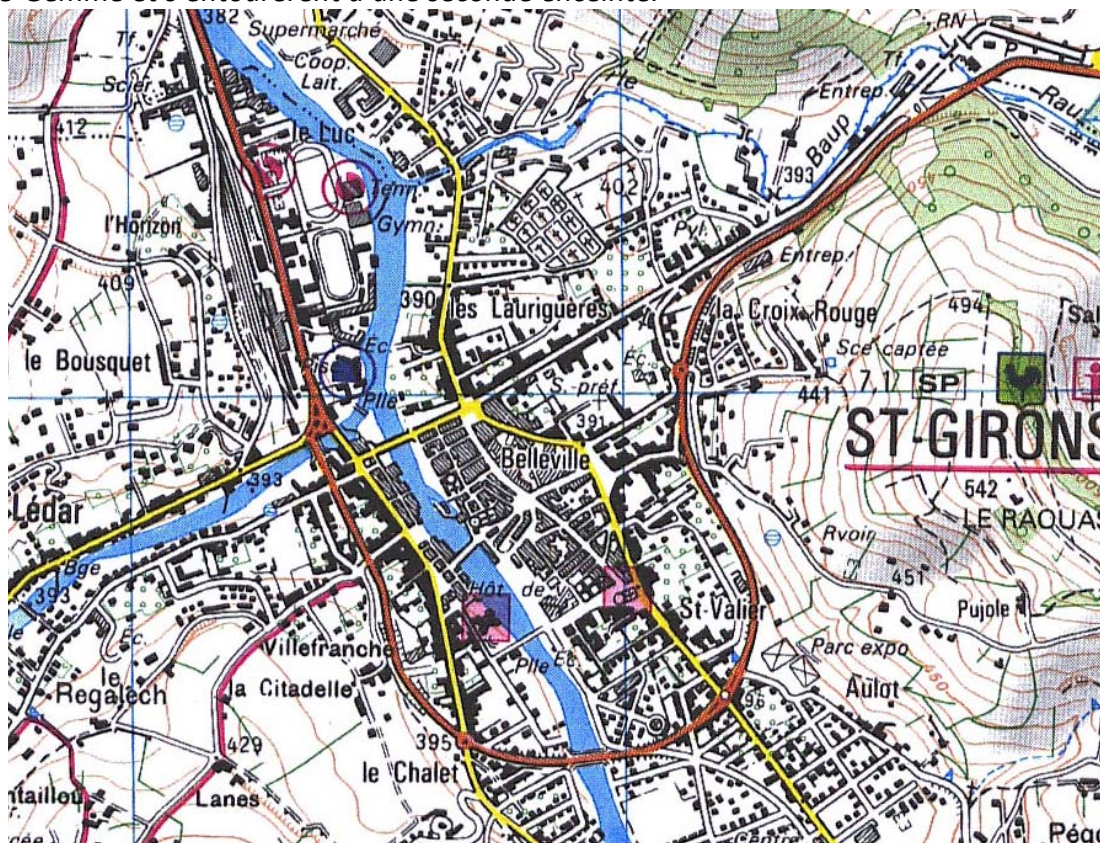
**SITE : Saint-Girons**  
**COMMUNE : Saint-Girons**  
**CANTON : Saint-Girons N° I.N.S.E.E. : 09 261**

Denis Mirouse



**Situation de Saint-Girons**

*Saint-Girons est le nom d'une église située sur l'emplacement d'une agglomération antique, comme ses voisines Saint-Valier et probablement Sainte-Gemme. Cette église fut donnée au cours du XIème ou du XIIème siècles à l'abbaye Saint-Michel de Cluse (Italie) qui en fit un de ses prieurés. Une petite agglomération fortifiée s'établie alors autour de ce prieuré. Au cours des XIII-XIVème siècles les faubourgs de la ville atteignirent les territoires voisins de Saint-Valier et Sainte-Gemme et s'entourèrent d'une seconde enceinte.*



Extrait de la carte IGN (2047 OT, lambert II :X= 510,363 , Y= 1778,280 , Z= 493 m)

Documentation écrite :

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
1125 ? 1130 vers	Bernard I, comte de Comminges tient captif à Saint-Girons, les habitants de Saint-Lizier. « et apud sanctum gerontium ducens captum tenuit... »	<i>Sententia lata adversus comitem convenarum pro episcopo conseranensi</i>	Gallia Christiana, <i>instrumentum ad ecclesiam conseranensem</i> , tome I, p.185
1138 ?	Prieuré de Saint-Valier, dépend de Notre Dame d'Alet	?	Pailhès (C.) <i>comté de Foix</i> , p.200
XII <sup>e</sup> siècle	Prieuré de Saint-Girons, dépend de l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse en piémont. « La vie religieuse y disparut très vite mais la perception des revenus appartient à l'abbaye-mère jusqu'à la fin de l'ancien régime. »	?	Pailhès (C.) <i>comté de Foix</i> , p.200
1195	« <i>ecclesiam de Lesur cum decimis suis</i> » mentionne probablement l'église de Lédar	Bulle du pape Célestin III	SAMIAC (abbé F.-J), Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges, <i>BSALSA</i> , 1910, p. 378.
1216	Première mention explicite de Saint-Girons via l'épisode de 1125 et de son prieur « Roberto <b>priore Sancti Geronti</b> »	<i>Sententia lata adversus comitem convenarum pro episcopo conseranensi</i>	Gallia Christiana, <i>instrumentum ad ecclesiam conseranensem</i> , tome I, p.185.
1226	Confirmation de l'échange par l'abbé de Combelongue d'une vigne contre une terre à labours, lieu-dit la calcade (près Saint-Girons)	ADA36J 12	-
1243	Mention des consuls de la ville		-
1243	Donation par Roger de Balaguer d'une partie de la Taule à Salau, témoins « F den S. Caû que es Tinos appellad, A. de Naja de Sent Gironz »	ADHG H Malte liasse Salau	-
1246	Donation de W Osset à Salau au commandeur de Salau et <b>Saint-Martin</b> « denz lo riu del Vinhals e entro la pena d'Anglas e entro al cap de satabera...huius rei.. <b>S de sancta Gema</b> ...Ramundus Mercator notarius <b>sancti Gerontii</b> ... »	ADHG H Malte liasse Salau	-
1256	Fondation de Villefranche par Alphonse de Poitiers	??	-
1257	Le comte de Bigorre, d'Esquivat, confie à Roger IV, comte de Foix, la garde de la ville de Saint-Girons et du pays de Nébouzan, jusqu'à ce qu'Arnaud	HGL	-

	d'Espagne, fils de Roger de Comminges et de Raymond d'Aspet, son vassal, à qui ce pays appartenait, eût atteint l'âge de vingt-cinq ans.		
1262	Charte de privilèges de la part d'Arnaud d'Espagne	ADA 1J323	SAMIAC (abbé F.-J), F. PASQUIER (F.), Coutumes de Saint-Girons
1268	Echange entre 2 frères « habitadors de la <b>viela de Sent Girontz</b> » de ce qu'ils ont dans le « terrador de Madies del Cog et Venta faria tro al Lanese et dels termes et termenals de sent Valer que sont sob las fontz [de viela] et sob le verdier que W. dauzinac planta en la nostra terra sobdita Témoïn Petr. De <b>Sancta Gema</b> »	ADHG H Malte liasse Salau	
1309	Dominicains		
1314	<i>Mercédaires</i>		
1345	Transaction entre Raymond-Roger vicomte de Couserans et de Bruniquel, et les consuls et habitants de Saint-Girons	ADA 1J323	SAMIAC (abbé F.-J), F. PASQUIER (F.), Coutumes de Saint-Girons
	<i>...agrandir et croître les boucheries de la dite ville au dessus du grand fossé qui est joignant la clôture du bourg de la dite ville : scavoir jusques à la muraille inférieure de la clôture ramée de la dite ville qui est du côté de <b>Sainte-Gemme</b>.</i>	Par.12 Art.59	p.68
	<i>...fustes qui sont quelquefois mises par les marchands de la ville dans les <b>fossés</b> ou rues de la ville</i>	Par.12 Art. 73	p.72
	précise les limites sud de la juridiction de Saint-Girons, excluant en rive gauche la ville d'Exil (Eycheil) « où est la plus grande partie des maisons de la ville » et en rive droite jusqu'au « ruisseau appelé Denbatz/Mandeto » (incluant l'Espiugue)	Par.12 Art. 86	p.74
	<i>Les fossés qui autrefois avaient été faits depuis la fontaine appelée de Aulot jusques à l'église de Saint-Valier ... pour la clôture et défense de la dite ville</i>	Par.12 Art. 89	p.79
	<i>Arnaud Roger de Commenge, archidiacre d'Aure et <b>prieur de Saint-Girons</b></i>	Par.21	p.94
1383	« rector sancti gerontii, rector sancti Valerii, rector et scholaris de Exilio...prior Sancti gerontii, prior de Valerio »	Compte de décimes du diocèse de Couserans	Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne, et de Toulouse, PERRIN (C.E.) FONT-REAULX (J.), Op. Cit., p. 407



Cartes et plans :

Carte 1/25000 <sup>ème</sup>	I.G.N.	N°2047 OT	Saint-Girons
Carte de Cassini		N° 39	Saint-Lizier
Cadastre napoléonien		1826	



Fig. 29 : Carte de Cassini



Fig. 30 : Carte de Lhuillier



**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

**Eglise : Vocable :** Saint-Girons

**1<sup>ère</sup> mention :** 1216

prieur donc prieuré de Saint-Girons

**Paroissiale ou non :** paroissiale

**Cimetière :** autour de l'église

**Description du territoire paroissial :** le territoire paroissial au moins la première enceinte autour du prieuré

**Eglise : Vocable :** Saint-Valier

**1<sup>ère</sup> mention :** 1138 ?

**Paroissiale :** probablement car prieuré de l'abbaye d'Alet

**Cimetière :** autour de l'église.

**Description du territoire paroissial :** du Salat au col de Vente Farine (partage des eaux avec les terrador de Madies et Saint-Martin) et le long du Salat, des portes de Saint-Girons jusqu'à l'aplomb de Pegoumas, où les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionnent un oratoire, ou la carte actuelle dessine une croix et où commençait un territoire dominé par le château de l'Espigue (baronnie de L'Espigue).

**Eglise : Vocable :** Sainte-Gemme

**1<sup>ère</sup> mention :** aucune mention comme église  
semble posséder un dimaire (territoire).

**Paroissiale :** probablement car

L'hagiotoponyme Sainte-Gemme mentionné plusieurs fois comme lieu d'origine de consuls de Saint-Girons, et ayant donné son nom à une rue de Saint-Girons (dans le prolongement de la rue Saint-Valier, aujourd'hui rue de la république) laisse peu de doutes à l'existence d'une église dédiée à cette sainte en ce lieu. Il semble qu'un territoire (dimaire ?) lui fut associé, distinct de celui de ses voisines Saint-Girons et Saint-Valier.

**Description du territoire paroissial :** La place de l'église n'est pas assurée et on ne peut obligatoirement lui donner l'emplacement de la porte et de la tour Sainte-Gemme sur l'enceinte médiévale (place Pasteur, ancienne place Sainte-Gemme). Il est plus probable qu'en cet endroit commençait son territoire qui devait se finir là où on entre sur la commune de Saint-Lizier.

**Eglise : Vocable :** Saint-Martin

hôpital de Saint-Martin

**1<sup>ère</sup> mention :** 1246

**Description du territoire paroissial :** Dans l'hypothèse d'une paroisse, il faut supposer que son territoire commençait au col de Ventefarine, où sont mentionnés des termes de Saint-Valier. Le territoire acquis au cours du XIII<sup>e</sup> siècle par les hospitaliers et ensuite aggloméré à la commune de Saint-Girons peut correspondre à l'ancien dimaire.

**Village fortifié : *viela* de Saint-Girons**

Pas de mention spécifique d'un village fortifié mais mention de fossés (anciennement en eaux) et de clôture en 1345

**Type topographique :** Bourg monastique (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) avec aggrandissement (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)

**Situation par rapport aux voies de communication et dans le paysage :**

Le long de la route du Salat rive droite.

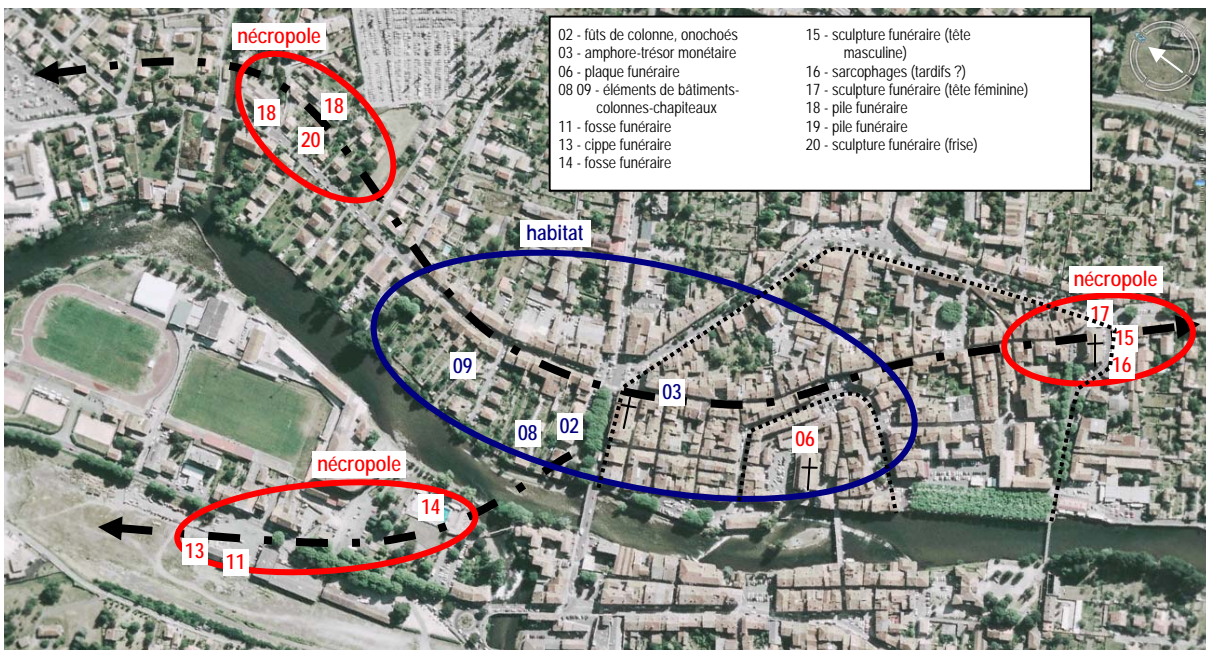
Il s'agit du site de confluence majeur en Couserans et ceci a d'évidence déterminé l'occupation antique de l'ensemble Saint-Lizier/Saint-Girons.

Mais concernant la position de Saint-Girons dans cette zone, ce sont apparemment des critères de confort (espace, agriculture, inondations) qui ont joué...au contraire de Saint-Lizier qui domine la cluse, point de contrôle de la confluence.

Pour les deux agglomérations, c'est cette organisation spatiale antique qui s'est perpétuée, même si le lieu de Saint-Girons a pu connaître d'éventuels abandons.

**L'héritage antique :**

Ce sont les circonstances liées à des aménagements récents (creusements de piscines ou de fondations de bâtiments importants) qui ont permis de retrouver quelques structures antiques en place, en l'occurrence des travaux qui n'étaient pas permis sous l'agglomération médiévale. Mais la répartition des trouvailles telle que nous la rapportent les rédacteurs de la carte archéologique de la Gaule, et qui comprend donc aussi des remplois, permet tout de même de distinguer des zones assez exclusives et caractérisées où ont été trouvés soit des vestiges d'habitat soit des vestiges funéraires. (Cf. carte dans CAG 09 p.138).



**Fig. 31 : Vestiges antiques significatifs : relevés et numérotation issue de la Carte archéologique de la Gaule-Ariège**

L'agglomération antique se révèle ainsi statistiquement mais assez clairement sous cette cartographie, bornée au sud et au nord sur les 2 rives par des nécropoles. Le schéma classique de zones funéraires le long des voies en sortie des villes antiques semble donc ici aussi respecté.

Il signale aussi à notre attention un passage du Salat à proximité immédiate de la confluence avec le Lez soit en amont (eaux plus calmes ?) soit au niveau du Luc (toponyme dont certains soupçonnent l'origine antique, *lucus*, bois sacré). Vue l'importance de la nécropole, ce gué devait permettre de rejoindre la voie Toulouse-Dax par la rive gauche du Salat. Un second passage pouvait se trouver en aval de Saint-Lizier entre Taurignan-Vieux et Sentaraille (où des vestiges d'habitat ont été repérés et où le passage à gué est toujours décelable dans le réseau viaire). Nul doute que celui du Luc a pu de la même manière être pratiqué sur la longue durée

et qu'un passage au niveau de Saint-Lizier n'était ni nécessaire, ni profitable, ni même plus facile, et ce jusqu'à la fin du Moyen Âge (construction de chaussée pour les moulins au XIIe-XIIIe siècles, puis construction du pont au XVe siècle).

Quant à l'habitat, il s'étalerait ainsi de part et d'autre de la place Pasteur, ancienne place Sainte-Gemme. Dans cette répartition, où la partie nord a été forcément privilégiée par les circonstances des découvertes, il faut probablement compenser la part qu'y prend l'agglomération médiévale qui n'a pas fait l'objet de travaux aussi conséquents et aussi documentés.

Ainsi, si Saint-Valier peut apparaître comme une ancienne basilique funéraire, élevée peut-être sur le tombeau du saint<sup>77</sup> pour en célébrer le culte, on ne peut en dire autant de l'église Saint-Girons, qui pouvait se trouver au sein même de l'habitat antique (malgré la seule plaque funéraire trouvée en remploi).

La question est plus délicate pour Sainte-Gemme, église supposée, dont on ne connaît aucune mention autre que l'hagiotoponyme, ni même l'emplacement. Mais son ressort (paroissial ?) ne pouvait qu'inclure la nécropole, puisque très probablement limitée au nord par le Baup et le Marsan, comme la commune actuelle de Saint-Girons. Il est donc tentant d'y voir une ancienne basilique funéraire située vers le pont du Baup et le cimetière.

Ces trois églises semblent avoir chacune eu un territoire (paroissial ?) distinct auquel elles ont donné leur nom. Ainsi Saint-Valier, a au XIIIe siècle un finage (*termenals*) qui suit la route de Foix et va jusqu'au col. De la même façon, des habitants de Saint-Girons (pour certains, consuls) sont dits « de Sainte-Gemme » au XIIIème comme au XIVème siècle, et il faut comprendre qu'il s'agit de leur lieu d'origine. Entre ces deux territoires dont on connaît approximativement les extrémités (celui de Sainte-Gemme limité au nord par le Baup, celui de Saint-Valier limité au sud par la terrasse de Pégoumas et le territoire de l'Espigue), s'intercale la paroisse de Saint-Girons, apparemment plus réduite. On devine ainsi une relative concentration de l'habitat à l'endroit même où s'était développée l'agglomération antique.

### **Le découpage territorial :**

On connaît aussi sur la même commune, Saint-Martin, autre territoire qui en 1246 est une petite commanderie hospitalière sous la dépendance de Salau. Elle jalonne la route de Foix dans un vallon desservi en descendant du col de vento Fario, faisant limite avec Saint-Valier.

S'intercale tout de même une combe qui semble appelée *Madies (terrador de Madies)* et qui fait l'objet d'un échange entre le commandeur et des habitants de Saint-Girons.

Saint-Martin et Madies sont bornés au nord par la *viela de Sogor*<sup>78</sup> et à l'est par Baliar, territoires qui dépendaient respectivement de l'évêque et du vicomte, aujourd'hui inclus à la commune de Montjoie-en-Couserans.

Au sud, le territoire de Saint-Valier semble s'arrêter là où commence celui de l'Espigue, c'est-à-dire à la terrasse qui supporte le hameau de Pégoumas. Au XVIIIe siècle, un oratoire signalé au bord du Salat pouvait marquer cette limite.

L'Espigue se distinguait forcément de Saint-Valier puisque sa seigneurie fut jointe à Eycheil, qui lui fait face sur l'autre rive<sup>79</sup>.

<sup>77</sup> *Valerius*, réputé premier évêque du Couserans

<sup>78</sup> Il doit s'agir du territoire de Sor mentionné en 1475 et 1477 comme faisant partie des domaines mis en paréage par l'évêque et le chapitre avec le roi de France, en opposition avec Baliar et Banières. Une identification de Sor avec Sour sur la commune de Moulis ne peut lui être préférée. LAHONDES (J.) Documents concernant le Couserans, BSA 1917-1922





### Description des vestiges :

On y lit deux enceintes concentriques appuyées sur la rive droite du Salat et centrées sur l'église et son cimetière.

#### *Première enceinte :*

La plus petite de ces enceintes intègre l'église et adopte une forme parallélépipédique. Cette forme compacte semble surtout déterminée au sud par la rivière et au nord par une route qui suit le bord d'une terrasse alluviale. A l'intérieur de cette enceinte, l'ensemble associé à l'église est central et représente un bon tiers de la surface. Deux portes au moins semblent avoir été ménagées : une vers l'est rejoint directement la route ; une autre débouche sur un faubourg, quartier de fondation au parcellaire régulier. Ce faubourg nous offre un repère chronologique possible, par l'ensemble conventuel de Dominicains qui s'y insère et en est probablement à

<sup>79</sup> Coutumes de Saint-Girons



l'origine (1309). Ces éléments proposent une fondation de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, et ainsi nous désignent la première enceinte comme antérieure (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). De la même façon, la présence d'un moulin acquis aux hospitaliers de Salau (XIII<sup>e</sup> siècle) et la construction de la villefranche de l'autre côté du Salat au bout de la chaussée, semble prendre en compte l'existence de cette première enceinte.

La question de l'origine de cette fortification romane est clairement posée. Il nous faut constater l'absence de vestiges ou de mention de tour seigneuriale qui aurait été le révélateur d'une représentation laïque forte dans la viela. Pourtant, comme nous l'avons dit, l'autorité comtale est évidente, à partir de 1130. La prise en main effective du Couserans par le comte de Comminges semble passer par la maîtrise de la citadelle de Saint-Lizier, mais Saint-Girons semble être le lieu tenu en premier et de manière alleutière, pour y retenir captive une population déportée. L'hypothèse probable d'une donation à Cluse par le pouvoir comtal (qu'il soit de Carcassonne, de Foix, ou de Comminges suivant la chronologie) vient selon nous conforter l'ensemble : en donnant l'église Saint-Girons, ses droits, ainsi que probablement une bonne part des revenus fonciers à l'abbaye Piémontaise, il l'extrait de l'influence de l'évêché, auquel la réforme Grégorienne la destinait logiquement. Mais il s'en gardait la seigneurie éminente.

Toutefois l'absence de vestiges castraux résidentiels ou symboliques (un château) nous oblige à considérer une autre hypothèse concernant la raison première de l'enceinte, largement autorisée par l'existence du prieuré, l'hagiotoponyme Saint-Girons, la part de surface que l'ensemble ecclésial occupe dans le bourg mais aussi la comparaison avec celui proche du Mas d'Azil (ou plus loin de Lézat) (cf. fiche Mas d'Azil).



Figure 32 : enclos monastique Lézat 17000 m<sup>2</sup>



Figure 33 : enclos monastique Mas d'Azil 10910 m<sup>2</sup>



Figure 34 : enclos monastique Saint-Girons 14500 m<sup>2</sup>

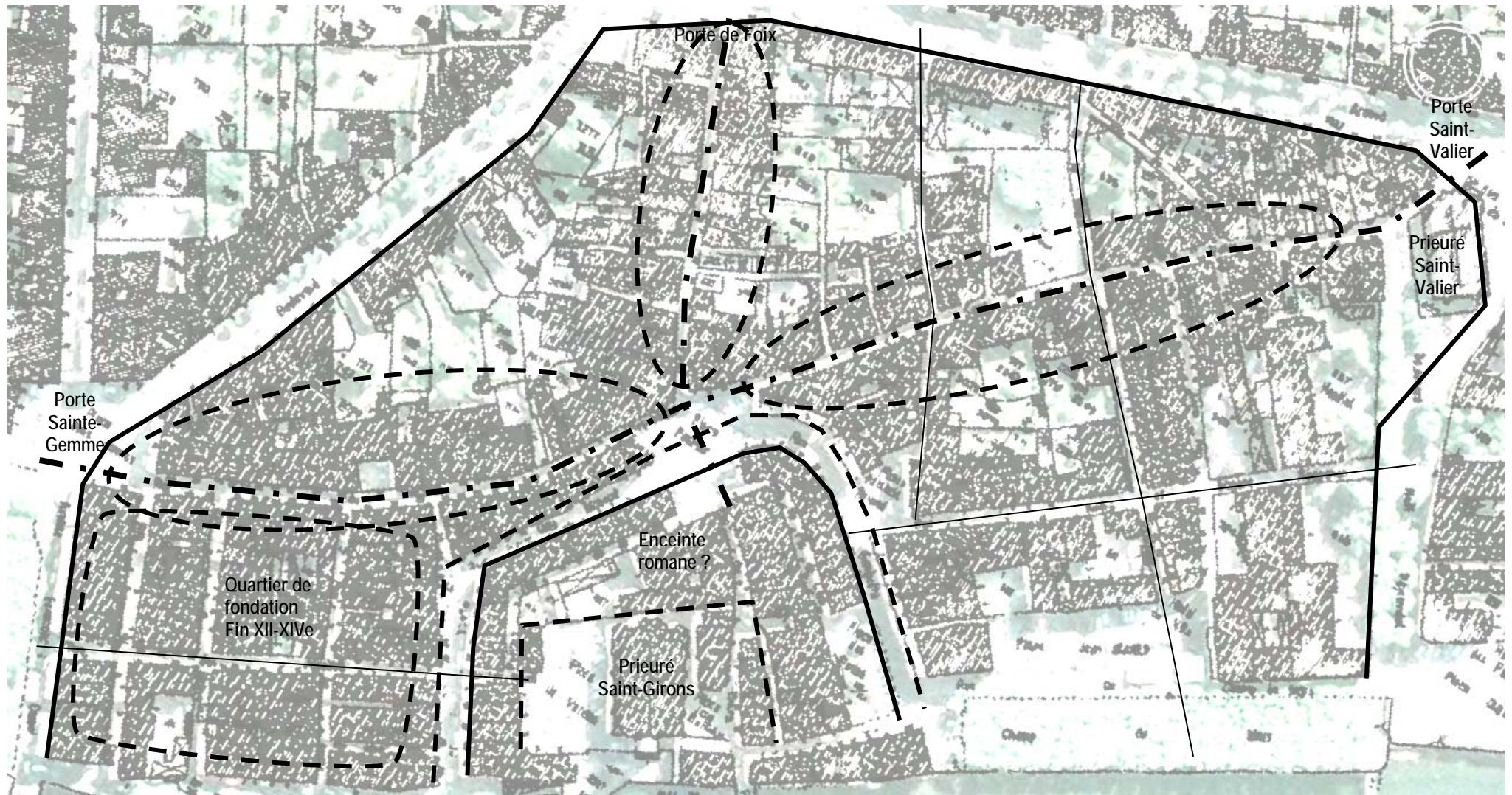


De fait, ce premier ensemble fortifié est structuré autour de l'église qui en constitue le point central. Mais la forme parallépipédique empêche de le classer comme village ecclésial. C'est, semble-t-il, un ensemble de bâtiment alignés et regroupés qui a généré la forme première. L'hypothèse donc d'une vie régulière et d'un bourg monastique est selon nous à retenir. La densité ecclésiale constatée au XIIe-XIIIème siècles sur cette rive droite du Salat, avec deux *villae* et paroisses frontalières (Saint-Valier et Sainte-Gemme), dont les surfaces apparaissent plus grandes, laisse deviner une certaine densité démographique à Saint-Girons. Il fait peu de doutes, selon nous, qu'existe dès lors une véritable agglomération, seule source possible de revenus pour le prieuré, agglomération qui se dotera de remparts et fossés, soit dès la fondation du prieuré, soit par l'initiative du comte alors même qu'il y déporte les habitants de Saint-Lizier.

*Seconde enceinte :*

Le quartier des Jacobins (Dominicains) a semble-t-il déterminé la forme du côté nord de la seconde enceinte. Quant au flanc sud, il vient englober Saint-Valier et donc l'habitat qui s'était étendu le long de la route depuis Saint-Girons, ainsi qu'un vaste champ de foire vers le Salat. C'est aussi l'extension des habitations longeant la route de Foix qui semble avoir déterminé la forme de la seconde enceinte vers l'est (rue du Pujol). Selon l'abbé Samiac, cette deuxième enceinte incluant les faubourgs était ponctuée de 5 tours à proximité des angles et des portes.

Cette extension a donné lieu à trois nouvelles portes : la porte Sainte-Gemme au bout de la rue de la république (ancienne rue Sainte-Gemme), la porte Saint-Valier au bout de la rue Saint-Valier et la porte de Foix au bout de la rue du Pujol (« pujol »= montée). Aucun vestige ne nous est parvenu de ces constructions médiévales.



**SEIGNEURIE:**

**Seigneur éminent** : probablement le comte de Carcassonne, puis Comminges (XIIe siècle)

**Seigneur immédiat** : vicomte de Couserans (fin XIIe siècle)

Le territoire de Saint-Girons, désigné par la dédicace de son église, est dans le patrimoine de l'abbaye Saint-Michel de Cluse en Piémont (Italie) à laquelle un revenu est versé.

La mention d'un prieur de Saint-Girons en 1216, nous désigne Saint-Girons comme une donation ancienne à cette abbaye (XI-XIIe siècle), qui y avait au moins en partie organisé la vie.

Mais on connaît l'importance qu'ont eu les lignages languedociens dont faisait partie la famille comtale de Carcassonne dans le développement de cette importante abbaye au tournant de l'an mil. Christian Laurenson-Rosaz émet d'ailleurs l'hypothèse de générosités de la part de Roger le vieux, comte de Carcassonne, pèlerin pénitent, au profit de l'abbaye qui a du l'accueillir lors de son trajet vers Rome. Les décennies qui précèdent l'an mil voient même se former une importante congrégation d'abbayes dirigées par Garin, et qui comprend notamment Lézat (d'où vient Garin), La Cluse, Cuxa et Notre-Dame d'Alet, à laquelle fut donnée l'église Saint-Valier.

Saint-Girons, à cette époque, apparaît comme une aire publique qui a gardé sa structure antique à travers son organisation ecclésiale : Saint-Valier au sud et Sainte-Gemme au nord se mêlent aux nécropoles antiques et apparaissent ainsi comme les continuatrices d'anciennes églises sépulcrales. Saint-Girons, plus en connexion avec l'habitat antique, se distingue en cela des deux autres et pourrait bien être, dès l'origine, une église publique.

Dès lors, la suzeraineté du comte de Comminges, vers 1130, quand il récupère le Couserans, et déporte la population licéroise vers Saint-Girons, ne doit pas surprendre. Il possède logiquement les droits sur ce territoire et la donation à Cluse, fondation laïque, comme celle de Saint-Valier à l'abbaye d'Alet, avait pour conséquence d'extraire ces églises du patronage de l'évêque.

**BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

*Coutumes de Saint-Girons*, Samiac (F.J.), Pasquier (F.), reed. C.Lacour, Nîmes, 2000

*Saint-Girons, ses rues, leur histoire à travers les âges*, Barber (G.) ed. Pyregraf, Aspet, 2004

*Carte archéologique de la Gaule 09 - L'Ariège*, Escudé-Quillet (J.-M.), Maissant (C.), sous la direction de Sablayrolles (R.), 1997, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres



**SITE : Saint-Michel de Mont Saboth**

**COMMUNE :** Saint-Michel

**CANTON :** Cazères    **N° I.N.S.E.E. :** 31505

**Nathalie DUPUY**



3 P 4580 - Cadastre de Saint-Michel.- Tableau d'assemblage, éch. 1/10000.

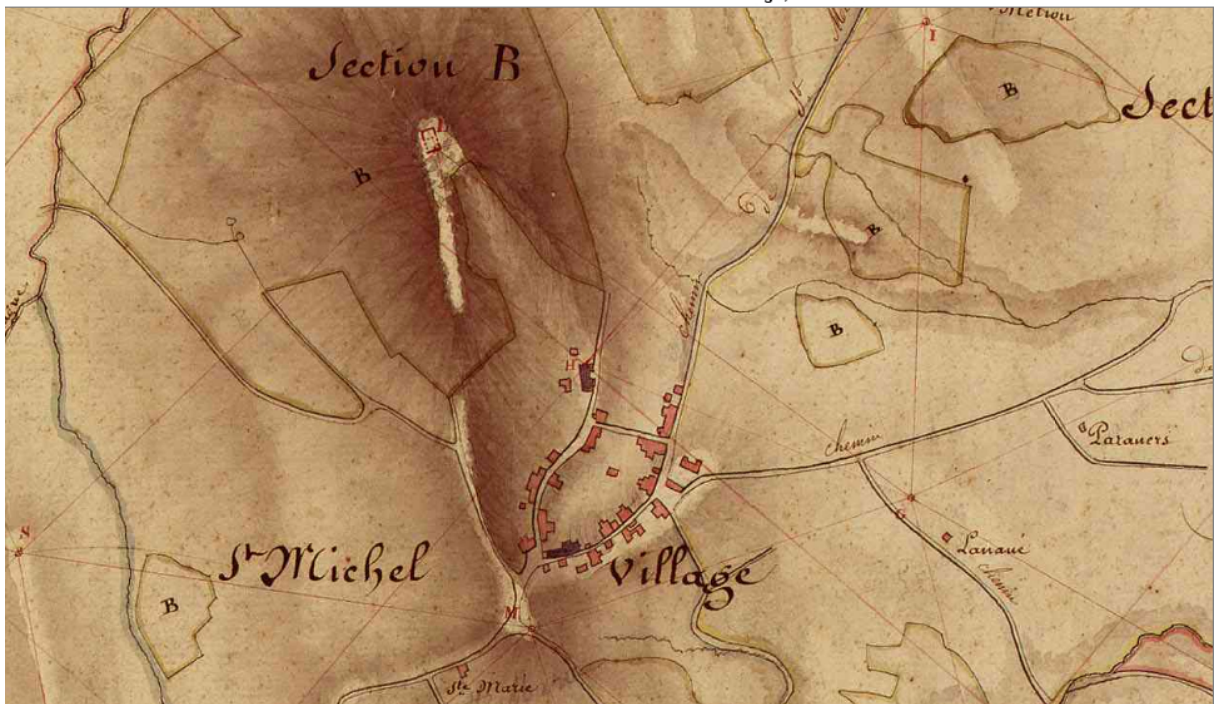


Fig. 1 – Le château et le village – cadastre 1825





Carte de Cassini – 1750

**Documentation écrite :**

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
1072-1081 février	<p>« <i>hoc est in comitatum tholosano, in territorio vel terminio Bolbestrense, de ipso Monte que dicitur mons Sabaoth</i> »</p> <p>Don par Pons Guillelmi, Roland son frère, sa mère, sa sœur et Guillaume Arnaud, Sanche son fils et Amalvinus, d'un alleu qu'ils possèdent à Montsaboath en Volvestre, au monastère de Lézat pour y édifier une église qui lui appartiendra avec tous ses droits. De même, don de toutes les redevances attachées au village qui sera construit dans ce lieu.</p>	<p>O.P. Cop., B.N., ms Lat.9189, f°38 a.</p> <p>Texte douteux : faux suivant G. Pradalié</p>	<p>OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte n°232.</p>
1114 - 1127	<p>« <i>..de allodem nostrum qui vocabatur Mons Sabaoth...contra Bolbestre per radices ipsius montis Sabahot per mediam silvam, contra meridiem usque in rivulum qui vocatur Bolbet...</i> »</p> <p>Don d'un alleu qu'ils possèdent à Montsaboath par Roger, ses neveux Gaston et Brunet à Lézat, avec tous</p>	<p>O.P. Cop., B.N., ms Lat.9189, f°38 b.</p>	<p>OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte n°233.</p>

	les biens, droits d'albergue, cens et justice. Comte de Comminges, présent/acte.		
1187 juin	« ... <i>Fortanerius de Tersag, prior domus et ecclesie Sancti Michaelis de Montesabaoth...</i> » Don à fief d'une terre par Fortanier de Tersac à Raimond dit-Roi et Vital le Maître son cousin.	O.P. Cop., B.N., ms Lat.9189, f°37 c.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte n°229.
1203 mars	« ... <i>Petrus de Dalbs, monachus sancti Antonii de lesad, prior ecclesie Sancti Michaelis...</i> » Don à fief par Pierre de Dalbs d'une terre tenue par Dominique Calau à Vital le Maître et à ses descendants.	O.P. Cop., B.N., ms Lat.9189, f°37 c. n° 313 (B).	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte n°228.
1239 Déc. 19	« ... <i>prior sancti michaelis. XX.sol.,...</i> » Réclamation d'une quote-part du monastère et de ses prieurés faite par Raimond évêque de Toulouse à Bernard de Sarraute abbé de Lézat. Part de Saint-Michel = 20 sols <sup>80</sup> .	O.P. Cop., B.N., ms Lat.9189, f°36 c. n°226(B). Cop. Doat, 101, f°22.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte n°225.
1239, après 19 déc.	Bernard, abbé, communique la lettre de l'évêque aux différents prieurés.	O.P. Cop., B.N., ms Lat.9189, f°36 d.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte n°226
1243 Juin, 2	« ... <i>Petrus de Dalbs, abbas Lesati, contulit et concessit Arnaldo de Montesirier, presbitero, donato suo, capelliam ecclesie Sancti Michaelis de Montesabaoth cum omnibus juribus suis...</i> » Pierre de Dalbs, abbé de Lézat, confère à Arnaud de Montserié, prêtre, donat du monastère, la cure de st-Michel, avec tous les droits qui s'y rattachent, exception de dîmes et redevances temporelles. Revenus paroissiaux dans le cas de résidence du prieur qui reçoit le curé à table, fourniture de nourriture et logement, etc. <u>Le même jour :</u> - Acte n°231 Arnaud est reçu comme donat et est associé aux biens temporels et spirituels du monastère. - Acte n°230.	O.P. Cop., B.N., ms Lat.9189, f°37 c. Cop. Doat, 101, f°117	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, actes n°230.

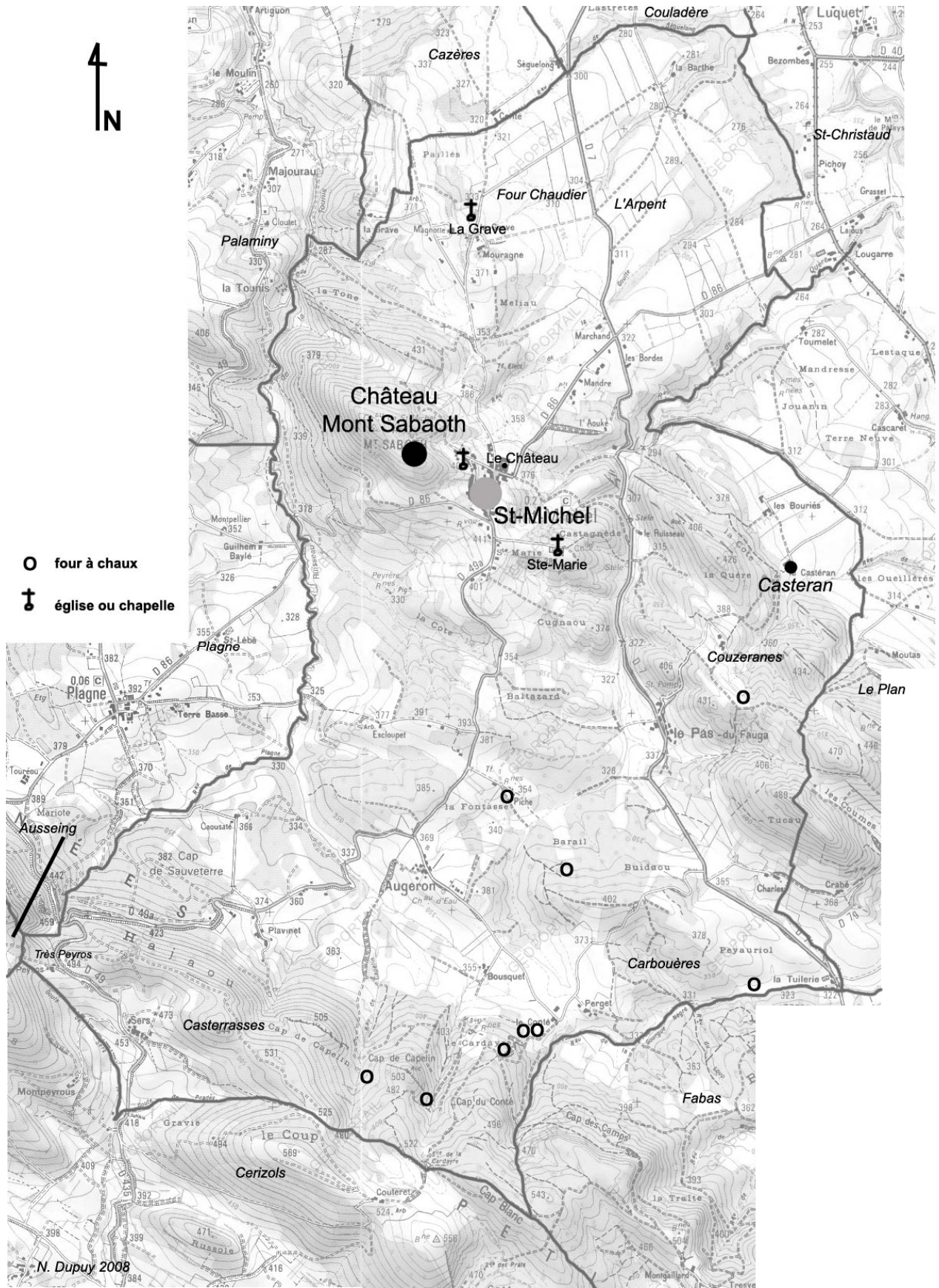
<sup>80</sup> Somme la plus basse sur les sept prieurés cités.

	- Acte n°235 l'abbé arrente à Arnaud, devenu curé dans l'acte 230, le prieuré du même lieu de st-Michel.		
1245 Avril, 12	Roger de Ganac le Vieux, son fils Roger, et Bertrand d'Aspet sont appelés à restituer le 1/3 de la justice civile et criminelle sur le village et le château de Montsabaoth et de prêter hommage pour les deux autres tiers. Refus des nommés qui ont prêté hommage au comte de Foix après que le comte de Montfort ait détruit le château et le village. Les abbés n'ont pas tenu les engagements passés de contribution à l'entretien et à la garde du château.	O.P. Cop., B.N., ms Lat.9189, f°38 b Cop. Doat, 101, f°219.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte n°234
1245 Juillet, 5	« ...cum tercia pars castris et ville de Montesabaoth... » Roger d'Aspet, archiprêtre de Rieux est accusé d'avoir commis des spoliations. Il est finalement réintégré dans sa propriété de l'église du terroir de Naorra <sup>81</sup> jusqu'à Cazères et du tiers du château et village de Montsabaoth.	O.P. Cop., B.N., ms Lat.9189, f°39 a Cop. Doat, 101, f°254.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte n°236.
1263 sept <sup>bre</sup> 3	« item, tenet in feudum a D. rege superdominationem castris S. Michaelis et villam de Caselis quas DD. De Ganato tenent ab eo... » dans aveu et dénombrement rendu au roi par le comte de Foix.		H.G.L. (+ du Mège) vol 6, p.535, preuve CXXXI.

**Cartes et plans :**

Carte I.G.N.	N°2046 ouest Ste-Croix Volvestre	Château de Saint-Michel - ruines - 1/25000 <sup>ème</sup> Mt - Saboth – 500 – 510 m alt
Carte de Cassini	N° 39 - Saint-Lizier – Saint-Martory- Pamiers	Château ruiné
Cadastre napoléonien	Novembre 1825	Tableau d'assemblage – 1/10000 <sup>ème</sup> 9 feuilles – 1/2500 ème

<sup>81</sup> Sur l'actuelle commune de Couladère.



Carte de situation des sites abordés dans cette fiche, d'après le cadastre de 1825 et IGN.



**L'église et la paroisse de Saint-Michel :**

**Eglise :** Vocable saint Michel

**1<sup>ère</sup> mention :** 1072-1081, projet d'édification.

**Paroissiale ou non :** en 1384, Saint-Michel rejoint le ressort de l'archiprêtré de Salies du Salat avec d'autres paroisses : Belloc, Betchat et Ausseing<sup>82</sup>.

**Décrire le bâtiment et sa situation :** église primitive disparue, une croix et une fontaine rappellent son emplacement dominant le village. Avec les matériaux de sa démolition, on a bâti l'église actuelle, implantée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au centre du village.

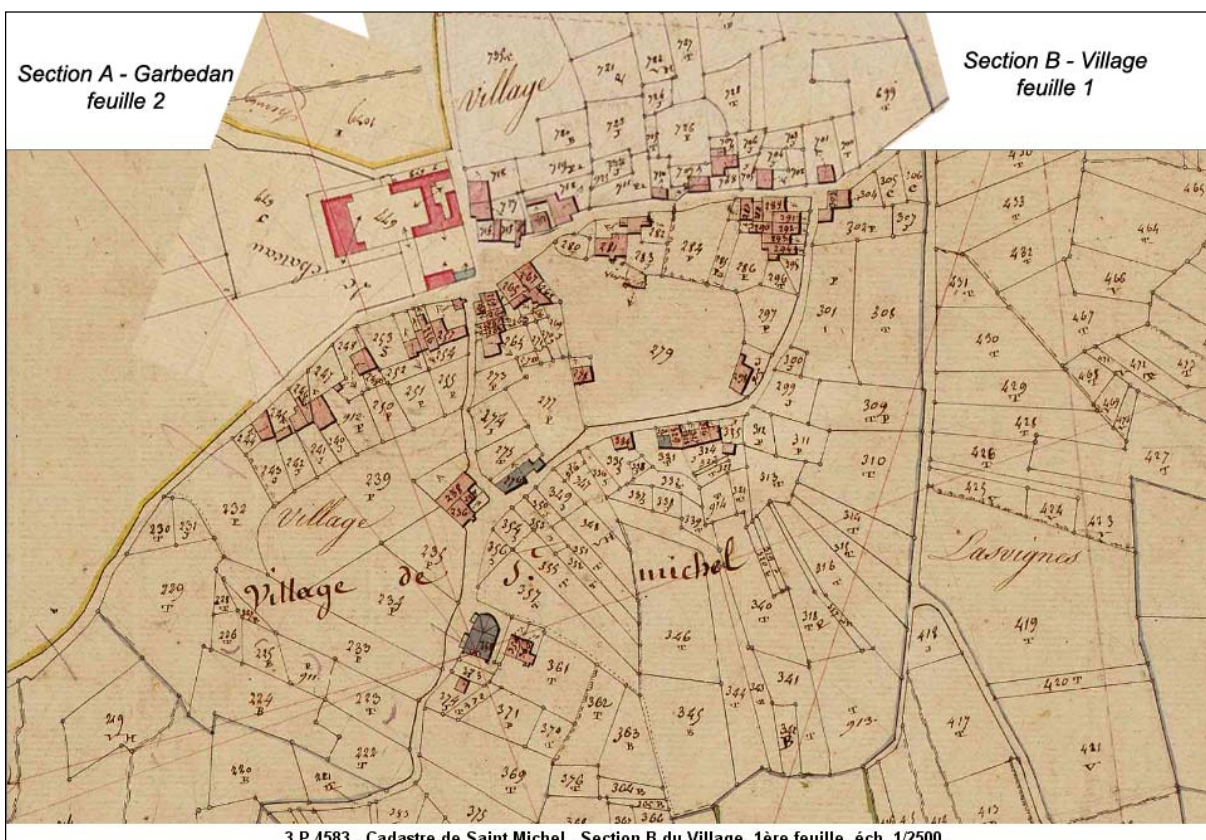
**Cimetière :** primitif abandonné, les inhumations se font à Sainte-Marie.

**Description du territoire paroissial**

**Autre établissement religieux de l'habitat :**

Chapelle Sainte-Marie, citée en 1203<sup>83</sup>. En 1630, vocable Saint-Nicolas lors d'une visite épiscopale<sup>84</sup>. Et « gleyso de l'Espérance » mentionnée dans le terrier de 1669 et située au lieu-dit La Grave.

**Le village de Saint-Michel :**



Reconstitution du village d'après 3 feuilles du cadastre 1825

<sup>82</sup> Portet (P.), *Salies du Salat au Moyen Âge*, Revue de Comminges, T.XCVI, 1er trim. P.55, note 81.

<sup>83</sup> Ourliac-Magnou, *Cartulaire de Lézat*, acte n°228.

<sup>84</sup> H. Ménard, *Eglises perdues...*, p.302.

**1<sup>ère</sup> mention :** 1072-1081.

**Terminologie :** villa.

**Type topographique :** accroché au flan est du Mont Saboth, 100 m sous le château.

Les maisons se distribuent le long des rues. La parcelle n°279, au milieu du cadastre de 1825, attend la future église qui sera bâtie quelques décennies plus tard. Cet espace qui est dans un creux, au cœur de l'habitat, doit subir les eaux de ruissèlement des deux versants et des rues qui y convergent, il a donc peut-être été drainé pour pouvoir y établir cette construction.

**Situation par rapport aux voies de communication :** De nos jours par voies routières : à 6 km de Saint-Christaud (église fortifiée, village dépendant de l'abbaye de Lézat) ; 3.5 km de Plagne (bastide fondée par le temple de Montsaunès), à 6 km, Le Plan (bastide fondée en 1366 sur un *castrum*); à 9 km de Couladère ou de Mauran, (occupation d'époque gallo-romaine).

**Situation dans le paysage :** le Mont Saboth est le point culminant de ce réseau de villages.

### La seigneurie de Saint-Michel :

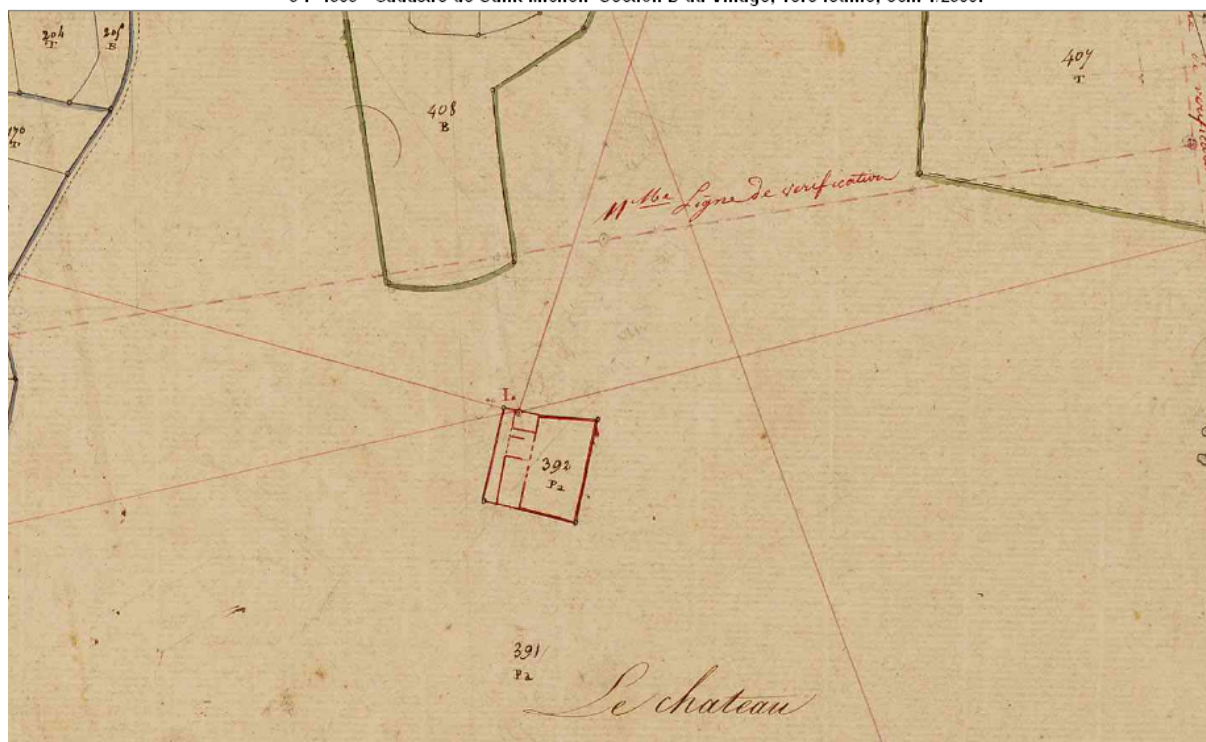
**Seigneur(s) éminent(s) :** Abbaye de Lézat puis comte de Foix au milieu du XIIIe.

**Seigneur(s) immédiat(s) :** en 1245 « *Rogerium de Ganag, senem, ... Bertrandum de Aspello, milites* »<sup>85</sup>, en 1263 « DD. de Ganato » dans le dénombrement du comte de Foix.

Au XVe siècle, famille Hunaut de Lanta.

### Le château de Saint-Michel

3 P 4583 - Cadastre de Saint-Michel.- Section B du Village, 1<sup>ère</sup> feuille, éch. 1/2500.



Le château du Mont Sabaoth - cadastre 1825

<sup>85</sup> Cartulaire Lézat, acte n°234.

**1<sup>ère</sup> mention :** 1245 ?

**Terminologie :** *castr*

**Type topographique :**

Site perché à 510m d'altitude, en moyenne à 100m au dessus du village.

**Situation par rapport à l'habitat et aux voies de communication**

**Voies d'accès :** actuellement deux sentiers permettent d'accéder au site, versant nord en suivant la rue haute du village, on laisse son véhicule devant une croix<sup>86</sup>, ou bien en venant par la D86 on s'engage dans un sentier versant soulane, sur la droite à environ 100m avant le tournant en épingle qui est l'entrée du village.

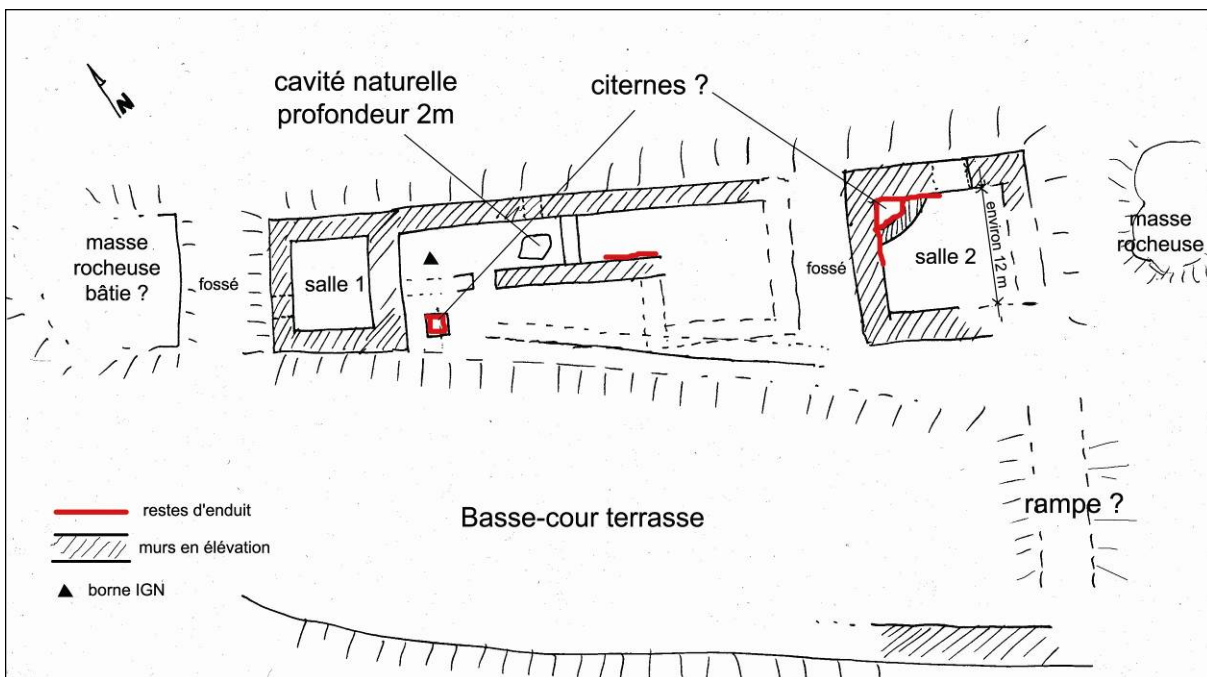
**Description des vestiges**

**Formes générale :** L'ensemble des fortifications forme un quadrilatère irrégulier, allongé sur la partie sommitale du Mont Saboth.

**Enceinte(s) :** Deux ensembles. La première enceinte suit l'orientation du massif, approximativement une direction nord/ouest-sud/est.

La deuxième est en partie flanquée sur la première dans sa zone nord, suit et est contenue par un autre dénivelé rocheux supérieur et parallèle.

**Tour maîtresse :** Pas de tour maîtresse apparente. Un bâti aux côtes intérieures d'environ 1,50m de côté pourrait correspondre au cœur d'une tour. Les parements internes ont quasiment conservés un enduit rosé (tuileau ?). Autour les tertres de démolition pourraient laisser espérer de très larges murs. Mais il serait hasardeux d'y situer les bases d'une tour.



Plan du *caput castr* et espaces environnants. (croquis)

**Autres bâtiments :** Deux salles se posent aux extrémités du vaisseau castral. Entre elles, quelques murs encore en élévation dessinent des espaces intermédiaires. Une cavité très profonde au sein de l'un d'entre eux, fait face à une ouverture détruite qui pourrait être une archère de type fruste.

<sup>86</sup> Croix rappelant l'emplacement de l'église primitive ?



La salle 2 présente des aspects résidentiels, une ouverture avec arcature interne est encore en place, on y voit des éléments de rebord, (siège ou tablette) ainsi que des blocs de parement taillés avec soin et l'on remarque la construction en dégradé de la voussure. Sur le pourtour intérieur de ce logis et positionnés à environ 2,50m du sol actuel, sont répartis quelques corbeaux de pierres.

Un réduit en quart de cercle d'environ 3m<sup>2</sup> a gardé tout son enduit interne. Est-ce une citerne ou une réserve ?

Sur l'ensemble du site les parements sont constitués de moellons de calibres inégaux ; cependant quelques lits de poses sont relativement réguliers sur certaines portions. Ce château a probablement été reconstruit dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>.

Remarque : il a été impossible d'observer le flan nord-est du site, recouvert entièrement de broussailles impénétrables.



Salle 1, détail du mur intérieur est.

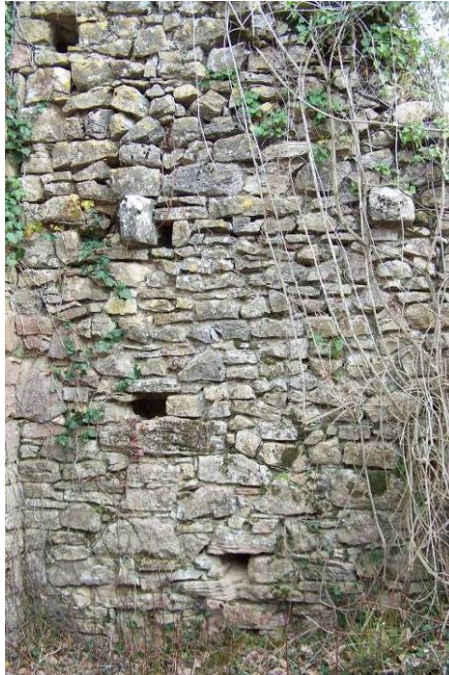
---

<sup>87</sup> Cartulaire Lézat, acte n°234.





Salle 2, ouverture, niveau supérieur.



Salle 2, parement interne et corbeau

Autres châteaux : on suppose qu'à l'arrivée des Hunaut de Lanta, un château est construit à proximité du village, au XVe siècle<sup>88</sup>.

Sur le territoire communal actuel, deux toponymes évocateurs :

- « Castéran » qui est un habitat isolé à l'ouest de Saint-Michel, sur les flancs des coteaux qui regarde vers Le Plan.
- « Casterasses » portion cadastrale correspondant à un relief de 554m d'altitude sur la carte IGN, à l'ouest du hameau de Sers (Serres en 1825). Un espace d'environ 60 x 20 mètres couvre le sommet, avec autour de larges éboulis de pierres, plus conséquents que ceux qui peuvent être laissés par de simples murs de soutènement d'une terrasse agricole. On accède au site en prenant un chemin forestier depuis « Très Peyros », trois pierres fichées dans le sol marquent la limite entre les diocèses de Rieux, Couserans et Comminges.

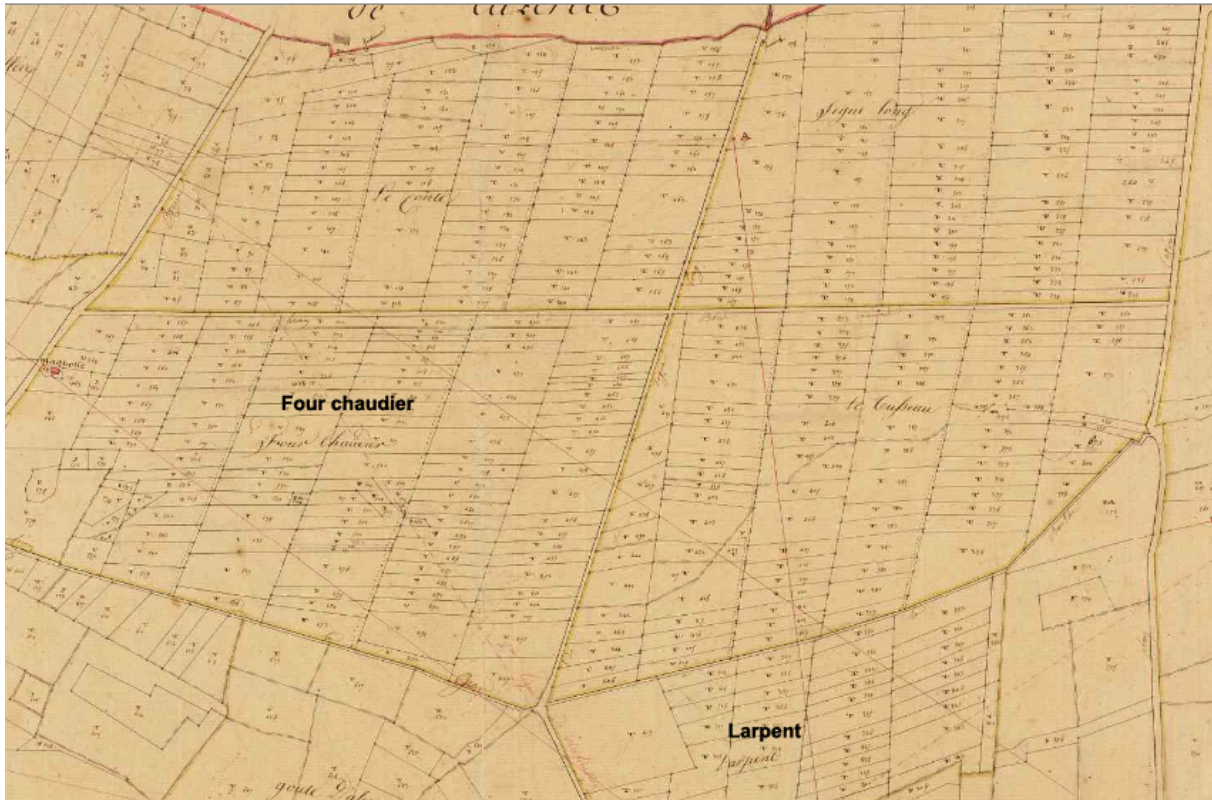
#### **Autres :**

On relèvera « Couzeranes », hameau au sud de Castéran car il est rare de trouver ce toponyme autrement que pour la désignation de l'évêché ou vicomté de Couserans.

Le cadastre de 1825 fait apparaître de nombreux fours à chaux sur la partie sud du territoire. Bien que hors de la chronologie qui nous intéresse, on peut supposer que cette industrie avait une importance suffisamment grande pour être aussi évoquée par *Four Chaudier* (portion cadastrale) au nord-ouest de la Grave.

<sup>88</sup> Voir article de P. de Corrèges d'Ustou et G. Pradalié. <http://www.volvestre-patrimoine.info>.

3 P 4581 - Cadastre de Saint-Michel.- Section A de Garbedan, 1ère feuille, éch. 1/2500.



Ce toponyme a retenu notre attention, ainsi que *L'Arpent* avec une parcelle aux quatre côtés égaux qui pourrait être une surface de référence. Tous deux sont situés dans une partie du parcellaire dont la trame remarquable évoque le souci de planification préparatoire aux colonisations des bastides<sup>89</sup>. Doit-on pour autant l'associer à ce mouvement des XIIIe et XIVe siècles<sup>90</sup> ? De tels réseaux géométriques sont absents du cadastre des communes voisines.

### **Bibliographie :**

[http://www.archives.cg31.fr/archives\\_en\\_ligne/archives\\_cadastre.html](http://www.archives.cg31.fr/archives_en_ligne/archives_cadastre.html)

3 P 4580 - Cadastre de Saint-Michel.

Ménard (H.), *Eglises perdues de l'ancien diocèse de Rieux*, 1983, Saint-Girons, p. 301 et suiv.

Ourliac (P.), Magnou (A.M.), *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Coll. De documents sur l'histoire de France, Série in 8°, Paris, 1984, 1987, 2 vol.

<sup>89</sup> Lavigne (C.), *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge, Les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIIIe-XIVe)*, Ausonius, Bordeaux, 2002.

<sup>90</sup> Fondations voisines : Bousens (1269), Le Fousseret (1247), Montesquieu Volvestre (vers 1246), Palaminy (avant 1271), Plagne (1303),



**SITE : Saint-Christaud**  
**COMMUNE : Saint-Christaud**  
**CANTON : Montesquieu Volvestre N° I.N.S.E.E. : 31474**

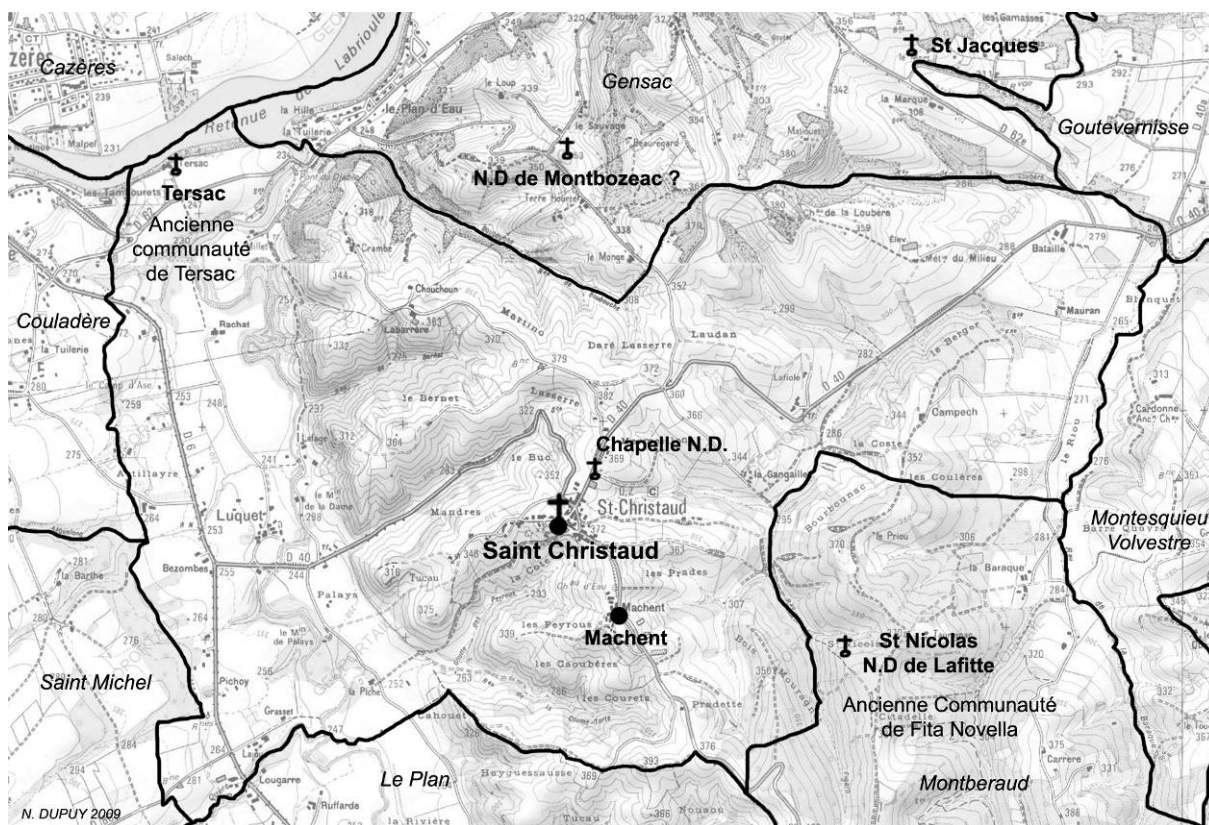
**Nathalie Dupuy, en collaboration avec Florence Guillot**



3 P 4316 - Cadastre de Saint-Christaud.- Tableau d'assemblage, éch. 1/10000.



Cadastre napoléonien - 1829



Carte d'après H. Ménard et IGN :  
limites actuelles/sites abordés dans cette fiche

**Documentation écrite (étude F. Guillot) :**

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
949, août	<i>Aico Radulfi</i> , un jeudi dans le pays de Toulouse, dans le <i>ministerium</i> du Volvestre <sup>91</sup> , dans le lieu dit <i>Caixano</i> <sup>92</sup> , en présence d'Arnald, <i>vicaria, missus</i> du comte Ramon [de Toulouse] et d'autres dont Ramon Aton, évêque [de Toulouse], <i>Aico Aster, Dato Aico, Benedictus Aster, prêtre, Deidonus, Benedictus, prêtre, Aster Causaldo, Dato, Salmis, Ato, prêtre, Benedictus Dato, Ato Aster, Rodaldus Rogarius, Aster Asenarii, Dato Adilii, Mancio Donadi, Sancio Datis</i> <sup>93</sup> et d'autres bons hommes souscripteurs de cet acte.	O.P. Cop.: BN, ms Lat. 9189, f° 36b.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 223. HGL, V, col. 1728, n° 15.

<sup>91</sup> Selon Gérard Pradalié il s'agirait de la première mention écrite connue du nom de Volvestre. Revue de Comminges, juin 2006.

<sup>92</sup> Inconnu.

<sup>93</sup> *Sancio Dato* échange des biens avec le comte de Carcassonne vers 970 : O.P. ; Cop. A.N., J.879, n°2. H.G.L., V, acte 120, col 266-7. CROS-MAYREVIEILLE, *Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne*, tome I, 1846, pp. 36-7 acte XXIX.



	<p><i>Aico Radulfi</i> de la part d'<i>Agnano</i><sup>94</sup> <i>Datis</i>, de <i>Datone</i>, prêtre et <i>Datone</i>, prêtre, vend (pour 25 <i>soldidas</i>) l'église <i>Sancti Christofori</i> avec les sceaux et les livres, avec les abris et les maisons et édifices, le <i>ministerium</i> de l'église et de ses casals, son territoire, qu'elle a en direct, qu'il a acheté à <i>Aster</i>, prêtre, défunt.</p> <p>Trois fidéjusseurs de cette vente sont nommés : <i>Dato Sulmis</i>, <i>Astare</i><sup>95</sup>, prêtre, <i>Atone Astare</i>.</p> <p><i>Aicone Radulfi</i> et <i>Daldelde</i>, sa femme</p> <p>Témoins : <i>Ramon</i> (l'évêque ?), <i>Astare Causaldo</i>, <i>Datone Sulmis</i>, <i>Asenario Sulmis</i>, <i>Benedicto Datis</i>, <i>Astare Asenarii</i>, <i>Rodaldo</i>, <i>Adilione Sulmis</i>, <i>Aicone Aster</i><sup>96</sup>, <i>Sulmone Daniel</i>, <i>Sancio Datis</i>, <i>Atone Mancis</i>, <i>Elete Datis</i>, <i>Datone Adil.</i>, <i>Sancio Atis</i>, <i>Aico Aster</i> et <i>Asenario Sulmis</i>.</p> <p><i>Heliseus</i>, prêtre, qui écrit.</p>		
s.d. (2 <sup>nd</sup> moitié Xe s?)	<p>Acte résumé par la mise en cartulaire... : <i>Pons</i>, prêtre, donne à l'abbaye de Lézat un casal et sa vigne qui est à <i>Carzago</i><sup>97</sup> <i>in secrestania</i><sup>98</sup>, c'est-à-dire cette vigne qu'A. Odon de Volvestre donna en pénitence à Saint-Christophe<sup>99</sup>, Saint Peire et Saint Antoine.</p>	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 36c.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 224.
997-1031	<p>Odon [<i>Aniano</i>], Arnaud, son frère, Arnaud, son fils et Arnaud <i>Garsia</i>, son neveu, chacun avec deux garants, donnent à l'abbaye de Lézat (pour l'âme de leurs père et mère et celles de leurs parents) ce qu'il ont par héritage dans le <i>pagus</i> de Toulouse dans le <i>ministerium Bolbestrense</i>, l'église fondée en l'honneur de saint Christophe avec ses dîmes, prémices, droits sur les cimetières et tous les droits ecclésiastiques de cet <i>honor</i> les droits qui en dépendent et de l'argent.</p> <p>Ils conservent la garde (<i>guarda</i>, <i>mantenencia</i>) du lieu.</p>	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 35b. Cop. Doat, 98, f° 180.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 217. H.G.L., V, acte 133, col. 1744.

<sup>94</sup> A rapprocher de la famille *Aniano* donatrice du même bien à Lézat au XIe siècle, voir acte du cartulaire n° 217.

<sup>95</sup> Cet anthroponyme apparaît dans un témoignage pour l'abbaye de Lézat de la fin du Xe siècle.

<sup>96</sup> On retrouve à la fin du Xe siècle les anthroponyme *Aicone*, *Dato* et *Sulmone* dans un acte à Lézat qui concerne le Daumazan. Cart. De Lézat, acte n° 711.

<sup>97</sup> Près de Mauressac, 500 m au sud de Lagrâce-Dieu, d'après Ourliac et Magnou.

<sup>98</sup> D'après Du Cange *secretania*, peut-être la vigne est-elle située dans un domaine dépendant d'une église.

<sup>99</sup> Ourliac et Magnou l'ont attribué à Saint-Christaud.

	<p><i>Signa</i> : Odon, + Arnald, son frère + Arnald, le fils d'Odon + l'autre Arnald, le neveu d'Odon L'abbé pourra les dessaisir en cas de forfaiture (<i>forsfactum</i>) et de non réparation.</p> <p><i>Signa</i> : <i>Garsia</i> + Arnald + <i>Clemente</i> + Auriol + <i>Benedicto</i></p> <p>Des fidéjusseurs s'engagent, suivant la loi, chacun pour 10 sous, pour construire une église sous 10 ans (à partir des kal. de nov.).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Girald</li> <li>- Ramon <i>Guitardus</i></li> <li>- <i>Arimannus</i><sup>100</sup> Auriol</li> <li>- Auriol <i>Desideratus</i><sup>101</sup></li> <li>- Bernat</li> </ul> <p>Girald <i>Fredero</i> et Ramon <i>Guitardus</i> sont fidéjusseurs pour Odon <i>Aniano</i> suivant la loi ; Auriol <i>Desideratus</i> et <i>Arimannus</i> Auriol le sont pour Arnald <i>Aniano</i><sup>102</sup> (le frère), Auriol <i>Desideratus</i> et Auriol <i>Anerius</i> le sont pour Arnald Odon<sup>103</sup> (le fils), Stéphane de <i>Montemedano</i> et Auriol <i>Dato</i> de <i>Monteacuto</i> pour Arnald <i>Garsia</i> (le neveu).</p>		
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

<sup>100</sup> Anthroponyme connu dans d'autres actes de Lézat pour des biens du Volvestre, voir par exemple 1060, *Arimanus* Auriol témoin, acte n° 253 du cartulaire dans ce même tableau, acte n° 219 toujours dans ce tableau ou vers 990 *Arimanus*, mort et qualifié de *dompnus*, acte 827 pour des biens dont certains sont en Couserans.

Entre 1026 et 1031 (acte 527), il est à nouveau associé à deux *Desiteratus* (*Bernardus Desideratus* et *Desideratus*) comme bons hommes avec un Ramon, témoins d'un acte de Lézat : il s'agit très probablement du même personnage associé à la même famille dotée de l'anthroponyme *Desideratus*. Voir aussi dans la même chronologie et la même fonction, les actes 1336 et 581 du cartulaire. Il s'agit avant tout d'un proche du monastère.

<sup>101</sup> Mentionné dans un acte des années 1031-1040 (cart. Lézat, n° 1295) à propos d'un jugement à l'abbaye de Lézat où sont présents les Keir (Quié, famille *Amelius*), Peire, évêque de Gérone, fils de Roger-le-Vieux comte de Carcassonne, Ramon, *marchionis* (famille *Amelius*) et d'autres membres de cette famille, Adalais, femme de Rotger-le-Vieux, Arnaud, peut-être fils d'Odon, comte de Razès : bref les deux familles, la famille comtale de Carcassonne et celle de Ramon, *marchionis* (Voir Latour (P.) La dynastie *Amelius* X-XIII siècle, *Revue du Comminges*, 2003, 3<sup>e</sup> trimestre, p. 399 et suiv.).

On rencontre encore un Auriol Désiré à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, acte n° 547, près de Capens (canton de Carbonne, Haute-Garonne).

Dans les années 1032-1040, le cartulaire de Lézat mentionne *Auriolo Desiderato* et son frère *Raimundo* témoins et entre 1035-1040 (acte n° 478) il est *bonus homo*. Dans cet acte apparaît un Bernat Guilhelm de Taurignan, qui pourrait être le Taurignan, lieu dit de la commune de Saint-Christaud, plutôt que Taurignan-Castet, commune au nord-ouest de Saint-Girons.

On connaît aussi dans la même chronologie un *Amelius Desiterato* (ex : acte n° 976, cart. Lézat).

<sup>102</sup> Mentionné dans l'acte ci-dessous, n° 219, cart. Lézat.

<sup>103</sup> On doit le rapprocher d'Arnaud Odon de Volvestre mentionné dans l'acte n°224, cart. Lézat.

1 <sup>ère</sup> moitié Xle s. <sup>104</sup>	Arnald et <i>Rangard</i> sa femme, leurs fils Guilhem et Arnald, ainsi que leurs parents Girald, Guilhem, Amiel, Ugo, Ramon, ainsi qu'Ysarn et sa femme <i>Ricsenda</i> et leurs fils Peire, Pons, Bérenger et Gérald, tous ensemble ils donnent leurs <i>proprietas</i> qu'ils possèdent de leurs parents en alleu ou <i>parrochia</i> qui se nomme Saint-Christaud au monastère de Lézat. Guarin qui écrit.	O.P. Cop. BN, ms Lat. 9189, f° 35d.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 220.
1032-1035	Arnald <i>Anianus</i> <sup>105</sup> et Arnald Oddo et Arnald Garsia <sup>106</sup> -pour l'âme de leurs parents et la leur- donnent à l'abbaye de Lézat leur alleu qui est dans le pagus de Toulouse, dans le <i>ministerium</i> de Volvestre, qui s'appelle <i>ad Pugo</i> (au Pech) où est l'église Saint-Christophe avec les droits ecclésiastiques et les prémices, les dîmes, droits sur les cimetières qui dépendent de cette église, c'est-à-dire une église à construire avant 16 ans (à partir de la Toussaint). Une année supplémentaire pourra être acquise en cas de tempête <sup>107</sup> . Elle mesurera de neuf <i>statos</i> de long et cinq <i>bugalos</i> de haut. Les donateurs prévoient que ni les abbés, ni les moines ou autres ne puissent céder cette église, la vendre, l'aliéner et qu'elle doit rester dans la communauté. Ils s'engagent à ne pas rompre ce serment, et en cas de forfait ( <i>forisfactum</i> ) aux moines suite à une querelle, à s'amender sous 40 jours sinon ils perdraient l'aide et le service de Dieu (dans le sens de perte de la vassalité et de ses droits). Arnald <i>Aniano</i> , Arnald Odon, Arnald <i>Garsia</i> qui écrivent. <i>Aton Eicio, Guilaberto, Sans Coquo, Arimandus Auriolus</i> et Bernat Guitard, fidéjusseurs suivant la loi ; Auriol, moine qui écrit.	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 35c. Doat, 102, f° 200.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 219. H.G.L., V, acte 253, col 1749.
1072-1081	Ramon Arnald et Guilhelm son frère ( <i>nobilissimi viri</i> ) donnent à l'abbaye de Lézat un <i>honor vel monte</i> où est édifié	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f°35c°.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 218.

<sup>104</sup> Le scribe serait le même que l'acte n°217, cart. Lézat, d'après Ourliac Magnou.

<sup>105</sup> Acteur d'un acte de Lézat n° 217. Frère d'Odon Anianus.

<sup>106</sup> Il s'agit de la même famille que dans l'acte n°217, sans Odon qui semblait être l'aîné et l'oncle et est peut-être mort au moment de ce second acte.

<sup>107</sup> Dans le sens large de problème météo.

	<p>Saint-Christaud de Volvestre.  <i>Eicius Sulmus</i><sup>108</sup> de <i>Macens</i><sup>109</sup> et son fils <i>Amelius</i> et <i>Garsias At de Maxens</i> et son frère <i>Auriol</i> et <i>Eicius Auriol</i> de <i>Maxens</i> et un autre <i>Eicius Auriol</i> et <i>Aton Auriol</i> de <i>Maxens</i> et son fils <i>Garsias</i> avec le conseil des bons hommes de la paroisse (<i>parochia</i>) firent cette donation en alleu.                  Les donateurs sont décrits en tant que <i>milites</i>. La donation comprend les anciens droits ecclésiastiques et l'honneur de l'église.                  Ramon Arnald, sa femme et Guilhelm son frère donnent en même temps un enfant nommé <i>Emelium</i>, clerc, avec le conseil de ses parents à Lézat.                  Ce <i>Mons</i> où l'église est fondée était désert et inculte quand les moines acceptèrent la donation.</p>	Doat, 99, f° 94.	H.G.L., V, acte 304, col 1752.
1085-1096	<p><i>Engeldricus</i><sup>110</sup> et Bernat son fils donnent pour 10 sous à l'abbaye de Lézat pour eux et au nom de Ramon respectivement leur fils et frère, divers biens casaux et parts d'églises, de dîmes et de cens (par exemple à Lézat et à Massabrac). Parmi ces donations : un casal dans le <i>terminium</i> de Saint-Christaud.</p>	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f°137d.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 852.
1108-1139	<p>Rotger de <i>Tersag</i><sup>111</sup> donne l'église Sainte-Marie de <i>Fita Novella</i><sup>112</sup> à <i>Amelius, presbitero</i>, avec l'accord d'<i>Amelius</i>, évêque de Toulouse, avec les appartenances et les habitants du lieu.</p>	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 35a Cop. Doat, 99, f° 274.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 215. H.G.L., V, acte 275, col. 1766.

<sup>108</sup> A rapprocher avec la famille témoin de l'acte du milieu du Xe s., voir ci-dessus, acte du cartulaire de Lézat, n° 223. Soulignons que deux hommes *Sulmone* et *Eicione* sont témoins d'un acte du cartulaire sur le Daumazan, fin Xe s., (n° 711, cart. Lézat) qui concerne une donation de *Dato*. L'association de ces noms rappelle aussi l'acte n°223.

<sup>109</sup> Suivant Ourliac et Magnou, Machent, hameau de la commune de Saint-Christaud.

<sup>110</sup> Anthroponyme suffisamment rare pour qu'on puisse proposer de le rapprocher de *Engeldrico* (Cartulaire Lézat, acte 1048, oct. 1075), prud'homme d'un plaid à l'abbaye de Lézat. Il est fils de Peire Arnald et frère de Guilhelm et de Rodger. Cet anthroponyme paraît donc isolé dans une famille, mais l'acte 1048 indique qu'il est interchangeable avec Adémar (*sive Ademaro*) Ce Peire Arnal est à l'article de la mort en 1075, dans un autre acte de Lézat (n° 1067) et donne des biens situés à Padern. L'acte n°1077 qui met en scène Guilhem Peire de Padern, Adémar, *Ingelricum* et Roger, frères dans les années 1075-1081 se réfère à la même famille dont la territorialisation anthroponymique est en cours à la fin du XIe siècle. D'autres textes tels l'acte n°1062, à propos de biens à Padern, Saverdun et Caichac, mettent en scène cette famille, richement possessionnée.

<sup>111</sup> Famille de Tersac, voir l'article de Gérard Pradalié dans le colloque de Seix, sous presse.

<sup>112</sup> Située par Ménard (églises perdues...), carte p. 160. A proximité de la ferme actuelle La Fite, on note pourtant un hagiotope Saint-Martin (carte I.G.N.).



1153, 11 déc.	Bernat de Vilar et son fils Guilhelm et ses frères Odon et Arnald <sup>113</sup> , donnent à l'abbaye de Lézat (donation acquise au moment de la mort de Bernat), 12 deniers sur la vigne de Saint-Christaud et dans un lieu différent le droit d'exploiter le bois dans le bois de <i>Vilar</i> et pour l'infirmierie de Lézat. Arnald, prieur Guilhelm de <i>Bevila</i> <sup>114</sup> Guilhelm de <i>Praglong</i> Ramon Rotger de <i>Fumel</i>	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 36a. Cop. Doat, 100, f° 21.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 221.
1157, mai	Les seigneurs d'Asque partagent la seigneurie en quatre parts attribuées à Roland <i>Bosco</i> , Ramon d'Asque, Pons de Saint-Félix et Aton de <i>Pratolunguo</i> et ces derniers s'accordent entre eux. Parmi les biens mentionnés on note « le quart des oublies de Saint-Christaud » qui sont en fief de <i>Gomas</i> .	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 81b. Cop. Doat, 99, f° 314.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 449.
1180, déc.	Rotger de <i>Tersag</i> et sa femme, <i>Matilio</i> , et ses fils Rotger, Adémar et Guilhelm Ramon et sa fille, <i>Gentils</i> , rendent à l'abbaye de Lézat, l'église Saint-Christaud de Volvestre avec ses appartenances dont l'église de <i>Montebodenag</i> <sup>115</sup> et ses appartenances, l'église de <i>Fita Novella</i> et ses appartenances. Ils donnent à Fortaner, leur fils et frère, à titre viager, les droits de ces églises Roger Bernat, comte de Foix, fait dans sa main et dans sa présence.	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 35a Cop. Doat, 100, f° 120.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 216.
1187, janv.	Ramon <i>Esquivadz</i> donne à Bernat de Canens des biens et des droits à Canens et à Gensac et en reçoit certains en fief. Mention de la via de Saint-Christaud dans l'honneur de Gensac.	O.P. Cop. : BN, ms Lat. 9189, f° 134d.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 837.
1220, mai	<i>Enardus de Pointis</i> , reconnaît qu'Arnald de Bétchat <sup>116</sup> , prieur de Ste-Marie de Bétchat, avait racheté des dîmes qu'il avait engagé à <i>Forcius Donatus</i> surnommé <i>Esquerer de Bétchat</i> . Il avait ensuite donné les dîmes au prieur mais en se réservant de les racheter sa vie durant en redonnant la même	O.P. Cop.: BN, ms Lat. 9189, f° 292b.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, II, acte 1735.

<sup>113</sup> On retrouve ici les anthroponymes du XIe siècle connus autour de l'église de Saint-Christaud, voir les autres actes de Lézat.

<sup>114</sup> Moine ou proche du monastère. Les témoins paraissent tous être des proches du monastère et n'apportent donc pas de précision sur l'origine de ce Vilar, toponyme assez courant.

<sup>115</sup> Située par Ménard (églises perdues...), carte p. 160.

<sup>116</sup> Haute-Garonne.

	somme donnée à <i>Forcius Donatus</i> . C'était Arnald de <i>Belfaio</i> , moine de Lézat et prieur de Saint-Christaud qui avait reçu ce don. Parmi les témoins : A. de <i>Tola</i> <sup>117</sup> , <i>sacerdos</i>		
1225, 18 août	L'abbé de Lézat, donne en fief à Hugues Jean contre redevance, tout l'honneur ( <i>honor</i> ) de Ste-Croix, ainsi que les possessions de l'abbaye dans l'honneur de Saint-Christaud et de Saint Pierre d' <i>Alazencs</i> <sup>118</sup> (à charge pour le vassal de peupler le lieu), soit des alleux soit des territoires avec les décimes de ces lieux et tout ce que l'abbaye y a.	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 259c. Cop. Doat, 100, f° 287.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, II, acte 1536.
1238, oct.	Arnald de <i>Tola</i> , <i>capellanus Sancti Christofori de Bolbestre</i> , de sa propre volonté, donne à Sainte-Marie et Saint-Michel de Bétchat <sup>119</sup> et à l'abbaye de Lézat, ses droits sur les dîmes et prémices de <i>Marsolas</i> <sup>120</sup> .	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 292c.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, II, acte 1732.
1239, oct.	Bernat, abbé de Lézat, donne en fief à Bernat <i>Delpi</i> pour toute sa vie et ses successeurs, un casal avec tous ses droits à Saint-Christaud, lequel est entre la terre de Peire Saint-Christaud et celle de Peire et Bernat <i>Delpi</i> , jusqu'à la goutte (ruisseau) et la <i>carrerria</i> publique. Cette inféodation est faite avec l'accord du cellérier de Saint-Christaud. Bernat <i>Delpi</i> doit chaque année aux habitants du cloître de Lézat : 2 fouaces, 2 bonnes poules, 2 quartes de la récolte de l'année. Vital de Ysort Arnald de <i>Belfag</i> Guilhelm de <i>Sarrauta</i> Ramon Jean Peire de <i>Castanag</i> qui fit cette charte.	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 36a.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 222.
1241, 29 mai	Vital d'Ysaort, prieur de Saint-Christaud de Volvestre et Arnald de <i>Tolha</i> , <i>capellanus</i> de l'église de Saint-Christaud règle un différend ( <i>querella</i> ) : le curé percevra le tiers de la dîme du <i>bladi et vini et lini</i> , et la moitié de tous les droits ecclésiastiques des églises de Saint-Christaud, <i>Monbozeag</i> , Goutevernisse <sup>121</sup> et Lafite ( <i>fita novella</i> <sup>122</sup> ),	O.P. Cop. Doat, 101, f°34. Cop. : BN, ms Lat. 9189, f° 34a.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 209. H.G.L., V, acte 421, col. 1790.

<sup>117</sup> Mentionné en 1238 comme prêtre de Saint-Christaud.

<sup>118</sup> Lézens, disparu ; commune de Fronton, Haute-Garonne.

<sup>119</sup> Haute-Garonne, prieuré de l'abbaye de Lézat.

<sup>120</sup> D'après Ourliac et Magnou, vers Bétchat.

<sup>121</sup> Canton de Rieux.

	le reste revenant au prieur. Comme le prieur avait engagé les droits de <i>Monbozeag</i> <sup>123</sup> , il devra donner au curé des compensations. Les charges de ces églises seront payées un tiers par le curé et deux tiers par le prieur.		
1242, 10 juin	Pierre de Castagnac, prieur de Mauressace afferme des revenus de l'église de Mauressac pour un an à Pons <i>Matfre</i> et Ramon <i>Rufeti</i> . Ramon de Montaut garantit la dette des fermiers. Parmi les témoins : Vital de Ysaort, prieur de Saint-Christaud.	O.P. Cop. Doat, 101, f°71. Cop.: BN, ms Lat. 9189, f° 181c.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, II, n° 1119.
1242, 30 juin	Vital de Ysaort, prieur de Saint-Christaud arrente à Arnald d'Argelès, <i>capellanus</i> , jusqu'à la Pentecôte suivante et contre un revenu, les dîmes, prémices et revenus de l'église de Saint-Christaud et ses sujettes ( <i>subjectarum ecclesiarum</i> ) La Fita Novella et Montebozenac, sauf ce qu'il avait déjà arrenté sur cette dernière. Il le charge aussi d'améliorer la communauté entre curé et prieur ; il doit assurer le service de ces églises et payer le cens à l'abbaye de Lézat.	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f°34d.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 214.
1243, 3 juil.	L'abbé de Lézat reçoit de la part des donats de l'abbaye des dons et leur concède la charge à Saint-Médard et la moitié de la garde de celui-ci. Parmi les témoins : Vital, prêtre de Saint-Christaud	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f° 105d.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 644.
1243, 23 déc.	Peire de Rieux, curé du Fossat, délivre à l'abbé de Lézat et à l'abbaye la lettre de l'official de Toulouse le citant à comparaître devant lui pour répondre aux demandes de Bernat de Cortinès, archiprêtre du Carla, concernant la cure de l'église Sainte-Marie de Larnac <sup>124</sup> . Parmi les témoins : Vital de Ysaort, prieur de Saint-Christaud <sup>125</sup> .	O.P. Cop.: BN, ms Lat. 9189, f°111d. Cop. Doat, 101, f°123.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 678.

<sup>122</sup> Lafite-Volvestre, dépendance de l'église de Saint-Christaud.

<sup>123</sup> D'après Ourliac et Magnou, église Ste-Marie dépendance de l'église Saint-Christaud, p. e. sur la commune de Gensac.

<sup>124</sup> Commune du Carla-Bayle, au sud de la ferme de Larthet.

<sup>125</sup> Présent fin décembre 1243 à Lézat, le prieur est témoin de tous les actes qui y sont passés. Entre la Noël 1243 et le printemps suivant, cet homme change de fonction et devient aussi cellérier de l'abbaye de Lézat (voir acte n° 1059 du cartulaire de cette abbaye). Certains textes le mentionnent comme moine et on ne connaît pas son origine familiale. Sa dernière apparition en temps que prieur de Saint-Christaud date de janv. 1244 et il est remplacé avant octobre 1245 par Pons de Mornac mais est encore vivant en 1246. Mornac est un lieu-dit proche de Gaillac-Toulza.

1243, 26 déc.	A la demande de Peire de Dalbs, abbé de Lézat, Peire <i>Rippa</i> et Jean, maîtres-vachers de l'étable de la comtesse Cécile reconnaissent quelques herbages. Parmi les témoins : Vital de Ysaort, prieur de Saint-Christaud.	Cop. BN, ms lat 9189, f°140b. Cop. Doat, 101, f° 125.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 870.
1243, 27 déc.	Peire de Dalbs concède à Bernat-Pons de Niac <sup>126</sup> toutes les terres qu'il pourra cultiver dans le casal de Guilhelm de <i>Niac</i> , qu'il tenait de l'abbaye. Parmi les témoins : Vital de Ysaort, prieur de Saint-Christaud.	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f°126b.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 774.
1244, 17 janv.	L'abbé de Lézat, concède l'église Sainte-Marie de Larnac à Bernat de Cortinès. Parmi les témoins : Vitalis, prieur de Saint-Christaud.	O.P. Cop. : BN, ms Lat. 9189, f°112a. Cop. Doat, 101, f°141.	OURLIAC-MAGNOU, I, cart. Lézat, acte 680. H.G.L., V, col. 1794, n° 439.
1244, 29 avr.	Martin, prieur de Lombez et Ramon <i>Resplandius</i> , archidiacre de l'abbaye de Lézat, vicaires de l'évêque de Toulouse, exercent le droit de collation acquis suite à une longue vacance et donnent à Vital <i>Dengas, presbitero</i> , la cure ( <i>capellania</i> ) des églises de Saint-Christaud, Ste-Marie de <i>Bozenas</i> , Sainte-Marie de <i>Fita Novella</i> , avec le tiers des droits qui en dépendent.	O.P. Cop. BN, ms lat. 9189, f° 34b. Doat, 101, f° 155.	OURLIAC-MAGNOU, I, cart. Lézat, acte 212.
1245, 24 oct.	Bernat <i>Corbati</i> fait une reconnaissance à l'abbaye de Lézat à propos de Saint-Simon et prête hommage à l'abbé. Parmi les témoins : Pons de <i>Mornacho</i> , prieur de Saint-Christaud	O.P. Cop. : BN, ms Lat. 9189, f° 159 c. Cop. Doat, 101, f°282.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, acte 982.
1246, 8 oct.	L'abbé de Lézat, avec l'accord de 10 prieurs et moines dont Pons de <i>Mornaco</i> , prieur de Saint-Christaud, de <i>Vitalis d'Ysaort</i> et d'autres, concède la cure des églises de Sainte-Suzanne et Saint-Ybars.	O.P. Cop. BN, ms lat 9189, f°145a.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 905.
1247, 29 janv.	<i>Sancius</i> de la Garrigue, prête hommage à l'abbé de Lézat, pour des biens situés à Padern, Saint-Simon, Caichac <sup>127</sup> , Mornac et Saverdun. Parmi les témoins : Pons de Mornac, prieur de Saint-Christaud <sup>128</sup> .	O.P. Cop.: BN, ms Lat. 9189, f° 167c. Cop. Doat, 102, f° 72.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, II, acte 1035.
1247, 29 janv.	<i>Sancius</i> de la Garrigue se donne à l'abbaye de Lézat avec ses biens mobiliers et	Cop.: BN, ms Lat. 9189, f° 167c.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, II, acte

<sup>126</sup> Lieu-dit de la commune du Carla-Bayle, Ariège. Ménard, p. 112. L'édifice fut ruiné pendant les guerres de religion et l'évêque réunit la paroisse à celle de Nogarède comme il avait fait pour celle de Marens. Une nouvelle église très simple fut construite au XVIIIe siècle.

<sup>127</sup> Fermes sur la carte IGN, commune de Lézat, rive droite de la vallée de la Lèze en amont de Lézat. Hameau sur la carte de Cassini. Ménard, p. 190. Eglise Ste-Marie.

<sup>128</sup> En premier dans la liste des témoins, il est probable qu'il soit présent, plutôt parce qu'il s'agit de sa famille que pour Lézat, puisqu'il représente un prieuré éloigné des biens dont l'hommage est l'objet.



	immobiliers. Parmi les témoins : Pons de Mornac, prieur de Saint-Christaud.	Cop. Doat, 101, f° 378.	1036.
1248, 12 juin	Maurin, abbé de Pamiers est envoyé par le légat du pape pour juger la plainte du prieuré de Saint-Christaud de Volvestre portée par l'abbé de Lézat contre l'évêque de Toulouse. En cours de procès, Vital <i>Dengas</i> , prêtre, rend à l'abbé de Lézat la cure des églises de Saint-Christaud de Volvestre et ses annexes ( <i>suffraganeorum</i> ) de Bozenas et Lafite ainsi que tous les droits que lui avaient confié les vicaires de l'évêque de Toulouse.	O.P. Cop., B.N., ms lat. 9189, f° 34c. Cop. Doat, 101, f°157.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, n° 213.
1248, 6 juil.	Peire de Dalbs, abbé de Lézat, concède la cure ( <i>capellania</i> ) des églises de Saint-Christaud de Volvestre, Sainte-Marie de Lafite et Sainte-Marie de <i>Montebozenaco</i> à Peire de <i>Rivomolli</i> , qui percevra des droits sur Gouttevernisse si le prieur ne réside pas et qui paiera le <i>synodaticum</i> et le tiers des charges de ces églises, les deux autres tiers devant être payés par le prieur. Si le prieur réside sur place, il récupère droits et charges mais doit payer pour l'entretien du curé.	O.P. Cop. BN, ms lat. 9189, f° 34b. Doat, 102, f°102.	OURLIAC-MAGNOU, I, cart. Lézat, acte 211.
1249, 22 avril	Peire de Dalbs, abbé de Lézat, arrente à Auger de Bétchat, les dîmes et prémices dues à l'abbaye à Sainte-Marie de <i>Montebonezaco</i> et la moitié de Sainte-Marie de <i>Fita Novella</i> et toutes les dîmes et prémices de l'abbaye à Gouttevernisse.	O.P. Cop., B.N., ms lat. 9189, f° 34 a.	OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, I, acte 210. HGL, V, col. 1808.
1263, juin 18	Le comte de Foix dénombre ce qu'il tient en fief du roi de France dont Saint-Christaud en Volvestre.	Cop. Doat, 172, f°60r - 64v. Cop. B.N., ms lat. 9996, f°123.	H.G.L., VIII, acte 505, col. 1510 - 1514.
1318-1373/4	<i>Sancti Christofori de Bolbestro</i>	Archives ecclésiastiques (Pouillé et délimitation du diocèse à sa création)	Ménard (églises perdues), p. 12
1750	Il y a un pont-levis en mauvais état qui doit être réparé. Il y a 5 cloches dont une pour l'horloge. La table d'autel est d'une seule pièce. Il y a une pièce souterraine pour les reliques. Il y a un porche devant la porte de l'église pour recevoir les enfants au baptême et les femmes après leurs couches.	Visite épiscopale.	D'après Ménard (églises perdues) p. 291.
Avant	<i>Sancti Christofori fanum</i> appartient à	? source non	Blaise Binet (éd

1764	l'évêque	trouvée	1764) D'après Ménard (églises perdues) p. 18.
------	----------	---------	--------------------------------------------------------

**Cartes et plans :**

Carte I.G.N. 1/25000 <sup>ème</sup>	N°2046 ouest Ste Croix Volvestre	
Carte de Cassini	N° 39 – Saint-Lizier - Pamiers	
Cadastre napoléonien	1829	

**L'église et la paroisse de Saint-Christaud :**

**Eglise : Vocabulaire** saint Christophe

**1ère mention :** 949, *ecclesia*

Au XVIIIe siècle, on y mentionne un *fanum*, ce qui pourrait être possible, vu sa situation et expliquerait aussi l'importance précoce du bâtiment et la paroisse, alors qu'il n'existe pas d'habitat paysan important et groupé autour de cette église au XIe siècle au moins et peut-être encore au XIIIe siècle (mention de casals, mention de Saint-Christaud en temps que *villa* en 1263).

**Paroissiale ou non :** *parrochia* : terme mentionné 1<sup>ère</sup> moitié XIe siècle

Prieuré de Lézat. Paroisse avec deux annexes au XIIIe siècle.

Les prieurs dans les années 1242-1246 sont des proches de l'abbé de Lézat, Peire de Dalbs et participent à la politique d'inféodations multiples qui lui sera reprochée.

**Décrire le bâtiment et sa situation :**

**Cimetière :** à l'ouest en contrebas de la fortification sur le cadastre de 1829.



Face ouest de l'église avec la tour porte et l'entrée du cimetière.

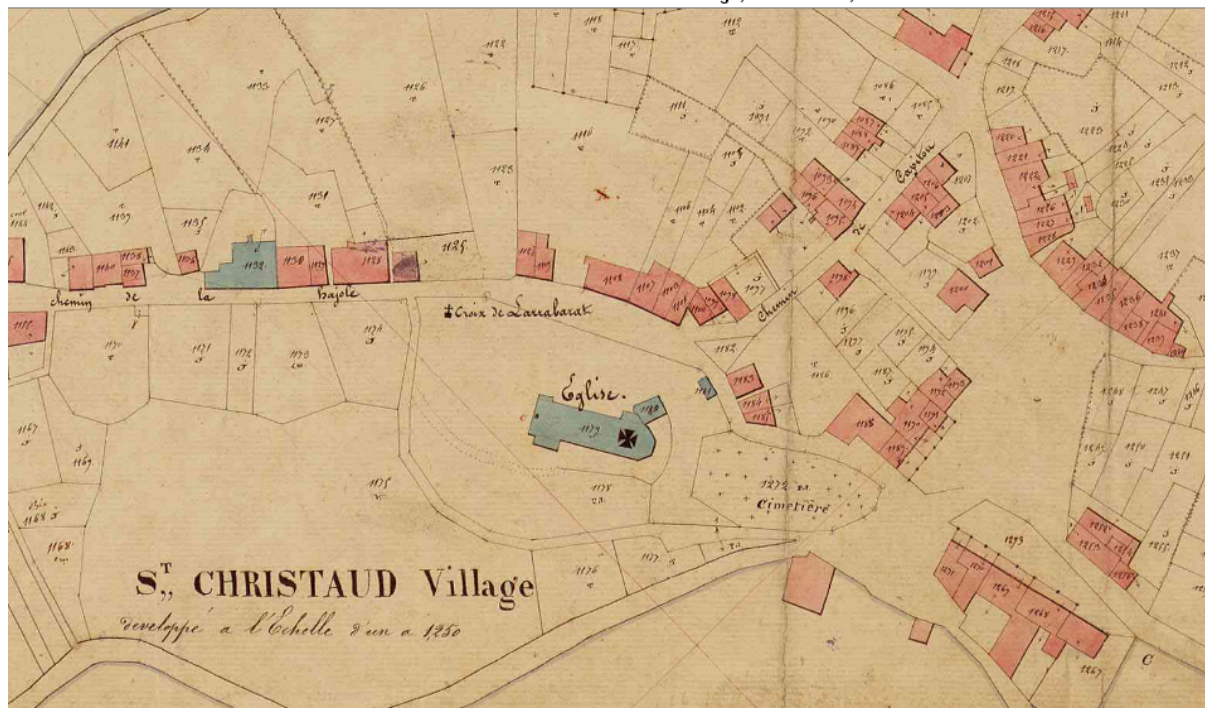
**Description du territoire paroissial :**

Autre établissement religieux de l'habitat : Chapelle Notre-Dame de piété (visites épiscopales, d'après Ménard (églises perdues...), p. 67.

La Fita Novella et Montebozenac sont citées en annexes de Saint-Christaud, aujourd'hui hors des limites de la commune.

**Le village de Saint-Christaud :**

3 P 4322 - Cadastre de Saint-Christaud.- Section C du Village, 3ème feuille, éch. 1/2500.



Cadastre napoléonien - 1829

**1<sup>ère</sup> mention :** 1263**Terminologie :** villa

**Type topographique :** village de crête sur le versant nord de la colline et en majorité à l'ouest du groupe église/cimetière.

**Situation par rapport aux voies de communication :** point de rencontre du chemin des crêtes qui vient de Sainte-Croix Volvestre et traverse le territoire de Lahitère et Montberaud ; avec celui de Gouttevernisse et Montesquieu Volvestre. Un accès vers l'est, enjambant le Volp en contrebas de la colline a été tracé à la perpendiculaire de l'axe Cazères/Le Plan.

**Situation dans le paysage :** village dominant la rive droite de la vallée du Volp entre Le Plan et Cazères, en confrontation de Saint-Michel sur la rive gauche.

**Description des vestiges :**

- Formes générales : les rues se distribuent autour d'un vaste espace central où convergent les eaux de ruissèlement des versants des collines environnantes. On pourrait le comparer sur ce point, à la configuration du village voisin de Saint-Michel de Montsabothe.
- Enceinte(s) : traces de murs concentriques à l'église
- Autres bâtiments : tour-porte inscrite dans le périmètre de l'église.

**La seigneurie de Saint-Christaud :****Seigneur(s) éminent(s) :**

Famille comtale Carcassonnaise à partir du milieu du Xe siècle, et gestion par Ramon, fils d'Arnaud et lié avec le Comminges ; mais à partir du début du XIe siècle, la territorialisation s'est faite au profit du nouveau comté de Foix : pouvoir en fait probablement théorique jusqu'à



un début (ou essai ?) de reprise en main du Volvestre au cœur du XIIe siècle<sup>129</sup>. Mais une partie seulement du Volvestre est alors fuxéen et la suzeraineté reste encore très théorique (d'après Gérard Pradalié).

En 1263<sup>130</sup>, les comtes de Comminges font hommage (théorique d'après Gérard Pradalié) du Volvestre aux comtes de Foix, ce qui s'expliquerait très bien par cette situation ancienne : des droits de Ramon, comte, père de Roger, comte de Comminges, sur le Volvestre au début du XIe siècle mais aussi des droits de Bernat, fils du comte de Carcassonne Roger-le-Vieux, qu'il obtient *a priori* par héritage (voir le très célèbre projet de testament vers 1002).

La situation de Saint-Christaud et du Volvestre est donc ambiguë entre Comminges et Foix, avec une supériorité théorique à Foix, probablement due à l'héritage de Roger-le-Vieux.

En 1263, la pyramide complète est dominée par le roi de France auquel le comte de Foix fait hommage pour ses possessions nord.

### Seigneur(s) immédiat(s) :

Au Xe siècle, l'église de Saint-Christaud est déjà un bien d'intérêt supérieur aux mains de laïques situé dans le *ministerium* du Volvestre (*pagus* de Toulouse) et dont la donation se fait en présence d'un vicaire, *missus* d'un comte Ramon (fils d'Arnaud de Carcassonne et père de Roger de Comminges) et d'un évêque, entourés d'un grand nombre de personnes. L'église est donc probablement ancienne, elle est en tout cas déjà au milieu du Xe siècle un bien très important.

Au début du XIe siècle, une famille « Aniano » possède l'église et ses droits<sup>131</sup> qu'elle donne à Lézat et conserve la garde et la seigneurie en se reconnaissant sous la suzeraineté de la communauté de l'abbaye. Cette famille s'engage à (re)construire une église et apparaît dans les actes de la documentation associée à des familles importantes du secteur notamment elles-mêmes associée à la famille *Amelius Simplicius* et à celle du comte de Carcassonne. Cette famille pourrait avoir pris le titre de Volvestre à la génération suivante, au cours du XIe siècle. Il faut souligner la mention au début de ce siècle de la *parrochia* de Saint-Christaud.

L'église est peut-être toujours en mauvais état dans la seconde moitié du XIe siècle, à moins que la construction prévue n'ait pas eu lieu, car dans une seconde donation, peu après la première, la même famille prévoit de la construire<sup>132</sup>. Le toponyme antérieur du site où elle doit être construite est *Pug* parfois *Mont/Mons*. La mention de la *guarda* associée à ce toponyme indiquent que le site pourrait avoir été défensif anciennement, en tout cas il semble l'être encore au tout début du XIe siècle.

Les deux actes suggèrent en outre que cette famille se conduit en « avouée » de l'abbaye de Lézat sur ce site.

<sup>129</sup> A ce sujet voir la différence entre l'acte du début du XIIe siècle réalisé sans le comte de Foix et celui de 1180 en présence du comte. C'est entre ces deux actes que le pouvoir comtal s'est matérialisé sur ce secteur.

<sup>130</sup> 1263, juin 18, Cop. Doat, 172, f°60r - 64v. Cop. B.N., ms lat. 9996, f°123. H.G.L., VIII, acte 505, col. 1510 - 1514.

<sup>131</sup> Qu'elle partage avec d'autres s'il on en croit l'acte n°220 du cartulaire où une autre famille apparaît, peut-être moins possessionnée car elle ne donne que l'église ou la paroisse et les droits ne sont pas mentionnés.

<sup>132</sup> Soulignons que deux des garants du premier acte sont à nouveau garants dans le second. Ils semblent agir pour le monastère plutôt que pour cette famille.

C'est une autre famille, de Maxens, *a priori* déjà présente au Xe siècle sur le secteur, qui donne les droits ecclésiastiques et l'église à la fin du XIe siècle ; les droits sur cette paroisse devaient donc être partagés et les *Aniano* ne les possédaient pas tous. Lors de cette donation, est à nouveau mentionné le *Mons* où est l'église. Ce site est dit désert et inculte, ce qui suggère que l'agglomération villageoise n'existe pas.

A la fin du XIIe siècle, la famille de Tersac semble être la famille seigneuriale dominante de cette paroisse et de ses annexes. Elle est dans la fidélité des comtes de Foix. C'est une famille qui n'apparaît qu'au début du XIIe siècle proche de la famille de Gensac (d'après Gérard Pradalié).

Y a-t-il un château ? (résidence seigneuriale) : Tour accolée à l'église. L'église est en situation sommitale. Mention d'un « pech » et d'un « mont » où est construite l'église dans les actes du XIe siècle : suggère que la fortification accolée à l'église peut être ancienne d'autant que la *guarda* dépend d'une famille laïque, devenant avouée de Lézat au début du XIe siècle.

#### **Bibliographie :**

Ménard (H.), *Eglises perdues de l'ancien diocèse de Rieux*, 1983, Saint-Girons, p. 290 et suiv.

Ourliac (P.), Magnou (A.M.), *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Coll. De documents sur l'histoire de France, Série in 8°, Paris, 1984, 1987, 2 vol.

Pradalié (G.), *Le Volvestre médiéval*, *Revue du Comminges*, Juin 2006, p. 165 et suiv.

Pradalié (G.), « Les Tersacs, seigneurs du Volvestre », Colloque de Seix (2007), *Pouvoirs pyrénéens : de la résidence aristocratique au castrum*, Cahors, 2009, sous presse.

Pradalié (G.), *L'église de Saint-Christaud*,

[http://www.volvestre-patrimoine.info/index.php?option=com\\_content&task=view&id=15&Itemid=31](http://www.volvestre-patrimoine.info/index.php?option=com_content&task=view&id=15&Itemid=31).

Pradalié (G.), *Qu'est-ce que le Volvestre ?*

[http://www.volvestre-patrimoine.info/index.php?option=com\\_content&task=view&id=16&Itemid=31](http://www.volvestre-patrimoine.info/index.php?option=com_content&task=view&id=16&Itemid=31)

**SITE : Bastide de Montjoie**

**COMMUNE : Montjoie en Couserans**

**CANTON : Saint Lizier N° I.N.S.E.E. : 09209**

**P. Audabram – N. Dupuy**



Cadastre napoléonien, 1829



Carte de Cassini, 1750

Documentation écrite :

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
1273	<i>Charte de coutumes</i>	En cours de recherche	
1295	<i>Bastideus seu villam Montjoie, domini nostri regis, et... domini episcopi Coseranensis</i>	Arch. Prèf. Tlse fond de Malte, carton de Salau, n°10	Pasquier, Rapport féodaux..., BSA 1909-1911
1297 & 1299		Respect des limites du comté de Foix. Inventaire de la tour ronde, AD09 – E6	Pailhès, Comté de Foix...p.30, n.56
1325 1475 1528 1539- 1544		Transaction entre les consuls de Montjoie et vicomte de Couserans, etc.	Pasquier, B.S.A 1917, Notes et mentions pour l'histoire du Couserans au M.A. P.228-233
1570	<i>...Monjoy et aultres lieux par eulx occupez...</i>	Arrêt du parlement de Toulouse B64, f°291	Lestrade, Huguenots en Couserans, P.48-49

Cartes et plans :

Carte I.G.N. 1/25000 <sup>ème</sup>	N°2047 OT Saint-Girons Couserans	
Carte de Cassini	N° 39 – Saint-Lizier-Saint-Martory-Pamiers	
Cadastre napoléonien	1829	



**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

**Eglise : Vocable (éventuellement changement) :** Église de l'Assomption.

**1<sup>ère</sup> mention :** inconnue.

**Paroissiale ou non :** oui.

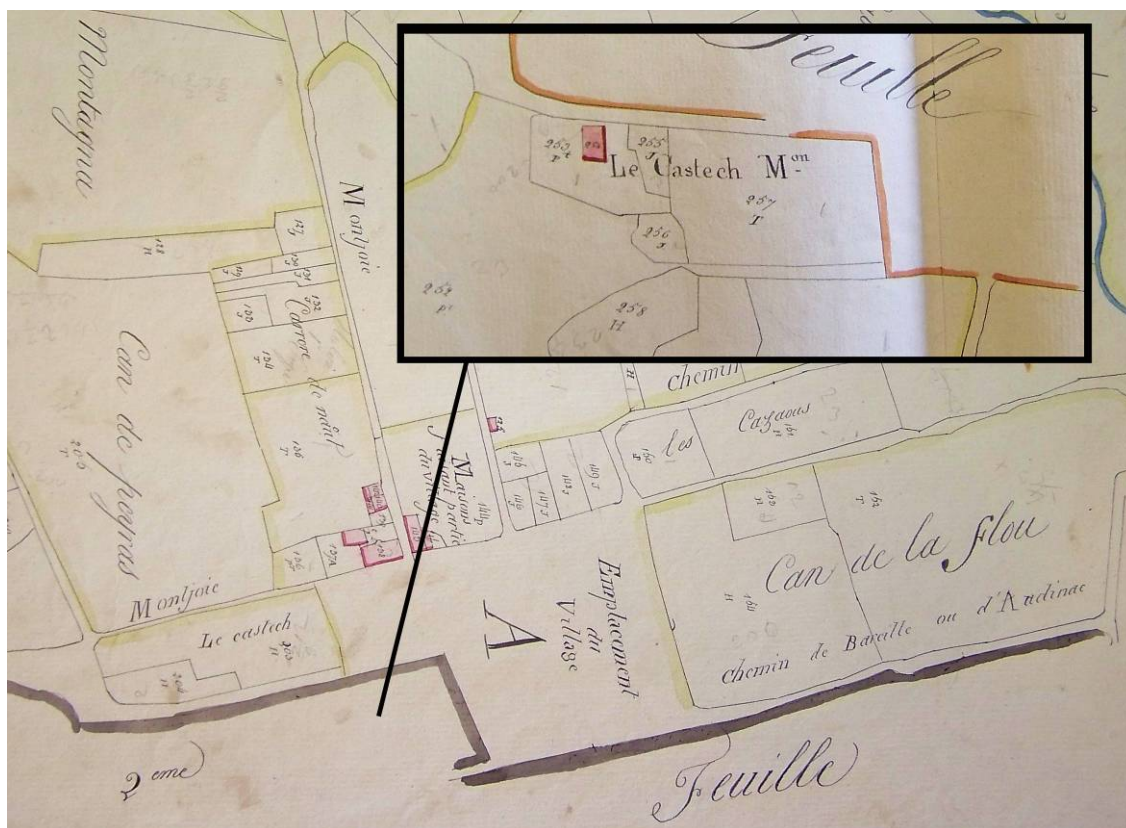
**Bâtiment :** église fortifiée.

**Cimetière :** hors de l'enceinte fortifiée.

**Description du territoire paroissial :** Avec ses 2963 ha, c'est la plus vaste commune du canton. Relief vallonné. Altitude entre 400 et 700 m. Plusieurs hameaux.

**Autre établissement religieux de l'habitat :** église de Baliar dédiée à saint Etienne, église des Baudis moderne, église de Lara dédiée à sainte Eulalie.

**Fortification-castrum :** Ancienne fortification à proximité sur un tertre portant le nom de *le Castech* indiquée sur la carte IGN et cadastres.



**Ou le village :** Bastide fortifiée quadrangulaire de 45 m sur 50m, mur d'enceinte avec quatre tours aux angles.

**1<sup>ère</sup> mention :** 1295

**Terminologie :** *Bastideus seu villam Montjoy.*

**Seigneur :** Roi de France (Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse) et évêque de Couserans.

**Type topographique :** « Bastide ecclésiastique ».

**Situation par rapport aux voies de communication :** sur l'axe Saint-Lizier-Audinac-Montesquieu Avantès, ancienne voie romaine<sup>133</sup> et chemin du piémont pyrénéen de Saint-Jacques de Compostelle.

**Situation dans le paysage :** sur le plateau dominant la vallée du ruisseau du Cassé entre le Mont Calivert et la cité de Saint-Lizier.

**Description des vestiges :**

- Formes générales : rectangulaire.
- Enceinte(s) : oui
- Autres bâtiments : église fortifiée et centrée. Habitat villageois *intra-muros*.
- Faubourgs : *Barris* mentionnés sur terrier 1683.

**SEIGNEURIE:**

**Seigneur(s) éminent(s) :** Evêque de Couserans et comte de Toulouse.

**Seigneur(s) immédiat(s) :** Evêché.

Y a-t-il un château ? (résidence seigneuriale) : Mention de Castech sur carte IGN, 200 m au dessus de la bastide.

Plusieurs châteaux d'aspects modernes sur la commune : Seignan, Belloc, Comanies, Bardies.

**Notes :** Dans l'état actuel de nos recherches, aucun document ne vient confirmer la date de création de la bastide de Montjoie. Les seuls éléments que nous possédons évoquent une dynamique de fondations de bastides impulsée par Alphonse de Poitiers en 1256 : «... *novae bastidae seu populationes...* » cf Pailhès (C.), *Le comté de Foix...*

En 1273, une charte de coutumes est accordée aux habitants. Cela n'indique cependant pas une date de création.

**BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

Atlas portatif , AD09, 3P732.

DUCLOS (M.H), *Histoire des Ariégeois*, éd.Perrin, Paris, 1887.

HIGOUNET (Ch.), *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne*, Toulouse, éd. Privat, 1949.

PAILHES (C.), *Le comté de Foix, un pays et des hommes*, éd. La louve, 2006.

GERAUD-PARRACHA (G.), *Anciens châteaux du pays de Couserans*, imprimerie Fabro, Saint Girons, 1993.

GERAUD-PARRACHA (G.), *Histoire du pays de Couserans*, imprimerie Fabro, Saint Girons, 1993.

LESTRADE (J.), *Les huguenots en Couserans*, Champion éditeur, Paris, 1933. Réédition éd. Lacour, 2007.

LAHONDES (J. de), *Les églises des pays de Foix et de Couserans*, Ed. Lacour, 2001.

REY (R.), *Les vieilles églises fortifiées du sud de la France*, Paris, 1925, pp. 138, 143, 146,147.

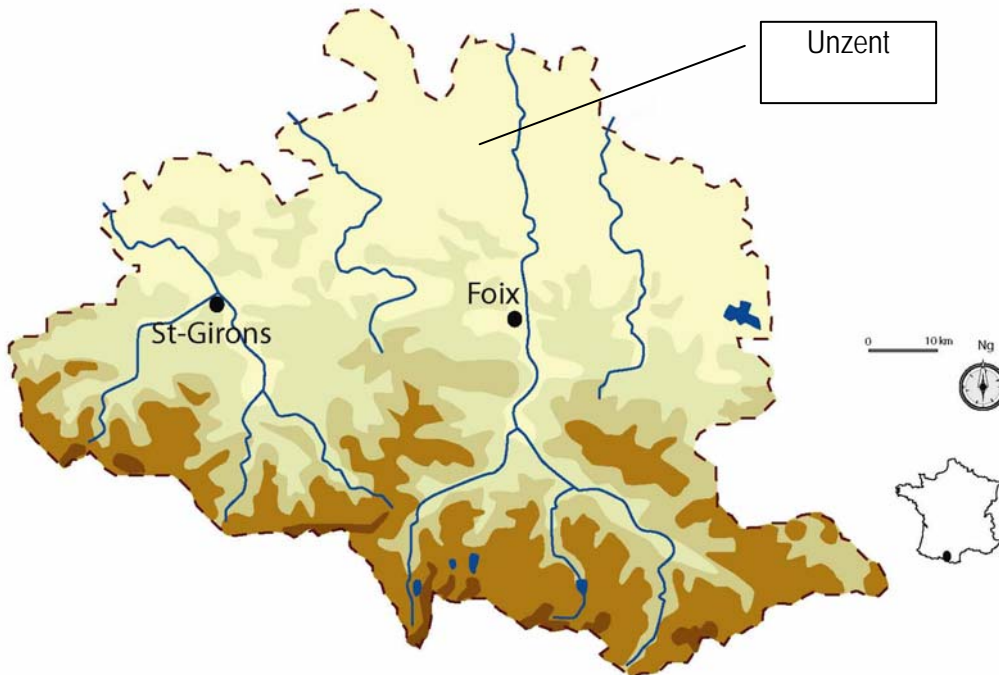
AMIEL (M.C), *Occupation du sol dans le canton de Saint-Lizier au Moyen Âge*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.) et PRADALIE (G.), Toulouse, UTM, 1999.

SAMIAC (Abbé), *Notes et mentions pour l'histoire du Couserans au Moyen Âge*, BSA 1917, 1922.

<sup>133</sup> MIROUZE (D.), *Une voie romaine en Couserans ? Monographie historique et géographique d'un axe transversal en piémont ariégeois*. Revue de Comminges, T. CXXIII, n°1 et 2, pp. 7-40, 2007.

**SITE : Unzent**  
**COMMUNE : Unzent**  
**CANTON : Le Fossat N° I.N.S.E.E. : 09319**

Denis Mirouse



## Documentation écrite :

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
Fin IX°	Donation de Saint-Sernin d'Unzent à Dieu et à Sainte-Marie	CL n°83	
955-986	Donation de divers biens <i>ad domum ecclesie que vocant sancti saturnini</i>	CL n°86	
1000-1020	Donation de la moitié de l' <i>alodium de lander</i> par Adémarus <i>in atrio sancti Saturnini que vocant Unzento</i>	CL n°84	
1120-1140	Raymond Guillaume de Vilamur et Pierre de Durban et autres donnent un homme appelé Raymundus Bernardi, ...sont témoins <i>Videntibus Petro Sachet et Bernardo dez Abatud, et Rogerio de Aura, et Amelio de Claustra de Unzento</i>	CSS n°525	
1147	.. <i>Hoc donum et guarpitionem prescriptam feci ego Willelmus de Durban, consilio Arnaldi Bernardi de Marcafava. Factum est hoc videntibus et audientibus Bernardo de Belmont, et Jordani de Lizag, et Bernardo de Sancto Martino, et Willelmi Ademar, et Bernardo de Monte Alto, et Poncio de Monte Alto, et Raimundo de la Claustra...</i> Le contexte pourrait désigner la <i>claustra</i> de Unzent.	CSS n°526	
Début XIII	Famille d' <b>Unzent</b>	TR IX-90 et XXI-190	(Cl.Pailhès) comté de Foix, p.
1247	<i>Apud Rosers prope Unzent casalem dictum poncii Atonis cum pertinentiis suis</i>	CL n°91	
1263	& <i>castrum de Bria &amp; castrum de Caselis &amp; castrum de Unzento &amp; castrum de Duroforti</i>	HGL t5 col. 1512	

Au sujet de Lander qui semble être dans la paroisse d'Unzent....sinon très proche et dépend de l'église

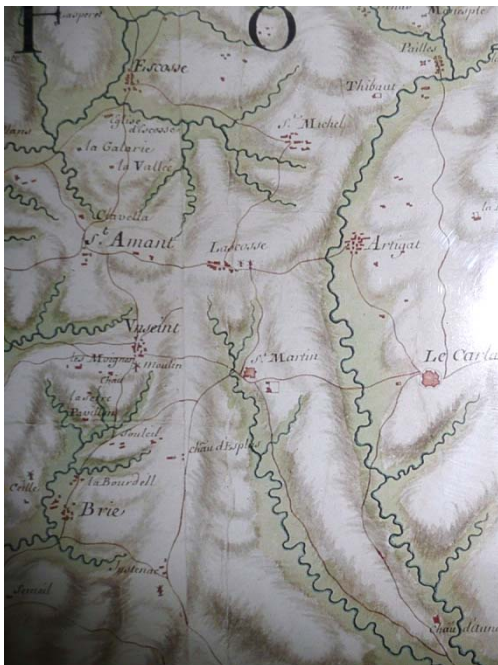
955-986	Un casilage dans Lander qui touche à une <i>strada publica</i>	CL n°85	
1000-1010	Précise les confrants de <i>Laner in ministerium Potamianes</i> et mentionne Saint-Pierre de <i>Scodade</i> (Ecosse)	CL n°87	
Vers 1000	<i>In villa qui dicitur Laner vel Poig qui Blascone</i>	CL n°88	
Fin Xe siècle	<i>Alode que vocant Poigo Manasse</i>	CL n°89	



e			
987-996	<i>Ipsos casales in villa que vocant Landerii</i> Mentionne vinea Sancti Petri	CL n°90	

**Cartes et plans :**

Carte 1/25000 <sup>ème</sup>	I.G.N.	N°21460	Pamiers
Carte de La Blotières			
Carte de Cassini		N° 39	Saint-Lizier
Cadastre napoléonien			



**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :****Eglise : Vocable (éventuellement changement) :** Saint-Sernin puis Saint-Michel**1<sup>ère</sup> mention :** fin IX<sup>e</sup> siècle**Paroissiale ou non :** paroissiale**Bâtiment :** reconstruit à partir du XIV<sup>e</sup> siècle

D'après Xavier-Philippe Guiochon et Sandrine Pradier (Base Mérimée),

« ...Les principales élévations de l'église pourraient dater du 14<sup>e</sup> siècle. L'encadrement de pierre de taille et brique du portail de l'élévation sud, à ébrasement à ressauts et couverture en arc brisé pourrait être daté du 14<sup>e</sup> siècle, ainsi que les élévations de la nef aux baies hautes et étroites. La présence généralisée d'un enduit cimenté sur l'ensemble des élévations rend difficile une analyse de la mise en œuvre des matériaux tout comme de possibles remaniements. A cette période médiévale appartiennent l'arc triomphal du chœur et de la chapelle latérale nord avec ses deux culots en pierre de taille calcaire à décor végétal et géométrique. L'édifice a été repris postérieurement, vraisemblablement au 17<sup>e</sup> puis au 18<sup>e</sup> siècle. Le clocher-mur pourrait être lié à cette campagne de reconstruction. La double génoise en brique courant sur les élévations du chœur et de la nef, tout comme la quadruple génoise de l'élévation nord de la chapelle latérale, pourrait dater de cette dernière période. La tribune d'orgue en bois, au revers de la façade occidentale, semble dater du 18<sup>e</sup> siècle. La sacristie attenante au chœur sur l'élévation sud date très vraisemblablement de la 2<sup>e</sup> moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Les fausses voûtes d'ogives en plâtre sur lattis de bois qui ornaient la nef et le chœur ont été détruites vers 1954 pour laisser place au plafond en bois actuel. Sol du chœur refait au début des années 1980 tout comme les contreforts partiellement renforcés. **Le cimetière actuel a été aménagé au début du 19<sup>e</sup> siècle.** Il figure déjà sur le cadastre napoléonien. »

**Cimetière :** actuellement au pied de la butte.

photographie isaisons.com (à refaire)

**Description du territoire paroissial :**

Autre établissement religieux de l'habitat :

**1<sup>ère</sup> mention :** vers 1120-1140

**Terminologie :** *Claustra de Unzent* puis *castrum de Unzento*

Le terme de *claustra* mentionné au début du XII<sup>e</sup> siècle, désigne un espace physiquement clos où habite Amelius, probablement *miles*. Alors cet espace fermé sur une butte pourrait déjà être le *castrum de Unzento* que mentionne le comte de Foix dans son patrimoine en 1263.

**Dernière mention :**

**Type topographique :**

Village ecclésial fortifié

**Situation par rapport aux voies de communication :**

Sur la carte de La Blotières, Unzent se présente au carrefour de nombreux chemins.

Il se trouve au cœur d'un secteur interfluve entre 2 vallées qui rejoignent Saverdun, et les 2 vallées pénétrantes du Terrefort, Latou et Estrique.

**Situation dans le paysage :**

L'église et le village qui l'entoure sont sur un des sommets de la serre.

**Description des vestiges :**

D'après Xavier-Philippe Guiochon et Sandrine Pradier (Base Mérimée),

« Une première église est mentionnée à Unzent en 1375 comme relevant du diocèse de Pamiers. Un castrum est déjà attesté en 1263. Il est très vraisemblablement étendu autour de la butte sur laquelle est l'église. **Cette butte**, haute de 6 à 8 mètres, de forme ovale et dont la plate-forme sommitale a été aplanie, est **artificielle**. Elle est entourée de fossés encore très visibles aujourd'hui tant sur le site que sur le cadastre. Le cadastre de 1778 les décrit comme "les fossés dudit fort". **Cette butte pourrait être une ancienne motte castrale**, bien qu'aucun document ne mentionne un château à cet emplacement au cours du Moyen-Age. La présence de céramiques médiévales sur cette butte et dans les fossés semblent indiquer qu'il s'agissait d'un **village ecclésial**. Le **cimetière devait être également primitivement à cet emplacement...**»

**SEIGNEURIE:**

**Seigneur(s) éminent(s) :**

Comte de Foix en 1263

**Seigneur(s) immédiat(s) :**

Famille d'Unzent ?

**BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

...



**SITE : Mas d'Azil**  
**COMMUNE : Mas d'Azil**  
**CANTON : Mas d'Azil N° I.N.S.E.E. : 09181**  
**Denis Mirouse**

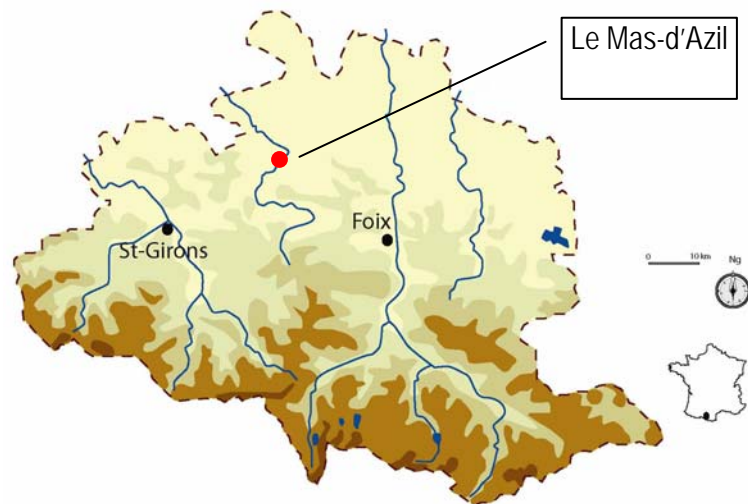


Fig. 35 : Situation du Mas d'Azil

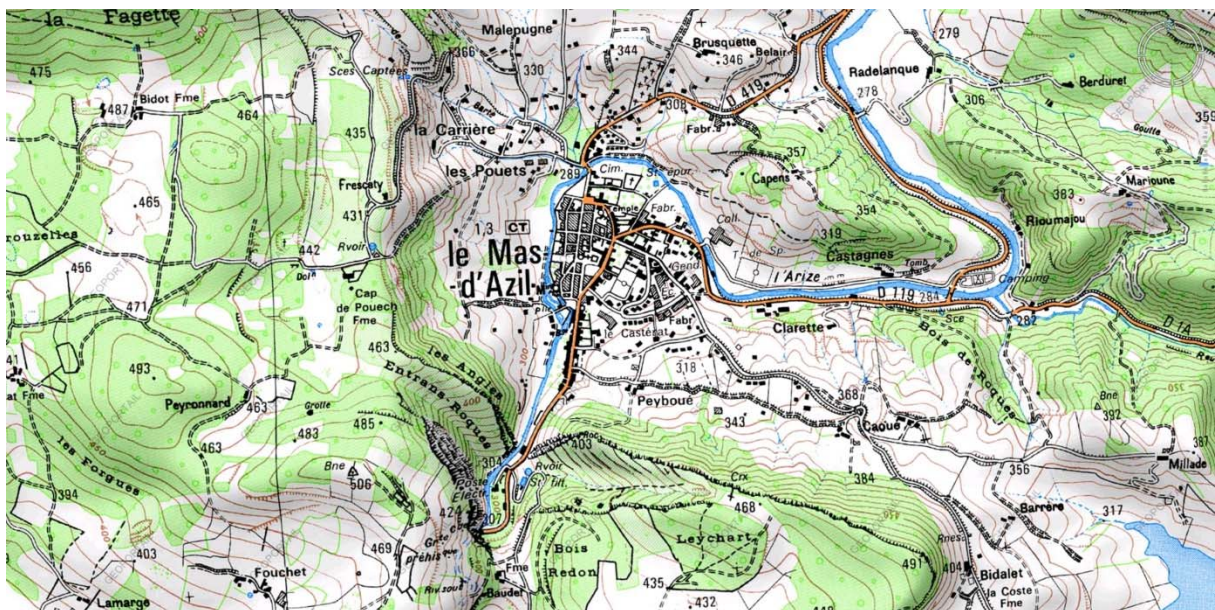


Fig. 36 : Situation sur carte IGN N°2046E (Le Mas d'Azil)



## Documentation écrite :

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
817	Première donation connue à l'abbaye du Mas d'Azil : Ebolatus lui donne le lieu de Saint-Rustice (31) au « <i>monasterio proto martiris stephani qui dicitur Asilus</i> »	Charte n°23	Cartulaire de l'abbaye du Mas d'Azil Cau-Durban
1097	Hommage de Bernard de Durban du château de Durban et de ce qu'il a « <i>in villa et salvetate Asiliensi In Albed in Rufiac in Tavernulas in Samerted in Ez</i> », ensemble qui constitue aujourd'hui la commune du Mas d'Azil (manque la villa de Estellette, et Radalenca acquis à la fin du XIIIe siècle) Durban est « in honore et allodio sancti Stephani »	Charte n°25	Cartulaire de l'abbaye du Mas d'Azil Cau-Durban
1151	Don de terres au Mas « <i>Duas sestaradas de terra desuper terram rudia ante portam Pagede et in alio loco una sestarada de terra in casale Arnald Benetti ad caput de la terra rudia</i> »	Charte n° 20	Cartulaire de l'abbaye du Mas d'Azil Cau-Durban
1151	Don de terres au Mas « <i>Unam sestarada de terra inter planum Petri Stephani de capite Ponti et terram Petri Ugui</i> » « <i>totos honores supra scriptos Bertranus sacrista adquisivit ad limen ecclesie...</i> »	Charte n°21	Cartulaire de l'abbaye du Mas d'Azil Cau-Durban
1170	Bernard et Bertrand de Durban donnent le casal de Bertrand de Taparug « <i>manu posita super altare sancti Stephani et super reliquias sancti Ferreoli martiris nec non et aliarum multarum reliquiarum qui ibi posite sunt</i> »	Charte n°32	Cartulaire de l'abbaye du Mas d'Azil Cau-Durban
1175	R.G. de Villemur donne Ermengarde sa fille et ce qu'il a dans Saint-Martin d'Oydes à B. de Durban, acte passé « in eodem [asiliensi] claustrum »	Charte n°35	Cartulaire de l'abbaye du Mas d'Azil Cau-Durban
1183	La villa de Ram confronte à celle du Mas d'Azil « a villa de Curtolas usque <b>ad introitum villa masi asiliensis</b> et a Romengos usque ad <b>Eiz</b> »	ADA36J3/14	
1246	Ne sont pas compris dans le paréage avec le comte de Foix « <b>corpus nostri monasterii cum omnibus suis officiis et omnes nostros prioratus et omnes nostras ecclesias ... unam vineam de tribus arpentis, et unum hortum de uno arpentis, et unum molendinum, et unum furnum, et unam fabricam in villa de manso ...rocam Mansi Azilis</b> » Aura lieu « in villa de Manso... <b>mercatum</b> in qualibet septimana in die Jovis et feyra sive nundine per quindecim dies »	ADA H14	Cartulaire de l'abbaye du Mas d'Azil Cau-Durban
1247	Bulle papale de confirmation des biens et privilèges de l'abbaye « <i>villam Mansi Azilis, castrum quod dicitur rupis Azilis et ecclesiam sancti Martini in eodem castrum</i> »	ADA H14	Cartulaire de l'abbaye du Mas d'Azil Cau-Durban
1254	La seigneurie de Campagne mise en paréage avec le comte de Foix s'étend « <b>de cruce mansi usque ad Bategas</b> » (de la croix du Mas à Bategas). La croix du Mas est donc à l'opposé de Bategas.	Doat vol.97 f°148	
1286	Attestation de la ville fondée et construite par les paréagiers	Doat 97 f°60	
1294	Emploi du mot bastide	Doat 97 f°64-70	
1303	<i>Acte par lequel le lieutenant de Raimond Atho abé du monastère du mas d'Azil, et Arnaud de Bocenaco, chastelain de Camarade et du mas d'Azil pour Gaston comte de Foix, et vicomte de bearn, et de castelbon sur un danger évident de guerre entre le dit comte de Foix et le comte de Comenges convoquèrent les consuls et principaux de la dite ville du mas d'Azil ausquels consuls ils ordonnèrent de faire fermer aux despens de la ville les maisons qui estoient dans l'enceinte de la closture de la ville</i>	Doat 97 f°75	
1321	<i>Acte par lequel les consuls du mas d'Azil promettent à Bertrand Durbanni abé, et aux religieux du monastère dudit Mas d'Azil la somme de 75 livres tournoises pour les employer à la réparation de l'église dudit monastère</i>	Doat 97 f° 81	

1625	Siège du mas d'Azil		
1629	Ainsi, le 4 octobre 1629, Henri de Sponde rendait compte qu'il avait fait achever la démolition des châteaux de Pamiers, du Mas d'Azil et du Carla		HGL, liv. XLIII, chap. XL
1636	Fortifications rasées		
XVII <sup>s</sup>	Le lieu où était bâti l'ancien monastère joignait la porte d'Albrech, sur le fonds duquel monastère ont été bâties des maisons...le cimetière est joignant l'ancienne église du monastère...Etant arrivé au lieu où était jadis le monastère nous avons trouvé que quelques vieilles mesures et vestiges...les fondements d'une grande nef et chœur d'église qui avait son entrée du côté de la place. Le midi était jadis cloître, dortoir et réfectoire et joutait les fossés de la ville.	C.R. visites épiscopales	H. Ménard, <i>Eglises perdues de l'ancien diocèse de Rieux</i> , 1983
1640	"Le 20 juillet 1640, étant arrivés au lieu où était jadis le Monastère du Mas d'Azil, nous n'y avons trouvé que quelques mesures et les vieux fondements d'une grande nef et chœur d'église qui prenait son entrée du côté de la halle ; le chœur étant tourné vers l'orient et les fossés de la ville : au midi étaient les cloîtres, dortoirs, réfectoire et autres offices du Monastère, le tout environné de jardins arrosés par une fontaine abondante"	procès verbal de visite d'un religieux bénédictin, prieur de Saint-Martin de Castéras	JFS Saint-Paul, <i>Mémoire Historique sur Le Mas d'Azil</i> , 1843, reed. Editions Pyrémonte 2007)

**Cartes et plans :**

Carte 1/25000 <sup>ème</sup>	I.G.N.	N°2046E	Mas d'Azil
Carte de Cassini		N° 39	Saint-Lizier
Cadastre napoléonien		18	Section B dite de la ville 1 <sup>ère</sup> feuille 1 <sup>ère</sup> partie



**Fig. 37 : Carte de Cassini**



Fig. 38 : Plan cadastral Napoléonien

**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

**Eglise : Vocable (éventuellement changement) :** Saint-Etienne, Saint-Ferréol

**1<sup>ère</sup> mention : 817**

**Paroissiale ou non : abbatiale et paroissiale**

**Bâtiment : XVIII<sup>e</sup> siècle sur un emplacement différent ( ? ) de l'ancienne église abbatiale**

**Cimetière : anciennement jouxtant l'église abbatiale**

**Le village :**

**1<sup>ère</sup> mention : 1097**

**Terminologie : villa et salvetate Asiliensi**

**Type topographique :**

Bourg monastique

**Situation par rapport aux voies de communication :**

Le Mas d'Azil se trouve à la croisée de la vallée de l'Arise, et d'une voie de progression est ouest favorisée par les plis calcaires du Plantaurel.

Au paléolithique, la grotte du Mas d'Azil est considérée comme faisant partie de la petite famille de "super-site" (au même titre qu'Isturritz, les Eyzies ou Altamira), lieu de rencontre important des groupes nomades du Magdalénien et de l'Azilien.

A l'âge du cuivre, une forte concentration de dolmen (relativement à la région) en ce point, pourrait être révélatrice d'une classe aristocratique qui aurait bénéficié de cette situation favorable.

Une voie, très probablement antique, au moins alto-médiévale, reliait par ce point les vallées de l'Ariège (Saint-Jean-de-Verges) et du Salat (Saint-Lizier, Saint-Girons).

**Situation dans le paysage :**

Au fond d'un cirque calcaire et auprès d'un coude de l'Arize débouchant de son parcours souterrain... La présence de la grotte, la configuration des lieux comme le toponyme même d'Azil, ont naturellement amené les auteurs à mettre en avant l'aspect « hors du monde » et « refuge/asile » du lieu.

En réalité, l'archéologie comme la linguistique incite à réviser fortement ce point de vue : le Mas d'Azil, apparaît de tous temps comme un nœud routier important, ni plus, ni moins peuplé que le reste de la région n'ayant pas de passé urbain (c.a.d. hormis, Saint-Girons/Saint-Lizier, Saint-Jean-de-Verges, Pamiers ou Mirepoix), et dont l'étymologie évoque plutôt un dénommé *Acilius*, qu'un supposé asile...

### Description des vestiges :

Seul le cadastre, aujourd'hui, conserve la forme de fortifications, en montrant l'emprise importante de certaines rues qui furent autrefois fossés.

Ainsi se révèlent 2 étapes dans l'agglomération et la fortification urbaine.

1. Un premier ensemble de forme parallélépipédique s'est formé autour de ce qui fut l'emplacement de l'ancienne abbaye, et dans lequel fut construite l'actuelle l'église paroissiale et abbatiale au XVIIIe siècle.

Ce qui apparaît comme l'ancien bourg monastique se révèle aussi en filigrane dans les textes. Ainsi l'hommage de Bernard de Durban en 1097 distingue la *villa Asiliensi* de ses voisines *Albed*, *Rufiac*, *Tavernulas*, *Samerted* et *Ez*, en précisant qu'il y a aussi une *salvetate*. Supposant qu'il faut ainsi différencier *villa* et *salvetate*, ce dernier terme doit désigner une agglomération constituée autour et sous la protection (la sauveté) de l'abbaye. Par ailleurs, la mention d'une porte en 1151, vient préciser qu'il y a bien un enclos et que la protection n'est pas que divine.

2. Le deuxième ensemble est, lui, attesté comme étant fortifié et cerné de rempart au début du XVIIe siècle lors du siège du Mas d'Azil. Il vient englober le premier bloc tout en s'appuyant dessus. L'espace urbain ainsi clos est également réparti, autour du noyau monastique. Mais le dessin des remparts comme le plan cadastral présente quelques dissymétries que l'on devine imposées par une première occupation *extra muros* :

- A l'est, une zone agricole dite « des abbayes », qui doit inclure les 3 arpents de vigne et 1 de jardins que se réserve l'abbaye en 1246, juxtée au nord par la section Castera.
- Au sud, le champ de foire (actuellement « champ de Mars ») où se tient, aujourd'hui encore, le marché, lui-même attesté en 1097 (« leudas mercatti ») et 1246.
- Au sud-ouest, le moulin mentionné en 1246, relié à la sauveté par un chemin encore appelé « rue des moulins ».
- Au nord, un îlot d'habitation d'approximativement 40m sur 40m, qui pourrait être le château comtal, attesté en 1303 et détruit en 1629.

Des quartiers de fondations (à plans réguliers) sont venus alors occuper les espaces libres autour de la sauveté, entre jardins, château, foirail, chemin du Moulin et l'Arize, pour être au final entièrement ceints de remparts et fossés. Il est difficile de dire si cette fortification s'est faite en une seule fois ou si elle a connu des étapes. L'histoire nous dit simplement qu'une nécessité s'est exprimée en urgence dès 1303, dans un temps de guerre entre les comtes de Comminges et de Foix, et qu'une



dernière remise en armes est intervenue au début du XVIIe siècle lors du siège de la ville par les troupes royales et catholiques.

A chaque fois, il s'agissait notamment de clore des maisons voire de les condamner, laissant supposer que des ouvertures étaient couramment pratiquées dans la ceinture de la ville en temps de paix.

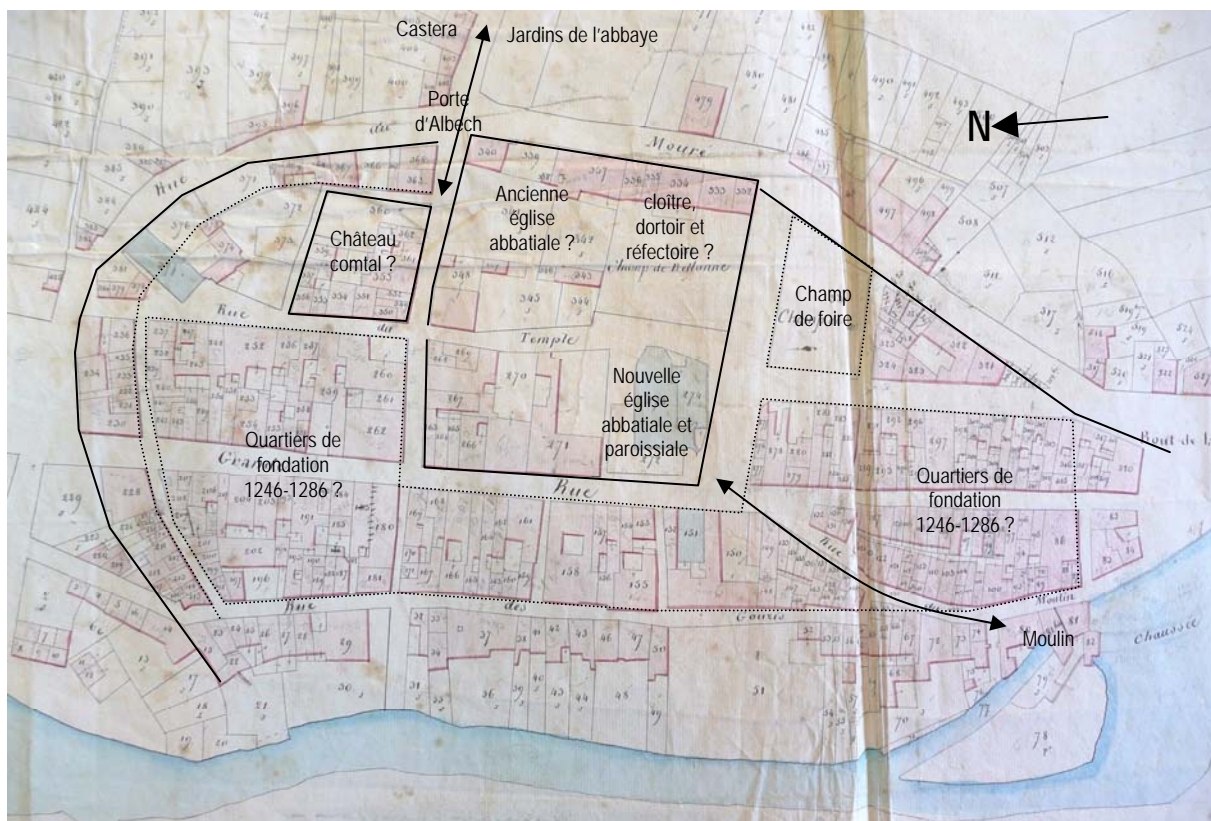


Fig. 39 : Fortifications sur plan cadastral Napoléonien

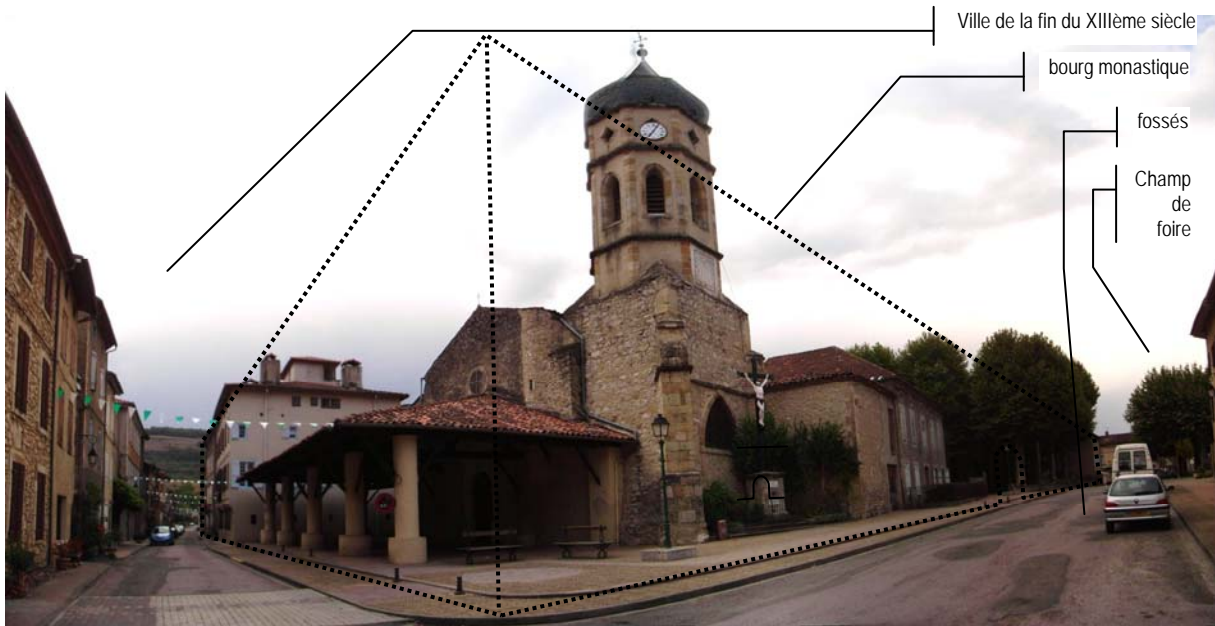


Fig. 40 : Angle sud-ouest du bourg monastique



Fig. 41 : Le Moulin et la « rue du Moulin » Fig. 42 : Une des belles maisons de la « rue du Temple »

**SEIGNEURIE:****Seigneur(s) éminent(s) :**

Abbé du Mas d'Azil

Puis comte de Foix en coseigneurie après 1246.

**Seigneur(s) immédiat(s) :**

Bernard de Durban en 1097, rend hommage pour :

- ce qu'il a dans un ensemble de villae (*villa et salvetate asiliensi, Albed, Rufiac, Tavernulas, Samerted, Ez*), qui constituent aujourd'hui la commune du Mas d'Azil (en rajoutant *Estelette et Radalenca*)
- le château de Durban (« dominium de Durban » qui comprend l'essentiel du Séronais).

Ses descendants jusqu'à Pierre de Durban, et avant Loup de Foix en 1233, semblent remplir le même rôle.

En 1246, l'ensemble est partagé avec le comte de Foix, qui y délègue un châtelain.

**Y a-t-il un château ? (résidence seigneuriale) :****1. le château comtal**

La mention d'un châtelain de Camarade et du Mas d'Azil pour le comte de Foix, en 1303, suppose l'existence à cette époque d'un château/résidence dans ces deux localités. Au Mas d'Azil, l'existence d'un tel édifice semble attestée jusqu'au XVIIe siècle puisque détruite en 1629, à l'issue du siège de 1625. Mais il ne semble pas être mentionné par les chroniqueurs de cet épisode guerrier comme un élément significatif de la défense. Nous en déduisons donc que le château comtal était alors dans l'enceinte de la ville. Pour essayer de la situer au milieu de la ville, il faut imaginer cette fortification comtale, forcément extérieure au bourg monastique. Alors elle ne pouvait être qu'à l'emplacement de cet îlot de 40x40m proche du fossé nord du bourg monastique, et dont la fonction ou la chronologie semble bien différente des autres quartiers d'habitations. De ce château, la toponymie pourrait avoir gardé la trace sous le nom de *Casteras* donné à une section cadastrale. Dans ce secteur un petit replat aujourd'hui construit, assez proche de la ville, dominant légèrement et infléchissant la route d'Albech, pourrait même avoir convenu pour le bâtiment. Mais aucune structure significative n'est décelable sur le terrain ou sur le cadastre Napoléonien, hormis plus bas la métairie de Casteras à laquelle appartenaient ces terres. Nous préférons donc voir dans ce toponyme, la manifestation d'une proximité voire d'une ancienne dépendance au château comtal. En effet ce secteur est séparée de celui des jardins de l'abbaye par la route d'Albech, de la même façon que la rue d'Albech sépare plus bas le supposé château comtal et l'enclos abbatial.



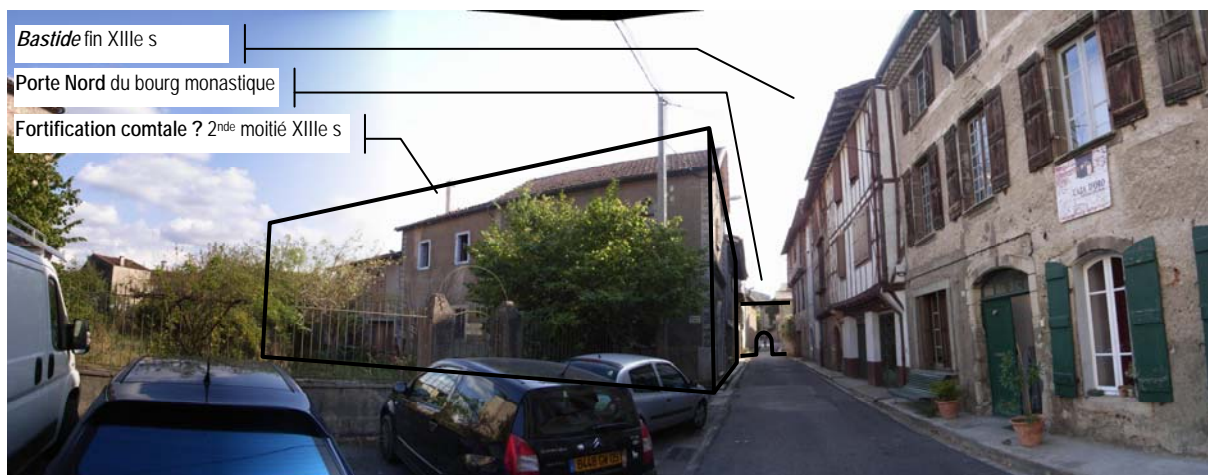


Fig. 43 : La rue du Temple, accès nord au bourg monastique (*porta Pagede ?*)

## 2. Rocabruna (à traiter ultérieurement)

## 3. Roca d'Azil

Une *roca* en 1246, puis un *castrum quod dicitur rupis Azilis* sont mentionnés en 1247, à peine un an plus tard. Il dispose d'une église Saint-Martin en son enceinte, mais n'est plus attesté ensuite, ni dans la bulle de 1268, ni dans les archives du comté de Foix de la fin du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle.

D'évidence, il s'agit d'un seul et même site, objet des attentions des abbés, mais apparemment revendiqué par le comte pour servir en cas de guerre. Mais de quelle *roca* s'agit-il ?

Il est difficile d'identifier dans le secteur du *Castera* une quelconque *roca*, et la construction d'une église Saint-Martin si proche de l'église abbatiale nous semble peu probable.

Les crêtes calcaires qui surplombent au sud la *villa* d'Azil et la route d'Albech auraient alors mieux convenu, mais le site aurait fait double emploi avec celui de *Rocabruna* (et son église Sainte-Colombe) déjà construit en 1246 à peine plus loin sur la même *roca*.

L'hypothèse qu'il s'agisse de la grotte elle-même a alors été plusieurs fois évoquée et même étayée avec quelques raisons<sup>134</sup> sans qu'on puisse comprendre comment et dans quel but une église Saint-Martin a pu y être construite, ni comment ce refuge pourrait avoir intéressé les abbés en temps de paix, et le comte en temps de guerre. En effet, on connaît un usage militaire de la grotte lors du siège de 1625, mais il s'agissait alors plus de se protéger (pour ceux qui n'étant pas du Mas ne pouvait se mettre à l'abri des ses remparts) que de tenir une position stratégique. Au XII-XIII<sup>e</sup> siècle, la grotte du Mas d'Azil ne pouvait avoir d'intérêt pour les abbés qu'en temps de guerre. Et aucunement pour le comte...dont les fortifications surveillent les lieux de passage (Mirabat, Roquebrune, Tour du Loup, Bastide de Sérrou, Castelnaud-Durban...).

<sup>134</sup> Mirouse (D.), dans P.C.R. Document final de Synthèse P.C.R. « fortifications médiévales en Couserans, Comminges et Foix » 2004, p.33.

Guillot (F.) *L'abbaye bénédictine du Mas-d'Azil (Ariège) et son contexte à travers la documentation écrite de ses origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, Revue de Comminges, n°122, fasc.1, p.31, 2006

Guillot (F.) *Des hommes et des grottes, pour une histoire du troglodytisme médiéval en France*, colloque Spéléologie et archéologie, Périgueux, mai 2006, sous presse.



Une troisième hypothèse, déjà abordée par F.Baby<sup>135</sup> avait été évoquée dans une première étude en 2004<sup>136</sup>, puis délaissée lors d'une publication récente<sup>137</sup> : La section cadastrale dite « Saint-Martin », où se situe notamment un dolmen et le hameau de Brillaud, pouvait avoir été le lieu de l'église Saint-Martin ; mais nous jugions alors la situation un peu trop à l'écart, à la fois des intérêts stratégiques, des intérêts économiques et surtout de la *villa d'Azil* dont la *roca* recherchée avait pris le nom. Une réévaluation récente au regard de nouveaux textes, et d'une meilleure connaissance du moyen-âge central en Haute-Arize nous a amené à reconsidérer ces 3 critères, à revisiter les lieux et à approfondir la nature exacte de la *roca* d'Azil.

La *villa* de *Ram* (aujourd'hui « bois du Ramet », Campagne-sur-Arize) est dite touchée en 1183 à l'*introitus* (entrée) de la *villa masi asiliensi*. Ce secteur appelé en 1268 «*plano quod est inter castrum de Bordis et mansum* », est donc auparavant considéré dans la *villa* d'Azil. Il est dominé au sud par une crête, qui constitue une frontière naturelle avec la *villa* de Ez. Cette crête, qui correspond à la section appelée Saint-Martin sur le cadastre est par endroit assez large et accueille le hameau (aujourd'hui ruiné) de Brillaud. Elle est accédée depuis la *villa d'Azil* par le hameau de Lasserre et la ferme de Lafage. Elle permet aussi une communication naturelle et ancienne vers l'ouest (dolmen du Pas de Couminges). Sur son côté nord, cette crête est comparable à quelques autres *rocae* attestées dans la région à cette époque (*Rocabruna* sur la même commune, *Rocafort* en Comminges et en Olmes, *Rocamura* au dessus de Tarascon, Laroque d'Olmes). Par ailleurs, sa situation stratégique est aussi décelable dans les textes : dès 1161, la vallée qu'elle surplombe est dite de Porte cluse (*ecclesia et domus de Porteclose*), en plus d'être en 1183 l'*introitus villa masi asiliensi* et en 1254 marquée par une croix, comme borne d'entrée au Mas d'Azil (*cruce mansi*)<sup>138</sup>.



Fig. 44 : Saint-Martin sur le cadastre Napoléonien



Fig. 45 : le réseau routier autour du Mas d'Azil vers 1730

<sup>135</sup> Baby (F.), *Les limites des anciens diocèses ariégeois*, Société Ariégeoise - Sciences, Lettres et Arts, tome XXXIVeme – 1979. Il situe Saint-Martin dans le château (comtal). Mais suppose un lien avec le toponyme Saint-Martin associé au dolmen de Brillaud...

<sup>136</sup> P.C.R. Document final de Synthèse P.C.R. « fortifications médiévales en Couserans, Comminges et Foix » 2004, p.33

<sup>137</sup> Mirouse (D.) *Géographie castrale de la haute Arize au Moyen Age central*, Châteaux Pyrénéens au Moyen Age. Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en Comté de Foix, Couserans et Comminges, La Louve Éditions, 2009.

<sup>138</sup> Un secteur appelé « oratoire » touche au chemin constituant « l'entrée » du Mas.

Hormis bien sûr les vestiges qui se résument aujourd'hui à un hameau ruiné avec d'amples terrassements, tout concourt à désigner ce site comme objet des désirs du comte de Foix en 1246, dont la fortification pourrait être restée au niveau des intentions.

Sans vestiges explicites de château, il faut rechercher l'église Saint-Martin qui est dite à l'intérieur. Malheureusement, son abandon a été aussi précoce, semble-t-il, que le *castrum*, lui-même, puisqu'elle n'apparaît plus dans la liste des biens de l'abbaye en 1268. Elle est alors « remplacée » dans la liste par Sainte-Marie de *Serra*, dont dépendent alors Saint-Jean de Camarade et Saint-Pierre de Montfa, et qui n'était pas encore connue. L'emplacement de cette dernière, n'était pas connue non plus : F. Baby l'imaginait bien sur la même serre mais au pas de Coumminges, sans plus d'argument que la géographie physique et routière (Le pas de Coumminges est marqué par un dolmen et permet la communication entre Camarade et Montfa, entre Couserans et Basse Arize); Henri Ménard la pensait à Lèzères, et nous même nous rangions plutôt à son avis ; seule Flo Guillot qui s'appuyant simplement sur la seule carte IGN l'a identifiée au hameau de Lasserre, semble avoir touché à la vérité. C'est ce que les cartes du début du XVIIIème s semblent bien dire. Elles présentent un réseau viaire d'avant les grands travaux routiers, similaire à ce que les textes du XII-XIIIème s nous indiquent dans ce secteur. Le hameau de Lasserre y prend une place centrale (cf.

Fig. 45) et est le candidat idéal à l'implantation d'une église dans ce secteur par ailleurs dénué de lieu de culte si Saint-martin ne l'avait pas précédé. Un témoignage direct atteste qu'un cimetière se trouvait accolé à un des bâtiments du hameau de Lasserre.

L'emplacement de l'église Saint-Martin semble perpétué par le toponyme. Il est bien possible que cette dédicace ait été avant tout attachée au site préhistorique du dolmen. Il semble avoir été d'usage, localement (et au-delà), de retrouver Saint-Martin comme expression de la christianisation d'anciens cultes païens, sources (à Montesquieu-Avantès, à *Rocamaura*...), ou dolmen (dolmen de Coudère à Gabre). Très probablement, dans notre cas, c'est la christianisation ancienne du dolmen qui a suggéré le vocable, et c'est lui aussi qui a pu le perpétuer quand elle a été abandonnée.

Hormis le hameau ruiné de Brillaud, la ferme de Lafage est le bâtiment le plus proche du dolmen et de la *roca*. Son propriétaire actuel possède et exploite d'ailleurs toutes ces terres.

Nous avons pu observer dans la cuisine de son habitation, l'insertion dans un mur d'une porte romane qui vraisemblablement est celle de l'église Saint-Martin. Sa situation dans le bâtiment d'ensemble, n'exclut d'ailleurs pas une position primaire.

Par ailleurs, le propriétaire nous a montré aussi des bases de murs d'épaisseur assez importante (autour de 0,90 m) et construites (pierre, chaux) qui excluent le seul usage d'habitation. Ces murs dont nous avons relevé le plan pourraient très bien être les bases d'une fortification du XIIIe siècle. Ils dessinent une salle rectangulaire de 13,50 x 9,10 m dont seul le mur sud présente aujourd'hui une élévation de même épaisseur. Les deux angles de cette façade sud sont arrondis sur leur partie ancienne, suggérant une construction rapide. L'ouverture d'une fenêtre au rez-de-chaussée de cette façade a mis au jour quelques pierres ouvragées remarquables, remployées possiblement d'ancien portail ou pilastre. Pour le reste, nos relevés reposent en partie sur le témoignage direct du propriétaire qui a eu à remanier profondément les anciennes constructions. Quelques blocs de cette muraille extraits par lui-même du sol, sont encore visibles à l'extérieur, témoignant de leur épaisseur et d'une solidité assez remarquable pour résister au transport.

La salle est coupée par la moitié par un mur de refend, apparemment moins épais (0,60-0,70 m, nous n'avons pu en faire le relevé exact) où vient s'insérer au milieu (4,90 m de l'ouest, 4,20 m de l'est), la petite porte en plein cintre (ouverture approx. 1,80 x 0,80 m). Cette porte

aujourd'hui condamnée donnait accès à la salle nord, depuis la salle sud (actuelle cuisine et chambre) où se situe l'entrée de l'habitation moderne. Le bâtiment ainsi restitué par ces vestiges pouvait répondre à la double fonction attendue du *castrum* de la Roca d'Azil : à la fois une enceinte fortifiée et un espace voué au culte.

La situation de cette ferme, sur un promontoire, bien que moins perchée que la *roca*, est tout à fait adaptée à la surveillance de la route en contrebas.

Alors, dans cette hypothèse, le texte peut être relue de manière plus orientée : l'église Saint-Martin serait bien physiquement dans les murs du *castrum* comme il est précisé (« in eodem castrum »), et la fortification recherchée ne serait pas « la roca d'Azil » elle-même mais dite « de la roca d'Azil » (*quod dicitur rupis Azilis*, génitif).

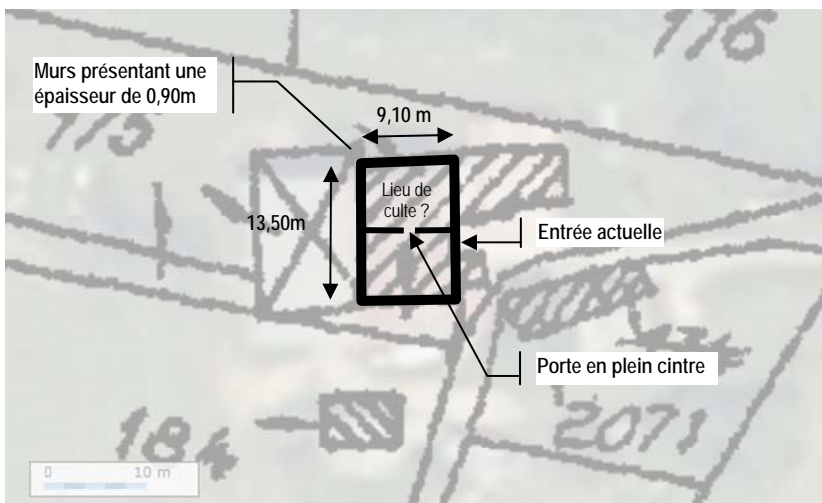


Fig. 46 : Relevé des murs significatifs à Lafage

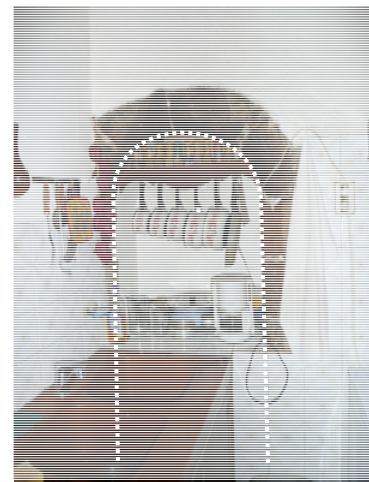


Fig. 47 : La porte en plein cintre



Fig. 48 : pierre ouvragée extraite du mur sud



Fig. 49 : fragment extrait de l'ancienne muraille

Voici donc l'histoire que suggèrent tous ces faits :

En 1246, le comte de Foix obtient par le paréage avec l'abbaye du Mas d'Azil des droits seigneuriaux sur presque toute la haute Arize. Ce secteur devient alors la frontière occidentale de son domaine, puisque plus à l'ouest, Terrac (cne Rimont), Feillet (cne castelnau-Durban), Camarade (et Clermont ?) ainsi que la basse vallée (en aval des Bordes-sur-Arize) lui échappent encore.

Ce secteur occidental semble alors sous forte domination Commingeoise : Terrac, Feillet, l'actuelle commune de Campagne dépendent de l'abbaye couserannaise de Combelongue

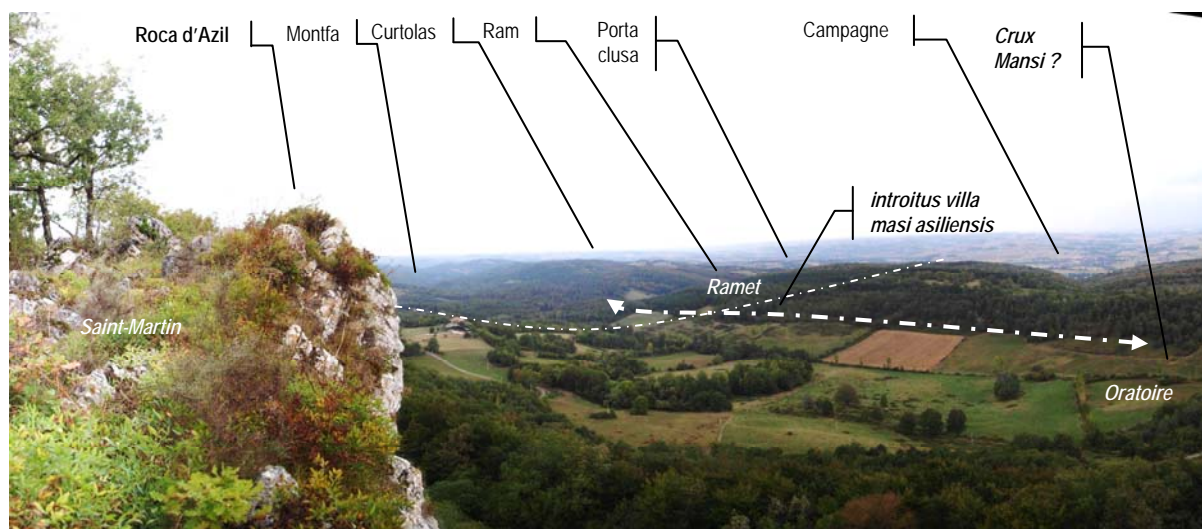


(dont les commingeois sont les principaux donateurs et probablement fondateurs) ; Camarade est aux hospitaliers de Tor-Boulbonne avant d'avoir été aux Montégut du Couserans ; et le reste, Mérigon, Montbrun, Daumazan, Villeneuve apparaissent sous domination franchement couseranno-commingoise.

Ainsi en 1246, la *roca d'Azil*, comme *Rocabruna* plus au sud, surveille, de fait, une des principales portes occidentales du domaine fuxéen. A ce titre, ce site justifie l'intérêt comtal, le désir de le fortifier et le rajout d'un chapitre négocié dans le paréage. Il est donc logique que cette volonté comtale commence à prendre corps dans les textes l'année suivante quand est mentionné un *castrum quod dicitur rupis azilis*. Par la mention en ce lieu d'une église Saint-Martin, probable christianisation du Dolmen, on peut comprendre aussi la réticence de l'abbé, qui avait pris soin d'exclure toutes les églises du paréage (elles sont à Dieu et ne peuvent être partagées avec un laïc).

Mais la reprise en main fuxéenne de son domaine théorique (tout le Daumazan, et le Séronais) va suivre très vite. Cette même année de 1247, il occupe Camarade<sup>139</sup>, aux dépens et malgré les protestations des hospitaliers de Thor-Boulbonne. En 1263, Camarade et Montfa, (nouvellement construit de l'autre côté du pas de Couminges) sont du dénombrement fuxéen<sup>140</sup> et laisse supposer que cette occupation fut continue. Mais rien ne fut vraiment établi dans le droit, jusqu'à un arbitrage papal de 1271<sup>141</sup>. Entretemps en 1254, il avait récupéré la seigneurie sur Terrac, Feillet et Campagne (*Bonenx, Campania, Curtolas, Porteclose, Ram...*) par deux paréages avec l'abbaye de Combelongue.

Ainsi, l'intérêt stratégique de la *roca d'Azil* aura très vite vécu car reporté aussitôt sur Camarade, futur chef-lieu de châtelainie. Dès 1268, le *castrum* et l'église qui étaient pourtant restés bénédictins n'apparaissent plus à leur patrimoine, probablement abandonnés au profit de la nouvelle église Sainte-Marie de Lasserre.



**Fig. 50 : Entrée de la villa d'Asil vue de la roque de Saint-Martin**

<sup>139</sup> Malte H317 n°2, *Bulle d'Innocent IV faisant mandat à l'archevêque de Narbonne de prendre connaissance du différend survenu entre le prieur de la maison de Saint-Jean à Toulouse et Roger Bernard, comte de Foix au sujet du château de Camarade dont le susdit comte s'était emparé au détriment des religieux.*

<sup>140</sup> 1263, « Item superdominationem hospitalis Sancti Johannis del Tor...Item castrum de Montebruno...Item castrum de Camarada et castrum de Montephano » H.G.L. t.VIII c.1511-1512.

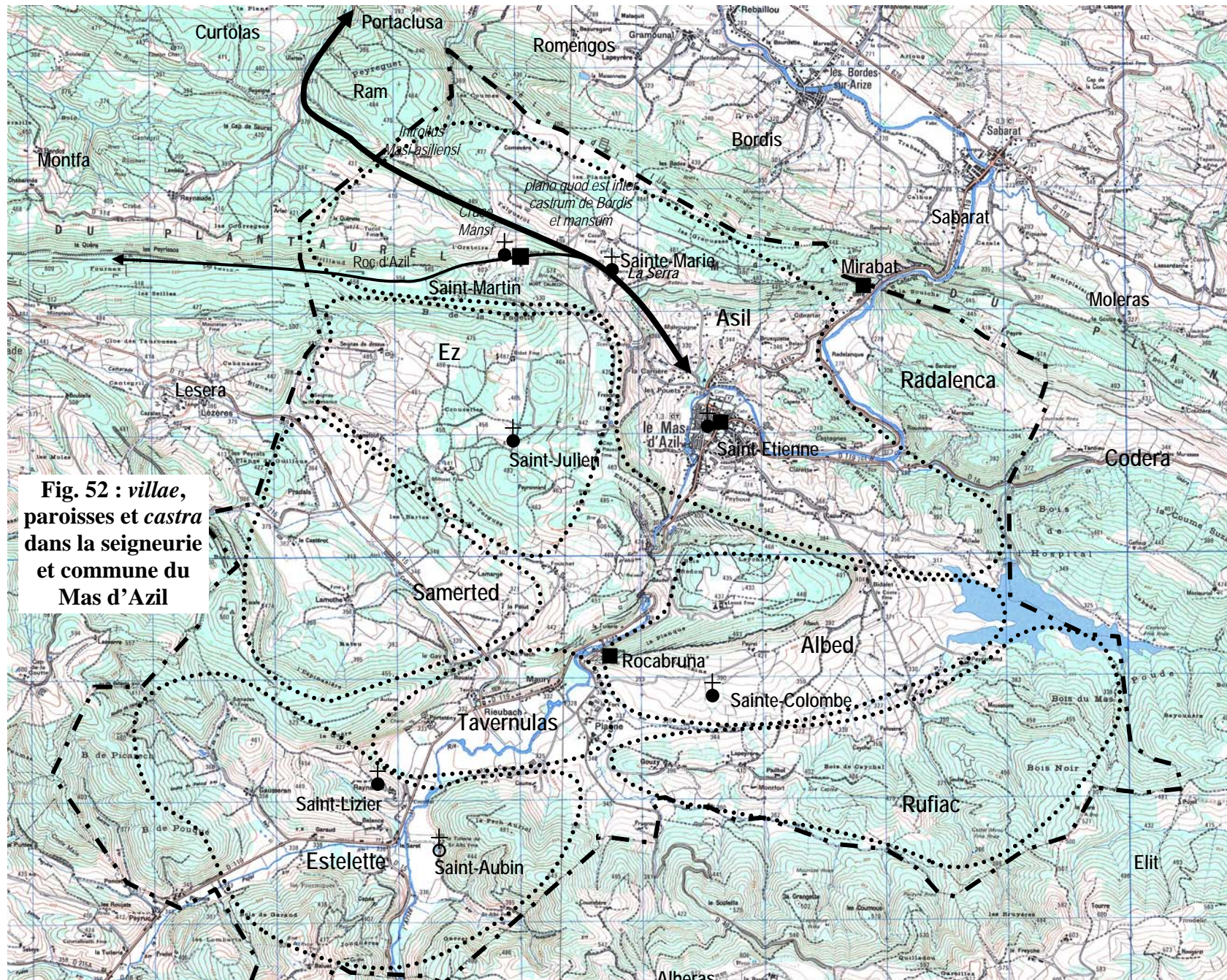
<sup>141</sup> Malte H319 n°6.





**Fig. 51 : Entrée de la villa d'Asil et roque de Saint-Martin**





**Fig. 52 : villae, paroisses et castra dans la seigneurie et commune du Mas d'Azil**



**BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

Cau-Durban (D.), *Abbaye du Mas d'Azil, monographie et cartulaire, 817-1774*, 1896

Guillot (F.) L'abbaye bénédictine du Mas-d'Azil (Ariège) et son contexte à travers la documentation écrite de ses origines au XIVe siècle, *Revue de Comminges*, n°122, fasc.1, p.31, 2006

Ménard (H.), *Eglises perdues de l'ancien diocèse de Rieux*, 1983

Mirouse (D.) Une Voie romaine en Couserans ? Monographie historique et géographique d'un axe transversal en piémont ariégeois, *Revue de Comminges*, n°123, fasc. 1, p. 7-40, 2007

Mirouse (D.) Géographie castrale de la haute Arize au Moyen Age central, *Châteaux Pyrénéens au Moyen Age. Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en Comté de Foix, Couserans et Comminges*, ss la dir. F. Guillot, La Louve Éditions, 2009

**SITE : Pech Saint-Pierre**

**COMMUNE : Albiés**

**CANTON : Les Cabannes N° I.N.S.E.E. : 09004**

**Florence Guillot**



Image Géoportail : (l'église ruinée est sur le sommet nommé Saint-Pierre)



**Documentation écrite :**

<b>Datation</b>	<b>Mention</b>	<b>Origine de l'acte</b>	<b>Edition</b>
1074	... <i>Villam de Alvers ... villam de Podio cum ecclesia sua ...</i>	B.N., or. 126, cop. 31-43, B. h ; 77	Cluny, pp. 587 - 590



Dit être de 1118 <sup>1</sup>	<i>...ecclesia sancti Petri de Podio...</i>	O.P.	H.G.L., V, acte 464-I, col. 871.
1228	<i>...S. Petri de Podio cum decimis...</i> appartient à l'abbaye de Lagrasse.	O.P. Doat, 68, f° 232.	MAHUL, p. 267.

**Cartes et plans :**

Carte I.G.N. 1/25000	2148 ouest Top 25, Ax-les-Thermes, 2148 ET.	Ermitage de Saint-Pierre – ruines Toponyme Montauriol associé
Carte de Cassini	N° 40	Ermitage Saint-Pierre, sigle église ruinée
Cadastre napoléonien	1834	Eglise Saint-Pierre isolée Toponyme Montauriol associé Col Darques à côté

**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

**Eglise : Vocable (éventuellement changement) :** saint Pierre

**1<sup>ère</sup> mention :** 1074

**Dernière mention :** 1228

**Paroissiale ou non :** oui en 1228 au moins.

**Bâtiment :** En ruine. Eglise en situation sommitale, deux flancs sont entourés de falaises, les autres flancs sont raides et étaient protégés d'une enceinte qui est encore visible.

Quelques murs de l'église résistent. Construits en calcschistes (pierres autochtones) et maçonnés non enduits en face externe mais enduits en face interne. Le plan du bâtiment n'est pas lisible mais il mesurait au moins 8 m sur 4,5. On remarque des boulines dans les restes de murs.



<sup>1</sup> Il s'agit d'un faux, mais il se réfère peut-être à une situation ancienne.

Subsiste, à côté de l'église, une citerne.



**Cimetière :** ?

**Autre établissement religieux de l'habitat :** Le village d'Albiès situé à proximité comporte une église dédiée à saint Projet et mentionnée en 970. L'église Saint-Pierre de Pech n'est donc pas l'église d'Albiès.

**Fortification-castrum :** village de Pech ou Pech-Saint-Pierre

Village déserté depuis le Moyen Âge mais habitat fortifié et groupé autour d'une église en position sommitale : village ecclésial.

**1<sup>ère</sup> et dernière mention :** 1074

**Terminologie :** *villa*

**Type topographique :** sur sommet

**Situation par rapport aux voies de communication :** domine la *via mercadal* Toulouse-Barcelone (vallée de l'Ariège).

**Situation dans le paysage :** Sommet en versant de vallée, 300 m au-dessus du fond de la vallée.

**Description des vestiges :**

Ne subsiste qu'une enceinte en pierres sèches très dégradée mais bien visible.





**SEIGNEURIE:**

**Seigneur(s) éminent(s) :** 970 comtes de Carcassonne, puis "Sanche". Comtes de Foix au moins dès le XIe siècle. Peut-être avec un interlude cerdan au XIe siècle entre Carcassonne et Foix.

**Seigneur(s) immédiat(s) :** comtes de Foix, au moins dès la fin du XIe siècle, dépend de la *castelania* de Lordat.

Abbaye de Lagrasse au moins à partir du XIIIe siècle.

Y a-t-il un château ? (résidence seigneuriale) : *a priori*, non.

**BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

Guillot (Fl.), *Fortifications, pouvoirs et peuplement en Sabarthès du début du XIe siècle au début du XVIe siècle*, Thèse publiée ANRT, 1998, tome 2, p. 23 et suiv.

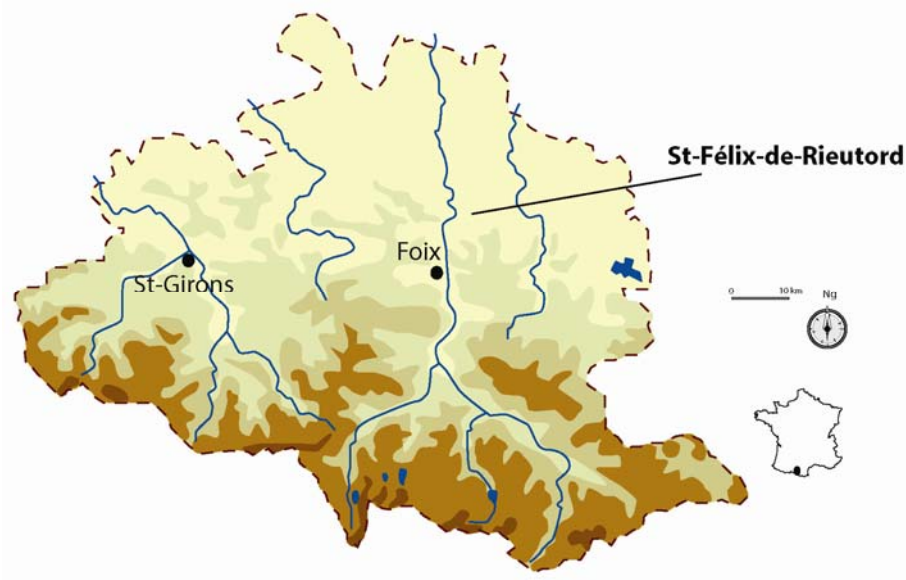
**Conclusion :**

On est « gêné » par la désertion du village, mais son toponyme, la présence d'une enceinte et d'une église en situation sommitale semblent bien indiquer un village ecclésial antérieur au dernier quart du XIe siècle.



**SITE : Saint-Félix-de-Rieutord**  
**COMMUNE : Saint-Félix-de-Rieutord**  
**CANTON : Varilhes N° I.N.S.E.E. : 09258**

**Florence Guillot**



Cadastre napoléonien

## Documentation écrite :

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
1157-1163	Roger Bernat, comte de Foix, concède à l'abbaye Saint-Antonin de Pamiers les anciennes et futures fortifications et armements ( <i>forciam et munitionem</i> ) qui sont et seront faites <i>in villa</i> Saint Félix. Il reconnaît que cette <i>villa</i> était tenue <i>abbé antiquo</i> en alleu par l'abbaye. Il donne aussi à l'abbaye 200 sous toulousains et une mesure de <i>burgor</i> .	O.P. : archives de l'église de Pamiers Cop. XIXe s. : A.D.A., 1 J 57. Analyse : A.D.A., 1 J 57.	HGL, V, acte 647-II, col 1255.
1215	Bulle du pape Innocent III qui prend sous sa protection l'abbaye Saint-Antonin de Pamiers et confirme ses possessions. Parmi ces biens : <i>ecclesia</i> et <i>villa</i> de Saint-Félix.	O.P. Cop. Doat, 94, f°172 et 184.	-
1243, mai kal.3	Mention de la <i>forcia</i> Saint-Félix, près de Pamiers, comme lieu de déposition à l'Inquisition.	O.P. Cop. Doat, 22, f°171 v - 199 r.	DUVERNOY J., Le dossier de Montségur, Dijon, 1998, p. 146.
1244, mai kal. 10	Mention de la <i>forcia</i> Saint-Félix, près de Pamiers, comme lieu de déposition à l'Inquisition.	O.P. Cop. Doat, 22, f°107r - 140r. Cop. Doat, 22, f°140r - 148 v.	DUVERNOY J., Le dossier de Montségur, Dijon, 1998, p. 75. HGL, VIII, acte 374 - I, col 1151.
1308, 23 juil.	Paréage en dépit des droits du comte de Foix. Bernat, évêque de Pamiers, donne des biens en indivis au roi de France et à son sénéchal dont le <i>Castro</i> Saint-Félix.	O.P. Cop. Doat, 94, f°184.	
1571-2	Reconnaissance : les habitants de Saint-Félix reconnaissent dépendre du chapitre de Pamiers.	O : A.D.A., G 116, f°4.	-

## Cartes et plans :

Carte I.G.N. 1/25000	N° 2146	Village de type ecclésial
Carte de Cassini	N° 39	Eglise paroissiale et village
Cadastre napoléonien	s.d.	Village de type ecclésial Moulin de Saint-Félix

**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

**Eglise : Vocable (éventuellement changement) :** au Moyen Âge saint Félix, aujourd'hui saint Pierre.

Peut-être ce changement eut-il lieu lors de la démolition du clocher en septembre 1662 : d'après histariège.com (Jean-Jacques Pétris).

**1<sup>ère</sup> mention :** Saint-Félix (1157-1163)

**Paroissiale ou non : ?**

**Bâtiment :** Moderne

**Cimetière :** extérieur au village, quadrangulaire

**Description du territoire paroissial :** à l'époque Moderne en rive gauche de l'Ariège en aval de Malléon et Ségura, environ 700 ha.

Autre établissement religieux de l'habitat : non

**Castrum : de Saint-Félix**

Il s'agit clairement d'un village ecclésial mis en place sous l'influence de l'abbaye Saint-Antonin de Pamiers.

**1<sup>ère</sup> mention :** 1157-1163

**Terminologie :** *forciam et munitionem, villa, castrum*

**Type topographique :** Village ecclésial

**Situation par rapport aux voies de communication :** périphérique à la vallée de la basse Ariège, en rive droite de l'Ariège.

**Situation dans le paysage :** en plaine, au bord d'une petite rivière (d'où le toponyme « rieutord »)

**Description des vestiges :**

- Forme générale : village ecclésial, une seule rangée de maisons autour de l'église centrale.
- Enceinte(s) : Aucun vestige
- Faubourgs : aujourd'hui oui, mais rien ne semble indiquer une extension de muraille.

**SEIGNEURIE:**

**Seigneur(s) éminent(s) :** abbé de Pamiers, comte de Foix au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, puis à nouveau abbé de Pamiers (cet habitat n'est pas dénombré dans les possessions comtales en 1263) et roi de France à partir au moins du début du XIV<sup>e</sup> siècle (c'est ainsi que les abbés de Pamiers protégèrent leurs biens des empiétements des comtes de Foix).

**Seigneur(s) immédiat(s) : ?** Les mentions d'une famille de Saint-Félix au milieu du XII<sup>e</sup> siècle se rapportent à une famille de Carcassonne (Guilhem de Saint-Félix est vicaire de Carcassonne). D'autres mentions dans le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle sont celles d'une famille possessionnée

vers Mazères et Boulbonne, donc que l'on doit rattacher à Saint-Félix-de-Tourneгат. Il ne semble donc pas y avoir de famille éponyme de Saint-Félix-de-Rieutord.

Y a-t-il un château ? (résidence seigneuriale) : *a priori, non*. Il existe un manoir d'époque Moderne (origine XVIe ou XVIIe siècles).

**BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

Bayle (J.), Archéologie du canton de Varilhes, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, 1970-1971.

**Conclusion :**

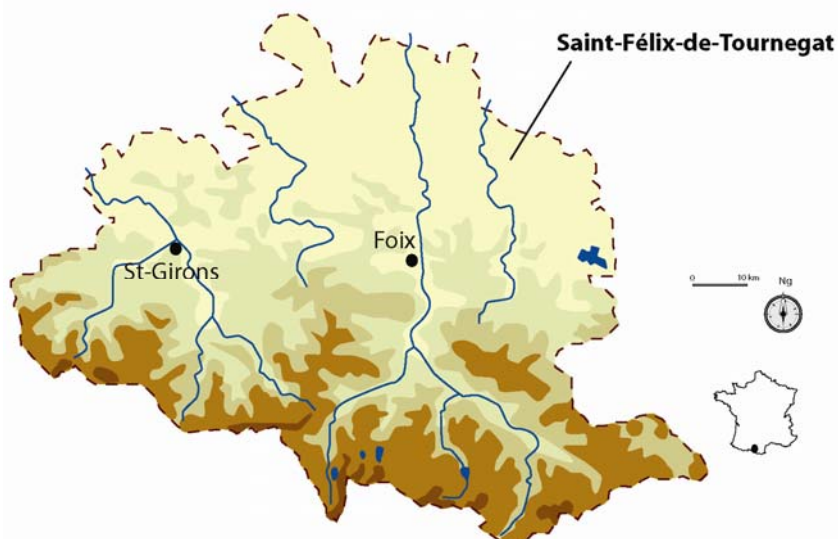
La morphologie du village est claire. Son toponyme est celui de son église et il dépendait au Moyen-Âge de l'abbaye de Pamiers. L'absence du dénombrement des possessions comtales en bas comté en 1263 est significative. Il est aussi absent du rôle des feux comtaux fin XIVe siècle. Il s'agit d'un cas assez classique de village ecclésial qui semble être resté indépendant du pouvoir laïque.

La documentation ne permet pas de remonter au-delà du milieu du XIIe siècle.



**SITE : Saint-Félix-de-Tourneгат**  
**COMMUNE : Saint-Félix-de-Tourneгат**  
**CANTON : Mirepoix N° I.N.S.E.E. : 09258**

**Florence Guillot**



**Documentation écrite :**

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
1174, mai	Hommage de Ramon Guilabert et de Guilhem Jourda de Saint-Félix, au comte de Foix, de tout ce qu'ils avaient au bois de Boulbonne, de l'Hers à l'Ariège.	O.P. Cop. Doat, 168, f° 59.	-
1176	Serment de Peire de Saint-Félix	?	BRUNEL C., Les plus

	au comte de Foix pour son château de Saint-Félix.		anciennes chartes en langue provençale, t. 1, 1926, t. 2, 1952, Paris.
1189, 2 déc.	Témoins d'un acte concernant un Aspello, le comte de Foix, et un Château-Verdun, aux côtés d'un Pailhers, d'un Roudeille, d'un Ventenac, d'un Pech et d'un Escorna : Ramon Gilabert de Saint-Félix Guilhelm Jourda, son frère,	O.P. Cop. Doat, 168, f°298.	-
1215, août	Ramon Gilabert, de Saint-Félix, donne à l'abbaye de Boulbonne, tout ce qu'il possède dans la <i>villa</i> de Mazères et dans son <i>terminium</i>	O.P. : C.C.F. Cop. A.D.P.A., E 392, f°202 et 209.	-
1226, 18 mai ???	Ramon, comte de Toulouse, donne à Roger Bernat, comte de Foix, le <i>castrum</i> de Saint-Félix et ses dépendances contre l'hommage du comte.	O.P.	Analyse : HGL, VIII, col. 195.
1230, juil. kal. 5	Ramon, comte de Toulouse, rend et reconnaît à Roger-Bernat, comte de Foix, un certain nombre de possessions et de droits seigneuriaux, contre l'hommage et la fidélité : Confirmation du don de Saint-Félix.	O.P. : C.C.F Cop. Doat, 170, f°8r - 9v.	H.G.L., VIII, acte 286 - III, col. 925-926. Analyse : HGL, VIII, col. 1956.
1300, oct-nov.	Projet de partage de la succession de Gui de Lévis, seigneur de Mirepoix pour leurs 5 enfants. Saint-Félix, situé près de Vals et Lapenne fait partie de la 2 <sup>e</sup> part	-	PASQUIER F., <i>Cartulaire de Mirepoix</i> , tome 2, p.341.

**Cartes et plans :**

Carte 1/25000 <sup>ème</sup>	I.G.N.	N° 2146 E	Montagnac à proximité de Saint-Félix, manoir Marveille, hameau
Carte de Cassini		N° 39	Saint-Félix-de-Tourneгат, paroisse Montagnac, hameau Cazals, hameau
Cadastre napoléonien		s.d.	Montagnac à proximité de Saint-Félix Marveille, hameau

**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE de Saint-Félix-de-Tourneгат :**

**Eglise : Vocable :** saint Félix

**1<sup>ère</sup> mention :** le seigneur éponyme 1174.

**Paroissiale ou non :** Origine XIIe siècle, église romane fortifiée, inscrite aux MH.

Eglise romane (fin XIIe siècle) et fortifiée.

**Cimetière :** à quelques dizaine de mètres, périphérique au village

**Description du territoire paroissial :** petite territoire vallonné au-dessus des plaines d'Ariège et d'Hers.

Autre établissement religieux de l'habitat : non

**Si existant : castrum :** de Saint-Pierre de Tournegat

**1ère mention :** seigneur éponyme 1174 ; *castrum* 1230

**Terminologie :** *Castrum*

**Type topographique :** village ecclésial

**Situation par rapport aux voies de communication :**

Voies locales

**Situation dans le paysage :** Sur le bord d'un plateau dominant la basse plaine d'Ariège et de l'Hers en rives droites.

**Description des vestiges :**

- Formes générales : ovale autour de l'église, une seule rangée de maisons.
- Enceinte(s) : oui, restes dans le mur actuel des maisons. Mention d'un fossé sur ancien cadastre autour de ces maisons.
- Autres bâtiments : église centrale
- Faubourgs : a priori non

**SEIGNEURIE:**

**Seigneur(s) éminent(s) :** au XIIe siècle, comte de Foix, puis comte de Toulouse au XIIIe siècle puis seigneurie des Lévis de Mirepoix.

**Seigneur(s) immédiat(s) :** au XIIe siècle famille éponyme, coseigneurie entre frères

Y a-t-il un château ? (résidence seigneuriale) : Un toponyme Montagnac existe à quelques centaines de mètres du village et de l'église. Mais c'est un manoir qui aurait appartenu au marquis d'Orgeix (sources : histariège, Jean-Jacques Pétris).

**BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

**Conclusion :**

Si ce village possède dans sa morphologie et son toponyme tout du village ecclésial, la documentation n'est pas très claire.

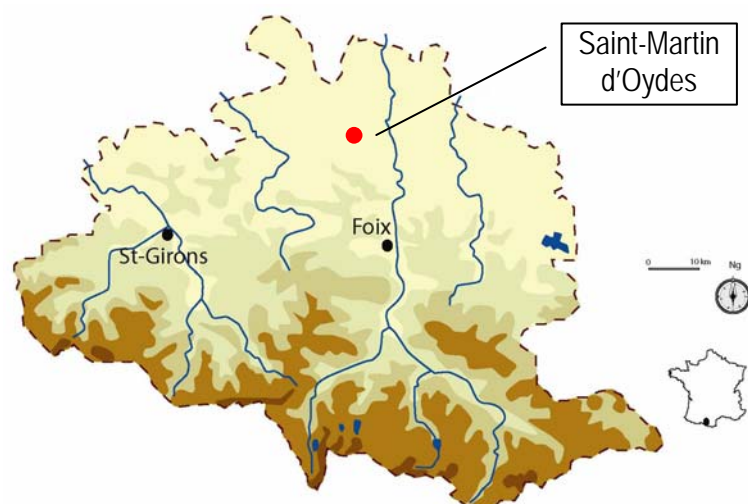
Faut-il voir la famille éponyme qui apparaît au XIIe siècle comme une famille d'avoués ? On ne sait si cette église et ce village appartenaient auparavant à un établissement religieux, malgré Claudine Pailhès qui affirme que le texte de reconnaissance en faveur de l'abbaye de Saint-Volusien<sup>1</sup> en 1224 la mentionne, alors que la copie Doat et les éditions ne cite aucunement Saint-Félix.

La famille éponyme disparaissant, les comtes de Foix restent présents mais sous l'autorité des comtes de Toulouse au XIIIe siècle, puis la seigneurie passe assez logiquement dans celle des Lévis de Mirepoix avant 1300.

<sup>1</sup> Cop. Doat, 169, f°253. HGL, VIII, acte 237, col. 797.

**SITE : Saint-Martin d'Oydes**  
**COMMUNE : Saint-Martin d'Oydes**  
**CANTON : Pamiers-ouest N° I.N.S.E.E. : 09270**

**Denis Mirouse**



**Fig. 1 : Situation de Saint-Martin d'Oydes**

*Résumé : Le cimetière de l'église Saint-Martin de Doidas fut le lieu de sépulture d'Anastase, moine et ermite vénitien décédé sur son trajet de retour de Frédélas (Pamiers) vers Cluny. Une fois canonisé, au début du XIIe siècle, les reliques de Saint Anastase furent l'objet d'un culte, et probablement la cause d'une donation du lieu à l'évêque de Toulouse et de la fortification de son enclos sacré. Saint Raymond de Durban semble une fois encore (comme il a été montré à Pamiers et Foix) un personnage central dans la promotion du culte, puisque de la famille des principaux possédants du secteur, proche du pape Pascal, très proche d'Amelius, évêque de Toulouse, et honoré (comme à Pamiers) dans l'église voisine dès le siècle suivant. Le castrum de Saint-Martin, dont l'essentiel de la fortification réside dans un campanile massif, un rempart circulaire et une bonne gestion des eaux (de source) pour remplir ses fossés, a aussi de particulier qu'il fut augmenté d'un important bastion. Cette avancée protégeait l'accès et utilisait de la même façon que le castrum ecclésial une courbe de niveau pour maintenir ses fossés en eaux, donnant à l'ensemble la forme d'un escargot sortant sa tête. Cette extension est peut-être à mettre en relation avec un « château vieux » mentionné en 1234 en limite de seigneurie. Ceci pose la question de l'abandon de ce « castrum vetus » au moment où fut construite ou étendue la fortification de l'église de Saint-Martin (fin XII-début XIIIe siècles).*



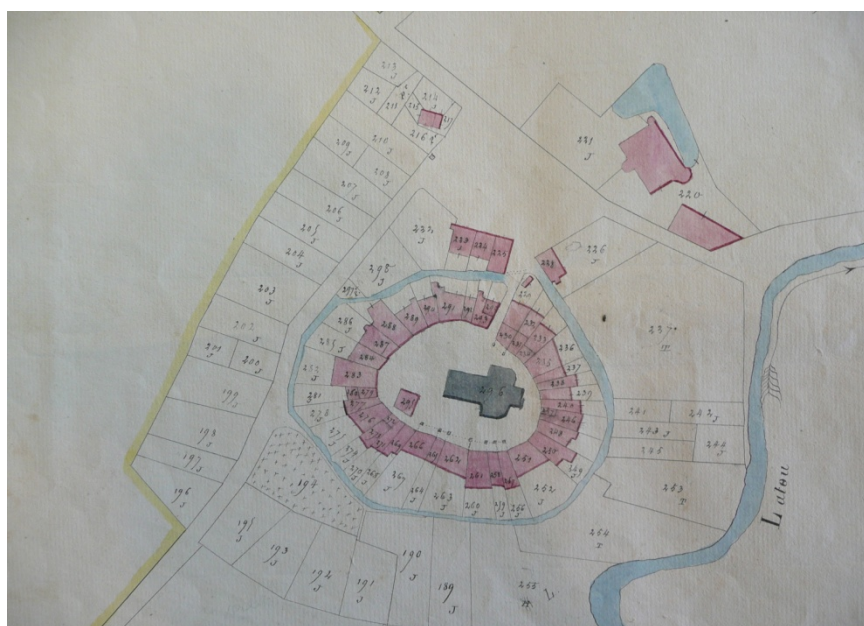


Fig. 2 : Cadastre Napoléonien

Documentation écrite :

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
Vers 1085 Ecrit ver 1110-1120	Saint Anastase sur le retour vers Cluny, après un séjour monastique à Pamiers et érémitique dans les Pyrénées ariégeoises s'arrête et meurt à Saint-Martin d'Oydes « Locum quem Devotas appellant » « Basilicam beati martini devotis »	<i>vita sancti anastasi</i>	<i>Acta Sanctorum</i> , oct. VII pp.. 1125-1140
Vers 1100	<i>Petrus de Doidas</i> , témoin d'une donation concernant <i>l'eccllesia Sancto Martino de Rosario</i> . <i>Ourliac affirme qu'il s'agit d'Oydes, mais cette villa de Rosario, près d'Unzent, touche à Montredon et Morcarol. Ce Saint-Martin n'est donc pas celui de Doides !!!...</i>	Bnf	Cartulaire de Lézat n°13 Ourliac-Magnou
1175	D. de Villemur fils de Raymond Guillaume de Villemur donne pour épouse sa fille à B. de Durban, et en dot, la part de seigneurie qu'il a dans Saint-Martin d'Oydes (« In castro et in ecclesia sive in villa sancti Martini de Duidas »). <i>B.=Bernard ou B.=Bertrand ?</i>	Cartulaire du Mas-d'Azil N°35	Cau-Durban (D.) <i>Abbaye du Mas-d'Azil</i> , ed. Pomies, Foix, 1896
XIII début	Au nombre des possessions méridionales des évêques de Toulouse avec Gaudiès, Tremoulet, La Bastide de Lordat, Esplas, Lescousse, et Saint-Michel		Pailhès (Cl.) <i>Le comté de Foix, un pays et des hommes</i> , ed. La Louve, Cahors, 2006 p.42
1233,	<b>Guilhem-Bernat d'Astnava</b> ( <i>neveu de</i>	O.P. : C.C.F	

juin 2	<p><i>Bernard de Durban</i>) et <b>Loup de Foix</b> divisent en deux toutes les possessions auparavant indivises qu'ils avaient jusqu'au <i>portum de Pigmaurent</i> : in castro de Durbanno, in villa de Soriat, in castro Fuxi et in villa de Cos, in castro Savarduni, in castro Sancti Martini de Doidas, in castro de Montis alti, in castro de Campanhano et tous les droits qu'ils possèdent depuis Tarascon jusqu'à la cité de Toulouse.</p> <p>Arnaud de Marcafava et son neveu, <b>Arnaud</b> (petit-fils de Bernard de Durban), <b>Guilhem-Aton de Villamuro</b>, Raimon de Duroforti, Pons de sancto Michaela, Jourda de Liciaco et Sicard, son frère, Raimon de Bordis, châtelain d'Aura Pons de Lordato, Bernat de Campanhano, Guilhem de Braciaco.</p>	Cop. Doat, 170, f°43r - 46v.	
1233, sep	<p>Hommage à Raymond [1232-1270] évêque de Toulouse par <b>Guillaume Bernard d'Arnavé</b> (<i>neveu de Bernard de Durban</i>) et Loup de Foix, Honor de Beaumont et Bernard de Beaumont, Arnaud de Marquefave (petit-fils de Bernard de Durban), Guillaume Aton fils d'Honor, Pierre de Villemur, Arnaud et Bertrand frères, Raymond Guillaume de Villemur et Guillaume Aton son frère, coseigneurs de Saint-Martin (donne les limites du dimaire).</p>	<p>Papiers de L. Sylvestre Tiré de ADHG 1G931 ?</p>	
1235 ou 1238 ?	<p>Charte de coutumes confirmée par « Nous <b>Loup de Foix</b>, Pierre de Belmont, <b>Arnaud de Marquefave</b> (petit-fils de Bernard de Durban) et Guillaume Aton fils de Pierre de Belmont, et Raymond Guillaume de Villemur... » coseigneurs</p>	<p>ADHG ? transcription ADHG 1E137 traduction ADA, E 92 traduction</p>	<p>Silvestre (L.) <i>Notice sur le château de Saint-Martin d'Oydes</i>, BSASLA 1982</p>
1327	<p>Guillaume Bernard d'Arnavé coseigneur</p>	<p>Papiers de L. Sylvestre Tiré de ADHG 1G931 ?</p>	
1344	<p>Les gens de Guillaume Bernard d'Arnavé « s'étoient mis dedans la forteresse de l'église dudit lieu de Saint-Martin »</p>	<p>AN JJ72 n H20</p>	
	<p>Famille de Nostens (par le mariage de Catherine de Marquefave à Jacques</p>	<p>Papiers de L. Sylvestre</p>	





Fig. 3 : Carte de Cassini

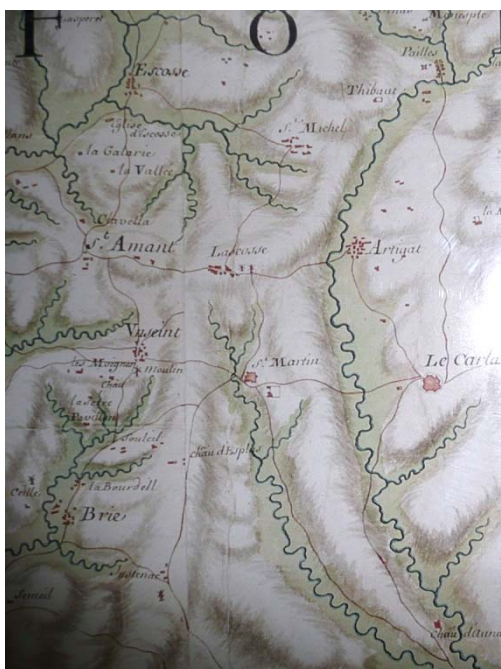


Fig. 4 : Carte de Lhuillier

**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

**Eglise : Vocable (éventuellement changement) :** Saint-Martin puis Saint-Anastase

**1<sup>ère</sup> mention :** vers 1090, (mentionnée vers 1120 dans la *vita Anastasi*)

**Paroissiale ou non :** paroissiale

**Bâtiment :** roman (XI-XIIe siècle) reconstruit entièrement à la fin du XIXe siècle.

Le bâtiment actuel bien que reconstruit semble garder quelques caractères de l'ancien, notamment son plan comme son aspect massif et fortifié.

Le caractère défensif de ce bâtiment disparu mérite une description que nous ne pouvons évidemment fournir. Laissons donc parler à notre place Jules de Lahondès qui décrit l'ouvrage en 1877 :

« Le caractère défensif est encore plus manifeste [qu'à Vals] dans le clocher qui surmonte l'église de Saint-Martin d'Oydes.

*Au-dessus d'assises de pierres construites au XI<sup>ème</sup> siècle et qui devaient se terminer en flèche, on éleva, au XIII<sup>ème</sup>, un étage de brique, ajouré par trois arcades cintrées sur chaque face, excepté sur celle de l'ouest, et couronné lui-même par un crénelage. On remarquera que dans le but d'étendre l'espace occupé par les défenseurs, le mur de brique dépasse l'aplomb des assises de pierre, contrairement aux règles de la construction. Cette tour massive repose à l'intérieur sur quatre arceaux bas et lourds que soulagent des arcs de décharge bandés au niveau des voûtes absentes aujourd'hui. Les arceaux s'appuient sur des piliers dont l'imposte seule est ornée de grossiers entrelacs c'est la construction la plus ancienne de toutes celles que nous venons d'examiner. L'église, d'ailleurs, est construite sur le même plan en croix latine que nous avons retrouvé partout. Les trois absides à l'orient sont si bien restées dans les habitudes du culte et des populations, que toutes les transformations de l'architecture ont dû les maintenir*



jusqu'à nos jours, surtout dans la vallée voisine de l'Aude où les traditions et les monuments ont été mieux respectés que dans l'Ariège.

On voit les bases d'un clocher ainsi surélevées par des murs de brique, avec ouvertures cintrées et crénelage couvert, à l'église de Saint-Michel de Lescure, près d'Alby, dont le portail du XII<sup>ème</sup> siècle est extrêmement remarquable.

L'église de Saint-Martin était entourée de murailles aux pieds desquelles vinrent s'abriter des habitations qui ont fini par les remplacer. Nous donnons le plan de ce singulier village où l'on ne peut entrer encore aujourd'hui que par un passage étroit, recouvert lui-même par l'étage d'une maison. Les murailles elles-mêmes étaient protégées par un fossé avec eau courante, comblé depuis peu. »

L'épisode de 1344 relatant le repli de Guillaume Bernard d'Arnave et ses gens dans l'église, assailli par les hommes de Pierre-Arnaud de Château-Verdun rend bien compte des qualités défensives de l'édifice (cf. Annexe).

**Cimetière** : anciennement autour de l'église, déporté ensuite de l'autre côté du fossé au sud-ouest, aujourd'hui à l'extérieur du village.

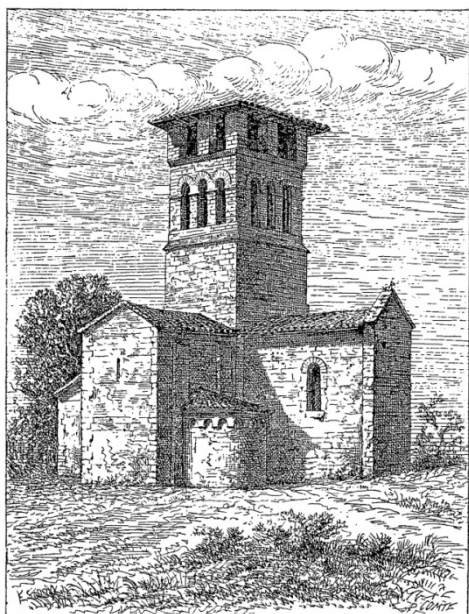


Fig. 5 : église Saint-Martin avant (gravure J. Lahondès) et après la reconstruction de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### Description du territoire paroissial :

Nous avons dans la charte de coutume de 1235, une description des limites de la juridiction du *castrum sancti Martini*. Mais, elle englobe sans peu de doute plusieurs paroisses : Saint-Martin, Saint-Raymond et probablement une autre autour d'une église vers le « château Vieux » qu'Henri Mesnard appelle « Gleise du Latou »<sup>1</sup>.

Les limites de cette seigneurie semblent, en rive gauche du Latou, identiques à celles de la commune. Il est plus difficile en rive droite de les reconstituer : la transcription moderne dont nous disposons est très difficile à lire ; et il semble qu'elles aient légèrement bougées, se rapprochant en certain endroits du Latou. Ainsi le *castrum vetus* qui constitue limite en 1235,

<sup>1</sup> H. Ménard, *Eglises perdues de l'ancien diocèse de Rieux*, 1983, p.299.



se trouve aujourd'hui sur la commune d'Esplas (ferme ruinée de Lanta, Lamb.II X=530200, Y=1798380). Un autre toponyme médiéval en limite mérite notre attention associant en un même point, l'idée d'une barrière ou claie (*cladavius*) d'un passage de rivière et d'une voie (*pons, strata*). Ce nom s'est perpétué dans celui du ruisseau qui constitue aujourd'hui la limite de commune, « la Clède ». Un peu plus loin, un *passus del Sepadel* évoque aussi un passage (de rivière ?) et un obstacle, en l'occurrence un piège (à poisson ?)

« ... *infra terminis ... castrum sancti martini sicut just... ecclesiam sancti raimondi ..ss.. villani sancti martini et inde ab ecclesia jam dicta sicuti? serra ...entiam quilovertorum dividit/descendit Uross... pontum cladavius et a ponte cladavius sicut strata transit supra Casaleres... ... usque ad rivus qui ingreditur Casali fontem(?) et sicut idem ... descendit usque ad ribum de latonis et a ribo de latonis sicut crusc.. podii ascendit usque ad podium gule dani et de inde usque ad passum del sepadel (piège) et ab eodem passo del Sepadel sicut rivis troni descendit usque ad eiusdem passum del Sepadel et per eodem passo del Sepadel sicut serra que dividit Cami...dna illorum de sancto Martino ascendit usque ad castrum vetum et ad/ab castro veteri sicut serra del par...dus Claudit usque ad ecclesiam sancti raimondi »*

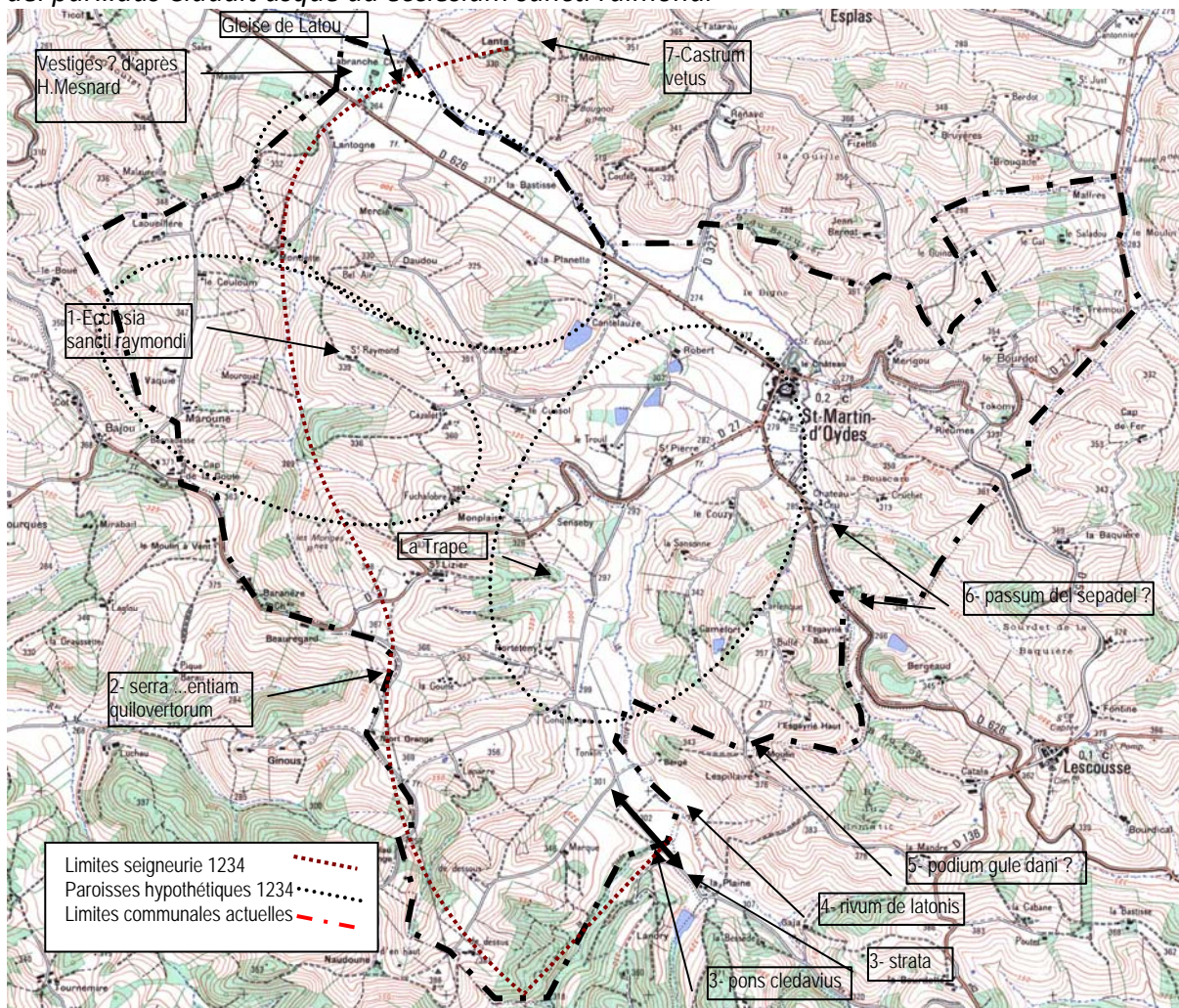


Fig. 6 : limites du territoire de Saint-Martin au XIIIe siècle et limites communales actuelles.

**1<sup>ère</sup> mention :** vers 1100**Terminologie :** *Doidas*

Selon l'hagiographe de saint Anastase (début XII<sup>e</sup> siècle), le territoire se serait appelé *Devotas*, mais nous voyons l'appellation de *Doidas* exister dès cette époque (vers 1100). Il faut donc privilégier l'hypothèse que *Devotas* est une déformation voire une latinisation du nom *Doidas*, avec l'idée d'affirmer la vocation du lieu à la dévotion.

**Dernière mention :****Type topographique :**

Village ecclésial fortifié

**Situation par rapport aux voies de communication :**

La vallée du Latou est une voie naturelle de progression depuis la vallée de la Lèze vers Pamiers via Escosse (en suivant la vallée de l'Estrique ou plus directement).

Saint-Anastase pour retourner depuis Pamiers vers Cluny (donc par Toulouse), passe par Saint-Martin (probablement pour faire halte à Lézat affiliée à Cluny)

**Situation dans le paysage :**

L'église et le village qui l'entoure occupent le fond de vallée à proximité immédiate du Latou, là où la vallée s'élargit et la rivière oblique en direction de Saint-Ybars et de la Lèze.

**Description des vestiges :**

- Formes générales : urbanisation de forme légèrement ovale autour d'une église d'origine médiévale. Cette forme est donnée par l'enclos sacré, cercle autour de l'église semblant contraint par les courbes de niveau. La prise en compte de cette contrainte est probablement due à un souci d'économie pour l'aménagement d'un fossé rempli d'eau. Une extension fortifiée au nord-est, aujourd'hui disjointe et sur laquelle s'appuie un bâtiment moderne, semble devoir être initialement rattachée à cette enceinte circulaire. L'ensemble fait penser à un escargot où la coquille sert de protection à l'église et dont la tête sort pour mieux fortifier l'entrée et peut-être servir de résidence aux laïcs, coseigneurs et vassaux de l'évêque de Toulouse.
- Enceinte : Elle est constituée par les maisons accolées, entourée à l'origine d'un fossé en eau, aujourd'hui comblé. Une seule ouverture étroite était aménagée, communiquant avec l'intérieur de l'extension. Seul cet ajout semble avoir bénéficié d'une véritable enceinte indépendante. Le château moderne en réutilise 3 pans de murs construits en brique, qui n'ont pas été détruits et ce qui semblait être la porte principale. L'ensemble, avec l'extension, était entouré d'un fossé en eau.





**Fig. 7 : Saint-Martin d'Oydes, village ecclésial et son extension fortifiée (carte postale éditée par le foyer rural)**



**Fig. 8 : fossé (comblé) et entrée originelle unique du village ecclésial**



**Fig. 9 : partie avancée de l'extension castrale devenue château moderne, avec vestige du fossé**





Fig. 10 : arrière du château moderne avec tranche du rempart de l'extension

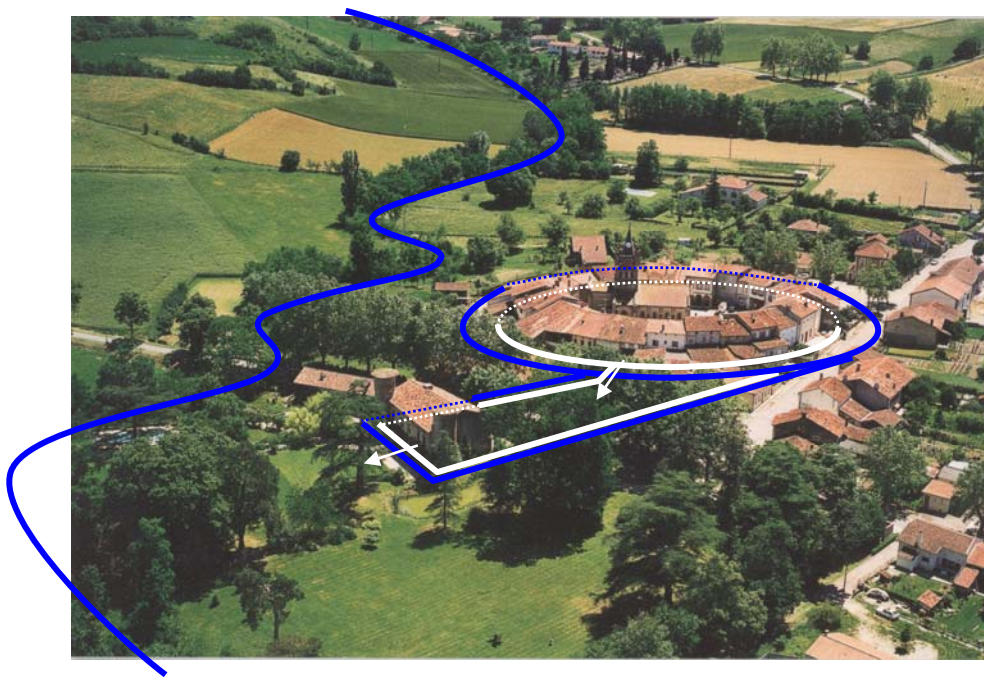
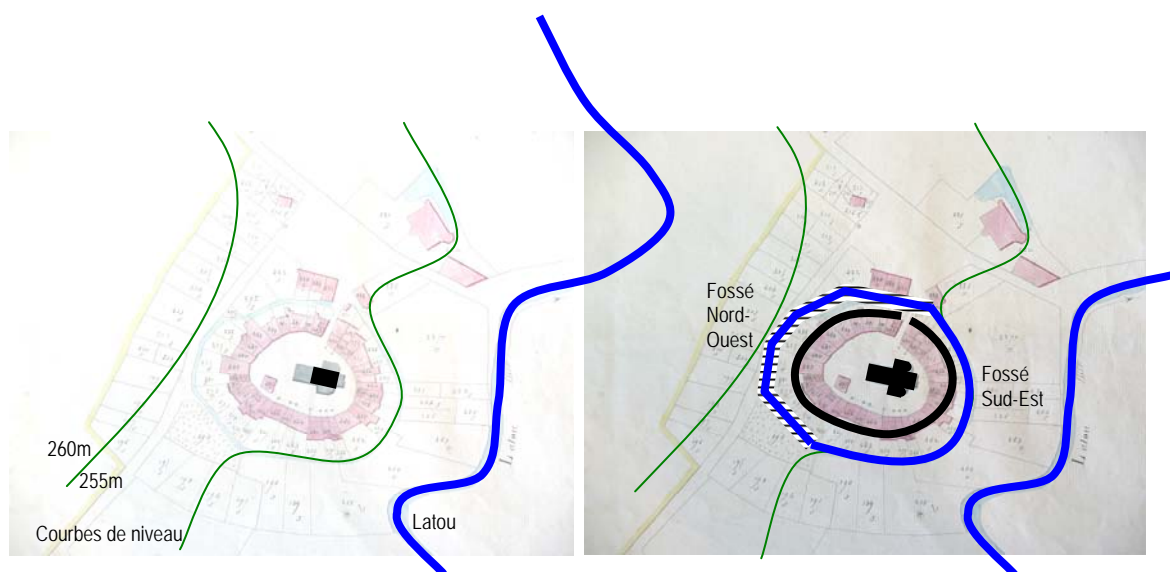
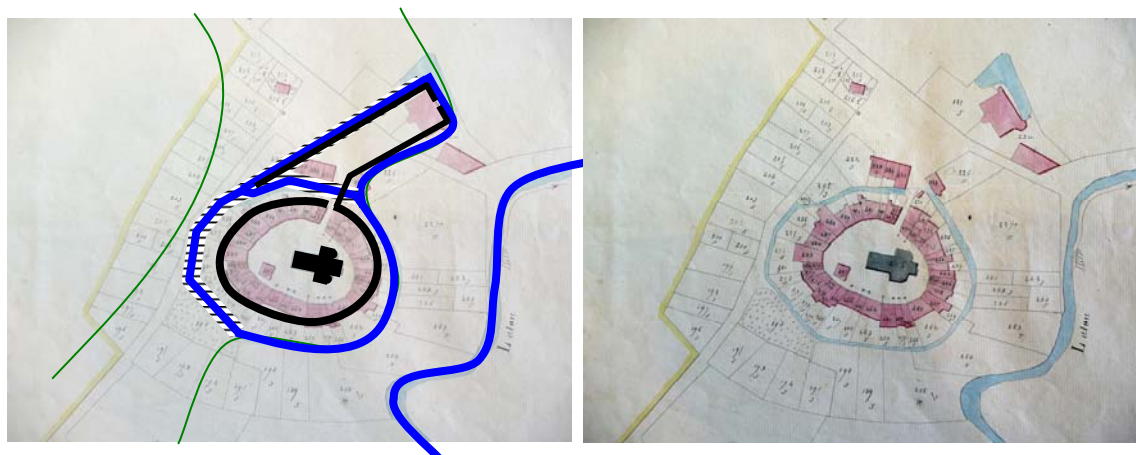


Fig. 11 : Saint-Martin d'Oydes, village escargot (carte postale éditée par le foyer rural).



**Fig. 12 : église Saint-Martin (fin XIe siècle) Fig. 13 : fossés, enceinte ecclésiastique et nouvelle église (courant XIIe siècle)**



**Fig. 14 : extension castrale (fin XII-XIIIe siècles ?) Fig. 15 : cadastre XIXe siècle**

Les coutumes de 1238 mentionnent en limite de seigneurie un « château vieux », placé sur un promontoire dominant le Latou, faisant face à l'église Saint-Raymond, citée dans le même texte. Il ne peut s'agir que du site de l'ancienne ferme de Lanta, actuellement sur la commune d'Esplas<sup>1</sup>. Cet ensemble fortifié, probablement bâti en matériau périssable, ne présente aujourd'hui en apparence aucune structure médiévale en élévation. Mais les aménagements de terrain qu'il a nécessité marquent toujours le paysage. Constitué d'un enclos de 135m de long sur 30m de large, on y reconnaît les attributs classiques d'une fortification féodale, avec emplacement emmotté d'une tour maîtresse, partie résidentielle, et basse-cour. Le terme de « vetus », autant que sa position en marge de juridiction au début du XIII<sup>e</sup> siècle, nous semblent révélateurs de l'abandon du site.

<sup>1</sup> Site déjà répertorié comme « motte castrale » probablement médiévale par Laurent Claeys en 2002 [Notice n° IA09000210 Fournier (C.), Claeys (L.), Inventaire général, Communauté de communes du Pays de Pamiers, service régional de l'inventaire Midi-Pyrénées 2002]



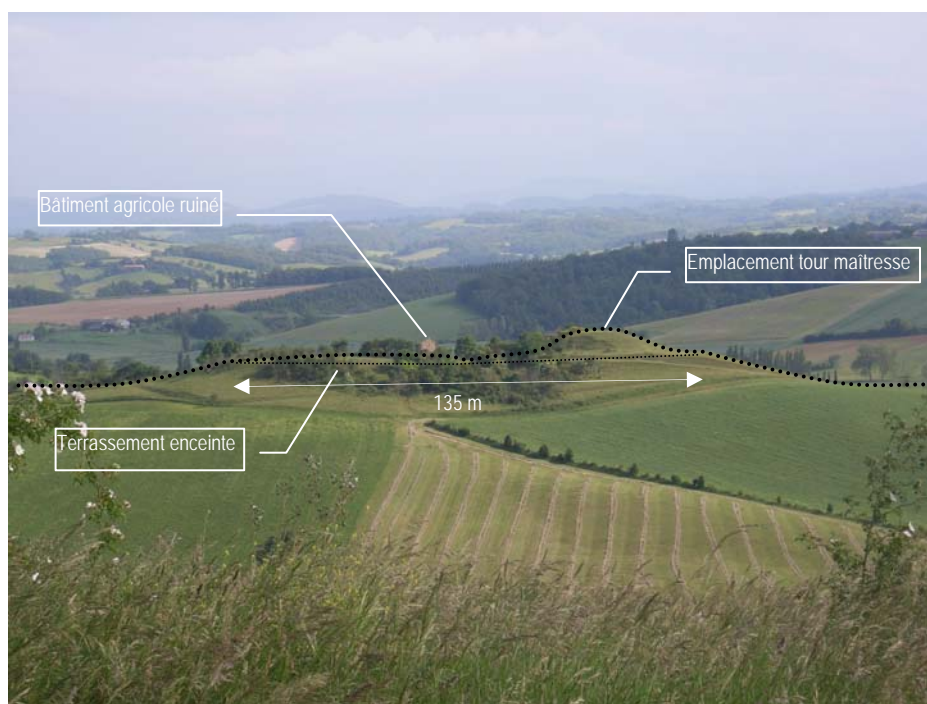


Fig. 16 : ferme de Lanta (comm. Esplas), le *castrum vetus* de Saint-Martin (vue du nord).



Fig. 17 : ferme de Lanta (comm. Esplas), le *castrum vetus* de Saint-Martin (photographie aérienne).

#### SEIGNEURIE:

**Seigneur(s) éminent(s) :** Comte de Toulouse/évêque de Toulouse

Le nom et le nombre des coseigneurs au XIIIe siècle, amènent à calquer le cas de Saint-Martin sur celui de Saverdun et faire du comte de Toulouse le seigneur éminent (ainsi que le propose Cl. Pailhès<sup>1</sup>), mais aucun acte ne le mentionne au contraire de l'évêque de Toulouse.

**Seigneur(s) immédiat(s) :**

Avant 1175, sont coseigneurs :

- D. de Villemur, fils de R.G. de Villemur est coseigneur du *castrum sancti Martini*.

<sup>1</sup> Pailhès (Cl.) *Le comté de Foix, un pays et des hommes*, ed. La Louve, Cahors, 2006 p.42

- Peut-être un frère de D. de Villemur ? (car on voit un R.G. de Villemur rester coseigneur en 1235)
- Peut-être B. de Durban ? (qui en épousant Ermengarde de Villemur augmentera sa part)

1175 : B. de Durban reçoit cette part en dot d'Ermengarde de Villemur, fille de D. de Villemur  
Incertitude sur B., s'agit-il de Bernard ou de son frère Bertrand ? Doat transcrit Bernard, mais le cartulaire déposé à Pau ne le précise pas.

1233 :

- Guillaume Bernard d'Arnavé tient avant 1233 une part de la seigneurie qu'il échange ou partage avec Loup de Foix.
- Arnaud de Marquefave, fils de Marquesse, petit-fils de Bernard de Durban
- Loup de Foix, Honors, son frère Bernard de Belmont et Guillaume Aton, fils d'Honors. Honors fut la seconde épouse de GB de Marquefave et donc aussi la marâtre d'Arnaud de Marquefave.
- Pierre de Villemur, Arnaud et Bertrand frères, Raymond Guillaume de Villemur et Guillaume Aton son frère

1233-1235/1238 :

Loup de Foix, Pierre de Belmont, Raimond Guilhem de Villemur.

1327-1344 :

Guillaume Bernard d'Arnavé.

Seuls deux lignages bien identifiés, Durban et Villemur, semblent à l'origine de tous ces coseigneurs : les Belmont, Honors et son frère Bernard, sont descendants d'un Bernard de Belmont, frère d'Arnaud de Villemur<sup>1</sup>; Arnaud de Marquefave et Guillaume Bernard d'Arnavé, neveu et oncle, sont de la descendance des Durban<sup>2</sup> ; seul Loup de Foix ne semble pas avoir de lien de parenté connu avec ces deux familles, avec un père Raymond-Roger, comte de Foix, et une mère probable, Louve de Pennautier. Il semble donc n'obtenir des droits sur Saint-Martin, Saverdun (ou même Durban) qu'en épousant Honors de Belmont, héritière des Villemur du XII<sup>ème</sup> siècle, et marâtre d'Arnaud de Marquefave, puis en s'accordant avec Guillaume Bernard d'Arnavé.

Le mariage de B. de Durban avec l'héritière des Villemur laisse supposer que cette famille n'est entrée au nombre des coseigneurs qu'en 1175. Mais cette explication n'est pas suffisante pour expliquer à la fois les droits d'Arnaud de Marquefave et ceux de Guillaume Bernard d'Arnavé dont l'ancêtre commun est le père de B. (Bernard ou Bertrand) de Durban (probablement Roger de Durban). Il est vrai qu'au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, les restitutions « grégoriennes » des

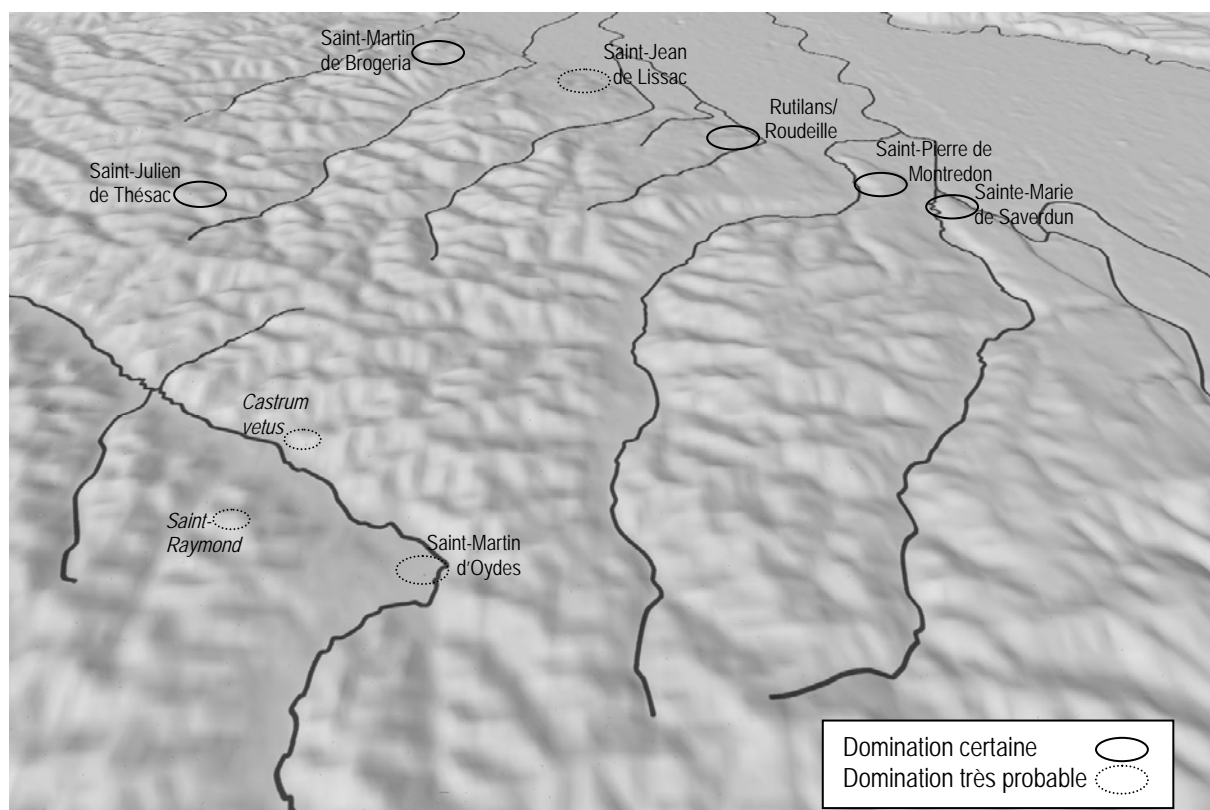
<sup>1</sup> Vers 1140-1149, B. de Belmont premier de la lignée et Arnaud de Villemur sont frères (C.Saint-Sernin n°213). En 1171, Bernard de Belmont est cité comme neveu d'Arnaud de Villemur (Pailhès Cl.« l'Ariège des comtes et des cathares » p.53), et doit donc être fils du premier Bernard. Il est alors raisonnable de penser qu'Honors et Bernard, frère et sœur, sont les enfants de ce dernier Bernard.

<sup>2</sup> En 1208, Bernard de Durban avec l'accord de Bertrand de Durban son frère, Marquesse sa fille et Guillaume Bernard d'Arnavé son neveu donnent Terrac (Rimont) à l'abbaye Combelongue (ADA36J3/45). En 1222, Guillaume Bernard de Marquefave, et Marquesse son épouse, fille de Bernard de Durban, confirment ce don (ADA36J3/35).



églises Saint-Julien de Thésac, Saint-Martin de Brogera à l'abbaye du Mas d'Azil<sup>1</sup>, les générosités à Saint-Pierre de Montredon au tout début du XIIe siècle<sup>2</sup>, à celle du château de Roudeille dont ils sont principal seigneur en 1118<sup>3</sup>, à Sainte-Marie du château de Saverdun en 1147<sup>4</sup> et probablement à Saint-Jean de Lissac<sup>5</sup> rendent particulièrement compte de la domination de cette famille, avec celle de Villemur, dans cette frange nord du comté fuxéen, entre Latou et Ariège.

Tous ces éléments historiques rencontrent l'hypothèse d'une présence des Durban à *Doidas*, avant 1175 et même dès le début du XIIème siècle.



**Fig. 18 : mentions d'une domination des Durban au XI-XIIème s dans la frange nord du comté de Foix.**

<sup>1</sup> Vers 1060-1080, CMA n°2, n°6, n°7, n°12, donations multiples des deux églises tenues en fief et avec l'accord de Guillaume Aton et Arnaud Tardivo, fondateurs de la lignée, constructeurs du château de Durban et qualifiés de « Homines nobilissimi et secundum seculum famosi et robustissimi » « milites nobilissimi » « nobilibus viris » .

<sup>2</sup> 1102-1105 C. Lezat n°12, n°13, Bernard, Aton et Pierre de Durban, frères (fils de Guillaume Aton), et leur mère, comtesse, (*comitissa*) donnent à Saint-Pierre de Montredon (proche Saverdun) un nommé Gauceran et toute sa descendance.

<sup>3</sup> 1118 C. Lezat n°38, Raimond de Durban consacre une église en présence de Pierre de Durban (son frère), chevalier du château de Rutilans (Roudeille), qui donne la moitié de l'église de *Castlar*.

<sup>4</sup> 1147 C. Saint-Sernin n°526 : Willelmus de Durban donne à l'église Ste Marie de Saverdun la moitié d'une vigne sise à Perer Musard. ; *cum consilio* d'Arnaud Bernard de *Marcafava* ; sont témoins Bernard de Belmont, et Jordan de *Lizag*, *Bernardo* de Saint Martin et *Willelmus* Ademar et Bernard de Montaut et Pons de Montaut.

<sup>5</sup> Vers 1100 CSS n°201 et 1135 n°202, où Arnaud *Tardivo*, puis son probable descendant Raymond *Tardivo* semblent directement concernés par les affaires de cette église

## Conclusion :

Saint-Martin d'Oydes présente un nombre important de particularismes qui en font un cas très atypique dans le paysage médiéval ariégeois. Lieu de décès d'un saint, village ecclésial en forme d'escargot, domination par l'évêque de Toulouse, nombreux vassaux en coseigneuries, présence d'une église Saint-Raymond, et d'un site castral possiblement déplacé sont autant d'originalités qui, plutôt que d'effrayer le chercheur en quête de repères connus, méritaient d'être analysées et confrontées.

A la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, l'église Saint-Martin se situe au sein d'un territoire appelé *Doidas*, et à proximité d'un coude du Latou, dont la vallée constitue une route naturelle entre Lézat et *Fredelas* (aujourd'hui Pamiers).

Vers 1085, Anastase, moine de Cluny, de retour de *Fredelas* où il aurait pris part à la translation du corps de saint Antonin, prend la route de Lézat et décède à *Doidas*. Le corps d'Anastase repose alors au cimetière, dans ou autour de l'église Saint-Martin et deviendra vite l'objet d'un culte. Sa canonisation suivra vers les années 1110-1120 et elle ne peut qu'être mise en relation avec la protection de l'espace sacré autour des reliques (mentionné comme *castrum* en 1175).

La coïncidence de la mort d'un saint en ce lieu et d'une seigneurie épiscopale incite aussi à relier les deux faits. Alors, il faut imaginer une donation du lieu à l'évêque de Toulouse à la suite du décès plutôt que le contraire, dans un contexte de promotion du culte dont rend compte la latinisation de *Doidas* en *Devotas* (dévotions) dans la *vita Anastasi*.

Ce texte, daté entre 1109 et 1120, est rédigé sous les épiscopats d'*Amelius* à Toulouse et de Raymond de Durban à Barbastro, personnages dont J.L. Boudartchouk a montré l'importance dans la promotion des cultes de saint Antonin de *Fredelas* et de saint Volusien de Foix. *Amelius*, ancien prieur de *Fredelas*, et évêque de 1105 à 1139, se pose donc comme le bénéficiaire de la donation de Saint-Martin. Et saint Raymond, proche du pape Pascal II, de son successeur Calixte II, très proche d'*Amelius* et de la noblesse locale, puis honoré dans l'église directement voisine (au moins dès le siècle suivant, comme à *Fredelas*), apparaît comme le ferment idéal de ce dossier.

De fait, les laïcs connus et en charge de cette protection sont au XIII<sup>ème</sup> siècle comme au début du XII<sup>ème</sup> siècle, issus de la famille de Villemur, mais aussi de Durban (Bernard et Pierre de Durban, frères de Raymond de Durban). L'hypothèse la plus probable est alors celle d'une donation par ces seigneurs à l'évêque *Amelius* suivie d'une reprise en fief.

Elle désigne encore une fois Raymond de Durban comme un personnage central dans l'édification et la protection d'un culte des reliques et d'une église (comme à *Fredelas*, à Foix, à Saint-Lizier ou même à Roudeille, château de son frère Pierre, où il dépose en 1118 les reliques du pape martyr Corneille et de la vierge Artemie sous l'autel de l'église Sainte-Marie).

La fortification de Saint-Martin d'Oydes dans un terrain peu adapté, car non choisi, a dû passer par la maîtrise des eaux (de source, nombreuses), afin de remplir des fossés creusés autour du cimetière. Ces fossés, pour ceinturer l'église tout en se maintenant en eau, ont sûrement nécessité de gros efforts au nord-ouest mais ont pu, au sud-est, suivre une courbe de niveau, quitte à ne pas respecter strictement la règle de distance canonique (théoriquement un cercle de 30 pas, comme observé à Saint-Félix-de-Rieutord).

L'inféodation à des laïcs peut, elle aussi, être mise en relation avec la mention en 1235 d'un *castrum vetus* (vieux château) en limite et en surplomb de seigneurie, et, alors même que ces coseigneurs résident à l'occasion dans le *castrum (novum)*. Cette fortification de matériaux périssables (terre, bois) qualifiée alors de vieille, probablement abandonnée, présente pourtant tous les caractères des châteaux féodaux de la vallée encore en usage.

Il faut alors prendre en compte une autre particularité importante de la fortification ecclésiastique : si la muraille circulaire protège les reliques, telle une coquille d'escargot, la tête du gastéropode semble en être sortie très vite, sous la forme d'une extension fortifiée vers le nord-est, avançant et protégeant l'accès unique par un important bastion construit de briques et une porte en plein cintre que viendront flanquer plus tard 2 tours rondes. Cette avancée n'est pas la moindre des originalités de Saint-Martin d'Oydes. Elle vient sans doute permettre la résidence autant que matérialiser le pouvoir des nombreux et puissants vassaux laïcs de l'évêque.

Pourtant sa forme allongée et trapézoïdale semble faire fi de toute rationalité défensive. En réalité, elle répond au même souci d'économie de moyens que la construction initiale : elle prolonge le fossé sud-est en suivant la courbe de niveau jusqu'à croiser la tangente au fossé nord-ouest qui suit la pente (celle qui demandera donc le moins d'efforts pour clore l'espace).

On ne peut alors manquer de rapprocher l'abandon supposé du *castrum vetus* et l'adjonction de ce nouveau château dont la surface est comparable. Mais il faudra, de façon plus précise, caractériser chronologiquement l'occupation du château vieux (par les archives du sol ?) et la construction de la « tête d'escargot » (par l'histoire de l'art ?), pour y voir un déplacement volontaire de la fortification laïque.

#### **BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

- « *De sancto Anastasio, monacho et eremita in Gallia* » Acta Sanctorum, oct. VII pp. 1125-1140
- « *Un vénitien au Mont-Saint-Michel : Anastase, moine, ermite et confesseur* » Arnoud (M.) Médiévales 28, printemps 1995, pp. 55-78
- « *Saint Anastase à Saint Martin d'Oydes* » BSA 1977, p. 175
- « *Les églises romanes de la vallée de l'Ariège* », de Lahondès (J.). Bulletin monumental, 1877, pp. 716-719
- « *La reconstruction de l'église de Saint Martin d'Oydes au XIX<sup>e</sup>* », Boulhaut (J.) : 1969 et BSA 1969
- « *Notice sur le château de Saint-Martin d'Oydes* », Sylvestre (L.), BSA 1982
- « *Généalogie des seigneurs de Saint-Martin d'Oydes* », Sylvestre (L.), BSA 1982
- « *Documents concernant Saint-Martin d'Oydes* », Sylvestre (L.), BSA 1984
- « *Saint-Martin d'Oydes, Centre Médiéval du Terrefort* » Beyls (J.), ed. de l'auteur, 2003

*Notice n° IA09000210* Fournier (C.), Claeys (L.), Inventaire général, Communauté de communes du Pays de Pamiers, service régional de l'inventaire Midi-Pyrénées 2002

## Annexe

**Lettre de remission de Pierre Arnaud de ChastelVerdun ....  
 ...des archives Nationales JJ72 n H20 (Ann 1344)  
transcription de L. Sylvestre ?**

*Philippe etc Savoir faisons à tous présents et a venir que comme Pierre Arnaut de Chastelverdun, seigneur en partie de Sainte Cavelle, nous ont fait exposés que pour ce que il fu en la compaignie du lieu(?) de Foix, environ deux ans a en armes et chevaux au lieu de Saint Martin de Doides avec grand quantité d'autres genz d'armes tant de cheval comme de pié, pour aider et secourir le dit lieu, lequel avoit guerre locs a Guillaume Bernart d'Arnavé duquel lieu de Saint Martin qui est par commun ans(?) dez(?) lieu(?) et Guillaume Bernart avoit une quantité de genz du dit Guillaume Bernart qui s'estoient mis dedans la forteresse de l'église dudit lieu de Saint Martin pour grever et domager ledit lieu et ses genz et aidanz et avoient dedanz la dite eglise pierre et quarriex d'arbalestre lesquels il getoient et p... ?ent audit lieu et aus genz de sa compaignie pour le mehagnier(?) et occire se il pensent et bien y appara car il mestent a mort un de ceuls de la compaignie du dit lieu mais pour resister contre yceulz les genz d'ycelle lieu et ceuls de sa compaignie par ce qui estoit fait de guerre mistrent le feu en l'ostal dudit Guillaume et ardirent les portes de l'église dudit lieu de Saint Martin ou estoient les genz dudit Guillaume Bernart comme dessus est dit Nostre Sesnechal de thoulouse ait trait en cause ou fait apporter pour devant lui le dit Pierre Arnaut et ont este proposés contre lui les autres(?) choses dessus dites et qu'il avoit enfreinte nostre sauvegarde et faites les choses dessus dites et autres exes et contre l'inhibi..? et les deffendre en nostre juge de Rieus et d'autres noz officiers et pour ce l'eut(?) condempne envers nous par sa sentence deffinitive a perdre et appliquer a nous tout ce qu'il avoit en la ville de Sainte Cavelle et ses appartenances d'Ycelle et avec ce l'a bany de nostre royaume jusqu'à dix ans si comme par ladite sentence ou condempnation p..t apparoir, et sur ce nostre armez et f..aux le conte de Lille et Roger Bernart de Foix chevalier nostre ami cousin nous aient pour le dit Pierre Arnaut humblement supplié que conidéré ce que le fait dessus dit fu fait de guerre et que le dit Pierre n'estoit pas principal mais estoit re..uz à la requeste du dit lieu et en son aide, nous le voui..ons pardonner le fait, et ce que en quoy il était condempné et rappeler ledit bani nous enclinons à la prière des ..iz conte et Roger de nostre grace esp..ale si il est ainsi avons quitte remis et pardonné quittons remettons et pardonnons audit Pierre Arnaut le fait dessus dit et tout ce en quoy il est condempne envers nous comme dit est et son heritage qui nous ce estoit ou devoit estre applique a nostre dema.. il restablissons et rendons et ledit bien rappelons par la teneur de ces lettre et y celui Pierre Arnaut restablissons et restituons au pais, a ses biens et a sa fame et renommée sauf est tout et pour tout le droit de partir si ... en mandement audit sesnechal, et au receveur de la seneschaussé de Tholose qui sont a present et pour le temps à venir seront .. a leur lieux et a tous nos autres justiciers et a .... D'euls, si comme a lui appart que le dit Pierre Arnaut laissent et fasse jour et user paisiblement de nostre presente g..e et y estre enterrinent et accomplissent et contre sa teneur ne le molestent ou empeshent en aucune manière et ses biens pour ce pris ou souscris le rendent et mettent ou delivre sanz aucun delay et pour ce que ce soit ferme et établi à tous jours nous avons fait mettre nostre s...e et lettres sauf n..e soit entre autre choses et l'autrui en toutes. D..e ... .. Saint Maixance l'an de grace mil CCC quarante et trois au mois de mars...*

Guillaume Bernard d'Arnavé, seigneur ou coseigneur de Saint-Martin d'Oydes en 1344, est en conflit avec les habitants de Saint-Martin.



Il en est à occuper la "forteresse de l'église" et à mettre à sac les habitations. Pierre Arnaud de Château Verdun, coseigneur de Cintegabelle, prend alors l'initiative (d'où le jugement et la lettre de rémission royale) de répondre à l'appel des habitants de Doidas.

Dans ce texte, l'église est mentionnée 3 fois : la "forteresse de l'église" laisse entendre, en effet, qu'il s'agit du castrum ecclésial, qui ne représente alors sûrement qu'une partie de l'ensemble du village fortifié ; mais plus loin les mentions de portes, et de munitions entreposées dans un espace appelé "église", laissent entendre qu'il s'agit vraiment du bâtiment de l'église ; pour appuyer cette idée, G.B. d'Arnavé et ses gens semblent opposés à l'ensemble des habitants et sont donc logiquement en position de repli (offensif), ne pouvant empêcher qu'on détruise son "ostal".

Ainsi au départ G.B. d'Arnavé et ses gens investissent "la forteresse de l'église"/"castrum ecclésial", où ils font subir des dommages aux gens et habitations. Alors, soit en repli par rapport aux gens d'armes de Peire-Arnaud de Château-Verdun, soit dès le début des exactions, ils se barricadent dans l'église et se perchent certainement dans le clocher fortifié d'où ils peuvent tirer et se protéger...mais sans trop de possibilité de sortie.

**SITE : SENTEIN**

**COMMUNE : Sentein**

**CANTON : Castillon-en-Couserans N° I.N.S.E.E. : 09 290**

Thibaut Lasnier



Fig. 1. Carte de situation de Sentein

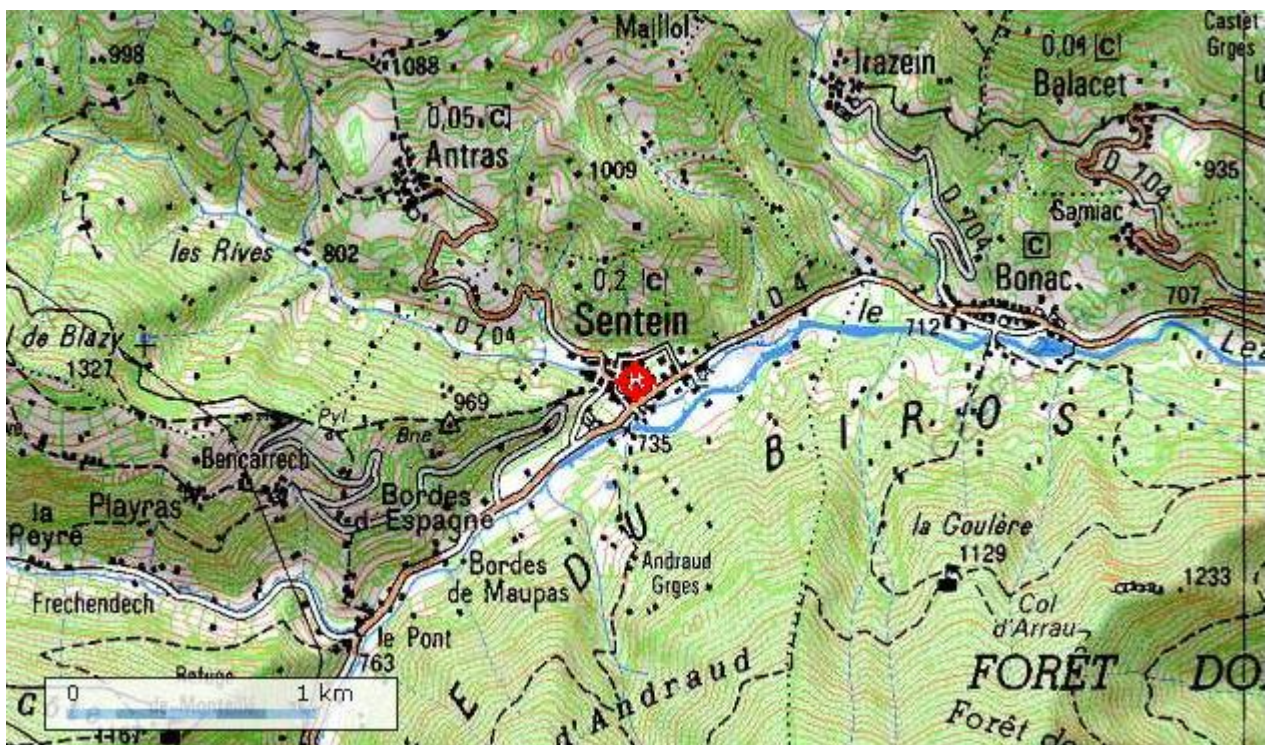


Fig. 1. Situation de Sentein, carte IGN.

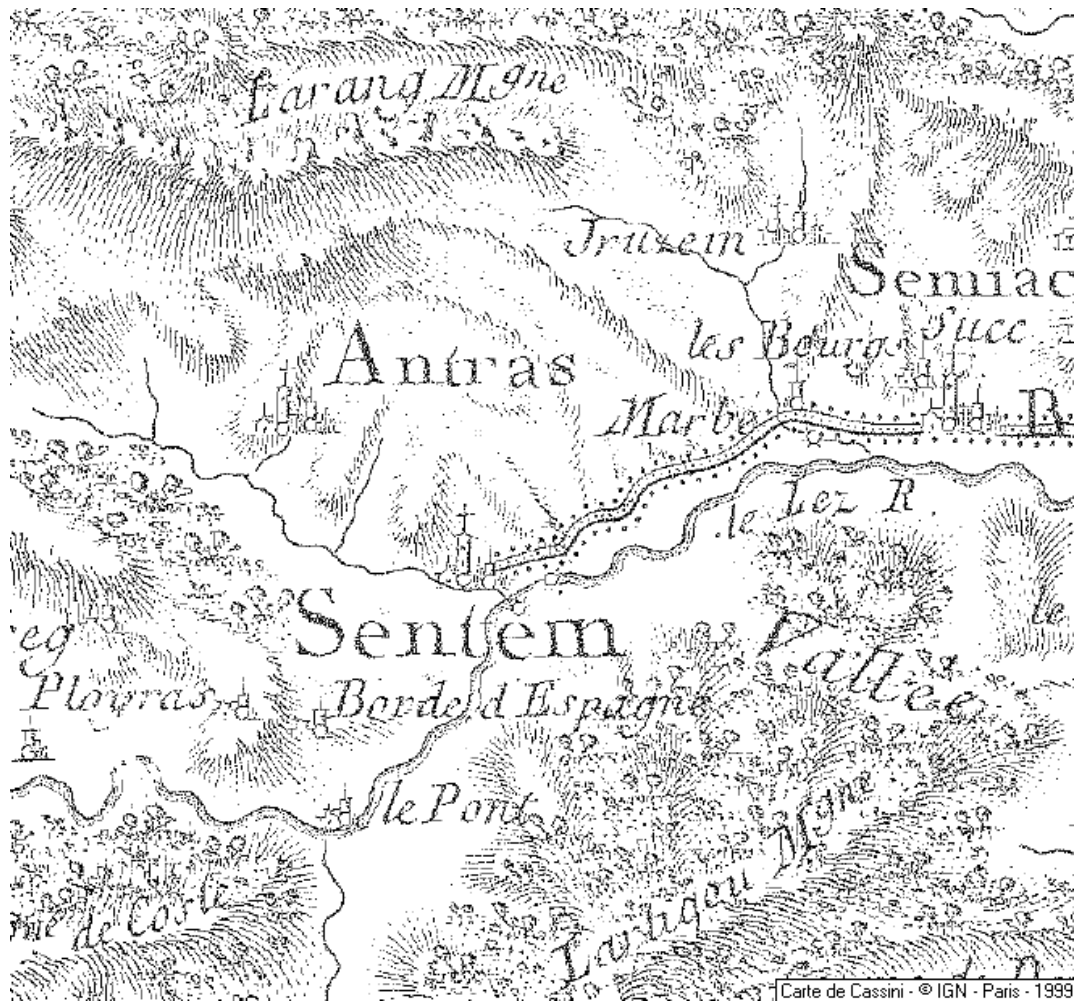


Fig. 2. Extrait de la Carte Cassini.



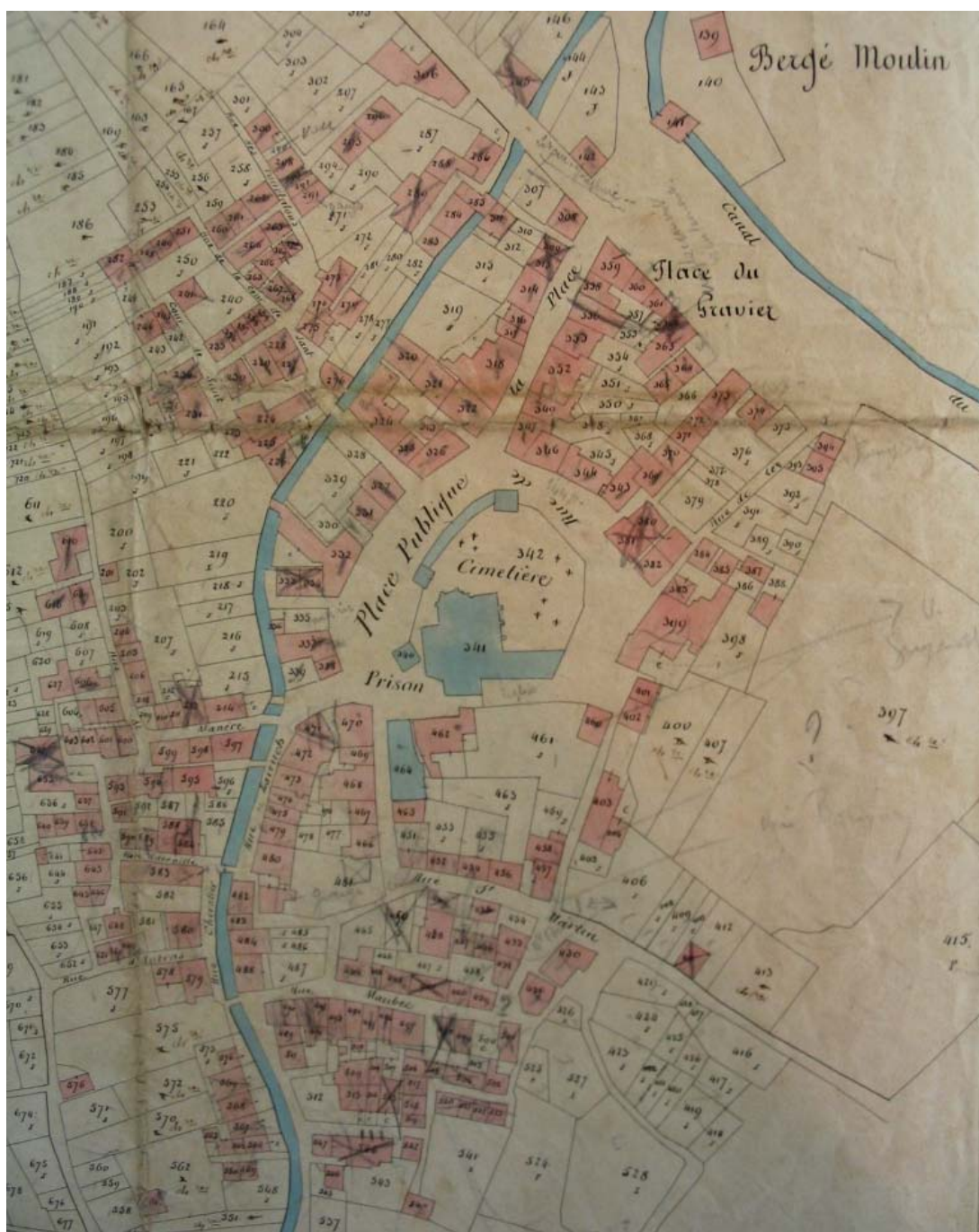


Fig. 3. Extrait du cadastre napoléonien du village de Sentein.



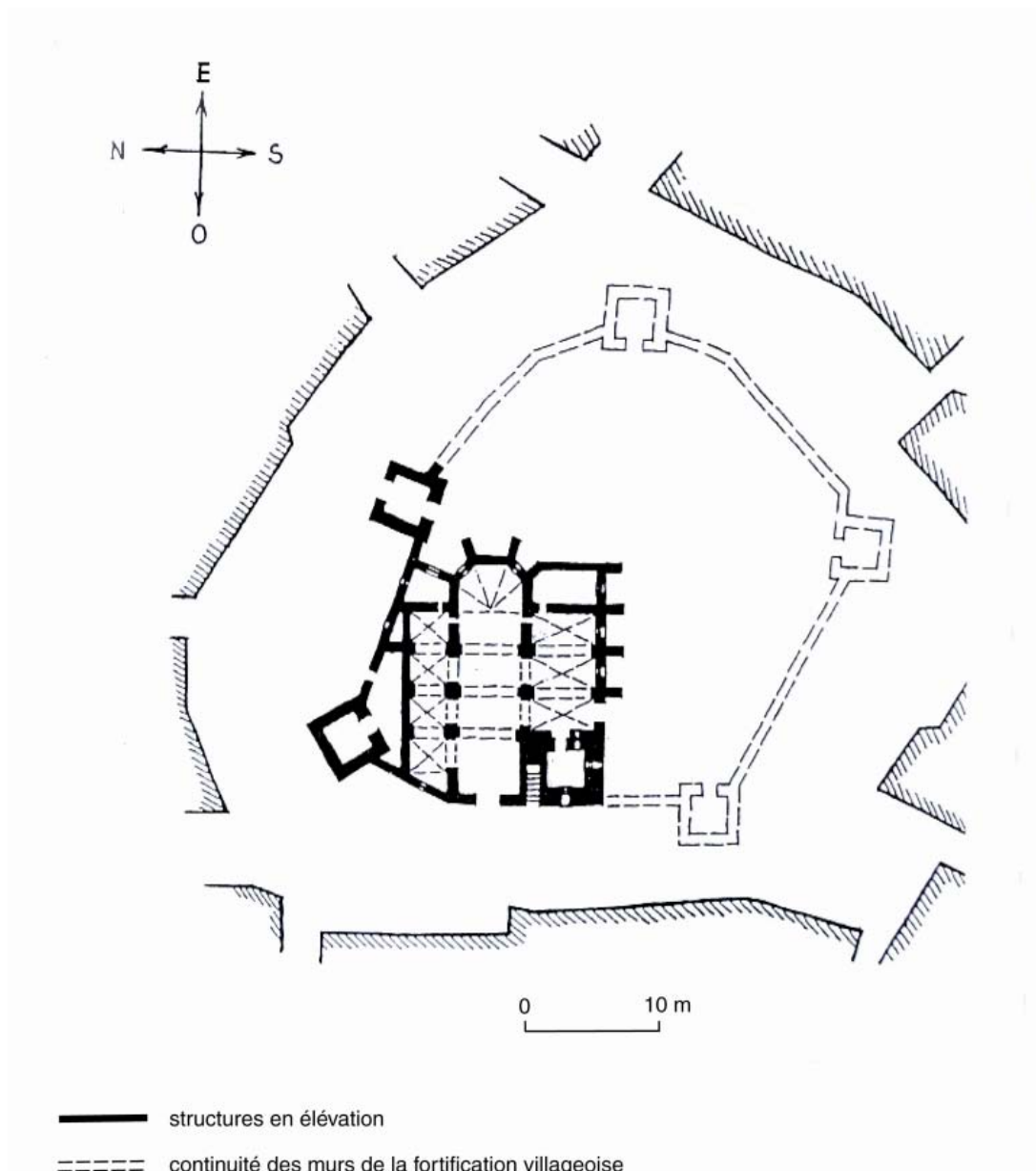


Fig. 4. Plan schématique de l'église et du village fortifié de Sentein

## Documentation écrite :

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
1178	<i>Bonus Homo aner, capellanus de Senten</i>	ADHG, Cartulaire de Montsaunès	BABY (F.), Cartulaire de Montsaunès, BSALSA, T. XXXI, 1976, acte n°24, pp 58-59
1383	<i>rector et scolaris de Sentennio</i> Compte de décime et de procuration		BABY (F.), Op. Cit., acte n°24, pp 58-59

XIVe siècle	Succession du comte de Comminges Bernard VIII	ADA	BLAZY (Abbé L.), Notes sur paroisses et églises de Luzenac et de Pouech, au é de Saint-Girons, <i>BHDPCM</i> , 1931, p. 33.
22 avril 1540	<i>Maison manable assise en la paroisse de Sentein nommée Lasalle, environnée de fosses ... avec maison batie de muraille de pierre et percée en forme de canonière...</i> Extrait de dénombrement de noble François Dupac seigneur de Lassalle et capitaine de Castillon	Archives départementales du Gers	

**Cartes et plans :**

Carte 1/25000 <sup>ème</sup>	I.G.N.	N° 1947 OT Feuille d'Aspet	X= 487,045 ; Y=3064,800 ; Z = 740 m
Carte de Cassini		N° 40, Tarascon	
Cadastre napoléonien		1836, commune de Sentein	section A, 1 <sup>ère</sup> feuille, parcelles n° 340 (tour nord-ouest) - 341 (église) – 342 (cimetière)

**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

**Eglise : Vocabulaire :** Sainte-Marie

**1<sup>ère</sup> mention :** 1178

**(Dernière mention) :** 1383

**Paroissiale ou non :** oui

**Bâtiment :** au sein de l'espace fortifié

**Cimetière :** jusqu'au début du XIXe

siècle le cimetière occupait la totalité de l'espace intérieur de l'enceinte villageoise

**Description du territoire paroissial :** la paroisse comprend seulement le village de Sentein et l'habitat dispersé de la commune actuelle. Elle est bordée à l'est par Irazein et Bonnac, au nord par Antras.

Autre établissement religieux de l'habitat : non

**Le village :**

**1<sup>ère</sup> mention :** XIVe siècle

**Dernière mention :** 1540<sup>1</sup>

**Seigneur :** Avant le XIV<sup>e</sup> siècle, il n'est fait aucune mention d'une autorité politique, laïque ou religieuse, à Sentein. Il faut donc attendre la succession de Bernard VIII, comte de Comminges pour voir citer le village<sup>2</sup>. Le fait que Sentein soit cité en dehors du Biros indique sans doute un statut particulier sans en savoir d'avantage sur le sujet. Puis, c'est seulement en 1539 qu'une famille de *Castet* dénombre pour ce lieu. Peu de temps après le démantèlement du comté de Comminges et de son rattachement au royaume de France en 1456, l'ancienne châellenie de Castillon sera doté d'un capitaine (à partir de 1485) de la famille des Dupac. Rien n'indique que les Dupac jouissent de droits seigneuriaux étendus sur Sentein mais ils possèdent tout de même une fortification nommée Lasalle, qui est distincte de la fortification villageoise qui se nomme Lasalle et qui est encore mentionné en 1613<sup>3</sup>.

**Type topographique :** fortification villageoise de fond de vallée et fossoyée.

**Situation par rapport aux voies de communication :** Le village borde le carrefour entre les hautes vallées pastorales et les moyennes et basses vallées, mais aussi entre le hameau d'Antras et Bonnac. De plus, dernier village du castillonnais vers l'ouest, Sentein communiquait par des ports faciles à franchir en été avec le reste du Comminges au nord et à l'ouest et le Val d'Aran au sud.

Sentein est le village le plus septentrional du Castillonnais, dans la vallée très encaissée de Biros.

**Situation dans le paysage :** installé en fond de vallée encaissée, le site est à la confluence de rivières et jouit d'un élargissement de la vallée.

### **Description des vestiges :**

Sous chapitres :

- Formes générales : de plan polygonal irrégulier, l'enceinte mesure 36 m sur 40 m et dégage une superficie modeste d'environ 1150 m<sup>2</sup>, d'autant que près d'un tiers est occupé par l'église. L'enceinte était pourvue de 5 tours de flanquement dont deux seulement subsistent.
- Enceinte(s) : De l'enceinte d'origine tel qu'elle est restituée sur le plan (fig. 4), il ne restait plus que trois tours et les courtines nord et nord-est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La courtine nord-est a été détruite en 1885 pour mettre fin aux chutes de pierres, et la tour dite de l'horloge est tombée en 1938, faute de soins<sup>4</sup>. Ces dernières sont cependant documentées par une ancienne carte postale et une lithographie, toutes deux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 5 et 6).

Aujourd'hui seules deux tours sont encore en élévation : celle *de la prison* (mentionnée comme telle sur le cadastre napoléonien (fig. 3.)) et la tour nord, dite *de la guillotine* (elle doit son nom à la tradition orale qui voudrait qu'une guillotine y fut installée). La

<sup>1</sup> Mention de la résidence seigneuriale des Dupac qui est attestée à Sentein sous le nom de Lasalle et dont l'emplacement n'a pas été identifié.

<sup>2</sup> BLAZY (Abbé L.), Notes sur les paroisses et églises de Moulis, de Luzenac et de Pouech, au doyenné de Saint-Girons, *BHDPCM*, Foix, 1931-1933, p. 228.

<sup>3</sup> Acte de mariage de monseigneur Dupac Marbré, 28 avril 1613, Archives Départementales du Gers.

<sup>4</sup> D'après les membres de *L'Association de Sauvegarde de l'Eglise Fortifiée de Sentein*, créée en janvier 2002 à l'initiative de la population biroussanne.

tour au nord servait d'entrée à l'espace fortifié par l'intermédiaire d'un espace charpenté doté de chaque côté d'un grand arc brisé que devait fermer des portes ou peut-être une herse dont plus aucun élément ne permet d'attester la présence. Au dessus de la porte à l'extérieur, une niche quadrangulaire aménagée postérieurement (XVe/XVIe siècles ?) contient une vierge protégeant l'ancienne entrée (fig. 5). Les tours étaient toutes de plans quadrangulaires et saillantes vers l'extérieur. Parmi les deux tours conservées, celle au nord mesure 4,50 m sur 3,60 m et 10 m de hauteur, tandis que la seconde au nord-ouest fait 5,20 m sur 3,90 m et 8 m de hauteur. Elles présentent de petites ouvertures de tir de type frustré au premier étage donnant sur les côtés pour protéger les courtines. A l'intérieur elles ne sont pas voûtées mais planchées. Les parements des courtines et des tours peu soignés sont constitués de galets de rivières non calibrés noyés dans du mortier tandis que les angles sont faits de blocs granitiques grossièrement taillés. Mis à part les fenêtres de tir, l'encadrement des fenêtres ou des grands arcs de la porte sont finement taillés. Les deux courtines conservées (ouest et nord) ont gardé leur tracé mais elles ont été percées, modifiant leur caractère d'origine qui consistait à une défense passive, sans ouverture de tir. Donnant à l'intérieur de l'enceinte, la tour-porte présente en hauteur, à environ 5 mètres, une porte surmontée d'un arc qui communiquait avec le chemin de ronde (fig. 7). Ceci permet d'attester que la hauteur d'enceinte était peu élevée et que le chemin de ronde, aujourd'hui disparu, était en bois.



Fig. 5. Ancienne carte postale de Sentein (fin XIXe siècle) montrant la tour de flanquement orientale (à gauche) aujourd'hui disparue et la tour-porte encore en élévation (à droite).





Fig. 6. Lithographie de l'église de Sentein et de son enceinte villageoise de 1883<sup>1</sup> montrant la tour orientale et sa courtine aujourd'hui disparues (à gauche) et les autres éléments encore en élévation.



Fig. 7. Tour-porte vue depuis l'intérieur de l'espace fortifié avec la porte d'entrée au rez-de-chaussée et la porte menant au chemin de ronde à l'étage.

- Autres bâtiments :

<sup>1</sup> LAHONDES (J. de), *Les églises fortifiées des pays de Foix et de Couserans*, Tours, éd. Bousrez, 1883, p. 9.

Fossé : la fortification était sans doute entourée d'un fossé comblé tardivement<sup>1</sup>, ce qui conférait à l'ensemble un potentiel défensif supplémentaire et indispensable pour une fortification installée en fond de vallée.

Eglise Notre-Dame : Le cartulaire de Montsaunès mentionne indirectement l'église Notre-Dame en 1178, en la personne de son prêtre : « *Bonus Homo aner, capellanus de Senten* »<sup>2</sup>. De ce fait, l'église semble avoir toujours été paroissiale. En 1383, elle est citée indirectement dans le compte de la décime et de la procuration confirmant son statut paroissial : « *rector et scolaris de Sentennio* »<sup>3</sup>.

L'édifice est remarquable en plusieurs points. Il se situe dans l'angle nord-ouest de l'enceinte et occupe approximativement un tiers de la superficie de l'ensemble. L'intérieur de l'enceinte, à côté de l'église, était occupé jusqu'au XIXe siècle par un cimetière (cf. cadastre napoléonien fig. 3).

Le bâtiment adopte un plan de nef à trois vaisseaux, sans transept, qui se termine par une abside correspondant au vaisseau central. L'abside polygonale à cinq pans est ponctuée de contreforts extérieurs, le tout datant d'un remaniement exécuté au XVIIe siècle pour agrandir le chœur.

Dans la tradition des édifices romans, le vaisseau central est couvert d'une voûte en berceau plein cintre, avec à chaque travée un arc doubleau ; les collatéraux, quant à eux, sont couverts de voûtes d'arêtes.

La façade occidentale, où s'ouvre l'entrée principale, et le clocher sont tangents à l'enceinte et ne devaient pas comporter d'ouverture en façade (le portail actuel étant de style moderne). L'entrée originelle se situait au niveau de la deuxième travée du collatéral sud, à côté du clocher, et peut être également au nord-est, où une porte en arc brisé s'ouvre dans la tour accolée à la courtine nord.

L'église est construite en tuf mauve, facile à la taille, qui ne provient pas d'un gisement proche et dont l'origine exacte n'a pas été localisée. L'appareil régulier se compose de moellons de moyenne section, parfaitement équarris et ajustés entre eux à joint vif.

- Le clocher, une tour carrée 5,50 m sur 5 m de côté, est situé à la première travée du collatéral sud. Les deux premiers niveaux, couverts d'une voûte en berceau et décorés de motifs ornementaux caractéristiques du XIIIe siècle, correspondent aux éléments les plus anciens de l'église. Entre la première moitié du XIIIe et le début du XIVe siècle le clocher est rehaussé de trois niveaux, passant du carré à l'octogone, tout en respectant la forme romane des ouvertures (fig. 9). Ce rehaussement se terminait par une corniche où les eaux de pluie étaient rejetées aux angles par des gargouilles, à ce jour encore visibles. Les deux derniers niveaux sont pour leur part du XVIIe siècle.

Concernant le décor sculpté, un chrisme, probablement placé au-dessus de la porte comme à *Antras*, a été utilisé en réemploi dans le mur sud. Ces chrismes, assez courants en France jusqu'au Xe siècle, eurent tendance à disparaître, à l'exception de la zone pyrénéenne où, comme en Espagne, ils perdurent tout au long du XIIe siècle.

Au niveau du clocher, les chapiteaux des colonnes encadrant les ouvertures du premier étage sont sculptés de personnages androcéphales liés au thème végétal (fig. 10). Ce type de décor se retrouve dans la décoration de la porte orientale du clocher, au rez-de-

<sup>1</sup> ROGER (R.), Quelques églises fortifiées de l'Ariège, *BSALSA*, n°3, 1901, p. 204.

<sup>2</sup> BABY (F.), Cartulaire de Montsaunès, *BSALSA*, T. XXXI, 1976, acte n°24, p. 58.

<sup>3</sup> Id.

chaussée, mais aussi dans les portails des églises à proximité d'Antras et de Bonnac. Le rez-de-chaussée du clocher conserve une baie originale flanquée de colonnettes ; trois pierres plates disposées en triangle forment un tympan, et celle qui sert de linteau est soutenue par quatre colonnettes posées en carré (fig. 10).

L'église conserve également un ensemble de peintures murales important de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle<sup>1</sup>.

Le rapport entre l'église et son enceinte est peu commune étant donné que, à l'instar de quelques églises conservées en France -comme à Luz Saint-Sauveur (65) ou à Camont (09, pays d'Olmes)<sup>2</sup>-, elle s'inscrit dans une ellipse autrefois fortifiée. L'église est parfois qualifiée d'église fortifiée par certains auteurs mais l'enceinte villageoise est venue s'ajouter à un édifice qui n'avait au départ aucune vocation militaire ni défensive. De ce fait l'église, intégrée à l'enceinte, va donc par la suite participer au contexte défensif de l'enceinte, le clocher jouant le rôle de la sixième tour de flanquement, voire même de tour maîtresse tant il domine les autres par sa puissance et sa hauteur.



Fig. 8. Ancienne carte postale du clocher de l'église de Sentein.

<sup>1</sup> En 1964, en faisant quelques travaux de réfection, l'abbé TORT, curé de la paroisse, découvre des traces de couleurs. Les services des *Monuments Historiques* mettent ensuite au jour et restaurent un ensemble de peintures, dont la technique est à mi-chemin entre la fresque et la peinture à la détrempe.

<sup>2</sup> REY (R.), *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France*, Paris, éd. H. Laurens, 1925, p. 150.



Fig. 9. Evolution de l'édification du clocher.

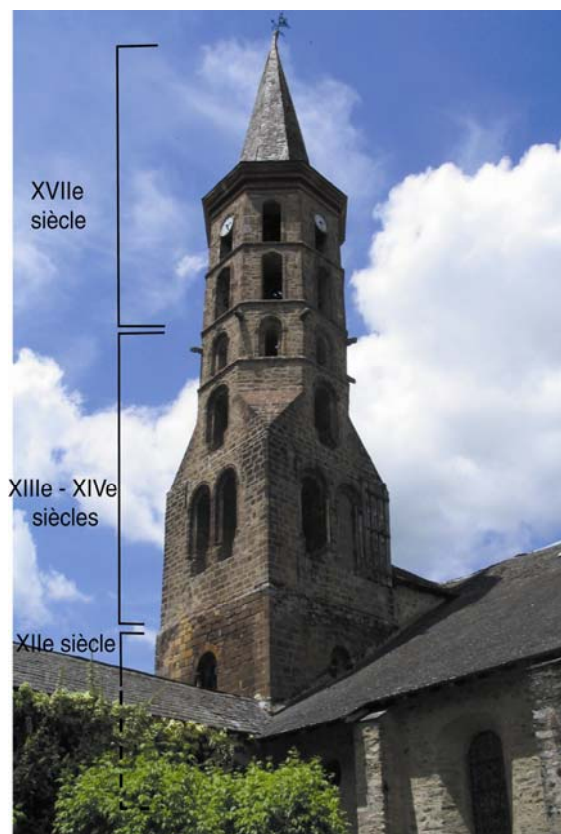


Fig. 10. Décor sculpté du XIIe siècle de l'ouverture sud du second niveau du clocher de l'église Notre-Dame



Le village et son extension : la situation de cette petite communauté, qui tenait les clefs de plusieurs passages vers le Comminges, le Val d'Aran et la Catalogne, a nécessité une défense pour dissuader les convoitises. Cette situation privilégiée avait enrichi les habitants grâce au commerce avec l'Espagne et aux relations des deux versants que les vieilles coutumes ont maintenues même en périodes de guerres<sup>1</sup>.

La première remarque porte sur la petitesse de l'espace fortifié (environ 1150 m<sup>2</sup>, dont 350 m<sup>2</sup> occupé par l'église), espace qui ne permettait de regrouper qu'une communauté modeste.

Benoît Cursente qualifie Sentein de village ecclésial ouvert, pour lui conçu au XI<sup>e</sup> siècle et restructuré en *castrum* par la suite, avec une enceinte venue « pétrifier » les contours d'un enclos ecclésial<sup>2</sup>. Cependant, aucune source ni élément architectural ne remonte à une origine aussi précoce et il est difficile d'attester avec certitude cette hypothèse. Toujours est-il que dans ce cas de figure l'enclos ecclésial aurait eu pour vocation primitive le cimetière<sup>3</sup>.

Ensuite, plusieurs hypothèses d'évolution peuvent être envisagées : la première consisterait, comme le montre la majorité des exemples de villages ecclésiaux connus, à ce que l'espace sacré ait été progressivement occupé par l'habitat villageois ; le deuxième pourrait montrer un village se développant autour de l'enclos sacré ; enfin, les deux solutions ont pu s'opérer conjointement étant donné la petitesse de l'enclos.

Il est difficile de savoir si l'église a réellement réussi à regrouper l'habitat au départ, il se fixe probablement avec la fortification.

L'enceinte dont tout porte à croire qu'elle est du XIV<sup>e</sup> siècle, a été construite durant une période de forte instabilité et d'insécurité. Il semble qu'elle a été conçue pour servir de refuge ponctuel ou de camps retranchés lors de ces périodes de troubles<sup>4</sup>, à la manière des forts villageois tels qu'ils se rencontraient couramment dans les zones touchées par la guerre de Cent Ans<sup>5</sup>. Le village de Sentein, enclavé au fond de la vallée du Biros, est éloigné des centres de conflit de la guerre de Cent Ans, cependant, une tradition orale insiste particulièrement sur les incursions de bandouliers aragonais pendant cette période.

Dans notre cas, la fortification aurait pris l'emplacement du cimetière, correspondant à l'enclos ecclésial qu'envisage Benoît Cursente, au cœur d'un village plus important.

<sup>1</sup> REY (R.), Op. Cit., p. 148 note n° 10 : CAVAILLES (H.), Une fédération pyrénéenne sous l'Ancien Régime. Les traités de lies et passerries, *Rev. Historique*, 1910

<sup>2</sup> CURSENTE (B.), *Des maisons et des Hommes : la Gascogne médiévale, XI-XVe siècles*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998, pp. 194-195.

<sup>3</sup> Le retour à cette vocation première de cimetière est recouverte au XIX<sup>e</sup> siècle et peut-être avant comme l'atteste le cadastre napoléonien de 1836.

<sup>4</sup> Il paraît nécessaire de mener des recherches historiques plus poussées sur la réalité des bandouliers aragonais car leurs passages en Couserans sont seulement rapportés par la tradition orale, particulièrement vivace à Sentein.

<sup>5</sup> On a longtemps considéré les montagnes à l'écart des grandes guerres et notamment la guerre de Cent Ans, cependant les recherches récentes tendent à montrer que le XIV<sup>e</sup> siècle correspond à une importante période de construction de fortifications villageoises dans le Couserans et plus largement dans les Pyrénées centrales. Ce phénomène est à mettre en relation avec la période d'insécurité générale qui gagnait tout le sud-ouest, avec en particulier les bandouliers aragonais qui passaient les Pyrénées pour servir dans les armées nord pyrénéennes, comme par exemple dans celle du comte de Foix Gaston *Febus* dans le Béarn.

Toutefois, il n'est pas exclu qu'à l'inverse, bénéficiant d'une défense, le modeste village ait prospéré et se soit étendu rapidement de façon concentrique autour du rempart telle la barre de maisons visible sur les cadastres qui reprend la forme de l'enceinte à l'est (fig. 3).

Tout en comparant le village à des exemples tels que Ibos (pour le Bas Moyen Âge), Larresingle, Benoît Cursente souligne le caractère singulier de Sentein car l'église se retrouve comprise dans une enceinte modeste et tardive.

#### **SEIGNEURIE:**

**Seigneur(s) éminent(s)** : (cf. ci avant : Seigneur)

**Seigneur(s) immédiat(s)** : (cf. ci avant : Seigneur)

Y a-t-il un château ? Une résidence seigneuriale à Sentein est tardivement mentionnée en 1540 sous le nom de Lasalle<sup>1</sup>, et par la description de quelques uns de ses éléments de la défense. Cependant, celle-ci n'avait rien à voir avec la fortification villageoise, il s'agissait plutôt d'une résidence seigneuriale du type manorial (?) dont l'emplacement n'a pas été identifié. Il ne faut pas non plus confondre la résidence de Lasalle avec Marbé, site distinct dans les textes et qui est également une résidence des Dupac<sup>2</sup>. Celle-ci, peu éloignée de Sentein, se situe à l'entrée du village de Bonnac et conserve la quasi-totalité de ses élévations.

#### **BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

- BABY (F.), Cartulaire de Montsaunès, *BSALSA*, T. XXXI, 1976, acte n°24, pp. 58-59.
- BLAZY (Abbé L.), Notes sur les paroisses et églises de Moulis, de Luzenac et de Pouech, au doyenné de Saint-Girons, *BHDPCM*, Foix, 1931-1933, p. 228.
- CABANNES (H.), Les chemins de transhumance dans le Couserans, *Rev. De Comminges*, 1899, pp 104-123.
- LAHONDES (J. de), *Les églises fortifiées des pays de Foix et de Couserans*, Op. Cit., p. 10.
- LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications du haut Couserans*, mémoire de maîtrise d'archéologie, UTM, 2005, p. 124.
- LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, Rapport SRA d'opération de prospection inventaire, vol. 1, 2005, p. 120.
- REY (R.), *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France*, Paris, éd. H. Laurens, 1925, p. 150.
- ROGER (R.), Quelques églises fortifiées de l'Ariège, *BSALSA*, n°3, 1901, p. 204.

<sup>1</sup> Archives départementales du Gers, Extrait de dénombrement de noble François Dupac, seigneur de Lassalle et capitaine de Castillon, 22 avril 1540.

<sup>2</sup> LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, Rapport SRA d'opération de prospection inventaire, vol. 1, 2005, p. 124. Archives départementales du Gers, Acte de mariage de 1613.

## 5. Les chapelles castrales : études

### LE RAPPORT CHÂTEAUX-ÉGLISES EN HAUT COUSERANS

(Hautes et moyennes vallées en amont de Saint-Girons)

Thibaut Lasnier



Fig. 1. Localisation de la zone d'étude.

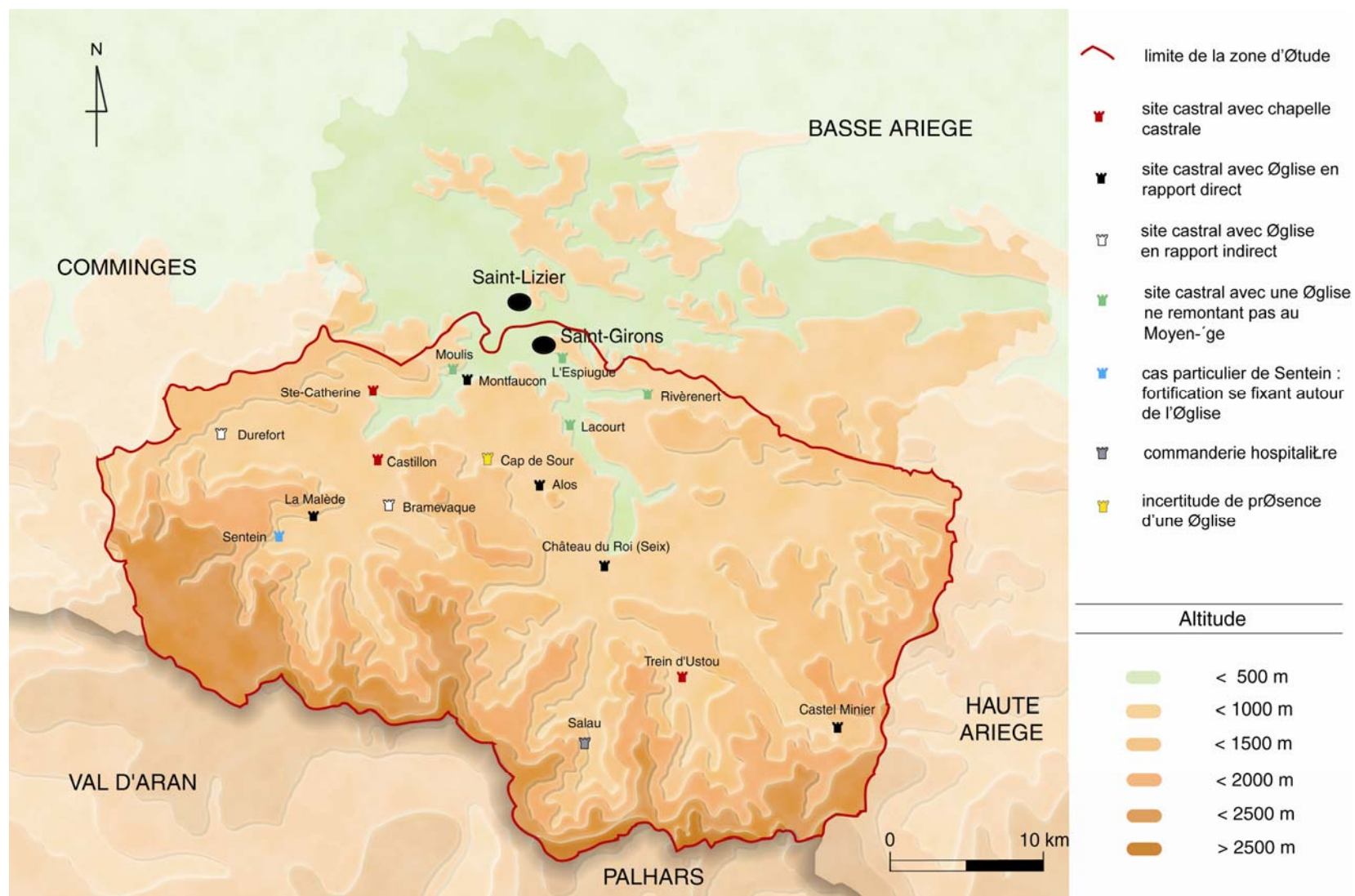


Fig. 2. Situation des fortifications avec un rapport avéré entre château et église en haut Couserans (sites traités dans l'étude).



- Les sites castraux faisant l'objet d'une description sur fiche présentent une église à proximité et avérée, ceux-ci sont :

**Haut Salat :**

- Alos
- Castel Minier
- Commanderie Hospitalière de Salau
- Le Trein d'Ustou
- Seix

**Castillonnais :**

- Castillon-en-Couserans
- Malède
- Montfaucon
- Moulis
- Sainte-Catherine
- Sentein [cf. la fiche étude de cas ci-avant dans ce rapport]

**AUTRES SITES :**

- Sites castraux et églises éloignées avec rapport concurrentiel pour regrouper l'habitat :

- Les sites castraux de Montégut ou encore la motte de Mongélous et celle de Vic d'Oust, sont à une distance de plusieurs centaines de mètres de l'église avec laquelle ils sont en concurrence pour regrouper l'habitat. Parmi les fondations castrales les plus anciennes de la zone peut-être du XIe siècle, il est difficile de savoir lequel du château ou de l'église est venu s'implanter en premier.

- Sites posant des problèmes vis-à-vis de la présence d'église à proximité :

- Le site de Cap de Sour n'a une présence qu'incertaine d'église à proximité.  
- Il est difficile de faire remonter au Moyen-Âge l'église de Rivèrenert, l'oratoire de Lespiugue et la chapelle Saint-Blaise de Moulis (développée ci-dessous car la chapelle s'installe dans le château alors qu'il ne semble plus occupé).

- Reste un certain nombre d'ouvrages ne rentrant pas dans le cadre de cette étude :

- Les châteaux de Lagarde, Mirabat, La tour du Ker de Massat et peut-être Castel Nérout sont des ouvrages de garnison isolés du monde civil et donc sans église.  
- Bien que Chunaut, Encourtiach, Castel d'Amour ne soient pas des sites de garnison isolés, ils ne semblent pourtant pas avoir connu de lien avec une église.

- Le cas des fortifications implantées au cœur d'un réseau dense de villages et de paroisses :

Il paraît nécessaire d'insister sur les sites de Durefort et Bramevaque. Ils n'ont pas d'églises proches mais ils sont venus s'implanter au cœur d'un réseau paroissial préexistant et dense. Ce réseau paroissial ne semble pas avoir justifié la fondation d'un

nouveau lieu de culte en lien avec la résidence seigneuriale. Les nombreuses églises paroissiales de la vallée de la Bellongue pour Durefort et de Bethmale pour Bramevaque sont antérieures aux fortifications seigneuriales. Elles sont édifiées après que l'habitat se soit fixé, schéma répondant au développement des villages casaliers qui est antérieur à la période féodale. Aux XIIe et XIIIe siècle, la forte densité des villages casaliers limite l'implantation de nouvelles fortifications seigneuriales. Il est dès lors rendu difficile de concurrencer les villages casaliers en regroupant une nouvelle communauté villageoise, et encore moins d'implanter une église dont la fonction se serait réduite aux offices des seigneurs.

➤ Village fortifié autour d'une église : le cas particulier de Sentein :

Le cas de Sentein est original car tout porte à croire que ce village ecclésial, remontant peut-être au XIe siècle, se soit pourvu tardivement (XIVe-XVe siècle ?) d'une enceinte reprenant et fixant l'enclos sacré ecclésial autour de l'église.

**ALOS**



Fig. 3. Extrait de la carte IGN, situation d'Alos.

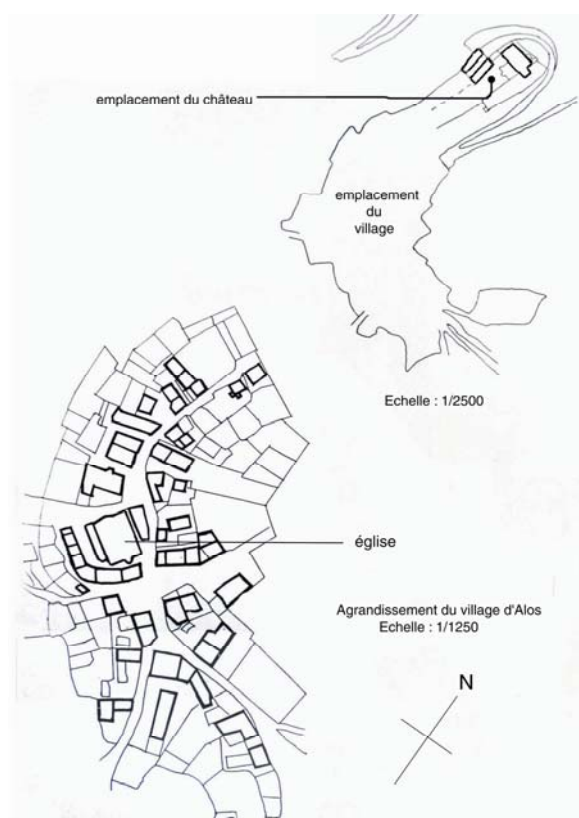


Fig. 4. Château et église d'Alos, extrait du cadastre révisé.

- Quelle est la paroisse du château ? : Notre Dame de Bedols d'Alos
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Une seule, l'église Notre Dame
- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? : Oui, Alos figure sur les comptes de procuration de 1383 où il est fait mention d'un « *rector d'Alos* »<sup>1</sup>.
- S'il y a une église en relation avec le château :
  - > Situation de l'église : à environ 200 m de l'emplacement du château, au départ de l'éperon.
  - > Vocabulaire de l'église : Notre Dame de Bedols<sup>2</sup>
  - > Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : église 1383, château 1449.
  - > S'agit-il d'une chapelle castrale ? : Non
  - > L'église est-elle préexistante au château ? : D'après le peu de données, non.
  - > Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? : Selon l'organisation topographique du site, le château aurait regroupé un premier habitat, qui se serait déplacé pour venir se fixer autour de l'église au moment où le château est transformé à l'époque moderne (XVII-XVIII siècle).

**Bibliographie :** FONT-REAUX (E.) et PERRIN (Ch.), *Comptes de procuration de 1383*, arch. du Vatican, Collectorie, vol. 35, fol. 151 v° 154, vol 36, fol 158 v° 160. DELIOT (Fr.), *occupation du*

<sup>1</sup> FONT-REAUX (E.) et PERRIN (Ch.), *Comptes de procuration de 1383*, arch. du Vatican, Collectorie, vol. 35, fol. 151 v° 154, vol 36, fol 158 v° 160.

<sup>2</sup> L'église est dédiée jusqu'à la révolution à Notre Dame de Bedols.



sol dans le canton de Saint-Girons au Moyen-Âge, mémoire de maîtrise d'archéologie, vol. 1, UTM, 1997, pp. 16-17. LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, vol. 1, mémoire de maîtrise UTM, 2005, pp. 39-41.

**CASTEL MINIER**

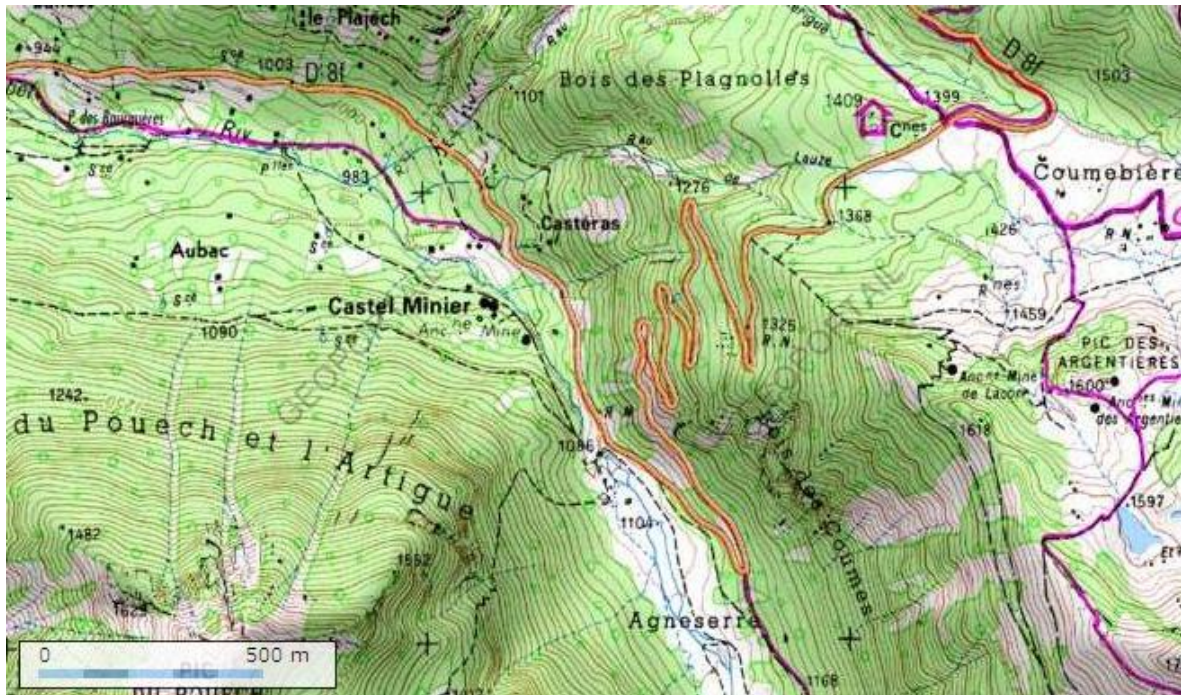
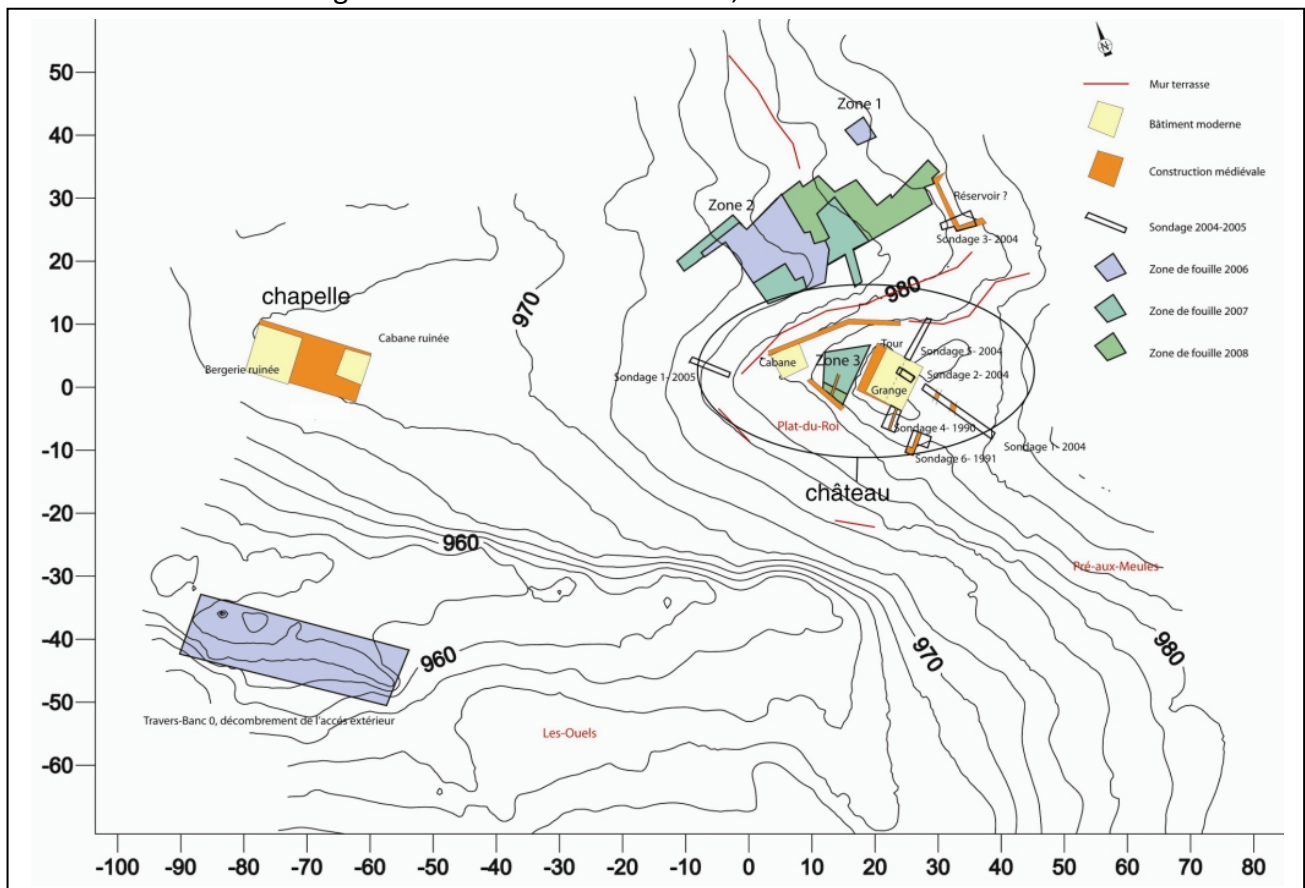


Fig. 5. Situation de Castel Minier, extrait de la carte IGN.





- > Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : église XIVe siècle, village XIVe siècle, château XVIe siècle
- > S'agit-il d'une chapelle castrale ? : Oui dans la mesure où son implantation est une conséquence de l'installation du château qui vient protéger l'exploitation minière et les mineurs saisonniers.
- > L'église est-elle préexistante au château ? : Non
- > Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? : L'habitat n'était pas permanent mais il a été aggloméré par le château. La baisse de l'exploitation du minerai d'argent et de la transformation du minerai de fer du Rancié a provoqué la disparition de l'habitat.

Bibliographie : ASSIER (A. d'), *Aulus les Bains et ses environs*, Reprod. en fac-sim. de la 2e éd. de 1873, Nîmes, éd. C. Lacour, 2002, 180 p. VERNA (C.), *le temps des moulins, le fer et son exploitation du comté de Foix à la vicomté du Béarn*, thèse de doctorat, université de Paris I, pp. 180-182. DUBOIS (C.), *Mines, Métallurgie et forêts dans les Pyrénées Ariégeoises de l'Antiquité au Moyen-Âge*, PCR, *Bilan scientifique de la DRAC*, Paris, 1991, 137 p. LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, vol. 1, mémoire de maîtrise UTM, 2005, pp. 46-51.

#### COMMANDERIE HOSPITALIERE DE SALAU



Fig. 7. Situation de la commanderie hospitalière de Salau.

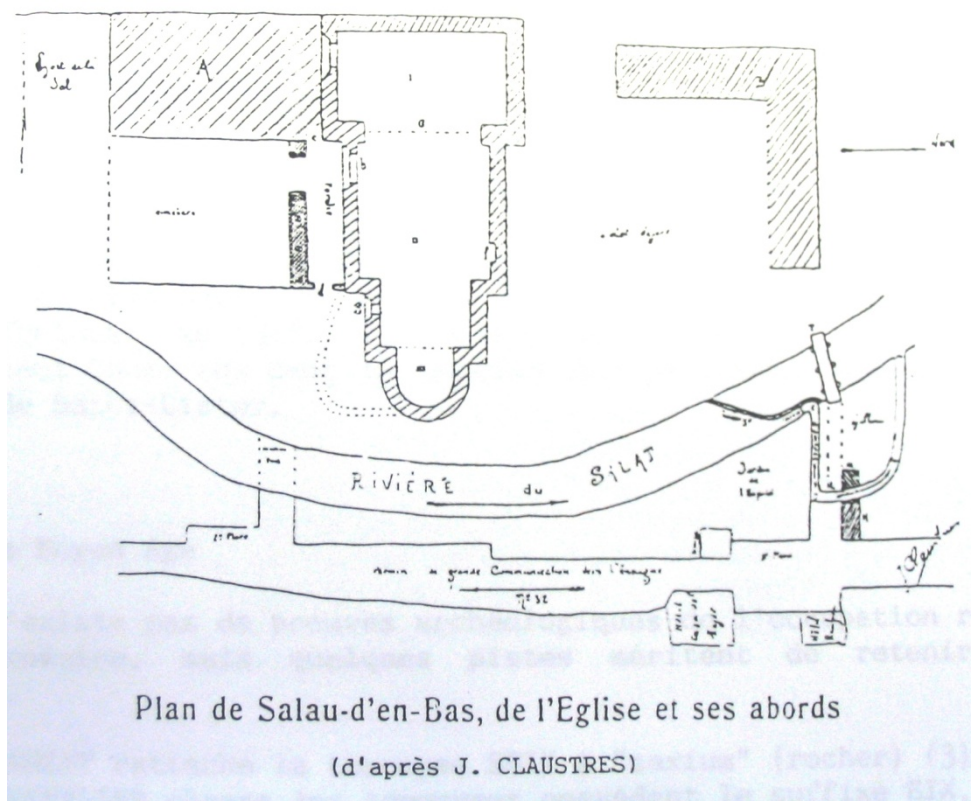


Fig. 8.

- Quelle est la paroisse du château ? : Sainte Marie de Salau jusqu'à la création à la fin du XIVe siècle<sup>1</sup> de la paroisse de Couflens, elle-même annexe de Seix et englobant toute la région de Salau.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Une seule, sainte Marie
- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? : Oui mais à partir de la création de la paroisse de Couflens fin XIVe siècle, sainte Marie de Salau est dès lors dénommée « chapelle ».
- S'il y a une église en relation avec le château :
  - > Situation de l'église : aucun élément défensif ne vient prouver une réelle fonction défensive mais l'église et son clocher massif pouvaient servir de réduit défensif. Dès lors l'église est au cœur du dispositif défensif.
  - > Vocabulaire de l'église : sainte Marie.
  - > Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : église 1203.
  - > S'agit-il d'une chapelle castrale ? : Non
  - > L'église est-elle préexistante au château ? : L'église se confond avec le lieu de repli pour la défense, donc contemporain.
  - > Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? : Une petite communauté s'était sans doute groupée autour de l'hôpital. Cependant, au XVe siècle, moment du déclin de la commanderie et suite au rattachement à la commanderie de Caignac, l'habitat s'est probablement dissout.

<sup>1</sup> Une paroisse de Salau était décimatrice en 1382. FONT-REULX (E.) et PERRIN (Ch.), *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, imp. Nationale, 1972, pp. 406-407.



Bibliographie : LAHONDES (J. de), Actes du XIII<sup>e</sup> siècle en faveur de Salau, *BSALSA*, 1885, p. 340. MONDON (S.), Les possessions des ordres de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple dans le Couserans et le Comminges, *Revue du Comminges*, 1912, pp. 73-92. FÊTE (L.), *Inventaire des villages castraux dans les cantons d'Oust, Saint-Lizier et Saint-Girons*, mémoire de maîtrise d'histoire UTM, 1990, pp. 15-19. LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, vol. 1, mémoire de maîtrise UTM, 2005, pp. 69-73. CLAUSTRÉS (J.), *Salau, sa commanderie*, Pamiers, s.d., 15 p.

### TREIN D'USTOU

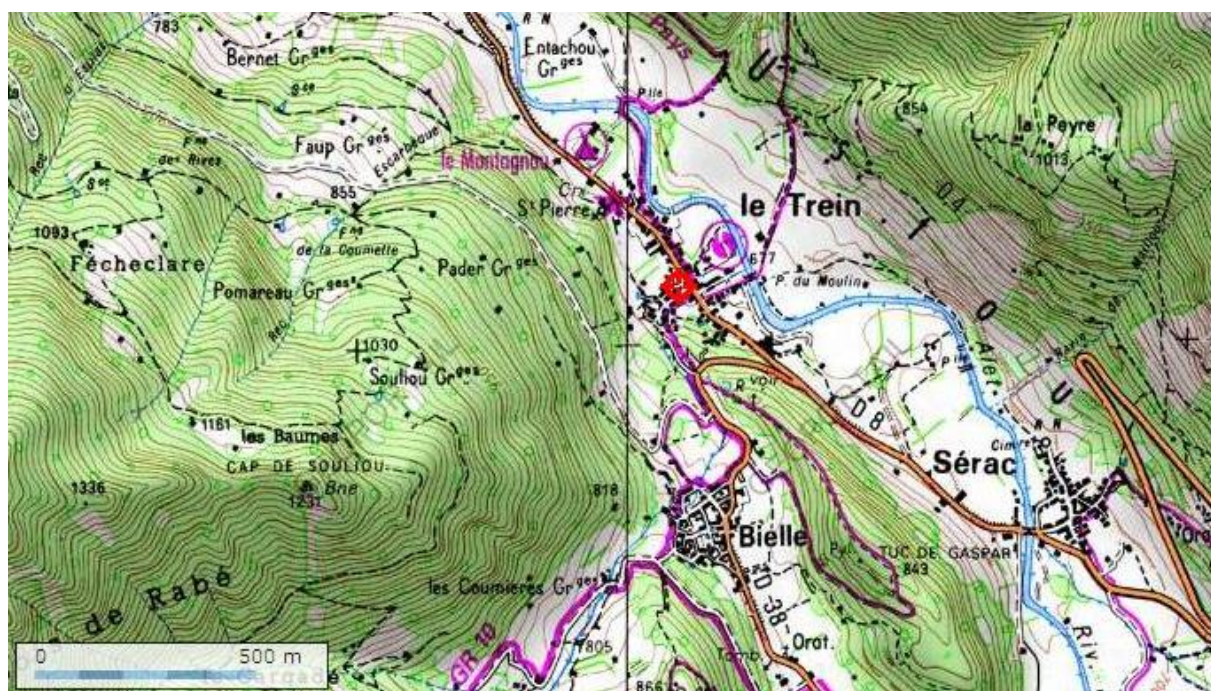


Fig. 9. Extrait de la carte IGN, situation du Trein d'Ustou.

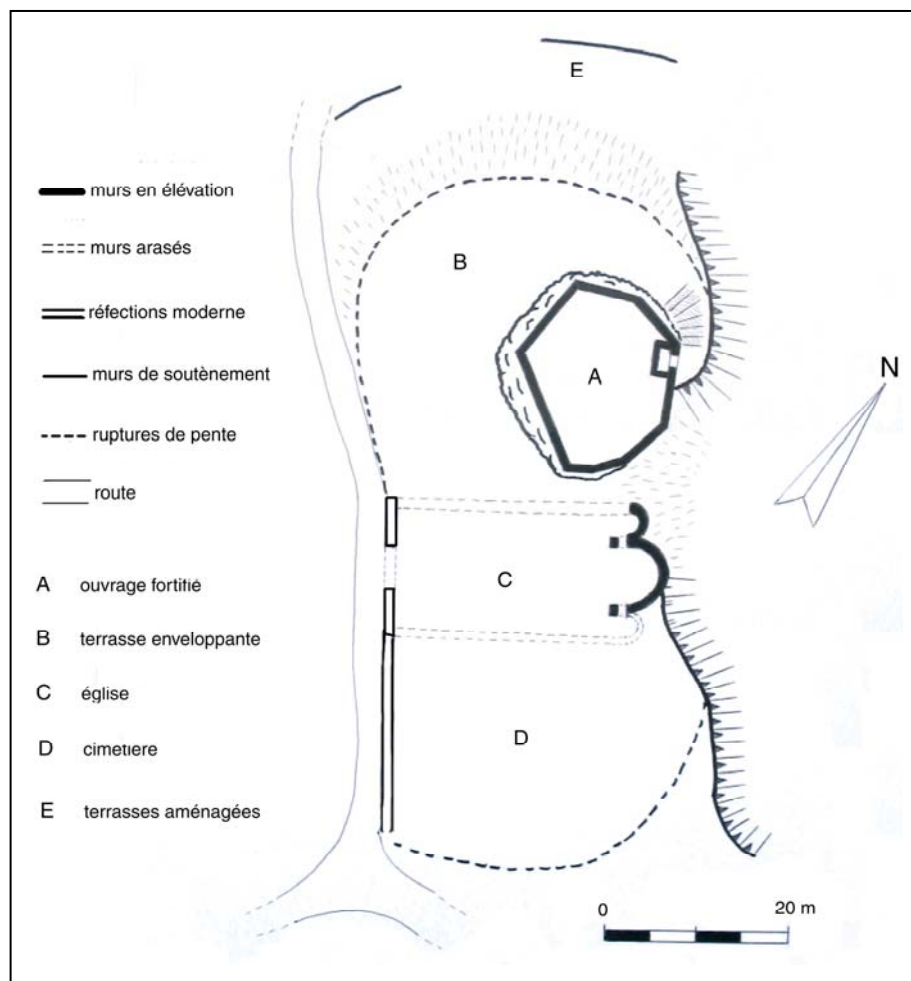


Fig. 10. Plan schématique du site de Trein d'Ustou

- Quelle est la paroisse du château ? : L'église paroissiale actuelle du Trein d'Ustou a été édifée à la fin du XIX e siècle, en 1882. Jusqu'à cette date, la chapelle dont il subsiste quelques vestiges auprès de la forteresse faisait office d'église paroissiale.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Une église, la chapelle sainte Marie. L'église paroissiale actuelle n'est pas contemporaine de l'occupation du château.
- est-elle l'église paroissiale ? : La chapelle en lien avec le site castral avait le statut paroissial avant que l'église moderne s'installe en contrebas.
- S'il y a une église en relation avec le château :
  - > Situation de l'église : le château présente une organisation bipolaire, d'un côté le château et de l'autre la chapelle et son cimetière. Ils sont presque accolés et la chapelle se trouve en situation légèrement supérieure à la résidence seigneuriale.
  - > Vocable de l'église : sainte Marie.
  - > Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : 1378<sup>1</sup>, « *Beate Maria Vallis d'Ustol* », château XVIIe siècle
  - > S'agit-il d'une chapelle castrale ? : La chapelle avait le statut paroissial avant la construction de l'actuelle église en 1882.
  - > L'église est-elle préexistante au château ? : La comparaison de bâti, pour le peu qu'on puisse en juger à partir des vestiges, incite à penser que la chapelle est antérieure au

<sup>1</sup> PERRIN (Ch. E.) et FONT REAULT (J.), *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, 1972, p. 407.



château (XIII<sup>e</sup> siècle). Cependant, les seigneurs d'Ustou sont mentionnés en 1202<sup>1</sup> et il est louable de penser que la famille a reçu ce fief depuis une ou deux décennies de la main des vicomtes de Couserans pour lesquels ils rendent hommages et ils sont fidèles et dont la vicomté a été créée en 1176.

> Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? La question mériterait un développement complet. En résumé, il semble que l'habitat soit au départ de type casalier, donc plus ancien que l'église, laquelle aurait été implantée en position de hauteur à la périphérie du noyau d'habitat. Le château est venu dans un troisième temps à côté de l'église. Dès lors, ni le château ni l'église ne seraient à l'origine du regroupement d'habitat.

Bibliographie : SAMIAC (F.J.), *La maison couserannaise d'Ustou*, BSALSA, 1907, p. 20. FONT REAULX (J.) et PERRIN (Ch.), *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, 1972, p. 407. BRUANT (P.-A.), *Le peuplement et l'occupation du sol dans les vallées du haut Salat et de l'Arac des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise Université Bordeaux III, vol. 1, 1986, p. 30. LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, mémoire de maîtrise UTM, vol. 1, 2005, pp. 66-69.

## SEIX



Fig. 11. Situation de Seix, extrait carte de la IGN.

<sup>1</sup> SAMIAC (F.J.), *La maison couserannaise d'Ustou*, BSALSA, 1907, p. 20.



Fig.12 . Château du Roy et église de Seix, extrait du cadastre révisé.

- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Une seule, Saint-Etienne.
- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? : Oui
- Quel est l'archiprêtré où est situé le château ? : Seix faisait partie du Languedoc et du diocèse de Toulouse, et plus tard, du diocèse de Rieux à partir de 1317. Ceci lui confère un caractère exceptionnel parmi les paroisses du haut Couserans, qui dépendaient toutes du diocèse de Saint-Lizier.
- S'il y a une église en relation avec le château :
  - > Situation de l'église : en bas du village au bord de la rivière, à environ 150 m de l'emplacement du château.
  - > Vocable de l'église : saint Etienne
  - > Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : église 1235<sup>1</sup>, village 1242 et le château XVIe siècle.
  - > S'agit-il d'une chapelle castrale ? : Non
  - > L'église est-elle préexistante au château ? : Oui
  - > Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? : Tout porte à croire que l'église a aggloméré l'habitat.

<sup>1</sup> Mentionnée lors de la donation à l'hôpital de Salau des dîmes qui étaient auparavant détournées par les laïcs. MONDON (S.), Les possessions des ordres de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple dans le Couserans et le Comminges, *Revue du Comminges*, 1912, p. 73.



**Bibliographie :** LAHONDES (J. de), *Les églises fortifiées des pays de Foix et de Couserans*, Tours, 1883, p. 20. BORDES-PAGES, *Les coutumes de Seix*, BSALSA, 1890-1894, p. 249. MONDON (S.), *Les possessions des ordres de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple dans le Couserans et le Comminges*, *Revue du Comminges*, 1912, p. 73. FÊTE (L.), *Inventaire des villages castraux dans les cantons d'Oust, Saint-Lizier et Saint-Girons*, mémoire de maîtrise d'histoire UTM, 1990, pp. 20-23. LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, vol. 1, mémoire de maîtrise UTM, 2005, pp. 52-55.

### CASTILLON-EN-COUSERANS

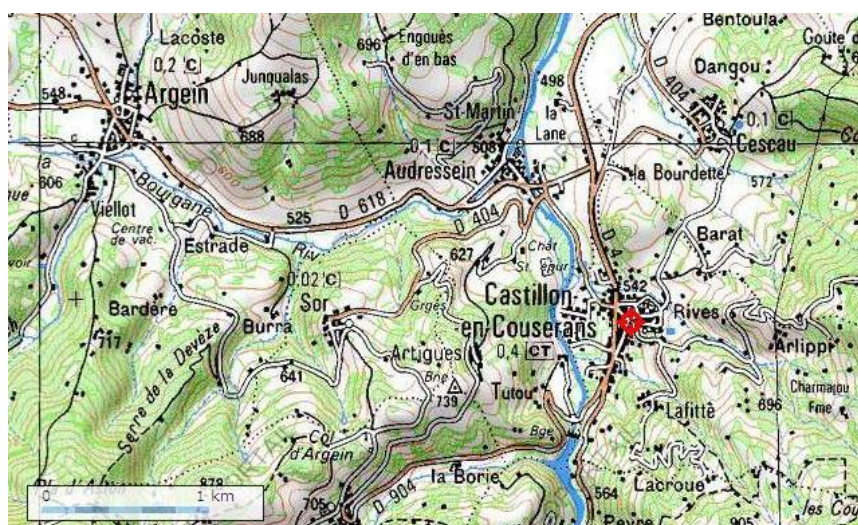


Fig. 13. Extrait de la carte IGN, situation de Castillon-en-Couserans.



Fig. 14. *Castrum* de Castillon et sa chapelle saint Pierre : extrait du cadastre révisé section A feuille 1.

- Quelle est la paroisse du château ? Par la Bulle Papale

- 1 plateforme de la motte castrale, *caput castr*
- 2 parcelle marquant les flancs de la motte castrale
- 3 limite parcellaire correspondant au tracé de l'enceinte du *castrum*
- 4 chapelle castrale Saint-Pierre
- 5 Eglise paroissiale Saint-Barthélemy

de 1195<sup>1</sup>, Célestin III prend sous sa sauvegarde le siège de Couserans et ses biens, parmi lesquels il stipule les dîmes de Castillon sans pour autant mentionner une éventuelle église. Les conditions énumérées pour Castillon sont précédées dans la Bulle par l'église de saint Martin d'« Oudros »<sup>2</sup> et ses appartenances. Cette dernière, sans doute celle d'Audressein, la plus proche de Castillon, suggère que Castillon dépendait de celle-ci à cette période. La plus ancienne mention d'une paroisse à Castillon ne remonte qu'à 1383<sup>3</sup>, sans que le vocable de l'église ne soit évoqué, mais nous sommes en droit de penser que l'église paroissiale correspond à celle d'aujourd'hui, c'est-à-dire saint Barthélemy.

- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Deux églises sont présentes dans le bourg de Castillon, l'église paroissiale de Saint-Barthélemy et la chapelle castrale saint Pierre.

- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? En 1178, le Cartulaire de Montsaunès désigne la chapelle castrale Saint-Pierre indirectement par l'intermédiaire de son chapelain : « (...) *Sanz del Pueg, sacerdos, capera de Castelo* »<sup>4</sup>. Cette chapelle n'a jamais pris le statut d'église paroissiale étant donné qu'elle a été construite à l'initiative du pouvoir laïc, les seigneurs de Castillon, et qu'elle se situe au pied de la résidence castrale de celui-ci. Saint-Barthélemy, plus récente (XIV<sup>e</sup> siècle) est une église qui correspond au développement du bourg castral, sûrement en lien avec son élévation en centre de nouvelle châtellenie entre 1339 et 1368<sup>5</sup>. Elle est donc ainsi construite au sein de l'extension du village, dans le faubourg qui enveloppe le castrum au nord et à l'est.

- Quel est l'archiprêtré où est situé le château ? : En 1224, l'église de Castillon (sans savoir s'il s'agit réellement de la chapelle Saint-Pierre) appartient à l'abbaye saint Volusien de Foix.

- S'il y a une église en relation avec le château :

> Situation de l'église : au sein du *castrum*, au pied de la résidence des seigneurs de Castillon, c'est-à-dire de la motte castrale.

> Vocable de l'église : saint Pierre

> Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : la chapelle est mentionnée indirectement en 1178 (voir ci-dessus) et le *castrum* en 1237.

> S'agit-il d'une chapelle castrale ? Oui

> L'église est-elle préexistante au château ? Non

> Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Le château seigneurial a aggloméré l'habitat et le succès de la seigneurie, sans doute en partie dû à la présence d'une chapelle castrale, a abouti au développement du bourg, devenant au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle le chef-lieu d'une nouvelle châtellenie qui portera son nom. Ce développement a nécessité la création d'une nouvelle paroisse et la construction de l'église saint Barthélemy.

**Bibliographie :** LAHONDES (J. de), *Les églises fortifiées des pays de Foix et de Couserans*, Tours, éd. Bousrez, 1883, p. 5. SAMIAC (Abbé F.J.), *Rapports féodaux des évêques de Couserans et des*

<sup>1</sup> SAMIAC (Abbé F.J.), *Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, BSALSA, 1909, pp. 237-238.

<sup>2</sup> Saint-Martin d'Oudros correspond à Saint-Martin d'Audressein.

<sup>3</sup> Compte de décime de 1383, vatican, collectioire, vol 35 fol 151-4 et vol 36 f° 158-60.

<sup>4</sup> Higounet (Ch.), *Cartulaire des templiers de Montsaunès, revue comité travaux historiques et scientifiques*, 1957, Acte 24.

<sup>5</sup> Charte de Coutume de Castillon de 1368, accordée par Pierre-Raymond II, comte de Comminges. SAMIAC (abbé J.F.), *La Charte de Coutume de Castillon*, BSALSA, T. XV, 1918, pp. 70-76. GUILLOT (F.), rapport de PCR 2004, pp. 17-18.



comtes de Comminges (XIIe-XVIe siècles), *BSALSA*, 1909, pp. 237-238. SAMIAC (abbé J.F.), La Charte de Coutume de Castillon, *BSALSA*, T. XV, 1918, pp. 70-76. REY (R.), *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France*, thèse pour le doctorat, Université de Paris, 1925, p. 150. HIGOUNET (Ch.), cartulaire des templiers de Montsaunès, *Bull. philologique et historique*, acte n° 1, 1955-1956, p. 212. BABY (F.), Cartulaire de Montsaunès, *BSALSA*, T. XXXI, 1976, acte 1, p. 25, acte 11, p. 49. LALANNE (Ch.), *Lumières nouvelles sur la chapelle de Castillon en Couserans* », Société des Etudes du Comminges, 2000. GUILLOT (F.), rapport de PCR 2004, pp. 17-18. LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, vol. 1, mémoire de maîtrise UTM, 2005, pp. 100-104. BURDONCLE (S.), GUILLOT (F.), LASNIER (L.), TEISSEIRE (H.), La vallée de la Bellongue au Moyen-Âge, *RC*, 2006, pp. 173-208.



Fig. 15. Lithographie de la chapelle de Castillon-en-Couserans, Lahondes, 1883, p. 5.

## MALEDE

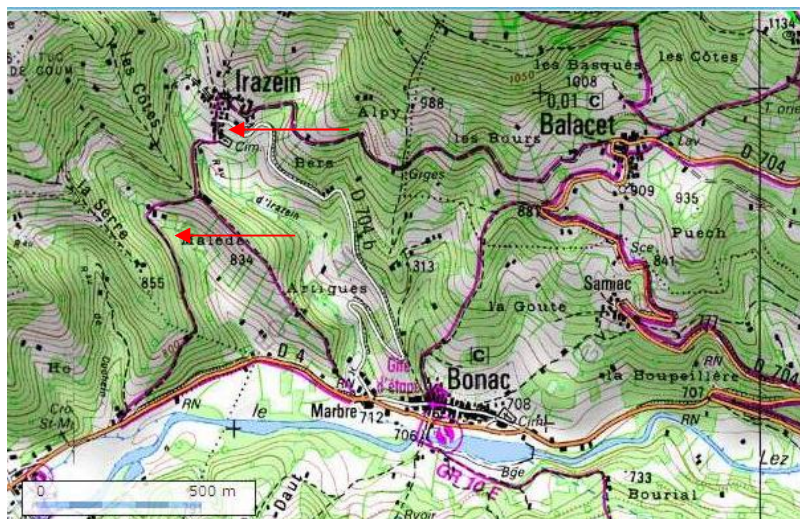
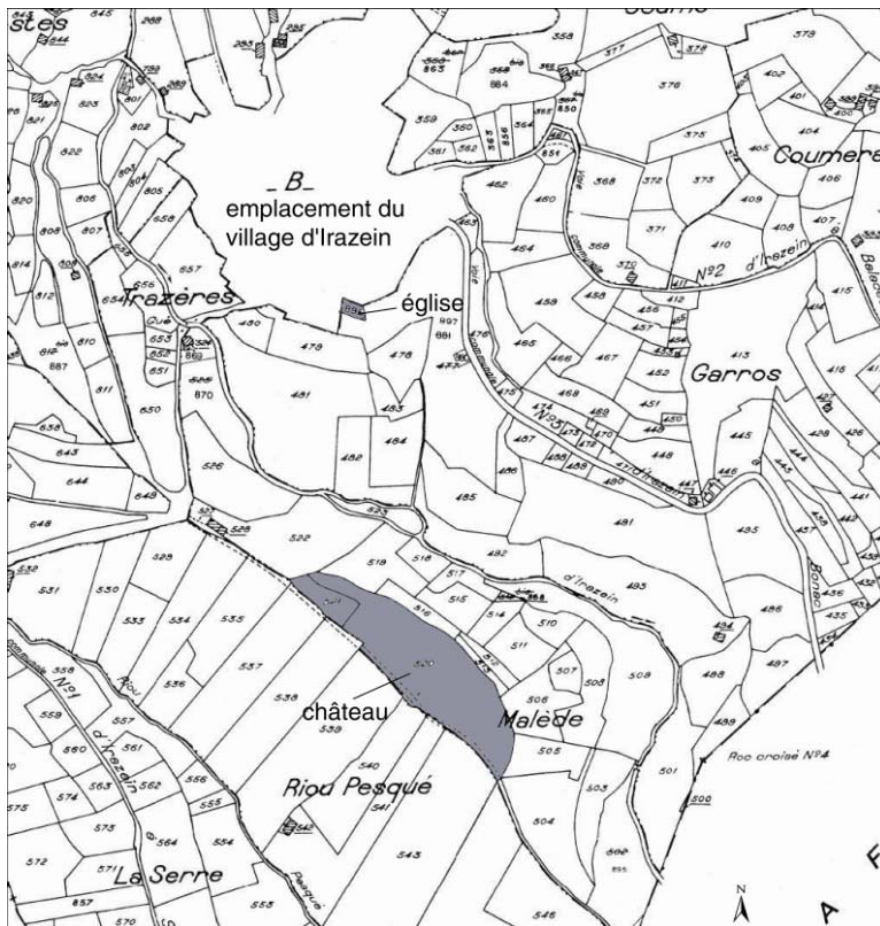


Fig. 16. Situation de Malède, extrait carte IGN.



- Quelle est la paroisse du château ? : Saint Michel d'Irazein
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Une seule, saint Michel.
- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? : Oui, elle est mentionnée pour la première fois au XIVE siècle mais ses éléments romans la font remonter au XIIe siècle, contemporaine de l'occupation du château dont elle pouvait être la chapelle.
- S'il y a une église en relation avec le château :
  - > Situation de l'église : 200 m du château de l'autre côté de la rivière, à l'entrée de l'actuel village d'Irazein.
  - > Vocable de l'église : saint Michel
  - > Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : église et village 1383, aucune mention pour le château.
  - > S'agit-il d'une chapelle castrale ? : C'est probable avant son élévation au rang d'église paroissiale au XIVE siècle.
  - > L'église est-elle préexistante au château ? : Il est impossible d'affirmer quoi que ce soit.
  - > Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? : Il semble que nous soyons dans le même cas de figure que celui du Trein d'Ustou. Il se pourrait qu'un premier noyau d'habitat se soit regroupé avant l'implantation de l'église et du château, ce qui aurait formé le premier village d'Irazein dans un contexte de formation de village casalier. Puis le château et la chapelle auraient été édifiés par la suite. Le château a tous les éléments pour avoir regroupé en son sein un habitat villageois, mais la chapelle est venue s'implanter en périphérie du village casalier d'Irazein, habitat qui a perduré à la différence de celui du château.



Bibliographie : LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, vol. 1, mémoire de maîtrise UTM, 2005, pp. 119-123.

**MONTFAUCON**



Fig. 18. Extrait de la carte IGN, situation du site de Montfaucon.

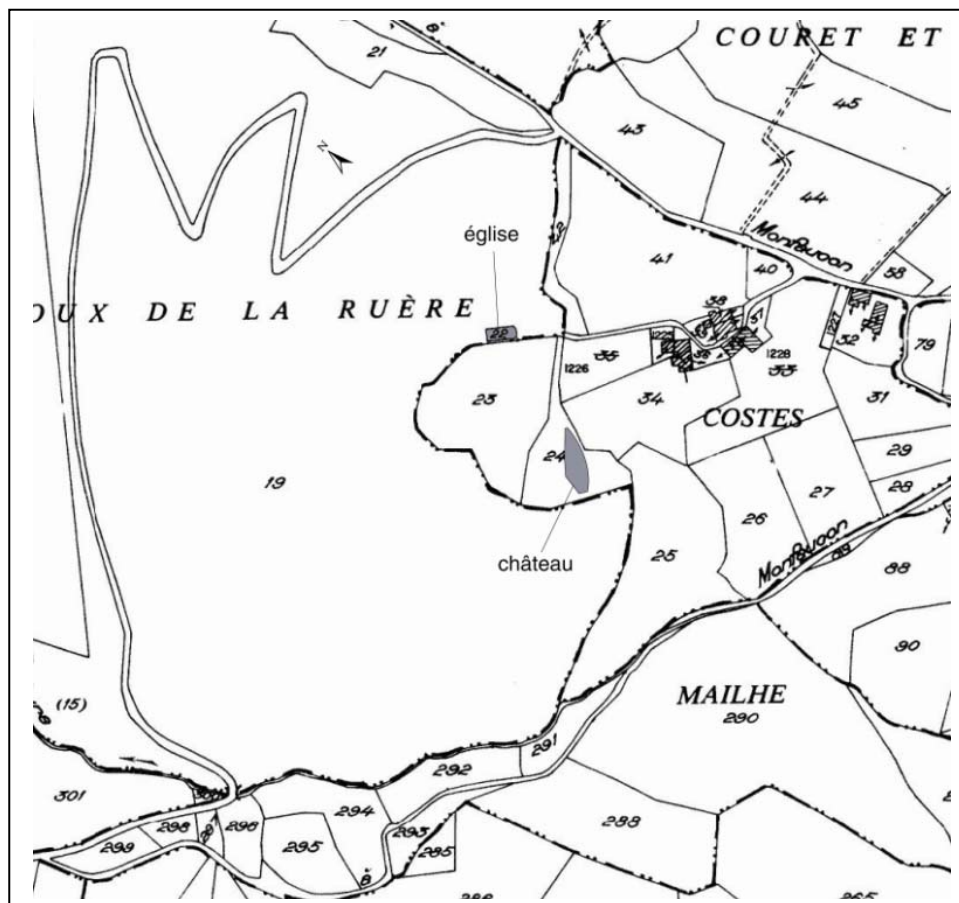


Fig. 19. Château de Montfaucon et église Saint-Michel, extrait du cadastre révisé.

- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Une seule, saint Michel.
- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? : Oui, la première mention concernant l'église romane de Montfaucon, aujourd'hui ruinée, date de 1195. Elle se trouve dans la bulle de Célestin III<sup>1</sup> : « *ecclesiam de Montfauconis cum pertinentus suis* ».
- S'il y a une église en relation avec le château :
  - > Situation de l'église : sur le même sommet que le château, à une distance d'environ 50 m.
  - > Vocabulaire de l'église : saint Michel
  - > Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : église 1195
  - > S'agit-il d'une chapelle castrale ? : Non
  - > L'église est-elle préexistante au château ? : le bâti de l'église paraît plus ancien que celui du château et pourrait remonter à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.
  - > Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? : L'église est le premier bâtiment mais il n'est pas certain qu'elle était destinée à servir pour une communauté dont l'habitat était regroupé. Le château est implanté ensuite, mais rien pour l'heure ne permet d'affirmer qu'il a attiré et fixé un habitat.

Bibliographie : SAMIAC (Abbé F.J.), Les rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges, *BSALSA*, 1911, p.379.

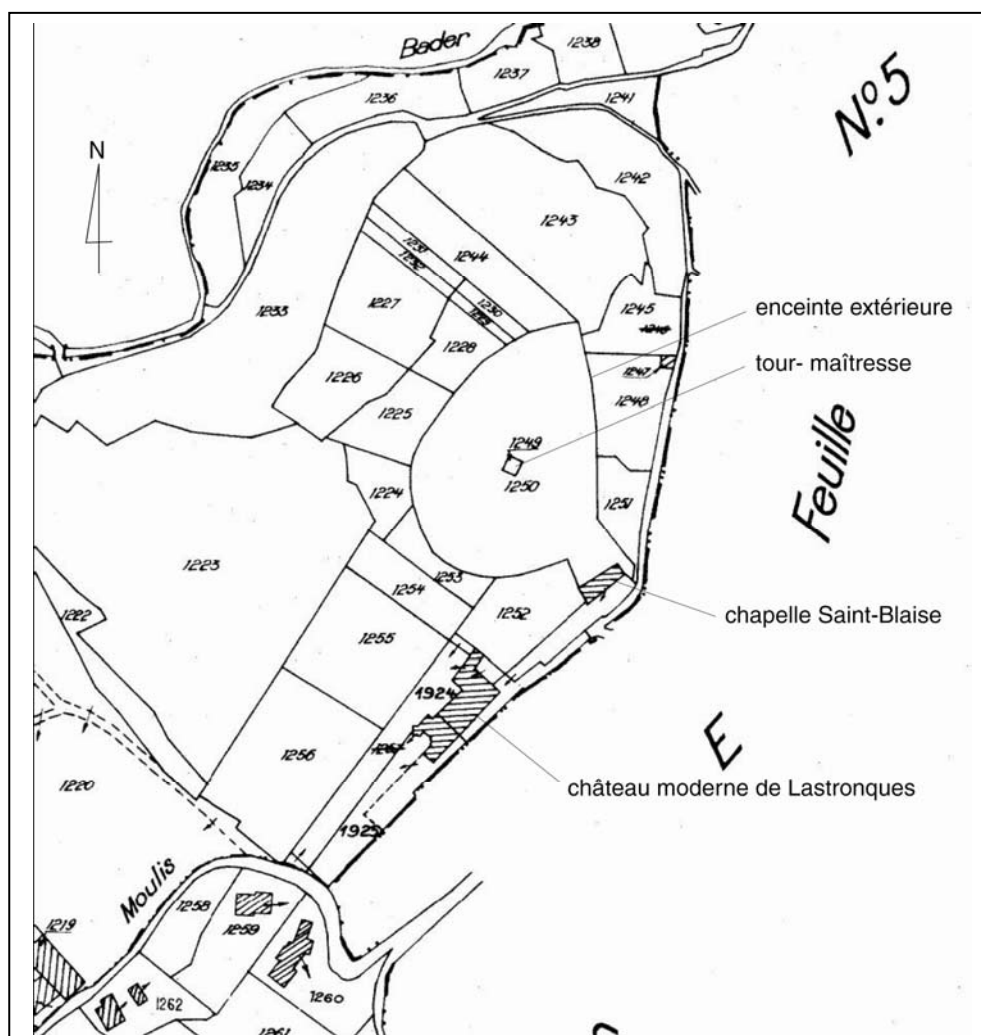
DELIOT (Fr.), *occupation du sol dans le canton de Saint-Girons au Moyen-Âge*, mémoire de maîtrise d'archéologie, vol. 1, UTM, 1997, p. 68.

LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, vol. 1, mémoire de maîtrise UTM, 2005, pp. 86-89.

---

<sup>1</sup> SAMIAC (Abbé F.J.), Les rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges, *BSALSA*, 1911, p.379. « *ecclesiam de Montfauconis* ».



MOULIS

Fi. 21. Château de Moulis et chapelle Saint-Blaise, extrait du cadastre révisé.

- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : La chapelle saint Blaise dans le château et l'église de Moulis.
- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? : Saint Blaise n'est pas paroissiale, elle est construite au XVIIe siècle selon les vœux des quatre paroisses d'Aubert, Moulis, Luzenac et Puech.
- S'il y a une église en relation avec le château :
  - > Situation de l'église : au sein du site castral dans l'enceinte extérieure, en avant au niveau de la rampe d'accès.
  - > Vocabulaire de l'église : saint Blaise
  - > Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : la chapelle est créée au XVIIe siècle, alors que le château est attesté au début du XIe siècle<sup>1</sup>.
  - > S'agit-il d'une chapelle castrale ? : Sa situation en fait une chapelle castrale mais pas la période tardive de fondation

<sup>1</sup> Plus ancienne mention d'un seigneur de Moulis remonte à 1331. HIGOUNET (Ch.), *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne*, p.517 note 10, 1949. Cependant les éléments architecturaux de la tour maîtresse s'apparentent aux tours exigües du XIIe siècle si courantes en Couserans et Comminges. LASNIER (T.), *Les tours maîtresses en haut Couserans*, rapport de PCR 2006, pp. 138-158.

> L'église est-elle préexistante au château ? : Non et elle est certainement postérieure à l'occupation du château. Elle semble davantage en lien avec le château tardif de Lastronques qui est implanté à quelques dizaines de mètres du site médiéval.

> Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? : Le château a aggloméré l'habitat. La chapelle n'apparaît que tardivement, à une époque où l'on peut douter de la perdurance de l'occupation du château. Le village casalier de fond de vallée plus dynamique supplante le *castrum*.

Bibliographie : BLAZY (L.), *Notes sur les paroisses et églises de Moulis, de Luzenac et de Pouech, au doyenné de Saint-Girons, miettes d'histoire diocésaine et paroissiale*, (Pamiers, Couserans, Mirepoix), 1933. DELIOT (Fr.), *occupation du sol dans le canton de Saint-Girons au Moyen-Âge*, mémoire de maîtrise d'archéologie, UTM, vol. 1, 1997, pp. 62-63. LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, mémoire de maîtrise UTM, vol. 1, 2005, pp. 80-85. LASNIER (T.), *Les tours maîtresses en haut Couserans*, rapport de PCR 2006, pp. 138-158.

### SAINTE-CATHERINE

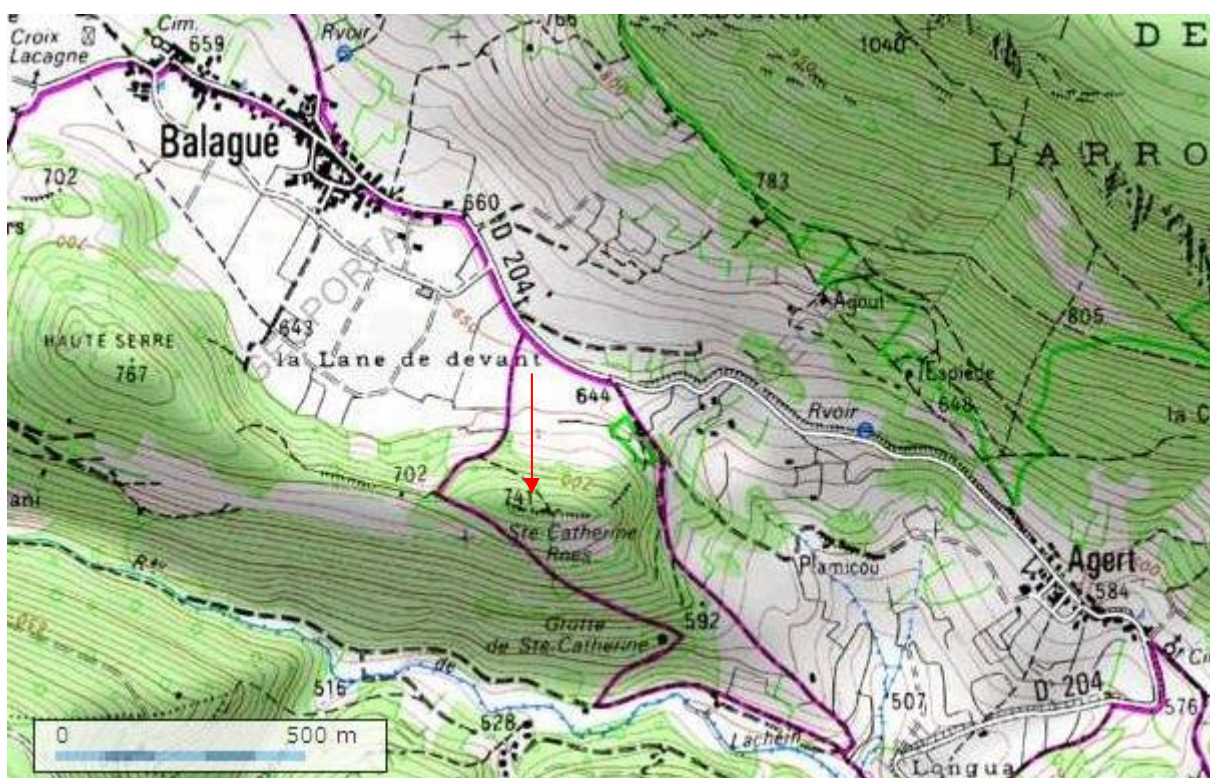


Fig. 22. Extrait de la carte IGN, situation du château et de la chapelle Sainte-Catherine.

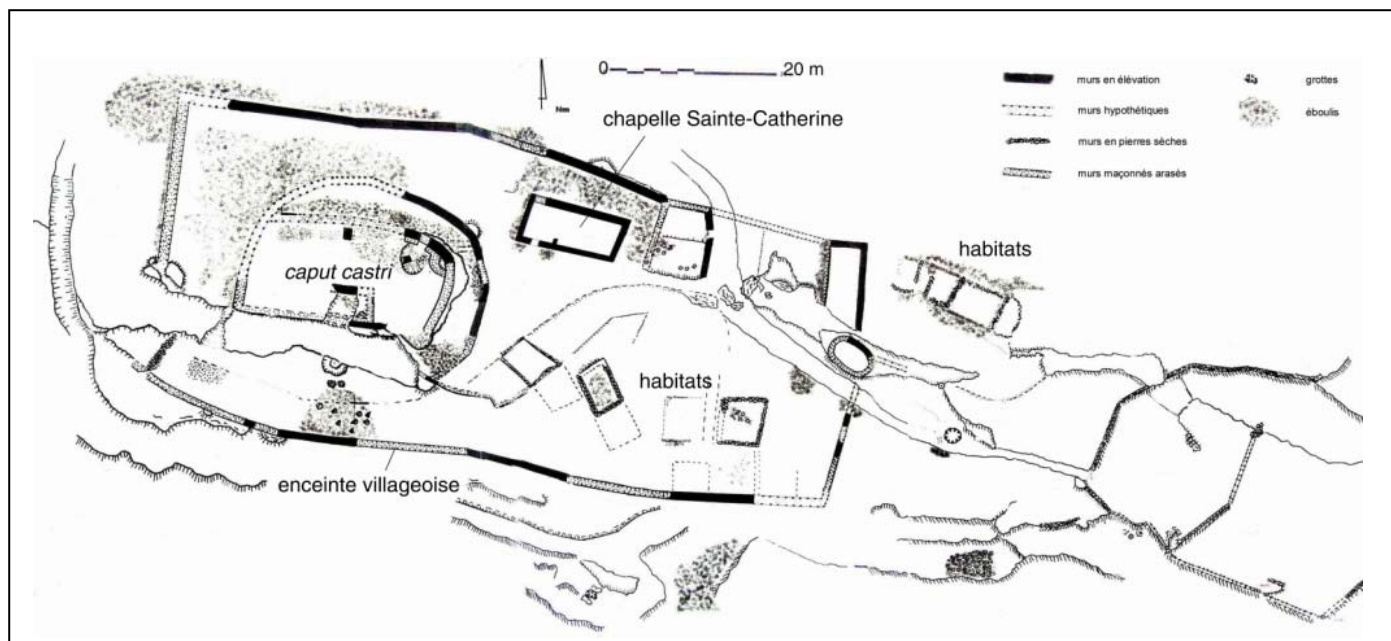


Fig. 23. Plan schématique du château de Sainte-Catherine et situation de la chapelle.

- Quelle est la paroisse du château ? : Notre Dame de Balagué
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Une seule, la chapelle sainte Catherine
- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? : Non
- S'il y a une église en relation avec le château :
  - > Situation de l'église : au pied du *caput castrum*, au sein de l'enceinte villageoise proche de l'entrée.
  - > Vocabulaire de l'église : sainte Catherine.
  - > Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : chapelle 1498<sup>1</sup>, pas de mention du château ni du village.
  - > S'agit-il d'une chapelle castrale ? : Oui
  - > L'église est-elle préexistante au château ? : Non, la comparaison des éléments de bâti montre que la chapelle est plus tardive que le château seigneurial<sup>2</sup>.
  - > Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? : Le château.

**Bibliographie :** HIGOUNET (Ch.), Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne, Toulouse, éd. Privat, 1949, p. 258. LEVY (A. et A.), La grotte et le château Sainte-Catherine de Balaguères, *BSALSA*, XIIIe Vol., 1966, pp. 95-102. BABY (F.), Cartulaire de Montsaunès, *BSALSA*, T. XXXI, 1976, acte 21, p. 21. LASNIER (T.), *Inventaire des fortifications médiévales en haut Couserans*, vol. 1, mémoire de maîtrise UTM, 2005, pp. 91-99. ROUCH (P.),

<sup>1</sup> Un obit fait par *Petrus d'Agert et Joanna de Cabanis* pour une messe anniversaire *in capellae Sancte Catherinae* vient confirmer la titulature de la chapelle. LEVY (A. et A.), La grotte et le château Sainte-Catherine de Balaguères, *BSALSA*, 1966, p. 98.

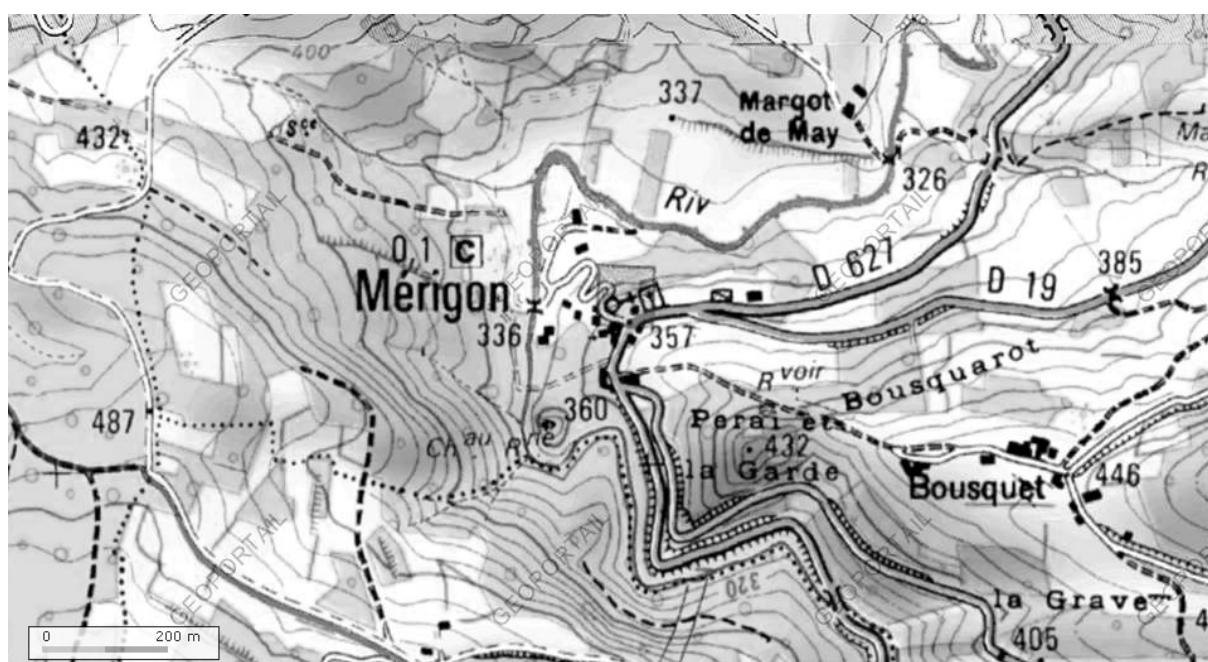
<sup>2</sup> LASNIER (T.), *Essai de typochronologie du bâti des fortifications médiévales en haut Couserans : premières études de cas*, mémoire de master 2 UTM, vol. 1, 2007, p. 137.

*Château de Sainte-Catherine (Balaguères), rapport de prospection inventaire 2005.* LASNIER (T.), *Essai de typochronologie du bâti des fortifications médiévales en haut Couserans : premières études de cas*, mémoire de master 2 UTM, vol. 1, 2007, pp. 69-87, pp. 137-138.



**SITE : Mérigon**  
**COMMUNE : Mérigon**  
**CANTON : Sainte-Croix Volvestre N° I.N.S.E.E. : 09190**

**Hélène Teisseire et Nathalie Dupuy**



**Quelle est la paroisse du château ? : Mérigon**

Une église est proche du château

**est-elle l'église paroissiale ? : Figurant dans les lettres constitutives du diocèse<sup>1</sup>.**

**Quel est l'archiprêtré où est situé le château ? : Diocèse de Rieux à partir de 1317.**

**S'il y a une église en relation avec le château : non.**

<sup>1</sup> MENARD (H.), Eglises disparues ...p.228

**Situation de l'église :** Elle est orientée et au cœur du village. On notera qu'elle a conservé son « aire sacrée » malgré les mouvements de sol qui ont mis à mal les murs de soutènement du cimetière et le bâtiment présente des réparations nombreuses effectuées sur tous ses murs, dont une datée de 1698.

**Vocabulaire de l'église :** saint Jean-Baptiste et patronnée par sainte Radegonde, cette dernière étant le marqueur d'une implantation de Poitevins dans ce secteur géographique.



Extrait carte n° 39 de Cassini vers 1750

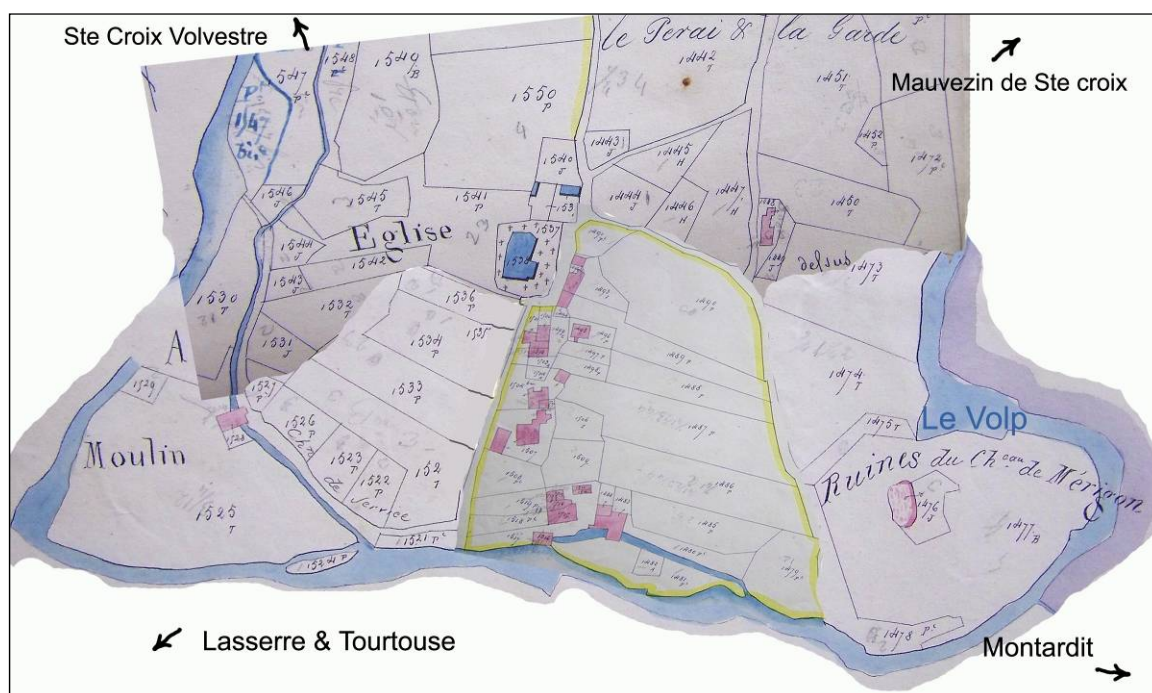
**Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :** *ecclesie de Merigano* dans les « lettres apostoliques délimitant le diocèse » en 1318, puis *capellanus de Mirigone* dans le compte de décime de 1385<sup>1</sup>, 1288<sup>2</sup> pour le château.

**S'agit-il d'une chapelle castrale ?** Non

**L'église est-elle préexistante au château ?** Aucun élément de réponse.

<sup>1</sup> FONT-REAULX et PERRIN, *Pouillés* ....

<sup>2</sup> « 4 août 1288, Cop. Doat, 175, f°63. Hommage de Pérégrin de Savinhaco, châtelain de Merigol au comte de Foix pour le château de Mérigol, Jean de Monte, notaire public de Montbrun qui écrit. » Guillot (Fl.), *Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire*, inédit. (cf. fiche Lescure par Denis Mirouze).



L'église, le château et le moulin, montage d'après le cadastre de 1833.

### Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Jauger de la réussite de l'un et/ou de l'autre.

Le château, quoique positionné sur un piton rocheux cerné par les eaux du Volp, n'en reste pas moins vulnérable. Il a été plusieurs fois pris durant le XVI<sup>ème</sup> siècle lors des conflits de religions. Quelques murs subsistent, on voit un appareillage inégal et grossier sans souci de calibrage ni de rigueur dans la pose. L'étude des parements par comparaison avec d'autres sites explorés nous guide vers une datation antérieure de l'église.

Il serait tout aussi intéressant d'étudier les relations entretenues avec les autres communautés de cette zone formant les futures portes du Volvestre ariègeois: Montardit, Tourtouse, Bèdeille, par exemple dépendent directement de l'évêché du Couserans. Peut-être y trouverions-nous une explication sur l'implantation de ce château dégageant une volonté d'expression d'un pouvoir en un lieu donné, bien plus qu'un caractère défensif. L'exiguïté de cette fortification interdit tout refuge à une population en cas de conflit.

Situés dans une des cluses du Volp qui réduit les possibilités d'extension de la zone d'habitat, l'église et le château se trouvent ainsi étroitement intégrés au village dont ils ont suscité le développement.

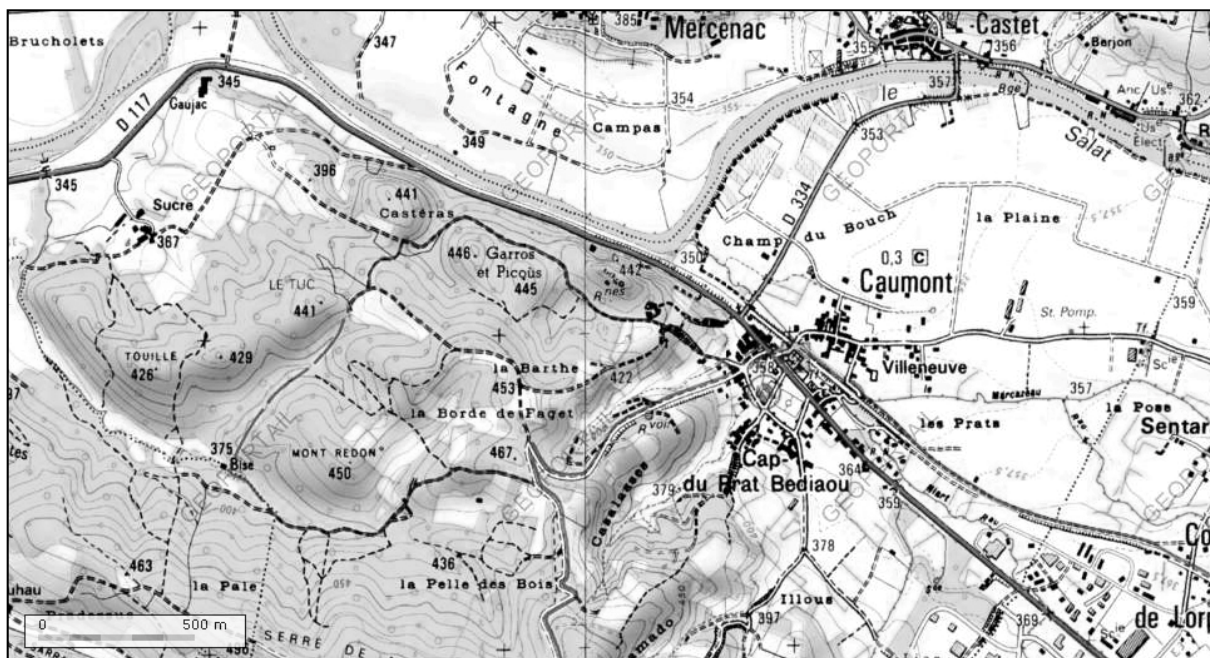
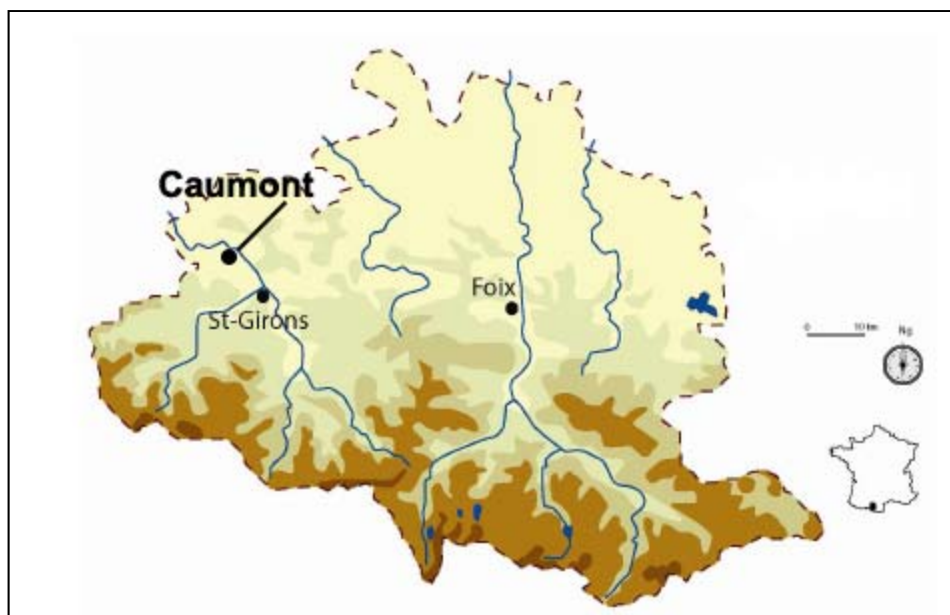
### Bibliographie :

- AD09, 3P713, atlas portatif de Mèrigon, 1833.
- MENARD (H.), *Eglises disparues de l'ancien diocèse de Rieux*, Saint-Girons, 1983, p.228.
- FONT-REULX et PERRIN, *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, 1972. p.815-829.
- GUILLOT (Fl.), *Montbrun, enquête d'occupation du sol et documentaire*, inédit, p.4.
- LESTRADE (J.), *Les huguenots en Couserans. Lacour*, Nimes. 2007, p.16-17, p.124.



**SITE : Caumont**  
**COMMUNE : Caumont**  
**CANTON : Saint-Lizier N° I.N.S.E.E. : 09086**

**Pascal Audabram et Nathalie Dupuy**



Carte IGN, 1/25000, 20470T.

**Quelle est la paroisse du château ? : Caumont**

**Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : 2 églises.**

Une église de type moderne, du XVIIIe siècle (1778). Située dans le village actuel, au pied du *Plech*, à environ 500 m du château.



Traces de substructions d'une ancienne chapelle romane sur les pentes du *Plech*.

**est-elle l'église paroissiale ?** : L'église actuelle est paroissiale, elle dépend du secteur de Saint-Lizier.

**Quel est l'archiprêtré où est situé le château ?**: Evêché du Couserans.

**Eglise en relation avec le château** : Non.

**Situation de l'église du village actuel** : au pied de la colline.

**Vocabulaire de l'église** : saint Barthelemy, sur la carte de la Blotières vers 1730, c'est l'ancienne église qui porte ce vocable.

**Situation de l'église primitive** :

- **première mention de l'église et du château et du village (éventuellement)** :

- Eglise : 1382.

- Château : mention indirecte : En 1336, Caumont fait parti des biens laissés par Bernard, comte de Comminges, à sa femme Mathe de l'Isle Jourdain, qui en prendra possession à la mort de son mari en 1339<sup>1</sup>.

Dans les années 1419-1420, un voyageur gascon, le seigneur de Nompar de Caumont (Gers), traversa le Couserans à son retour d'Espagne<sup>2</sup>. Lors de sa pérégrination, il passa par Caumont dont il aperçut le château sur les hauteurs. Il ne dit rien sur son état, mais, dans tous les cas, ne l'indiqua pas ruiné.

- **S'agit-il d'une chapelle castrale ?** Non.

- **L'église est-elle préexistante au château ?** Il existait une ancienne église à Caumont. En l'absence de textes, il est difficile de répondre à la question. Cependant, selon la description faite par Cau-Durban et Pasquier, l'édifice religieux correspondait par sa forme et sa taille, aux églises rurales romanes que l'on retrouve dans la région<sup>3</sup>. Cet édifice religieux doit être celui cité dans les comptes de décime de 1382<sup>4</sup>.

**Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Jauger de la réussite de l'un et/ou de l'autre.**

Un premier habitat pourrait s'être fixé à proximité de l'église primitive, Messieurs Cau-Durban et Pasquier y ont vu des traces. Son emplacement doit être vérifié par prospection. Si un chemin dit "*chemin de l'Eglaiso de Naout*" existe, en revanche aucun toponyme ne vient rappeler un quelconque village.

Le chef-lieu communal actuel est situé 500 mètres sous le promontoire église/cimetière disparus, vers l'est. La D117 sépare un premier groupe de maisons qui se répartit autour du

<sup>1</sup> SAMIAC (Abbé), Notes et mentions pour l'histoire du Couserans au Moyen-Âge, BSA 1917-1922.

<sup>2</sup> NOMPARE (Seigneur de), *Le voyage d'outremer in Jérusalem*, society for the study of medieval language and literature, ed. Peter S. Noble, 1975. « Item, de Saint Leser à un chastel qui appellent Caumont....1 lieue. Et au pié du chastel passe une rivière qui s'apelle le Salat, par dela laquelle rivière a ung chastel qui appellent Taurinhac »

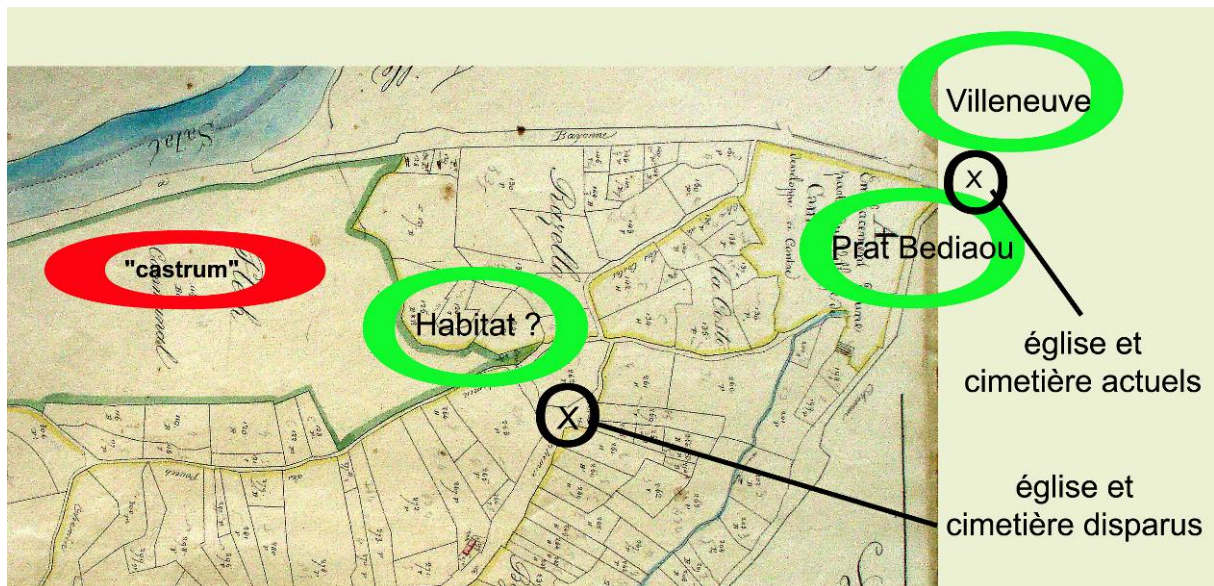
<sup>3</sup> CAU DURBAN et PASQUIER (F.), *Le castrum de Caumont*, BSA, 1899-1900. "Le plan est celui d'un édifice de forme rectangulaire, à une seule nef, que termine une abside moins large...[...] l'abside a 2,90 mètres d'ouverture et 3,60 mètres de profondeur; l'épaisseur des murs est de 1,40 mètres".

<sup>4</sup> FONT-REAUXX et PERRIN, *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, 1972. Comptes de décime du diocèse de Couserans. "ecclesia et scolaris de Calvomonte".

vaste *Prat Bediaou* avec l'église/cimetière actuels. Derrière ceux-ci un second ensemble est irrigué par la *rue de Villeneuve*.

Certains érudits locaux avancent l'hypothèse que le village était établi à l'intérieur même du château. Mais la morphologie de ce dernier évoque plutôt un fort villageois érigé en une seule campagne de construction, dans un contexte de troubles (guerre de Cent Ans ?) par exemple.

Le village actuel serait la conséquence d'un déperchement au pied de la colline. Cette hypothèse pourrait être renforcée par la présence du toponyme *Villeneuve*.



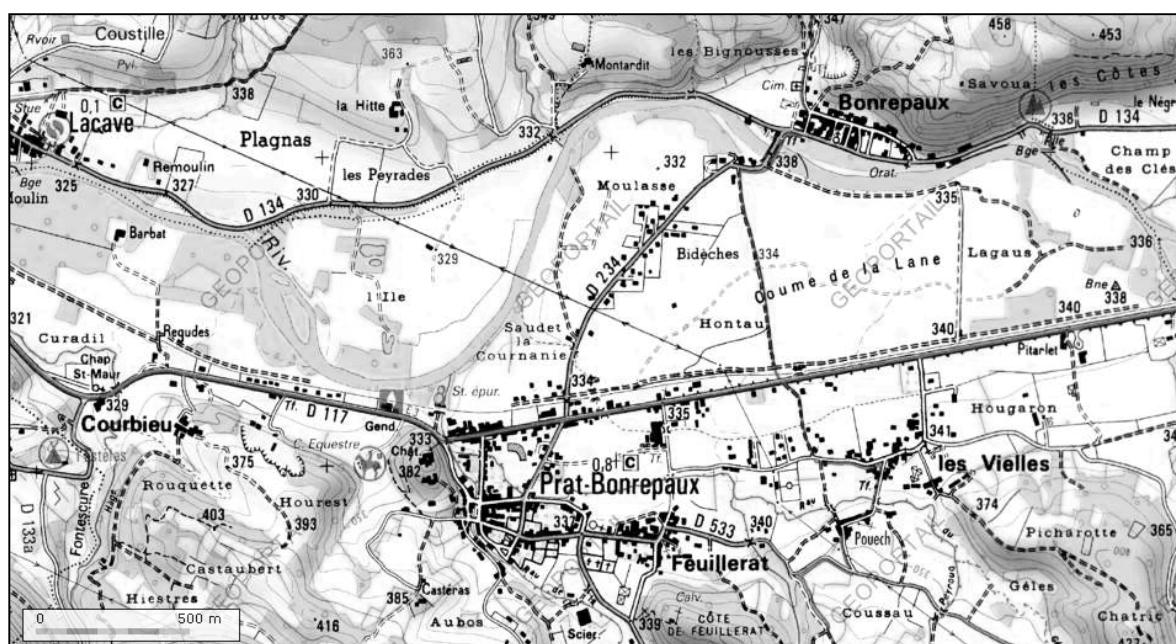
D'après Cadastre napoléonien, section A, feuille 2.

**Bibliographie :**

- AD09, 3 P 612, atlas portatif de Caumont, 1829.
- AMIEL (M.C), *Occupation du sol dans le canton de Saint-Lizier au Moyen-âge*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.) et PRADALIE (G.), Toulouse, UTM, 1999.
- AMIEL (M.C) et DELIOT (Fr.), *Le castrum et le castéras de Caumont*, *Société des études du Comminges*, 2000.
- AUDABRAM (P.), *Inventaire des fortifications médiévales en bas Couserans*, mémoire M1 sous la dir. de POUSTHOU MIS (N.) et DEBAX (H.), UTM, 2008.
- CAU DURBAN et PASQUIER (F.), *Le castrum de Caumont*, éd. Lacour, 2004.
- FETE (L.), *Inventaire archéologique des villages castraux dans le Couserans, cantons d'Oust, Saint-Lizier, Saint-Girons*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.), UTM, 1990.

**SITE : Prat**  
**COMMUNE : Prat-Bonrepaux**  
**CANTON : Saint-Lizier N° I.N.S.E.E. : 09235**

**Pascal Audabram et Nathalie Dupuy**



**Quelle est la paroisse du château ? : Prat.**

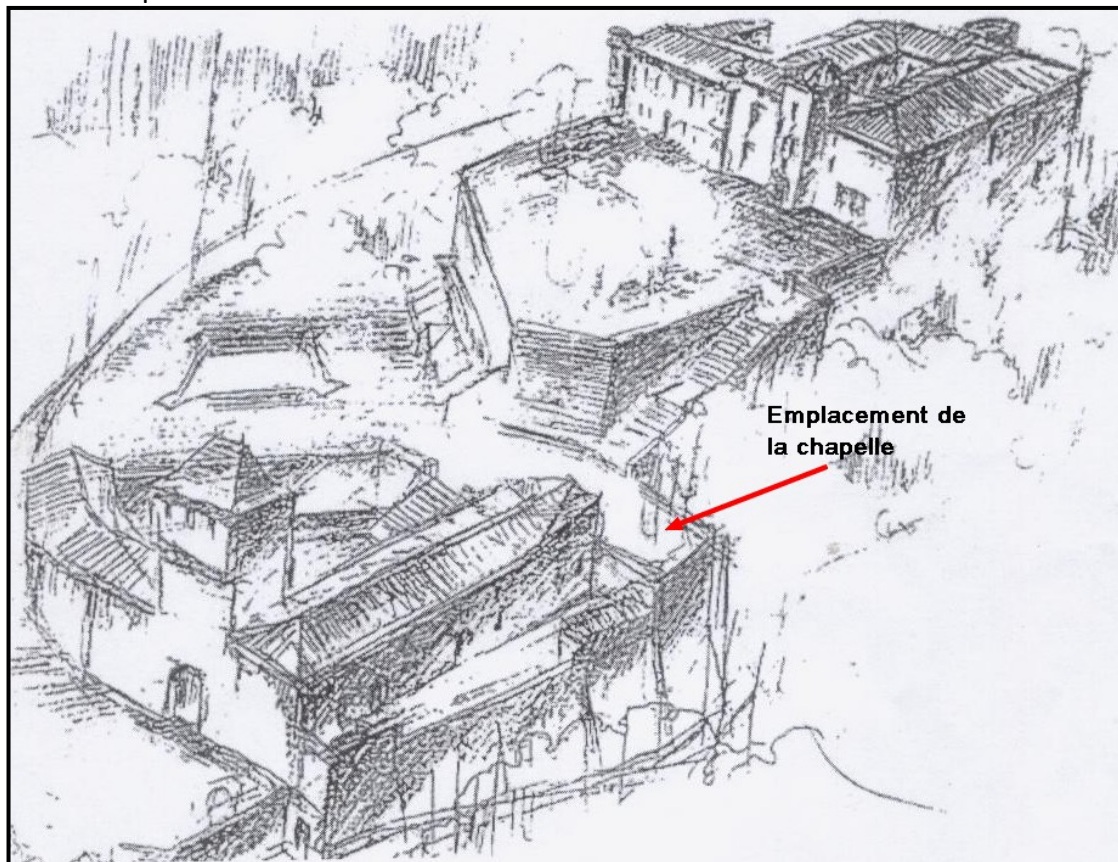
**Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Une église située dans le village actuel, d'aspect moderne.**

A environ un kilomètre à l'ouest de Prat, une chapelle dite de Saint-Maur est attestée en 1481<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Registre de reconnaissances féodales, 1481, don du chanoine Blazy, ADA, cote 5J56 17-21. " Arnaud Anolh habitant del dit loc de Corbiu ten a Sent Maur una pena de terra de IX coutes confronta a lo flubi de jasso de una part, ab la gleyza de Sent Maur d'autra part et ab lo cami public" (fo 3V° art 8).



Enfin, le château de Prat possédait à l'intérieur de sa première enceinte une chapelle aujourd'hui disparue.



Emplacement de la chapelle. Auteur anonyme

**est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ?** Au XIV<sup>e</sup> siècle, Prat, siège de la seigneurie éponyme, est une paroisse qui dépend de l'autorité spirituelle des évêques du Couserans.

**Quel est l'archiprêtré où est situé le château ?** : Evêché de Saint-Lizier.

**S'il y a une église en relation avec le château :**

**Situation de l'église :** L'église paroissiale de Prat est située à l'écart du village, à l'est, à 600 mètres du château.

**Vocabulaire de l'église :** Sainte Madeleine, église d'aspect moderne, remaniée.

**Première mention de l'église, du château et du village (éventuellement) :**

1382 pour l'église, « *rector et scholaris de Prato* »<sup>1</sup>.

1186 pour le château, « *aula pratis* »<sup>2</sup>.

1273 pour le village qui est mentionné dans l'acte de fondation de la bastide de Lacave<sup>3</sup>.

**S'agit-il d'une chapelle castrale ?** Non. La chapelle castrale a disparue.

<sup>1</sup> FONT-REULX ET PERRIN, *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse, comtes de décime de 1382, 1972.*

<sup>2</sup> BABY (F.), BSA, 1976. Original perdu. Copie latine (1257), AD 31, H Malte, Montsaunes, I, 5.

"*Et totum hoc donum fuit datum in aula pratis...*"

"*Achest dos e'sta caritat fo feiz en la sala a Prat...*".

<sup>3</sup> SAMIAC (Abbé), *La bastide de Lacave en Couserans*, BSA, 1925.



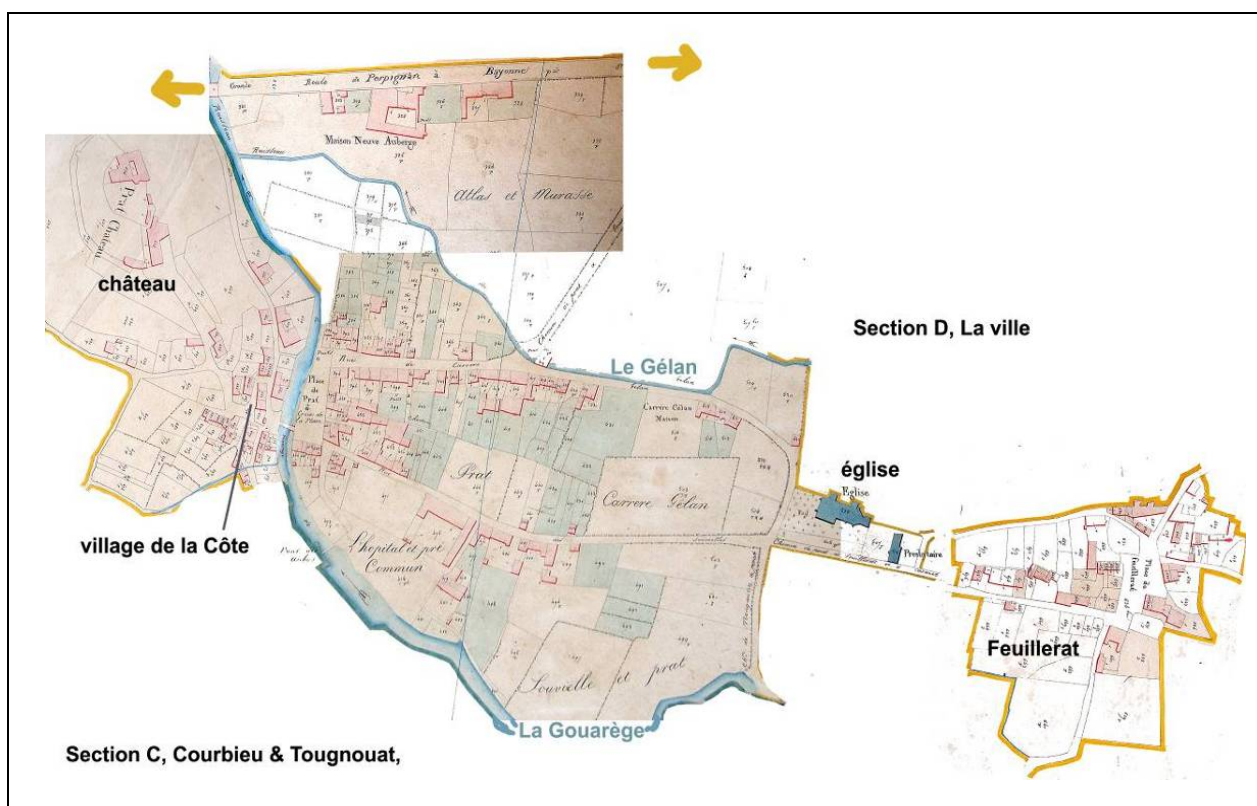
**L'église est-elle préexistante au château ?** Aucune citation de l'église avant 1382. L'édifice possède une cloche datée de 1340 (à vérifier).

**Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Jauger de la réussite de l'un et/ou de l'autre.**

L'importante superficie du site castral a sans aucun doute participé à l'agglomération de l'habitat. Par la suite, on constate une évolution physique du village castral, qui tend à s'affranchir des murailles pour s'installer sur la pente est, la plus douce mais la plus vulnérable. Ainsi, les murs des maisons, collés les uns aux autres, jouent un rôle de première muraille protectrice. Pour compléter ce premier système défensif, une partie de ce village possédait deux rues successives en épingle à cheveux. Le village de la côte est donc intimement lié au château.

Parallèlement, l'église paroissiale du village actuel a pu concentrer la population. En effet, aux abords de l'édifice cultuel, un quartier du village nommé *la ville de Prat* sur le cadastre actuel possède une configuration spatiale particulière. Il revêt une forme ovoïde et paraît structurée. On constate que le village se développe le long de la rue qui mène à l'édifice religieux.

Cette église est-elle contemporaine de la fondation du village ? A-t-elle été créée par un seigneur pour en consolider la fondation ? La première mention de ce lieu de culte dédié à sainte Madeleine remonte à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> mais rien n'interdit de penser qu'il existait antérieurement. Il pourrait s'agir du village cité en 1273.



D'après cadastre 1829.

<sup>1</sup> FONT-REAULX et PERRIN, *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, 1972. Comptes de décime du diocèse de Couserans: "Rector et scholaris de Prato", 1382.

Le château a sans aucun doute participé à la fixation de la population. Un habitat s'est développé entre les murs de la fortification et la Gouarège, c'est le *village de la Côte*. Progressivement les maisons se répartissent le long de deux rues qui ont pour point d'attraction le groupe église/cimetière/presbytère. Compris entre les eaux de la Gouarège et du Gélan, cet espace n'atteindra son maximum d'occupation que tardivement. La jonction se fait dans le courant des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles.

On remarque que l'église, isolée à l'est du village, est également proche du hameau de Feuillerat. Ce dernier a pu être lui aussi attiré par l'édifice religieux. Il est possible également que ce village ait une origine prémédiévale, divers objets antiques ayant été retrouvés à Prat<sup>1</sup>. La voie romaine qui allait de Toulouse à Dax possédait un tronçon qui passait par Prat<sup>2</sup>.



Extrait du cadastre actuel

## Bibliographie :

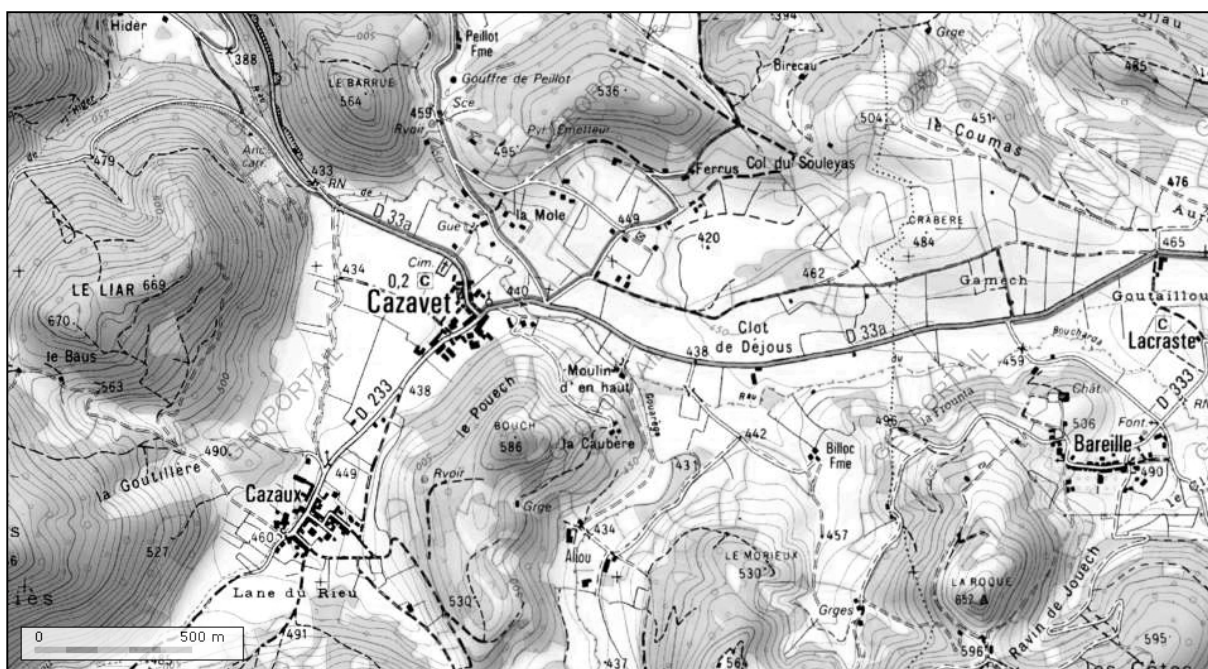
- AMIEL (M.C), *Occupation du sol dans le canton de Saint-Lizier au Moyen-âge*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.) et PRADALIE (G.), Toulouse, UTM, 1999.
- AUDABRAM (P.), *Inventaire des fortifications médiévales en bas Couserans*, mémoire M1 sous la dir. de POUSTHOUMIS (N.) et DEBAX (H.), UTM, 2008.
- AUDABRAM (P.), *Rapport du Programme Collectif de Recherches, Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, 2007, p.31-73.
- FETE (L.), *Inventaire archéologique des villages castraux dans le Couserans, cantons d'Oust, Saint-Lizier, Saint-Girons*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.), UTM, 1990.
- LESTRADE (J.), *Les huguenots en Couserans*, Champion éditeur, Paris, 1933. Réédition éd. Lacour, 2007.
- SAMIAC (Abbé), *Monographie de la Baronnie de Prat*, BSA, 1900.
- SAMIAC (Abbé), *Baronnie de Prat*, BSA, 1900.

<sup>1</sup> *Carte archéologique de la Gaule, l'Ariège*, p.132.

<sup>2</sup> CAUJOLLE (M.), *Saint-Lizier en Couserans dans l'antiquité romaine*, mémoire de maîtrise, UTM, 1970

**SITE : Cazavet**  
**COMMUNE : Cazavet**  
**CANTON : Saint-Lizier N° I.N.S.E.E. : 09091**

Pascal Audabram et Nathalie Dupuy



**Quelle est la paroisse du château ? : Cazavet**

**Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Église au pied de la colline.**

**est-elle l'église paroissiale ? : mentionnée dans la charte de coutumes de 1301<sup>1</sup> « Raymundus del Clos subscapp ecclesia de Casabello », 1559<sup>2</sup> « église paroissiale Saint-Vincent de Cazavet du diocèse de Couzerans ».**

<sup>1</sup> AD09 – 5J51. Charte des coutumes.

<sup>2</sup> AD31 – 1B52, f°128. Maintien de Geraud de Casebonne dans la possession de l'église.

Quel est l'archiprêtré où est situé le château ? : Diocèse de Couserans.

S'il y a une église en relation avec le château :

- première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) : 1301 charte de coutumes pour l'église et le château. Pour le village : 1267<sup>1</sup>.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non
- L'église est-elle préexistante au château ?

Bibliographie :

- AMIEL (M.C), *Occupation du sol dans le canton de Saint-Lizier au Moyen-âge*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.) et PRADALIE (G.), Toulouse, UTM, 1999.
- AUDABRAM (P.), *Inventaire des fortifications médiévales en bas Couserans*, mémoire M1 sous la dir. de POUSTHOUMIS (N.) et DEBAX (H.), UTM, 2008.
- FETE (L.), *Inventaire archéologique des villages castraux dans le Couserans, cantons d'Oust, Saint-Lizier, Saint-Girons*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.), UTM, 1990.
- SAMARAN (Ch.), HIGOUNET (Ch.), *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont en Comminges*, Paris, 1970, (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, série in-8°, 8)

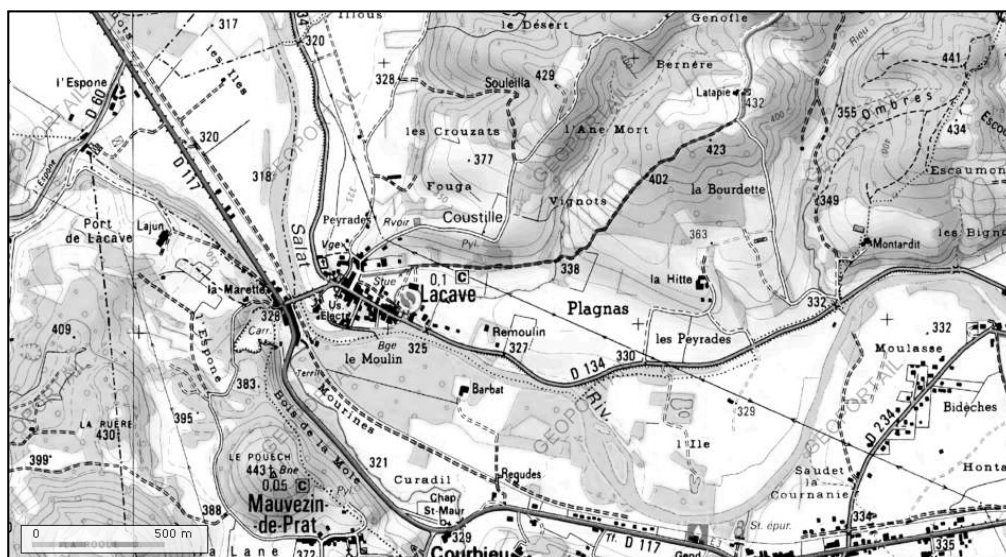
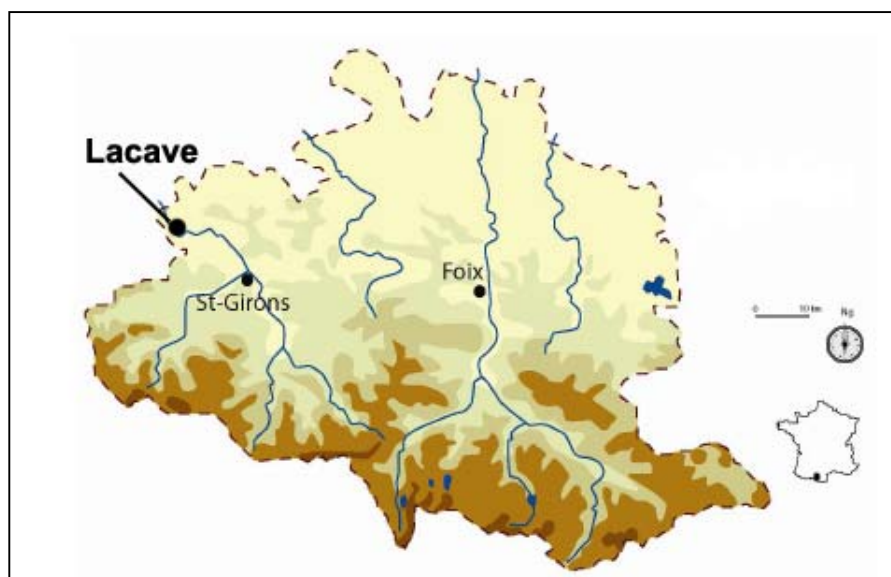
---

<sup>1</sup> Samaran (Ch.), Higounet (Ch.), *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont en Comminges*, Paris, 1970, (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, série in-8°, 8) Acte 411, p. 178-179. « *fratis Bonihominis de Casavello, subprioris* ».



**SITE : La bastide de Lacave**  
**COMMUNE : Lacave**  
**CANTON : Saint-Lizier N° I.N.S.E.E. : 09148**

**Pascal Audabram et Nathalie Dupuy**



**Quelle est la paroisse du château ?**

La Bastide du Salat. Lors de la création de la bastide de Lacave, il n'y a pas d'église préexistante et peut-être l'église du hameau voisin de La Hitte est-elle paroissiale.

**Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ?**

Une église.

**est-elle l'église paroissiale ?**

L'église de Lacave était paroissiale jusqu'en 1753. A partir de cette date, elle devint une annexe de l'église de La Bastide du Salat<sup>1</sup>.

**Quel est l'archiprêtré où est situé le château ?**

Evêché du Couserans.

**S'il y a une église en relation avec le château :**

**Situation de l'église :**

L'église est située au bord de la rivière du Salat, au pied du château, situé à l'ouest et légèrement à l'écart de l'agglomération.

**Vocabulaire de l'église :** saint Michel

**Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :** 1382<sup>2</sup> pour l'église, 1273<sup>3</sup> pour le village et le château.

Totalement remaniée au XIXe siècle, l'église actuelle fut certainement édifiée postérieurement à la création de la bastide. Dans tous les cas, elle n'apparaît pas dans l'acte de fondation. Dedicacée à saint Michel, elle se trouve à l'ouest du village, en contrebas de l'ancien château. La première mention que l'on possède de cet établissement ecclésiastique date de 1382<sup>4</sup>. Non loin de cette église se trouve une chapelle dédiée à saint Roch. Elle jouxte le presbytère.

**S'agit-il d'une chapelle castrale ?** Non.

**L'église est-elle préexistante au château ?** Non car elle n'apparaît pas dans l'acte de fondation. Par contre, une église est préexistante au lieu dit Lahitte<sup>5</sup>, petit hameau situé à 1,5 kilomètres à l'est du village. Cet édifice religieux est le plus ancien de la commune. Il est cité dans l'acte de fondation de la bastide de Lacave en 1273, pour indiquer la délimitation de la nouvelle agglomération. Après la création de ce nouveau centre de peuplement, cette église n'est plus mentionnée dans aucun document, ni même dans le terrier de 1620. Le hameau de La Hitte (*la Fita* dans le texte) est cité dans un document daté de 1449<sup>6</sup>, en tant que domaine, et l'église n'est effectivement plus mentionnée.

**Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Jauger de la réussite de l'un et/ou de l'autre.**

Le hameau de La Hitte fut certainement, avec son église, le premier pôle d'attraction de l'habitat médiéval de la commune. Il fut sans aucun doute supplanté par la création de la nouvelle bastide. Il ne reste aujourd'hui aucune trace de cet édifice religieux.

C'est la réussite de l'implantation de la population qui a sans doute justifié l'édification de l'église qui n'est pas mentionnée dans l'acte de 1273.

Le château apparaît dans l'acte de fondation, mais c'est la bastide elle-même qui contribua à la fixation de la population.

Bibliographie :

<sup>1</sup> SAMIAC (Abbé), *Le Couserans paroissial*, Bulletin historique du diocèse de Pamiers, 1931.

<sup>2</sup> FONT-REAUXX ET PERRIN, *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse, comtes de décime de 1382*, 1972.

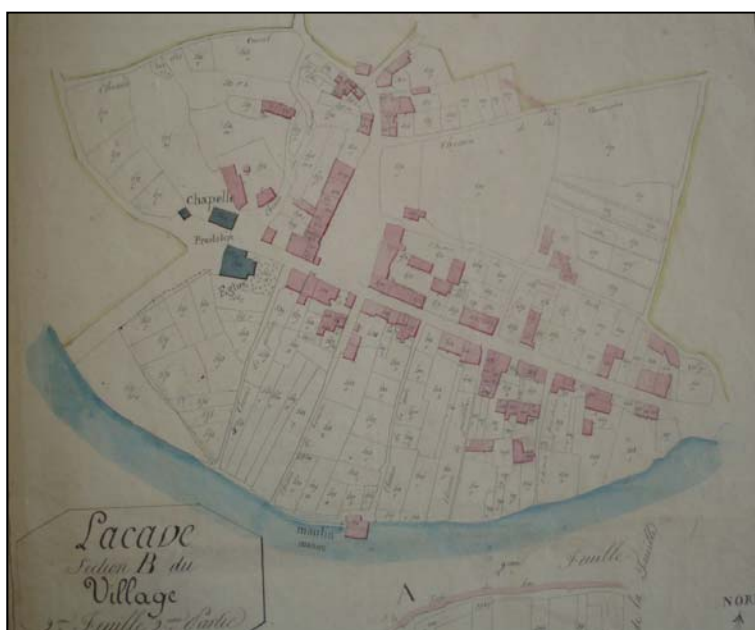
<sup>3</sup> SAMIAC (Abbé), *Acte de paréage pour la fondation de La Bastide de Lacave*, 11 septembre 1273, BSA 1925.

<sup>4</sup> FONT-REAUXX ET PERRIN, *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse, comtes de décime de 1382*, 1972.

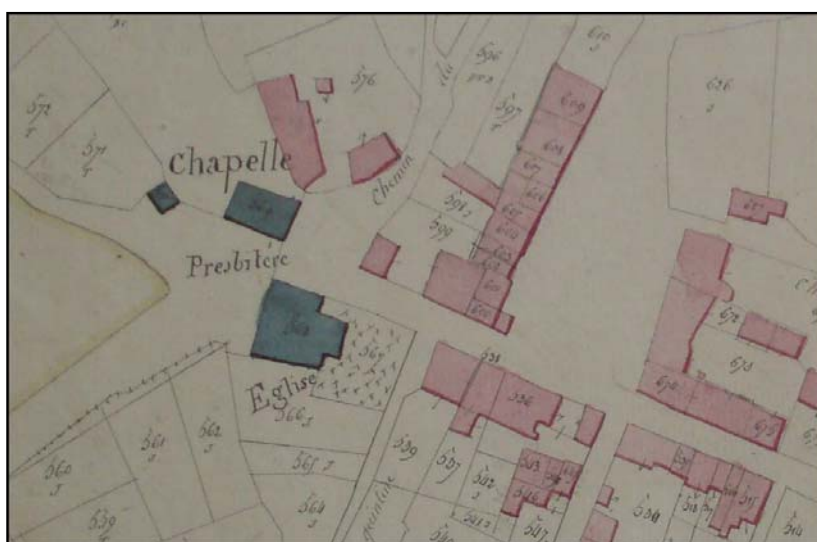
<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> SAMIAC (Abbé), *Donation de Mathieu de Foix, comte de Comminges et seigneur de Serrières*, à noble Manaud de Sus, 15 septembre 1449, BSA 1925.

- AMIEL (M.C), *Occupation du sol dans le canton de Saint-Lizier au Moyen-âge*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.) et PRADALIE (G.), Toulouse, UTM, 1999.
- AUDABRAM (P.), *Inventaire des fortifications médiévales en bas Couserans*, mémoire M1 sous la dir. de POUSTHOUMIS (N.) et DEBAX (H.), UTM, 2008.
- FETE (L.), *Inventaire archéologique des villages castraux dans le Couserans, cantons d'Oust, Saint-Lizier, Saint-Girons*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de FAVAREL (S.), UTM, 1990.
- LESTRADE (J.), *Les huguenots en Couserans*, Champion éditeur, Paris, 1933. Réédition éd. Lacour, 2007.
- SAMIAC (Abbé), *La bastide de Lacave en Couserans*, BSA, 1925.



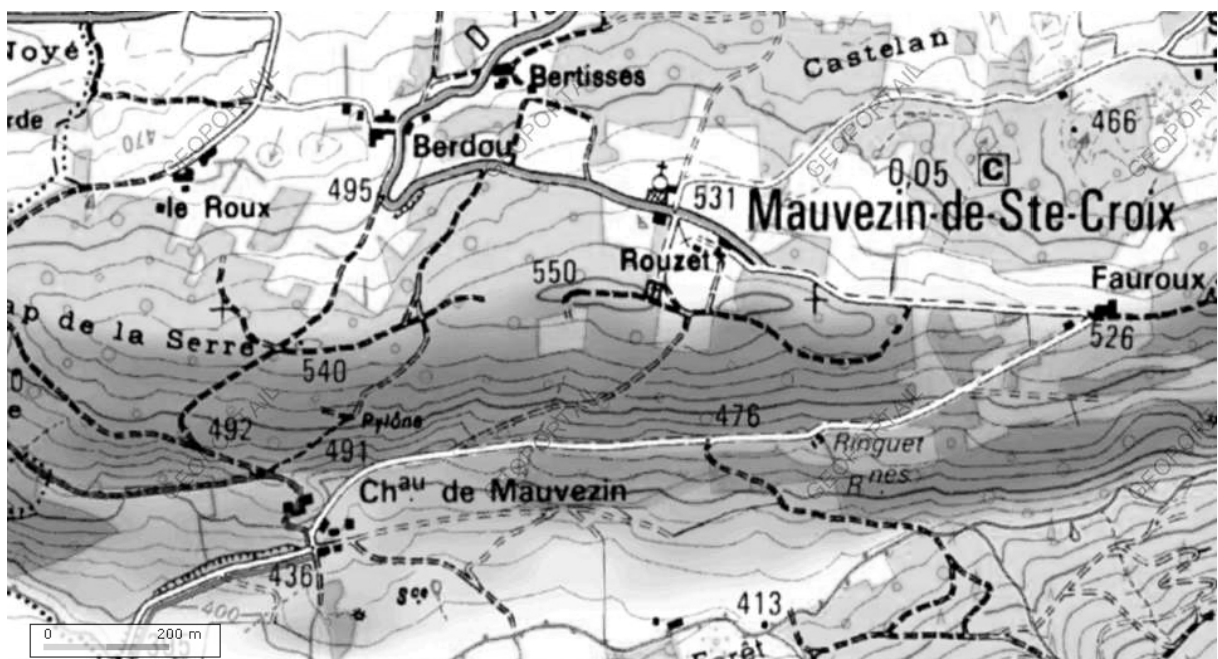
La bastide, cadastre napoléonien, section B, feuille 2, exercice 1830.



L'église de Lacave. Extrait du cadastre napoléonien, section B, feuille 2, exercice 1830.

**SITE : Mauvezin de Sainte-Croix**  
**COMMUNE : Mauvezin de Sainte-Croix**  
**CANTON : Sainte-Croix Volvestre N° I.N.S.E.E. : 09184**

**Hélène Teisseire et Nathalie Dupuy**



**Quelle est la paroisse du château ? : Mauvezin de Sainte-Croix ?**

**Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? :**

**est-elle l'église paroissiale ? :** « parfois désignée sous le nom de Mauvezin de Camarade » : annexe de Camarade<sup>1</sup>.

**Quel est l'archiprêtré où est situé le château ? :** diocèse de Rieux.

**S'il y a une église en relation avec le château :** mention d'une église ou chapelle castrale en ruine sur la carte de Cassini.

<sup>1</sup> Menard (H), Les églises....p.222.



- **Situation de l'église** : église actuelle éloignée du château sur l'autre versant de la colline lieu dit *Rouzet* sur la carte IGN, et *Rabot* sur le cadastre de 1833. Elle n'est pas orientée.
- **Vocabulaire de l'église** : st Georges ?
- **première mention de l'église et du château et du village (éventuellement)** : pas de mention médiévale.



Carte de Cassini vers 1750

- **S'agit-il d'une chapelle castrale ?**
- **L'église est-elle préexistante au château ?** Une approche typo-chronologique pourrait éventuellement nous aider à comparer ces deux sites.
- **Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Jauger de la réussite de l'un et/ou de l'autre.**

L'incertitude dans laquelle nous laisse la pénurie de textes et mentions médiévales pour Mauvezin de Sainte-Croix, nous oblige à faire seulement un constat d'implantation d'habitat aux alentours des deux édifices. Il semblerait, à la lecture du cadastre napoléonien, que l'église a eu à peine plus de succès que le château sur une commune qui en 1833 est composée de maisons isolées et hameaux de 2/3 foyers maximum. La répartition de l'habitat répondrait donc à d'autres facteurs de fixation. Défrichement ?



Cadastre 1833 : le château et le hameau de Rabot avec l'église.

Bibliographie :

- AD09, 3P707, Atlas portatif de Mauvezin de Ste Croix, 1833.
- MENARD (H.), *Eglises disparues de l'ancien diocèse de Rieux*, Saint-Girons, 1983, p.222.
- DOUBLET (G.), *Quelques châteaux du pays de Foix*, Collection Rediviva, Editions Lacour, Nîmes, 2000. p. 16-17.

**SITE : Taurignan**  
**COMMUNE : Taurignan-Castet**  
**CANTON : Saint-Lizier N° I.N.S.E.E. : 09307**

Pascal Audabram et Nathalie Dupuy



**Quelle est la paroisse du château ? :**

Taurignan-Castet

**Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ?**

Il existe deux églises à proximité du château :

- une chapelle castrale de type roman.

- une église d'aspect moderne. Construite à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sur l'emplacement de l'ancien cimetière.

**est-elle l'église paroissiale ?**

L'église est paroissiale. De 1552 à 1753, l'église est dite paroissiale dans les listes des paroisses du Couserans établies quatre fois<sup>1</sup>. En 1753, elle devient une annexe de l'église de Mercenac<sup>2</sup>.

**Quel est l'archiprêtré où est situé le château?**

Diocèse de Couserans, section de la Rivière, évêché de Saint-Lizier.

**Situation de l'église en relation avec le château :** Située dans les murs de la fortification castrale. Chapelle romane à nef unique de 19 m sur 7 m. Semble abandonnée dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (en 1777, Mgr de Verceil la décrit en mauvais état).

**Vocabulaire de l'église :**

Saint-Jacques

**Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :**

Chapelle citée dans la bulle papale de Célestin III de 1195 (église de Taurignan et ses dîmes)<sup>3</sup>. Le château est cité indirectement en 1191<sup>4</sup>. Le document concerne des vassaux du comte de Comminges, Cérébrun et Sourd de Taurignan.

**S'agit-il d'une chapelle castrale ?**

Oui. La chapelle est d'ailleurs située *intra-muros*.

**L'église est-elle préexistante au château ?**

Impossible à déterminer par manque d'éléments.

**Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Jauger de la réussite de l'un et/ou de l'autre.**

Impossible à déterminer par manque d'éléments. Dans tous les cas, l'habitat est concentré autour du château et de l'église. Ces deux édifices pourraient être de la même période : une partie encore visible de bâti sur la partie sommitale du site possède le même type d'appareil que la chapelle romane.

L'exiguïté de la plateforme supérieure n'autorise pas l'installation d'un habitat permanent.

---

<sup>1</sup> SAMIAC (Abbé), *le Couserans paroissial*, bulletin historique du diocèse de Pamiers, 1931, AD Ariège.

<sup>2</sup> SAMIAC (Abbé), *ibid.*

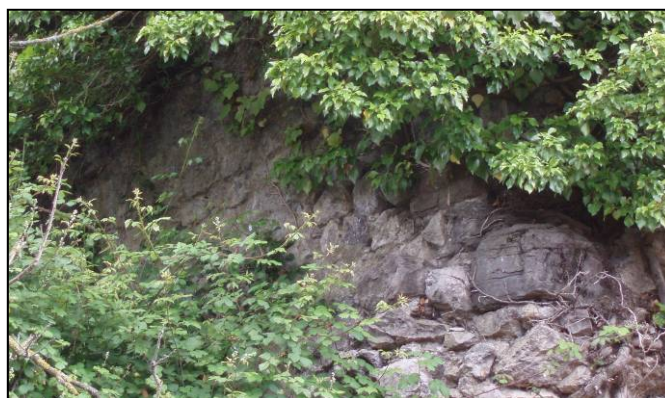
<sup>3</sup> SAMIAC (Abbé), *Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges*, BSA 1909-1911.

<sup>4</sup> HIGOUNET (Ch.), *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne*, Toulouse, éd. Privat, 1949, p.328. Sources recueillies aux AD Haute-Garonne, H, Malte, Gabre, I, 1 mars 1191.



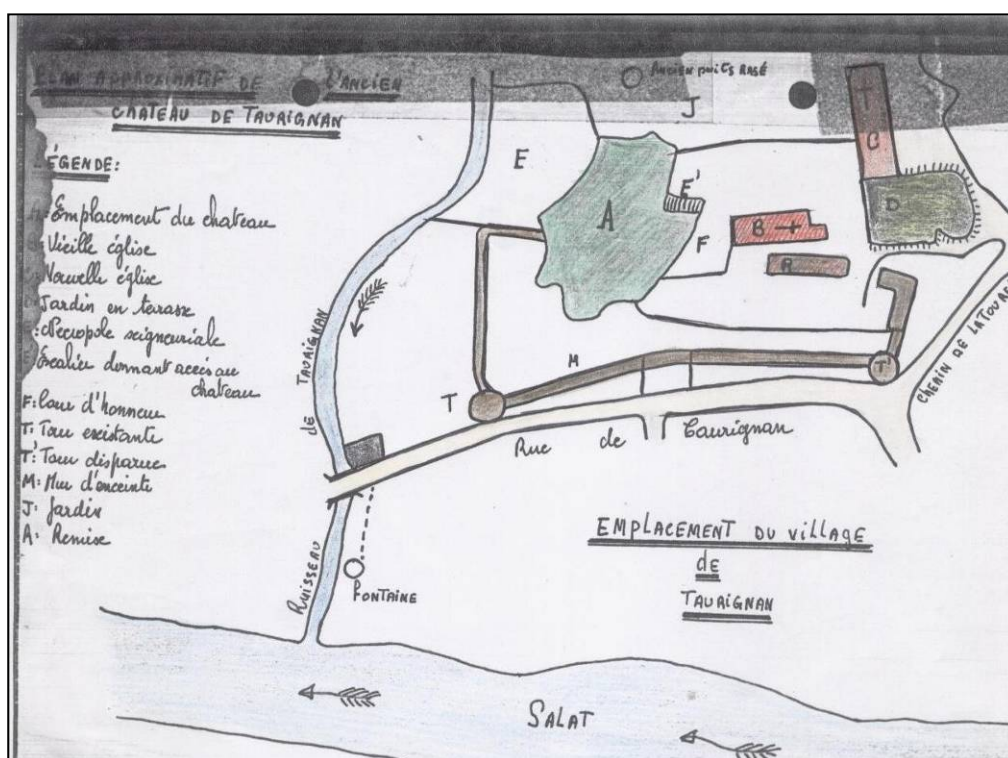


Détail de la chapelle



Détail d'un mur sur le *caput castr*

Le village fut fortifié ultérieurement, dans son ensemble (l'espace castral et l'espace autour de la chapelle) et entouré de fossés. Dans le cadastre terrier du XVII<sup>e</sup> siècle, un nommé Paris « possède une maison [...] qui confronte avec le fossé de la ville... ».





SAMIAC (Abbé), *Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges*, BSA 1909-1911.



**Canton des Cabannes**

**Florence Guillot**

Etudes sur le canton des Cabannes  
Localisation



*Ont été pris en compte les sites castraux avec églises proches et avérées, soit :*

*Le château d'Urs*

*Le castel de Luzenac*

*Le castrum de Château-Verdun*

*Le castrum de Lordat*

*Le site de Caychax n'est pas traité car il n'est pas certain qu'il ait porté un ouvrage et qu'il ait eu une église au Moyen-Âge.*

*Existents d'autres sites fortifiés sur le secteur qui ne correspondent pas à l'étude :*

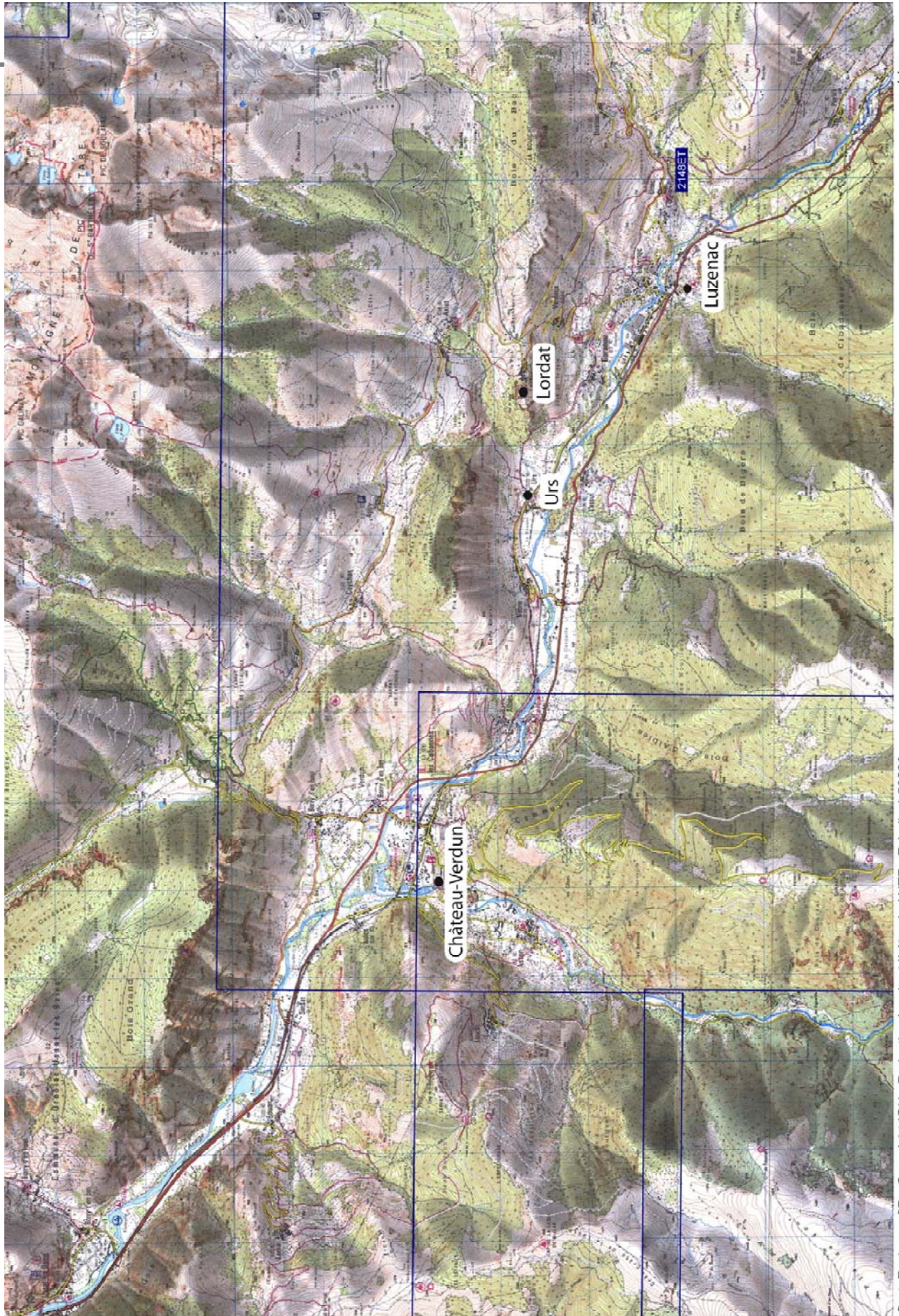
*Spoulga de Bouan (grotte fortifiée) : isolée du monde civil,*

*Spoulga de Verdun : idem,*

*Pech-Saint-Pierre : village fortifié autour d'une église, voir fiche dans l'étude ci-dessus,*

*Eglise et village d'Unac : suspicion d'un cimetière habité fortifié autour de l'église.*





**Localisation des sites en haute vallée de l’Ariège – canton des Cabannes**

CartoExploreur 3D - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:50000  
 © FFRFP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®



**URS**

Quelle est la paroisse du château ? : Vèbre, village à quelques km, église mentionnée en 970 dédiée à saint Pierre. Urs est une annexe.

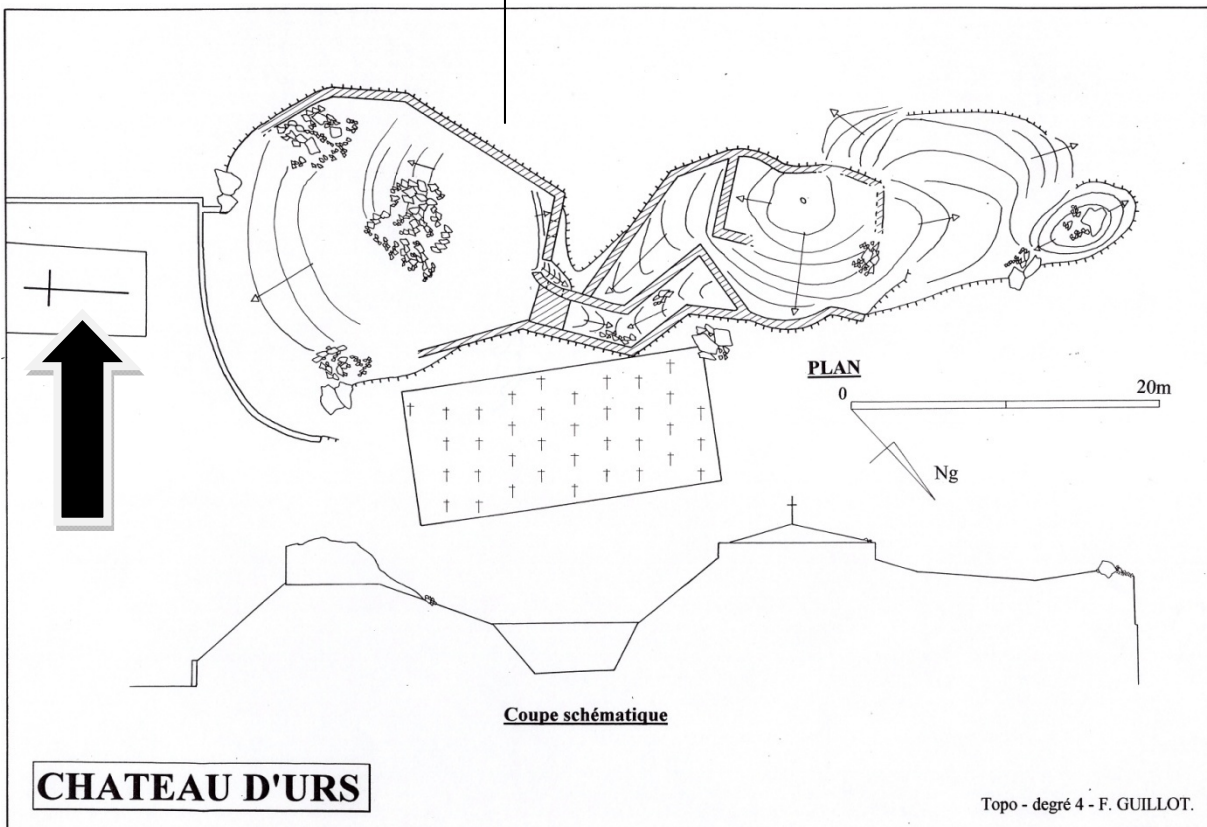
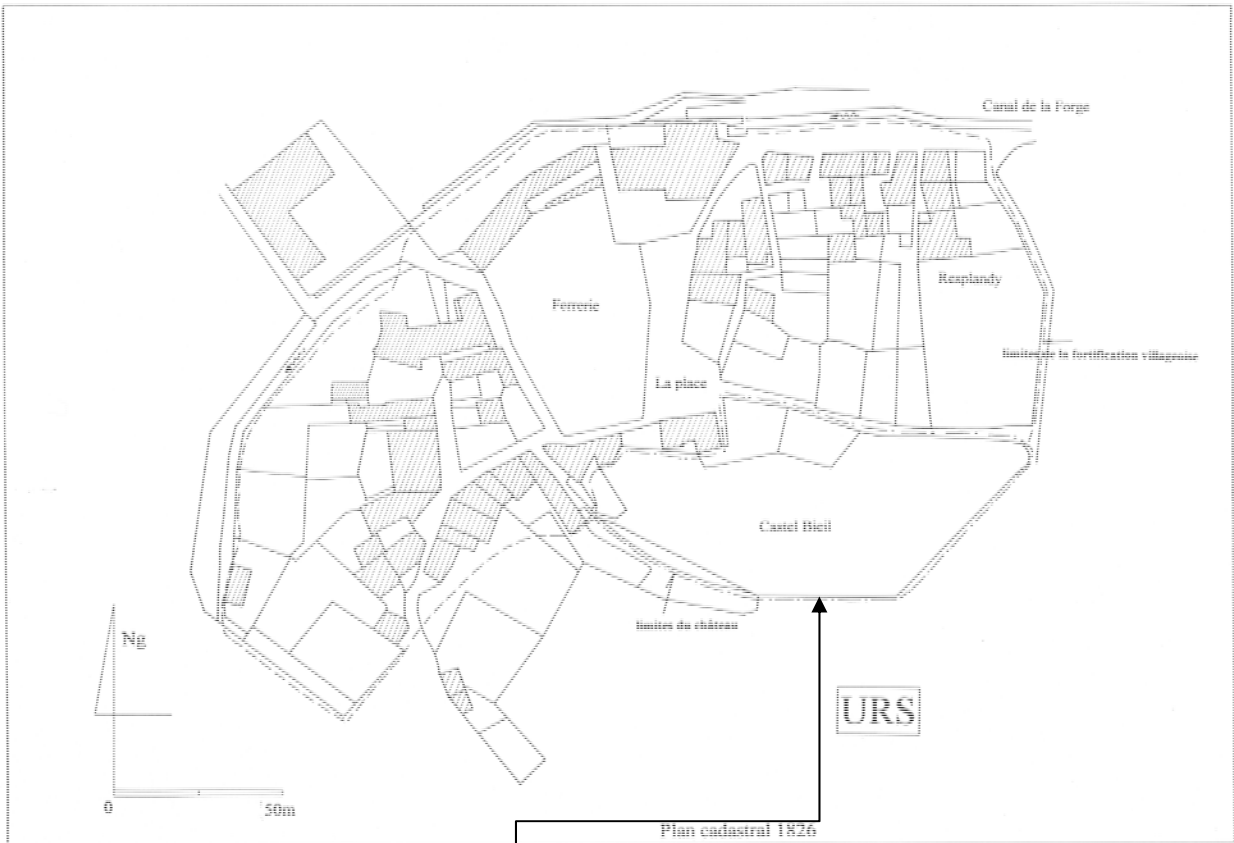




Fig : Ruines du château d'Urs et église, première moitié du XXe siècle. On aperçoit les premières maisons du village sur la droite, au pied du château.

Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : au pied du château et à la limite du village

est-elle l'église paroissiale ? : pas de mention médiévale, bâtiment moderne, mais comment expliquer sa situation sans la penser concomitante au château ? En tout cas, elle n'existe pas (ni le château) dans la seconde moitié du XIe siècle.

Quel est l'archiprêtré où est situé le château ? Sabart.

S'il y a une église en relation avec le château :

- *Situation de l'église* : au pied
- *Vocabulaire de l'église* : Saint Pierre et saint Paul.
- *première mention de l'église, du château et du village (éventuellement)* : villa XIe siècle. Pas de mention de l'église au Moyen-Âge. Début XIVe siècle, mention de la fortification, ce qui correspond bien au bâti encore visible qui semble XIIIe siècle au plus vieux.
- *S'agit-il d'une chapelle castrale ?* Sa situation suggère un rapprochement mais elle n'est pas intégrée à l'enceinte castrale.
- *L'église est-elle préexistante au château ?* Non, ne semble pas.
- *Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ?* L'habitat existait avant le château, mais l'habitat semble à la fin du Moyen-Âge intégré dans une enceinte au pied du château donc subordonné.

#### Bibliographie :

GUILLOT F., 1998, *Fortifications, pouvoir, peuplement en Sabarthés du début du XI<sup>e</sup> siècle au début du XV<sup>e</sup> siècle*, Thèse de Doctorat, Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 3 tomes, tome 2, p. 307 et suiv.

Conclusion : L'habitat ne semble avoir été doté d'une église que tardivement, au mieux à la fin du Moyen-Âge, lors de la construction du château mais peut-être plus tard. La relation

église/château au Moyen-Âge est donc loin d'être prouvée malgré la proximité dans l'espace et l'habitat a préexisté au château, même si la construction de ce dernier a modifié l'organisation du village qui s'est entouré d'une enceinte.

### LUZENAC

Quelle est la paroisse du château ? : Luzenac, dédicace à saint Martin au XIVe siècle.

Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : non.

Quel est l'archiprêtré où est situé le château ? Sabart.

S'il y a une église en relation avec le château :

- *Situation de l'église* : dans le village.
- *Vocabulaire de l'église* : saint Martin.
- *Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement)* : villa, XIe s. Seigneur, XIIIe s., château XIVe s.
- *S'agit-il d'une chapelle castrale ?* Non.
- *L'église est-elle préexistante au château ?* Probablement, église en partie romane. Néanmoins le texte qui ne mentionne que la villa suggère que vers 1075 l'église n'est pas encore bâtie car elle n'y est pas mentionnée alors que d'autres le sont.
- *Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ?* L'habitat était situé dans le secteur de l'église en rive droite de l'Ariège. Le château est resté isolé, au-dessus de la route et face au pont, en rive gauche.



### Bibliographie :

GUILLLOT F., 1998, *op. cit.*, tome 2, p. 163 et suiv.

Conclusion : Le château -plus tardif que le regroupement villageois- est bâti en rive droite au-dessus de la route et du pont et donc est assez éloigné de l'habitat et de l'église préexistants. Le château ne comporte pas de chapelle castrale. C'est une situation assez classique en Sabartès : le château est attiré par un habitat préexistant qui comporte une église ancienne et le château ne se dote pas de bâtiment ecclésial. Eglise et château sont donc dissociés.

### CHATEAU-VERDUN

Quelle est la paroisse du château ? : Les Cabannes (Saint-Martin)

Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Oui, une petite chapelle.

est-elle l'église paroissiale : Non, pas du tout.

Quel est l'archiprêtré où est situé le château ? Sabart.

S'il y a une église en relation avec le château :

- *Situation de l'église* : Au pied, très proche, à 12 m de l'enceinte externe au bord d'un chemin.
- *Vocabulaire de l'église* : Notre-Dame.



- *Première mention de l'église et du château et du village* : Seigneur et château fin XIe siècle, *castrum* en 1272. Coseigneurie de 12 seigneurs au XIVe siècle.
- *S'agit-il d'une chapelle castrale ?* oui et extérieure à la fortification.
- *L'église est-elle préexistante au château ?* non.
- *Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ?* Le château.

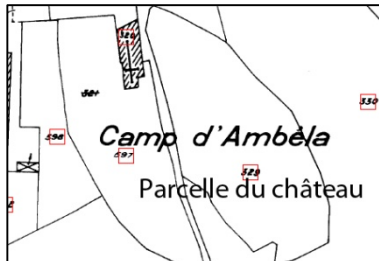


Fig : Parcelle du château et chapelle Notre-Dame au sud du village.

### Conclusion :

Dans ce cas atypique en Sabartès, rien ne vient confirmer que cette chapelle soit très ancienne. Le bâtiment suggérerait plutôt qu'elle fut construite après le Moyen-Âge.

### Bibliographie :

UILLOT F., 1998, *op. cit.*, tome 2, p. 107 et suiv.

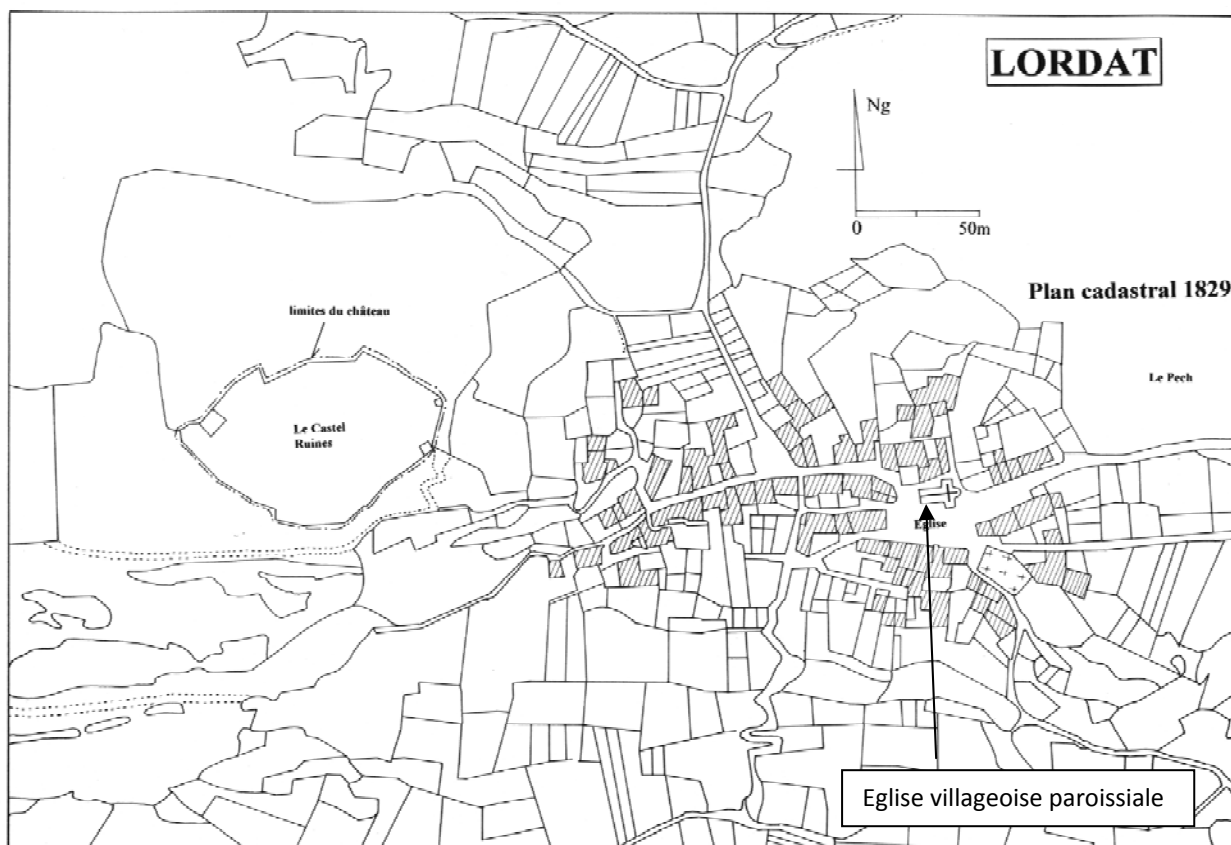
**LORDAT**

Quelle est la paroisse du château ? : Lordat.

Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? : Chapelle dans le château et église dans le village au pied du château.

est-elle l'église paroissiale ? : L'église villageoise est l'église paroissiale.

Quel est l'archiprêtré où est situé le château ? Sabart.

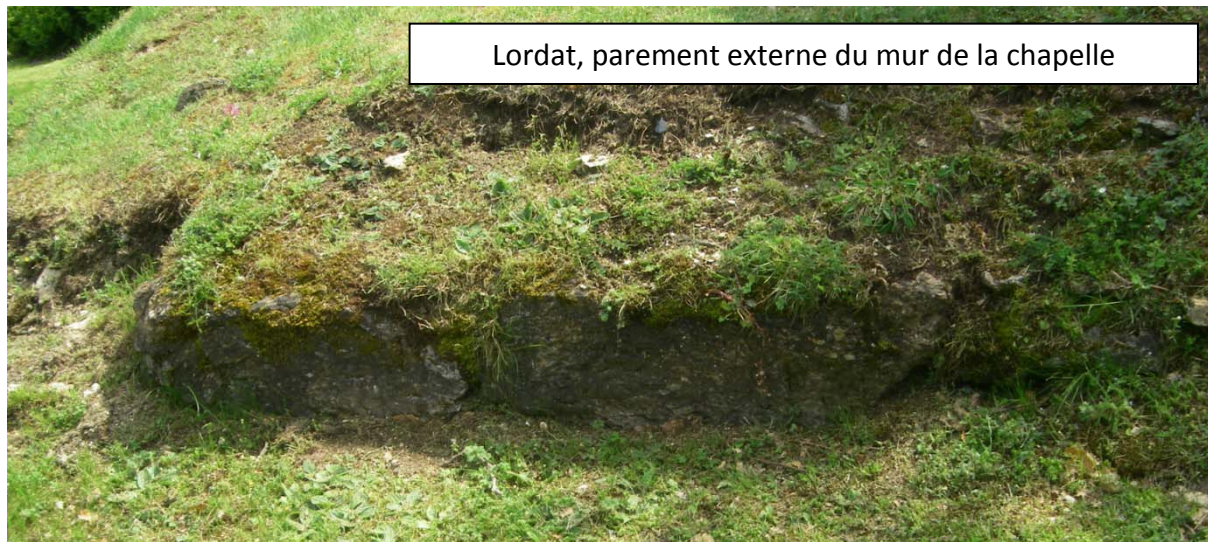


S'il y a une église en relation avec le château :

- *Situation de l'église* : Le château comporte un sommet avec un axe tour-camera-capella assez classique mais en fait exceptionnel pour le Sabartès. Ces bâtiments sommitaux semblent issus d'une phase de construction ancienne, à laquelle se rattachent des moellons calcaires bien équarris et taillés, de volumes moyens à grands, des assises très horizontales et un travail maçonné, n'appartenant pas à la toute première phase du château qui semble antérieure au Moyen-Âge central, mais que l'on doit plutôt rattacher à une des phases du Moyen-Âge central.

Cette église apparaît aujourd'hui arasée, son mur est limité à quelques assises visibles grâce au débroussaillage d'une installation touristique. On note un chœur arrondi et deux murs parallèles sur 6 m de long sur 3 m de large. Les quelques moellons et assises qui apparaissent correspondent du point de vue du bâti au mur du bâtiment accolé au donjon : gneiss autochtones, moellons bien taillés, d'appareil moyen, assises très régulières, mur très régulier, blocage.

- *Vocabulaire de l'église* : Inconnu, le bâtiment n'est pas mentionné et est détruit. On devine juste les ruines des deux murs des côtés et du chœur sur quelques assises de haut et engoncés dans les débris.



- *Première mention de l'église et du château et du village*: ministerium 970, castrum XIe siècle.
- *S'agit-il d'une chapelle castrale ?* Oui, peut-être la seule vraie chapelle castrale du Sabartès.
- *L'église est-elle préexistante au château ?* Non.
- *Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ?* Le château.

Conclusion : Le château de Lordat est un cas particulier car il s'agit d'une ancienne fortification publique reconvertie en château comtal au XIe siècle. L'ouvrage est de grande importance pendant des siècles. Le site est très stratégique, on en veut pour preuve les manigances des comtes de Cerdagne et de Foix pour se l'approprier au XIe siècle.

Il est dès lors normal que le plan et l'architecture de la forteresse soient différents de ceux des autres châteaux du secteur et il semble que l'on soit en présence au Moyen-Âge central d'un plan très classique avec tour maîtresse, plus bâtiment d'habitation annexe et chapelle sur le sommet presque central, ces trois bâtiments recoupant un bâtiment plus ancien qui pourrait avoir été un habitat aristocratique antérieur à la construction de la tour maîtresse du Moyen-Âge central.

Ici, comme à Foix, une forteresse très importante semble avoir nécessité une chapelle, même si l'habitat subordonné comportait une église (qui reste l'église paroissiale). C'est une situation rare en haute Ariège, limitée probablement à ces deux sites (sauf peut-être les cas ci-dessus de Château-Verdun et d'Urs ?). Les fortifications seigneuriales et les autres châteaux proches du monde civil des comtes de Foix se suffisent d'églises préexistantes souvent associées à l'habitat lui aussi préexistant à la fortification. Enfin, existent des ouvrages comtaux isolés du monde civil, qui sont aussi isolés de tous bâtiments ecclésiastiques (grottes fortifiées et quelques gros châteaux-casernes). La proximité fortifications/bâtiments ecclésiastiques est donc très faible et limitée à quelques très rares ouvrages d'exception. Mais bien sûr, ceci n'interdit pas de supposer que de petites chapelles privées aient été installées dans des

pièces des bâtiments de ces ouvrages : ce que l'on ne rencontre qu'exceptionnellement se sont des chapelles castrales en tant que bâtiments à part entière.

Ce caractère doit probablement être mis en relation avec l'organisation de l'habitat groupé bien structuré avant l'*enchâtellement* des XIe et surtout XIIIe-XIIIe siècles.



Lordat, à gauche parement externe de la tour maîtresse, au centre mur d'un bâtiment résidentiel accolé à la tour et qui avant la construction de cette dernière était plus vaste. A droite de cet ensemble existait une chapelle aujourd'hui arasée. Les bâtiments en bois sont liés à une installation touristique actuelle (volière)

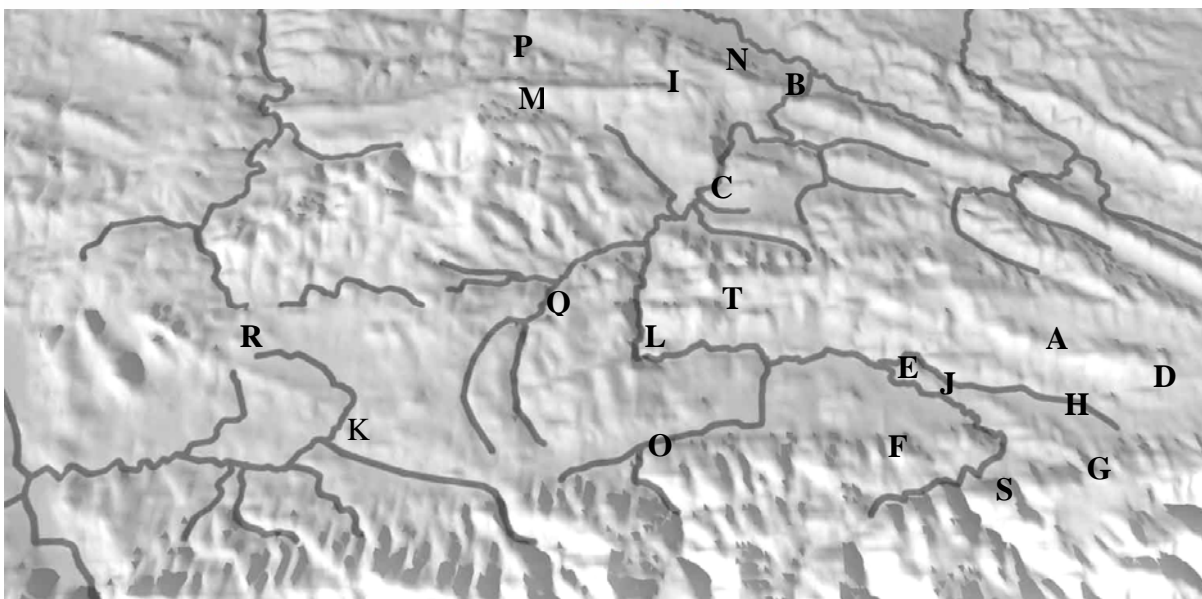
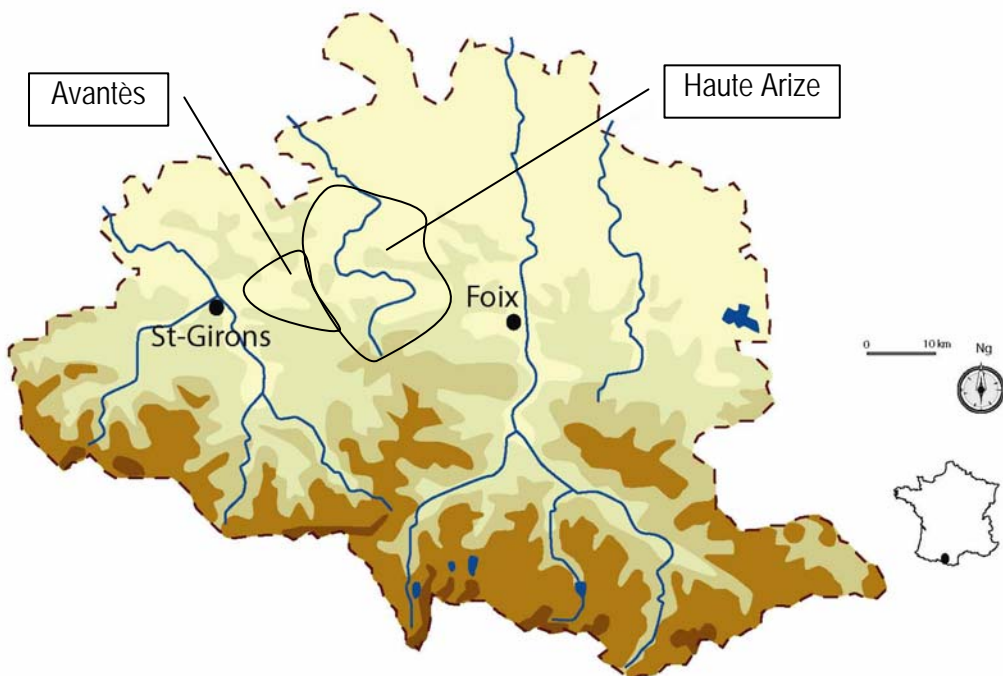
Bibliographie :

GUILLOT F., 1998, *op. cit.*, tome 2, p. 151 et suiv.



**LE RAPPORT CHATEAUX- EGLISES EN HAUTE ARIZE ET EN AVANTES**

**Denis Mirouse**



Châteaux de A-Unjat B-Sabarat C-Roquebrune D-Cadarcet E-Tour du Loup F-Larbont G-Alzen H-Montels I-Roc d'Azil J-La Bastide de Sérrou K-Lescure L-Durban M-Camarade N-Bordes-sur-Arize O-Castelnau-Durban P-Montfa Q-Clermont R-Montesquieu-Avantès S-Montagne T-Allières

# Programme collectif de recherche **2009**

	Chateau		castrale	paroissiale	préexistence	Relations habitat
<b>A</b> <b>Indépendance</b> <b>église et</b> <b>château</b>	A	Unjat		Saint-Vincent d'Unjat	Eglise	Pas de regroupement
	B	Sabarat	Associée au castrum	Saint-Michel	Eglise	L'église Saint-Michel est d'abord dite « de Sabarat », puis « de Mirabat » quand le château apparaît.
	C	Roquebrune	Associée au castrum	Sainte-Colombe	Eglise ??!	L'église Sainte-Colombe est dite « de Roquebrune », mais très probablement antérieure au castrum.
	D	Cadarcet		Cadarcet	Eglise	Petite agglomération déconnectée du château comme de l'église
	E	Tour du Loup		Saint-Vincent d'Antusan	Eglise	Regroupement autour de l'église . Regroupement probable autour du château (bastide)
	F	Larbont		Saint-Vincent de Larbont	Eglise	Pas de regroupement
	G	Alzen	Chapelle moderne	Saint-Martin d'Alzen	Eglise ??	L'église n'apparaît de façon certaine qu'en 1309
	H	Montels		Eglise XIX <sup>s</sup>	château	Pas de mention d'église médiévale
<b>B</b> <b>Coincidence</b> <b>géographique</b>	I	Roc d'Azil	Saint-Martin	Saint-Martin-Sainte-Marie	Concomitance	Sites non identifiés...possible cas identique à Castelnau...
	J	La Bastide de Sérrou		Saint-Eusèbe de Nant	Eglise	L'église est antérieure au château et à la Bastide, pourtant ce n'est pas vraiment elle qui a aggloméré, c'est plutôt le château.
	K	Lescure		Saint-Michel de Lescure	Eglise ??!	L'église est très proche du site fortifié et l'agglomération castrale englobe aujourd'hui les 2. Mais il s'agit d'un regroupement tardif (fin XIII-XIV).
<b>C</b> <b>Coincidence</b> <b>historique</b>	L	Durban	Sainte-Marie	Sainte-Marie	Cas spécial	Probable précedence de la forteresse sur le lieu de culte, à l'époque antique
<b>D</b> <b>Eglise castrale</b> <b>L'église suit</b> <b>de près le</b> <b>château</b>	M	Camarade	Saint-Jean	Saint-Jean	Concomitance ?	Regroupement église et habitat autour du château
	N	Bordes-sur-Arize	Saint-Sernin	Saint-Sernin	Château ??!	
	O	Castelnau-Durban	Saint-Michel	Saint-Michel ?	Château	Eglise révélateur d'une volonté de regroupement villageois autour du château, mais pas de traces archéologiques visibles d'agglomération villageoise.
	P	Montfa	Saint-Pierre	Sainte-Eulalie ? Saint-Pierre	Concomitance ?	Eglise révélateur d'une volonté de regroupement villageois autour du château, mais pas de traces archéologiques visibles d'agglomération villageoise.
	Q	Clermont	Saint-Paul	Saint-Paul	Concomitance	Eglise révélateur d'une volonté de regroupement villageois autour du château, mais pas de traces archéologiques visibles d'agglomération villageoise.
	R	Montesquieu-Avantès	Saint-Pierre ? Associée au castrum	Saint-Etienne (1195) puis Saint-Pierre	Château	L'église paroissiale est restée un temps celle de Miramont.
	S	Montagne	Chapelle	Saint-Médard ?	Concomitance	Sites non identifiés...possible cas identique à Castelnau...
	T	Allières	Saint-Pierre/Saint-Sernin		Concomitance	Sites non identifiés...possible cas identique à Castelnau...

### **A -INDEPENDANCE EGLISE ET CHATEAU**

Un premier groupe présente une fortification décorrélée de toute organisation ecclésiastique : le château existe, est situé dans un dimaire, mais n'influe pas sur le lieu de culte préexistant.

A Unjat, Roquebrune, Cadarcet et Alzen, la proximité d'un lieu de culte ancien peut expliquer ce fait. Le castrum s'insère dans une paroisse existante et s'il impacte l'habitat, ce n'est pas au point de déplacer le lieu de culte.

Mais à Antusan, comme à Larbont, l'église est très éloignée, à l'opposé de la villa, elle-même assez vaste. Il faut donc présumer un impact faible des *castra* sur l'habitat. Et, au regard des situations actuelles, aucun des 2 pôles n'a aggloméré véritablement l'habitat.

Ceci est aussi vrai pour Alzen qu'il faut peut-être pourtant mettre à part. La mention d'une église à l'époque romane y est loin d'être certaine (son identification avec Ulsen mentionné à Lézat au X-XIe siècles ne convient pas). Son isolement, sa dédicace nous font penser qu'elle est antérieure à 1309, mais il n'est pas exclu qu'il faille attribuer ce site au groupe D. Ce site a aussi de particulier d'être dans une chronologie plus haute (XIIe siècle) et un statut particulier (forteresse comtale Toulousaine ?).

### **B-COINCIDENCE GEOGRAPHIQUE**

A ce premier groupe, il faut rapprocher un certain nombre de cas où manifestement, l'église a précédé le château, mais par le hasard du terrain s'en situait au plus près.

Le site rocailleux et perché de Roc d'Azil (Brillaud, Mas d'Azil) fut choisi par les néolithiques pour y construire un dolmen, qui fut plus tard voué à saint Martin. Malgré les réticences des moines à confier un lieu de culte à un laïc, l'endroit fut choisi aussi un temps par le comte de Foix pour y construire un castrum, avant qu'il ne change d'avis...

A Nant (La Bastide-de-Sérou), c'est un processus similaire que l'on peut deviner. L'église se trouvait au pied d'une butte éminemment intéressante pour le comte. Il y construisit son château, mais il faut constater que la villa de Nant ne fut pas incluse dans le paréage de 1246. Le comte en disposait mais en fief de l'abbé et non pas en coseigneurie.

Lescure, lieu légèrement perché, mais se prêtant au passage comme à l'agriculture (*Scura*=grange, étable), fut très probablement habité et christianisé, avant d'être fortifié par les seigneurs de Montégut-en-Couserans au XII-XIIIe siècle.

### **C-COINCIDENCE HISTORIQUE**

De ce point de vue Durban, présente une coïncidence de site similaire mais encore plus particulière.

Le site naturel s'est aussi prêté de tous temps au culte (tombes de l'âge du cuivre) comme à la fortification (fin de l'âge du fer). Mais il semble que coexistence église-château soit plus le résultat d'un long processus historique, que d'une simple particularité topographique. Le lieu de pouvoir public antique s'est perpétué au Moyen-âge par une nécropole et une église publique (Saint-Sernin), ainsi que par son appartenance à l'abbaye du Mas d'Azil. Ainsi quand le *castrum* est construit au XIe siècle, il compose avec l'église et s'en arrange, en la déplaçant légèrement et en l'intégrant à la fortification (Sainte-Marie, église paroissiale et castrale).

### **D- EGLISE CASTRALE, OU L'EGLISE SUIT DE PRES LE CHATEAU**

La causalité château-église semble beaucoup plus explicite pour un ensemble d'autres sites.

Dans 3 cas, Camarade, Montfa et Clermont, les deux pôles semblent aussi liés dans le temps, l'église apparaissant dans les textes dans la même chronologie que le château. A Camarade (1183), et à Clermont (1318), l'église vient même révéler existence du château. Il faut remarquer aussi sur ces 3 sites une similarité de disposition. L'église se trouve au pied du

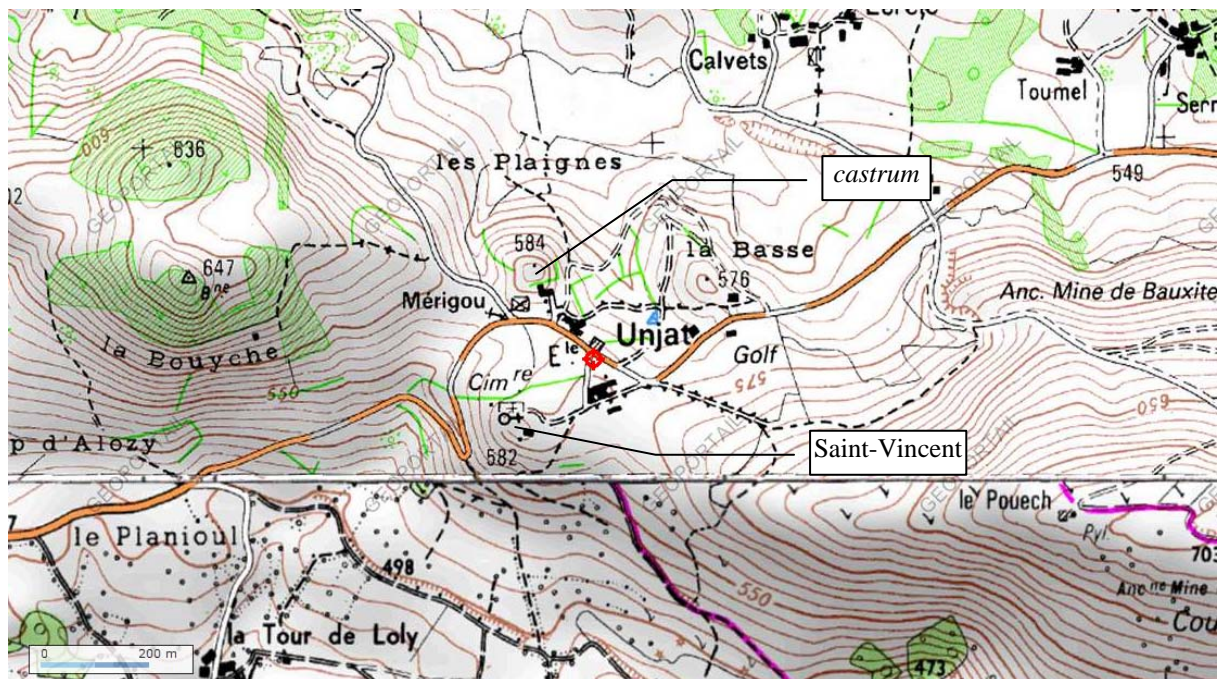
sommet fortifié, sur un replat à même d'accueillir un habitat. Dans les faits, seul Camarade, bien qu'arasé entièrement, montre aujourd'hui une agglomération et ressemble vraiment à un castrum du XIIe siècle.

Ce ne fut pas vraiment le cas aux Bordes, où l'église Saint-Sernin n'apparaît qu'en 1268, un siècle après la construction du *claustrum/castrum*. Il est vrai que la densité paroissiale aux alentours ne poussait pas à sa construction (Saint-Pierre de Roumengous, Saint-Martin de Crebacor, Saint-Michel de Sabarat en rive gauche de l'Arize, Sainte-Marie de Sabarat, Saint-Félix en rive droite). Cette construction intervient tout de même dans la seconde moitié du XIIIe siècle, accompagnant peut-être un développement urbain.

Ce développement urbain qui dans notre zone intervient généralement après 1250, et bien souvent vers la fin du siècle, semble être le fait majeur susceptible de voir se rapprocher l'église du château. Car dans ce dernier groupe, seul Camarade, plus ancien, ne semble pas relever de cette explication.

A Castelnau-Durban, à Montesquieu, comme aux Bordes c'est la toute fin du XIIIème s, voire le XIVème s qui les voit s'équiper d'une église propre. A Montfa et à Clermont, la ville ou le village n'y est pas mais l'intention était probablement similaire, regrouper l'habitat.

### UNJAT ( COMMUNE LA BASTIDE-DE-SEROU)

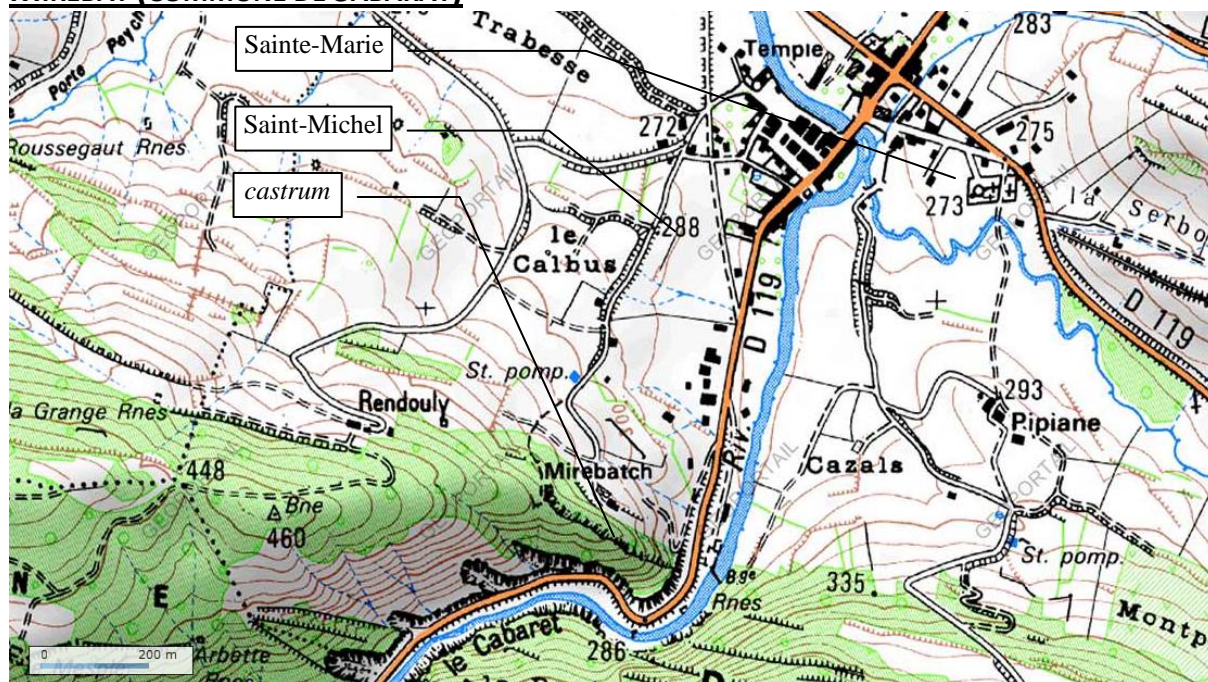


- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Vincent d'Unjat
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Vincent d'Unjat
- est-elle l'église paroissiale ? oui
- Situation de l'église : église et château se trouvent sur 2 promontoires proches sur le plateau d'Unjat
- Vocabulaire de l'église : Saint-Vincent
- Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :
  - o église 1100
  - o château 1243



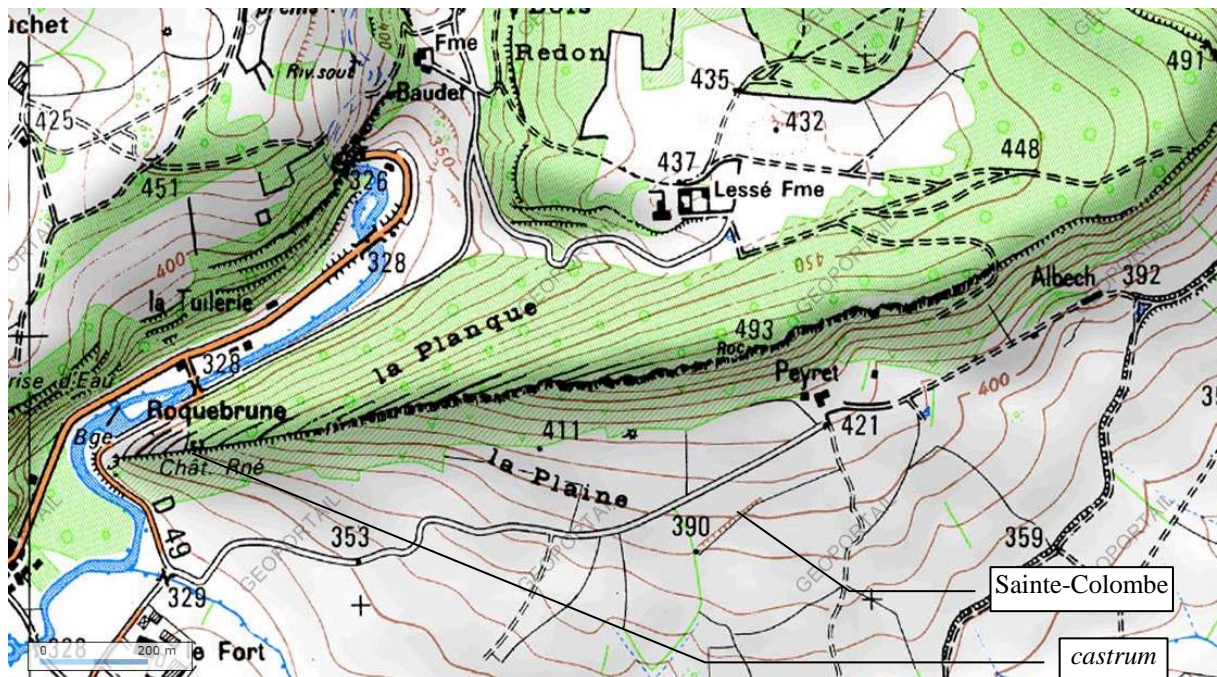
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non
- L'église est-elle préexistante au château ? Oui
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Aucun des deux

**MIREBAT (COMMUNE DE SABARAT)**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Michel de Sabarat ou de Mirebat
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Michel (500m)
- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? oui
- Situation de l'église : Le château se trouve sur une crête, cluse de l'Arize. L'église se trouve au bord d'un replat et domine à quelque distance l'agglomération de Sabarat. Cette agglomération, semble-t-il, anciennement bordée de remparts et fossés, doit pouvoir être datée de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe siècle. L'autre église de la villa de Sabarat et en rive droite .
- Vocabulaire de l'église : Saint-Michel
- Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :
  - o église XIe siècle (charte non datée précisément)
  - o château 1243
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non
- L'église est-elle préexistante au château ? Oui
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Aucun des deux

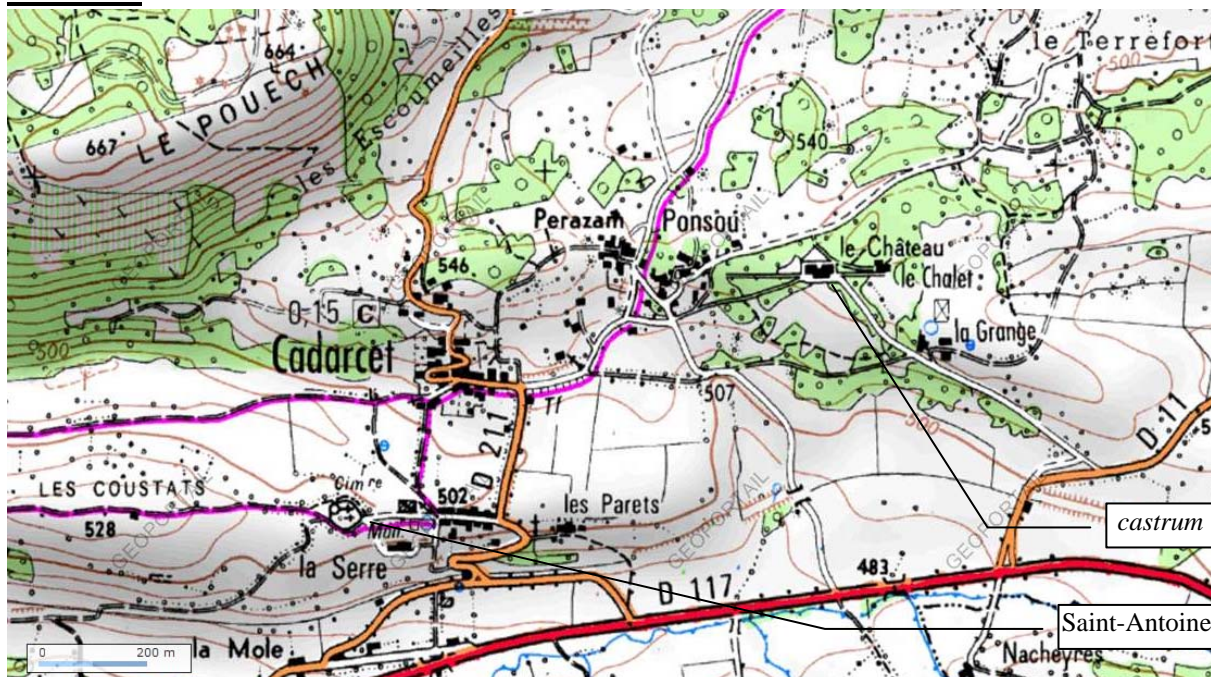
**ROQUEBRUNE (COMMUNE LE MAS-D'AZIL)**



- Quelle est la paroisse du château ? Sainte-Colombe de Roquebrune, dessert les villae d'Albed, Rufiac et probablement Tavernulas.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Sainte-Colombe
- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? oui, probablement.
- Situation de l'église : Le château se trouve sur une crête, cluse de l'Arize. L'église se trouve à l'est sur un versant sud à une distance relativement importante (1km).
- 
- Vocabulaire de l'église : Sainte-Colombe
- Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :
  - o église 1247, mais nous présumons qu'elle est beaucoup plus ancienne, n'ayant pas nécessité une restitution à l'abbaye pour être mentionnée.
  - o château 1246
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non
- L'église est-elle préexistante au château ? Oui
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Aucun des deux

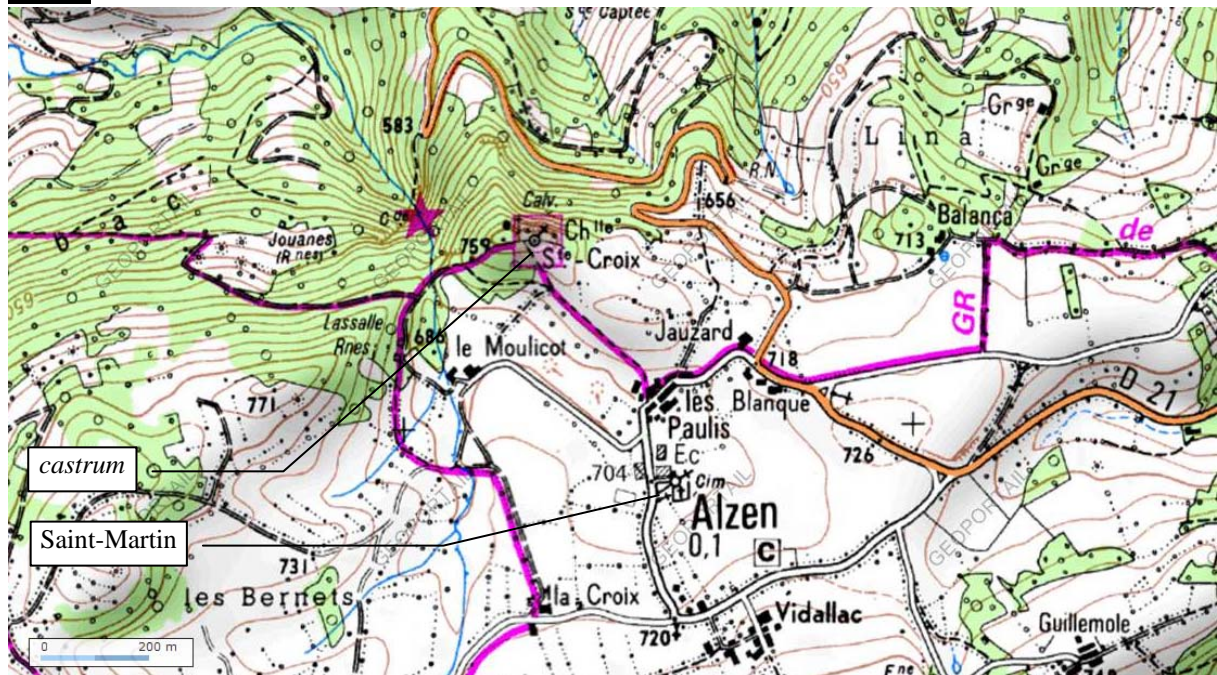


**CADAR CET**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Antoine de Cadarcet.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Antoine ?
- est-elle l'église paroissiale ? oui, probablement.
- Situation de l'église : Le château se trouve sur une serre donnant accès à la vallée de Baulou, cluse de l'Arize. L'église se trouve à l'est sur un versant sud à une distance relativement importante (1km).
- Vocabulaire de l'église : saint Antoine
- Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :
  - o église 1160.
  - o château 1243
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non
- L'église est-elle préexistante au château ? Oui
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Aucun des deux

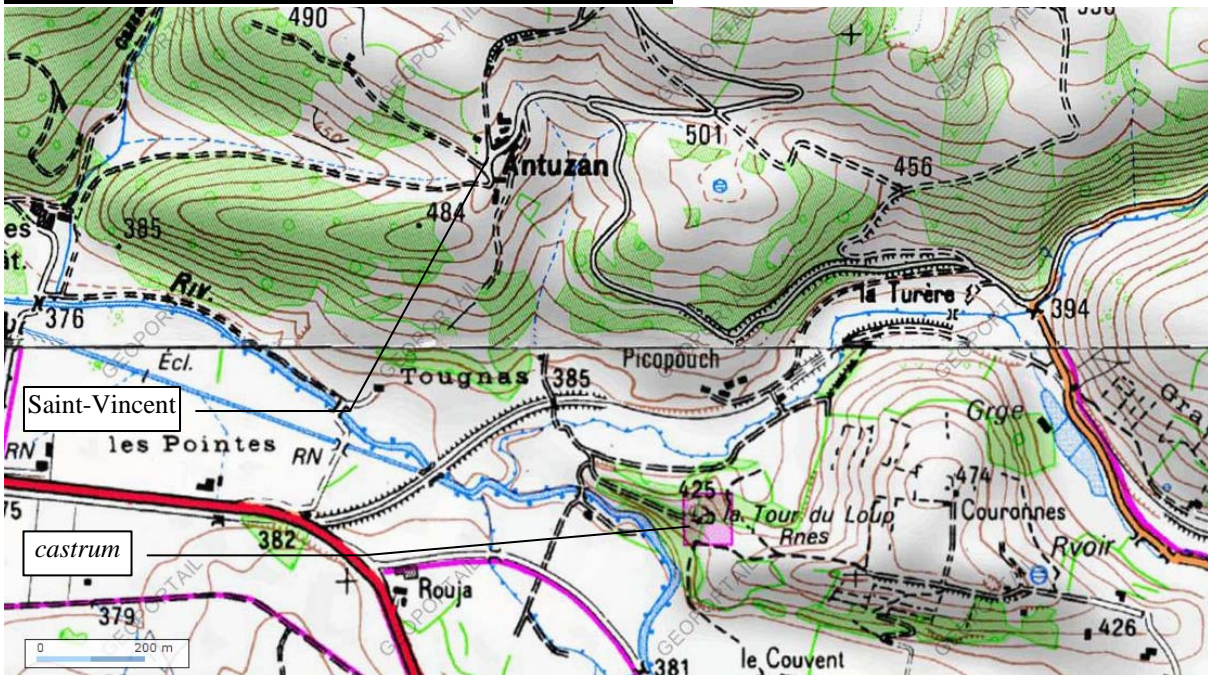
**ALZEN**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Martin
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? église Saint-Martin, chapelle moderne Sainte-Croix dans l'enceinte du château (ancienne église castrale ?)
- est-elle l'église paroissiale (donner des éléments médiévaux ou les pondérer) ? oui, pour Saint-Martin
- Situation de l'église : Le château se trouve sur une crête bordant un plateau et surveillant la vallée de l'Aujolle, axe Foix/Séronais. L'église se trouve au cœur du plateau à 500m.
- Vocabulaire de l'église : Saint-Martin
- Première mention de l'église et du château et du village :
  - o église 1309 (charte de coutume).
  - o château 1167
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non
- L'église est-elle préexistante au château ? Oui
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? aucun des deux, bien qu'un hameau soit à moins de 150 m de l'église.

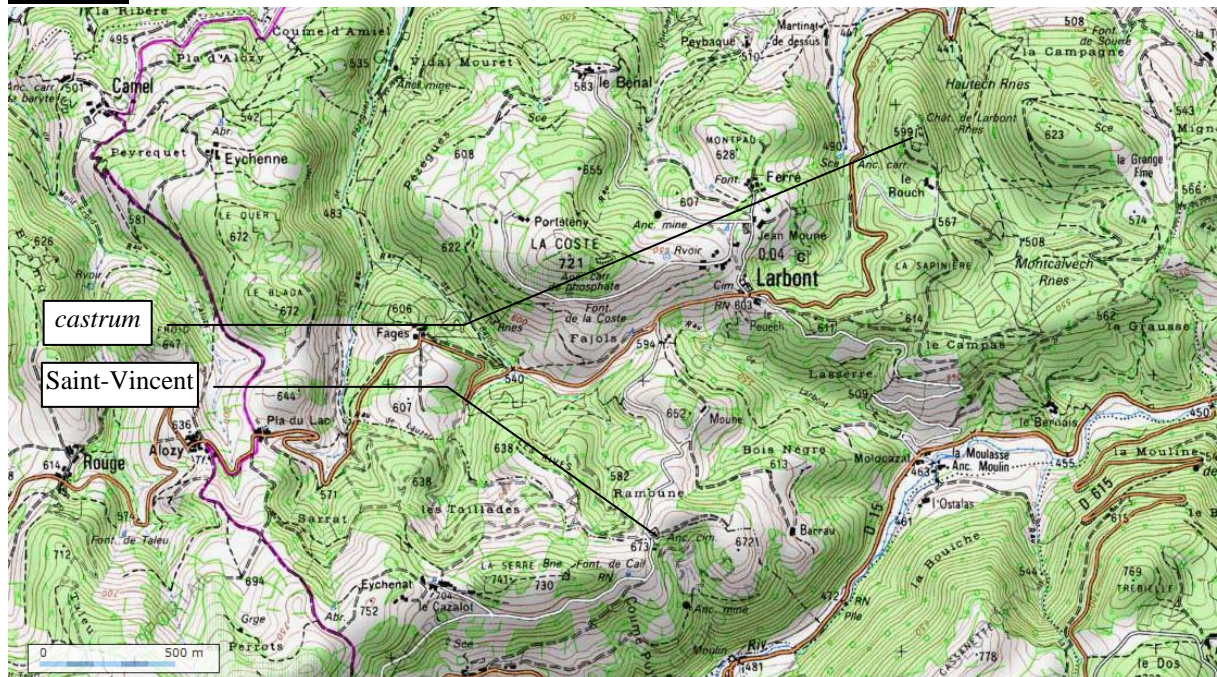


**TOUR DU LOUP ( COMMUNE LA BASTIDE-DE-SEROU)**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Vincent d'Antusan.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Vincent d'Antusan (1km)
- est-elle l'église paroissiale ? oui, probablement...
- Situation de l'église : Le château se trouve sur une crête surveillant la jonction Arize-Aujolle. L'église se trouve au nord dans la même *villa* sur un versant sud mais séparé par la rivière.
- Vocabulaire de l'église : Saint-Vincent
- Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :
  - o église 1247.
  - o château 1243.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non
- L'église est-elle préexistante au château ? Oui, très probablement car découverte d'un sarcophage et dédicace alto-médiévale (comme Saint-Vincent d'Unjat et Saint-Vincent de Larbont où sont encore visibles auge cinéraire gallo-romaine et sarcophages mérovingiens).
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? L'église.

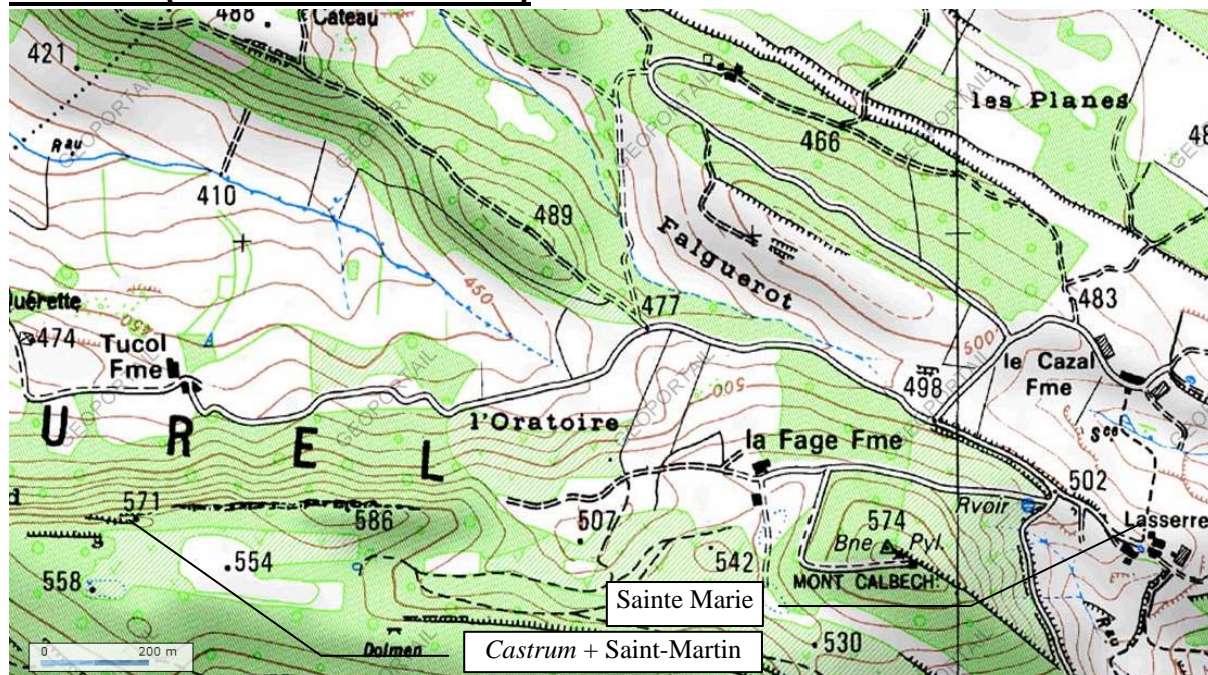
**LARBONT**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Vincent de Larbont.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Vincent de Larbont (3km)
- est-elle l'église paroissiale ? oui
- Situation de l'église : Le château se trouve sur un promontoire au nord de la villa de Larbont, alors que l'église est en limite sud.
- Vocabulaire de l'église : Saint-Vincent
- Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :
  - o église 1135.
  - o château 1244.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non
- L'église est-elle préexistante au château ? Oui, et il est logique que l'habitat originel sur la villa se soit d'abord développé dans le secteur de l'église, mieux orienté et accédé comme Esplas de Sérou par la vallée de l'Arize et Nescus. Le château sur les versants nord semble plutôt une réponse à la fortification de Nant (Bastide de Sérou) et Antusan (Tour du Loup) par le comte de Foix.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? aucun des deux.

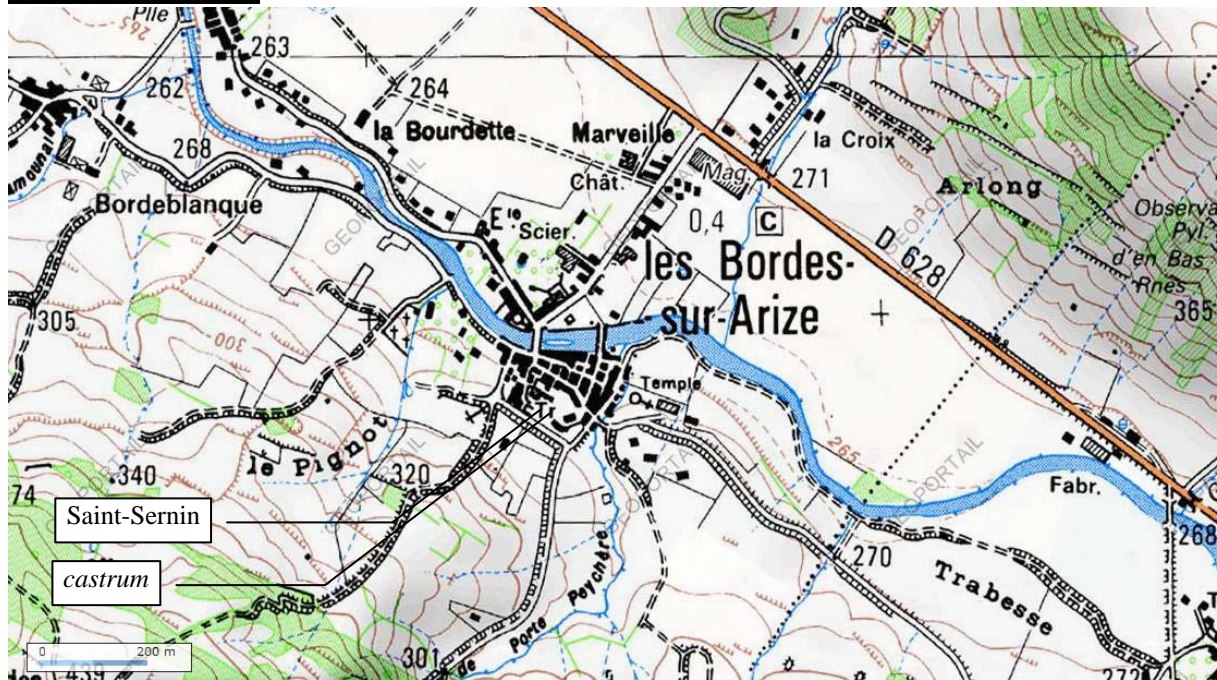


**ROC D'AZIL (COMMUNE LE MAS-D'AZIL)**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Martin de Roc d'Azil puis Sainte-Marie de la Serra.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Martin à l'emplacement même du château (1247), puis Sainte-Marie de la Serra (1268)
- est-elle l'église paroissiale ? oui, probablement
- Situation de l'église : Le château et l'église se trouvent sur la plus haute crête du Plantaurel (571-586m) surveillant l'entrée de la villa d'Azil.
- Vocabulaire de l'église : Saint Vincent
- Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :
  - o église 1135.
  - o château 1244.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non
- L'église est-elle préexistante au château ? Oui. Le château a été abandonné, devenu inutile, avant même d'être construit (1247). Mais l'église était sans doute déjà présente et liée à un culte ancien du proche dolmen. Le développement de l'habitat sur le plateau en contrebas des crêtes a déplacé le culte vers Sainte-Marie de la Serra.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Plutôt l'église car le château n'a jamais vraiment existé, et les 2 sites de Saint-Martin et de Lasserre sont les 2 seuls hameaux du secteur en 1825.

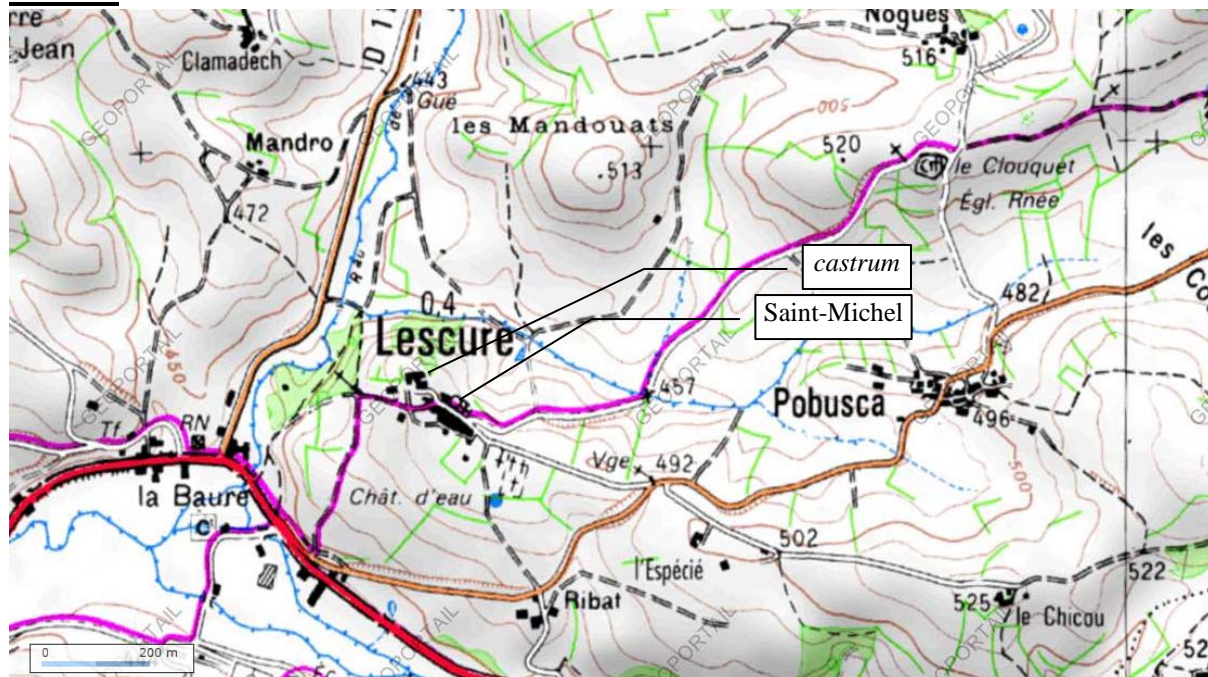
**BORDES-SUR-ARIZE**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Saturnin de Bordas.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Saturnin de Bordas
- est-elle l'église paroissiale ? oui
- Situation de l'église : Le château et l'église se trouvent en bordure d'un replat alluvionnaire et dominant directement l'Arize.
- Vocabulaire de l'église : Saint Saturnin
- Première mention de l'église et du château et du village (éventuellement) :
  - o église 1268.
  - o château 1170 (*claustrum*).
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Oui probablement.
- L'église est-elle préexistante au château ? Non L'église apparait dans les textes en 1268 au patrimoine de l'abbaye du Mas d'Azil, alors même qu'elle n'y est pas en 1247. De plus la densité ecclésiastique du secteur (rive gauche comme rive droite de l'Arize) au XI-XIIe siècle, laisse deviner un déplacement du centre cultuel vers la zone la plus densément peuplée, le *castrum*.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Le *castrum*.



**LESCURE**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Michel de Lescure.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Michel de Lescure
- est-elle l'église paroissiale ? oui
- Situation de l'église : Le château et l'église se trouvent en bordure d'un petit plateau (serre élargie).
- Vocable de l'église : Saint-Michel
- Première mention de l'église et du château et du village :
  - o église 1195.
  - o château 1276.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non. Elle n'est pas insérée dans l'enceinte du *castrum*
- L'église est-elle préexistante au château ? Oui probablement.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Le *castrum* et l'église. L'espace englobant l'église a lui-même était fortifié tardivement et indépendamment (XIV<sup>e</sup> siècle ?) puis joint au village castral dans une grande enceinte.

**LA BASTIDE DE SEROU**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Eusèbe de Nant.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Eusèbe de Nant
- est-elle l'église paroissiale ( oui
- Situation de l'église : Le château occupe un promontoire au pied duquel se trouve l'église.
- Vocabulaire de l'église : Saint-Eusèbe
- Première mention de l'église et du château et du village :
  - o église vers 1060.
  - o château 1252.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non car elle n'est pas intégrée à l'enceinte et précède le castrum
- L'église est-elle préexistante au château ? Oui.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? le castrum en tant que préfigurateur d'une bastide, aidé en cela par la situation favorable des alentours de l'église.

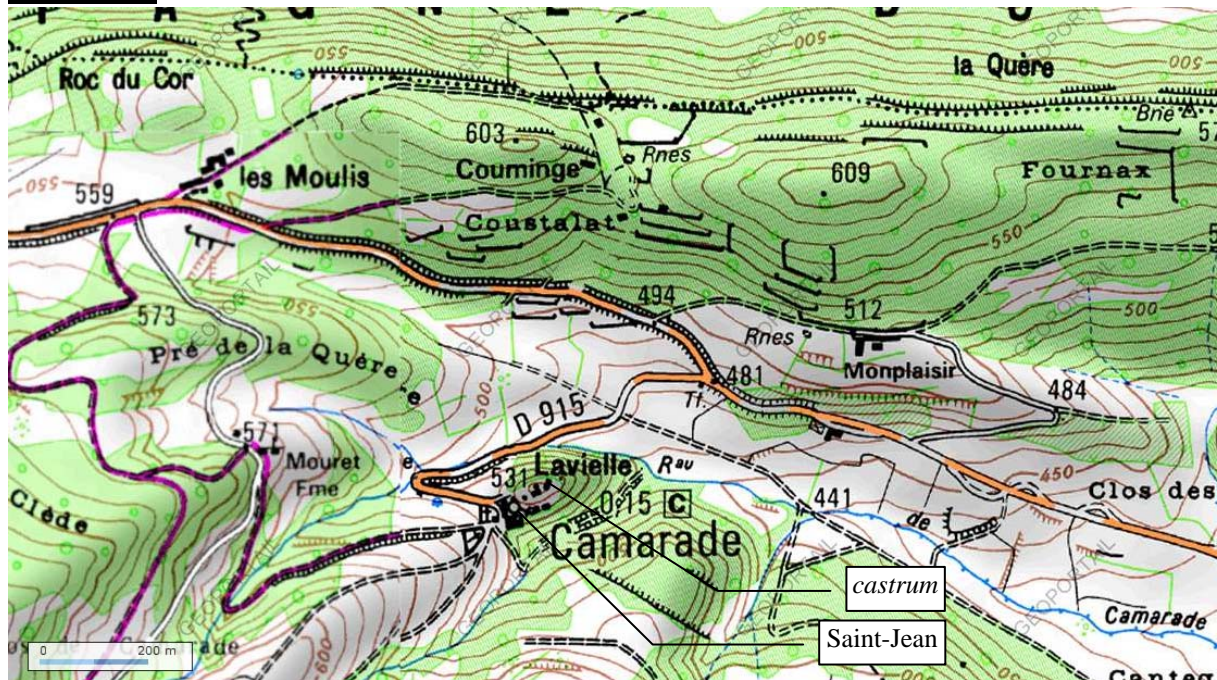


**DURBAN-SUR-ARIZE**



- Quelle est la paroisse du château ? Sainte-Marie de Burrienne.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Sainte-Marie (et Saint-Sernin)
- est-elle l'église paroissiale ? oui
- Situation de l'église : Le château et l'église se trouve au sommet d'un éperon rocheux barré.
- Vocable de l'église : Sainte Marie
- Première mention de l'église et du château et du village :
  - o église 1093.
  - o château 1093.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? oui, car elle est insérée dans le système de défense du castrum et non, car elle est aussi la continuatrice d'une ancienne église Saint-Sernin qui a précédé le castrum féodal sur l'éperon.
- L'église est-elle préexistante au château ? Concomitante.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Le *castrum*.

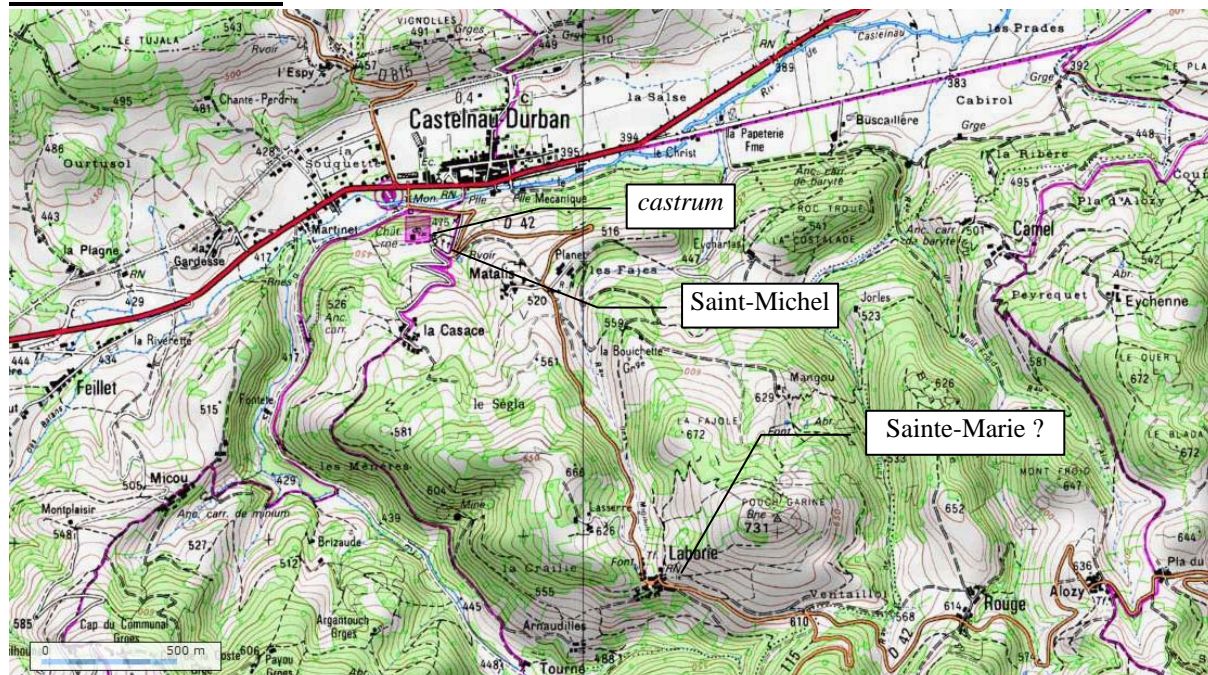
**CAMARADE**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Jean de Camarade.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Jean de Camarade
- est-elle l'église paroissiale ? oui
- Situation de l'église : Le château se trouve sur un sommet rocheux et l'église juste en dessous sur un replat où s'est développé le hameau.
- Vocabulaire de l'église : Saint-Jean
- Première mention de l'église et du château et du village :
  - o église 1183.
  - o château 1184.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Oui
- L'église est-elle préexistante au château ? Non probablement pas, vu la nature défensive du lieu.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Le *castrum*.

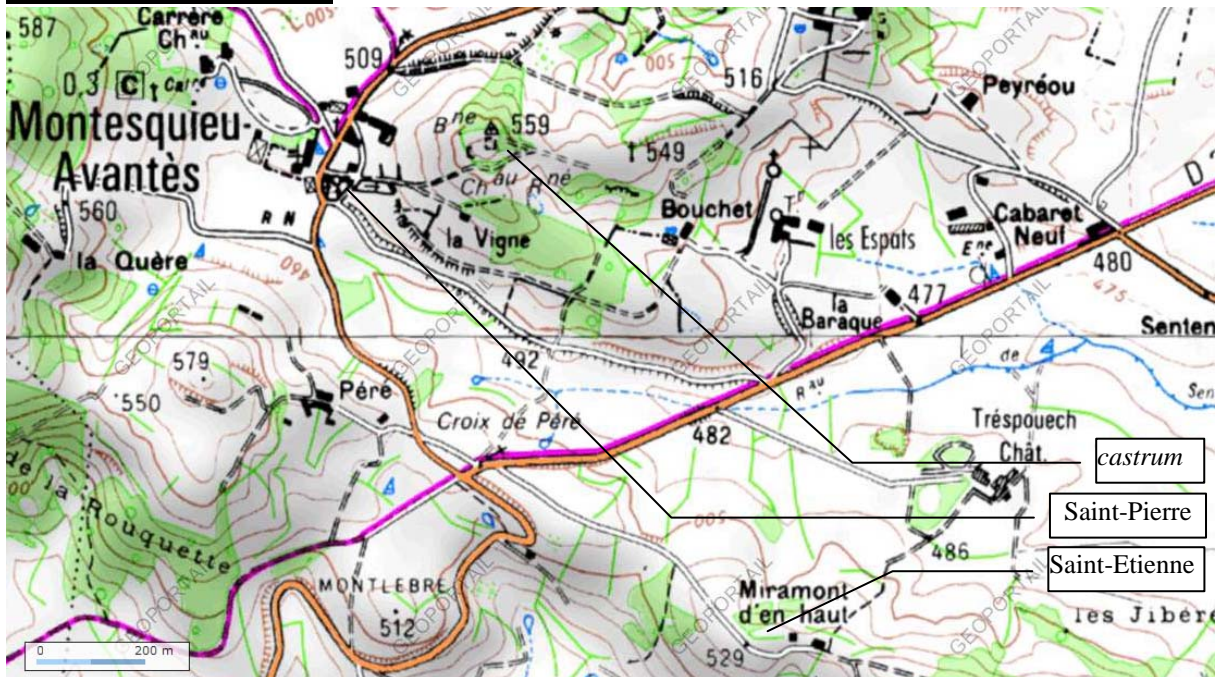


**CASTELNAU-DURBAN**



- Quelle est la paroisse du château ? Sainte-Marie de Cert ? puis Saint-Michel de Castelnaud.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Michel de Castelnaud
- est-elle l'église paroissiale ? oui, probablement
- Situation de l'église : Le château se trouve sur un sommet rocheux et l'église juste en dessous sur un replat.
- Vocabulaire de l'église : Saint Michel
- Première mention de l'église et du château et du village :
  - o église XIVe siècle.
  - o château 1246.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Oui, bien qu'extérieure à l'enceinte
- L'église est-elle préexistante au château ? Non.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Le *castrum* plus que l'église. Mais il n'est pas certain que l'habitat ait été un temps à côté du castrum et de l'église.

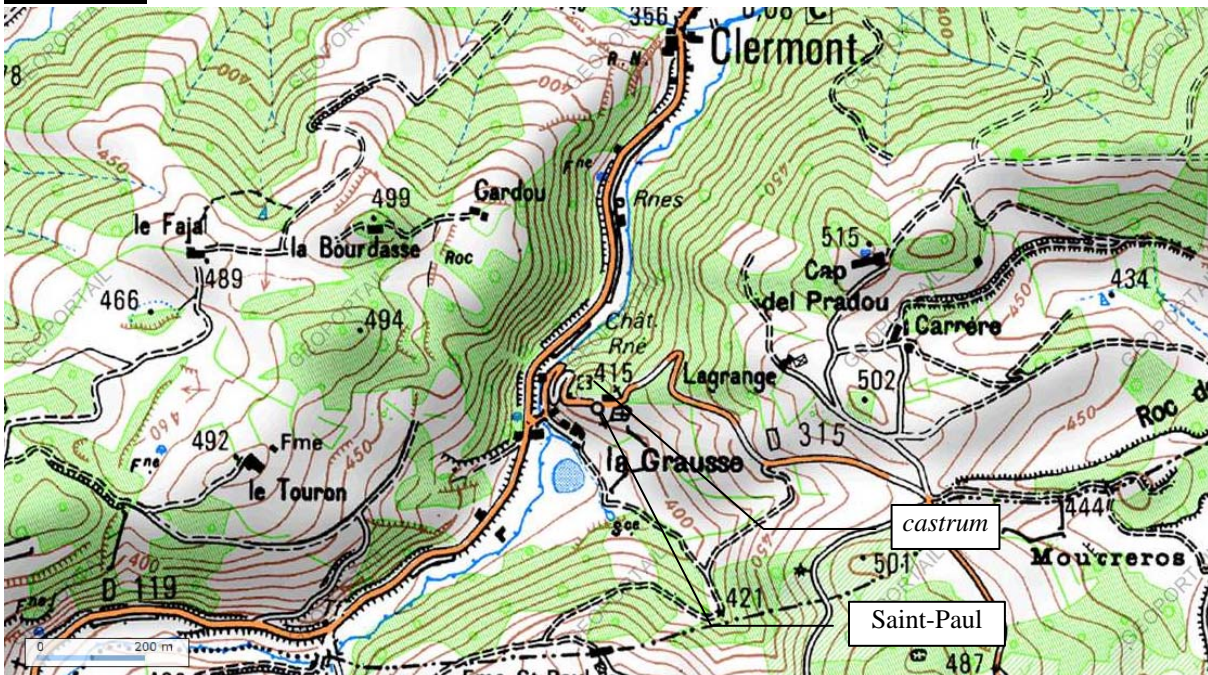
**MONTESQUIEU-AVANTES**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Etienne de Miramont puis Saint-Pierre de Montesquieu.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Pierre de Montesquieu
- est-elle l'église paroissiale ? oui
- Situation de l'église : Le château se trouve sur une éminence en bordure d'un petit plateau. L'église se trouve au pied du château et du plateau.
- Vocabulaire de l'église : Saint-Pierre
- Première mention de l'église et du château et du village:
  - o église 1306.
  - o château 1195
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non car elle est extérieure à l'enceinte, mais il est bien possible qu'une première église (1306) ait été édifée à l'intérieur du château, vu l'importance des vestiges.
- L'église est-elle préexistante au château ? Non.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Possiblement le château avec déperchement...



**CLERMONT**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Paul de Clermont.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Paul de Clermont
- est-elle l'église paroissiale ? oui
- Situation de l'église : Le château se trouve sur un sommet rocheux et l'église à son pied sur un replat.
- Vocable de l'église : Saint-Paul
- Première mention de l'église et du château et du village:
  - o église 1308.
  - o château 1308 par la mention de l'église et la nature du toponyme.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Oui, bien qu'extérieure à l'enceinte
- L'église est-elle préexistante au château ? Probable concomitance.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Ni l'un ni l'autre en apparence.



**MONTFA**



- Quelle est la paroisse du château ? Saint-Pierre de Montfa, peut-être précédée par une église Sainte-Eulalie, que pourrait révéler le toponyme Sentaraille.
- Y a-t-il une (ou plusieurs) église proche du château ? Saint-Pierre de Montfa
- est-elle l'église paroissiale ? oui
- Situation de l'église : Le château se trouve sur un sommet et l'église juste en dessous sur un replat.
- Vocable de l'église : Saint-Pierre
- Première mention de l'église et du château et du village:
  - o église 1268.
  - o château 1263.
- S'agit-il d'une chapelle castrale ? Non, car vraiment extérieure à l'enceinte
- L'église est-elle préexistante au château ? Non, probablement pas.
- Qui a éventuellement aggloméré l'habitat, l'église ou le château ou autre ? Aucun des deux.

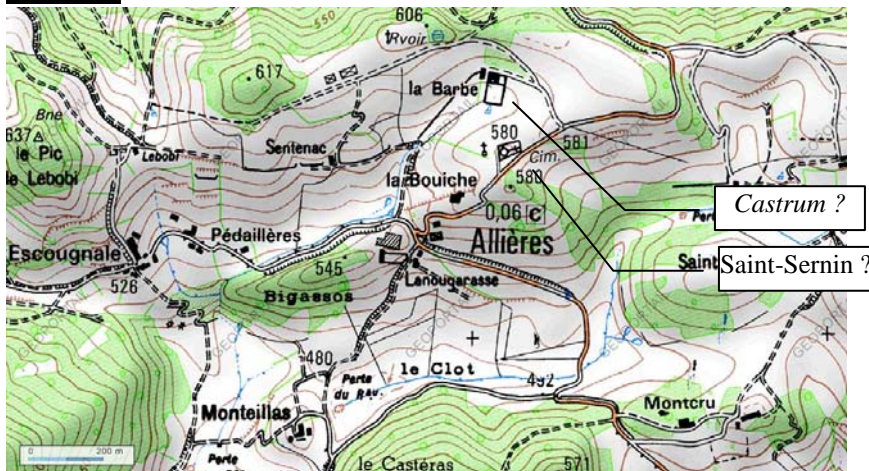


**MONTAGAGNE**



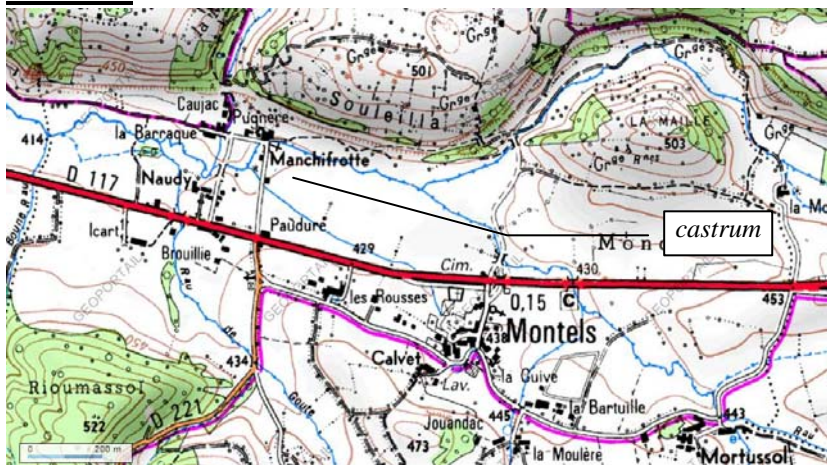
Eglise et château ne sont pas situés avec certitude...

**ALLIERES**



Eglise Saint-Pierre, Saint-Sernin et château ne sont pas situés avec certitude...

**MONTELS**



Pas d'église avant le XIX<sup>e</sup>s

## **6. TRAVAUX COMMUNS : SYNTHÈSE DES ÉTUDES SUR LES RAPPORTS ÉGLISES/FORTIFICATIONS**

### Réunion du 11 janvier

Participants : Nathalie Dupuy, Denis Mirouse, Yves Krettly, Sylvie Favre, Patrice Tillet, Hélène Teisseire, Stéphane Bourdoncle, Florence Guillot, Pascal Audabram, Thibaut Lasnier, Jean-Bernard Vigneau.

### Réunion du 17 mai

Participants : Nathalie Dupuy, Denis Mirouse, Patrice Tillet, Stéphane Bourdoncle, Florence Guillot, Thibaut Lasnier, Christiane Kirche, Yannick Ledig.

### Réunion du 10 octobre

Participants : Pascal Audabram, Jean-François Ayrault, Stéphane Bourdoncle, Paul de Courrèges d'Ustou, Nathalie Dupuy, Sylvie Favre, Yves Krettly, Florence Guillot, Thibaut Lasnier, Franck Marre, Christiane Miramont, Patrice Tillet, Claudie Villeroux.

### Réunion du 8 nov

Participants : Pascal Audabram, Jean-François Ayrault, Stéphane Bourdoncle, Cécilia Choppo, Nathalie Dupuy, Sylvie Favre, Florence Guillot, Yves Krettly, Christiane Kirche, Thibaut Lasnier, Yannick Ledig, Denis Mirouse, Sébastien Philibeau, Mélanie Savès, Hélène Teisseire.

## **Comptes rendus des réunions : Florence Guillot**

Le travail mené en 2009 concerne les fortifications et les ouvrages ecclésiastiques en général. Il est prévu en 3 étapes :

- Les agglomérations fortifiées rassemblées autour d'une église sous la forme de cimetières habités, de sauvetés ou de fortifications villageoises communautaires de la fin du Moyen-Âge.
- Les églises fortifiées ou comportant des fortifications.
- Les églises dans les fortifications :
  - Dans les fortifications villageoises ou urbaines
  - Les chapelles ou églises castrales.

Chaque étape donne lieu à la mise en commun de travaux menés par les membres du P.C.R. et décrits dans les fiches et études ci-dessus.

Globalement, c'est un sujet qui n'avait été que très peu abordé auparavant, il a donc fallu mener de véritables prospections et enquêtes préalables pour débusquer les sites étudiés ci-dessus.

Du point de vue des formes, on note une véritable dispersion, avec des cimetières habités ronds ou ovales de superficie moyenne (1 à 2 ha), des formes de ce type datant clairement du bas Moyen-Âge, des sauvetés mentionnées dans les textes mais qui n'ont pas pris de forme particulière, des églises en situation sommitale et fortifiées ou munies de fortifications et des bourgs monastiques. Aucune de ces formes n'est numériquement très importante, mais toutes existent et semble diffusées partout.

Il faut souligner la difficulté et les limites de l'étude morphologique car certaines formes anciennes ont pu être remodelées ou vidées par des changements dans l'occupation du sol. Par exemple, la construction d'une bastide comtale et abbatiale à Saint-Ybars en vallée de la Lèze au milieu du XIIIe siècle a été une réussite rapide et importante. Le peuplement de cette

bastide –et des autres<sup>44</sup> – a vidé les habitats aux alentours voire fort loin. En 1271, l'abbé de Foix se plaint d'ailleurs de la fuite de ses hommes qui émigrent dans les bastides des comtes de Foix<sup>45</sup>. De ce fait, la morphologie des habitats a pu changer radicalement à cette époque. Malheureusement la documentation écrite permet difficilement de pallier à ces problèmes d'études morphologiques des habitats car elle est lacunaire, quasiment uniquement constituée des actes du grand cartulaire de Lézat. Or, ceux-ci ne mentionnent pas de *sacraria* ou de *cellaria*. Un texte cite des maisons (*domus*) adossées à une église en plaine toulousaine, au nord de notre secteur d'étude. Notons tout de même, les nombreuses références à l'*atrium* dans ce cartulaire dans des chartes du XIe siècle. Mais les actes ne sont pas précis et ne mentionnent pas ce qu'il peut y avoir dans ces espaces : pas de mentions de stockage ni d'habitat. Une étude complémentaires serait nécessaire pour étudier une à une ces mentions sur le terrain. Elle est en cours mais ne pourra concerner que le secteur richement illustré par le cartulaire de Lézat. Le Couserans, chichement documenté, reste dans l'ombre et seule l'étude morphologique y est possible.

Cette question de l'éventuelle modification de la morphologie et de la situation des habitats est d'intérêt car elle nous fait peut-être sous-estimer le phénomène de l'encellulement autour des églises. Gérard Pradalié avait d'ailleurs débusqué pareil phénomène en Pays d'Olmes, à l'est de notre zone d'étude<sup>46</sup> : là-bas, les villages à plan carré mis en place par la seigneurie de Lévis à la fin du XIIIe siècle ou au début du XIVe siècle avaient vidé d'anciens habitats dont quelques-uns semblaient avoir été des cimetières habités.

Limitée par le manque de sources et les éventuelles carences de l'enquête morphologique sur les habitats, notre étude rassemblée ci-dessous se doit donc d'être prudente : il s'agit tout de même d'une première étude d'envergure qui permet au moins de poser plus clairement les problématiques de la recherche sur ces sujets en comtés de Foix, Couserans et Comminges.

### Les cimetières habités

Peu d'études avaient donc été menées sur les secteurs d'études du P.C.R. sur ce sujet car le phénomène est loin de s'apparenter à ce qui a pu être décrit en Lauragais<sup>47</sup>, en Roussillon<sup>48</sup> ou en Catalogne<sup>49</sup>.

En haute Ariège, une thèse<sup>50</sup> avait débusqué quelques possibles cas (voir par exemple l'étude ci-dessus de Pech-Saint-Pierre), tout en notant leur rareté certaine. Ici, le morphotype du

<sup>44</sup> Autre exemple significatif, celui de la Bastide-de-Sérou, auparavant sur un secteur doté de 8 églises paroissiales mais dont les 2/3 des habitats sont aujourd'hui et dans les cadastres napoléoniens réduits à des hameaux sans importance à la fin du Moyen-Âge. Toutes les bastides n'ont pourtant pas été des réussites du point de vue du peuplement. Les bastides qui ne dépendent pas des comtes de Foix semblent avoir plus de difficultés à se peupler (ex : la Bastide-de-Montlaur).

<sup>45</sup> Copie Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°275r - 309r.

<sup>46</sup> Colloque 1997, Tarascon, *La mémoire ou la rumeur*.

<sup>47</sup> Baudreu (D.), Cazes (J.-P.) « Le rôle de l'église dans la formation des villages médiévaux : l'exemple des pays audois », *Société médiévale occitane : historiens et archéologues, Heresis*, n° 2, Carcassonne 1990, p. 139-158.

<sup>48</sup> Catafau (A.), *Les celleres et la naissance du village en Roussillon*, Perpignan, 1998.

<sup>49</sup> Bonnassie (P.), « Les *sagreres* catalanes : la concentration de l'habitat dans le « cercle de paix » des églises (XIe s.) », *Les sociétés de l'an mil*, p. 285-316, 2001, Bruxelles.

village caselier domine très largement, complété par quelques villages castraux. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, le semis villageois y est déjà en place<sup>51</sup>, structuré autour de communautés anciennes, hiérarchisées et organisées. Les nouvelles formes d'habitats groupés n'ont donc pas forcément lieu d'être car le groupement spatial et organisationnel n'est plus à faire. En outre, au XI<sup>e</sup> siècle, le pouvoir public reste assez fort et la seigneurie peine à se développer. Mais surtout, et parce que le pouvoir public, comtal, est encore puissant, la seigneurie ecclésiastique sur ces espaces est extrêmement limitée même après la Réforme Grégorienne où elle reste le fait d'églises avec leur droits mais sans les habitats qu'elles desservent.

De façon identique à la haute vallée de l'Ariège, les cas de cimetières habités sont absents ou exceptionnels dans les autres secteurs de montagne (dotés d'ailleurs de la même densité de villages à maisons) en Donezan, sur le plateau de Sault et en haut Razès en général ou en haut Couserans.

En haut Couserans, la seigneurie ecclésiastique paraît d'ailleurs tout aussi limitée qu'en haute Ariège. Même l'évêché de Saint-Lizier possède peu de droits en montagne, quelques églises mais pas de *castra* alors qu'il en possède quelques uns aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles au nord de Saint-Girons dans les pré-Pyrénées. Certains établissements ecclésiastiques sont bien présents, comme la commanderie templière de Montsaunès en vallée de la Bellongue<sup>52</sup>, mais à l'instar de la commanderie hospitalière de Capoulet en vallée du Vicdessos (haut comté de Foix) leur gestion est presque seulement spéculative et très limitée, se suffisant de rendements sur des affermages et sans mise en valeur directe. Leur poids sur le terrain est donc très limité<sup>53</sup>. Parallèlement les hagiotoponymes d'habitats sont très rares sur ces secteurs alors qu'ils sont assez nombreux, jusqu'à 20 % des toponymes dans certains cantons, sur les vallées et plaines du nord et les pré-Pyrénées.

Par contre, on rencontre quelques cimetières habités au nord du comté de Foix, sur les pourtours de la plaine d'Ariège, là où la seigneurie ecclésiastique est plus diffusée et concentrée aux alentours de l'an mil, celle de l'évêché d'abord, mais aussi celles des abbayes et notamment dès le Xe siècle, la grand abbaye de Lézat. C'est dans ces secteurs que l'on rencontre quelques cimetières habités, par exemple Saint-Martin d'Oydes, Saint-Félix-de-Rieutord et Saint-Félix-de-Tournegat.

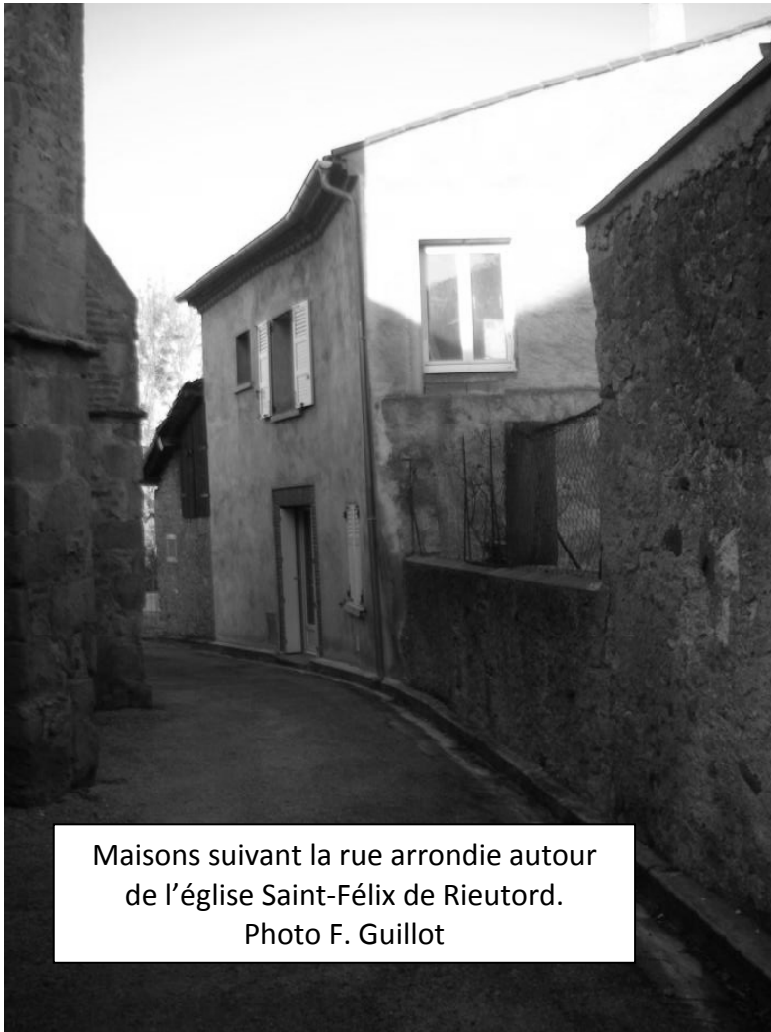
<sup>50</sup> Guillot (Fl.), *Fortifications, pouvoirs, peuplement en Sabarthès (Haute Ariège) du début du XI<sup>e</sup> siècle au début du XV<sup>e</sup> siècle*, Thèse sous la direction de Berthe (M.), Université-Toulouse-le-Mirail, éditée A.N.R.T., Lille, 1998.

<sup>51</sup> Guillot (Fl.), La mise en place des habitats agglomérés en Sabarthès (haute Ariège) au Moyen-Âge central, in *L'habitat au Moyen-Âge central dans les Pyrénées*, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2009, sous presse.

<sup>52</sup> Higounet (Ch.), « Cartulaire des Templiers de Montsaunès », in *Bulletin Philologique et Historique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, années 1955/19556, Paris, 1957.

<sup>53</sup> On peut ajouter à cette impression de faiblesse la commanderie de Salau, simple auberge sur la route du port de Salau, passage vers le Palhars.





Maisons suivant la rue arrondie autour  
de l'église Saint-Félix de Rieutord.  
Photo F. Guillot

De formes ovales ou rondes, suivant le relief du terrain même s'il est peu marqué, ces cimetières mesurent de 30 m à 45 m de rayon (depuis le mur de l'église). Les deux Saint-Félix sont en situation de bordure de plateau, sur des terrains légèrement surélevés, donc un peu plus défensifs que la plaine environnante. Soulignons que dans les trois cas mentionnés ci-dessus, le village porte le nom de l'église auquel est ajouté un toponyme. C'est aussi le cas à Pech Saint-Pierre en haute Ariège. Cela semble donc être un indice, mais tous les hagiotoponymes villageois ne sont pas ou n'ont pas été des cimetières habités, loin de là.



Saint-Martin d'Oydes  
Panorama D. Mirouse

Un rapprochement terminologique a pu être fait dans la documentation écrite entre ces habitats et le terme *forcia*, ce qui constitue une hypothèse de travail intéressante qu'il faudrait valider plus largement par une étude documentaire plus poussée. *Forcia* pourrait effectivement avoir eu dans la documentation, du comté de Foix et de la vallée de l'Ariège, une signification différente de *castrum* en s'appliquant à des fortifications sans châteaux. Ce particularisme ne paraît pas devoir s'appliquer en dehors de cette vallée puisqu'en Séronais on trouve les deux termes *castrum* et *forcia* échangeables et qualifiant par exemple une maison forte (ex : à Fauroux). En outre l'emploi du terme *forcia* n'exclut pas celui de *castrum* qui reste largement utilisé pour tous types d'ouvrages fortifiés.

Les trois cimetières habités situés au nord du comté de Foix sont relativement simples, aujourd'hui encore constitués d'une à deux rangées de maisons seulement et accessible par une ou deux entrées. Ils ne possèdent pas de vestiges de fortifications, mais leur mention en temps que *forcia* ou *castrum* semble indiquer qu'elles existent au moins au milieu du XIIe siècle.

Enfin, les textes sont trop tardifs pour que l'on puisse proposer une chronologie du mouvement à partir de ces exemples dont les premières mentions ne datent que du XIIe siècle.

En dehors de ces trois exemples très classiques par leurs formes, il faut noter que des enclos construits sur des surélévations ont pu entourer des églises avec des formes moins arrondies et moins régulières comme à Dreuilhe en Pays d'Olmes. Il s'agit d'une église ancienne, récupérée avec ses droits par l'abbaye de Saint-Sernin grâce à la Réforme Grégorienne<sup>54</sup>. On remarque aujourd'hui encore des éléments de murs anciens construits sur un talus et entourant l'église.

En outre, existent avec certitudes des formes tardives notamment en Couserans.

<sup>54</sup> Ed. Douais (Ch.), *Cartulaire de l'abbaye de St-Sernin de Toulouse*, téléchargeable BnF Gallica, actes n° 508, 509, 511.

L'église Sainte-Marie de Sentein est ainsi entourée d'un mur d'enceinte qui date du XIV<sup>e</sup> siècle et il pourrait s'agir d'une forme de réduit fortifié de la fin du Moyen-Âge. Le clocher de l'église participe à la défense en servant de tour principale accolée à l'enceinte<sup>55</sup>.

En effet, si la documentation écrite est suffisamment riche en comté de Foix pour comprendre que les dégâts de la guerre de Cent ans ont été grandement évités et rejetés aux bords du comté et, qu'en conséquence, les fortifications communautaires villageoises sont peu nombreuses au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup>, en haut Couserans, l'absence de documentation ne permet pas de se rendre compte des conditions politiques et militaires à la fin du Moyen-Âge.

Sentein est un habitat situé en haute montagne à l'amont des zones habitées du haut Lez, mais sous des ports (cols) donnant accès au Palhars, donc le long d'axe de communications utilisées au moins l'été et probablement très fréquentées.



Tour-porte de l'enceinte de Sentein  
Photo N. Dupuy



Clocher de Saint-Michel de Tarascon  
Photo F. Guillot

Les pré-Pyrénées couseranaïses comportent aussi des formes intéressantes de fortifications autour d'églises à Lescure et à Montjoie (voir fiches ci-dessus). Dans les deux cas il s'agit d'enceintes quadrangulaires et à Montjoie, le cimetière est juste périphérique et extérieur à la fortification. Dans ce cas, le village est mentionné à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle comme *bastida vel villa*. Mais les usages du terme bastide sont alors très diverses et peuvent recouvrir tout type de fortifications, dès lors qu'elles sont récentes. Ce cas est d'autant plus intéressant que l'église est fortifiée et que finalement, elle est le dernier réduit de la défense du quadrilatère villageois. Malgré la mention de *bastida* on ne peut être certain que cette fortification date

<sup>55</sup> Cette technique est connue en haute Ariège dans le cas d'un bourg castral comtal, à Tarascon. Le clocher de l'église Saint-Michel construite à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle est une des tours de l'enceinte villageoise. Guillot (Fl.), *thèse citée*, tome II, p. 285 et suiv., fiche Tarascon-sur-Ariège.

<sup>56</sup> Sauf sur les marges, par exemple à Prades d'Alion ou à Vicdessos et peut-être à Auzat. L'enquête reste à mener plus sérieusement qu'elle ne l'a été pour la partie nord du comté.



bien du XIII<sup>e</sup> siècle et elle est peut-être postérieure. Dans ce cas, Montjoie pourrait avoir connu un réduit fortifié de la fin du Moyen-Âge centré autour d'une église.



Montjoie enceinte et église  
fortifiée  
Photo N. Dupuy



Carte postale début XX<sup>e</sup> siècle  
Collection Jean-Paul Métaillé

C'est ce qui semble être aussi le cas à Lescure et ce réduit s'isole de quelques dizaines de mètres du site du château seigneurial qui semble lui être antérieur, ainsi que des habitats subordonnés au château (dont une partie abandonnés qui sont visibles aujourd'hui grâce à des encoches du rocher). Ici encore, l'église est le dernier réduit de la défense incluse au quadrilatère comme à Montjoie. A Montjoie comme à Lescure, on est frappé par la similitude des plans et des surfaces avec l'église non pas centrale mais périphérique sans non plus être débordante à l'enceinte. A Lescure, l'église largement rebâtie après le Moyen-Âge ne porte pas



de vestiges de fortifications. Les vestiges des murs d'enceintes montrent qu'ils dépassaient les 6 m de hauteur et le cadastre napoléonien de Montjoie indique le flanquement par une tour semi-arrondie en angle.

A partir de ces deux cas, auquel s'ajoute celui de Sentein, on peut supposer que le Couserans a connu une vague d'implantation de réduits fortifiés villageois à la fin du Moyen-Âge et que ceux-ci ont pu être assez souvent centrés sur des églises et dans le cadre, bien évidemment, d'une seigneurie ecclésiastique au moins partielle<sup>57</sup>.

#### Sauvetés et bourgs monastiques<sup>58</sup>

Les sauvetés sont parfois mentionnées anciennement dans les actes du cartulaire de Lézat (*salveta*) mais les sites en question ne présentent pas de formes particulières ni apparemment de fortifications.

Il faut par contre souligner l'existence d'une forme très nette rectangulaire autour de l'abbaye du Mas d'Azil, elle-même incluse dans la fortification de la fin du Moyen-Âge du village du Mas d'Azil (voir fiche ci-dessus). La présence de ce quadrilatère indique peut-être la préexistence d'un premier ouvrage défensif autour de cette abbaye, mentionnée comme sauveté à la fin du XIe siècle<sup>59</sup>. Il s'agit en tout cas d'une situation antérieure au bourg monastique fortifié du XIIIe siècle.

Dans les villes de paréages, existe une dualité topographique entre le bâtiment ecclésial et une fortification type « château » ou tour voisine (ex Montjoie, Foix, Joucou, Comelongue/Castillon, Mas d'Azil, etc.<sup>60</sup>). A la fin du Moyen-Âge, le fossé et l'enceinte incluent cette fortification sauf à Saint-Lizier où la bipolarité subsiste entre quartier haut et bas.

A Lézat, le principe est un peu semblable, puisque l'abbaye elle-même forme un quadrilatère fortifié au sein de l'habitat plus large qui lui-même est entouré d'un mur d'enceinte au moins à la fin du Moyen-Âge<sup>61</sup>. Ce réduit fortifié est mentionné comme *clausura castris* en 1241<sup>62</sup>.

Le quartier du pont de Saint-Lizier se développe à la fin du Moyen-Âge sous l'influence de la seigneurie Montégut. A Saint-Lizier, le pouvoir temporel des évêques s'exprime avec la tour (mentionnée dans la documentation) et les seigneurs de Montégut revendiquent leur pouvoir sur la ville basse en construisant une nouvelle tour (1200-1212), des moulins, des jardins et un

<sup>57</sup> Mais peut-être aussi autour de châteaux seigneuriaux si l'on en croit les vestiges d'habitats à Cazavet, Caumont et Ste-Catherine. Malheureusement ceux-ci restent à dater et une ou plusieurs opérations de sondages seraient nécessaires et fort utiles.

<sup>58</sup> est inclus la cité-évêché de Saint-Lizier dans ce chapitre.

<sup>59</sup> Copie Bnf, fonds Doat, volume 97, f°24. Devic et Vaissette, *Histoire Générale du Languedoc*, tome V, acte 279, col 547. Cau-Durban (abbé), *L'abbaye du Mas d'Azil*, acte 25.

<sup>60</sup> Ce n'est probablement pas le cas à Sainte-Croix qui pourrait être un contre exemple.

<sup>61</sup> Tlemsani (S.) « L'abbaye de Lézat, un monastère fortifié », in *Histoire de comprendre*, n°1, été 2006, p. 6-30.

<sup>62</sup> Cop. BnF, fonds Doat, 102, f°188. Devic-Vaissette, HGL, VIII, acte 344, col. 1068. Ourliac-Magnou, cart. Lézat, tome I, n° 920.

logis (situation de conflit XIIe-XIIIe siècle avec les évêques<sup>63</sup>). La ville basse, au-dessus du quartier du pont, devait être emmurillée car on y connaît une porte du Cassé et sa forme est régulière. Le développement du faubourg se fait depuis la porte, vers la ville haute et pas l'inverse. L'origine de cette bipolarité n'est pas connue. Il y a peut-être une église canoniale en haut au Moyen-Âge central et une église qui est devenue l'église ouverte à tous peu à peu et l'est au Moyen-Âge central. L'église du haut est bien sûr la plus ancienne. Il y a deux chapitres à Saint-Lizier (deux cloîtres) (et on ne sait pourquoi).

Les abbayes de Lézat, du Mas d'Azil, de Camon, de Foix et de Joucou ont généré des habitats qui ont été entourés d'une muraille au moins dès le XIIe ou XIIIe siècle. Ils ne diffèrent pas dans la forme des autres villages fortifiés des XIIe et XIIIe siècles si ce n'est que la topographie défensive est moins primordiale dans certains cas (Lézat, Mas d'Azil). Leurs enceintes sont comparables, ainsi que les éléments de flanquement ou les portes.

Au milieu du XIIIe siècle, dans la même chronologie que la mise en place des bastides de peuplement au nord du comté de Foix, les habitats autour des monastères sont dotés de franchises, soit par des chartes de paréages comme au Mas d'Azil (1246) ou à Lézat (1241), soit par une charte uniquement comtale à Foix (1245). On les dote donc des mêmes moyens administratifs et consulaires que les anciens villages castraux qui deviennent des bourgs (castraux) ou les bastides. Existente une organisation et un développement déjà avancés, vraies volontés monastiques de développer notamment la commercialisation (marchés) mais aussi une pré-industrie (ex : moulins), ils sont déjà sur des voies de communication anciennes, la plupart du temps des carrefours.

Par nature, l'abbaye cistercienne de Boulbonne est restée isolée.

Les prieurés de ces abbayes groupent des habitats mais qui -dans l'état actuel de nos recherches- ne semblent pas avoir été emmurillés. A Saint-Girons, la ville se développe à nouveau au XIIe siècle avec le déplacement des habitants de Saint-Lizier. La muraille d'enceinte doit être concomitante de ce déplacement et est de volonté seigneuriale même si le prieuré est au cœur de cet ensemble. Restera la question -uniquement sur cet habitat- (Saint-Girons) de la possibilité d'une enceinte autour d'un prieuré. Ce prieuré est bâti sur un lieu précédemment public. Le choix de développer ce nouvel habitat de Saint-Girons est avant tout un choix commercial, la préexistence ou non d'un habitat et d'un prieuré importent peu. La

---

<sup>63</sup> Cas similaire à Pamiers entre *Fredelas* (ancien habitat de Pamiers géré par l'abbaye Saint-Antonin) et le nouveau *castrum* nommé Pamiers construit et dominé par les comtes de Foix. Au début du XIIe siècle, la construction du *castrum* de Pamiers par le comte de Foix de retour de croisade est clairement dans l'objectif d'augmenter son pouvoir sur cette ville que l'abbaye domine et qui dans un contexte de Réforme Grégorienne tendance à devenir autonome du pouvoir comtal. Raymond, évêque de Barbastro, futur saint Raymond, vient d'ailleurs à Pamiers au début du XIIe siècle soutenir l'abbaye dans ses tentatives d'autonomie. On finit par s'accorder dans un paréage où les deux bourgs -monastique et castral- sont clairement dissociés. Mais les empiétements des comtes et de leurs officiers restent importants et le conflit est durable. En conséquence, dès l'arrivée de Montfort au début du XIIIe siècle, le monastère Saint-Antonin se jette dans ses bras et réalise un paréage avec lui, qui sera prolongé avec le roi de France. Les comtes de Foix n'ont retrouvé leurs droits que plus tard et sous hommage du roi de France.

Physiquement la ville est unifiée à la fin Moyen-Âge par sa muraille et à la différence de Saint-Lizier.

ville médiévale reprend le tracé de la ville antique et c'est probablement en raison de choix techniques analogues (inondations plus bas ?).

Dans tous les cas, on observe un accroissement des conflits (ou une émergence ?) après la Réforme Grégorienne et tout particulièrement dans les années 1110. Les abbayes, Saint-Antonin, Foix, osent s'opposer aux puissants et les évêques, notamment saint Raymond, évêque de *Barbastro*, qui leur prête main-forte. Les résultats sont visibles même s'ils n'aboutissent pas à un vrai partage et les conflits se poursuivent tout au long des XIIe et XIIIe siècles.

A Saint-Lizier, s'ajoute la récupération pratique du Couserans par les comtes de Comminges dans les années 1120-1130. Il paraît clair que les évêques de Saint-Lizier sont plutôt des fidèles des fuxéens. Rappelons que le comte de Foix dénombre le comté et l'évêché de Saint-Lizier sans y posséder aucun *castrum*. Les comtes de Carcassonne puis de Foix n'ont probablement que peu de pouvoirs sur ce secteur mais le seul pouvoir sur lequel ils peuvent s'appuyer au XIe siècle et au début du XIIe siècle a pu être l'évêché. A partir du moment où la patrimonialisation des comtés force à la séparation entre pouvoir public commingeois et fuxéen, les évêques de Saint-Lizier deviennent donc des ennemis des comtes de Comminges, ce qui explique les conflits et leurs violences. De nouveaux conflits apparaissent entre l'évêque de Saint-Lizier et le comte de Comminges à la fin XIIe siècle.

### Eglises (isolées ou pas) en situation sommitale

En comté de Foix, Couserans et Comminges existent des églises en situation défensives même si elles ne sont ni fortifiées, ni intégrées dans une fortification. On en rencontre partout, même en montagne.

Leurs bâtiments sont généralement anciens, romans ou en partie romans. Quand la documentation écrite existe au Moyen-Âge, elles y sont mentionnées.

La grande majorité d'entre elles sont associées à un habitat villageois encore existant et mentionné au Moyen-Âge quand la documentation a été conservée. Rares sont celles qui sont isolées de tout habitat, même si le cas existe comme en vallée de Siguer à Saint-Nicolas (voir photo ci-dessous)<sup>64</sup>.

---

<sup>64</sup> Une prospection précise n'a pas permis de démontrer l'existence d'un habitat déserté autour de ce sanctuaire. Dans l'état actuel de nos connaissances, l'église Saint-Nicolas a toujours été isolée. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire de type montagnard et roman.



Saint-Nicolas, Gestières  
Photo F. Guillot

Il semble donc que ces églises ont été bâties au Moyen-Âge.

Dans certains cas, comme à Mercus en haute Ariège ou à Vals en Mirapicien, il est tout à fait probable que l'église prenne le relais d'un sanctuaire païen ancien et qu'elle ait donc été construite sur le sommet où ce sanctuaire existait, ce qui explique la situation perchée du bâtiment chrétien médiéval.

Mais dans d'autres cas, comme par exemple à Bénac en Barguillère ou dans la vallée de la Bellongue à Saint-Quentin de Galey ou à Saint-Eulalie d'Orchein<sup>65</sup>, la raison du perchement du sanctuaire est plus délicate à expliciter. Peut-être faut-il simplement y voir la volonté d'être visible de tous, une symbolique pour renforcer la présence du sanctuaire au milieu des hommes et non pas une raison liée à la défense ? La question des motivations du choix de ces sites est intéressante mais non résolue. Soulignons aussi que cette situation est plus rare en haute vallée de l'Ariège qu'elle ne l'est en haut Couserans notamment en Castillonais où les villages de type casalièr sont majoritaires mais avec des églises situées au-dessus des groupes d'habitats, alors que la norme en haute vallée de l'Ariège est celle d'églises situées en-dessous des groupes villageois. Si nous sommes en mesure d'observer cette divergence, nous ne pouvons l'expliquer.

#### Les églises fortifiées

Peu nombreuses par rapport au nombre total d'églises, on en connaît tout de même quelques unes : Castillon<sup>66</sup>, Saint-Martin d'Oydes, Saint-Christaud<sup>67</sup>, Les Pujols, Montjoie.

<sup>65</sup> Bourdoncle (S.), Guillot (F.), Lasnier (T.), Teisseire (H.), « la vallée de la Bellongue au Moyen-Âge », dans *Revue du Comminges*, n°2 – 2006, p. 173-208.

<sup>66</sup> Chapelle castrale à l'origine, mais fortification tardive, XVe siècle.

<sup>67</sup> Tour à l'entrée de l'église.



Saint-Martin d'Oydes est vraiment l'église qui est fortifiée par ajout de constructions après la première église. Y existe de plus un château de plan original rectangulaire (salle ?) qui était relié au village fortifié même s'il est à l'extérieur du cimetière habité. Cette « salle » est une extension topographique postérieure au cimetière habité.

L'église Saint-Martin d'Oydes sert de refuge au XIVe siècle à Guilhem Bernart d'Arnavé et à sa troupe (voir fiche sur Saint-Martin d'Oydes ci-dessus)<sup>68</sup>. Ce qui frappe Lahondès en 1877, c'est l'aspect fortifié de l'église, semble-t-il encore plus manifeste qu'à Vals (vallée de l'Hers). Le clocher -déjà relativement massif- est à la croisée du transept et a été surélevé d'un étage de brique en débord avec crénelage. D'après les habitants de Saint-Martin d'Oydes, l'accès se faisait par une trappe dans la voûte (au XIXe siècle, un escalier hélicoïdal extérieur a été ajouté). C'était vraiment la tour maîtresse du château, en tout cas le dernier réduit défensif.

Se pose la question du clocher, notamment dans le cas des clochers carrés d'Ercé, d'Herran et de Sentein qui existent dans un contexte de clochers-murs. Il est donc possible qu'il y ait plus de fortifications d'églises qu'il n'y paraît, d'autant que tous les bâtiments romans sont aisément fortifiables de par nature. Ces clochers sont antérieurs au XVe siècle et sont en position de campaniles.

A Sentein, ce clocher est bien la cinquième tour de l'enceinte fortifiée (fort villageois ?).

Aux Pujols, à Montjoie, à Saint-Valier à Saint-Girons (hourds, mâchicoulis en façades), nombre de fortifications sont en fait complètement symboliques. Faut-il les lier avec l'apparition de franchises ?

Il y a pourtant de véritables églises fortifiées, pas uniquement ostentatoires, mais elles semblent très rares. On en connaît une à Saint-Christaud : il s'agit d'une église du Volvestre construite par des laïques puissants au XIe siècle qui servait aux mêmes fonctions que nombre de *castra* : en site de sommet, cette église à des fonctions d'encadrement seigneurial des prélèvements, en outre elle servait au peuplement et à sa concentration. Ce choix a été fait avant la Réforme Grégorienne à une époque où les puissants peuvent réellement se servir des églises comme points d'appui de leur politique. Cet exemple est connu par une documentation assez fournie. Il est possible que Saint-Pierre-de-Pech, en vallée de l'Ariège, ait la même origine fonctionnelle et chronologique. A ces cas, on peut ajouter un certain nombre d'églises moins documentées mais situées en position sommitale, telle l'église romane de Mercus en vallée de l'Ariège.

En outre, même non fortifiées les églises ont évidemment pu servir de refuge tant leur bâtiment, quand il est roman, est aisé à défendre. Ajoutons que, de plus, cela peut être le seul bâtiment en pierre d'un village.

---

<sup>68</sup> L'acte est aux Archives Nationales, AN JJ72 n H20 ; mais nous ne le connaissons que par une copie/traduction. Transcription D. Mirouse : "*Guillaume Bernart avoit une quantité de genz du dit Guillaume Bernart qui s'estoient mis dedans la forteresse de l'église dudit lieu de Saint Martin pour grever et domager ledit lieu et ses genz et aidanz et avoient dedanz la dite eglise pierre et quarrioux d'arbalestre lesquels il getoient...*

*...mistrent le feu en l'ostal dudit Guillaume et ardirent les portes de l'église dudit lieu de Saint Martin ou estoient les genz dudit Guillaume Bernart comme dessus est dit"*

De ces remarques se dégage une première typologie des églises fortifiées et des fortifications liées à des bâtiments ecclésiastiques sur notre secteur d'étude qui démontre à la fois de la diffusion du phénomène en nombre dans l'espace et à travers des typonologies très diverses. Ce phénomène mériterait une étude universitaire de type Mastère.

Les fortifications de ces églises sont-elles effectives :

Il y a des fortifications qui sont des élévations, remontages, ajouts en hauteur, par exemple à Vals ou à Saint-Félix de Tournegat. De plus, il peut y avoir une amélioration des ouvrages existants.

Le clocher joue le rôle de la tour maîtresse: à Sentein, par exemple, l'église date du XIIIe siècle et la fortification du XIVe siècle et on s'est alors servi du clocher de l'église comme sixième tour flanquante de l'enceinte. Par la suite ce clocher a été rehaussé. A Montjoie et à Saint-Martin d'Oydes, c'est en hauteur que l'on entre dans le clocher et le rez-de-chaussée est accessible par une trappe. A Saint-Martin d'Oydes, le contexte défensif semble être rendu nécessaire par des événements très locaux, luttes d'influences entre coseigneurs et communautés.

Autre exemple, à Unac, le clocher roman est en position sommitale et ressemble vraiment à une tour maîtresse. A Foix, le comte de Foix fait détruire le clocher de l'abbaye Saint-Volusien car il est plus haut que l'enceinte de la ville : il y a donc concurrence et rapprochement entre clochers et tours que se soient dans l'image et la symbolique que dans la pratique.

Ces clochers n'ont pas obligatoirement un aspect fortifié (avec des spécificités techniques à objectif purement défensif) mais ils participent à l'aspect défensif de bâtiments déjà solides (en pierres maçonnées) et possédant peu d'ouvertures donc ayant des capacités de défense passive certaines. N'oublions pas non plus le caractère sacré de l'espace de l'église et autour de l'église qui ajoute aux capacités défensives, au moins au Moyen-Âge central.

Quand ils existent, les aménagements purement défensifs sont souvent tardifs, tels les créneaux, mâchicoulis. On les date de la fin du Moyen-Âge ou de l'époque Moderne.

Malgré ses ajouts, il faut souligner que les églises même si elles sont construites sur des hauteurs, comme à Unac, sont souvent moins bien situées : elles ne sont pas bâties (sauf exception du Moyen-Âge central, voir Pech-Saint-Pierre) sur des sommets très bien protégés naturellement et leurs accès sont aisés

La fortification effective améliorée des églises à la fin du Moyen-Âge est probablement de cause parallèle à l'accroissement des fortifications collectives à la même époque : s'ajoutent des contextes conflictuels de grande violence. Bien évidemment, la formation de la frontière et les guerres Foix/Armagnac où les routiers de ces guerres et de la guerre de Cent Ans sont souvent invoqués quand des actes existent, justifient un ouvrage fortifié. Mais il ne faut pas négliger les violences locales, telles les violences intercommunautaires dès la fin du XIIIe siècle (au moins) suite à la crise et à la fixation des limites intercommunautaires. Quand elles sont connues dans les actes de la documentation écrite, comme en Vicdessos, ces violences sont nombreuses et récurrentes et, dans nombre d'habitats villageois ouverts, l'église –quelle qu'elle soit- reste le seul refuge valable.

En Donezan et en Sabartès, les chapelles castrales sont quasiment absentes.

Sur ces secteurs, on en rencontre dans des contextes très particuliers :

- A Lordat ou à Usson dans des chronologies anciennes, au Moyen-Âge central et sur des sites majeurs. A Lordat, l'église fait partie du groupe de bâtiments du centre du *caput castrum* qui prend une forme classique *aula-camera-capela*. Cette forme classique n'a été remarquée que sur ce grand site comtal -chef lieu d'un *ministerium* à l'époque carolingienne. Sur tout notre secteur d'études nous n'en connaissons pas d'autres exemples. A Usson, il est possible que l'église préexiste avant le *castrum* du début du XI<sup>e</sup> siècle. En effet, en haute vallée de l'Aude, comme dans les vallées de l'Ariège, de l'Arize ou de la Lèze, la mise en place du pouvoir carolingien, sa structuration et l'expansion de son administration s'est faite à la fin du haut Moyen-Âge grâce à l'appui du pouvoir public sur l'église, à partir d'abbayes (Foix sur l'Ariège, Joucou sur l'Aude, Mas d'Azil sur l'Arize, Lézat sur la Lèze, Camon sur l'Hers) qui ont essaimé des églises rurales. Ces églises étaient à la fois les points forts de la christianisation en profondeur de la société mais aussi des outils de sa « carolinginisation ». Il semble que celle d'Usson ai pu être bâtie dans cette optique. Cette église pré-romane au sein d'un *castrum* est en tout cas fort intéressante et, après l'étude stratigraphique complète réalisée par P. Tillet, il serait très profitable de rechercher les liaisons stratigraphiques entre les bâtiments dans ce secteur, c'est-à-dire entre l'église et l'enceinte.

- Au château de Foix (première mention XIII<sup>e</sup> siècle), mais nous sommes ici aussi dans un contexte particulier puisqu'il s'agit du centre du comté éponyme. En outre le bâtiment de cette église a disparu et la seule représentation que nous ayons est une vue dessinée au XVII<sup>e</sup> siècle qui n'apporte que peu d'information et dont il n'est même pas certain que l'église qui y est représenté soit celle mentionnée au XIII<sup>e</sup> siècle. Celle du XIII<sup>e</sup> siècle est située au-dessus de la seconde porte et de la seconde enceinte, au-dessus de la maison de la comtesse et sous les deux tours maîtresses du château<sup>69</sup>. La description et la terminologie indiquent qu'il s'agit d'un bâtiment à part et pas d'une simple chapelle dans un autre bâtiment.

- Tardivement sur certains sites qui restent rares. Par exemple à Château-Verdun ou à Urs mais dans ces deux cas, il n'est même pas certains que les bâtiments soient médiévaux et ils ont fort bien pu être construits assez tard, à Château-Verdun dans un réel contexte de chapelle castrale et d'habitat aristocratique et à Urs, dans un contexte d'habitat villageois.

Dans ces secteurs, sur les autres sites -donc la très grande majorité des sites-, il n'y a pas de chapelles castrales.

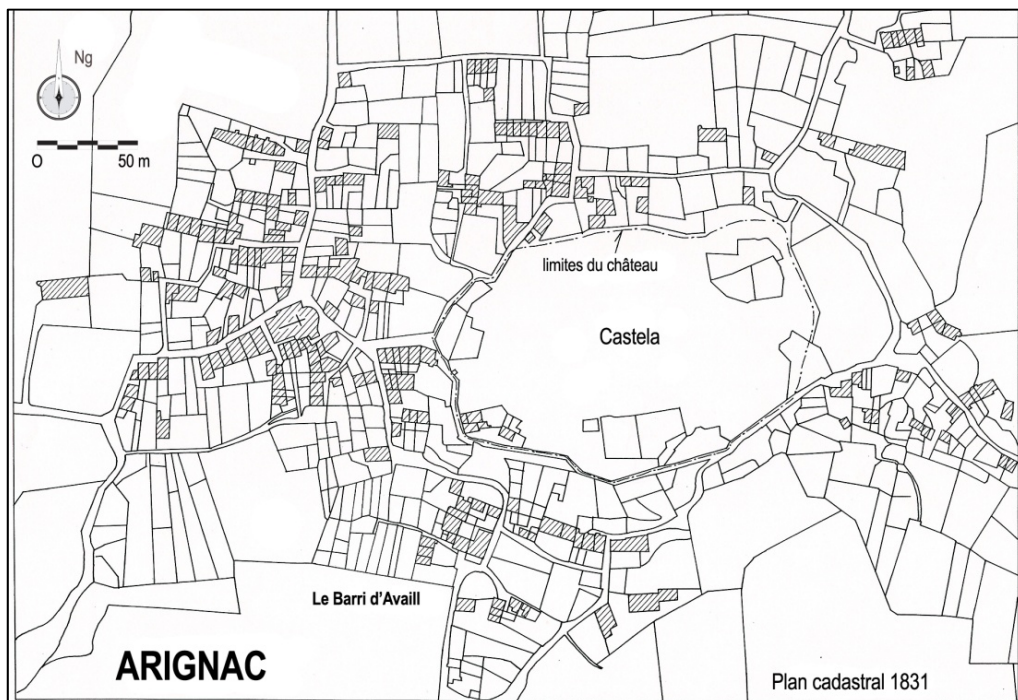
Il n'y en a pas dans les différents types de fortifications :

---

<sup>69</sup> 1272. Remise du *castrum de fuxo* par Pierre de Durban, homme noble du comte de Foix, au seigneur Gauffroy de *Rocabertino*, homme noble du roi d'Aragon.

Description de la montée au château de Foix des deux hommes : [...] passant devant la fontaine (*fons*), le seigneur Pierre de Durban et le seigneur Gauffroy passèrent à la porte à verrou dudit château, qui est avant la maison (*domum*) dans laquelle la comtesse de Foix a coutume de résider, sous l'église (*ecclesia*). Et d'une autre porte à verrou du château qui s'appelle « del torn » jusqu'à la tour neuve (*turris nove*) qui est au milieu du château suivant la forme déjà décrite [...] Original perdu, Cop. Bnf : Doat, 173, f°144. Edition, Devic-Vaissette, H.G.L., X, acte 8, col 107-108.

- Evidemment celles qui sont délibérément isolées du monde civil, comme les grottes fortifiées ou les nids d'aigles à fonction de caserne (Calamès, Montorgueil, Montréal-de-Sos, Montorgueil, etc.).
- Mais aussi les autres châteaux comtaux, comme celui de Caralp, mentionné au XIIe siècle, alors qu'existe sur le terroir avoisinant une église Saint-Sernin (non située)<sup>70</sup>.
- Et surtout dans la multitude des châteaux des seigneuries locales qui sont très souvent bâtis proches des habitats. Or, c'est peut-être parce que ces habitats sont presque toujours préexistants et qu'ils possèdent déjà une église (voir par exemple Ax-les-Thermes, Tarascon, Quié, Miglos, Junac, Rabat, Arignac, Arnavé...), que le château n'a pas besoin de se doter d'une



chapelle castrale qui n'est nullement utile pour les habitants du château, mais pas non plus nécessaire au regroupement des habitants autour du château, puisque celui-ci est déjà engagé dans l'habitat et que l'église est déjà en place. Souvent ces habitats deviennent bipolaires entre église et château.

- Même en vallée de la Barguillère où les rares *castra* connus sont des mottes isolées (mottes de Cos et de Record), n'existent pas *a priori* de chapelles castrales<sup>71</sup>. Là encore, les habitats sont très majoritairement casaliers et des églises existent déjà avant l'*incastellamento*. Un seul site, celui du Bosc, pourrait avoir connu une chapelle castrale mais est trop dégradé pour avancer vraiment un avis (Le Castela, La Roque, avec église paroissiale et cimetière). Dans ce cas, il s'agirait d'une réussite puisqu'aujourd'hui il s'agit d'une église cimetière et paroissiale.

<sup>70</sup> A.N. J.879 ; 20. Bnf, Cop. Doat, 167, f°247r - 248v.

<sup>71</sup> N'oublions pas que nous ne travaillons que sur les vestiges aujourd'hui visibles et quelques actes de la documentation. Il est donc fort probable que des bâtiments aient disparus et ne soient pas documentés et donc que nous sous-estimons un peu le nombre de chapelles castrales monumentales. Néanmoins, les chapelles sont souvent conservées car elles ont été entretenues comme tous les lieux de culte. Si certaines ont pu disparaître, nos observations actuelles ne doivent donc pas être trop loin de la réalité médiévale.



Toujours en montagne, en haut Couserans, on observe encore une fois des différences entre le secteur du Castillonnais et la vicomté de Couserans.

En vicomté de Couserans, on notera une absence des chapelles castrales très comparable à ce que l'on connaît en Sabartès (importance des villages casaliers et peut-être –mais la documentation est trop ténue- des églises antérieures aux quelques châteaux qui sont construits et châteaux-casernes comme Mirabat ou Lagarde isolés du monde civil sans chapelles au moins monumentales).

Une seule exception sur ce secteur, celle d'Ustou (hameau du Trein) mais où la chapelle paraît plus ancienne que le château et est située à côté. Un problème analogue se pose au Port (vallée de Massat) mais en l'absence de données les études sur ces sites sont impossibles.

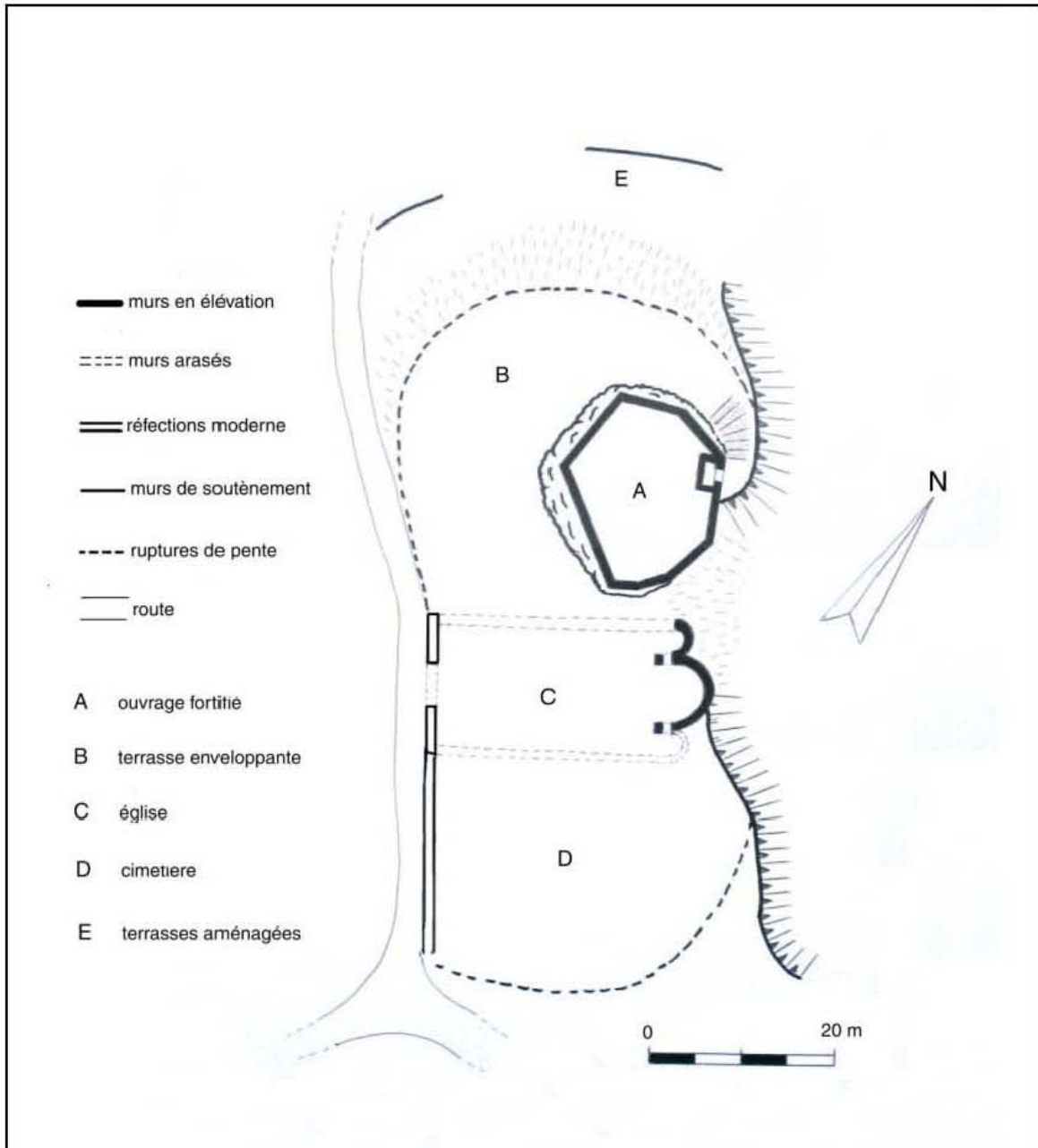


Fig. 142. Plan schématique du Trein d'Ustou.  
(Thibaut Lasnier, 2005)

Plan et photo T. Lasnier



Fig. 205. Trein d'Ustou : vue générale sur le site

En haut Couserans, le cas particulier du château-forge de Castel Minier comprend une église à quelques dizaines de mètres du château. Mais nous sommes ici sur un habitat de courte durée (quelques décennies, fin XIII<sup>e</sup> siècle et première moitié XIV<sup>e</sup> siècle), saisonnier (pas ou peu fréquenté l'hiver), et absolument pas paysan car il s'agit d'un site minier (plomb argentifère, fouilles programmées en cours sous la direction de Florian Tereygeol). En outre, il est possible que l'on ait un cas analogue à Rivèrenert où une motte côtoie une mine de fer importante d'origine antique et d'exploitation médiévale, un village et son église.

Plus à l'ouest, en Castillonnais, secteur clairement sous influence commingeoise, on connaît beaucoup plus de chapelles que dans le reste de la montagne ariégeoises. Citons celles de Montfaucon, de Moulis, de Castillon, de Ste-Catherine et peut-être à La Malède, quoique la position basse de l'église Saint-Michel dans le village, éloignée du château, ne milite pas en faveur de cette hypothèse. L'église semble avoir polarisé l'habitat lors de l'abandon du site de hauteur, selon un processus analogue à l'église Saint-Michel de Cazavet qui offre une situation identique par rapport au site du château de Bouch.

Mais ici, il semble, au moins pour ce que l'on peut en juger, que ces chapelles n'existent pas dans les premiers temps des *castra* (par exemple à Castillon). A Castillon, la chapelle est très ostentatoire et date de la fin du Moyen-Âge. A Montfaucon, la chapelle Saint-Michel, attestée dans la bulle pontificale de 1195 et pleinement intégrée au château, pourrait avoir préexisté à celui-ci. A Sainte-Catherine, la chapelle ne paraît pas en place dans les premières phases d'élévation du caput castris. Sa situation dans la basse-cour semble davantage correspondre à une extension du site, au plus tôt fin XIII<sup>e</sup>. Ce qui n'exclut pas pour autant une christianisation antérieure du site.



Castillon-en-Couserans  
Photos F. Guillot



Le haut Comminges semble être très analogue au Castillonnais (rappelons la proximité géographique et celle de la seigneurie).

Il est possible, qu'à la fin du Moyen-Âge, les familles qui ont le mieux réussi, les plus puissantes, se soient dotées de chapelles castrales. Ce mouvement serait à rapprocher de la constatation faite à Château-Verdun en Sabartès où la chapelle est aussi tardive sur un site ancien mais avec une famille seigneuriale importante à la fin du Moyen-Âge.

En piémont couserannais, sur ce secteur de transition entre plaine et montagne, les chapelles castrales semblent être tout autant rares qu'en montagne. Le château comtal de Montesquieu-Avantès (voir étude dans ce rapport) n'en possède d'ailleurs pas.

Même dans les châteaux de l'évêque de Saint-Lizier, l'existence de chapelles au Moyen-Âge est loin d'être évidente. Peut-être que sur le beau site de Cérizols, la chapelle située à l'extrémité de l'enceinte est médiévale.



Un site semble être différent et s'apparente au type parfait du château seigneurial du Moyen-Âge, c'est le *castrum* de Taurignan-Castet en rive droite du Salat, en aval de Saint-Girons. Il s'agit d'une création de village isolé de celui qui devient Taurignan-Vieux. Le *castrum* dépend d'une famille importante possessionnée dans toute la région et il est doté d'une vraie chapelle castrale qui paraît être avec certitude médiévale, encochée dans le rocher et de bâti comparable avec l'enceinte et la tour maîtresse : c'est peut-être justement parce qu'il s'agit d'une vraie nouveauté que l'on a doté le château d'une chapelle pour aider à la concentration d'un habitat subordonné au château<sup>72</sup>.

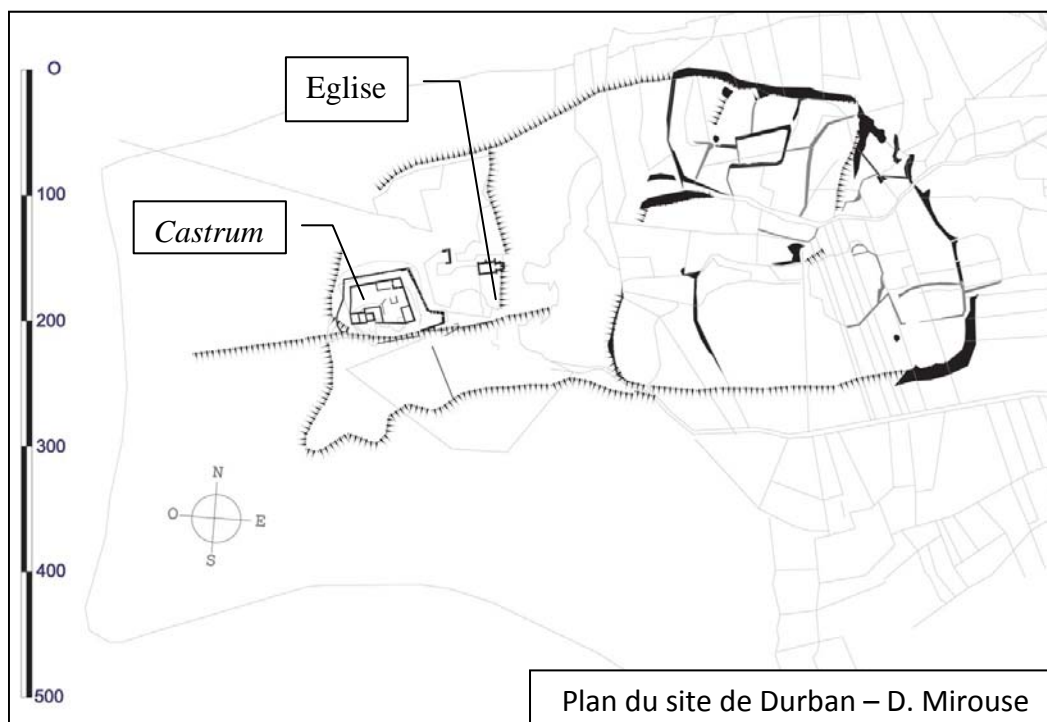
Encore plus en piémont et à l'ouest, à Saleich, Cazavet, Montgauch, Caumont, se sont bien les chapelles ou les églises qui ont polarisé l'habitat mais elles ne sont pas des chapelles castrales. A Saleich, l'implantation d'une chapelle est en fait postérieure au Moyen-Âge. Elle fut bâtie parce que la seigneuresse malade ne pouvait plus se rendre à l'église du village.

En Séronais, l'association chapelle ou église et *castrum* est tout aussi rare. Comme en Sabartès, on retrouve un grand site public du Moyen-Âge central doté d'une église (mentionnée au XIe siècle en même temps que le *castrum* et de bâti comparable aux éléments anciens et structurants de celui-ci). Il s'agit du *castrum* de Durban et de son église Sainte-Marie<sup>73</sup>. On aurait ici un exemple du type de ceux rencontrés à Usson ou à Lordat, mais de plan différent car l'église est juste au-dehors de l'enceinte castrale. Elle reste toutefois insérée dans une enceinte plus vaste, surplombant l'éperon, et son abside est en position objective de tour de flanquement. Sa première mention laisse entendre qu'elle venait remplacer une église alto médiévale Saint-Sernin (importante nécropole), et que ce léger déplacement est étroitement lié à la construction du château au milieu du XIe siècle.

<sup>72</sup> Il est possible qu'existe aussi une chapelle castrale sur le site castral épiscopal de Tourtouse. Elle serait devenue l'église du village. Ce site montre la difficulté quand une église est paroissiale dans un village castral, pour savoir s'il s'agit à l'origine d'une chapelle castrale ou pas. Mais ces cas restent de toute façon peu fréquents et ne modifieront pas l'impression générale de faiblesse du phénomène étudié ici.

<sup>73</sup> Fin XIe s. Datation D. Mirouse. Original perdu, Bnf, Cop. Doat, 97, f°24. Edition, Devic-Vaissette, H.G.L., V, acte 279, col 547. CAU-DURBAN (abbé), *L'abbaye du Mas d'Azil*, acte 25.

L'église est d'ailleurs en avant, dominant le chemin d'accès, placée de telle sorte à ce qu'elle soit une des premières fortifications rencontrées. L'hypothèse est posée : cette église Sainte-Marie aurait été rebâtie au moment où on construisit le *castrum* (XIe siècle) sur le site d'une église plus ancienne.



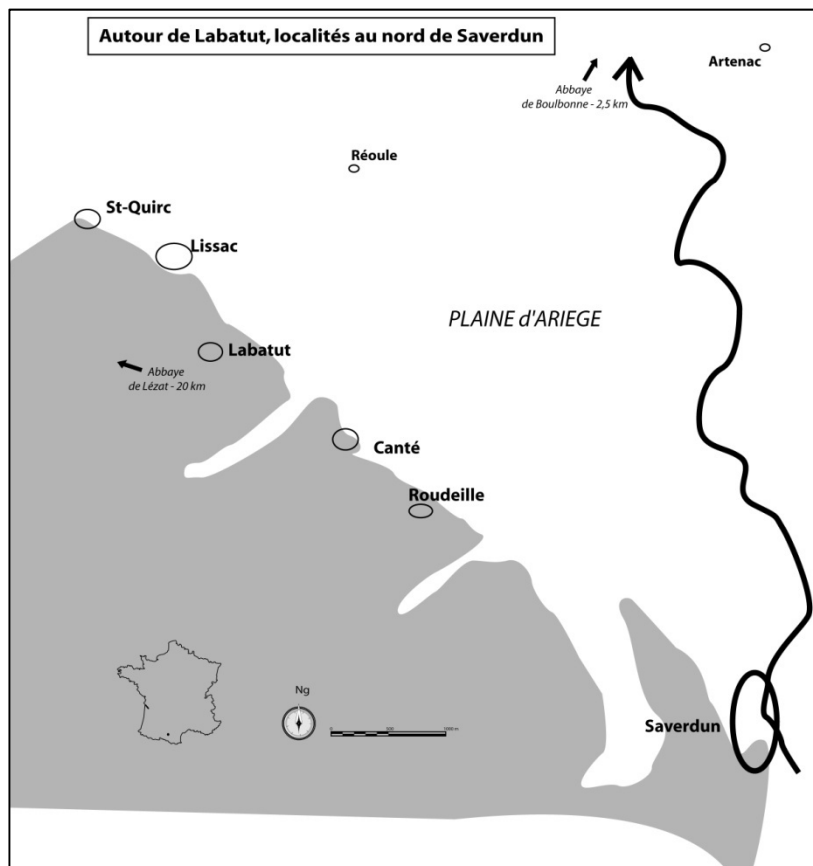
Plan du site de Durban – D. Mirouse

Aux Bordes-sur-Arize, l'église Saint-Sernin est, elle, vraiment dans le *castrum* au plus près du point sommital. En l'absence de mention romane (1268), et dans un contexte de densité ecclésiastique relativement importante, nous supposons qu'elle est venue avec le développement du *castrum*, s'ajouter et remplacer d'autres lieux de culte proches (Saint-Martin de *Crébacor*, Saint-Pierre de *Romengos* ?). Bien qu'il ne faille exclure l'hypothèse d'une préexistence (comme à La Bastide de Sérou ou supposément à Lescure).

Dans ce bassin de l'Arize, Camarade constitue une autre exception, puisque la mention de son église Saint-Jean (prêtre de camarade en 1183) semble aussi vieille que son château (1184). Camarade a ceci de particulier d'avoir appartenu un temps aux mains des hospitaliers (1208-1247) et il y a peut-être un lien entre sa dédicace et l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Et dans l'hypothèse où le prêtre de Camarade de 1183 n'officialiait pas forcément à l'emplacement actuel de l'église, on peut supposer qu'il y a eu alors déplacement du lieu de culte puisque cette église et l'habitat sont vraiment accolés au piton qui supportait le *castrum*.

Le cas de Camarade met en évidence un certain nombre de cas où l'église n'est pas forcément insérée dans la fortification mais en est au plus près et suit son édification. C'est semble-t-il le cas à Montfa, Clermont et Castelnau-Durban. Il faut alors constater qu'il s'agit, comme on le suppose aux Bordes-sur-Arize, d'un phénomène tardif (fin XIIIe-début XIVe siècle).

Mais sur les autres sites, comme par exemple Unjat, le château semble être isolé et s'être bâti à proximité d'une église préexistante.



En vallées de la Lèze et du Latou, plus vers le nord et donc vers la plaine, les sites ne sont pas plus nombreux. Par exemple, la motte de Labatut étudiée par Christine et Francis Dieulafait n'est pas dotée d'une église au Moyen-Âge alors qu'elle existe probablement au Moyen-Âge central. C'est le site d'un petit *castrum* d'une petite seigneurie bâti à proximité d'églises préexistantes, notamment celle de Lissac, site majeur car chef-lieu d'un *ministerium* au Xe siècle. Encore une fois, c'est bien la préexistence de structures qui semble expliquer la rareté des chapelles castrales médiévales.

Soulignons la présence encore une fois d'églises perchées qui semblent avoir joué le rôle d'un château dans le regroupement de l'habitat, comme à Saint-Quirc en plaine d'Ariège<sup>74</sup>.

Globalement, existent donc peu de chapelles castrales monumentales aux XIIe et XIIIe siècles en zone de montagne et en piémont sur les comtés de Foix, Couserans et sur la portion est du comté de Comminges et lorsqu'on en rencontre, elles sont soit de rares exceptions sur des grands sites comtaux au Moyen-Âge central, soient postérieures et datent de la fin du Moyen-Âge ou de l'époque Moderne mais restent de toute façon peu nombreuses.

Dans les rares cas où l'on a pu montrer qu'existaient des chapelles castrales au Moyen-Âge central, elles ne sont évidemment qu'un sous-ensemble du *castrum* qui les éclipe. Ces chapelles ne deviennent pas des lieux politiques alors que nombre d'églises et d'abbayes le sont (voir la quantité d'actes et d'accords passés sur les parvis des églises, dans les cloîtres des abbayes, etc.). Elles n'ont donc qu'un rôle très secondaire.

A peine plus nombreuses à la fin du Moyen-Âge, elles restent peu importantes, souvent ostentatoires et complètement privées. Leur existence et leur devenir est une affaire privée du ressort de la famille seigneuriale, elles n'intéressent pas les communautés villageoises.

Soulignons enfin, que les chapelles ont pu être simplement intégrées dans une des pièces des *castra*, sous la forme de chapelles privées ressemblant à de petits oratoires. La documentation

<sup>74</sup> Mentionnée fin XIe s. Original perdu. Cop. : Bnf, ms Lat. 9189, f° 262 b. Cop. Doat, 99, f°78. Editions, Devic-Vaissette, H.G.L., V, col. 1755 et OURLIAC-MAGNOU, cart. Lézat, II, acte 1547.

écrite n'est pas suffisante pour l'étude d'un tel phénomène et l'archéologie, qui peine souvent à attribuer une fonction à un espace non plus. Nous sommes donc désarmés pour jauger de la diffusion de ce type de chapelles. Mais il faut se souvenir que la pratique religieuse telle qu'elle apparaît par exemple à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle dans les actes de l'Inquisition est aussi une pratique privée et que les prêtres se déplacent chez les pratiquants : l'église n'est donc pas le seul lieu de pratique, loin de là.

### Les églises dans les fortifications villageoises

La relation église incluse dans une fortification / hagiotope particulier est peu évidente car on retrouve des dédicaces très disparates.

Bien sûr, existent quelques Saint-Michel, telle l'église bordant l'enceinte de la ville de Tarascon dont le clocher est une tour de flanquement et qui fut bâtie à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou celle de Lescure.

Mais on connaît aussi des dédicaces à l'archange dans des villages ouverts, tels le village caselier de Goulhier.

Peut-être saint Michel est-il invoqué dans tous les cas où l'on recherche la protection symbolique.

Dans cette optique, il peut être associé à la hauteur.

Dans de nombreux cas les dédicaces sont donc diverses, avec tout de même une plus grande proportion de sainte Marie<sup>75</sup>, mais cette proportion reste la même que dans les villages ouverts et n'est donc pas propre aux fortifications.

En dehors de quelques cas bien particuliers et finalement assez rares, rien ne différencie vraiment les dédicaces et les bâtiments des églises situées dans les fortifications de celles qui sont situées dans des villages ou bourgs ouverts.

Dans de nombreuses fortifications villageoises, on trouve des églises :

-Evidemment, elles sont présentes dans le cas des villages castraux où le château est venu se construire près d'un habitat préexistant souvent doté d'une église préexistante, comme c'est souvent le cas en Sabartès.

-Elles deviennent nombreuses à partir du XIII<sup>e</sup> siècle dans les villages castraux qui ont réussi, ceux qui deviennent des bourgs, comme Ax ou Tarascon.

-Par définition, elles sont présentes dans les cimetières habités. On a noté deux Saint Félix en plaine d'Ariège, mais cette double occurrence peut être un hasard, car on connaît des églises Saint-Félix sans fortification (par ex en Donezan).

Existence aussi des cas où il n'y a pas d'église incluse dans la fortification :

-Les fortifications villageoises de la fin du Moyen-Âge, comme par exemple Prades, sont souvent des réduits fortifiés au sein d'un habitat plus vaste et ancien : l'église reste là où elle était située auparavant et pour garantir un maximum de place aux loges ou aux maisons dans une nouvelle fortification qu'il faut réaliser la moins chère possible, on n'inclut pas l'église au fort. Car ce qui est fondamental ce sont les promoteurs et les objectifs des ouvrages fortifiés.

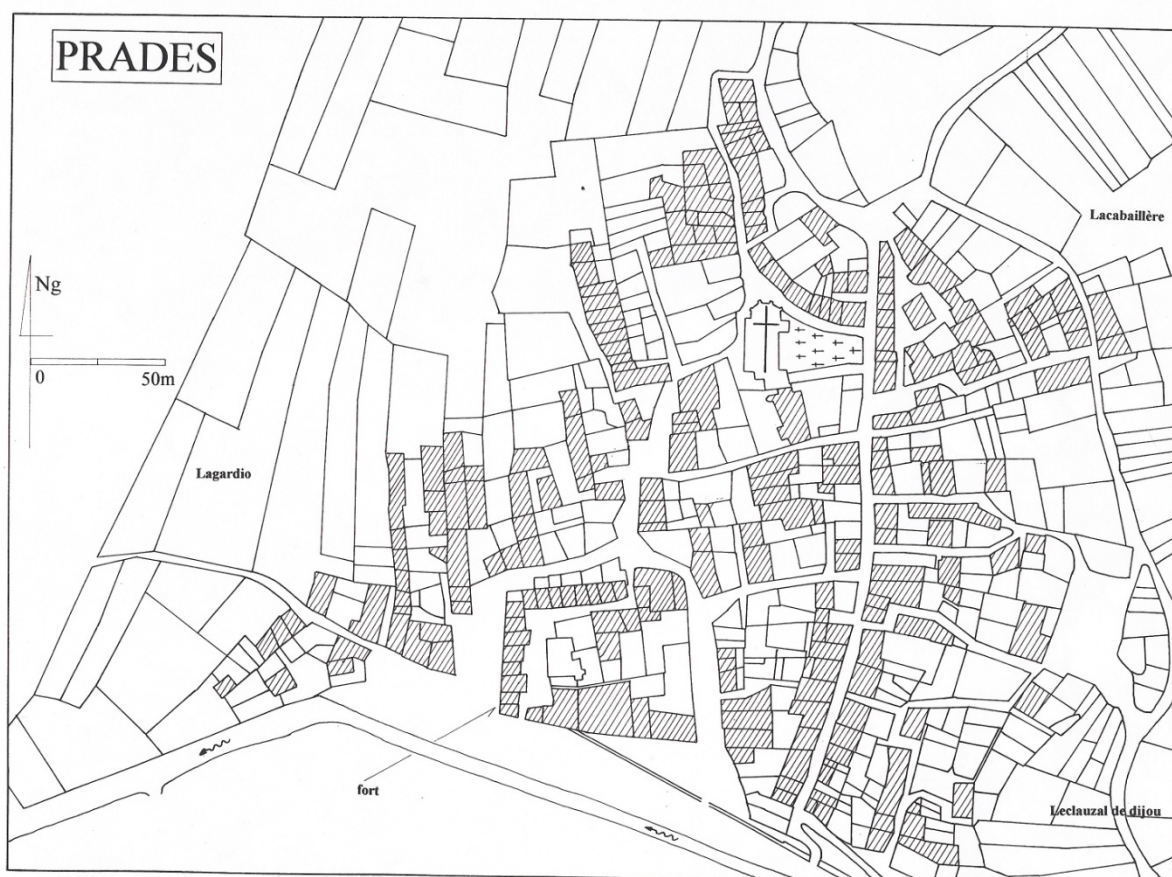
---

<sup>75</sup> Arignac, Rabat, Lordat, Montjoie, Sentein, Cintegabelle, Pamiers, etc. Mais on connaît aussi des dédicaces à Blaise, Constance, Martin, Eutrope, Pierre, Paul, etc.



Il est évident que les communautés villageoises ont intérêt à faire des économies sur ces ouvrages déjà très coûteux. On peut aussi suggérer, pour le Sabartés, que l'affaire des dîmes et des carnelages du début du XIVe siècle a laissé des traces et un certain anti cléricalisme. Rappelons surtout, que dans le cas de Prades, nous sommes à quelques kilomètres à peine de Montailou où c'est abbatue la répression inquisitoriale au début du XIVe siècle (rafle de tous les habitants le 15 août 1308). Nul doute que quelques décennies plus tard, quand la fortification villageoise est construite, ces événements sont toujours présents dans les esprits et dans la mémoire orale et qu'ils ne vont pas dans le sens d'un renforcement de la relation entre l'Eglise et ces communautés pyrénéennes.

Néanmoins, il faut souligner la différence avec les forts du Lot ou de l'Auvergne qui sont plus souvent dotés d'une église : il peut y avoir d'autres facteurs d'explications de cette différence que l'économie de moyens proposée ci-dessus.



En général à partir du XIIIe siècle, dans les nouvelles fortifications qui servent au peuplement de type bastide, on peut être étonné qu'il n'y ait pas automatiquement d'église lors de la construction de la fortification. C'est par exemple le cas à Saint-Ybars<sup>76</sup>, habitat fortifié construit en paréage au milieu du XIIIe siècle, sans église, mais à quelques centaines de mètres de l'ancienne église qui est conservée. Ce n'est que lorsque la bastide est une réussite que l'on ajoute une église à l'intérieur : à Saint-Ybars, elle prend la place du château (XIVe siècle) et remplace l'église paroissiale du Moyen-Âge central, on transfère donc la dédicace.

<sup>76</sup> On le note aussi à Lacave, à Campagne, ect.

C'est souvent parce qu'il y a gonflement de l'habitat que l'on bâtit une église. Ainsi à la fin du Moyen-Âge, le village castral d'Auzat se dote d'une nouvelle église Sainte-Anne au pied de la fortification, alors que l'ancienne église Saint-Vincent est isolée de quelques centaines de mètres et devient chapelle cimetériale. Au château de Sainte-Catherine, l'église n'est pas construite avec le premier *castrum* mais semble avoir été bâtie en même temps que l'extension de l'habitat autour du *caput castris*, probablement au XIVe siècle.

## 7. LA DEFINITION D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE POUR 2010

### 7.1 LE CADRE GEOGRAPHIQUE

Le cadre géographique étudié cette année convient bien à notre recherche, tant du point de vue des cadres historiques que de celui des moyens dont nous disposons. Il n'est donc pas prévu de changement de cadre.

### 7.2. PROBLEMATIQUES COMMUNES, COHERENCE DE LA RECHERCHE

#### Florence Guillot

La recherche sur les comtés de Foix, Couserans, Comminges est cohérente d'abord grâce à la cohérence de l'histoire politique de cet ensemble, mais aussi de son histoire sociale. Les recherches sur la géopolitique menées par le P.C.R. en 2004-2006, mais aussi les recherches personnelles des membres du P.C.R., montrent cette unité notamment :

- Une genèse politique commune liée au renforcement du pouvoir franc du début au milieu du IXe siècle : les élites publiques jusqu'au moins au XIIIe siècle sont constituées essentiellement de quelques familles comtales ou vicomtales d'origines franques. Même après la territorialisation des pouvoirs aux XIe-XIIe siècle, il n'y a pas de véritable rupture dans l'espace entre deux groupes -qui se seraient constitués entre montagne et piémont- car certains seigneurs (ex : la grande famille Marquefave) restent possessionnés en vallée de l'Ariège (haute et basse) mais aussi en vallée de la Garonne, donc du comté de Foix au comté de Comminges.
- Evidemment, cette unité de pouvoir se retrouve dans le pouvoir comtal, uni avant la fin du Xe siècle dans le grand pagus de Toulouse mais dépendant à la fin du Xe siècle du comte de Carcassonne, Rotger-le-Vieux (Couserans, Comminges, Foix et Sabartès).
- S'ajoute les situations parallèles de ces secteurs et comtés au regard des événements politiques et militaires des XIIe-XVe siècles : absence pratique de ces territoires des conflits armés de la Grande Guerre méridionale ; impact politique de la Croisade mais éloignement des zones de conflits ; impact politique et militaire de la guerre de Cent ans surtout au moment de la chevauchée du Prince Noir et dans la seconde moitié du XIVe siècle ; mais pas dans la première moitié XVe siècle et moins violemment que dans le sud du Massif central ; impact politique et multiplications des « petites » guerres comtales aux XIIIe et XIVe siècles (comte de Foix en Andorre et Urgell / vicomte de Couserans en Palhars) ; faiblesse du pouvoir ecclésiastique en montagne et présence abbatiale due au pouvoir carolingien ou à ses cadres avec une structure (abbaye ou évêché) par vallée ; etc.
- Les études menées actuellement montrent aussi une certaine unité de paysage et notamment dans les habitats : on retrouve les mêmes proportions d'habitats de type caselier en Couserans, Comminges et comté de Foix, avec la même minoration des villages ou bourgs castraux. Les zones de piémont, en vallée du Salat ou de l'Ariège semblent tout à fait comparables, avec une plus grande fréquence d'un habitat dispersé qui peut être le reliquat d'une situation ancienne<sup>77</sup> et un accroissement de la fréquence

<sup>77</sup> Autour de Lézat, le cartulaire de l'abbaye, permet de se rendre compte de ce fait.

des habitats subordonnés à un château. Il n'y a d'ailleurs pas de transition entre les deux vallées. Dans tout le secteur étudié, à la différence du versant sud des Pyrénées, le phénomène urbain est tardif, surtout consulaire et le gonflement urbain ne semble être perceptible qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. L'occupation du sol encadrant le phénomène castral semble donc être suffisamment comparable dans ce secteur pour permettre de travailler sur des situations qui soient comparables et dont la comparaison soit profitable.

Cette cohérence historique et occupationnelle est suffisante pour pouvoir constituer un terrain d'études et de comparaisons valables. Elle ne doit pas non plus masquer les disparités politiques, qui croissent avec le temps et semblent effectivement plus marquées à la fin du Moyen-Âge ou les disparités de l'occupation du sol, comme par exemple la plus grande fréquence de l'habitat dispersé vers l'ouest, ou encore celles liées à la langue<sup>78</sup>.

Sur ces comtés, les fortifications sont globalement bien conservées car le milieu est resté très rural jusqu'à aujourd'hui. C'est pourquoi elles ont été l'objet d'études récentes de la part des chercheurs très divers. Surtout, elles constituent des éléments médiévaux que l'on peut encore étudier et qui furent structurant dans le paysage et utilisés comme outil de domination politique.

A l'habitat, s'applique aussi les mêmes remarques, si ce n'est que l'évolution du bâti des habitats a évidemment été plus importante que celle des vestiges de châteaux parce qu'ils ont été abandonnés. En outre, les habitats anciens abandonnés sont difficiles à préciser en dehors de la documentation car l'occupation paysanne fut très dense et active jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et a beaucoup remembré le paysage agricole, mais aussi parce que les travaux de labourage sont quasiment absents aujourd'hui ce qui ne permet pas des prospections fructueuses. Si l'habitat paraît être sur ce secteur une question d'intérêt, il nous a semblé qu'il valait mieux s'intéresser en premier lieu aux fortifications pour des questions de rentabilité de la recherche, quitte à envisager dans un second temps d'étudier les habitats médiévaux mais en s'appuyant sur une recherche plus structurée par l'expérience.

Les problématiques communes liées à la question castrale sur ce secteur ont été définies pour conduire une recherche pluridisciplinaire. Cette pluridisciplinarité permettait de réaliser une enquête plus globale et notamment de ne pas couper le bâtiment de son contexte.

La démarche s'envisage donc de façon élargie : nous avons choisi de commencer par traiter du cadre historique, pour ensuite étudier les bâtiments, mais pour finalement les replacer dans leur contexte historique et d'occupation du sol.

Il fallait d'abord « évacuer » une question, celle du lien entre les bâtiments et l'histoire politique du secteur. En effet, il nous a semblé que l'on ne pouvait étudier ces bâtiments sans en avoir cerné le contexte historique auparavant (au mieux de nos possibilités, suivant nos sources) ; nous avons donc mené une vaste étude du contexte géopolitique en la replaçant dans une ébauche d'évolution des types et des morphologies castrales ainsi que du bâti des ouvrages fortifiés. Cette étude a permis de déceler des évolutions qui demandent à être

---

<sup>78</sup> L'occitan est languedocien en vallée de l'Ariège, gascon en Couserans et Comminges. Parallèlement les patois sont plus mâtinés de catalan en montagne.



confirmées sur certains secteurs par des études des bâtiments (études du bâti ou archéologie) comme par exemple la relation entre l'implantation du pouvoir royal français par le biais de ses administrateurs et la diffusion des ouvrages fortifiés de type philippin. En effet, l'étude géopolitique tend à montrer que la rupture entre un style architectural que nous appellerons languedocien<sup>79</sup> et un style architectural français s'est réalisée à différentes époques entre le XIVe siècle (peut-être en Couserans) et le XVe siècle en comté de Foix mais suivant la progression de la francisation des élites. Cette étape est très importante puisqu'elle modifie radicalement le plan et la perception des ouvrages fortifiés. Elle n'est pas la conséquence d'une volonté de rendre plus confortable les ouvrages fortifiés, puisque l'on note cette volonté dans des ouvrages de type languedocien dès le XIVe siècle.

D'autres problématiques d'intérêt on pu être définies lors de cette étude géopolitique qui en fait a permis de mettre en place le rythme et les sujets de la recherche actuelle.

Très classique, le premier questionnement d'intérêt tient à la chronologie et au rythme des mouvements, celui de la diffusion du château comme celui des fortifications villageoises. Or, cette chronologie est mal fixée par une documentation écrite parfois chétive souvent partielle<sup>80</sup> et pourrait être éclairée de meilleure façon par des recherches de terrains, prospections, études de sites, etc... Car la question n'a de réponse jusqu'à maintenant que pour les grands sites publics et dans les secteurs bien éclairés par la documentation. L'analyse 14C d'un échantillon prélevé dans la motte de Labatut (Ch. Dieulafait) a bien démontré que même dans un secteur bien illustré par la documentation, il pouvait y avoir des bâtiments (et donc un pouvoir seigneurial correspondant) des siècles avant son apparition dans les textes. Il nous semble donc qu'il faut tenir compte de ce problème et, tout en précisant ces rythmes chronologique, préciser les formes des évolutions, c'est-à-dire s'intéresser aux modifications des bâtiments sur notre temps d'étude qui est long (Xe-XVe siècles).

Un autre questionnement d'intérêt tient à la chronologie et au rythme des évolutions architecturales (qu'il faut d'abord observer) dans ces ouvrages. Cette problématique est déjà illustrée dans l'exemple cité ci-dessus concernant la diffusion de la fortification de type philippin dont il reste à préciser les rythmes en dehors du comté de Foix. Mais l'observation des ouvrages et leur description plus affinée (ex : diffusion des mottes, diffusion des enceintes multiples, diffusion des citernes, plan quadrangulaires ou non, etc.) peut permettre d'étudier d'éventuelles évolutions antérieures à ce mouvement philippin. Ce questionnement est d'autant plus intéressant que la majeure partie des ouvrages ont été érigés dans un style non-philippin et que cela représente donc la majeure partie des vestiges que nous pouvons étudier. Ces évolutions, si elles sont mises en évidence, permettront de mieux cerner le milieu aristocratique sur notre secteur d'étude et de mieux cerner les fonctions (résidence aristocratique ? caserne ?, etc..) des fortifications.

---

<sup>79</sup> Ouvrage de montagne, moellons « rustiques », plan adapté au relief, absence de tours rondes flanquantes et de régularité du flanquement, faiblesse du nombre des ouvertures de tirs, etc... : ce type d'ouvrage paraît ancien sur le secteur, antérieur au Moyen-Âge central, moment où il ne s'enrichit finalement que de la tour centrale.

<sup>80</sup> Une étude de l'apport réel de la documentation est nécessaire à la recherche pour en cerner au mieux les limites et en comprendre les apports possibles. C'est ce qui a été esquissé dans ce rapport.

Ensuite, l'ouvrage castral ou la fortification villageoise pose le problème de leur rapport aux autres éléments de l'occupation du sol. Par exemple, dans un contexte de large diffusion du village de type caselier, il est fondamental de bien jauger des rapports entre habitats et premiers châteaux. Les dernières recherches menées sur l'habitat ont décrit une situation qui pourrait être contradictoire : entre un paysage occupationnel finalement peu marqué en montagne par les *castra* et un contexte politique pourtant très hiérarchisé et structuré par les grandes familles publiques dans un style féodal presque « classique ». L'étude des relations détaillées entre les *castra* et les habitats dans ce contexte particulier pourra peut-être permettre d'éclairer cette contradiction en montrant comment elle a pu être résolue sur le terrain. Autre exemple d'intérêt, le contexte ecclésiastique des *castra* (chapelle castrale nouvelle, positionnement près des pôles ecclésiastiques antérieurs ?) ne peut être dénué de sens et lié au hasard tant il est typé différemment suivant les zones d'études (absence de chapelle castrale en haute Ariège, présence en Séronais, etc.). Il faut nécessairement replacer les ouvrages castraux dans l'occupation du sol qui les environne pour tenter d'expliquer clairement ces différences.

Pratiquement, pour aborder ces questionnements, il nous a semblé intéressant de traiter notamment :

- Des situations géographiques et géomorphologiques pour déceler des évolutions dans le rapport aux autres éléments de l'occupation du sol et dans le rapport à l'espace (sites isolés sur sommets éloignés, site proche des habitats anciens, etc... pour quels usages et quels possesseurs et suivant quels rythmes chronologiques). C'est ce qui a été tenté cette année et vous a été présenté dans ce rapport. Cette étude a été regroupée avec celle de la forme générale des plans topographiques car elle semblait techniquement difficilement dissociable, particulièrement dans les sites de montagne, où même sans tomber dans un déterminisme géomorphologique on ne peut nier l'influence de la forme des reliefs naturels. Cette étude a montré, par exemple, que même en l'absence d'affichage d'un style philippin, les ouvrages languedociens avaient pu évoluer de façon analogique, au moins au XIV<sup>e</sup> siècle dans certains cas dès le XIII<sup>e</sup> siècle, par une rationalisation des plans et du confort. Elle a aussi montré des différences entre fortifications villageoises du Moyen-Âge central qui paraissent suivre un schéma structurel des nouveaux villages –castelnaux, et surtout bastides- des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.
- Des éléments les plus marquants du point de vue architectural, notamment les tours maîtresses. Parce qu'elles sont les ouvrages les plus symboliques de l'expression du pouvoir dans le paysage, parce qu'elles sont souvent conservées (même si elles peuvent être modifiées) telles qu'elles étaient initialement et qu'elles peuvent donc être les éléments architecturaux les plus anciens. Cette étude vous a été présentée dans le rapport 2006. De plus, il est prévu d'enquêter sur d'autres éléments marquants qui peuvent renseigner sur des différences chronologiques et fonctionnelles d'un bâtiment notamment les portes, les tours flanquantes, ou des éléments plus rares comme les citernes, cheminées, ouvertures de tir, fenêtres, etc.

- Dans le même état d'esprit, il nous a semblé intéressant de poser la question des bâtis au travers de l'étude des parements car parallèlement à la résistance du style languedocien sur notre secteur d'étude, tous ont pu noter des divergences profondes dans le style des parements (même à matériaux égaux) avec des ouvrages « de la plaine ». En montagne, et même en piémont, au moins jusqu'au XVe siècle on remarque des bâtis beaucoup plus irréguliers, moins formalisés, qu'en plaine en corrélation avec des épaisseurs de murs en moyenne inférieures. Nous sommes conscients que cette question est difficile, mais il est néanmoins nécessaire de tenter de la traiter, tout en étant attentifs aux éventuelles évolutions de ces styles de bâtis, non pas pour dater tous les sites avec un canevas que nous aurions défini, mais pour comprendre ce qui a motivé ces différences et relier les éventuelles évolutions ou modifications à ce que nous connaissons des évolutions des autres éléments (tours, enceintes, etc.) ou de la géopolitique locale. Cette étude a été finalisée en 2008.
- En rassemblant les études menées et citées ci-dessus, il sera ensuite tenté de tirer des conclusions sur les fonctionnalités des différents ouvrages dans les différentes chronologies. En effet sur certains secteurs, on pressent des différences notables, par exemple entre des fortifications comtales isolées du monde civil et structurées en réseau et des ouvrages seigneuriaux proches des villages sans organisation conjointe les uns par rapport aux autres.
- Enfin, sont abordées actuellement les questions liées au rapport du château avec les autres éléments de l'occupation du sol suivant les problématiques présentées ci-dessus. Pratiquement, la méthode employée sera de réaliser ou de s'appuyer sur des enquêtes d'occupation du sol globales. C'est pourquoi, nous avons aussi tenu compte des bâtiments ecclésiastiques, et que nous poursuivons par l'habitat, mais que nous traitons aussi la toponymie et traiterons les voies de communications, etc. L'enquête se doit d'être globale pour être efficace. Les différents traits de l'occupation du sol sont en effet indissociables les uns des autres. Peut-on concevoir l'étude des paroisses sans celle des finages villageois et celles de ces finages sans l'étude du substrat naturel ou du village ? C'est pourquoi, dans le cadre d'une étude sur la fortification, qui veut dépasser le simple contexte monumental de la construction, il faut envisager une vision globale de l'occupation du sol, seule méthode permettant d'aborder la fortification avec les caractères qui lui sont propres et de tenir compte de ses liens avec les autres pôles de l'occupation du sol. Cette méthode globalisante fournit en outre des éléments d'appréciation et de comparaison sans lesquels on ne peut pas apprécier le succès ou l'échec d'un phénomène et de ses limites dans l'espace.

## 7.3. ETAPES

La démarche est construite à partir de sources diverses : études de sites (historiques, descriptives et/ou archéologiques) ; études de groupes d'ouvrages comparables (dans la chronologie ou dans la fonction) ou études plus complètes de zones. Les études utilisées dépendent des moyens personnels des chercheurs et des sources dont ils disposent et sont donc différentes suivant les secteurs. En outre, quand c'est possible nous avons recours à des sources démultipliées et donc à des approches très diverses : le recours à des sources multiples et leurs traitements croisés doivent permettre de pallier les carences propres à certains des documents et, par la multiplication des indices, de rassembler quelques éléments de réponse.

D'un côté, ceci tend à donner une impression de dispersion à la recherche que nous menons, mais d'un autre côté c'est une richesse fort utile du point de vue des résultats.

A partir de maintenant, et suite aux conseils de la CIRA, nous avons construit des canevas communs à tous pour chaque question posée pour tendre à homogénéiser la forme de notre propos et être plus compréhensibles.

Ces études sont d'abord menées individuellement, par chacun, mais sur une question commune puis elles sont rassemblées en réunion où la question est abordée en groupe.

Les questions qui seront traitées dans le futur sont :

- Poursuite de la réflexion comparative sur la topographie des sites : 2007-2008.

Un premier travail conséquent concernant le contexte géopolitique a été réalisé (2004-2007).

Notre travail doit ensuite permettre de : **Conceptualiser le bâti et le bâtiment dans un premier temps. Puis dans un second temps recadrer le château dans son histoire.**

Nous avons organisé donc notre recherche en deux étapes, pour nous permettre de réaliser un premier regroupement et ensuite pour pouvoir –si besoin- affiner les problématiques entre les deux étapes.

### **Première étape : (commencée en 2005 et terminée en 2008)**

- ✓ Travailler sur les fonctions et les architectures de la tour maîtresse (réalisé).
- ✓ Typochronologie des formes générales, sites topographiques (réalisé).
- ✓ Typochronologie des appareils des parements et des caractéristiques principales des murs (épaisseur, blocage ou non, mortier ou non, etc...) ? (réalisé)

### **Deuxième étape : (2009-2011)**

- ✓ Quel est le rapport du château avec l'église, y-a-t-il des villages ecclésiastiques fortifiés, et/ou des églises fortifiées ? (réalisé en 2009)
- ✓ Typochronologie du rapport entre le château et l'habitat paysan et l'église (question plus large que les autres, qu'il faudra probablement fragmenter ? (2010-2011)).
- ✓ Rapport avec les autres éléments de l'occupation du sol : voies de communications, terroirs agricoles, etc. (2011)



En 2010, il sera procédé à une étude sur les rapports entre le château et l'habitat paysan.

<p><b>Habitat et fortification</b> : .....</p> <p><b>Types</b> : villages et bourgs castraux des XI-milieu XIIIe siècles          Bourgs castraux fin Moyen-Âge          Villages ecclésiiaux (fiches du rapport 2009)          Bastides</p> <p><b>Fortifications villageoises communautaires/collectives de la fin du Moyen-Âge</b>  <b>COMMUNE</b> : ..... ;  <b>CANTON</b> : .....      <b>N° I.N.S.E.E.</b> : .....</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fiche définie à la réunion du 8 nov : Pascal Audabram, Jean-François Ayrault, Stéphane Bourdoncle, Cécilia Chopo, Nathalie Dupui, Sylvie Favre, Florence Guillot, Yves Krettly, Christiane Kirche, Thibaud Lasnier, Yannick Ledig, Denis Mirouse, Sébastien Philibeau, Mélanie Savès, Hélène Teisseire.

De nouvelles fiches seront faites pour des villages qui n'ont pas encore été étudiés. Le choix de ces sites sera justifié. Seront aussi utilisées les anciennes fiches des anciens rapports.

Type des prochaines fiches :

**Nom du/des rédacteur(s) :**

Justification du choix du site dans le cadre de la question habitat/fortification :

*Fournir situation sur fond de carte (carte présentée ci-dessus).*

**Documentation écrite :**

Datation	Mention	Origine de l'acte	Edition
	<i>Mettre le contexte, la phrase</i>		

**Cartes et plans :**

Carte I.G.N. 1/25000 <sup>ème</sup>	N°	
Carte de Cassini	N°	
Cadastre napoléonien	18	

**CHATEAU :** .....  
.....

*Fournir carte IGN 1/25000e avec l'ouvrage pointé.*

*Fournir plan ou croquis du château avec échelle graphique*

**Coordonnées lambert III :**

**1<sup>ère</sup> mention :**

**Terminologie :**

**Dernière mention :**

**Seigneur :**

**Type topographique :**

**Situation par rapport à l'habitat et aux voies de communication :**

**Situation dans le paysage :**

**Description des vestiges :**

Sous-chapitres (rapidement, synthétiquement) :

- Formes générales :
- Enceinte(s) :
- Tour maîtresse :
- Autres bâtiments :

**SEIGNEURIE du château :**

**Seigneur(s) éminent(s) :**

**Seigneur(s) immédiat(s) :**

**Encadrement seigneurial :**

**LE VILLAGE/HABITAT :** (Traiter au minimum le village subordonné et si possible tous les habitats de la seigneurie notamment dans le cas des habitats dispersés) :

*Fournir cadastre napoléonien de l'habitat*

**Village/habitat<sup>81</sup> :**

**Situation et voies :**

**Alt :** m.

**Toponyme :**

**1<sup>ère</sup> mention** (mention et date) :

**(Dernière mention) :**

**Superficie de l'habitat :**

**Organisation topographique** (travailler le parcellaire, rechercher les moulons aristocratiques ou autres) **et évolution de l'habitat :**

**Fortifications et faubourgs :**

**Economie** (consulat, marché, forges, moulins, etc...) :

**SITUATION RELIGIEUSE DU VILLAGE OU DE L'HABITAT :**

**Eglise : Vocabulaire :**

**1<sup>ère</sup> mention :**

**(Dernière mention) :**

**Paroissiale ou non** (indiquer date, évolutions) :

---

<sup>81</sup> Indiquez si regroupé ou non, si regroupé indiquer si castral, ecclésial, casalier, indéterminé, etc.

**Bâtiment :**

**Cimetière :**

**LE TERROIR :**

**Contexte géographique du terroir :**

**Contexte économique du terroir :**

**Parcellaire autour du ou des habitats :**

**Autres sites à noter à proximité :**

**Récurrence du type présenté dans la fiche dans le secteur :**

**Analyse plus synthétique sur une espace plus large :**

---

**BIBLIOGRAPHIE DU SITE :**

Ces études menées en 2009, 2010 et 2011 permettront d'établir une cartographie des relations du château avec les autres éléments de l'occupation du sol et de l'étude des villages fortifiés.

## Les cartes prévues :

Format A3, paysage ou portrait (si possible préférer paysage), N et B.

Fonds de carte commun classique :

Si possible : indiquer les voies de communications principales avec trait double

Indiquer les rivières

Indiquer le relief par aplat de dégradés en niveau de gris.

Ponts/gués : oméga

Cols : crochet

Indiquer les abbayes/site de l'évêché sur les cartes

### Cartes 1 :

*XI<sup>e</sup> siècle - fin du premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle*

- ~ Fonction inconnue
- Fonction seigneuriale : avec habitat inconnu
- Fonction seigneuriale : château se rapprochant de l'habitat civil préexistant
- ⊕ Château regroupant ou essayant de regrouper un habitat
- Fonction publique : château comtal ou vicomtal isolé de l'habitat
- Fonction publique : château comtal/vicomtal regroupant ou essayant de regrouper un habitat se rapprochant de l'habitat civil
- ⚡ Village ecclésial avec fortification villageoise avérée

### Cartes 2 :

*Début second tiers du XII<sup>e</sup> siècle –vers 1210 (Croisade)*

- ~ Fonction inconnue
- Fonction seigneuriale : avec habitat inconnu
- Fonction seigneuriale : château se rapprochant de l'habitat civil préexistant
- ⊕ Château regroupant ou essayant de regrouper un habitat
- Fonction publique : château comtal ou vicomtal isolé de l'habitat
- Fonction publique : château comtal/vicomtal regroupant ou essayant de regrouper un habitat se rapprochant de l'habitat civil
- ⚡ Village ecclésial avec fortification villageoise avérée
- ⚔ Commanderie

### Cartes 3 :

*Vers 1210 – fin du premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle*



- ~ Fonction inconnue
- Fonction seigneuriale : avec habitat inconnu
- Fonction seigneuriale : château se rapprochant de l'habitat civil préexistant
- ⊕ Château regroupant ou essayant de regrouper un habitat
- Fonction publique : château comtal ou vicomtal isolé de l'habitat
- Fonction publique : château comtal/vicomtal regroupant ou essayant de regrouper un habitat se rapprochant de l'habitat civil
- † Commanderie
- △ (?) Bastide : village fortifié, planifié, groupement nouveau ou renouvelé au XIIIe siècle dans un contexte de mise en place d'une frontière politique. date de fondation entre parenthèse.

Cartes 4 :

*Début second tiers XIVE siècle - début XVE siècle*

- ~ Fonction inconnue
- Fonction seigneuriale : avec habitat inconnu
- Fonction seigneuriale : château se rapprochant de l'habitat civil préexistant
- ⊕ Château regroupant ou essayant de regrouper un habitat
- Fonction publique : château comtal ou vicomtal isolé de l'habitat
- Fonction publique : château comtal/vicomtal regroupant ou essayant de regrouper un habitat se rapprochant de l'habitat civil
- † Commanderie
- △ Bastide : village fortifié, planifié de la période précédente
- ◇ Fort villageois
- ⚠ Habitat fortifié attenant à l'église

## CONCLUSION

### F. Guillot

Fruit d'une sixième année de travail sur une question particulièrement riche, ce programme a permis aux acteurs de poursuivre sur les premières questions liant les ouvrages fortifiés avec les autres éléments de l'occupation du sol, cette année les églises et autres bâtiments à usages ecclésiastiques. Nous commençons donc à pouvoir replacer les monuments que nous avons étudiés précédemment dans un contexte occupationnel.

La définition précise que nous avons effectuée du cadre géopolitique en tant que travail d'Histoire, puis les quatre années de travail sur les bâtis et les bâtiments nous permettent d'appuyer toutes nos études actuelles et ultérieures sur le contexte à un cadre mieux connu, mieux décrit et plus fiable même s'il peut être évidemment révisé ou au moins précisé à tout moment. C'est un aller-retour constant entre étude des textes et archéologie que nous réalisons depuis 5 ans et celui-ci est riche de résultats d'autant mieux démontrés qu'ils le sont par plusieurs méthodes d'analyses.

Notre effort de publication se poursuit. L'année 2009 a vu la parution des actes du colloque que nous avons organisé fin 2007. Que l'éditeur soit remercié de sa promptitude et de la générosité qu'il a à éditer des ouvrages peu vendables comme les colloques, ainsi que tous les locuteurs qui ont bien voulu mettre rapidement par écrit leurs interventions.

Un second colloque est prévu en 2011, ciblant davantage nos questions actuelles, les relations des fortifications avec leur milieu, l'occupation du sol et la politique.

La dynamique créée par le programme est incontestablement fructueuse du point de vue de la recherche. Cette dynamique est lisible et visible dans le nombre d'études qui composent ce rapport et par la participation toujours nombreuse des membres du programme aux réunions de synthèse. Cette diversité des contributeurs est importante tant du point de vue quantitatif que qualitatif, puisqu'il s'agit aussi de personnes de formations diverses menant des études différentes. Je tiens à remercier chaleureusement tous ces contributeurs pour la richesse de leur travail (et quelle richesse !) et de leurs apports à la question castrale sur notre région.

A la lecture des résultats, donc nombre d'entre eux sont vraiment très novateurs, on se rend maintenant compte de la richesse de la question que nous avons traité cette année. Il y a seulement un an, en l'absence d'étude centrée sur ces questions, nous ne percevions pas cette richesse et pourtant ! Quelle diversité dans les rapports entre bâtiments ecclésiastiques et fortifications, quelques soient les étapes et les périodes ! Il y a clairement là matière à des travaux universitaires plus poussés.

Nous prévoyons donc de poursuivre notre travail dans les années à venir, sur un programme 2010-2011, reliant les deux colloques et permettant de finaliser les recherches prévues, mises en place et engagées. La suite sera logiquement de traiter les autres éléments de l'occupation du sol : les habitats, ce qui représente un travail considérable, les voies de communication, les terroirs, etc.